

Rapport Social Unique 2024



ORGANIGRAMME



DIRECTIONS



SOMMAIRE

PRÉSENTATION	07	5 ACTION SOCIALE	303
DONNÉES DE SYNTHÈSE	09	Sommaire	305
1 EMPLOIS ET CARRIÈRES	49	Chiffres clés et présentation	306
Sommaire	51	5.1 Prestations d'action sociale	310
Chiffres clés et présentation	55	5.2 Informations sur les agents reçus dans l'année par le service social du personnel	312
1.1 Données effectifs	59	5.3 Informations sur l'action sociale pour la garde d'enfants	315
1.2 Effectifs fonctionnaires	63	5.4 Informations sur la protection sociale complémentaire	316
1.3 Effectifs contractuels sur emploi permanent et non permanent	80	6 FORMATION	317
1.4 Effectifs contractuels sur emploi permanent	100	Sommaire	319
1.5 Effectifs contractuels sur emploi non permanent	103	Chiffres clés et présentation	321
1.6 Effectifs temporaires sur emploi non permanent	104	6.1 Données de synthèse	324
1.7 Collaborateurs de cabinet et de mairie d'arrondissement	106	6.2 Coût de la formation	328
1.8 Personnels de droit privé et dispositifs de formation professionnelle	107	6.3 Données par direction	330
1.9 Positions statutaires particulières	109	6.4 Temps de formation	332
1.10 Mouvements de personnels	112	6.5 Le développement des compétences des managers	346
1.11 Recrutements, titularisations, promotions, résorption emploi précaire	132	7 DIALOGUE SOCIAL	349
1.12 Entretiens de carrière	154	Sommaire	351
2 RÉMUNÉRATIONS ET COTISATIONS SOCIALES	155	Chiffres clés et présentation	352
Sommaire	157	7.1 Réunions statutaires	355
Chiffres clés et présentation	158	7.2 Sanctions disciplinaires	358
2.1 Budget de fonctionnement et dépenses de personnel	160	7.3 Conflits du travail	361
2.2 Rémunérations annuelles brutes - Titre III et IV	164	8 RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE FEMME HOMME	363
2.3 Autres informations relatives à la paie - Titre III et IV	181	Sommaire	365
2.4 Informations relatives aux assurances chômage	185	Présentation	368
3 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	187	8.1 Effectifs	373
Sommaire	189	8.2 Durée et organisation du travail	385
Chiffres clés et présentation	190	8.3 Comptes épargne temps	393
3.1 Accidents de travail / service et de trajet, maladies professionnelles, suicides, allocations temporaires d'invalidité	193	8.4 Embauches et départs	394
3.2 Démarches et documents de prévention	203	8.5 Positionnement	402
3.3 Mesures en matière de sécurité	204	8.6 Promotion	410
3.4 Violence physique aux agents	207	8.7 Rémunérations	417
3.5 Visites médicales et protection fonctionnelle	210	8.8 Formation	424
4 CONDITIONS DE TRAVAIL	213	8.9 Conditions de travail	426
Sommaire	215	8.10 Congés	430
Chiffres clés et présentation	217	8.11 Chartes du temps	437
4.1 Temps de travail	222	8.12 Temps partiel	438
4.2 Domiciliation des agents	282	8.13 Service de proximité	439
4.3 Handicap et inaptitude	290	9 INCLUSION	441
		Sommaire	443
		Présentation	445
		9.1 Handicap	448
		9.2 Âge - Données de l'accord âges et générations	457
		9.3 Qualité de vie au travail	464
		9.4 Formation à la lutte contre les discriminations	466
		9.5 Achats responsables	467
		9.6 Ressenti discriminatoire	468
		ANNEXES RÉGLEMENTAIRES	471
		GLOSSAIRE	499

PRÉSENTATION

Quatrième version dans sa nouvelle forme, le Rapport Social Unique (RSU) 2024 est construit à partir de la base de données sociales et il permet notamment d'apprécier :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents ;
- La situation comparée des femmes et des hommes ainsi que son évolution ;
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Comme l'an dernier, il reprend l'ensemble des données comprises précédemment dans les bilans sociaux, auxquelles ont été ajoutés les nouveaux indicateurs précisés dans l'arrêté du 14 août 2023.

Pour la majorité de ces thèmes, l'administration continue de produire davantage d'indicateurs que ceux obligatoires limitativement énumérés.

L'avis du comité social territorial est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante.

L'avis qui sera rendu par le comité social territorial du 12 juin 2025 sur le Rapport social unique 2024 sera transmis à l'assemblée délibérante, assorti d'un document de synthèse reprenant les grandes orientations de la politique de la collectivité en matière de ressources humaines, ainsi que les principales données chiffrées du RSU.

Un débat sera organisé sur cette base au Conseil de Paris.

Le Rapport social unique est rendu public.

Le RSU 2024 sera publié, avant le 31 décembre 2025 sur l'intranet et le site paris.fr.

Les organisations syndicales disposent d'un accès à la base de données sociales mise à jour.

Outre le RSU, le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique prévoit également la création d'une base de données sociales comportant, sous forme dématérialisée, les données concernant les agents relevant du comité social.

La base de données sociales est mise à disposition des membres du comité social au plus tard un mois avant la présentation du rapport social unique au comité social.

La base de données sociales présente des données par sexe, âge, statut d'emploi, catégorie hiérarchique, zone géographique d'affectation et situation de handicap des agents concernés. Elle ne comporte pas de données nominatives. La Ville a fait le choix de Digdash (solution de tableaux de bord analytiques) comme outil de visualisation de la base de données sociales. La base de données sociales reproduit à l'identique la structure en 9 chapitres du RSU.

FOCUS

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Impossible dans le cadre de ce RSU de ne pas évoquer les jeux olympiques et paralympiques qui se sont tenus à Paris à l'été.

L'année 2024 a été marquée par un engagement sans précédent de la Ville de Paris au service des Jeux olympiques et paralympiques. Cet événement d'envergure mondiale a mobilisé l'ensemble des directions municipales.

Qu'il s'agisse de la sécurisation des espaces publics, de l'accueil des publics, ou encore de l'aménagement urbain et de la propreté, les agentes et agents de la Ville ont joué un rôle central et ont démontré leur adaptabilité, leur professionnalisme et leur esprit d'équipe.

Cet engagement individuel et collectif des agents de la ville a été rendu possible par la mobilisation des différents leviers possibles : adaptations des cycles de travail, anticipation et gestion adaptées des congés sur toute l'année, mobilisation des astreintes et des heures supplémentaires, valorisation de l'investissement de chacun.

Au final, cet événement mondial a attesté de la capacité de la collectivité à répondre à des défis exceptionnels, tout en maintenant un haut niveau de service public.

DONNÉES DE SYNTHÈSE

DONNÉES DE SYNTHÈSE

1 - EMPLOIS ET CARRIÈRES

Effectifs de fonctionnaires au 31 décembre

2024 : 45 860 agents
 2023 : 45 172 agents
 2022 : 45 377 agents
 2021 : 46 185 agents
 2020 : 46 428 agents

Périmètre de mesure : fonctionnaires, comptabilisés en personnes physiques,
 en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Effectifs contractuels sur emploi permanent en contrat à durée indéterminée (CDI),
à temps complet et non complet, au 31 décembre

2024 : 2 226 agents
 2023 : 2 511 agents
 2022 : 2 348 agents
 2021 : 2 356 agents
 2020 : 2 159 agents

Périmètre de mesure : contractuels sur emploi permanent à temps complet et non complet,
 comptabilisés en personnes physiques, en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Effectifs contractuels sur emploi permanent et non permanent en contrat à durée déterminée (CDD),
à temps complet et non complet, au 31 décembre

2024 : 4 898 agents
 2023 : 3 997 agents
 2022 : 3 829 agents
 2021 : 3 695 agents
 2020 : 3 946 agents

Périmètre de mesure : contractuels sur emploi permanent et non permanent à temps complet et non complet,
 comptabilisés en personnes physiques, en position d'activité au 31 décembre de chaque année,
 avec collaborateurs d'élus et contractuels saisonniers et occasionnels

Age moyen des fonctionnaires au 31 décembre

2024 : 47 ans et 10 mois
 2023 : 47 ans et 9 mois
 2022 : 47 ans et 7 mois
 2021 : 47 ans et 3 mois
 2020 : 47 ans et 1 mois

Périmètre de mesure : fonctionnaires en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Répartition femmes/hommes des agents sur emploi permanent et non permanent
hors assistants maternels et assistants familiaux au 31 décembre

2024 : 54,9 % de femmes
 2023 : 55,07 % de femmes
 2022 : 55,23 % de femmes
 2021 : 55,50 % de femmes
 2020 : 55,80 % de femmes

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent à temps complet
 et non complet en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Départs en retraite des fonctionnaires au 31 décembre

2024 : 1 128 agents
 2023 : 1 279 agents
 2022 : 1 353 agents
 2021 : 1 179 agents
 2020 : 1 130 agents

Périmètre de mesure : fonctionnaires de la Ville de Paris faisant valoir leur droit à retraite quelle que soit leur position administrative avant leur départ en retraite

Nombre de fonctionnaires à temps complet arrivés dans la collectivité au cours de l'année

2024 : 3 191 agents
 2023 : 2 824 agents
 2022 : 2 659 agents
 2021 : 2 901 agents
 2020 : 2 593 agents

Périmètre de mesure : dénombrement du nombre de fonctionnaires ayant au cours de chacune des années prises en compte intégré ou réintégré l'administration parisienne quel que soit le motif de l'arrivée (recrutement par concours, détachement, réintégration à l'issue de disponibilités, de détachement, etc.)

Nombre de fonctionnaires parisiens détachés à l'extérieur de la collectivité parisienne au 31 décembre

2024 : 2 472 agents
 2023 : 2 513 agents
 2022 : 2 506 agents
 2021 : 2 235 agents
 2020 : 2 012 agents

Périmètre de mesure : nombre de fonctionnaire de la Ville de Paris détachés dans une autre administration au 31 décembre de chaque année

Nombre de fonctionnaires accueillis en détachement à la Ville de Paris au 31 décembre

2024 : 1 024 agents
 2023 : 1 015 agents
 2022 : 1 032 agents
 2021 : 1 280 agents
 2020 : 1 191 agents

Périmètre de mesure : nombre de fonctionnaires issus d'autres collectivités publiques accueillis en position de détachement au sein des services de la ville de Paris au 31 décembre de chaque année

Nombre de fonctionnaires parisiens en position de disponibilité au 31 décembre

2024 : 3 472 agents
 2023 : 3 668 agents
 2022 : 3 869 agents
 2021 : 3 728 agents
 2020 : 3 639 agents

Périmètre de mesure : nombre de fonctionnaires parisiens placés en position de disponibilité au 31 décembre de chaque année

Nombre de fonctionnaires parisiens en congé parental au 31 décembre

2024 : 296 agents
 2023 : 312 agents
 2022 : 321 agents
 2021 : 306 agents
 2020 : 373 agents

Périmètre de mesure : nombre de fonctionnaires parisiens placés en position de congé parental au 31 décembre de chaque année

Nombre de promotions de grade au choix ou par examen professionnel au 31 décembre (fonctionnaires)

2024 : 7 527 promotions
 2023 : 4 290 promotions
 2022 : 4 725 promotions
 2021 : 5 837 promotions
 2020 : 5 793 promotions

Périmètre de mesure : le périmètre est différent de celui des ratios promus promouvables : sont incluses aussi les promotions à la hors classe, aux échelons exceptionnels (notamment à l'échelon exceptionnel d'ICSAP général, à l'échelon spécial d'administrateur général, à l'échelon exceptionnel de chef de service administratif et de chef d'arrondissement)

Pourcentage de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent et non permanent, hors assistants maternels et assistants familiaux, répartis par catégorie au 31 décembre

2024 : 59,4 % en C ; 23,2 % en B ; 17,4 % en A
 2023 : 59,1 % en C ; 23,6 % en B ; 17,3 % en A
 2022 : 59,1 % en C ; 23,9 % en B ; 16,9 % en A
 2021 : 67,5 % en C ; 15,8 % en B ; 16,7 % en A
 2020 : 68,3 % en C ; 15,0 % en B ; 16,7 % en A

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent en activité au 31 décembre de chaque année

**Pourcentage de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent (hors assistants familiaux et maternels) en activité au 31 décembre
 Données en personnes physiques (PP) réparties par filière**

Filière	2024		2023		2022		2021		2020	
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage
ADMINISTRATIVE	8 267	15,6 %	8 019	15,5 %	7 864	15,3 %	7 949	15,2 %	7 845	14,9%
ANIMATION	4 143	7,8 %	3 717	7,2 %	3 691	7,2 %	3 825	7,3 %	3 901	7,4%
CULTURELLE	2 466	4,7 %	2 456	4,8 %	2 428	4,7 %	2 426	4,6 %	2 436	4,6%
HORS FILIÈRE	1 346	2,5 %	1 326	2,6 %	1 270	2,5 %	1 316	2,5 %	1 334	2,5%
MÉDICO-SOCIALE	5 547	10,5 %	5 587	10,8 %	5 854	11,4 %	6 291	12,0 %	6 503	12,4%
MÉDICO-TECHNIQUE	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %	2	0,0%
SÉCURITÉ	3742	7,1 %	3 262	6,3 %	3 267	6,3 %	3 362	6,4 %	3 398	6,5%
SOCIALE	4 068	7,7 %	4 113	8,0 %	4 134	8,0 %	4 184	8,0 %	4 225	8,0%
SPORTIVE	477	0,9 %	474	0,9 %	467	0,9 %	483	0,9 %	466	0,9%
TECHNIQUE	22 928	43,3 %	22 726	44,0 %	22 577	43,8 %	22 413	42,9 %	22 441	42,7%
Total général	52 984	100%	51 680	100,0 %	51 553	100,0 %	52 250	100,0 %	52 551	100,0%

**Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent, hors assistants familiaux et maternels,
en activité au 31 décembre de chaque année**

Données en personnes physiques (PP) réparties par direction

Direction	2024	2023	2022	2021	2020
CABINET MAIRE	87	98	96	95	99
DAC	2 981	2 955	2 930	2 908	2 926
DAE	290	293	285	283	280
DAJ	82	79	73	73	77
DASCO	11 312	10 792	10 663	10 814	11 172
DCPA	1 486	1 467	1 449	1 424	1 449
DDCT	2 310	2 289	2 280	2 310	2 283
DEVE	3 110	3 023	2 969	3 018	2 983
DFA	557	523	527	558	534
DFPE	7 114	7 300	7 630	8 446	8 510
DICOM	229	227	204	204	191
DILT	1 185	1 163	1 193	1 255	1 308
DJS	2 719	2 655	2 648	2 676	2 681
DLH	446	430	418	403	392
DPE	7 463	7 483	7 550	7 501	7 467
DPMP (ex-DPSP)	3 593	3 100	3 089	3 177	3 201
DRH	900	829	795	747	726
DSIN	541	536	485	479	477
DSOL (ex-DASES)	2 540	2 473	2 482	3 416	3 393
DSP (créé en 2022)	1 384	1 323	1 291		
DTEC (créé en 2022)	73	71	65		
DU	409	398	406	411	417
DVD	1 523	1 507	1 468	1 455	1 438
IG	45	43	47	45	45
SG	212	208	169	168	151
Gestion RH *	393	415	341	384	351
Total	52 984	51 680	51 553	52 250	52 551

*Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

**Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent, hors assistants familiaux et maternels,
en activité au 31 décembre de chaque année**

Données en équivalent temps plein (ETP) réparties par direction

Direction	2024	2023	2022	2021	2020
CABINET DE LA MAIRE	86,2	97,2	95,3	93,5	97,8
DAC	2 702,4	2 690,8	2 664,6	2 632,6	2 655,5
DAE	282,0	286,3	278,7	276,9	273,1
DAJ	81,6	78,2	72,4	72,7	76,3
DASCO	10 267,5	9 787,7	9 626,5	9 742,9	10 058,4
DCPA	1 478,3	1 459,8	1 442,7	1 417,8	1 442,2
DDCT	2 287,2	2 265,9	2 253,3	2 280,1	2 247,7
DEVE	3 085,5	3 001,3	2 947,7	2 995,0	2 961,6
DFA	553,9	519,8	524,1	554,1	529,9
DFPE	6 921,4	7 090,5	7 409,9	8 173,2	8 209,8
DICOM	228,1	225,0	202,4	202,4	189,0
DILT	1 180,3	1 159,0	1 186,8	1 248,6	1 291,5
DJS	2 699,5	2 640,8	2 633,7	2 660,0	2 663,8
DLH	440,6	425,5	413,2	397,9	386,1
DPE	7 450,5	7 471,0	7 537,3	7 489,8	7 455,7
DPMP (ex-DPSP)	3 522,5	3 059,2	3 081,0	3 164,6	3 184,9
DRH	883,7	811,4	776,3	733,1	710,2
DSIN	539,2	534,7	483,4	477,0	473,2
DSOL (ex-DASES)	2 506,5	2 437,2	2 443,3	3 295,8	3 265,7
DSP (créé en 2022)	1 273,4	1 218,3	1 189,4		
DTEC (créé en 2022)	71,7	69,4	63,2		
DU	405,8	395,3	402,8	406,7	411,3
DVD	1 518,5	1 502,0	1 461,7	1 447,3	1 428,1
IG	45,0	43,0	47,0	45,0	45,0
SG	211,5	206,7	168,4	166,5	149,4
Gestion RH*	391,2	413,9	340,0	378,7	345,5
Total	51 113,9	49 889,8	49 745,1	50 352,2	50 551,7

*Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

DONNÉES DE SYNTHÈSE

2 - RÉMUNÉRATIONS ET COTISATIONS SOCIALES

Budget de fonctionnement des budgets généraux et annexes (en millions d'euros)
Dépenses réelles constatées au compte administratif de chaque année.

2024* : 9 383,083 millions d'euros
 2023 : 8 917,944 millions d'euros
 2022 : 8 641,691 millions d'euros
 2021 : 8 331,497 millions d'euros
 2020 : 8 381,515 millions d'euros

Source : compte administratif de la collectivité parisienne, intégrant les budgets principaux
 et annexes : dépenses réelles constatées
 * : les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

Masse salariale totale (en millions d'euros)
Dépenses constatées au compte administratif de la collectivité parisienne

2024* : 2 907,088 millions d'euros
 2023 : 2 740,451 millions d'euros
 2022 : 2 638,215 millions d'euros
 2021 : 2 569,878 millions d'euros
 2020 : 2 542,575 millions d'euros
 * : les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

Masse salariale des budgets généraux

2024* : 2 801,146 millions d'euros
 2023 : 2 637,157 millions d'euros
 2022 : 2 543,832 millions d'euros
 2021 : 2 479,547 millions d'euros
 2020 : 2 452,184 millions d'euros
 * : les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

Masse salariale des budgets annexes

2024* : 105,942 millions d'euros
 2023 : 103,294 millions d'euros
 2022 : 94,383 millions d'euros
 2021 : 90,331 millions d'euros
 2020 : 90,391 millions d'euros

Source : compte administratif de la collectivité parisienne, intégrant les budgets principaux et annexes :
 dépenses réelles constatées
 * : les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

Poids de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement
(budgets généraux et budgets annexes) de la collectivité parisienne

2024* : 30,98 %
 2023 : 30,73 %
 2022 : 30,53 %
 2021 : 30,85 %
 2020 : 30,34 %

Source : compte administratif de la collectivité parisienne, intégrant les budgets principaux et annexes :
 ratios établis à partir des dépenses réelles constatées
 * : les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

Salaires et traitements (en millions d'euros) : dépenses constatées

2024* : 2 126,446 millions d'euros
 2023 : 1 994,412 millions d'euros
 2022 : 1 915,839 millions d'euros
 2021 : 1 862,944 millions d'euros
 2020 : 1 843,675 millions d'euros

Source : données DRH : il s'agit de la rémunération principale des personnels permanents et non permanents, les primes et indemnités, les rémunérations des agents de droit privé, les vacances, les remboursements divers de frais et les prestations sociales.

* : les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

Rémunération brute annuelle moyenne des agents permanents à temps plein

2024* : 38 929 euros
 2023 : 37 125 euros
 2022 : 35 390 euros
 2021 : 34 322 euros
 2020* : 34 319 euros

Périmètre de mesure : agents permanents à temps plein présents tout au long de l'année considérée

* En 2020, la rémunération brute annuelle moyenne des agents permanents à temps plein retraitée sans les primes COVID est de 34 062 euros.

* : les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

Rémunération brute annuelle médiane des agents permanents à temps plein

2024* : 34 978 euros
 2023 : 33 202 euros
 2022 : 31 741 euros
 2021 : 30 939 euros
 2020 : 30 804 euros

Périmètre de mesure : agents permanents à temps plein présents tout au long de l'année considérée.

* : les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

Rémunération nette mensuelle moyenne (salaire moyen fonctionnaire)

2024* : 2 908 euros
 2023 : 2 770 euros
 2022 : 2 649 euros
 2021 : 2 557 euros
 2020 : 2 533 euros

Périmètre de mesure :

- Fonctionnaire ayant travaillé au moins un jour dans l'année
- recouvrant toutes les quotités de temps de travail

* les coûts liés aux JOP 2024 sont exclus

Rémunération nette mensuelle moyenne (salaire moyen contractuel)

2024* : 2 333 euros
 2023 : 2 205 euros
 2022 : 2 028 euros
 2021 : 1 954 euros
 2020 : 1 921 euros

Périmètre de mesure :

- regroupant les agents contractuels permanents
- ayant travaillé au moins un jour dans l'année
- recouvrant toutes les quotités de temps de travail

* les coûts liés aux JOP 2024 sont exclus

DONNÉES DE SYNTHÈSE

3 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Médecine préventive : nombre de visites et nombre d'agents reçus

Nombre global	2024		
	SMP*	PREVLING santé au travail**	TOTAL
de visites médicales de prévention et d'agents concernés	11 416	1 543	12 959

* service de médecine préventive de la Ville de Paris

** Le CMIE (centre médical interentreprises Europe) est devenu PREVLING Santé au travail à compter du 1er mars 2024.

Nombre global	2023		
	SMP*	CMIE**	TOTAL
de visites médicales de prévention et d'agents concernés	13 244	1 633	14 877

* service de médecine préventive de la Ville de Paris

Nombre global	2022		
	SMP*	CMIE**	TOTAL
de visites médicales de prévention et d'agents concernés	16 062	1 610	17 672

Nombre global	2021		
	SMP*	CMIE**	TOTAL
de visites médicales de prévention et d'agents concernés	16 206	2 242	18 448

Nombre global	2020		
	SMP*	CMIE**	TOTAL
de visites médicales de prévention	17 248	1 351	18 599
d'agents concernés par les visites médicales de prévention	14 661	1 351	16 012

Nombre global d'agents reçus par le PAMA (médecine statutaire)

Le nombre correspond au nombre global d'agents reçus au titre de l'ensemble des compétences du PAMA (embauches, maladies professionnelles, maladies contractées en service, aptitude, accidents de service et du travail).

Nombre global d'agents reçus au PAMA	2024	2023	2022	2021	2020
	3 229	3 189	5 848	7 359	7 992*

* y compris VM du conseil médical non prise en compte sur les autres années de référence

Nombre global de dossiers soumis au Comité médical pour avis

Nombre global de dossiers soumis au Comité médical siégeant en formation restreinte	2024	2023	2022	2021	2020
	2 500	2 430	3 331	3 304	3 178

Nombre global de dossiers soumis à la Commission de réforme

Nombre global de dossiers soumis à la Commission de réforme devenue conseil médical siégeant en formation plénière	2024	2023	2022	2021	2020
	666	644	594	436	430

Nombre d'accidents de travail / service, accidents de trajet avec ou sans arrêt

2024 : 3 729
 2023 : 4 055
 2022 : 3 863
 2021 : 3 796
 2020 : 3 350

Périmètre de mesure : Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent

Maladies professionnelles recensées

2024 : 291
 2023 : 284
 2022 : 241
 2021 : 204
 2020 : 99

Périmètre de mesure : Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent

DONNÉES DE SYNTHÈSE

4 - CONDITIONS DE TRAVAIL

Temps de travail : nombre d'agents à temps partiel

2024 : 2 846 agents
 2023 : 2 939 agents
 2022 : 2 996 agents
 2021 : 3 269 agents
 2020 : 3 533 agents

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent à temps complet en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Temps de travail : nombre de 1ères demandes satisfaites, nombre de changements de quotité, nombre de retour à taux plein

2024 : 545 1eres demandes satisfaites, 206 changements de quotité, 1 802 retour à taux plein
 2023 : 514 1eres demandes satisfaites, 215 changements de quotité, 1 584 retours à taux plein
 2022 : 534 1eres demandes satisfaites, 237 changements de quotité, 1 878 retours à taux plein
 2021 : 601 1eres demandes satisfaites, 230 changements de quotité, 1 633 retours à taux plein
 2020 : 601 1eres demandes satisfaites, 209 changements de quotité, 1 604 retours à taux plein

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent à temps complet en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Répartition par quotités de temps partiel des fonctionnaires de la collectivité parisienne

Quotité de temps de travail	2024	2023	2022	2021	2020
	Nombre d'agents				
50%	152	150	170	194	191
53%	13	13	17	14	11
60%	114	107	93	85	100
69%	8	13	12	14	14
70%	62	63	67	55	54
80%	1 724	1 778	1 831	2 068	2 293
90%	693	733	728	763	796
95%	8	16	13	15	21
Total	2 774	2 873	2 931	3 208	3 480

Nombre de jours d'absences ouvrés, nombre d'agents

2024 : 1 377 314 jours ouvrés ; 33 457 agents
 2023 : 1 435 760 jours ouvrés ; 36 248 agents
 2022 : 1 454 958 jours ouvrés ; 37 167 agents
 2021 : 1 341 623 jours ouvrés ; 35 313 agents
 2020 : 1 197 508 jours ouvrés ; 31 882 agents

Périmètre de mesure : On retient, pour le décompte du nombre de jours d'absence, le périmètre des seuls agents " permanents " ou assimilés, dont la durée de présence au sein des effectifs de la collectivité parisienne est significative. En sont exclus les vacataires, les occasionnels et saisonniers, les contrats aidés et contrats d'apprentissage, ainsi que les volontaires en service civique. Ne sont également pas comptabilisées pour des raisons techniques les assistantes maternelles de la commune ainsi que les assistantes familiales du département. Sont prises en compte les absences suivantes: absences injustifiées, pour grève, accidents du travail, congés bonifiés, congés de formation, congés de longue durée, congés de longue maladie, congés liés à la parentalité, maladie ordinaire, divers, maladies professionnelles, etc.

Congés de paternité effectivement pris

2024 : 802 agents et 16 763 jours, soit une moyenne de 20,9 jours par agent
 2023 : 817 agents et 17 471 jours, soit une moyenne de 21,3 jours par agent
 2022 : 745 agents et 16 068 jours, soit une moyenne de 21,5 jours par agent
 2021 : 566 agents et 10 207 jours, soit une moyenne de 18 jours par agent
 2020 : 568 agents et 6 444 jours, soit une moyenne de 11,3 jours par agent

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent en activité au 31 décembre de chaque année

Congés de maternité pris

2024 : 939 agents et 94 271 jours, soit en moyenne de 100,4 jours par agent
 2023 : 1 021 agents et 100 245 jours, soit une moyenne de 98,1 jours par agent
 2022 : 1 162 agents et 116 047 jours, soit une moyenne de 99,8 jours par agent
 2021 : 1 189 agents et 118 000 jours, soit une moyenne de 99,2 jours par agent
 2020 : 1 243 agents et 122 153 jours, soit une moyenne de 98,2 jours par agent

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent en activité au 31 décembre de chaque année

Congés d'adoption pris

2024 : 3 agents et 267 jours, soit une moyenne de 89 jours par agent
 2023 : 4 agents et 443 jours, soit une moyenne de 110,7 jours par agent
 2022 : 2 agents et 201 jours, soit une moyenne de 100,5 jours par agent
 2021 : 9 agents et 429 jours, soit une moyenne de 47,6 jours par agent
 2020 : 5 agents et 220 jours, soit une moyenne de 44 jours par agent

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent en activité au 31 décembre de chaque année

Information sur le télétravail : nombre total de bénéficiaires sur emploi permanent

	Au 31 décembre 2024			
	A	B	C	Total
Femmes	2 530	1 990	1 949	6 469
Hommes	1 399	1 628	535	3 562
Total général	3 929	3 618	2 484	10 031
	Au 31 décembre 2023			
	A	B	C	Total
Femmes	2 189	1 795	1 864	5 848
Hommes	1 238	1 440	498	3 176
Total général	3 427	3 235	2 362	9 024
	Au 31 décembre 2022			
	A	B	C	Total
Femmes	1 778	1 619	1 597	4 994
Hommes	1 087	1 250	453	2 790
Total général	2 865	2 869	2 050	7 784
	Au 31 décembre 2021			
	A	B	C	Total
Femmes	1 737	1 756	2 140	5 633
Hommes	1 371	1 578	1 123	4 072
Total général	3 108	3 334	3 263	9 705
	Au 31 décembre 2020			
	A	B	C	Total
Femmes	1 170	1 020	1 510	3 700
Hommes	730	860	710	2 300
Total général	1 900	1 880	2 220	6 000

Domiciliation des agents au global					
Pourcentage	Paris	Petite couronne	Grande couronne	Province	Outremer
2024	38,1%	31,2%	24,6%	6,1%	0,00%
2023	37,4%	31,3%	25,0%	6,2%	0,00%
2022	37,0%	31,2%	25,6%	6,2%	0,00%
2021	36,7%	31,2%	25,9%	6,3%	0,00%
2020	36,5%	31,1%	26,0%	6,4%	0,03%

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Logement social : nombre de demandes de logement, nombre d'agents relogés
2024 : 9 402 demandes de logement, 544 logements attribués, 558 agents relogés 2023 : 8 750 demandes de logements, 503 logements attribués, 519 agents relogés 2022 : 8 148 demandes de logements, 515 logements attribués, 524 agents relogés 2021 : 8 477 demandes de logement, 532 logements attribués, 547 agents relogés 2020 : 9 304 demandes de logement, 546 logements attribués, 543 agents relogés

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents en situation de handicap) : taux d'emploi
2024 : 7,27 % 2023 : 6,60 % 2022 : 6,30 % 2021 : 6,10 % 2020 : 6,45 %

DONNÉES DE SYNTHÈSE

5 - ACTION SOCIALE

Budget total consacré à la politique d'action sociale en direction des personnels

2024 : 48,3 millions d'euros
 2023 : 47,6 millions d'euros
 2022 : 46,2 millions d'euros
 2021 : 46,9 millions d'euros
 2020 : 45,6 millions d'euros

Périmètre de mesure : prestations versées aux agents, subventions de fonctionnement et d'investissement à l'ASPP et à l'AGOSPAP, congés bonifiés, hébergement d'urgence, aides financières aux agents

Aides financières exceptionnelles accordées par le service social du personnel

2024 : 109 707 euros
 2023 : 146 225 euros
 2022 : 80 791 euros
 2021 : 90 137 euros
 2020 : 65 558 euros

Nombre d'agents suivis au titre de l'accompagnement social

2024 : 3 367 agents
 2023 : 3 512 agents
 2022 : 2 927 agents
 2021 : 3 287 agents
 2020 : 4 054 agents

Périmètre de mesure : nombre d'agents reçus par le service social du bureau de l'action sociale de la direction des ressources humaines

Allocation prévoyance santé (APS) annuelle : nombre d'agents, montant

2024 : 43 708 bénéficiaires et 13 111 122 euros
 2023 : 44 435 bénéficiaires et 13 367 045 euros
 2022 : 45 576 bénéficiaires et 13 880 568 euros
 2021 : 46 763 bénéficiaires et 14 173 881 euros
 2020 : 46 997 bénéficiaires et 14 447 557 euros

Périmètre de mesure : versement aux agents ayant adhéré à une complémentaire santé. Le montant varie en fonction de l'indice de l'agent.

Allocation prévoyance santé (APS) mensuelle : nombre d'agents, montant

2024 : 179 bénéficiaires et 25 368 euros
 2023 : 312 bénéficiaires et 58 661 euros
 2022 : 995 bénéficiaires et 73 798 euros
 2021 : 2 414 bénéficiaires et 536 170 euros
 2020 : 3 752 bénéficiaires et 831 736 euros

Périmètre de mesure : pour les agents dont l'IB est inférieur ou égal à 388, ayant souscrit un contrat de protection complémentaire santé remplissant certaines conditions de remboursement santé et prévoyant un maintien du salaire brut à hauteur de 40% minimum en cas de maladie à demi-traitement. Elle est cumulable avec le forfait annuel.

Allocation Prévoyance : nombre d'agents, montant

2024 : 14 460 bénéficiaires et 3 215 957 euros
 2023 : 12 231 bénéficiaires et 2 005 167 euros
 2022 : 10 002 bénéficiaires et 1 465 481 euros
 2021 : 9 240 bénéficiaires et 1 545 634 euros
 2020 : 9 404 bénéficiaires et 1 535 700 euros

Périmètre de mesure : Agents ayant adhéré au contrat collectif de prévoyance mis en œuvre au 1er janvier 2020

Allocation prévoyance santé (APS) : montant total APS annuelle et APS mensuelle

2024 : 13 136 488 euros
 2023 : 13 425 706 euros
 2022 : 13 954 366 euros
 2021 : 14 710 051 euros
 2020 : 15 279 293 euros

Chèque emploi service universel (CESU) : nombre d'agents, montant

2024 : 1 325 agents et 1 610 818 euros
 2023 : 989 agents et 737 731 euros
 2022 : 1 088 agents et 780 030 euros
 2021 : 1 072 agents et 771 162 euros
 2020 : 1 063 agents et 807 928 euros

Hebergement d'urgence : nombre d'agents, dépenses liées

2024 : 32 agents et 420 798 euros
 2023 : 57 agents et 497 825 euros
 2022 : 42 agents et 335 314 euros
 2021 : 38 agents et 415 957 euros
 2020 : 44 agents et 452 083 euros

Périmètre de mesure : tout agent se retrouvant sans domicile à la suite de la perte de son logement ou de son hébergement peut contacter le service social du personnel.

AGOSPAP : subventions versées par la Ville de Paris

2024 : 7 042 586 euros
 2023 : 7 042 586 euros
 2022 : 6 742 586 euros
 2021 : 6 742 586 euros
 2020 : 6 742 586 euros

ASPP : subventions de fonctionnement versées par la Ville de Paris

2024 : 12 377 000 euros
 2023 : 12 377 000 euros
 2022 : 12 377 000 euros
 2021 : 12 377 000 euros
 2020 : 12 377 000 euros

ASPP : repas servis, croq pouce, nombre d'agents ayant mangé au moins une fois dans un restaurant ASPP

	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre de repas servis dans les restaurants ASPP	959 869	977 767	889 016	691 682	645 985
Nombre de repas servis dans les croc' pouce	123 651	119 289	129 002	96 237	71 531
Nombre de repas gratuits servis aux agents en difficultés sociales dans les restaurants ASPP	399	1 471	674	657	873
Nombre de repas servis dans les restaurants inter entreprises	112 650	93 461	90 171	67 443	75 268
Nombre total de repas servis aux agents de la Ville de Paris	1 196 569	1 191 988	1 108 863	856 019	793 657

DONNÉES DE SYNTHÈSE

6 - FORMATION

Coût total formation à la collectivité parisienne

2024 : 109 424 151 euros
 2023 : 96 925 914 euros
 2022 : 84 222 978 euros
 2021 : 74 841 215 euros
 2020 : 70 014 736 euros

Périmètre de mesure : ce montant, qui concerne la Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV, intègre le maintien des rémunérations, les coûts pédagogiques directs, les coûts de fonctionnement et d'investissement.

**Part des dépenses de formation
 rapportées au périmètre de la masse salariale du compte administratif de chaque année mesurée (titres III et IV)**

Périmètre de mesure : La Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV.

	2024	2023	2022	2021	2020
Dépenses globales de formation	109 424 151 €	96 925 914 €	84 222 978 €	74 841 215 €	70 014 736 €
dont maintien des rémunérations	59 442 178 €	48 067 625 €	41 885 349 €	34 297 648 €	33 175 686 €
dont dépenses nettes formations (coûts pédagogiques directs et coûts de fonctionnement et d'investissement)	49 981 973 €	48 858 288 €	42 337 629 €	40 543 567 €	36 839 050 €
% de ces dépenses sur la masse salariale périmètre CA (BG+BA)	3,76%	3,54%	3,19%	2,91%	2,75%

Pourcentage des dépenses globales de formation par rapport à la masse salariale au compte administratif

2024 : 3,76 %
 2023 : 3,54 %
 2022 : 3,19 %
 2021 : 2,91 %
 2020 : 2,75 %

Périmètre de mesure : La Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV.

Coût maintien des rémunérations

2024 : 59 442 178 euros
 2023 : 48 067 625 euros
 2022 : 41 885 349 euros
 2021 : 34 297 648 euros
 2020 : 33 175 686 euros

Périmètre de mesure : La Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV.

Coût pédagogique direct

2024 : 23 728 542 euros
 2023 : 21 900 322 euros
 2022 : 19 553 356 euros
 2021 : 18 937 954 euros
 2020 : 15 715 030 euros

Périmètre de mesure : La Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV.

Nombre total d'agents formés de la Ville de Paris hors titre IV

2024 : 36 512 agents
 2023 : 35 032 agents
 2022 : 30 793 agents
 2021 : 25 463 agents
 2020 : 24 046 agents

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Nombre de jours de formation au total pour les agents Ville de Paris hors titre IV

2024 : 220 558 jours
 2023 : 194 125 jours
 2022 : 158 712 jours
 2021 : 118 163 jours
 2020 : 85 167 jours

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM) et nombre de jours réels de formation dont les jours de formation scolaires

Taux de présence en formation Ville de Paris hors titre IV

2024 : 84,2 %
 2023 : 84,3 %
 2022 : 86,2 %
 2021 : 86,0 %
 2020 : 83,8%

Périmètre de mesure : le taux de présence (hors scolarité) est calculé de la manière suivante :

- total des heures de formation prévues
- total des heures de formation suivies
- conversion en jours sur la base 7h=1 jour

Nombre de jours moyens de formation par catégorie Ville de Paris hors titre IV
Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Année 2024	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	7 192	44 907	6,2
B	9 581	57 562	6,0
C	17 669	112 117	6,3
sans catégorie (contractuels non permanents)	2 070	5 971	2,9
TOTAL 2024	36 512	220 558	6,0

Année 2023	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	6 577	40 471	6,2
B	9 316	39 705	4,3
C	17 002	106 558	6,3
sans catégorie (contractuels non permanents)	2 137	7 391	3,5
TOTAL 2023	35 032	194 125	5,5

Année 2022	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	6 310	30 027	4,8
B	8 303	32 065	3,9
C	14 135	89 569	6,3
sans catégorie (contractuels non permanents)	2 045	7 051	3,4
TOTAL 2022	30 793	158 712	5,2

Année 2021	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	5 730	24 901	4,3
B	4 765	20 986	4,4
C	13 573	65 634	4,8
sans catégorie (contractuels non permanents)	1 395	6 642	4,8
TOTAL 2021	25 463	118 163	4,6

Année 2020	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	4 728	21 291	4,5
B	4 124	13 288	3,2
C	13 528	44 764	3,3
sans catégorie (contractuels non permanents)	1 666	5 824	3,5
TOTAL 2020	24 046	85 167	3,5

Nombre d'agents formés en 2024 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	29	27	87	31%	0
DAC	5 091	1 839	2 981	62%	2
DAE	635	191	290	66%	2
DAJ	55	22	82	27%	1
DASCO	29 994	7 887	11 312	70%	3
DCPA	6 564	1 139	1 486	77%	4
DDCT	2 812	1 073	2 310	46%	1
DEVE	9 563	2 185	3 110	70%	3
DFA	1 741	435	557	78%	3
DFPE	37 882	6 592	7 114	93%	5
DICOM	174	72	229	31%	1
DILT	2 360	726	1 185	61%	2
DJS	3 381	917	2 719	34%	1
DLH	1 639	399	446	89%	4
DPE	15 986	3 499	7 463	47%	2
DPMP (ex DPSP)	47 765	2 595	3 593	72%	13
DRH	3 462	663	900	74%	4
DSIN	1 765	427	541	79%	3
DSOL	6 458	2 433	2 540	96%	3
DSP	8 218	1 116	1 384	81%	6
DTEC	199	67	73	92%	3
DU	1 648	339	409	83%	4
DVD	4 972	943	1 523	62%	3
IG	164	42	45	93%	4
SG	227	122	212	58%	1
AUTRES (autres admin., scolarités)	27 776	762	7 032	11%	4
Total général	220 558	36 512	59 623	61%	4

Nombre d'agents formés en 2023 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	51	30	98	31%	1
DAC	4 688	1 415	2 955	48%	2
DAE	452	143	293	49%	2
DAJ	216	66	79	84%	3
DASCO	26 410	6 922	10 792	64%	2
DCPA	4 615	1 054	1 467	72%	3
DDCT	3 371	1 218	2 289	53%	1
DEVE	8 317	2 079	3 023	69%	3
DFA	1 621	445	523	85%	3
DFPE	24 708	6 755	7 300	93%	3
DICOM	127	74	227	33%	1
DILT	1 872	740	1 163	64%	2
DJS	2 945	939	2 655	35%	1
DLH	958	354	430	82%	2
DPE	16 461	3 756	7 483	50%	2
DPMP (ex DPSP)	39 263	2 184	3 100	70%	13
DRH	3 178	649	829	78%	4
DSIN	1 869	501	536	93%	3
DSOL	6 069	2 111	1 419	149%	4
DSP	6 266	1 055	1 323	80%	5
DTEC	146	49	71	69%	2
DU	1 085	321	398	81%	3
DVD	5 060	1 060	1 507	70%	3
IG	143	42	43	98%	3
SG	180	80	208	38%	1
AUTRES (autres admin., scolarités)	34 053	990	7 138	14%	5
Total général	194 125	35 032	57 349	61%	3

Nombre d'agents formés en 2022 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	52	21	96	22%	1
DAC	3 627	2 285	2 930	78%	1
DAE	400	159	285	56%	1
DAJ	194	58	73	79%	3
DASCO	18 486	5 618	10 664	53%	2
DCPA	4 923	907	1 449	63%	3
DDCT	2 806	995	2 280	44%	1
DEVE	7 597	1 935	2 969	65%	3
DFA	1 372	432	527	82%	3
DFPE	18 529	6 232	7 630	82%	2
DICOM	109	49	204	24%	1
DILT	1 494	583	1 193	49%	1
DJS	3 441	899	2 648	34%	1
DLH	1 155	319	418	76%	3
DPE	16 394	3 479	7 550	46%	2
DPMP (ex DPSP)	41 899	1 772	3 089	57%	14
DRH	1 863	485	795	61%	2
DSIN	1 330	373	485	77%	3
DSOL	3 850	1 307	1 430	91%	3
DSP	3 808	956	1 291	74%	3
DTEC	150	48	65	74%	2
DU	862	259	406	64%	2
DVD	4 670	813	1 468	55%	3
IG	145	42	47	89%	3
SG	120	79	169	47%	1
AUTRES (autres admin., scolarités)	19 435	688	7 039	10%	3
Total général	158 711	30 793	57 200	54%	3

Nombre d'agents formés en 2021 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	63	38	95	40%	1
DAC	2 971	1 166	2 908	40%	1
DAE	394	139	283	49%	1
DAJ	279	63	73	86%	4
DASCO	16 631	5 155	10 814	48%	2
DASES	4 543	1 276	2 361	54%	2
DCPA	3 206	709	1 424	50%	2
DDCT	3 786	1 311	2 310	57%	2
DEVE	7 147	1 838	3 018	61%	2
DFA	1 651	439	558	79%	3
DFPE	10 802	4 465	8 446	53%	1
DICOM	131	43	204	21%	1
DILT	1 530	385	1 255	31%	1
DJS	2 694	759	2 676	28%	1
DLH	960	313	403	78%	2
DPE	14 841	2 993	7 501	40%	2
DPSP	21 691	1 417	3 177	45%	7
DRH	1 608	451	747	60%	2
DSIN	1 031	313	479	65%	2
DU	871	237	411	58%	2
DVD	3 222	750	1 455	52%	2
IG	94	32	45	71%	2
SG	210	79	168	47%	1
AUTRES (autres admin., scolarités)	17 805	1 092	7 088	15%	3
Total général	118 161	25 463	57 899	44%	2

Nombre d'agents formés en 2020 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	18	14	99	14%	0
DAC	1 456	926	2 926	32%	0
DAE	227	110	280	39%	1
DAJ	113	39	77	51%	1
DASCO	15 345	5 547	11 172	50%	1
DASES	2 970	1 100	2 326	47%	1
DCPA	2 526	750	1 449	52%	2
DDCT	2 014	943	2 283	41%	1
DEVE	3 928	1 381	2 983	46%	1
DFA	1 111	349	534	65%	2
DFPE	10 107	4 914	8 510	58%	1
DICOM	90	40	191	21%	0
DILT	872	310	1 308	24%	1
DJS	2 339	642	2 681	24%	1
DLH	581	223	392	57%	1
DPE	11 345	2 598	7 467	35%	2
DPSP	5 085	1 684	3 201	53%	2
DRH	926	376	726	52%	1
DSIN	1 014	313	477	66%	2
DU	512	188	417	45%	1
DVD	1 973	621	1 438	43%	1
INSPECT GENERALE DIR	69	27	45	60%	2
SGVP	110	54	151	36%	1
AUTRES (autres admin., scolarités)	20 434	897	7 252	12%	3
Total général	85 165	24 046	58 385	41%	1

DONNÉES DE SYNTHÈSE

7 - DIALOGUE SOCIAL

Nombre de comités sociaux territoriaux (CST) centraux et de directions

2024 : 57
 2023 : 51
 2022 : 73
 2021 : 113
 2020 : 74

Périmètre de mesure : Ville de Paris y inclus le titre IV

Nombre de Formation spécialisée SSCT (ex-CHSCT) centraux et de directions

2024 : 65
 2023 : 65
 2022 : 95
 2021 : 138
 2020 : 99

Périmètre de mesure : Ville de Paris y inclus le titre IV

Nombre de commissions administratives paritaires (CAP)

2024 : 12
 2023* : 9
 2022 : 25
 2021 : 29
 2020 : 83

Périmètre de mesure : Ville de Paris y inclus le titre IV
 * : à partir de 2023, les CAP sont par catégorie hiérarchique

Nombre d'audiences accordées aux organisations syndicales par la Direction des ressources humaines (niveau central)

2024 : 127
 2023 : 105
 2022 : 92
 2021 : 103
 2020 : 63

Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local ou national

2024 : 49 426 jours
 2023 : 80 797 jours
 2022 : 45 855 jours
 2021 : 61 041 jours
 2020 : 34 343 jours

Périmètre de mesure : Ville de Paris y inclus le titre IV

Répartition des sanctions disciplinaires par groupes de sanction

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires
(art. 89 de la loi du 26 janvier 1984)

Sanction du :	2024	2023	2022	2021	2020
1 ^{er} groupe	284	291	217	227	136
2 ^e groupe	5	7	5	4	4
3 ^e groupe	47	41	42	19	14
4 ^e groupe	19	20	22	12	7
Total	355	359	286	262	161

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires(art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992)

Sanction du :	2024	2023	2022	2021	2020
Total tous groupes de sanction	9	3	15	0	0

Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels
(art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988)

Sanction du :	2024	2023	2022	2021	2020
Total tous groupes de sanction	2	2	7	4	1

Total tous statuts	366	364	308	266	162
--------------------	-----	-----	-----	-----	-----

DONNÉES DE SYNTHÈSE

8 - RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE FEMME HOMME

Part des femmes au sein des effectifs des fonctionnaires et contractuels
sur emploi permanent et non permanent au 31 décembre : au total, par catégorie, par filière

Au total

2024			
Femmes	Hommes	Total général	%
29 083	23 901	52 984	54,89%
2023			
Femmes	Hommes	Total général	%
28 459	23 221	51 680	55,07%
2022			
Femmes	Hommes	Total général	%
28 475	23 078	51 553	55,23%
2021			
Femmes	Hommes	Total général	%
28 988	23 262	52 250	55,50%
2020			
Femmes	Hommes	Total général	%
29 342	23 209	52 551	55,80%

Par catégorie

2024				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	6 221	3 007	9 228	67,4%
B	7 703	4 568	12 271	62,8%
C	15 159	16 326	31 485	48,1%
Total général	29 083	23 901	52 984	54,9%

2023				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	6 022	2 938	8 960	67,2%
B	7 703	4 475	12 178	63,3%
C	14 734	15 808	30 542	48,2%
Total général	28 459	23 221	51 680	55,1%

2022				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	5 875	2 856	8 731	67,3%
B	7 969	4 367	12 336	64,6%
C	14 631	15 855	30 486	48,0%
Total général	28 475	23 078	51 553	55,2%

2021				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	5 902	2 833	8 735	67,6%
B	3 909	4 323	8 232	47,5%
C	19 177	16 106	35 283	54,4%
Total général	28 988	23 262	52 250	55,5%

2020				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	5 940	2 822	8 762	67,8%
B	3 643	4 227	7 870	46,3%
C	19 759	16 160	35 919	55,0%
Total général	29 342	23 209	52 551	55,8%

Par filière				
2024				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 969	2 298	8 267	72,2%
FILIERE ANIMATION	2 795	1 348	4 143	67,5%
FILIERE CULTURELLE	1 531	935	2 466	62,1%
HORS FILIERE	761	585	1 346	56,5%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5 333	214	5 547	96,1%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	nd
FILIERE SECURITE	1 139	2 603	3 742	30,4%
FILIERE SOCIALE	3 825	243	4 068	94,0%
FILIERE SPORTIVE	110	367	477	23,1%
FILIERE TECHNIQUE	7 620	15 308	22 928	33,2%
Total général	29 083	23 901	52 984	54,9%
2023				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 784	2 235	8 019	72,1%
FILIERE ANIMATION	2 522	1 195	3 717	67,9%
FILIERE CULTURELLE	1 508	948	2 456	61,4%
HORS FILIERE	755	571	1 326	56,9%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5 397	190	5 587	96,6%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	nd
FILIERE SECURITE	1 023	2 239	3 262	31,4%
FILIERE SOCIALE	3 850	263	4 113	93,6%
FILIERE SPORTIVE	103	371	474	21,7%
FILIERE TECHNIQUE	7 517	15 209	22 726	33,1%
Total général	28 459	23 221	51 680	55,1%
2022				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 625	2 238	7 863	71,5%
FILIERE ANIMATION	2 523	1 168	3 691	68,4%
FILIERE CULTURELLE	1 487	941	2 428	61,2%
HORS FILIERE	713	557	1 270	56,1%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5 681	174	5 855	97,0%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	1	1	0,0%
FILIERE SECURITE	1 039	2 228	3 267	31,8%
FILIERE SOCIALE	3 871	263	4 134	93,6%
FILIERE SPORTIVE	106	361	467	22,7%
FILIERE TECHNIQUE	7 430	15 147	22 577	32,9%
Total général	28 475	23 078	51 553	55,2%
2021				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 703	2 246	7 949	71,7%
FILIERE ANIMATION	2 616	1 209	3 825	68,4%
FILIERE CULTURELLE	1 462	964	2 426	60,3%
HORS FILIERE	741	575	1 316	56,3%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	6 141	150	6 291	97,6%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	1	1	0,0%
FILIERE SECURITE	1 093	2 269	3 362	32,5%
FILIERE SOCIALE	3 881	303	4 184	92,8%
FILIERE SPORTIVE	113	370	483	23,4%
FILIERE TECHNIQUE	7 238	15 175	22 413	32,3%
Total général	28 988	23 262	52 250	55,5%
2020				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 617	2 228	7 845	71,6%
FILIERE ANIMATION	2 672	1 229	3 901	68,5%
FILIERE CULTURELLE	1 467	969	2 436	60,2%
HORS FILIERE	1 334	0	1 334	100,0%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	6 361	142	6 503	97,8%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	2	2	0,0%
FILIERE SECURITE	1 141	2 257	3 398	33,6%
FILIERE SOCIALE	3 940	285	4 225	93,3%
FILIERE SPORTIVE	102	364	466	21,9%
FILIERE TECHNIQUE	7 302	15 139	22 441	32,5%
Total général	29 936	22 615	52 551	57,0%

Part des femmes dans les recrutements au sein des effectifs des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent

	Femmes	Hommes	Total	part des femmes
Total général 2024	3 472	2 436	5 908	58,8%
Total général 2023	3 333	1 940	5 273	63,2%
Total général 2022	3 253	1 764	5 017	64,8%
Total général 2021	3 535	1 961	5 496	64,3%
Total général 2020	3 422	1 789	5 211	65,7%

Part des femmes parmi les contractuels à temps non complet

Périmètre de mesure : Contractuels sur emploi permanent et non permanent en activité au 31 décembre.

Le décret n°94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes prévoit dans son article 55 que : " Les fonctions qui, correspondant à un besoin permanent, impliquent un service à temps non complet sont assurées par des agents contractuels"

2024			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 370	659	3 029	78,2%

2023			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 206	593	2 799	78,8%

2022			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 201	585	2 786	79,0%

2021			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 206	625	2 831	77,9%

2020			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 279	683	2 962	76,9%

Part des femmes et des hommes contractuels à temps non complet parmi l'ensemble des femmes et des hommes contractuels

Périmètre de mesure : contractuels sur emploi permanent et non permanent en activité au 31 décembre

2024		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 370	4 848	48,9%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
659	2 276	29,0%

2023		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 206	4 441	49,7%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
593	2 067	28,7%

2022		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 201	4 259	51,7%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
585	1 719	34,0%

2021		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 206	4 087	54,0%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
625	1 744	35,8%

2020		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 279	4 305	52,9%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
683	1 736	39,3%

Part des femmes parmi les agents à temps partiel

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent en activité au 31 décembre

2024			
Nombre de femmes*	Nombre d'hommes*	Nombre d'agents*	Part des femmes*
2 408	438	2 846	84,6%
*intègre les aide soignants TIV			
2023			
Nombre de femmes*	Nombre d'hommes*	Nombre d'agents*	Part des femmes*
2 529	410	2 939	86,0%
*intègre les aide soignants TIV			
2022			
Nombre de femmes*	Nombre d'hommes*	Nombre d'agents*	Part des femmes*
2 583	415	2 998	86,2%
*intègre les aide soignants TIV			
2021			
Nombre de femmes*	Nombre d'hommes*	Nombre d'agents*	Part des femmes*
2 835	437	3 272	86,6%
*intègre les aide soignants TIV			
2020			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes*
3 085	453	3 538	87,2%

Part des femmes et des hommes à temps partiel parmi les femmes et les hommes

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent en activité au 31 décembre

2024		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
2 408	29 083	8,3%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
438	23 901	1,8%
2023		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
2 529	28 459	8,9%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
410	23 221	1,8%
2022		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
2 583	28 475	9,1%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
415	23 078	1,8%
2021		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
2 835	28 988	9,8%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
437	23 262	1,9%
2020		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
3 085	29 343	10,5%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
453	23 208	2,0%

Méthodologie

Les rémunérations brutes mensuelles moyennes par statut, par catégorie hiérarchique et par filières :
 l'indicateur présente le brut à payer mensuel moyen des agents toutes quotités de temps de travail confondues (par genre, par statut, par catégorie A+, A, B, C, par filière) :
 • regroupant les agents permanents par profils, catégories hiérarchiques et filières
 • présents et rémunérés au moins 1 jour
 • recouvrant toutes les quotités de temps de travail
 • avec une limitation à 90 jours des absences (impactant la rémunération) pour les titulaires et à 3 jours pour les contractuels.
 Pour 2024, les coûts liés aux JOP n'ont pas été inclus dans les données du chapitre 8.

Rémunération brute mensuelle moyenne en 2024 toutes quotités de temps de travail confondues des agents ayant travaillé au moins un jour dans l'année par statuts, par catégories, par filières et par sexe

Pour les titulaires, sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (43 488 agents), l'écart de rémunération nette mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes est de 4,79 % en 2024.
 L'arrêté du 14 août 2023 relatif aux indicateurs contenus dans la base de données de données modifie dorénavant ce mode de calcul de la Ville. D'une part le périmètre des agents intègre ceux ayant travaillé au moins 1 jour dans l'année toutes quotités de temps de travail confondues et d'autre part, l'écart doit se mesurer sur la rémunération brute mensuelle moyenne. Sur ce nouveau périmètre de 47 630 agents, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 6,54 % en 2024.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Titulaires	A+	FILIERE ADMINISTRATIVE	8 975 €	95	8 854 €	110	8 910 €	205
	A+	FILIERE CULTURELLE	4 707 €	63	4 181 €	28	4 545 €	91
	A+	FILIERE MEDICO-SOCIALE	6 981 €	111	6 768 €	10	6 964 €	121
	A+	FILIERE TECHNIQUE	7 232 €	102	8 008 €	122	7 655 €	224
	Total A+		7 175 €	371	7 910 €	270	7 484 €	641
	A	FILIERE ADMINISTRATIVE	4 797 €	903	5 112 €	492	4 908 €	1 395
	A	FILIERE CULTURELLE	3 614 €	331	3 668 €	280	3 639 €	611
	A	FILIERE HORS FILIEREE	3 307 €	439	3 561 €	311	3 413 €	750
	A	FILIERE MEDICO-SOCIALE	3 703 €	833	3 588 €	27	3 699 €	860
	A	FILIERE SECURITE	4 950 €	3	4 277 €	20	4 365 €	23
	A	FILIERE SOCIALE	3 187 €	1 928	3 293 €	228	3 198 €	2 156
	A	FILIERE SPORTIVE	4 389 €	10	4 360 €	58	4 364 €	68
	A	FILIERE TECHNIQUE	4 535 €	398	4 876 €	505	4 726 €	903
	Total A		3 730 €	4 845	4 320 €	1 921	3 898 €	6 766
	B	FILIERE ADMINISTRATIVE	3 132 €	1 503	3 215 €	581	3 155 €	2 084
	B	FILIERE ANIMATION	2 819 €	497	2 835 €	307	2 825 €	804
	B	FILIERE CULTURELLE	2 680 €	646	2 776 €	283	2 710 €	929
	B	FILIERE MEDICO-SOCIALE	2 449 €	4 403	2 509 €	69	2 450 €	4 472
	B	FILIERE SECURITE	3 769 €	92	3 934 €	213	3 884 €	305
	B	FILIERE SOCIALE	2 488 €	34	2 615 €	24	2 541 €	58
	B	FILIERE SPORTIVE	3 189 €	89	3 072 €	287	3 100 €	376
	B	FILIERE TECHNIQUE	3 178 €	635	3 489 €	2 766	3 431 €	3 401
	Total B		2 704 €	7 899	3 340 €	4 530	2 936 €	12 429
	C	FILIERE ADMINISTRATIVE	2 488 €	3 242	2 491 €	866	2 489 €	4 108
	C	FILIERE ANIMATION	2 186 €	1 391	2 266 €	761	2 214 €	2 152
	C	FILIERE CULTURELLE	2 112 €	230	2 076 €	166	2 097 €	396
	C	FILIERE MEDICO-SOCIALE	2 824 €	8	2 904 €	4	2 851 €	12
	C	FILIERE SECURITE	3 062 €	971	3 120 €	2 110	3 102 €	3 081
	C	FILIERE SOCIALE	2 383 €	1 759	2 079 €	12	2 381 €	1 771
	C	FILIERE TECHNIQUE	2 298 €	4 852	2 635 €	11 422	2 534 €	16 274
	Total C		2 403 €	12 453	2 669 €	15 341	2 550 €	27 794
	Total Titulaires		2 817 €	25 568	3 014 €	22 062	2 908 €	47 630

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble		
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	
Non titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	9 633 €	12	8 454 €	19	8 910 €	31	
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	5 904 €	1	0 €	0	5 904 €	1	
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	7 879 €	17	5 888 €	7	7 299 €	24	
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	7 805 €	9	7 054 €	12	7 376 €	21	
	Total A+		8 351 €	39	7 539 €	38	7 950 €	77	
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 907 €	437	4 349 €	242	4 064 €	679	
	A	FILIÈRE CULTURELLE	2 005 €	91	1 864 €	132	1 921 €	223	
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 898 €	296	3 506 €	237	3 168 €	533	
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 818 €	163	3 406 €	34	2 919 €	197	
	A	FILIÈRE SOCIALE	2 442 €	38	2 422 €	13	2 437 €	51	
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 441 €	130	4 439 €	180	4 440 €	310	
	Total A		3 357 €	1 155	3 670 €	838	3 488 €	1 993	
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 258 €	41	2 470 €	29	2 346 €	70	
	B	FILIÈRE ANIMATION	1 734 €	2	2 427 €	3	2 150 €	5	
	B	FILIÈRE CULTURELLE	1 783 €	90	1 821 €	58	1 798 €	148	
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 990 €	35	1 983 €	5	1 989 €	40	
	B	FILIÈRE SOCIALE	2 384 €	13	1 339 €	5	2 094 €	18	
	B	FILIÈRE SPORTIVE	1 692 €	4	2 377 €	30	2 296 €	34	
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 644 €	62	2 762 €	102	2 718 €	164	
	Total B		2 137 €	247	2 389 €	232	2 259 €	479	
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 473 €	58	1 563 €	35	1 507 €	93	
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 223 €	647	1 401 €	131	1 253 €	778	
	C	FILIÈRE CULTURELLE	384 €	111	370 €	33	381 €	144	
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 121 €	38	2 403 €	48	2 279 €	86	
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	645 €	18	955 €	32	843 €	50	
	C	FILIÈRE SOCIALE	2 003 €	259	1 786 €	2	2 001 €	261	
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	1 487 €	1 389	1 856 €	331	1 558 €	1 720	
	Total C		1 427 €	2 520	1 657 €	612	1 472 €	3 132	
	Total Non titulaires		2 102 €	3 961	2 866 €	1 720	2 333 €	5 681	
	Total général 2024			2 721 €	29 529	3 004 €	23 782	2 847 €	53 311

Rémunération brute mensuelle moyenne en 2023 toutes quotités de temps de travail confondues des agents ayant travaillé au moins un jour dans l'année par statuts, par catégories, par filières et par sexe

Pour les titulaires : Sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (38 766 agents), l'écart de rémunération nette mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes est de 4,76 % en 2023.
L'arrêté du 14 août 2023 relatif aux indicateurs contenus dans la base de données de données modifie dorénavant ce mode de calcul de la Ville. D'une part le périmètre des agents intègre ceux ayant travaillé au moins 1 jour dans l'année toutes quotités de temps de travail confondues et d'autre part, l'écart doit se mesurer sur la rémunération brute mensuelle moyenne. Sur ce nouveau périmètre de 48 158 agents, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 7,05 % en 2023.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	8 559 €	98	8 742 €	112	8 657 €	210
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	4 514 €	59	3 665 €	24	4 269 €	83
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	6 777 €	111	7 756 €	9	6 851 €	120
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	7 310 €	103	7 664 €	125	7 504 €	228
	Total A+		7 037 €	371	7 759 €	270	7 341 €	641
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 650 €	829	4 836 €	482	4 719 €	1 311
	A	FILIÈRE CULTURELLE	3 488 €	315	3 591 €	277	3 536 €	592
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	3 233 €	440	3 455 €	318	3 326 €	758
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	3 395 €	882	3 402 €	25	3 395 €	907
	A	FILIÈRE SÉCURITÉ	4 689 €	3	4 003 €	19	4 096 €	22
	A	FILIÈRE SOCIALE	3 061 €	1 970	3 235 €	234	3 079 €	2 204
	A	FILIÈRE SPORTIVE	4 030 €	11	4 138 €	65	4 123 €	76
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 352 €	386	4 668 €	493	4 530 €	879
	Total A		3 543 €	4 836	4 136 €	1 913	3 711 €	6 749
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 026 €	1 498	3 120 €	589	3 053 €	2 087
	B	FILIÈRE ANIMATION	2 674 €	478	2 700 €	295	2 684 €	773
	B	FILIÈRE CULTURELLE	2 577 €	647	2 680 €	278	2 608 €	925
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 226 €	4 759	2 492 €	66	2 230 €	4 825
	B	FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE	0 €	0	0 €	0	0 €	0
	B	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 440 €	76	3 763 €	191	3 671 €	267
	B	FILIÈRE SOCIALE	2 417 €	33	2 709 €	26	2 546 €	59
	B	FILIÈRE SPORTIVE	2 988 €	90	2 890 €	281	2 914 €	371
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	3 038 €	643	3 347 €	2 782	3 289 €	3 425
	Total B		2 510 €	8 224	3 207 €	4 508	2 757 €	12 732
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 426 €	3 283	2 417 €	882	2 424 €	4 165
	C	FILIÈRE ANIMATION	2 117 €	1 342	2 178 €	730	2 138 €	2 072
	C	FILIÈRE CULTURELLE	1 999 €	216	2 025 €	177	2 011 €	393
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 796 €	2	0 €	0	2 796 €	2
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	2 891 €	986	2 934 €	2 067	2 920 €	3 053
	C	FILIÈRE SOCIALE	2 288 €	1 768	2 276 €	11	2 288 €	1 779
C	FILIÈRE TECHNIQUE	2 220 €	4 941	2 514 €	11 631	2 427 €	16 572	
Total C		2 321 €	12 538	2 543 €	15 498	2 444 €	28 036	
Total Titulaires		2 676 €	25 969	2 879 €	22 189	2 770 €	48 158	

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Non titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	10 988 €	10	8 070 €	16	9 192 €	26
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	5 296 €	1	0 €	0	5 296 €	1
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	7 169 €	19	6 641 €	6	7 042 €	25
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	6 683 €	8	8 648 €	9	7 724 €	17
	Total A+		8 022 €	38	7 961 €	31	7 995 €	69
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 768 €	371	4 187 €	225	3 924 €	596
	A	FILIÈRE CULTURELLE	1 992 €	105	1 918 €	135	1 950 €	240
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 930 €	258	3 320 €	218	3 109 €	476
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 803 €	154	3 095 €	36	2 859 €	190
	A	FILIÈRE SOCIALE	2 187 €	34	2 404 €	9	2 232 €	43
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 163 €	124	4 338 €	153	4 260 €	277
	Total A		3 236 €	1 046	3 505 €	776	3 350 €	1 822
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 155 €	38	2 272 €	29	2 206 €	67
	B	FILIÈRE ANIMATION	0 €	0	2 219 €	2	2 219 €	2
	B	FILIÈRE CULTURELLE	1 893 €	100	1 827 €	58	1 869 €	158
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 610 €	48	1 641 €	5	1 613 €	53
	B	FILIÈRE SOCIALE	1 731 €	14	2 620 €	4	1 929 €	18
	B	FILIÈRE SPORTIVE	1 629 €	4	2 253 €	29	2 178 €	33
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 308 €	41	2 730 €	68	2 571 €	109
	Total B		1 934 €	245	2 287 €	195	2 090 €	440
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 522 €	45	1 593 €	38	1 554 €	83
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 211 €	746	1 392 €	158	1 243 €	904
	C	FILIÈRE CULTURELLE	431 €	107	421 €	40	428 €	147
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 339 €	34	2 657 €	37	2 505 €	71
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	1 313 €	2	2 030 €	8	1 886 €	10
	C	FILIÈRE SOCIALE	1 909 €	254	2 130 €	1	1 909 €	255
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	1 391 €	1 348	1 837 €	274	1 466 €	1 622
	Total C		1 364 €	2 536	1 649 €	556	1 415 €	3 092
	Total Non titulaires		1 974 €	3 865	2 779 €	1 558	2 205 €	5 423
	Total général 2023		2 585 €	29 834	2 872 €	23 747	2 713 €	53 581

Rémunération brute mensuelle moyenne en 2022 toutes quotités de temps de travail confondues des agents ayant travaillé au moins un jour dans l'année par statuts, par catégories, par filières et par sexe

Pour les titulaires : Sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (38 888 agents), l'écart de rémunération nette mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes est de 4,92 % en 2022.

L'arrêté du 14 août 2023 relatif aux indicateurs contenus dans la base de données de données modifie dorénavant ce mode de calcul de la Ville. D'une part le périmètre des agents intègre ceux ayant travaillé au moins 1 jour dans l'année toutes quotités de temps de travail confondues et d'autre part, l'écart doit se mesurer sur la rémunération brute mensuelle moyenne. Sur ce nouveau périmètre de 48 680 agents, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 7,32 % en 2022.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	8 320 €	93	8 222 €	111	8 266 €	204
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	4 221 €	61	3 213 €	27	3 911 €	88
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	5 846 €	127	7 030 €	10	5 932 €	137
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	7 033 €	107	7 174 €	131	7 111 €	238
	Total A+		6 511 €	388	7 202 €	279	6 800 €	667
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 502 €	837	4 720 €	471	4 580 €	1 308
	A	FILIÈRE CULTURELLE	3 301 €	317	3 404 €	278	3 349 €	595
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	3 131 €	452	3 317 €	326	3 209 €	778
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	3 247 €	908	3 228 €	26	3 247 €	934
	A	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 480 €	3	4 237 €	15	4 111 €	18
	A	FILIÈRE SOCIALE	2 934 €	1 991	3 111 €	242	2 954 €	2 233
	A	FILIÈRE SPORTIVE	4 097 €	12	4 057 €	68	4 063 €	80
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 208 €	369	4 425 €	483	4 331 €	852
	Total A		3 404 €	4 889	3 963 €	1 909	3 561 €	6 798
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 987 €	1 464	3 080 €	592	3 014 €	2 056
	B	FILIÈRE ANIMATION	2 513 €	501	2 596 €	285	2 543 €	786
	B	FILIÈRE CULTURELLE	2 504 €	636	2 593 €	276	2 531 €	912
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 134 €	4 963	2 281 €	68	2 136 €	5 031
	B	FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE	0 €	0	0 €	0	0 €	0
	B	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 427 €	76	3 547 €	197	3 514 €	273
	B	FILIÈRE SOCIALE	2 200 €	36	2 672 €	27	2 402 €	63
	B	FILIÈRE SPORTIVE	2 752 €	101	2 862 €	279	2 833 €	380
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 930 €	649	3 250 €	2 727	3 188 €	3 376
	Total B		2 414 €	8 426	3 115 €	4 451	2 657 €	12 877
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 356 €	3 239	2 327 €	900	2 349 €	4 139
	C	FILIÈRE ANIMATION	2 037 €	1 356	2 063 €	753	2 046 €	2 109
	C	FILIÈRE CULTURELLE	1 841 €	199	1 956 €	165	1 894 €	364
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	993 €	147	717 €	2	989 €	149
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	2 687 €	1 048	2 784 €	2 107	2 752 €	3 155
	C	FILIÈRE SOCIALE	2 182 €	1 770	2 232 €	12	2 183 €	1 782
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	2 100 €	4 909	2 406 €	11 731	2 316 €	16 640
	Total C		2 203 €	12 668	2 431 €	15 670	2 329 €	28 338
	Total Titulaires		2 556 €	26 371	2 758 €	22 309	2 649 €	48 680

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Non titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	9 574 €	11	8 575 €	13	9 033 €	24
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	5 149 €	1	0 €	0	5 149 €	1
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	7 151 €	17	5 710 €	8	6 690 €	25
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	6 988 €	7	8 065 €	10	7 621 €	17
	Total A+		7 804 €	36	7 671 €	31	7 743 €	67
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 703 €	348	4 119 €	215	3 862 €	563
	A	FILIÈRE CULTURELLE	1 828 €	109	1 787 €	137	1 805 €	246
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 779 €	268	3 210 €	225	2 976 €	493
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 377 €	143	2 667 €	36	2 436 €	179
	A	FILIÈRE SOCIALE	1 901 €	30	1 980 €	10	1 921 €	40
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 205 €	107	4 335 €	132	4 277 €	239
	Total A		3 065 €	1 005	3 362 €	755	3 192 €	1 760
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 950 €	42	2 299 €	41	2 122 €	83
	B	FILIÈRE ANIMATION	0 €	0	2 391 €	2	2 391 €	2
	B	FILIÈRE CULTURELLE	1 711 €	97	1 622 €	55	1 678 €	152
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 606 €	27	1 649 €	5	1 612 €	32
	B	FILIÈRE SOCIALE	1 954 €	16	2 560 €	3	2 049 €	19
	B	FILIÈRE SPORTIVE	1 757 €	5	2 112 €	35	2 068 €	40
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	1 942 €	17	2 231 €	44	2 151 €	61
	Total B		1 785 €	204	2 034 €	185	1 904 €	389
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 071 €	46	1 438 €	35	1 230 €	81
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 116 €	793	1 278 €	176	1 146 €	969
	C	FILIÈRE CULTURELLE	444 €	96	431 €	52	439 €	148
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 912 €	20	2 356 €	22	2 145 €	42
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	1 436 €	2	1 706 €	10	1 661 €	12
	C	FILIÈRE SOCIALE	1 730 €	277	1 058 €	13	1 699 €	290
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	1 228 €	1 287	1 666 €	296	1 310 €	1 583
	Total C		1 221 €	2 521	1 445 €	604	1 264 €	3 125
	Total Non titulaires		1 806 €	3 766	2 557 €	1 575	2 028 €	5 341
	Total général 2022		2 463 €	30 137	2 745 €	23 884	2 588 €	54 021

Rémunération brute mensuelle moyenne en 2021 toutes quotités de temps de travail confondues des agents ayant travaillé au moins un jour dans l'année par statuts, par catégories, par filières et par sexe

Pour les titulaires :

Sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (37 601 agents), l'écart de rémunération nette mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes est de 5,06 % en 2021.

L'arrêté du 14 août 2023 relatif aux indicateurs contenus dans la base de données de données modifie dorénavant ce mode de calcul de la Ville. D'une part le périmètre des agents intègre ceux ayant travaillé au moins 1 jour dans l'année toutes quotités de temps de travail confondues et d'autre part, l'écart doit se mesurer sur la rémunération brute mensuelle moyenne. Sur ce nouveau périmètre de 48 990 agents, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 8,0 % en 2021.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	8 673 €	80	8 375 €	110	8 500 €	190
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	3 944 €	62	3 287 €	32	3 720 €	94
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	5 314 €	136	6 241 €	11	5 383 €	147
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	6 792 €	110	7 061 €	137	6 941 €	247
	Total A+		6 206 €	388	7 112 €	290	6 594 €	678
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 492 €	803	4 616 €	473	4 538 €	1 276
	A	FILIÈRE CULTURELLE	3 392 €	300	3 368 €	269	3 381 €	569
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	3 021 €	471	3 252 €	326	3 115 €	797
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 978 €	955	2 840 €	25	2 975 €	980
	A	FILIÈRE SÉCURITÉ	4 560 €	3	4 168 €	16	4 230 €	19
	A	FILIÈRE SOCIALE	2 737 €	2 060	2 996 €	232	2 763 €	2 292
	A	FILIÈRE SPORTIVE	4 084 €	13	3 901 €	62	3 933 €	75
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 172 €	361	4 316 €	487	4 255 €	848
	Total A		3 243 €	4 966	3 876 €	1 890	3 417 €	6 856
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 978 €	1 416	3 066 €	588	3 004 €	2 004
	B	FILIÈRE ANIMATION	2 463 €	472	2 534 €	277	2 489 €	749
	B	FILIÈRE CULTURELLE	2 359 €	658	2 510 €	272	2 403 €	930
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 450 €	567	2 254 €	38	2 437 €	605
	B	FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE	0 €	0	0 €	0	0 €	0
	B	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 233 €	79	3 467 €	193	3 399 €	272
	B	FILIÈRE SOCIALE	2 111 €	31	2 390 €	22	2 227 €	53
	B	FILIÈRE SPORTIVE	2 770 €	92	2 776 €	277	2 774 €	369
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 891 €	615	3 186 €	2 666	3 131 €	3 281
	Total B		2 716 €	3 930	3 060 €	4 333	2 896 €	8 263
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 268 €	3 306	2 261 €	881	2 267 €	4 187
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 933 €	1 440	1 982 €	765	1 950 €	2 205
	C	FILIÈRE CULTURELLE	1 847 €	203	1 902 €	178	1 873 €	381
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 004 €	4 800	2 005 €	30	2 004 €	4 830
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	2 546 €	1 082	2 664 €	2 086	2 624 €	3 168
	C	FILIÈRE SOCIALE	2 104 €	1 747	2 201 €	12	2 105 €	1 759
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	2 025 €	4 868	2 322 €	11 795	2 236 €	16 663
	Total C		2 096 €	17 446	2 342 €	15 747	2 213 €	33 193
	Total Titulaires		2 460 €	26 730	2 674 €	22 260	2 557 €	48 990

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble		
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	
Non titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	10 792 €	8	8 081 €	11	9 222 €	19	
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	4 955 €	1	0 €	0	4 955 €	1	
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	6 048 €	20	5 708 €	7	5 960 €	27	
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	6 747 €	7	7 645 €	7	7 196 €	14	
	Total A+		7 208 €	36	7 294 €	25	7 243 €	61	
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 776 €	335	4 133 €	192	3 906 €	527	
	A	FILIÈRE CULTURELLE	1 841 €	117	1 781 €	141	1 808 €	258	
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 885 €	260	3 093 €	248	2 986 €	508	
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 321 €	148	2 425 €	38	2 343 €	186	
	A	FILIÈRE SOCIALE	1 791 €	24	1 908 €	7	1 818 €	31	
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 172 €	94	4 208 €	126	4 192 €	220	
	Total A		3 075 €	978	3 252 €	752	3 152 €	1 730	
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 997 €	46	2 014 €	46	2 006 €	92	
	B	FILIÈRE ANIMATION	1 308 €	1	1 785 €	3	1 666 €	4	
	B	FILIÈRE CULTURELLE	1 680 €	98	1 518 €	61	1 618 €	159	
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 772 €	10	1 501 €	5	1 682 €	15	
	B	FILIÈRE SOCIALE	1 579 €	19	2 038 €	9	1 727 €	28	
	B	FILIÈRE SPORTIVE	1 478 €	4	1 827 €	36	1 792 €	40	
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 238 €	17	2 261 €	44	2 254 €	61	
	Total B		1 791 €	195	1 869 €	204	1 831 €	399	
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 301 €	32	1 287 €	38	1 293 €	70	
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 075 €	835	1 178 €	191	1 094 €	1 026	
	C	FILIÈRE CULTURELLE	394 €	90	476 €	58	426 €	148	
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 090 €	17	1 348 €	2	1 117 €	19	
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	1 245 €	4	2 085 €	12	1 875 €	16	
	C	FILIÈRE SOCIALE	1 726 €	310	1 737 €	25	1 727 €	335	
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	1 181 €	1 315	1 621 €	244	1 250 €	1 559	
	Total C		1 186 €	2 603	1 348 €	570	1 215 €	3 173	
	Total Non titulaires		1 758 €	3 812	2 436 €	1 551	1 954 €	5 363	
	Total général 2021			2 373 €	30 542	2 659 €	23 811	2 498 €	54 353

Rémunération brute mensuelle moyenne en 2020 toutes quotités de temps de travail confondues des agents ayant travaillé au moins un jour dans l'année par statuts, par catégories, par filières et par sexe

Pour les titulaires :

Sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (38 659 agents), l'écart de rémunération nette mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes est de 6,17 % en 2020.

L'arrêté du 14 août 2023 relatif aux indicateurs contenus dans la base de données de données modifie dorénavant ce mode de calcul de la Ville. D'une part le périmètre des agents intègre ceux ayant travaillé au moins 1 jour dans l'année toutes quotités de temps de travail confondues et d'autre part, l'écart doit se mesurer sur la rémunération brute mensuelle moyenne. Sur ce nouveau périmètre de 49 221 agents, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 8,58 % en 2020.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	8 510 €	85	7 595 €	112	7 987 €	197
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	3 981 €	61	3 665 €	32	3 872 €	93
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	5 314 €	148	6 389 €	11	5 389 €	159
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	6 605 €	113	6 979 €	143	6 814 €	256
	Total A+		6 134 €	407	6 833 €	298	6 430 €	705
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 444 €	803	4 532 €	473	4 477 €	1 276
	A	FILIÈRE CULTURELLE	3 341 €	300	3 327 €	271	3 334 €	571
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	3 004 €	479	3 198 €	332	3 083 €	811
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	3 041 €	955	3 084 €	23	3 042 €	978
	A	FILIÈRE SÉCURITÉ	4 419 €	3	4 412 €	16	4 414 €	19
	A	FILIÈRE SOCIALE	2 670 €	1 983	2 883 €	222	2 691 €	2 205
	A	FILIÈRE SPORTIVE	4 434 €	7	3 941 €	53	3 998 €	60
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 219 €	352	4 367 €	471	4 304 €	823
	Total A		3 224 €	4 882	3 845 €	1 861	3 396 €	6 743
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 900 €	1 413	3 054 €	590	2 946 €	2 003
	B	FILIÈRE ANIMATION	2 439 €	470	2 497 €	277	2 460 €	747
	B	FILIÈRE CULTURELLE	2 402 €	656	2 460 €	266	2 418 €	922
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 554 €	383	2 303 €	29	2 536 €	412
	B	FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE	0 €	0	0 €	0	0 €	0
	B	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 126 €	77	3 474 €	182	3 370 €	259
	B	FILIÈRE SOCIALE	1 978 €	43	2 498 €	24	2 167 €	67
	B	FILIÈRE SPORTIVE	2 648 €	96	2 779 €	278	2 745 €	374
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 874 €	573	3 193 €	2 610	3 135 €	3 183
	Total B		2 702 €	3 711	3 057 €	4 256	2 891 €	7 967
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 244 €	3 369	2 240 €	889	2 243 €	4 258
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 944 €	1 438	1 983 €	752	1 958 €	2 190
	C	FILIÈRE CULTURELLE	1 806 €	201	1 923 €	172	1 860 €	373
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 982 €	5 139	2 125 €	33	1 983 €	5 172
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	2 533 €	1 109	2 673 €	2 050	2 624 €	3 159
	C	FILIÈRE SOCIALE	2 074 €	1 788	1 963 €	13	2 073 €	1 801
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	2 000 €	4 899	2 311 €	11 954	2 221 €	16 853
	Total C		2 074 €	17 943	2 334 €	15 863	2 196 €	33 806
	Total Titulaires		2 430 €	26 943	2 658 €	22 278	2 533 €	49 221

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Non titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	10 471 €	7	8 335 €	12	9 122 €	19
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	4 791 €	1	2 235 €	1	3 513 €	2
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	6 790 €	20	5 456 €	7	6 444 €	27
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	6 594 €	7	8 083 €	5	7 215 €	12
	Total A+		7 430 €	35	7 235 €	25	7 349 €	60
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 696 €	336	4 082 €	193	3 836 €	529
	A	FILIÈRE CULTURELLE	1 871 €	116	1 846 €	142	1 857 €	258
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 382 €	288	2 778 €	262	2 571 €	550
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 268 €	145	2 530 €	40	2 325 €	185
	A	FILIÈRE SOCIALE	1 605 €	38	1 962 €	5	1 647 €	43
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	3 938 €	99	4 279 €	124	4 128 €	223
	Total A		2 861 €	1 022	3 156 €	766	2 988 €	1 788
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 154 €	45	2 300 €	43	2 225 €	88
	B	FILIÈRE ANIMATION	0 €	0	2 119 €	4	2 119 €	4
	B	FILIÈRE CULTURELLE	1 776 €	90	1 645 €	61	1 723 €	151
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 233 €	13	1 455 €	5	1 295 €	18
	B	FILIÈRE SOCIALE	1 488 €	11	2 061 €	4	1 641 €	15
	B	FILIÈRE SPORTIVE	1 661 €	5	1 778 €	37	1 764 €	42
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	1 420 €	23	2 283 €	45	1 991 €	68
	Total B		1 766 €	187	1 970 €	199	1 871 €	386
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 112 €	39	1 163 €	39	1 137 €	78
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 156 €	868	1 244 €	210	1 173 €	1 078
	C	FILIÈRE CULTURELLE	504 €	92	463 €	52	489 €	144
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 604 €	39	2 117 €	2	1 629 €	41
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	2 074 €	3	1 649 €	9	1 756 €	12
	C	FILIÈRE SOCIALE	1 699 €	302	2 052 €	16	1 717 €	318
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	1 150 €	1 293	1 664 €	242	1 230 €	1 535
	Total C		1 199 €	2 636	1 377 €	570	1 231 €	3 206
	Total Non titulaires		1 720 €	3 880	2 421 €	1 560	1 921 €	5 440
	Total général 2020		2 341 €	30 823	2 643 €	23 838	2 472 €	54 661

Méthodologie

La part des primes et indemnités dans la rémunération globale par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) ;
 S'agissant d'un ratio, il est convenu que l'indicateur sera présenté par le rapport entre les primes et indemnités brutes et la rémunération brute toutes quotités de temps de travail confondues (par genre et catégorie)
 • regroupant les agents permanents par profils, catégories hiérarchiques (A+, A, B, C) et filières,
 • présents et rémunérés tout au long de l'exercice
 • recouvrant toutes les quotités de temps de travail
 • avec une limitation à 90 jours des absences (impactant la rémunération) pour les titulaires et à 3 jours pour les contractuels
 Pour 2024, les coûts liés aux JOP n'ont pas été inclus dans les données du chapitre 8.

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2024 par statuts, catégories, par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	39,3%	42,1%	40,5%
	A	24,6%	28,4%	25,8%
	B	24,1%	29,6%	26,4%
	C	19,6%	24,3%	22,3%
Total Titulaire		22,9%	26,6%	24,7%
Non titulaires	A+	42,5%	41,6%	42,1%
	A	24,1%	22,4%	23,4%
	B	17,5%	19,6%	18,5%
	C	14,1%	15,7%	14,5%
Total Non titulaire		19,7%	21,2%	20,3%
Ensemble		22,5%	26,2%	24,2%

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2023 par statuts, catégories, par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	38,3%	41,8%	39,9%
	A	22,5%	27,0%	23,9%
	B	23,0%	28,6%	25,3%
	C	19,6%	24,0%	22,1%
Total Titulaire		22,0%	25,9%	23,9%
Non titulaires	A+	43,5%	41,9%	42,7%
	A	22,2%	20,5%	21,5%
	B	15,0%	15,5%	15,2%
	C	15,6%	17,4%	16,0%
Total Non titulaire		19,4%	20,3%	19,7%
Ensemble		21,7%	25,5%	23,5%

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2022 par statuts, catégories, par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	39,3%	43,7%	41,3%
	A	27,1%	28,4%	27,5%
	B	24,9%	27,9%	26,1%
	C	21,1%	23,3%	22,4%
Total Titulaire		24,4%	25,6%	24,9%
Non titulaires	A+	31,0%	30,9%	30,9%
	A	21,8%	19,3%	20,7%
	B	14,5%	11,7%	13,3%
	C	12,8%	14,1%	13,1%
Total Non titulaire		17,7%	18,0%	17,8%
Ensemble		23,7%	25,0%	24,3%

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2021 par statuts, catégories, par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	34,5%	40,0%	37,0%
	A	23,0%	26,7%	24,4%
	B	24,1%	26,7%	25,4%
	C	18,8%	23,0%	21,0%
Total Titulaire		21,4%	24,9%	23,1%
Non titulaires	A+	36,8%	42,2%	39,0%
	A	17,9%	15,6%	16,8%
	B	6,5%	8,7%	7,6%
	C	13,6%	15,8%	14,3%
Total Non titulaire		17,3%	16,3%	16,9%
Ensemble		21,2%	24,5%	22,9%

**Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2020
par statuts, catégories, par sexe**

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	33,4%	39,1%	36,0%
	A	22,4%	27,0%	24,1%
	B	23,6%	27,0%	25,4%
	C	19,4%	23,6%	21,6%
Total Titulaire		21,4%	25,3%	23,3%
Non titulaires	A+	34,5%	39,9%	36,9%
	A	14,5%	12,1%	13,4%
	B	4,6%	8,1%	6,6%
	C	17,0%	18,8%	17,5%
Total Non titulaire		16,0%	14,5%	15,3%
Ensemble		21,0%	24,8%	22,9%

Nombre et taux de promotion. Rapport ratio femmes promus / femmes promouvables

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2024 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	2 137	1 158	3 295	65%	846	233	1 079	78%	1,21
dont A+	101	128	229	44%	18	18	36	50%	1,13
B	899	568	1 467	61%	793	454	1 247	64%	1,04
C	2 365	2 999	5 364	44%	2 274	2 927	5 201	44%	0,99
Total	5 401	4 725	10 126	53,3%	3 913	3 614	7 527	52,0%	0,97

L'indicateur de représentation des femmes dans les promotions de grade au choix ou par examen professionnel, mesure le rapport entre le taux de femmes promues et le taux de femmes promouvables ou inscrites aux examens professionnels concernés. Le taux d'équilibre se situe à 1 ; au-dessus, la situation est plus favorable aux femmes. Le taux global de l'année 2024 est de 0,97 contre 0,99 en 2023, 1,05 en 2022, 0,96 en 2021, 0,99 en 2019, 0,94 en 2018, 0,95 en 2017, 0,98 en 2015 et 2016, 0,97 en 2014, 1,07 en 2013, 1,01 en 2012).

NB : Le périmètre est différent de celui des RPP : sont incluses les promotions à la hors classe, aux échelons exceptionnels (notamment à l'échelon exceptionnel d'ICSAP général, à l'échelon spécial d'administrateur général, à l'échelon exceptionnel de chef de service administratif et de chef d'arrondissement). Pour les examens professionnels, ce sont les inscrits par sexe qui sont retenus et non pas les promouvables.

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2023 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	2 396	1 346	3 742	64%	480	170	650	74%	1,15
dont A+	171	228	399	43%	19	20	39	49%	1,14
B	1 238	943	2 181	57%	671	491	1 162	58%	1,02
C	2 722	3 403	6 125	44%	1 090	1 388	2 478	44%	0,99
Total	6 356	5 692	12 048	53%	2 241	2 049	4 290	52%	0,99

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2022 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	2 687	1 240	3 927	68%	548	145	693	79%	1,16
dont A+	762	580	1 342	57%	26	23	49	53%	0,93
B	2 367	1 160	3 527	67%	901	401	1 302	69%	1,03
C	3 434	3 588	7 022	49%	1 456	1 274	2 730	53%	1,09
Total	8 488	5 988	14 476	59%	2 905	1 820	4 725	61%	1,05

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2021 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	3 061	1 129	4 190	74%	602	134	736	78%	1,12
dont A+	80	121	201	51%	15	22	37	57%	1,02
B	1 263	1 327	2 590	49%	513	487	1 000	46%	1,05
C	5 972	4 377	10 349	57%	2 242	1 859	4 101	58%	0,95
Total	10 296	6 833	17 129	60%	3 357	2 480	5 837	59%	0,96

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2020 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	3 310	1 147	4 457	74%	579	168	747	78%	1,04
dont A+	173	168	341	51%	43	32	75	57%	1,13
B	1 319	1 386	2 705	49%	394	460	854	46%	0,95
C	6 843	5 263	12 106	57%	2 443	1 749	4 192	58%	1,03
Total	11 472	7 796	19 268	60%	3 416	2 377	5 793	59%	0,99

Nombre de jours de formation femme / homme au total et par catégorie

Périmètre de mesure : Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent

Catégorie	2024									
	Jours de formation									
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation femmes	jours de formation hommes	effectifs hommes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation hommes	Total	effectifs globaux au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation	
A+	3 770	489	7,7	2 114	293	7,2	5 884	782	7,5	
A	28 102	5 732	4,9	11 107	2 714	4,1	39 209	8 446	4,6	
B	39 523	7 703	5,1	17 888	4 568	3,9	57 411	12 271	4,7	
C	57 894	15 159	3,8	60 161	16 326	3,7	118 055	31 485	3,7	
Total	129 288	29 083	4,4	91 270	23 901	3,8	220 558	52 984	4,2	

Catégorie	2023									
	Jours de formation									
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation femmes	jours de formation hommes	effectifs hommes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation hommes	Total	effectifs globaux au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation	
A+	1 511	466	3,2	492	300	1,6	2 004	766	2,6	
A	26 148	5 556	4,7	12 318	2 638	4,7	38 467	8 194	4,7	
B	24 478	7 703	3,2	15 227	4 475	3,4	39 705	12 178	3,3	
C	54 809	14 734	3,7	51 749	15 808	3,3	106 558	30 542	3,5	
Total	106 946	28 459	3,8	79 787	23 221	3,4	186 734	51 680	3,6	

Catégorie	2022								
	Jours de formation								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation femmes	jours de formation hommes	effectifs hommes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation hommes	Total	effectifs globaux au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation
A+	1 182	458	2,6	742	290	2,6	1 924	748	2,6
A	19 702	5 417	3,6	8 401	2 566	3,3	28 103	7 983	3,5
B	17 806	7 969	2,2	14 259	4 367	3,3	32 065	12 336	2,6
C	37 454	14 631	2,6	52 114	15 855	3,3	89 569	30 486	2,9
Total	76 144	28 475	2,7	75 516	23 078	3,3	151 660	51 553	2,9

Catégorie	2021								
	Jours de formation								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation femmes	jours de formation hommes	effectifs hommes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation hommes	Total	effectifs globaux au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation
A+	1 042	139	7,5	503	106	4,7	1 545	245	6,3
A	15 099	5 763	2,6	8 278	2 727	3,0	23 377	8 490	2,8
B	9 705	3 909	2,5	11 302	4 323	2,6	21 007	8 232	2,6
C	33 890	19 177	1,8	38 342	16 106	2,4	72 232	35 283	2,0
Total	59 736	28 988	2,1	58 425	23 262	2,5	118 161	52 250	2,3

Catégorie	2020								
	Jours de formation								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation femmes	jours de formation hommes	effectifs hommes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation hommes	Total	effectifs globaux au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation
A+	553	472	1,2	119	312	0,4	673	784	0,9
A	13 614	5 468	2,5	7 020	2 509	2,8	20 634	7 978	2,6
B	6 474	3 643	1,8	6 821	4 227	1,6	13 295	7 870	1,7
C	28 623	19 759	1,4	21 939	16 160	1,4	50 563	35 919	1,4
Total	49 264	29 342	1,7	35 900	23 208	1,5	85 165	52 551	1,6

Accidents de travail et accidents de trajet : nombre et taux
Les données des années précédentes sont non consolidés.

Périmètre de mesure : Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent

2024				
	Femmes	Hommes	2024	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 201	1 495	2 696	44,5%
Accidents de trajet	681	352	1 033	65,9%
Total général	1 882	1 847	3 729	50,5%
2023				
	Femmes	Hommes	2023	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 404	1 587	2 991	46,9%
Accidents de trajet	717	347	1 064	67,4%
Total général	2 121	1 934	4 055	52,3%
2022				
	Femmes	Hommes	2022	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 343	1 476	2 819	47,6%
Accidents de trajet	692	352	1 044	66,3%
Total général	2 035	1 828	3 863	52,7%
2021				
	Femmes	Hommes	2021	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 281	1 464	2 745	46,7%
Accidents de trajet	695	356	1 051	66,1%
Total général	1 976	1 820	3 796	52,1%
2020				
	Femmes	Hommes	2020	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 143	1 233	2 376	48,1%
Accidents de trajet	649	325	974	66,6%
Total général	1 792	1 558	3 350	53,5%

DONNÉES DE SYNTHÈSE

9 - INCLUSION

Handicap :
bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie hiérarchique

2024 : 266 A ; 771 B ; 3 003 C
 2023 : 205 A ; 678 B ; 2 708 C
 2022 : 195 A ; 622 B ; 2 643 C
 2021 : 191 A ; 335 B ; 2 857 C
 2020 : 202 A ; 356 B ; 2 987 C

Age et génération :
part des moins de 30 ans ; part des 50 ans et plus

2024 : part des moins de 30 ans : 7,7 % ; part des 50 ans et plus : 48,8 %
 2023 : part des moins de 30 ans : 7,4 % ; part des 50 ans et plus : 48,4 %
 2022 : part des moins de 30 ans : 7,3 % ; part des 50 ans et plus : 47,4 %
 2021 : part des moins de 30 ans : 7,3 % ; part des 50 ans et plus : 46,4 %
 2020 : part des moins de 30 ans : 7,4 % ; part des 50 ans et plus : 45,2 %

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent (dont les assistants familiaux et maternels)
 en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Qualité de vie au travail :
nombre d'appels reçus par la cellule d'écoute

2024 : 1 801 appels dont 1 495 sollicitations
 2023 : 1 797 appels dont 1 490 sollicitations
 2022 : 1 871 appels dont 1 309 sollicitations
 2021 : 1 915 appels dont 1 252 sollicitations
 2020 : 1 351 appels dont 1 142 sollicitations

Achats responsables :
clauses d'insertion professionnelle

**Nombre d'heures d'insertion et leur traduction en équivalent temps plein générés par les marchés
 comprenant une clause d'insertion professionnelle :**

2024 : 693 273 heures d'insertion soit 427 ETP
 2023 : 623 120 heures d'insertion soit 387 ETP
 2022 : 551 310 heures d'insertion soit 343 ETP
 2021 : 605 494 heures d'insertion soit 376 ETP
 2020 : 466 180 heures d'insertion soit 290 ETP

Périmètre: Exécution des clauses d'insertion professionnelle des marchés en comprenant (Ville de Paris + CASVP)

1

EMPLOIS
ET
CARRIÈRES

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

1.1 DONNÉES EFFECTIFS

- **Répartition des effectifs par direction, par catégorie et par sexe**
 - Agents fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et collaborateurs
 - En personne physique (PP)
- **Répartition des effectifs par direction, par catégorie et par sexe**
 - Agents fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et collaborateurs
 - En équivalent temps plein (ETP)
- **Pyramide des âges**
 - Effectifs fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
 - En activité
- **Ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années**
 - Effectifs fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
- **Age moyen dans la collectivité en nombre d'années**
 - Effectifs fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent par sexe
- **Informations diverses**
 - Nombre de personnes employées comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion au moins 1 jour dans l'année et présentes au 31 décembre
 - Nombre de personnes employées comme intérimaires au moins 1 jour dans l'année et présentes au 31 décembre
 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire par statut, catégorie hiérarchique, sexe et type d'activité

1.2 EFFECTIFS FONCTIONNAIRES

- **Effectifs en personnes physiques et en équivalent temps plein**
 - Effectifs en personnes physiques et en équivalent temps plein
 - Répartition par tranche d'âge
 - Pyramide des âges par sexe
 - Ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années
 - Répartition par sexe et par filière
 - Nombre de fonctionnaires par sexe et par filières en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)
 - Répartition des effectifs par filière / corps et emplois / grade / spécialité

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT

- Effectifs en personnes physiques et en équivalent temps plein
- Répartition par type de contrat et par sexe
- Répartition par type de contrat, par nature de contrat et par sexe
- Nombre de contrats à durée indéterminée signés dans l'année
- **Effectifs à temps complet en personne physique et en équivalent temps plein**
- Répartition par tranche d'âge
- Pyramide des âges par sexe
- Ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années
- Assistant(e)s maternel(le)s et assistants familiaux
- **Effectifs à temps complet et à temps non complet**
- Agents contractuels à temps complet par filière et par sexe
- Agents contractuels à temps non complet
- Nombre de contractuels à temps complet et non complet par sexe et par filières en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)
- Nombre de contractuels à temps complet et non complet par sexe et par catégories en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)
- **Répartition des contractuels à temps complet et non complet par classe d'ancienneté dans la collectivité, par filière, par corps/emplois**
- Effectifs contractuels sur emploi permanent et non permanent
- **Répartition des effectifs contractuels à temps complet par filière, par corps/emploi, par garde et par spécialité**
- Effectifs contractuels sur emploi permanent et non permanent
- **Répartition des effectifs contractuels à temps non complet par filière, par corps/emploi, par grade et par spécialité**
- Effectifs contractuels sur emploi permanent et non permanent

1.4 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

- Effectifs à temps complet en personnes physiques et en équivalent temps plein
- Effectifs à temps complet par tranche d'âge
- Effectifs à temps complet en personne physique et par filière
- Effectifs à temps non complet en personne physique
- Nombre de contractuels sur emploi permanent à temps complet et non complet par sexe et par filière et en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)
- Nombre de contractuels sur emploi permanent à temps complet et non complet par sexe et par catégorie et en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)

1.5 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT

- **Contractuels sur emploi saisonnier et occasionnel par sexe**
- Du 1er janvier au 31 décembre et au 31 décembre
- **Contractuels sur contrat de projet par sexe**
- Du 1er janvier au 31 décembre et au 31 décembre
- **Collaborateurs d'élus par sexe**
- Au 31 décembre

1.6 EFFECTIFS TEMPORAIRES SUR EMPLOI NON PERMANENT

- **Informations sur les vacataires**
- Du 1er janvier au 31 décembre et au 31 décembre

1.7 COLLABORATEURS DE CABINET ET DE MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

- Répartition des effectifs par personne physique, en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) et par sexe
- Du 1er janvier au 31 décembre et au 31 décembre

1.8 PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ ET DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Personnels de droit privé
 - Agents de ménage par sexe
 - Emplois aidés par sexe
 - Du 1er janvier au 31 décembre et au 31 décembre
- Dispositifs de formation professionnelle
 - Stagiaires indemnisés
 - Apprentis par sexe
 - Du 1er janvier au 31 décembre et au 31 décembre

1.9 POSITIONS STATUTAIRES PARTICULIÈRES

- Répartition des agents par position statutaire
 - Détachement
 - Autres positions
- Répartition femmes/hommes des agents occupant un emploi fonctionnel de direction
 - Par type d'emploi, par sexe et par statut d'origine
- Répartition femmes/hommes des agents arrivés dans la collectivité sur des emplois fonctionnels
 - Par type d'emploi, par sexe et par statut et par corps d'origine (pour les titulaires)

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

- Nombre de fonctionnaires arrivés dans la collectivité dans l'année sur emploi permanent
 - À temps complet - Par filière, par corps et par sexe
- Nombre de fonctionnaires arrivés dans la collectivité dans l'année sur emploi permanent
 - À temps complet - Par filière, par corps, par motif d'arrivée et par sexe
- Nombre d'agents contractuels arrivés dans la collectivité dans l'année sur emploi permanent
 - À temps complet ET non complet - Par filière, par corps et par sexe
- Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant quitté la collectivité pendant l'année
 - Par statut, par motif, par catégorie et par sexe
- Nombre de procédures de rupture conventionnelle
- Ancienneté moyenne au sein du dernier service/équipement agents fonctionnaires
 - Par catégorie hiérarchique et par sexe
 - Par corps
- Nombre d'agents ayant changé de service ou d'équipement dans l'année fonctionnaires et contractuels
 - Calcul d'un taux de mobilité rapportant le nombre de mouvements dans l'année aux effectifs de référence au n-1
 - Par corps
 - Par catégorie hiérarchique et par sexe

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

- Recrutement de travailleurs handicapés dans l'année
 - Par catégorie hiérarchique, par corps et par sexe
- Titularisation de travailleurs handicapés dans l'année
 - Par catégorie hiérarchique, par corps et par sexe
- Nombre de fonctionnaires en situation de handicap bénéficiant des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure
 - Par corps et par sexe
- Recrutements par voie de détachement
 - Par corps, par catégorie hiérarchique et par sexe
- Recrutements par voie de promotion interne
 - Changement de corps au choix par catégorie hiérarchique et par corps
- Nombre de titularisations suite à stage
 - Par catégorie hiérarchique, par corps et par sexe
- Nombre de prorogations de stage
 - Par corps et par sexe
- Nombre de fins de stage
 - Par corps et par sexe
- Agents contractuels sur emploi permanent titularisés (sans stage) sur un emploi permanent, dont travailleurs handicapés (article L.352-4 du code général de la fonction publique) par sexe
 - Par corps et par sexe
- Agents contractuels nommés stagiaires
 - Par corps et par sexe
- Agents contractuels nommés stagiaires au titre de la loi N 2012-347 du 12/03/2012 modifiée
- Promotions de grade (TIII et TIV)
 - Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade au choix au titre de l'année
 - Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade par examen professionnel dans l'année
- Informations sur les examens professionnels
 - Par filière, par catégorie hiérarchique, par mode d'accès, par corps et grade et par sexe
- Avancement d'échelon
 - Par sexe

1.12 ENTRETIENS DE CARRIÈRE

- Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année
- Entretien avant et après des interruptions de carrière longue pour motif personnel ou familiaux

CHIFFRES CLÉS 2024 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2024

7 527 : nombre de promotions de grade réalisées en 2024

51 114 : effectifs en équivalent temps plein d'agents occupant un emploi permanent, hors assistants maternels et familiaux

1 128 : nombre de fonctionnaires parisiens partis à la retraite

2 275 fonctionnaires recrutés, dont 1 898 stagiaires et 332 titulaires arrivés en détachement

PRÉSENTATION

Une année 2024 tournée vers la réalisation des objectifs de la mandature

En 2024, les orientations prises en matière d'effectifs continuent à contribuer à la réalisation des priorités de la mandature.

Ainsi l'évolution des emplois budgétaires entre 2020 et 2024 est marquée pour une grande part, par la création de plus de 1 000 emplois budgétaires pour donner un statut plus protecteur à des agents contractuels et vacataires, et par l'effort consacré à la sécurité, avec la création de plus 700 postes à la direction de la police municipale.

Le plan pluriannuel de déprécarisation 2022-2024 doit permettre à près de 600 agents contractuels et 1 000 agents vacataires d'accéder à un statut d'emploi plus protecteur, dans les domaines de l'animation dans les écoles maternelles et élémentaires, des cours d'adultes de Paris et pour renforcer les pools de remplacement des agents techniques. En 2024, ce sont 323 postes qui ont été créés à ce titre.

Déployée depuis fin 2021, la police municipale est une police de proximité, au service des Parisiennes et Parisiens, chargée de faire respecter les règles de la vie quotidienne et de lutter contre les incivilités. Elle intervient 24H/24 et 7 jours sur 7 au plus près des habitants. En 2024, ce sont 359 postes qui ont été créés à ce titre.

Le budget emploi 2024 vient également conforter les décisions prises depuis 2014 pour adapter notre Ville aux enjeux de développement durable, de développement des mobilités douces, d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique, de transformation du bâti, ou encore de préservation de la nature, de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

L'accès à une offre de santé publique pour toutes et tous, le renforcement de l'action en direction des plus fragiles et le développement de nouveaux services publics de proximité sont les autres axes prioritaires du budget emplois 2024.

Évolution des effectifs budgétaires et réels (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) de la collectivité parisienne 2016-2024 y inclus les assistants maternels et familiaux

ANNEE	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018 hors statut de Paris	Au 31/12/2018 statut de Paris	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Effectifs budgétaires de la collectivité parisienne	50 453,1	50 527,1	50 516,1	1 898,0	52 414,1	52 634,5	53 005,0	53 151,7	53 652,8	54 291,1	55 408
Effectifs réels en équivalent temps plein	48 891,9	48 832,0	48 818,4	1 658,2	50 476,6	50 713,0	50 551,7	50 352,3	49 745,1	49 889,8	52 114
Effectifs réels en personnes physiques	51 145	51 020			52 553	52 776	52 551	52 250	51 553	51 680	52 984
Emplois budgétaires Assmat/Assfam *											1 100
Effectifs réels en personnes physiques des Assmat/Assfam											1 000

* Les assistant(e)s maternel(le)s et assistant(e)s familiaux sont soumis à une gestion spécifique, qui ne permet pas de les intégrer comme des agents « classiques ». Depuis 2024, à la suite d'une modification réglementaire, ils disposent néanmoins d'effectifs budgétaires.

Des effectifs réels en hausse, la vacance de poste en baisse

Après une année 2022 marquée par une forte baisse des effectifs, due principalement à l'augmentation des départs et une année 2023 marquée par une timide reprise, l'année 2024 recolle les effets des mesures d'attractivité déployées par la collectivité, avec une hausse des effectifs du budget général de 1 157 ETP entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Ainsi, avec 6 896 nouveaux agents et 5 577 agents ayant quitté la collectivité, les effectifs progressent de + 2,5 % en 2024.

5 577 agents ont quitté la collectivité en 2024, représentant une diminution du volume des départs de 9,9 % par rapport à 2023 (6 189) dont :

- 1 184 départs à la retraite, contre 1 344 en 2023 (-11,9 %) ;
- 457 départs pour convenances personnelles, contre 571 en 2023 (-20 %) ;
- 666 départs en détachement contre 814 en 2023 (-18,2 %) ;
- 386 démissions contre 457 en 2023 (-5,5%) ;

- 238 congés longue durée et disponibilités d'office pour raisons de santé contre 232 en 2023 (+2,6 %).

Par ailleurs, il a été mis fin à 1 788 contrats contre 1 907 en 2023 (-6,2 %).

6 896 agents ont rejoint la collectivité, en augmentation de 9,1 % par rapport à 2023 (6 321).

Tous motifs confondus, les arrivées dans la collectivité sont en nette augmentation, avec 6 896 arrivées à la Ville en 2024, contre 6 321 en 2023, 5 942 en 2022, 5 678 en 2021, 5 174 en 2020 et 5 635 en 2019.

Conséquence de cette hausse des effectifs, le taux de vacance de poste diminue et s'établit à 7,41 % à la fin 2024.

Des effectifs déployés au service des Parisiennes et des Parisiens

Les agents de la collectivité parisienne interviennent principalement dans sept domaines d'activité : les affaires scolaires, la propreté, l'accueil de la petite enfance, la prévention et la sécurité, les espaces verts, la jeunesse et les sports. Sept directions concentrent 72 % des effectifs :

	Nombre d'agents	En % des effectifs physiques globaux*
Direction des Affaires Scolaires	11 312	21,3 %
Direction de la Propreté et de l'Eau	7 463	14,1 %
Direction des Familles et de la Petite Enfance	7 114	13,4 %
Direction de la Police Municipale et de la Prévention	3 593	6,8 %
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement	3 110	5,9 %
Direction des Affaires Culturelles	2 981	5,6 %
Direction de la Jeunesse et des Sports	2 719	5,1 %

*Effectif réel en personnes physiques (agents fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent, dont titre IV, au 31 décembre 2024) : 52 984

En 2024, parmi les fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents et non permanent (hors assistants maternels et familiaux), les agents de catégorie C représentent 59,4 % des effectifs réels contre 59,1 % en 2023. Les agents de catégorie

B représentent 23,2 %, contre 23,6 % en 2023 (en raison notamment de la vacance persistante sur

le corps des auxiliaires de puériculture). La proportion d'agents de catégorie A est de 17,4 %, en très légère hausse par rapport à 2023 (17,3 %).

Sur le même périmètre, les personnels techniques représentent 43,3 % des effectifs, la filière administrative 15,6 % et la filière médico-sociale 10,5 %, soit des proportions stables par rapport à 2023.

Sur le même périmètre, les femmes représentent 54,9 % des effectifs totaux : 67,4 % de la catégorie A, 62,8 % de la catégorie B et 48,1 % de la catégorie C. Ces chiffres témoignent de la grande mixité des effectifs de la Ville.

L'âge moyen continue d'augmenter, mais une ancienneté en léger recul chez les hommes et chez les femmes

L'âge moyen de l'effectif parisien continue d'augmenter, avec une proportion de fonctionnaires âgés de plus de 50 ans qui a progressé de 5,6 points entre 2018 et 2024, passant de 44,4 % en 2018 à 50 % en 2024 (46,3 % en 2020, 46,4 % en 2021, 47,4 % en 2022 et 47,9 % en 2023).

L'âge moyen des agents fonctionnaires de la collectivité s'établit à 47 ans et 10 mois (contre 47 ans et 1 mois en 2020, 47 ans et 4 mois en 2021 et 47 ans et 7 mois en 2022 et 47 ans et 9 mois en 2023).

L'ancienneté moyenne des agents continue de diminuer aussi bien pour les hommes, avec 15,2 ans en 2024 (contre 15,5 en 2023, 15,7 ans en 2022, 15,8 ans en 2021 et 15,9 ans en 2020), que pour les femmes (14,4 en 2024 contre 14,6 ans en 2023 contre 14,7 ans en 2022, 14,8 ans en 2021 et 14,5 ans en 2020).

Les promotions : des ratios promus promouvables à 100 % pour les catégories B et C ; en augmentation pour les catégories A.

Geste fort de la Collectivité pour soutenir le pouvoir d'achat des agents, les ratios promus promouvables des catégories B et C sont portés à 100 % depuis 2024.

Cette mesure permet de maintenir une dynamique de progression du volume de promotions et conduit à un l'assèchement des viviers en attente de la promotion.

Des augmentations ont été proposées pour les catégories A, avec des proportions plus importantes pour les corps en tension dans un objectif de fidélisation.

Ainsi, en 2024, ce sont 7 527¹ promotions qui ont été effectives (contre 4 290 en 2023, 4 725 en 2022, 5 837 en 2021 et 5 793 en 2020) : 5 201 promotions ont bénéficié aux agents de catégorie C, 1 247 aux agents de catégorie B et 1 079 aux agents de catégorie A et A+.

Les femmes représentent 52,0 % des promus.

Par ailleurs, 22 975 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

¹ Sont incluses les promotions à la hors classe, aux échelons exceptionnels (notamment à l'échelon exceptionnel d'ICSAP général, à l'échelon spécial d'administrateur général, à l'échelon

exceptionnel de chef de service administratif et de chef d'arrondissement).

1.1 DONNÉES EFFECTIFS

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2024
 Répartition des effectifs

Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent
 AVEC* assistants familiaux et maternels

par direction, par catégorie et par sexe
 en personne physique (PP)

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

A partir du 1er janvier 2024, les assistants maternels et familiaux comptent dans les effectifs. Néanmoins, au vu de leur gestion administrative spécifique, ces agents ne peuvent être systématiquement intégrés dans l'ensemble des indicateurs du RSU.

Direction	Total direction		A			B			C		
			Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CABINET DU MAIRE	0,2%	87	19	13	32	14	8	22	24	9	33
DAC	5,6%	2 981	553	458	1 011	795	397	1 192	475	303	778
DAE	0,5%	290	58	43	101	32	21	53	74	62	136
DAJ	0,2%	82	30	25	55	8	9	17	9	1	10
DASCO	21,3%	11 312	686	450	1 136	645	376	1 021	7 440	1 715	9 155
DCPA	2,8%	1 486	110	113	223	104	438	542	109	612	721
DDCT*	4,4%	2 310	339	284	623	228	102	330	944	413	1 357
DEVE	5,9%	3 110	110	92	202	157	348	505	521	1 882	2 403
DFA	1,1%	557	138	101	239	80	41	121	144	53	197
DFPE	13,4%	7 114	1 425	71	1 496	3 550	50	3 600	1 876	142	2 018
DICOM	0,4%	229	64	44	108	41	23	64	31	26	57
DILT	2,2%	1 185	28	47	75	59	105	164	438	508	946
DJS	5,1%	2 719	50	97	147	174	456	630	264	1 678	1 942
DLH	0,8%	446	67	48	115	145	88	233	81	17	98
DPE	14,1%	7 463	69	84	153	130	956	1 086	372	5 852	6 224
DPMP	6,8%	3 593	75	60	135	111	232	343	992	2 123	3 115
DRH	1,7%	900	194	91	285	165	40	205	328	82	410
DSIN	1,0%	541	76	169	245	40	194	234	13	49	62
DSOL	4,8%	2 540	966	234	1 200	527	82	609	496	235	731
DSP	2,6%	1 384	726	80	806	346	79	425	91	62	153
DTEC	0,1%	73	38	15	53	8	7	15	3	2	5
DU	0,8%	409	92	77	169	96	78	174	54	12	66
DVD	2,9%	1 523	137	152	289	154	403	557	236	441	677
IG	0,1%	45	18	18	36	4	0	4	4	1	5
SG	0,4%	212	94	78	172	13	5	18	17	5	22
Gestion RH**	0,7%	393	59	63	122	77	30	107	123	41	164
Total 2024	100,0%	52 984	6 221	3 007	9 228	7 703	4 568	12 271	15 159	16 326	31 485
DFPE - Assistants maternels ***		381									
DSOL - Assistants familiaux ***		619									
Total 2024 avec Assmat/Assfam		53 984									

* dont 214 agents recrutés en qualité de collaborateur de maire d'arrondissement.

** Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Total 2023	51 680	6 022	2 938	8 960	7 703	4 475	12 178	14 734	15 808	30 542
Total 2022	51 553	5 875	2 856	8 731	7 969	4 367	12 336	14 631	15 855	30 486
Total 2021	52 250	5 902	2 833	8 735	3 909	4 323	8 232	19 177	16 106	35 283

1.1 DONNÉES EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024
Répartition des effectifs

Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent
AVEC* assistants familiaux et maternels

par direction, par catégorie et par sexe
en équivalent temps plein (ETP)

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

A partir du 1er janvier 2024, les assistants maternels et familiaux comptent dans les effectifs. Néanmoins, au vu de leur gestion administrative spécifique, ces agents ne peuvent être systématiquement intégrés dans l'ensemble des indicateurs du RSU.

Direction	Total direction		A			B			C		
			Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CABINET DU MAIRE	0,2%	86,2	19,0	13,0	32,0	13,8	7,8	21,6	23,6	9,0	32,6
DAC	5,3%	2 702,5	527,7	420,0	947,7	746,9	375,1	1 122,0	369,8	263,0	632,8
DAE	0,6%	282,0	55,3	39,5	94,8	31,5	21,0	52,5	72,7	62,0	134,7
DAJ	0,2%	81,6	29,8	25,0	54,8	7,8	9,0	16,8	9,0	1,0	10,0
DASCO	20,1%	10 267,4	582,9	391,4	974,3	630,9	372,2	1 003,1	6 669,2	1 620,8	8 290,0
DCPA	2,9%	1 478,3	109,4	112,7	222,1	102,5	436,5	539,0	107,0	610,2	717,2
DDCT*	4,5%	2 287,2	334,1	279,7	613,8	226,5	102,0	328,5	933,6	411,3	1 344,9
DEVE	6,0%	3 085,5	107,7	91,2	198,9	155,4	346,5	501,9	513,5	1 871,2	2 384,7
DFA	1,1%	553,9	137,2	101,0	238,2	79,7	41,0	120,7	142,2	52,8	195,0
DFPE	13,5%	6 921,4	1 386,4	70,1	1 456,5	3 432,6	49,2	3 481,8	1 842,0	141,1	1 983,1
DICOM	0,4%	228,1	63,8	44,0	107,8	40,7	23,0	63,7	30,6	26,0	56,6
DILT	2,3%	1 180,2	28,0	46,8	74,8	58,8	104,9	163,7	435,2	506,5	941,7
DJS	5,3%	2 699,6	49,8	97,0	146,8	169,2	444,7	613,9	262,3	1 676,6	1 938,9
DLH	0,9%	440,6	66,7	48,0	114,7	141,4	88,0	229,4	79,5	17,0	96,5
DPE	14,6%	7 450,5	68,6	84,0	152,6	129,2	953,0	1 082,2	368,9	5 846,8	6 215,7
DPMP	6,9%	3 522,5	74,9	59,3	134,2	111,0	231,1	342,1	961,8	2 084,4	3 046,2
DRH	1,7%	883,7	186,5	87,1	273,6	163,3	40,0	203,3	324,8	82,0	406,8
DSIN	1,1%	539,2	75,7	168,8	244,5	39,4	193,5	232,9	13,0	48,8	61,8
DSOL	4,9%	2 506,5	944,8	232,9	1 177,7	519,7	81,6	601,3	493,5	234,0	727,5
DSP	2,5%	1 273,4	640,3	68,6	708,9	337,3	75,8	413,1	89,5	62,0	151,5
DTEC	0,1%	71,7	36,9	15,0	51,9	7,8	7,0	14,8	3,0	2,0	5,0
DU	0,8%	405,8	91,4	76,1	167,5	94,8	77,8	172,6	53,7	12,0	65,7
DVD	3,0%	1 518,5	136,0	151,8	287,8	152,5	402,8	555,3	234,4	441,0	675,4
IG	0,1%	45,0	18,0	18,0	36,0	4,0		4,0	4,0	1,0	5,0
SG	0,4%	211,5	93,9	78,0	171,9	13,0	4,8	17,8	16,8	5,0	21,8
Gestion RH**	0,8%	391,2	58,3	63,0	121,3	76,6	29,5	106,1	123,0	40,8	163,8
Total 2024	100,0%	51 114,0	5 923,1	2 881,9	8 805,0	7 486,3	4 517,8	12 004,1	14 176,6	16 128,3	30 304,9
DFPE - Assistants maternels	0,7%	381,0									
DSOL - Assistants familiaux	1,2%	619,0									
Total 2024		52 114,0									

* dont 190,6 agents recrutés en qualité de collaborateur de maire d'arrondissement.

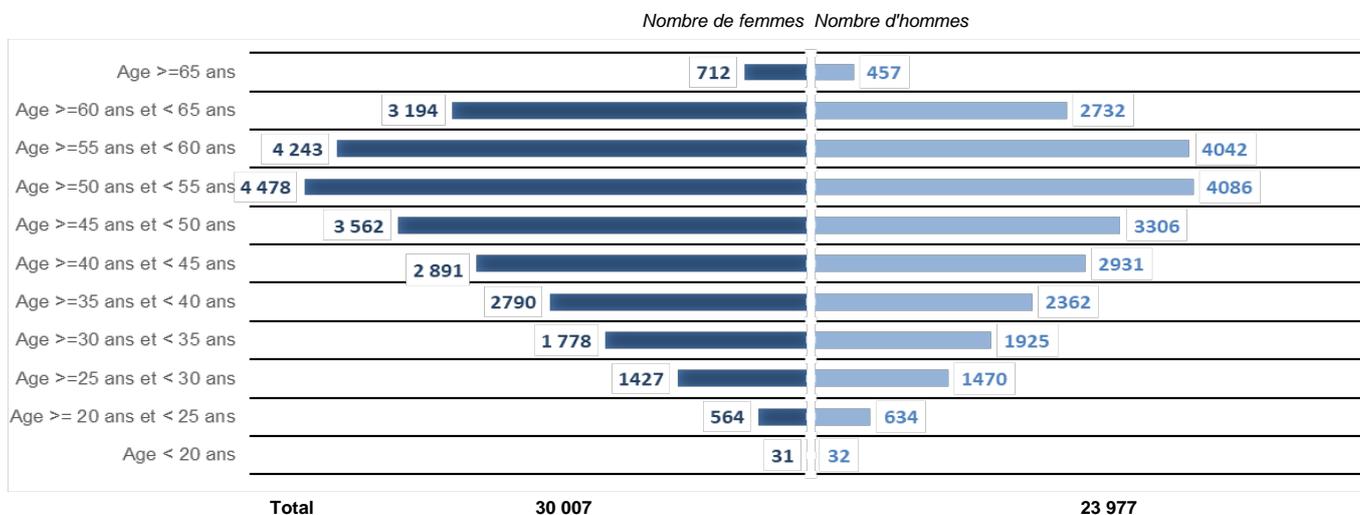
** Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Total 2023	49 889,8	5 741,5	2 824,6	8 566,1	7 486,0	4 431,7	11 917,7	13 765,8	15 640,3	29 406,0
Total 2022	49 745,1	5 626,8	2 752,5	8 379,3	7 740,2	4 324,6	120 064,8	13 612,9	15 688,1	29 301,0
Total 2021	50 352,3	5 644,8	2 720,2	8 365,0	3 810,4	4 281,3	8 091,7	17 974,8	15 920,8	33 895,7

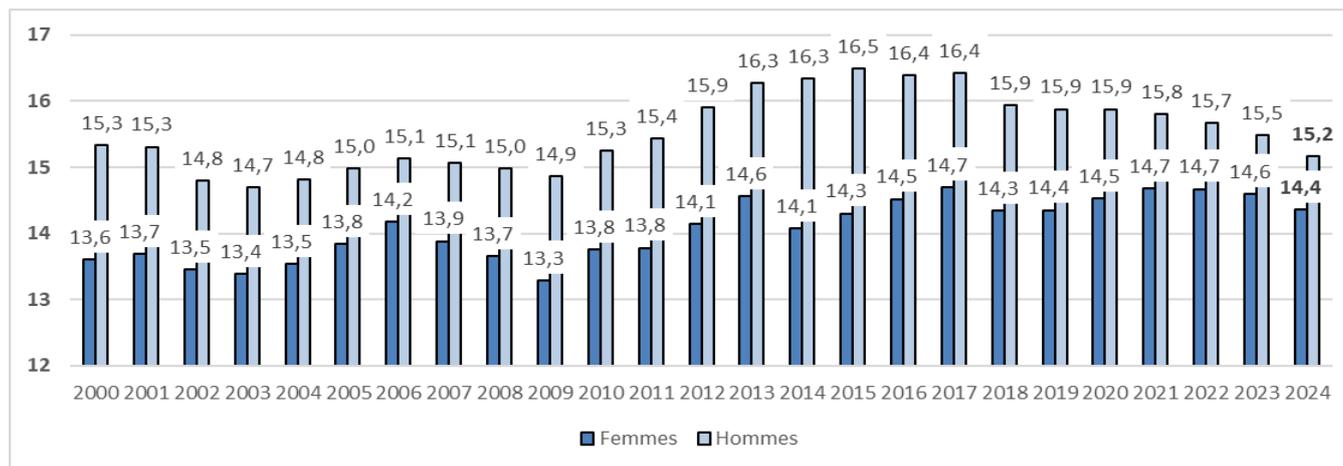
1.1 DONNÉES EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Pyramide des âges Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent AVEC* assistants familiaux et maternels



Evolution de l'ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent SANS* assistants familiaux et maternels



Age moyen dans la collectivité en nombre d'années Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent SANS* assistants familiaux et maternels

	2024			2023			2022			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
CONTRACTUELS	44 ans 7 mois	41 ans 10 mois	43 ans 9 mois	44 ans 8 mois	41 ans 8 mois	43 ans 9 mois	44 ans 5 mois	42 ans 3 mois	43 ans	44 ans 5 mois	42 ans 1 mois	43 ans 8 mois
FONCTIONNAIRES	48 ans 3 mois	47 ans 4 mois	47 ans 10 mois	48 ans 1 mois	47 ans 4 mois	47 ans 9 mois	47 ans 9 mois	47 ans 3 mois	47 ans 7 mois	47 ans 4 mois	47 ans 3 mois	47 ans 3 mois
TOTAL	47 ans 8 mois	46 ans 10 mois	47 ans 3 mois	47 ans 7 mois	46 ans 10 mois	47 ans 3 mois	47 ans 3 mois	46 ans 1 mois	47 ans 1 mois	47 ans	47 ans 1 mois	47 ans 1 mois

1.1 DONNÉES EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de personnes employées comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion

	2024		2023		2022		2021	
	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre
Nombre de personnes employés comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion *	0	0	0	0	0	0	0	0

* La Ville de Paris ainsi que ses établissements publics assurent l'ensemble des tâches de gestion et de formation de leur personnel sans intervention du Centre national de la fonction publique territoriale ni d'un centre de gestion (cf. article 19 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

Nombre de personnes employées comme intérimaires

	2024		2023		2022		2021	
	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre
Nombre de personnes employées comme intérimaires	0	0	0	0	0	0	0	0

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire par statut, par catégorie, par sexe et par type d'activité

23 directions ont répondu : DSP, DICOM, IG, DSIN, DAE, CAB, IG, DASCO, DAC, SG, DTEC, DPMP, DRH, DCPA, DILT, DFA, DFPE, DPE, DEVE, DDCT, DAJ, DJS, DLH, DVD	2024															Total 2023	Total 2022	Total 2021		
	Titulaire							Contractuel							TOTAL					
	Femmes			Hommes				Sous total	Femmes			Hommes							Sous-total	
	A	B	C	A	B	C	A		B	C	A	B	C							
Expertise et consultation	10	9	0	6	0	0	25	7	0	0	1	0	0	8	33	127	18	24		
Enseignement et formation	216	58	38	151	125	96	684	51	12	15	39	2	3	122	806	514	300	260		
Activité à caractère sportif ou culturel, y compris encadrement et animation dans les domaines sportif, culturel, ou de l'éducation populaire	94	11	15	153	37	10	320	7	3	13	1	4	2	30	350	468	106	14		
Activité agricole au sens du premier alinéa de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime dans des exploitations agricoles constituées ou non sous forme sociale	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1		
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale mentionnée à l'article R. 121-1 du code de commerce	0	0	2	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	3	5	0	1		
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin, permettant au fonctionnaire de percevoir, le cas échéant, les allocations afférentes à cette aide	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0		
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers	0	0	2	0	1	1	4	0	0	2	0	0	0	2	6	5	6	1		
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif	9	3	17	7	6	8	50	2	0	7	0	2	6	17	67	36	82	30		
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger	0	0	3	1	1	1	6	0	0	1	0	0	0	1	7	3	0	0		
Services à la personne mentionnés à l'article L. 7231-1 du code du travail	0	1	0	0	1	0	2	0	0	1	1	0	0	2	4	16	4	14		
Vente de biens fabriqués personnellement par l'agent	3	8	4	0	0	2	17	2	1	0	0	1	0	4	21	13	6	2		
Autre (non prévue par l'article 11 du décret du 30 janvier 2020 cas de l'agent à temps non complet)	5	7	4	1	1	0	18	0	0	0	0	0	0	0	18	0	0	0		
Total	337	97	86	319	172	119	1130	69	16	39	42	9	11	186	1316	1 188	522	347		

1.2 EFFECTIFS FONCTIONNAIRES

Effectifs en personnes physiques, en équivalent temps plein et en équivalent temps plein rémunéré

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Effectifs fonctionnaires en personnes physiques et en équivalent temps plein

2024		2023		2022		2021	
Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein*	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein*	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein*	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein*
45 860	45 296,6	45 172	44 595,4	45 377	44 783,2	46 185	45 535,8

* L'équivalent temps plein dénombre les agents en rapprochant leur temps de travail à la durée qui correspond au temps de travail au temps plein pour leur grade et emploi.

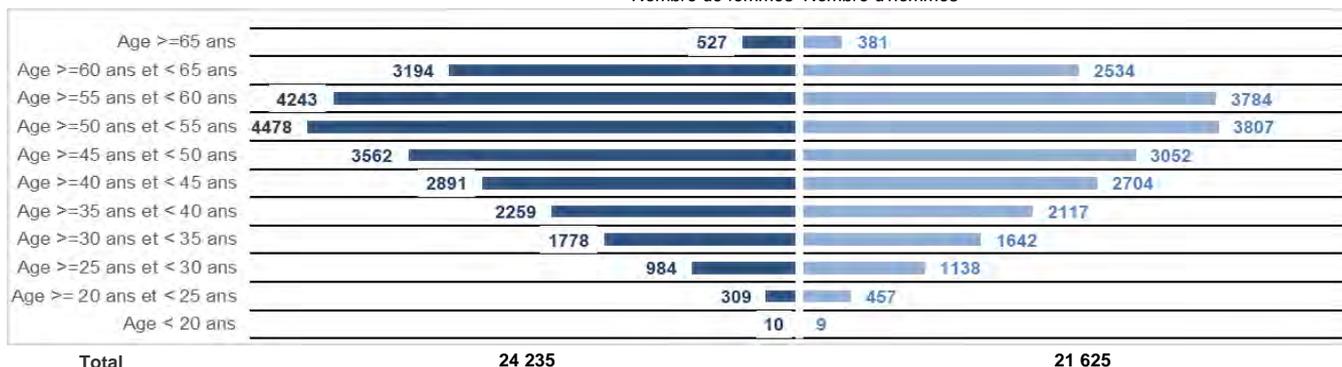
Exemple : un agent qui travaille à 60% représente 0,6 ETP.

Effectifs fonctionnaires par tranche d'âge et par sexe

	2024				2023		2022		2021	
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	527	381	908	2,0%	776	1,7%	681	1,5%	617	1,3%
Age >=60 ans et < 65 ans	3 194	2 534	5 728	12,5%	5 359	11,9%	5 140	11,3%	5 119	11,1%
Age >=55 ans et < 60 ans	4 243	3 784	8 027	17,5%	8 072	17,9%	8 098	17,8%	7 937	17,2%
Age >=50 ans et < 55 ans	4 478	3 807	8 285	18,1%	8 138	18,0%	7 962	17,5%	8 124	17,6%
Age >=45 ans et < 50 ans	3 562	3 052	6 614	14,4%	6 685	14,8%	7 000	15,4%	7 240	15,7%
Age >=40 ans et < 45 ans	2 891	2 704	5 595	12,2%	5 677	12,6%	5 696	12,6%	5 812	12,6%
Age >=35 ans et < 40 ans	2 259	2 117	4 376	9,5%	4 321	9,6%	4 456	9,8%	4 689	10,2%
Age >=30 ans et < 35 ans	1 778	1 642	3 420	7,5%	3 389	7,5%	3 575	7,9%	3 702	8,0%
Age >=25 ans et < 30 ans	984	1 138	2 122	4,6%	2 040	4,5%	2 053	4,5%	2 187	4,7%
Age >= 20 ans et < 25 ans	309	457	766	1,7%	700	1,5%	709	1,6%	743	1,6%
Age < 20 ans	10	9	19	0,0%	15	0,0%	7	0,0%	15	0,0%
Total	24 235	21 625	45 860	100,00%	45 172	100,00%	45 377	99,90%	46 185	100,00%

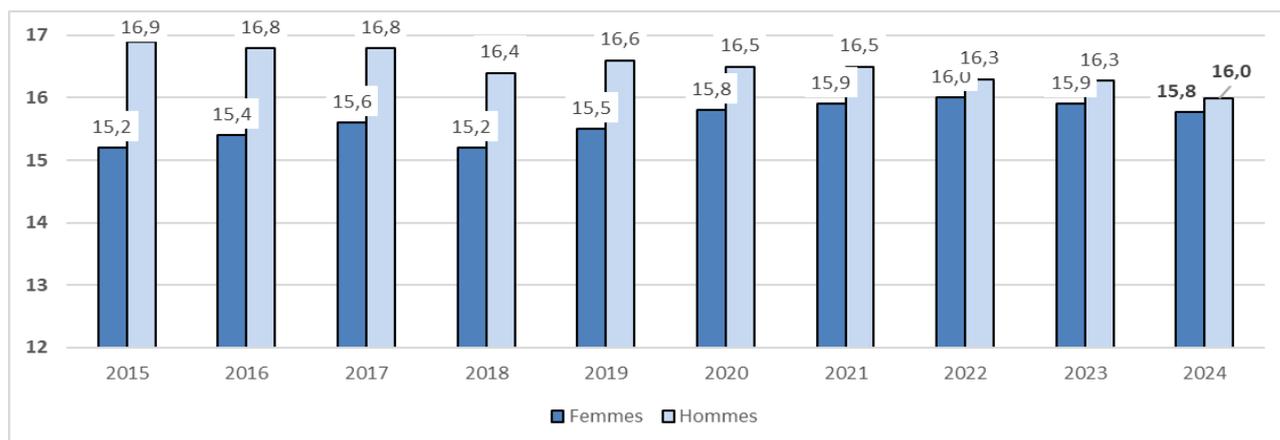
Pyramide des âges des fonctionnaires par sexe au 31 décembre 2024

Nombre de femmes Nombre d'hommes



**Ville de Paris
Au 31 décembre 2024**

Ancienneté moyenne des fonctionnaires dans la collectivité, en nombre d'années



Nombre de fonctionnaires , en équivalent temps plein rémunéré, ayant travaillé au moins un jour dans l'année 2024 par sexe, par filière, par catégorie hiérarchique

Filière	Femmes	Hommes	Total	Total
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	5 077,8	1 860,7	6 938,5	15,8%
FILIÈRE ANIMATION	1 727,8	1 020,0	2 747,8	6,2%
FILIÈRE CULTURELLE	1 154,7	686,3	1 841,0	4,2%
FILIÈRE HORS FILIÈRE	392,0	287,6	679,6	1,5%
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	4 719,9	91,4	4 811,3	10,9%
FILIÈRE SÉCURITÉ	1 034,4	2 397,9	3 432,3	7,8%
FILIÈRE SOCIALE	3 281,6	213,6	3 495,2	7,9%
FILIÈRE SPORTIVE	95,9	318,8	414,7	0,9%
FILIÈRE TECHNIQUE	5 565,8	14 120,5	19 686,3	44,7%
Total général	23 049,8	20 996,8	44 046,7	100%

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	4 564,3	1 985,9	6 550,2
B	7 037,9	4 188,7	11 226,6
C	11 447,6	14 822,3	26 269,9
Total général	23 049,8	20 996,8	44 046,7

1.2 EFFECTIFS FONCTIONNAIRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition des effectifs fonctionnaires
par filière, par corps, par grade, par spécialité et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 CL TIV		4	1	5	7	-28,6%	
		<i>total grade</i>	4	1	5	7	-28,6%	
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL TIV		8	0	8	9	-11,1%	
		<i>total grade</i>	8	0	8	9	-11,1%	
	ADJOINT ADMINISTRATIF TIV		11	1	12	13	-7,7%	
	<i>total grade</i>	11	1	12	13	-7,7%		
	total corps	23	2	25	29	-13,8%		
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF 1 CL	administration générale	1	1	2	4	-50,0%	
			304	112	416	440	-5,5%	
		<i>total grade</i>	305	113	418	444	-5,9%	
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 CL	administration générale	11	3	14	16	-12,5%	
		logistique générale	1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	2 244	562	2 806	2 574	9,0%	
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL	administration générale	4	1	5	7	-28,6%	
		logistique générale	0	0	0	1	-100,0%	
			359	116	475	706	-32,7%	
		<i>total grade</i>	363	117	480	714	-32,8%	
	total corps	2 924	795	3 719	3 749	-0,8%		
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	ADJ.CADRES HOS. CL. EXC. TIV		1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
	ADJT CADRES HOSP.CL. N.TIV		8	1	9	8	12,5%	
		<i>total grade</i>	8	1	9	8	12,5%	
	ADJT CADRES HOSP.CL. SUP.TIV		0	0	0	1	-100,0%	
	<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%		
	total corps	9	1	10	10	0,0%		
ADMINISTRATEUR	ADMINIST.VILLE DE PARIS H.CL.		31	22	53	47	12,8%	
		<i>total grade</i>	31	22	53	47	12,8%	
	ADMINISTRATEUR GENERAL VILLE DE PARIS		0	4	4	3	33,3%	
		<i>total grade</i>	0	4	4	3	33,3%	
	ADMINISTRATEUR VILLE DE PARIS		15	16	31	34	-8,8%	
	<i>total grade</i>	15	16	31	34	-8,8%		
	total corps	46	42	88	84	4,8%		
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	ATTACHE ADMINIST. HOSPIT. TIV		3	2	5	4	25,0%	
		<i>total grade</i>	3	2	5	4	25,0%	
	total corps	3	2	5	4	25,0%		
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. A		2	1	3	4	-25,0%	
		<i>total grade</i>	2	1	3	4	-25,0%	
	ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES		311	156	467	401	16,5%	
		<i>total grade</i>	311	156	467	401	16,5%	
	ATTACHE H. CL ADMINISTR. PARISIENNES		79	42	121	116	4,3%	
		<i>total grade</i>	79	42	121	116	4,3%	
	ATTACHE PRINCIPAL ADMINISTR. PARISIENNES		385	223	608	560	8,6%	
	<i>total grade</i>	385	223	608	560	8,6%		
	total corps	777	422	1 199	1 081	10,9%		
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	CSA D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES		40	25	65	50	30,0%	
		<i>total grade</i>	40	25	65	50	30,0%	
	CSA D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES HEA		6	9	15	13	15,4%	
		<i>total grade</i>	6	9	15	13	15,4%	
	total corps	46	34	80	63	27,0%		
DIRECTEUR DE PROJET	DIRECTEUR DE PROJET		1	1	2	3	-33,3%	
		<i>total grade</i>	1	1	2	3	-33,3%	
	total corps	1	1	2	3	-33,3%		
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	DIRECTEUR ETABL 3S CL.N. TIV		0	1	1	2	-50,0%	
		<i>total grade</i>	0	1	1	2	-50,0%	
	DIRECTEUR ETABL 3S H. CL. TIV		2	0	2	1	100,0%	
		<i>total grade</i>	2	0	2	1	100,0%	
	total corps	2	1	3	3	0,0%		
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	DIRECTEUR COMMUNE DE PARIS		11	21	32	35	-8,6%	
		<i>total grade</i>	11	21	32	35	-8,6%	
	total corps	11	21	32	35	-8,6%		

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	DIRECTEUR GAL ADJ DES SERVICES 40 INF 80K HAB	pop 40 000 à 79 999 habitants	2	2	4	4	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	1	2	2	0,0%	
			3	3	6	6	0,0%	
	DIRECTEUR GAL ADJ DES SERVICES SUP 80K HAB	pop sup à 80 000 à habitants	10	10	20	18	11,1%	
		<i>total grade</i>	4	3	7	8	-12,5%	
			14	13	27	26	3,8%	
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES 40 INF 80K HAB	pop 40 000 à 79 999 habitants	1	2	3	3	0,0%	
		téléphonie	0	1	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	3	4	4	0,0%	
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES 80 A 170K HAB	pop 80 000 à 170 000 habitants	1	2	3	3	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	2	3	3	0,0%	
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES SUP 170K HAB	pop sup à 170 000 habitants	2	3	5	6	-16,7%	
	<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%		
		3	3	6	7	-14,3%		
	total corps		23	26	49	49	0,0%	
EXPERT DE HAUT NIVEAU	EXPERT DE HAUT NIVEAU G.1		1	3	4	4	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	3	4	4	0,0%	
	EXPERT DE HAUT NIVEAU G.2		0	0	0	1	-100,0%	
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%	
	EXPERT DE HAUT NIVEAU G.3		2	0	2	3	-33,3%	
	<i>total grade</i>	2	0	2	3	-33,3%		
	total corps		3	3	6	8	-25,0%	
INSPECTEUR	INSPECTEUR VILLE DE PARIS		3	3	6	8	-25,0%	
		<i>total grade</i>	3	3	6	6	0,0%	
	total corps		3	3	6	6	0,0%	
INSPECTEUR GENERAL	INSPECTEUR GENERAL		4	6	10	11	-9,1%	
		<i>total grade</i>	4	6	10	11	-9,1%	
	total corps		4	6	10	11	-9,1%	
SECRETAIRE GENERALE	SECRETAIRE GENERAL VILLE DE PARIS		1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
	total corps		1	0	1	1	0,0%	
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	SECRETAIRE ADM CL EXC. ADM PARIS	action éducative	9	5	14	18	-22,2%	
		administration générale	770	347	1 117	1 036	7,8%	
			1	0	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	780	352	1 132	1 054	7,4%	
	SECRETAIRE ADM CL. N. ADM PARIS	administration générale	443	138	581	590	-1,5%	
			1	1	2	0	nd	
		<i>total grade</i>	444	139	583	590	-1,2%	
	SECRETAIRE ADM CL. SUP. ADM PARIS	action éducative	0	0	0	2	-100,0%	
		administration générale	141	46	187	248	-24,6%	
			1	0	1	1	0,0%	
	<i>total grade</i>	142	46	188	251	-25,1%		
	total corps		1 366	537	1 903	1 895	0,4%	
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	SECRETAIRE GAL ADJT VILLE DE PARIS		2	1	3	3	0,0%	
		<i>total grade</i>	2	1	3	3	0,0%	
	total corps		2	1	3	3	0,0%	
SOUS DIRECTEUR	SOUS DIRECTEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES		19	17	36	35	2,9%	
			19	17	36	35	2,9%	
		<i>total grade</i>	19	17	36	35	2,9%	
	total corps		19	17	36	35	2,9%	
Total			5 263	1 914	7 177	7 069	1,5%	

FILIERE ANIMATION

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE 1 CL	activités périscolaires	415	266	681	591	15,2%	
			<i>total grade</i>	415	266	681	591	15,2%
	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE PPAL 1 CL	activités périscolaires	556	245	801	757	5,8%	
			<i>total grade</i>	556	245	801	757	5,8%
	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE PPAL 2 CL	activités périscolaires	465	307	772	736	4,9%	
			<i>total grade</i>	1	0	1	0	nd
		466	307	773	736	5,0%		
	total corps		1 437	818	2 255	2 084	8,2%	
ANIMATEUR ANIMATRICES ADMINISTRATIONS PARIS	ANIMATEUR ADM.PARIS. DE CL. N.	activités périscolaires	218	140	358	326	9,8%	
			<i>total grade</i>	218	140	358	326	9,8%
	ANIMATEUR ADM.PARIS. PRINCIPAL DE 2 CL	activités périscolaires	73	56	129	181	-28,7%	
			<i>total grade</i>	73	56	129	181	-28,7%
	ANIMATEUR ADM.PARIS.PRINCIPAL DE 1 CL	activités périscolaires	176	95	271	217	24,9%	
	<i>total grade</i>	176	95	271	217	24,9%		
	total corps		467	291	758	724	4,7%	
ANIMATEUR TIV	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 CL TIV		0	2	2	2	0,0%	
			<i>total grade</i>	0	2	2	2	0,0%
	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 CL TIV		0	1	1	1	0,0%	
			<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
	ANIMATEUR TIV		1	0	1	1	0,0%	
	<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%		
	total corps		1	3	4	4	0,0%	
Total			1 905	1 112	3 017	2 812	7,3%	

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE 1 CL	accueil et surveillance des musées	2	0	2	4	-50,0%	
		magasinier des bibliothèques	100	51	151	185	-18,4%	
		<i>total grade</i>	6	3	9	8	12,5%	
	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE PPAL 1 CL	accueil et surveillance des musées	2	4	6	5	20,0%	
		magasinier des bibliothèques	61	57	118	122	-3,3%	
		<i>total grade</i>	4	0	4	0	nd	
	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE PPAL 2 CL	accueil et surveillance des musées		2	2	4	-50,0%	
		magasinier des bibliothèques	40	28	68	59	15,3%	
		bibliothèques	0	0	0	1	-100,0%	
		<i>total grade</i>	2	1	3	0	nd	
		<i>total grade</i>	42	31	73	64	14,1%	
	total corps		217	146	363	388	-6,4%	
ADJOINT ADMINISTRATIF BIBLIOTHEQUES	ADJOINT ADM. BIBLIO. PRINCIPAL 1 CL		2	3	5	5	0,0%	
	<i>total grade</i>		2	3	5	5	0,0%	
total corps		2	3	5	5	0,0%		
ASSISTANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL EXC. ADM PARIS	bibliothèques	284	111	395	378	4,5%	
		gestion du patrimoine culturel	7	4	11	9	22,2%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL N. ADM PARIS	bibliothèques	138	82	220	200	10,0%	
		magasinier des bibliothèques	0	0	0	1	-100,0%	
		gestion du patrimoine culturel	1	1	2	0	nd	
		<i>total grade</i>	1	0	1	0	nd	
	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL SUP ADM PARIS	bibliothèques	75	21	96	126	-23,8%	
		gestion du patrimoine culturel		1	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	75	22	97	126	-23,0%	
	total corps		507	220	727	715	1,7%	
	ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CL. EXC.	danse	13	3	16	15	6,7%
danse classique			0	0	0	1	-100,0%	
musique			47	23	70	68	2,9%	
<i>total grade</i>		60	26	86	84	2,4%		
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CL. SUP.		art dramatique	1	2	3	3	0,0%	
		danse	12	2	14	6	133,3%	
		danse classique	1	0	1	1	0,0%	
		musique	33	26	59	47	25,5%	
		<i>total grade</i>	1	1	2	1	100,0%	
total corps			108	57	165	142	16,2%	
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	BIBLIOTHECAIRE	bibliothèques	2	0	2	2	0,0%	
		<i>total grade</i>	28	15	43	39	10,3%	
	BIBLIOTHECAIRE H. CL.	bibliothèques	0	1	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	28	4	32	35	-8,6%	
	BIBLIOTHECAIRE STAGIAIRE	<i>total grade</i>	28	5	33	36	-8,3%	
		<i>total grade</i>	1	1	2	4	-50,0%	
	total corps		59	21	80	81	-1,2%	
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	<i>total grade</i>	4	1	5	5	0,0%	
		<i>total grade</i>	4	1	5	5	0,0%	
	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PRINCIPAL	archives	1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	5	3	8	8	0,0%	
total corps		10	4	14	14	0,0%		
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE CHEF	<i>total grade</i>	29	12	41	37	10,8%	
		<i>total grade</i>	29	12	41	37	10,8%	
	CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES	<i>total grade</i>	19	6	25	27	-7,4%	
		<i>total grade</i>	19	6	25	27	-7,4%	
total corps		48	18	66	64	3,1%		
CONSERV.GENERAL DES BIBLIO.	CONSERVATEUR GENERAL DE BIBLIOTHEQUE	<i>total grade</i>	9	2	11	10	10,0%	
		<i>total grade</i>	9	2	11	10	10,0%	
total corps		9	2	11	10	10,0%		

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	monuments historiques et inventaire	1	0	1	1	0,0%	
		musées	2	1	3	3	0,0%	
		<i>total grade</i>	3	1	4	4	0,0%	
	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE EN CHEF	archives	0	1	1	1	0,0%	
		monuments historiques et inventaire	1	0	1	1	0,0%	
		musées	3	0	3	2	50,0%	
	<i>total grade</i>	4	1	5	4	25,0%		
	CONSERVATEUR GENERAL DU PATRIMOINE	musées	0	1	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	0	1	1	0	nd	
	total corps			7	3	10	8	25,0%
DIRECTEUR DE CONSERVATOIRE DE PARIS	DIRECTEUR DE CONSERVATOIRE DE PARIS 1 CAT	conservat.munic.arrrdt	2	6	8	9	-11,1%	
		<i>total grade</i>	3	10	13	14	-7,1%	
		conservat.munic.arrrdt	2	0	2	2	0,0%	
	DIRECTEUR DE CONSERVATOIRE DE PARIS 2 CAT	<i>total grade</i>	0	3	3	4	-25,0%	
		<i>total grade</i>	2	3	5	6	-16,7%	
	total corps			5	13	18	20	-10,0%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	PROFESSEUR ENS. ART. CONSERVATOIRES CL N.	art dramatique	7	2	9	9	0,0%	
		arts plastiques	11	8	19	0	nd	
		danse	8	3	11	15	-26,7%	
		danse classique	0	1	1	1	0,0%	
		musique	82	93	175	173	1,2%	
		conservat.munic.arrrdt	0	0	0	1	-100,0%	
		<i>total grade</i>	4	2	6	28	-78,6%	
	<i>total grade</i>	112	109	221	227	-2,6%		
	PROFESSEUR ENS. ART. CONSERVATOIRES H.CL	art dramatique	3	5	8	7	14,3%	
		danse	15	3	18	17	5,9%	
		musique	113	108	221	200	10,5%	
		<i>total grade</i>	131	116	247	224	10,3%	
	total corps			243	225	468	451	3,8%
	Total			1 215	712	1 927	1 898	1,5%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
COLLABORATEUR D'ELUS	COLLABORATEUR D'ELUS		1	1	2	1	100,0%	
		<i>total grade</i>	1	1	2	1	100,0%	
	total corps			1	1	2	1	100,0%
COLLABORATEUR DE CABINET	COLLABORATEUR DE CABINET		5	5	10	10	0,0%	
		<i>total grade</i>	5	5	10	10	0,0%	
	total corps			5	5	10	10	0,0%
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	COLLABORATEUR DE MAIRES D'ARRONDISSEMENT		4	1	5	5	0,0%	
		<i>total grade</i>	4	1	5	5	0,0%	
	total corps			4	1	5	5	0,0%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	PROFESSEUR VILLE DE PARIS CL. EX.	arts plastiques	23	6	29	9	222,2%	
		éducation musicale	23	7	30	10	200,0%	
		éducation physique et sportive	28	27	55	20	175,0%	
		<i>total grade</i>	74	40	114	39	192,3%	
	PROFESSEUR VILLE DE PARIS CL. N.	arts plastiques	99	27	126	147	-14,3%	
		assainissement et bassins	1	0	1	0	nd	
		éducation musicale	68	15	83	109	-23,9%	
		éducation physique et sportive	49	121	170	187	-9,1%	
	<i>total grade</i>	217	163	380	443	-14,2%		
	PROFESSEUR VILLE DE PARIS H. CL.	arts plastiques	27	8	35	45	-22,2%	
		éducation musicale	42	19	61	68	-10,3%	
		éducation physique et sportive	43	62	105	128	-18,0%	
		<i>total grade</i>	112	89	201	241	-16,6%	
	total corps			403	292	695	723	-3,9%
	Total			413	299	712	739	-3,7%

FILIERE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	ACC. EDUCATIF ET SOCIAL CL. N. TIV		15	4	19	9	111,1%	
		total grade	15	4	19	9	111,1%	
		total corps	15	4	19	9	111,1%	
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	AGT SERV. HOSP. QUALIFIE CL. SUP. TIV		1	0	1	1	0,0%	
		total grade	1	0	1	1	0,0%	
		total corps	1	0	1	1	0,0%	
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	AIDE SGNT - AUX DE PUER CL. N. TIV	auxiliaire de puériculture TIV	77	3	80	87	-8,0%	
			23	0	23	20	15,0%	
		total grade	100	3	103	107	-3,7%	
	AIDE SGNT - AUX DE PUER CL. SUP. TIV	auxiliaire de puériculture TIV	60	1	61	63	-3,2%	
			8	0	8	6	33,3%	
		total grade	68	1	69	69	0,0%	
	total corps	168	4	172	176	-2,3%		
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	AUX DE PUERICULTURE CL. N. VILLE DE PARIS	puériculture	918	7	925	1 151	-19,6%	
			447	3	450	212	112,3%	
		total grade	1 365	10	1 375	1 363	0,9%	
	AUX DE PUERICULTURE CL. SUP. VILLE DE PARIS	puériculture	1 780	9	1 789	1 987	-10,0%	
			408	4	412	358	15,1%	
		total grade	2 188	13	2 201	2 345	-6,1%	
	total corps	3 553	23	3 576	3 708	-3,6%		
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX ADM. PARISIENNES	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM.PARIS	infirmier	7	1	8	4	100,0%	
		manipulateur électro-radiologie médicale	2	0	2	2	0,0%	
		puéricultrice	111	0	111	100	11,0%	
		rééducateur	1	0	1	1	0,0%	
			0	0	0	12	-100,0%	
		total grade	121	1	122	119	2,5%	
	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL H. CL.	puéricultrice	12	0	12	12	0,0%	
			0	0	0	1	-100,0%	
		total grade	12	0	12	13	-7,7%	
	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL AD.PARIS	infirmier	3	0	3	1	200,0%	
		puéricultrice	20	1	21	21	0,0%	
			0	0	0	2	-100,0%	
total grade		23	1	24	24	0,0%		
	total corps	156	2	158	156	1,3%		
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX TIV	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL TIV		2	0	2	3	-33,3%	
		total grade	2	0	2	3	-33,3%	
	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL TIV		0	0	0	1	-100,0%	
		total grade	0	0	0	1	-100,0%	
	total corps	2	0	2	4	-50,0%		
EDUCATRICE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	ELEVE EJE		4	0	4	4	0,0%	
		total grade	4	0	4	4	0,0%	
		total corps	4	0	4	4	0,0%	
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A GRADE 1		88	3	91	97	-6,2%	
		total grade	88	3	91	97	-6,2%	
	INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A GRADE 2		71	5	76	71	7,0%	
		total grade	71	5	76	71	7,0%	
	total corps	159	8	167	168	-0,6%		
INFIRMIER(E) EN SOINS GENERAUX TITRE IV	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX GRADE 1 TIV	infirmiere TIV	2	1	3	4	-25,0%	
			3	0	3	2	50,0%	
		total grade	5	1	6	6	0,0%	
	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX GRADE 2 TIV	infirmiere TIV	4	0	4	5	-20,0%	
		puéricultrice TIV	13	0	13	13	0,0%	
		total grade	2	0	2	2	0,0%	
		total grade	19	0	19	20	-5,0%	
	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX GRADE 3 TIV	puéricultrice TIV	3	0	3	2	50,0%	
			1	0	1	0	nd	
total grade		4	0	4	2	100,0%		
	total corps	28	1	29	28	3,6%		
INFIRMIER/ERE ADMINIST.PARIS.	INFIRMIER(E) ADM PARISIENNES CL SUP	reclassement 01/12/2010 infirmier(es) cat.b	2	0	2	2	0,0%	
			6	0	6	8	-25,0%	
		total grade	8	0	8	10	-20,0%	
	total corps	8	0	8	10	-20,0%		
INFIRMIER TIV	INFIRMIER(E) DE CLASSE SUPERIEURE TIV		0	0	0	1	-100,0%	
		total grade	0	0	0	1	-100,0%	
		total corps	0	0	0	1	-100,0%	

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL GROUPE I		9	1	10	10	0,0%
		<i>total grade</i>	9	1	10	10	0,0%
	MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL GROUPE II		5	0	5	4	25,0%
		<i>total grade</i>	5	0	5	4	25,0%
	MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL GROUPE III		5	0	5	7	-28,6%
		<i>total grade</i>	5	0	5	7	-28,6%
	RESPONSABLE DE PROJET SANTE GROUPE III		0	0	0	1	-100,0%
	<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%	
	total corps		19	1	20	22	-9,1%
MEDECIN VILLE DE PARIS	MEDECIN DE 1 CL	protection maternelle et infantile	1	0	1	1	0,0%
			8	0	8	10	-20,0%
		<i>total grade</i>	9	0	9	11	-18,2%
	MEDECIN DE 2 CL	généraliste	2	0	2	0	nd
			10	1	11	0	nd
		<i>total grade</i>	12	1	13	0	nd
	MEDECIN H. CL.	généraliste	4	0	4	5	-20,0%
		protection maternelle et infantile	1	0	1	1	0,0%
			52	6	58	67	-13,4%
		<i>total grade</i>	57	6	63	73	-13,7%
	total corps		78	7	85	84	1,2%
PERS. PARAM. MEDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	PERSONNELS PARAMEDICAUX CL SUP ADM. PARIS.	manipulateur électro-radiologie médicale	0	2	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	0	2	2	2	0,0%
		total corps		0	2	2	0%
PERS. PARAM. MEDICO. TECH. VILLE DE PARIS	PERS.PARAM.MEDICO.TECH. CL. N. VILLE DE PARIS	orthophoniste	3	0	3	3	0,0%
		psychomotricien	10	0	10	11	-9,1%
		<i>total grade</i>	13	0	13	14	-7,1%
	PERS.PARAM.MEDICO.TECH. CL. SUP. VILLE DE PARIS	orthophoniste	6	0	6	6	0,0%
		psychomotricien	14	1	15	16	-6,3%
		<i>total grade</i>	20	1	21	22	-4,5%
	total corps		33	1	34	36	-5,6%
PSYCHOLOGUE	PSYCHOLOGUE CL. N.		13	2	15	15	0,0%
		<i>total grade</i>	13	2	15	15	0,0%
	PSYCHOLOGUE H. CL		79	6	85	82	3,7%
		<i>total grade</i>	79	6	85	82	3,7%
		total corps		92	8	100	97
PSYCHOLOGUE TIV	PSYCHOLOGUE CL. N. TIV		3	0	3	2	50,0%
		<i>total grade</i>	3	0	3	2	50,0%
	PSYCHOLOGUE H. CL. TIV		5	1	6	7	-14,3%
		<i>total grade</i>	5	1	6	7	-14,3%
	total corps		8	1	9	9	0,0%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	PUERICULTRICE	puéricultrice	15	0	15	12	25,0%
			93	1	94	156	-39,7%
		<i>total grade</i>	108	1	109	168	-35,1%
	PUERICULTRICE H. CL.	puéricultrice	23	0	23	23	0,0%
			145	1	146	103	41,7%
		<i>total grade</i>	168	1	169	126	34,1%
	total corps		276	2	278	294	-5,4%
PUERICULTRICE TIV	PUERICULTRICE SUP TIV		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
		total corps		0	0	0	1
SAGE FEMME	SAGE FEMME CL. N.		7	0	7	8	-12,5%
		<i>total grade</i>	7	0	7	8	-12,5%
	SAGE FEMME H. CL.		22	0	22	22	0,0%
		<i>total grade</i>	22	0	22	22	0,0%
	total corps		29	0	29	30	-3,3%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C. EXC. ADM.PARIS.	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C. EXC. ADM.PARIS.	assistant dentaire	9	0	9	8	12,5%
		médico-sociale	157	12	169	164	3,0%
			1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	167	12	179	172	4,1%
	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C. NOR. ADM.PARIS.	assistant dentaire	19	0	19	16	18,8%
		médico-sociale	119	19	138	127	8,7%
		<i>total grade</i>	138	19	157	143	9,8%
	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C. SUP. ADM.PARIS.	administration générale	0	0	0	1	-100,0%
		assistant dentaire	2	0	2	3	-33,3%
		médico-sociale	38	1	39	43	-9,3%
		<i>total grade</i>	40	1	41	47	-12,8%
	total corps		345	32	377	362	4,1%
Total			4 974	96	5 070	5 202	-2,5%

FILÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	AGENT DE SURVEILLANCE		2	2	4	31	-87,1%
		<i>total grade</i>	2	2	4	31	-87,1%
	AGENT DE SURVEILLANCE PRINCIPAL		120	85	205	365	-43,8%
		<i>total grade</i>	120	85	205	365	-43,8%
	total corps		122	87	209	396	-47,2%
AGENT-POLICE-MUNICIPALE-PARIS	BRIGADIER-CHEF-PRINCIPAL-POLICE.MUN.PARIS		415	786	1 201	808	48,6%
		<i>total grade</i>	415	786	1 201	808	48,6%
	GARDIEN-BRIGADIER-POLICE.MUN.PARIS		63	287	350	299	17,1%
		<i>total grade</i>	63	287	350	299	17,1%
	total corps		478	1 073	1 551	1 107	40,1%
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DE 1 CL.	accueil et surveillance	110	240	350	143	144,8%
		angiologue	0	1	1	0	nd
		médiation sociale	22	57	79	68	16,2%
		surveillance et accueil	1	0	1	0	nd
		sécurité incendie	0	0	0	1	-100,0%
			4	19	23	7	228,6%
		<i>total grade</i>	137	317	454	219	107,3%
	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE PPAL 1 CL.	accueil et surveillance	157	394	549	482	13,9%
		médiation sociale	10	35	45	29	55,2%
		sécurité incendie	0	7	7	7	0,0%
			2	1	3	0	nd
		<i>total grade</i>	169	437	606	518	17,0%
	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE PPAL 2 CL.	accueil et surveillance	17	37	54	125	-56,8%
		médiation sociale	7	18	25	21	19,0%
		sécurité incendie	0	1	1	1	0,0%
			0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	24	56	80	148	-45,9%
	total corps		330	810	1 140	885	28,8%
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQUE SECURITE	CHEF TRANQUILLITE PUBLIQUE SECURITE		1	2	3	13	-76,9%
		<i>total grade</i>	1	2	3	13	-76,9%
	CHEF TRANQUILLITE PUBLIQUE SECURITE PPAL		0	1	1	0	nd
		<i>total grade</i>	0	1	1	0	nd
	total corps		1	3	4	13	-69,2%
CHEF-SERVICE.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	CHEF.SERVICE.POLICE.MUN.PARIS	sécurité et protection	1	4	5	7	-28,6%
			28	69	97	63	54,0%
			29	73	102	70	45,7%
	CHEF.SERVICE.POLICE.MUN.PARIS.PRI NC. 1 CL.	sécurité et protection	0	3	3	2	50,0%
		voie publique	1	0	1	0	nd
			16	44	60	29	106,9%
		<i>total grade</i>	17	47	64	31	106,5%
	CHEF.SERVICE.POLICE.MUN.PARIS.PRI NC.2 CL.	sécurité et protection	1	1	2	1	100,0%
		8	17	25	15	66,7%	
		9	18	27	16	68,8%	
	<i>total grade</i>	55	138	193	117	65,0%	
CONTROLEUR	CONTROLEUR	voie publique	3	1	4	16	-75,0%
			3	1	4	16	-75,0%
	CONTROLEUR EN CHEF	voie publique	3	6	9	10	-10,0%
			3	6	9	10	-10,0%
	CONTROLEUR PRINCIPAL	voie publique	3	4	7	1	600,0%
			0	0	0	1	-100,0%
			3	4	7	2	250,0%
	<i>total corps</i>	9	11	20	28	-28,6%	
DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS		2	17	19	9	111,1%
		<i>total grade</i>	2	17	19	9	111,1%
	total corps		2	17	19	9	111,1%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SECURITE	INSPECTEUR CH. SECURITE 1 CL.		15	215	230	320	-28,1%
			15	215	230	320	-28,1%
	INSPECTEUR CH. SECURITE 2 CL.		0	11	11	65	-83,1%
			0	11	11	65	-83,1%
	total corps	15	226	241	385	-37,4%	
PREPOSE	PREPOSE PRINCIPAL DE 1 CL.		50	60	110	117	-6,0%
			50	60	110	117	-6,0%
	PREPOSE PRINCIPAL DE 2 CL.		16	31	47	20	135,0%
			16	31	47	20	135,0%
	total corps	66	91	157	137	14,6%	
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	TECHNICIEN	sécurité et protection	5	7	12	19	-36,8%
		surveillance accueil et médiation	4	6	10	12	-16,7%
			9	13	22	31	-29,0%
	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 CL.	sécurité et protection	3	39	42	49	-14,3%
		surveillance accueil et médiation	5	14	19	12	58,3%
			8	53	61	61	0,0%
	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 CL.	sécurité et protection	1	3	4	16	-75,0%
		surveillance accueil et médiation	4	2	6	12	-50,0%
		5	5	10	28	-64,3%	
	<i>total grade</i>	22	71	93	120	-22,5%	
	total corps		22	71	93	120	-22,5%
	Total		1 100	2 527	3 627	3 197	13,5%

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES PPAL 1 CL.	assainissement et bassins	1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1 138	9	1 147	1 192	-3,8%	
	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES PPAL 2 CL.	activités périscolaires	1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	535	1	536	480	11,7%	
		<i>total grade</i>	536	1	537	481	11,6%	
	total corps		1 675	10	1 685	1 674	0,7%	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	assistance de service social	91	8	99	142	-30,3%	
		conseil en économie sociale et familiale	5	2	7	14	-50,0%	
		éducation spécialisée	78	14	92	114	-19,3%	
		<i>total grade</i>	174	24	198	270	-26,7%	
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL. EXC. ADM.PARIS	assistance de service social	237	13	250	214	16,8%	
		conseil en économie sociale et familiale	47	1	48	45	6,7%	
		éducation spécialisée	91	19	110	86	27,9%	
	<i>total grade</i>	375	33	408	345	18,3%		
	total corps		549	57	606	615	-1,5%	
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF GRADE 1 TIV	<i>total grade</i>	56	51	107	108	-0,9%
<i>total grade</i>			56	51	107	108	-0,9%	
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF GRADE 2 TIV		<i>total grade</i>	25	7	32	33	-3,0%	
		<i>total grade</i>	25	7	32	33	-3,0%	
total corps		81	58	139	141	-1,4%		
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	<i>total grade</i>	10	9	19	22	-13,6%	
		<i>total grade</i>	10	9	19	22	-13,6%	
	CADRE SUPERIEUR SOCIO-EDUCATIF TIV	<i>total grade</i>	2	3	5	7	-28,6%	
		<i>total grade</i>	2	3	5	7	-28,6%	
total corps		12	12	24	29	-17,2%		
CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIALE TIV	CONSEILLER ECO SOC FAMILIALE GRADE 1 TIV	<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
	CONSEILLER ECO SOC FAMILIALE GRADE 2 TIV	<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
total corps		2	0	2	2	0,0%		
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	CONSEILLER SOCIO EDUCATIF H. CL.	<i>total grade</i>	17	3	20	12	66,7%	
		<i>total grade</i>	17	3	20	12	66,7%	
	CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	<i>total grade</i>	48	7	55	58	-5,2%	
		<i>total grade</i>	48	7	55	58	-5,2%	
	CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO EDUCATIF	<i>total grade</i>	27	7	34	38	-10,5%	
		<i>total grade</i>	27	7	34	38	-10,5%	
total corps		92	17	109	108	0,9%		
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CL EXC. VIL PAR	<i>total grade</i>	625	19	644	571	12,8%	
		<i>total grade</i>	625	19	644	571	12,8%	
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VIL PAR	puéricultrice	1	0	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	312	7	319	425	-24,9%	
	<i>total grade</i>	313	7	320	425	-24,7%		
total corps		938	26	964	996	-3,2%		
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS GRADE 1 TIV	<i>total grade</i>	23	1	24	28	-14,3%	
		<i>total grade</i>	23	1	24	28	-14,3%	
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS GRADE 2 TIV	<i>total grade</i>	11	1	12	14	-14,3%	
		<i>total grade</i>	11	1	12	14	-14,3%	
total corps		34	2	36	42	-14,3%		
EDUCATEURSTECHNIQUE SPECIALISE TIV	EDUCATEUR TECHNIQUE SPE GRADE 1 TIV	<i>total grade</i>	1	14	15	15	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	14	15	15	0,0%	
	EDUCATEUR TECHNIQUE SPE GRADE 2 TIV	<i>total grade</i>	2	1	3	5	-40,0%	
		<i>total grade</i>	2	1	3	5	-40,0%	
total corps		3	15	18	20	-10,0%		
MONITEUR EDUCATEUR TIV (NOUVEAU-CADRE)	MONITEUR EDUCATEUR TIV	<i>total grade</i>	28	17	45	44	2,3%	
		<i>total grade</i>	28	17	45	44	2,3%	
	MONITEUR EDUCATEURS PRINCIPAL TIV	<i>total grade</i>	1	5	6	7	-14,3%	
		<i>total grade</i>	1	5	6	7	-14,3%	
	total corps		29	22	51	51	0,0%	
Total		3 415	219	3 634	3 678	-1,2%		

FILIÈRE SPORTIVE

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	CONSEILLER A.P.S. ET DE L'ANIMATION	activités physiques et sportives	0	4	4	4	0,0%	
		animation périscolaire	3	5	8	13	-38,5%	
		gestion des équipements sportifs	0	13	13	28	-53,6%	
		<i>total grade</i>	3	22	25	45	-44,4%	
	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S. ET DE L'ANIMATION	activités physiques et sportives	1	7	8	10	-20,0%	
		animation périscolaire	2	6	8	3	166,7%	
		gestion des équipements sportifs	3	17	20	12	66,7%	
			0	1	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	6	31	37	25	48,0%	
	total corps		9	53	62	70	-11,4%	
EDUCATEUR DES A.P.S.	EDUCATEUR A.P.S. CL. N.	activités aquatiques et de la natation	32	84	116	106	9,4%	
		sports & activité physique pour tous	1	7	8	10	-20,0%	
			0	0	0	2	-100,0%	
		<i>total grade</i>	33	91	124	118	5,1%	
	EDUCATEUR A.P.S. PRINCIPAL 1 CL.	activités aquatiques et de la natation	45	115	160	155	3,2%	
		sports & activité physique pour tous	5	44	49	37	32,4%	
		<i>total grade</i>	50	159	209	192	8,9%	
	EDUCATEUR A.P.S. PRINCIPAL 2 CL.	activités aquatiques et de la natation	10	19	29	38	-23,7%	
		sports & activité physique pour tous	0	8	8	20	-60,0%	
			0	0	0	1	-100,0%	
		<i>total grade</i>	10	27	37	59	-37,3%	
	total corps		93	277	370	369	0,3%	
	Total		102	330	432	439	-1,6%	

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE DE 1 CL.	ajusteur de précision	0	0	0	1	-100,0%	
		bucheron-élagueur	0	1	1	0	nd	
		électricien	0	1	1	0	nd	
		électronicien	0	1	1	1	0,0%	
		électrotechnicien	0	2	2	4	-50,0%	
		entretien d'espaces	19	231	250	286	-12,6%	
		entretien et nettoyage des locaux	36	22	58	123	-52,8%	
		informatique	1	9	10	15	-33,3%	
		installations sportives	60	462	522	527	-0,9%	
		jardinier	18	98	116	105	10,5%	
		logisticienne générale	20	51	71	70	1,4%	
		maçon	0	1	1	1	0,0%	
		magasinier	0	0	0	1	-100,0%	
		magasinier cariste	1	39	40	26	53,8%	
		maintenance de la voie publique	1	30	31	26	19,2%	
		maintenance des bâtiments	1	37	38	35	8,6%	
		manipulateur des laboratoires	3	9	12	13	-7,7%	
		mécanicien spécialiste en automobile	0	22	22	19	15,8%	
		menuisier	3	28	31	19	63,2%	
		métallier	0	3	3	0	nd	
		peintre	0	10	10	11	-9,1%	
		plombier	0	23	23	9	155,6%	
		prévention des risques professionnels	1	0	1	1	0,0%	
		puisatier	0	4	4	4	0,0%	
		restauration	0	0	0	1	-100,0%	
		scaphandrier	0	0	0	1	-100,0%	
		5	18	23	27	-14,8%		
<i>total grade</i>		169	1 102	1 271	1 326	-4,1%		
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 CL.	atelier des canaux	0	1	1	1	0,0%	
		bucheron-élagueur	2	96	98	86	14,0%	
		carrossier réparateur automobile	0	10	10	7	42,9%	
		chaudronnier	0	2	2	2	0,0%	
		couturière	10	0	10	7	42,9%	
		couvreur	0	1	1	1	0,0%	
		cultivateur	0	8	8	7	14,3%	
		électricien	0	1	1	1	0,0%	
		électricien spécialiste en automobile	0	8	8	4	100,0%	
		électromécanicien	0	1	1	1	0,0%	
		électronicien	0	8	8	8	0,0%	
		électrotechnicien	0	92	92	88	4,5%	
		entretien d'espaces	8	189	197	164	20,1%	
		entretien et nettoyage des locaux	110	58	168	66	154,5%	
		frigoriste	0	0	0	1	-100,0%	
fumiste	0	1	1	1	0,0%			

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023	Evolution en %		
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents			
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 CL.	horloger	1	0	1	5	-80,0%		
		informatique	1	17	18	13	38,5%		
		installations sportives	81	801	882	807	9,3%		
		jardinier	113	520	633	611	3,6%		
		L.G. motocycliste	0	5	5	5	0,0%		
		logistique générale	121	250	371	293	26,6%		
		maçon	0	21	21	20	5,0%		
		magasinier	1	4	5	3	66,7%		
		magasinier cariste	5	70	75	67	11,9%		
		maintenance de la voie publique	3	42	45	39	15,4%		
		maintenance des bâtiments	1	83	84	79	6,3%		
		maintenance industrielle	0	6	6	6	0,0%		
		manipulateur des laboratoires	3	5	8	10	-20,0%		
		mécanicien	0	5	5	7	-28,6%		
		mécanicien spécialiste en automobile	0	66	66	49	34,7%		
		ménusier	0	38	38	34	11,8%		
		métallier	1	50	51	45	13,3%		
		monteur en chauffage	0	10	10	18	-44,4%		
		paveur-granitier	0	12	12	11	9,1%		
		peintre	0	48	48	41	17,1%		
		peintre spécialiste en automobile	0	4	4	3	33,3%		
		photographe	1	1	2	2	0,0%		
		plombier	0	55	55	41	34,1%		
		plombier couvreur	0	6	6	6	0,0%		
		porteur-cycl.	0	2	2	2	0,0%		
		prévention des risques professionnels	10	7	17	12	41,7%		
		puisatier	0	1	1	1	0,0%		
		puisatier-mineur	0	2	2	0	nd		
		relieur	0	5	5	5	0,0%		
		serrurier	0	1	1	0	nd		
		tapissier	2	1	3	2	50,0%		
				0	2	2	1	100,0%	
				<i>total grade</i>	474	2 616	3 090	2 683	15,2%
		ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 CL.	bucheron-élagueur	2	31	33	36	-8,3%
				carrossier réparateur automobile	0	2	2	6	-66,7%
				couturière	0	0	0	5	-100,0%
				cultivateur	0	0	0	1	-100,0%
				électricien spécialiste en automobile	1	5	6	9	-33,3%
				électrotechnicien	1	47	48	64	-25,0%
				entretien d'espaces	5	133	138	131	5,3%
				entretien et nettoyage des locaux	114	31	145	196	-26,0%
				informatique	0	4	4	7	-42,9%
				installations sportives	39	309	348	358	-2,8%
				jardinier	95	130	225	256	-12,1%
				logistique générale	25	54	79	164	-51,8%
				maçon	0	0	0	1	-100,0%
				magasinier	0	0	0	1	-100,0%
				magasinier cariste	3	16	19	33	-42,4%
				maintenance de la voie publique	1	9	10	18	-44,4%
maintenance des bâtiments	0			23	23	40	-42,5%		
maintenance industrielle	0			1	1	1	0,0%		
manipulateur des laboratoires	0			0	0	2	-100,0%		
mécanicien spécialiste en automobile	0			8	8	24	-66,7%		
ménusier	0			9	9	23	-60,9%		
métallier	2			17	19	30	-36,7%		
monteur en chauffage	0			1	1	6	-83,3%		
paveur-granitier	0			0	0	1	-100,0%		
peintre	0			6	6	16	-62,5%		
peintre spécialiste en automobile	0			0	0	2	-100,0%		
plombier	0			6	6	26	-76,9%		
prévention des risques professionnels	1			0	1	3	-66,7%		
puisatier	0			0	0	1	-100,0%		
puisatier-mineur	0			0	0	2	-100,0%		
relieur	0			0	0	1	-100,0%		
scaphandrier	0			1	1	0	nd		
serrurier	0			0	0	1	-100,0%		
				1	5	6	8	-25,0%	
				<i>total grade</i>	290	848	1 138	1 473	-22,7%
	total corps				933	4 566	5 499	5 482	0,3%

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023	Evolution en %	
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGNEMENT	ADJOINT TECHNIQ DES ETAB ENSEIG 1 CL.	entretien et accueil	86	29	115	177	-35,0%	
		maintenance des bâtiments	0	26	26	21	23,8%	
		restauration	0	0	0	1	-100,0%	
			10	10	20	16	25,0%	
		<i>total grade</i>	96	65	161	215	-25,1%	
	ADJOINT TECHNIQ DES ETAB ENSEIG PPAL 1 CL.	agencement intérieur	0	6	6	7	-14,3%	
		entretien et accueil	228	91	319	244	30,7%	
		installations électriques	0	25	25	26	-3,8%	
		installations électriques,sanitaires, therm.	0	1	1	1	0,0%	
		installations sanitaires et thermiques	0	9	9	10	-10,0%	
		lingerie	1	0	1	1	0,0%	
		maintenance des bâtiments	0	13	13	11	18,2%	
		restauration	2	4	6	7	-14,3%	
		revêtements et finitions	1	12	13	16	-18,8%	
	<i>total grade</i>	238	166	404	325	24,3%		
	ADJOINT TECHNIQ DES ETAB ENSEIG PPAL 2 CL.	entretien et accueil	64	34	98	104	-5,8%	
		maintenance bâtiments et matériels tech	0	1	1	0	nd	
		maintenance des bâtiments	0	13	13	21	-38,1%	
		restauration	0	1	1	3	-66,7%	
		revêtements et finitions	0	0	0	1	-100,0%	
			0	6	6	5	20,0%	
<i>total grade</i>	64	55	119	134	-11,2%			
total corps		398	286	684	674	1,5%		
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT 1 CL.	désinfection	2	12	14	12	16,7%	
		entretien d'espaces fluviaux	0	0	0	2	-100,0%	
		glutineux filtreur distribution des eaux	0	0	0	1	-100,0%	
			0	0	0	2	-100,0%	
	<i>total grade</i>	2	12	14	17	-17,6%		
	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 1 CL.	conducteur de machines	0	4	4	5	-20,0%	
		désinfection	2	16	18	22	-18,2%	
		éclusier	3	31	34	30	13,3%	
		entretien d'espaces fluviaux	2	44	46	42	9,5%	
		glutineux filtreur distribution des eaux	0	4	4	5	-20,0%	
		ouvrier de la voirie	0	2	2	2	0,0%	
			0	2	2	1	100,0%	
		<i>total grade</i>	7	103	110	107	2,8%	
	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 2 CL.	désinfection	0	10	10	3	233,3%	
		éclusier	2	8	10	11	-9,1%	
		entretien d'espaces fluviaux	0	4	4	5	-20,0%	
			0	3	3	2	50,0%	
	<i>total grade</i>	2	25	27	21	28,6%		
	total corps		11	140	151	145	4,1%	
	AGENT DE LA PETITE ENFANCE	AGENT PETITE ENFANCE DE 1 CL. C1	accueil des jeunes enfants	2	0	2	2	0,0%
			logistique petite enfance	438	45	483	657	-26,5%
<i>total grade</i>			440	45	485	659	-26,4%	
AGENT PETITE ENFANCE PPAL 1 CL. C3		accueil des jeunes enfants	24	1	25	25	0,0%	
		logistique petite enfance	506	13	519	512	1,4%	
		<i>total grade</i>	530	14	544	537	1,3%	
AGENT PETITE ENFANCE PPAL 2 CL. C2		accueil des jeunes enfants	503	13	516	402	28,4%	
		logistique petite enfance	349	40	389	295	31,9%	
		<i>total grade</i>	852	53	905	697	29,8%	
total corps			1 822	112	1 934	1 893	2,2%	
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES DE 1 CL.	activités périscolaires	1	0	1	1	0,0%	
		gardien(ne) d'école	4	7	11	16	-31,3%	
		gardien(ne) d'école non logée	34	47	81	58	39,7%	
			310	46	356	424	-16,0%	
		<i>total grade</i>	349	100	449	499	-10,0%	
	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES PPAL 1 CL.	gardien(ne) d'école	295	23	318	316	0,6%	
		gardien(ne) d'école non logée	30	9	39	52	-25,0%	
		<i>total grade</i>	641	64	705	694	1,6%	
	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES PPAL 2 CL.	activités périscolaires	0	1	1	1	0,0%	
		gardien(ne) d'école	29	16	45	34	32,4%	
		gardien(ne) d'école non logée	14	6	20	11	81,8%	
			233	18	251	217	15,7%	
		<i>total grade</i>	276	41	317	263	20,5%	
	total corps		1 266	205	1 471	1 456	1,0%	

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT.PARISENNES	ARCHITECTE VOYER	paysagiste	1	0	1	3	-66,7%
		<i>total grade</i>	1	1	2	2	0,0%
	ARCHITECTE VOYER EN CHEF	paysagiste	2	1	3	5	-40,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	ARCHITECTE VOYER GENERAL		19	14	33	38	-13,2%
		<i>total grade</i>	20	14	34	39	-12,8%
	total corps		4	7	11	10	10,0%
		4	7	11	10	10,0%	
ASSISTANT D'EXPLOITATION	ASSISTANT D EXPLOITATION CONDUCTEUR	logistique générale et coordination	0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	2	273	275	296	-7,1%
	ASSISTANT ENCADREMENT MÉTIERS AUTOMOBILE		2	274	276	297	-7,1%
		<i>total grade</i>	1	102	103	108	-4,6%
	total corps		1	102	103	108	-4,6%
		3	376	379	405	-6,4%	
CHEF D'EXPLOITATION	CHEF D'EXPLOITATION	activités aquatiques et de la natation	1	5	6	5	20,0%
		constructions et bâtiment	0	0	0	1	-100,0%
		génie urbain	0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	59	343	402	380	5,8%
	total corps		60	349	409	387	5,7%
		60	349	409	387	5,7%	
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	CHEF EQUIPE CONDUCT AUTO PPAL		9	380	389	344	13,1%
		<i>total grade</i>	9	380	389	344	13,1%
	CHEF EQUIPE CONDUCTEUR AUTO.		2	161	163	196	-16,8%
		<i>total grade</i>	2	161	163	196	-16,8%
total corps		11	541	552	540	2,2%	
		11	541	552	540	2,2%	
EBOUEUR	EBOUEUR PRINCIPAL	nettoiemnt	0	0	0	2	-100,0%
			52	1 133	1 185	2 017	-41,2%
		<i>total grade</i>	52	1 133	1 185	2 019	-41,3%
	EBOUEUR PRINCIPAL DE CL. SUP.	activités multimédia	0	1	1	0	nd
		nettoiemnt	0	4	4	3	33,3%
			200	3 561	3 761	2 891	30,1%
		<i>total grade</i>	200	3 566	3 766	2 894	30,1%
total corps		252	4 699	4 951	4 913	0,8%	
		252	4 699	4 951	4 913	0,8%	
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	EGOUTIER PERSONNEL RESEAU SOUT. PPAL CL. SUP.	égoutier	6	99	105	101	4,0%
		électrotechnicien	0	8	8	9	-11,1%
		mécanicien	0	5	5	4	25,0%
		métallier	0	4	4	5	-20,0%
		<i>total grade</i>	5	70	75	36	108,3%
	EGOUTIER PERSONNEL RESEAU SOUT. PRINCIPAL	égoutier	11	186	197	155	27,1%
		électrotechnicien	0	1	1	5	-80,0%
			0	2	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	1	6	7	43	-83,7%
	total corps		1	9	10	50	-80,0%
			12	195	207	205	1,0%
FOSSOYEUR	FOSSOYEUR PRINCIPAL		0	19	19	25	-24,0%
		<i>total grade</i>	0	19	19	25	-24,0%
	FOSSOYEUR PRINCIPAL DE CL. SUP.		0	46	46	43	7,0%
		<i>total grade</i>	0	46	46	43	7,0%
	total corps		0	65	65	68	-4,4%
		0	65	65	68	-4,4%	
ING. CADRE. SUP .ADM. PARIS	ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS		19	24	43	42	2,4%
		<i>total grade</i>	19	24	43	42	2,4%
	ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS EN CHEF		33	47	80	83	-3,6%
		<i>total grade</i>	33	47	80	83	-3,6%
	ING. CADRE. SUP. GAL. ADM. PARIS		6	14	20	19	5,3%
		<i>total grade</i>	6	14	20	19	5,3%
	ING. CADRE. SUP. GAL. ADM. PARIS CL EXC.		3	2	5	3	66,7%
<i>total grade</i>	3	2	5	3	66,7%		
total corps		61	87	148	147	0,7%	
		61	87	148	147	0,7%	

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	CHEF ARRONDISSEMENT CAT ECHELON EXCEPTIONNEL		4	12	16	15	6,7%
		<i>total grade</i>	4	12	16	15	6,7%
	CHEF D'ARRONDISSEMENT	génie urbain, écologie urbaine et mobilité	8	10	18	2	800,0%
		santé et sécurité au travail	0	1	1	1	0,0%
		systèmes d'information et du numérique	0	1	1	0	nd
			18	31	49	53	-7,5%
		<i>total grade</i>	26	43	69	56	23,2%
	AGT CONTRACTUEL CAT. A		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
	INGÉNIEUR ADMINISTRATION PARISIENNE	architecte et urbanisme	0	0	0	1	-100,0%
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	143	141	284	274	3,6%
		informatique	0	1	1	1	0,0%
		paysage et urbanisme	2	0	2	5	-60,0%
		santé et sécurité au travail	10	10	20	14	42,9%
		santé publique et environnement	10	2	12	14	-14,3%
		systèmes d'information et du numérique	18	60	78	76	2,6%
			1	4	5	7	-28,6%
		<i>total grade</i>	184	218	402	392	2,6%
	INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE. ADM.PARIS	génie urbain, écologie urbaine et mobilité	86	112	198	183	8,2%
		informatique	0	1	1	1	0,0%
		paysage et urbanisme	0	1	1	2	-50,0%
		santé et sécurité au travail	11	7	18	14	28,6%
		santé publique et environnement	16	2	18	18	0,0%
		systèmes d'information et du numérique	5	26	31	30	3,3%
		0	2	2	1	100,0%	
		<i>total grade</i>	118	151	269	249	8,0%
	INGENIEUR ELEVE ADMINISTRATION PARISIENNE	génie urbain, écologie urbaine et mobilité	5	11	16	30	-46,7%
			6	10	16	0	nd
	<i>total grade</i>	11	21	32	30	6,7%	
INGÉNIEUR H. CL. ADM.PARIS	génie urbain, écologie urbaine et mobilité	25	27	52	53	-1,9%	
	santé et sécurité au travail	2	0	2	2	0,0%	
	santé publique et environnement	6	1	7	8	-12,5%	
	systèmes d'information et du numérique	2	12	14	14	0,0%	
	<i>total grade</i>	35	40	75	77	-2,6%	
total corps		378	485	863	820	5,2%	
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	AGENT DE MAITRISE	aménagement paysager	19	40	59	41	43,9%
		bâtiments	7	80	87	92	-5,4%
		constructions et bâtiment	1	1	2	2	0,0%
		électrotechnicien	0	9	9	12	-25,0%
		électrotechnique	0	41	41	33	24,2%
		environnement- propreté- assainissement	12	64	76	67	13,4%
		équipements sportifs	2	11	13	11	18,2%
		exploit. transport (b. d'act.: logist&transp)	2	15	17	17	0,0%
		gest.logistique(b.d'act.: logist&transport)	3	10	13	11	18,2%
		maintenance automobile	1	16	17	18	-5,6%
		restauration	0	4	4	2	100,0%
		sylviculteur (b. d'act.: espaces verts)	0	16	16	17	-5,9%
		travaux publics	10	62	72	75	-4,0%
			0	6	6	9	-33,3%
		<i>total grade</i>	57	375	432	407	6,1%
	AGENT SUP. EXPLOITATION	bâtiments	0	6	6	8	-25,0%
		bâtiments et équipements sportifs	0	2	2	2	0,0%
		électrotechnique	0	2	2	2	0,0%
		environnement- propreté- assainissement	1	6	7	4	75,0%
		équipements sportifs	0	1	1	1	0,0%
		gest.logistique(b.d'act.:logist&transport)	0	1	1	1	0,0%
		horticole	0	1	1	1	0,0%
maintenance automobile		0	1	1	1	0,0%	
maintenance industrielle		0	3	3	3	0,0%	
propreté et environnement		0	1	1	1	0,0%	
travaux publics	0	9	9	10	-10,0%		
	43	436	479	515	-7,0%		
	<i>total grade</i>	44	469	513	550	-6,7%	
total corps		101	844	945	957	-1,3%	

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
PERSONNEL OUVRIER	AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE TIV	cuisine	1	0	1	1	0,0%
			47	17	64	66	-3,0%
		<i>total grade</i>	48	17	65	67	-3,0%
	OUVRIER PRINCIPAL 1 CL. TIV	cuisine	1	0	1	1	0,0%
		cuisinier	0	2	2	2	0,0%
		entretien	0	1	1	1	0,0%
		entretien des bâtiments	0	2	2	2	0,0%
			8	5	13	16	-18,8%
	<i>total grade</i>	9	10	19	22	-13,6%	
	OUVRIER PRINCIPAL 2 CL. TIV	cuisine	0	1	1	1	0,0%
		cuisinier	1	5	6	6	0,0%
		électricien	0	1	1	1	0,0%
			20	23	43	40	7,5%
<i>total grade</i>	21	30	51	48	6,3%		
total corps		78	57	135	137	-1,5%	
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL. N.	assainissement	0	9	9	14	-35,7%
		coordination accueil enfant. Situat. handicap	3	0	3	9	-66,7%
		espaces verts	1	17	18	23	-21,7%
		fossoyage	1	1	2	3	-33,3%
		installations sportives	4	11	15	16	-6,3%
		Logistique générale et coordination	24	8	32	31	3,2%
		nettoieement	18	230	248	242	2,5%
			0	0	0	3	-100,0%
		<i>total grade</i>	51	276	327	341	nd
	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL. SUP.	assainissement	0	8	8	9	-11,1%
		coordination accueil enfant. Situat. handicap	1	0	1	5	-80,0%
		espaces verts	0	1	1	3	-66,7%
		installations sportives	0	3	3	1	200,0%
		Logistique générale et coordination	8	2	10	7	42,9%
		nettoieement	2	17	19	36	-47,2%
		1	0	1	28	-96,4%	
	<i>total grade</i>	12	31	43	89	-51,7%	
	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	assainissement	0	40	40	42	-4,8%
		espaces verts	1	6	7	6	16,7%
		fossoyage	0	4	4	4	0,0%
		installations sportives	1	13	14	10	40,0%
		Logistique générale et coordination	32	22	54	34	58,8%
		nettoieement	7	233	240	248	-3,2%
			8	5	13	12	8,3%
	<i>total grade</i>	49	323	372	356	4,5%	
		112	630	742	786	-5,6%	
	TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	TECHNICIEN SUPERIEUR	activités multimédia	2	8	10	10
constructions et bâtiment			3	22	25	32	-21,9%
déplacements			1	4	5	6	-16,7%
environnement			0	4	4	2	100,0%
études paysagères			1	1	2	1	100,0%
génie climatique			2	79	81	59	37,3%
génie urbain			7	16	23	24	-4,2%
génie urbain, écologie urbaine et mobilité			0	2	2	1	100,0%
informatique			4	17	21	20	5,0%
laboratoires			2	9	11	16	-31,3%
prévention des risques professionnels			13	2	15	22	-31,8%
<i>total grade</i>		35	164	199	193	3,1%	
TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF		activités multimédia	12	25	37	34	8,8%
		constructions et bâtiment	30	88	118	111	6,3%
		déplacements	1	5	6	5	20,0%
		environnement	13	10	23	24	-4,2%
		études paysagères	2	5	5	5	0,0%
		génie urbain	40	125	165	165	0,0%
		informatique	24	75	99	88	12,5%
		laboratoires	25	14	39	36	8,3%
		prévention des risques professionnels	9	7	16	19	-15,8%
			0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	154	354	508	488	4,1%

Corps et emplois	Grade	Spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	activités multimédia	6	10	16	18	-11,1%
		constructions et bâtiment	28	59	87	90	-3,3%
		déplacements	1	2	3	4	-25,0%
		environnement	10	1	11	11	0,0%
		génie climatique	0	2	2	0	nd
		génie urbain	30	37	67	75	-10,7%
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	0	1	1	1	0,0%
		informatique	12	103	115	127	-9,4%
		laboratoires	19	14	33	34	-2,9%
		prévention des risques professionnels	29	6	35	24	45,8%
		systèmes d'information et du numérique	0	1	1	1	0,0%
			0	2	2	2	0,0%
			<i>total grade</i>	135	238	373	387
	total corps	324	756	1 080	1 068	1,1%	
TECHNICIEN TECHN SUPERIEUR HOSPITALIER TIV	TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER TIV		0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
	total corps	0	1	1	1	0,0%	
Total			5 848	14 416	20 264	20 138	-4,4%

	2024			2023	Evolution en %
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Total général	24 235	21 625	45 860	45 172	1,5%

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Contractuels sur emploi permanent et non permanent en personne physique et en équivalent temps plein*

2024		2023		2022		2021	
Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein
7 124	5 817,3	6 508	5 294,4	6 177	4 962,9	6 051	4 802,5

Répartition des contractuels sur emploi permanent et non permanent par type de contrat et par sexe

Type de contrat	2024			2023	2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
CDD Public	3 280	1 618	4 898	3 997	3 829	3 695
CDI Public	1 568	658	2 226	2 511	2 348	2 356
Total	4 848	2 276	7 124	6 508	6 177	6 051

Répartition des contractuels sur emploi permanent et non permanent par type de contrat, par nature de contrat et par sexe

Type/nature de contrat	CDD public		CDI public		Total général
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Abs CO Art9 al1 T4	1	2	0	0	3
Art 3-3-1 ex 3 al4	10	5	12	18	45
Art 3-3-2 ex 3 al5	593	532	246	209	1580
C.dp.a.20 l.07/05	0	0	9	21	30
CDI loi 2012-347	0	0	76	35	111
Collab. Elus*	16	27	1	5	49
Collaborateur arrt	112	98	0	0	210
Collaborateur Cab.	71	59	0	0	130
Contrat de projet*	4	4	0	0	8
COTOREP / CDAPH	25	48	0	0	73
Ctrt emploi consol	1	0	0	0	1
Ctrt. berkani	0	0	16	1	17
Occa. Art3 al2 T3*	54	26	0	0	80
Occa. Art9 al3 T4*	7	3	0	0	10
P.vacant art.3-2T3	441	256	1	0	698
Pacte	8	88	0	0	96
Remp. Art3 al1 T3	613	79	3	2,00	697
Remp. Art9 al2 T4	229	117	6	2	354
Remp.art 9-1al1 T4	21	6	0	0	27
Sais. Art3 al2 T3*	22	11	0	0	33
Temps incompl.Ar55	1017	254	1198	365	2834
Vacance Art3al1 T3	35	3	0	0	38
Total	3 280	1 618	1 568	658	7 124

* Nature de contrat propre à des emplois non permanents.

Nombre de contrats à durée indéterminée signés dans l'année par sexe

	2024	2023	2022	2021
Femmes	467	598	1 001	1 057
Hommes	187	195	381	305
Total	654	793	1 382	1 362

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Contractuels sur emploi permanent et non permanent (à temps complet**) en personnes physiques et en équivalent temps plein*

2024		2023		2022		2021	
Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein
4 095	4 073,0	3 709	3 688,8	3 391	3 370,1	3 220	3 201,7

* L'équivalent temps plein dénombre les agents en rapprochant leur temps de travail à la durée qui correspond au temps de travail au temps plein pour leur grade et emploi. Exemple : un agent qui travaille à 60% représente 0,6 ETP.

**Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

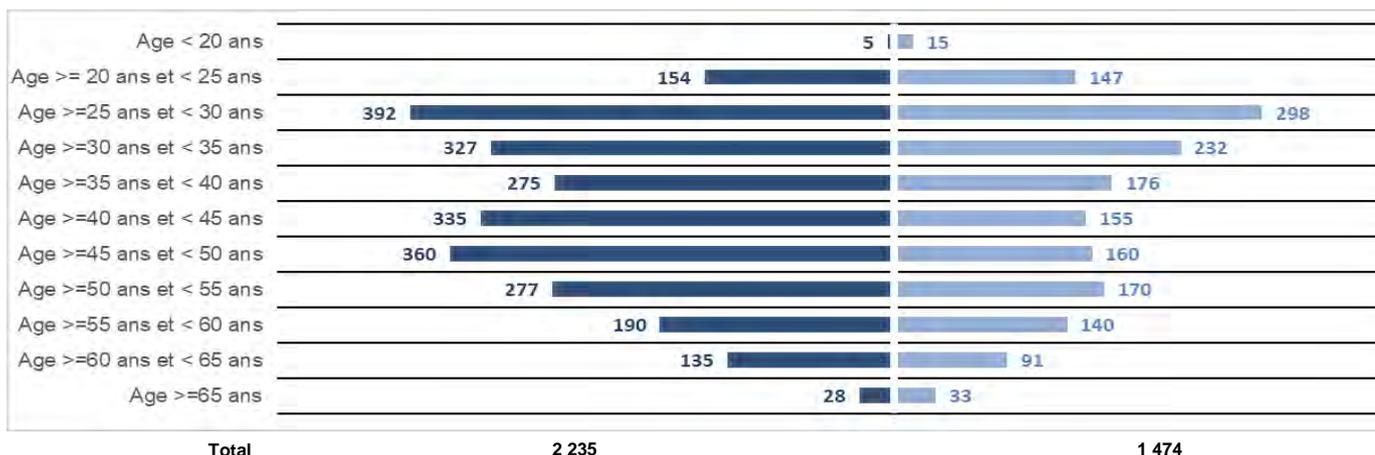
Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent. Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

Contractuels sur emploi permanent et non permanent (à temps complet**) par tranche d'âge et sexe

	2024				2023		2022		2021	
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	28	33	61	1,5%	46	1,2%	39	1,2%	39	1,2%
Age >=60 ans et < 65 ans	135	91	226	5,5%	208	5,6%	199	5,9%	153	4,8%
Age >=55 ans et < 60 ans	190	140	330	8,1%	321	8,7%	300	8,8%	315	9,8%
Age >=50 ans et < 55 ans	277	170	447	10,9%	386	10,4%	377	11,1%	334	10,4%
Age >=45 ans et < 50 ans	360	160	520	12,7%	482	13,0%	442	13,0%	427	13,3%
Age >=40 ans et < 45 ans	335	155	490	12,0%	410	11,1%	415	12,2%	406	12,6%
Age >=35 ans et < 40 ans	275	176	451	11,0%	435	11,7%	363	10,7%	370	11,5%
Age >=30 ans et < 35 ans	327	232	559	13,7%	466	12,6%	409	12,1%	395	12,3%
Age >=25 ans et < 30 ans	392	298	690	16,8%	635	17,1%	541	16,0%	513	15,9%
Age >= 20 ans et < 25 ans	154	147	301	7,4%	305	8,2%	288	8,5%	252	7,8%
Age < 20 ans	5	15	20	0,5%	15	0,4%	18	0,5%	16	0,5%
Total	2 478	1 617	4 095	100,0%	3 709	100,0%	3 391	100,0%	3 220	100,0%

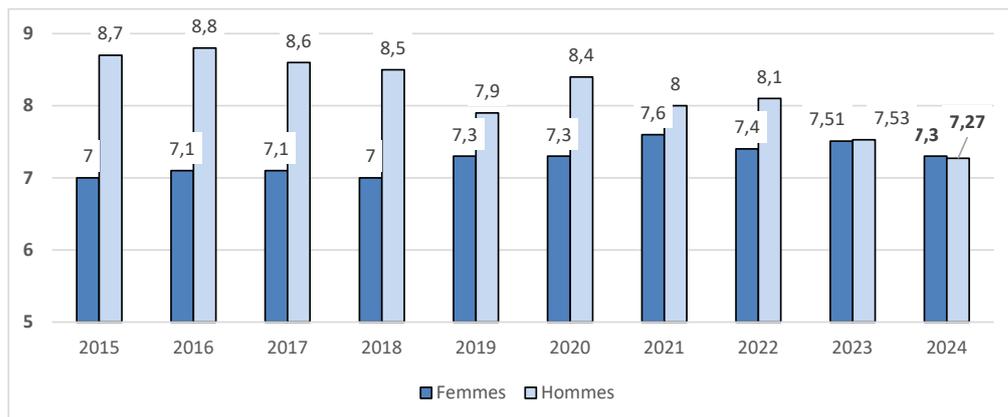
Pyramide des âges 2024 par sexe

Nombre de femmes | Nombre d'hommes



**Ville de Paris
Au 31 décembre 2024**

**Ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années
des contractuels sur emploi permanent et non permanent (à temps complet)**



Assistant(e)s maternel(le)s

Au cours de l'année 2024, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2024		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
381	0	381

Au cours de l'année 2023, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2023		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
399	0	399

Au cours de l'année 2022, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2022		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
425	0	425

Au cours de l'année 2021, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2021		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
463	0	463

Assistant(e)s familiaux(les)

Au cours de l'année 2024, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2024		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
543	76	619

Au cours de l'année 2023, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2023		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
549	67	616

Au cours de l'année 2022, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2022		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
560	68	628

Au cours de l'année 2021, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2021		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
583	70	653

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Contractuels sur emploi permanent et non permanent (à temps complet*) par filière et par sexe

*Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent. Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

FILIÈRES	2024			Évolution 2023 à 2024	2023	2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents		Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADMINISTRATIVE	693	363	1 056	15,2%	917	794	791
ANIMATION	39	44	83	538,5%	13	6	9
CULTURELLE	31	23	54	12,5%	48	46	54
HORS FILIÈRE	196	182	378	0,0%	378	365	373
MÉDICO-SOCIALE	226	89	315	31,3%	240	250	111
SÉCURITÉ	5	27	32	60,0%	20	16	15
SOCIALE	407	24	431	-0,5%	433	417	487
SPORTIVE	2	5	7	250,0%	2	3	9
TECHNIQUE	879	860	1 739	4,9%	1658	1494	1371
Total	2 478	1 617	4 095	10,4%	3 709	3 391	3 220

Contractuels sur emploi permanent et non permanent (à temps non complet*)

Total	2 370	659	3 029	8%	2 799	2 786	2 831
--------------	--------------	------------	--------------	-----------	--------------	--------------	--------------

Total général

Total général	4 848	2 276	7 124	9%	6 508	6 177	6 051
----------------------	--------------	--------------	--------------	-----------	--------------	--------------	--------------

Contractuels sur emploi permanent et non permanent (à temps complet et non complet), en équivalent temps plein rémunéré ayant travaillé au moins un jour dans l'année 2024

Filières	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	578,3	333,7	912,0
ANIMATION	453,5	116,4	569,9
CULTURELLE	157,9	142,3	300,2
HORS FILIÈRE	221,1	198,2	419,3
MÉDICO-SOCIALE	214,3	82,0	296,2
SÉCURITÉ	11,6	29,5	41,1
SOCIALE	327,0	15,8	342,8
SPORTIVE	3,3	23,8	27,1
TECHNIQUE	1221,0	697,6	1918,7
Total général	3 187,9	1 639,4	4 827,3

Catégories	Femmes	Hommes	Total
A	1 065,8	777,5	1 843,3
B	257,8	234,5	492,3
C	1 864,3	627,4	2 491,6
Total général	3 187,9	1 639,4	4 827,3

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Contractuels sur emploi permanent et non permanent (à temps complet et non complet*) par classe d'ancienneté dans la collectivité, par filière, par corps et par sexe

*Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent. Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

Ancienneté moins de 3 ans

Ancienneté dans la collectivité	Filières	Corps et emplois	2024			
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	
Moins de 3 ans d'ancienneté						
Moins de 3ans	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	21	4	25	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	95	40	135	
		ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	1	1	2	
		ADMINISTRATEUR	1	6	7	
		ANIMATEUR CONSEILS D'ARRONDT DE LA JEUNESSE	0	1	1	
		ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	283	120	403	
		DIRECTEUR, DIRECTEURS GENERAL	1	0	1	
		SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	70	31	101	
	FILIÈRE ADMINISTRATIVE			472	203	675
	FILIÈRE ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	699	177	876	
		ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	28	31	59	
		ANIMATEUR ANIMATRICE ADMINISTRATIONS PAR	1	2	3	
		ANIMATEUR TIV	0	2	2	
	FILIÈRE ANIMATION			728	212	940
	FILIÈRE CULTURELLE	ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	3	2	5	
		AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	114	32	146	
		ASSISTANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	4	2	6	
		ASSISTANT SP. ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	1	0	1	
		ASSISTANT SP. ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	33	27	60	
		CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	7	9	16	
		COORDINATEUR CMA	8	3	11	
		DELEGUE ENSEIGNEMENT SUP. MUSIQUE ET DANSE	0	1	1	
		DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	1	0	1	
		PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	29	31	60	
	FILIÈRE CULTURELLE			200	107	307
	FILIÈRE HORS FILIÈRE	COLLABORATEUR D ELUS	12	17	29	
		COLLABORATEUR DE CABINET	27	17	44	
		COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	52	48	100	
		FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	4	3	7	
		PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	94	43	137	
		PROFESSEUR DES ECOLES T4	1	3	4	
	FILIÈRE HORS FILIÈRE			190	131	321
	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	13	1	14	
		AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	28	47	75	
		AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	35	1	36	
		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	25	1	26	
		INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	8	1	9	
		INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TITRE IV	7	0	7	
		MEDECIN CONTRACTUEL	81	11	92	
		MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	4	4	8	
		PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	21	2	23	
		PRATICIEN HOSPITALIER CONTRACTUEL	1	0	1	
		PSYCHOLOGUE	32	4	36	
		PSYCHOLOGUE TIV	15	3	18	
		PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	10	2	12	
		SAGE FEMME	1	0	1	
	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	1	0	1		
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			282	77	359	

Ancienneté dans la collectivité	Filières	Corps et emplois	2024			
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	
Moins de 3 ans d'ancienneté						
Moins de 3 ans	FILIÈRE SÉCURITÉ	AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	38	74	112	
		FILIÈRE SÉCURITÉ	38	74	112	
	FILIÈRE SOCIALE	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	303	2	305	
		ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	13	6	19	
		ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	21	7	28	
		CADRE SOCIO-EDUCATIFS.TIV	2	1	3	
		CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIALE TIV	1	0	1	
		EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	7	1	8	
		EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	13	2	15	
		MONITEUR EDUCATEUR TIV (NOUVEAU-CADRE)	16	2	18	
		FILIÈRE SOCIALE	376	21	397	
	FILIÈRE SPORTIVE	CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	0	2	2	
		EDUCATEUR DES A.P.S.	4	9	13	
		FILIÈRE SPORTIVE	4	11	15	
	FILIÈRE TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	122	268	390	
		ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	43	8	51	
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	47	2	49	
		AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE II	1	0	1	
		AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE III	1	0	1	
		AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	822	82	904	
		CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	7	7	
		EBOUEUR	5	76	81	
		ING. CADRE. SUP .ADM. PARIS	1	5	6	
		INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	91	122	213	
		PERSONNEL DE MAÎTRISE ADM. PARISIENNES	8	26	34	
		PERSONNEL OUVRIER	47	22	69	
		TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	78	88	166	
		FILIÈRE TECHNIQUE	1 266	706	1 972	
	Total - Ancienneté moins de 3 ans			3 556	1 542	5 098

Ancienneté >=3 ans et <5 ans

Ancienneté dans la collectivité	Filières	Corps et emplois	2024		
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Entre 3 et 5 ans					
Entre 3 et 5 ans	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	55	39	94
		ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	4	1	5
		ADJOINT ADMINISTRATIF	1	5	6
		ADMINISTRATEUR	1	2	3
		ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	47	31	78
		DIRECTEUR, DIRECTEURS GENERAL	1	0	1
		SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	1	0	1
	FILIÈRE ANIMATION	FILIÈRE ANIMATION	11	3	14
		ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	10	3	13
		ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	1	0	1
	FILIÈRE CULTURELLE	FILIÈRE CULTURELLE	18	20	38
		AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	0	1	1
		ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	1	1	2
		ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	4	4	8
		CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	1	1	2
		PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - BEAUX ARTS	12	13	25
	FILIÈRE HORS FILIÈRE	HORS FILIÈRE	38	41	79
		COLLABORATEUR D ELUS	2	6	8
		COLLABORATEUR DE CABINET	18	17	35
		COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	15	13	28
		FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	0	5	5
		PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	3	0	3
	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	24	13	37
		ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	4	1	5
		AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	2	9	11
		MEDECIN CHEF DU SERVICE MEDICAL CENTRAL	1	0	1
		MEDECIN CONTRACTUEL	6	1	7
		MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	5	1	6
		PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	0	1	1
		PSYCHOLOGUE	2	0	2
		PSYCHOLOGUE TIV	2	0	2
		PSYCHOMOTRICIEN TIV	1	0	1
		SAGE FEMME	1	0	1
	FILIÈRE SÉCURITÉ	FILIÈRE SÉCURITÉ	1	0	1
		AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	1	0	1
	FILIÈRE SOCIALE	FILIÈRE SOCIALE	20	2	22
		AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	14	0	14
		ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	1	1	2
		EDUCATEURS JEUNES ENFANTS TIV	2	0	2
		MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	3	1	4
	FILIÈRE TECHNIQUE	FILIÈRE TECHNIQUE	213	58	271
		ADJOINT TECHNIQUE	10	13	23
		ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	8	4	12
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	1	1	2
		AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	161	5	166
		EBOUEUR	0	1	1
		INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	3	2	5
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES		15	22	37	
PERSONNELS DE MAITRISE ADM. PARISIENNES		0	1	1	
PERSONNEL OUVRIER TIV		13	6	19	
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES		2	3	5	
Total - Ancienneté entre 3 ans et 5 ans			380	176	556

Ancienneté >=5ans

Ancienneté dans la collectivité	Filières	Corps et emplois	2024			
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	
Plus de 5 ans						
Plus de 5 ans	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	179	142	321	
		ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	0	2	2	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	8	12	20	
		ADMINISTRATEUR	3	8	11	
		ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	151	102	253	
		CHARGE DE MISSION AGENT D'EXECUTION	0	1	1	
		CHARGE DE MISSION CADRE MOYENS	9	10	19	
		DELEGUE AU CINEMA	0	1	1	
		DIRECTEUR, DIRECTEURS GENERAL	4	3	7	
		SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	3	3	6	
		SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	1		1	
		FILIÈRE ANIMATION	FILIÈRE ANIMATION	151	21	172
			ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	150	20	170
	ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE		1	0	1	
	ANIMATEURS TIV		0	1	1	
	FILIÈRE CULTURELLE	FILIÈRE CULTURELLE	98	96	194	
		ACCOMPAGNATEUR DE MUSIQUE DES CONSERVATOIRES	2	1	3	
		AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	1	0	1	
		ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	2	0	2	
		ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	48	26	74	
		CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	1	0	1	
		CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	1	0	1	
		COORDINATEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	2	2	4	
	HORS FILIÈRE	HORS FILIÈRE	120	114	234	
		COLLABORATEUR D ELUS	3	8	11	
		COLLABORATEUR DE CABINET	26	26	52	
		COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	45	36	81	
		FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	4	6	10	
		PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	39	38	77	
	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	53	28	81	
		AGT SERV. HOSP. QUALIFIES TIV	1	8	9	
		AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	1	0	1	
		INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX TITRE IV	1	0	1	
		MEDECINS CONTRACTUELS	25	10	35	
		MEDECINS DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUELS	8	2	10	
		PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	1	4	5	
		PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	4	1	5	
		PSYCHOLOGUES	7	2	9	
		PSYCHOLOGUES T.IV	5	1	6	
		FILIÈRE SÉCURITÉ	0	2	2	
		AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	2	2	
		FILIÈRE SOCIALE	FILIÈRE SOCIALE	14	1	15
	AGENTS SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES		10	0	10	
	ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS		1	0	1	
	ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS.TIV		1	1	2	
	CONSEILLER CONJUGAL FAMILIAL TEMPS INCOMPLET		1	0	1	
	EDUCATEURS JEUNES ENFANTS TIV		1	0	1	
	FILIÈRE SPORTIVE	FILIÈRE SPORTIVE	4	26	30	
		EDUCATEUR DES A.P.S.	4	26	30	
	FILIÈRE TECHNIQUE	FILIÈRE TECHNIQUE	293	128	421	
ADJOINT TECHNIQUE		33	12	45		
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN		3	2	5		
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT		0	1	1		
AGENT DE LA PETITE ENFANCE		1	0	1		
AGENT DE SERVICE DES ECOLES CTL (TP et TNC)		1	0	1		
AGENT TECHN. CONTRACTUEL CATEG IV A, IV B		1	3	4		
AGENT TECHNIQUES CONTRACTUEL CATEGORIE II		0	1	1		
AGENT TECHNIQUES CONTRACTUEL CATEGORIE III		0	1	1		
AGENT TECHNIQUES CONTRACTUEL CATEGORIE V		0	1	1		
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES		194	6	200		
EBOUEUR		0	17	17		
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS		5	4	9		
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES		46	49	95		
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES		0	2	2		
PERSONNEL OUVRIERS	7	10	17			
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	2	19	21			
Total - Ancienneté plus de 5 ans			912	558	1 470	
Total général			4 848	2 276	7 124	

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Contractuels sur emploi permanent et non permanent (à temps complet*) par filière, par corps, par grade, par spécialité et par sexe

**Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent. Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	ADJOINT ADMINISTRATIF TIV		25	7	32	24	33,3%
	<i>total grade</i>		25	7	32	24	33,3%
	total corps		25	7	32	24	33,3%
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJ ADM CONTRACTUEL		90	37	127	95	33,7%
	<i>total grade</i>		90	37	127	95	33,7%
	ADJOINT ADMINISTRATIF 1 CL		5	1	6	21	-71,4%
	<i>total grade</i>		5	1	6	21	-71,4%
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 CL.		0	0	0	1	-100,0%
<i>total grade</i>		0	0	0	1	-100,0%	
	total corps		95	38	133	117	13,7%
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	ADJT CADRES HOSP.CL N. TIV		1	1	2	1	100,0%
	<i>total grade</i>		1	1	2	1	100,0%
	total corps		1	1	2	1	100,0%
ADMINISTRATEUR	AGT CONTRACTUEL CAT. A		5	16	21	18	16,7%
	<i>total grade</i>		5	16	21	18	16,7%
	total corps		5	16	21	18	16,7%
ANIMATEUR CONSEILS D'ARRONDT DE LA JEUNESSE	ANIMATEUR CONSEILS J. A.		0	1	1	1	0,0%
	<i>total grade</i>		0	1	1	1	0,0%
	total corps		0	1	1	1	0,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. A		475	249	724	674	7,4%
	<i>total grade</i>		475	249	724	674	7,4%
	ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES		4	3	7	0	nd
	<i>total grade</i>		4	3	7	0	nd
	total corps		479	252	731	674	8,5%
CHARGE DE MISSION AGENTS D'EXECUTION	CHARGE DE MISSION AGT D'EXEC.		0	1	1	2	-50,0%
	<i>total grade</i>		0	1	1	2	-50,0%
	total corps		0	1	1	2	-50,0%
CHARGE DE MISSION CADRES MOYENS	CHARGE DE MISSION CADRE MOYEN		8	9	17	19	-10,5%
	<i>total grade</i>		8	9	17	19	-10,5%
	total corps		8	9	17	19	-10,5%
CHARGE DE MISSION CADRES SUPERIEURS	CHARGE DE MISSION CADRE SUP.		0	0	0	2	-100,0%
	<i>total grade</i>		0	0	0	2	-100,0%
	total corps		0	0	0	2	-100,0%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER		0	0	0	23	-100,0%
	<i>total grade</i>		0	0	0	23	-100,0%
	total corps		0	0	0	23	-100,0%
DELEGUE AU CINEMA	DELEGUE AU CINEMA DE LA VILLE DE PARIS		0	1	1	1	0,0%
	<i>total grade</i>		0	1	1	1	0,0%
	total corps		0	1	1	1	0,0%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	DIRECTEUR COMMUNE DE PARIS		6	3	9	7	28,6%
	<i>total grade</i>		6	3	9	7	28,6%
	total corps		6	3	9	7	28,6%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	AGT CONTRACTUEL CAT. B		73	34	107	27	296,3%
	<i>total grade</i>		73	34	107	27	296,3%
	total corps		73	34	107	27	296,3%
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	SECRETAIRE GAL ADJT V.P.		1	0	1	1	0,0%
	<i>total grade</i>		1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
Total			693	363	1 056	917	15,2%

FILIÈRE ANIMATION

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	ADJOINT ANIMATION CONTRACTUEL	activités périscolaires	8	6	14	2	600,0%
			0	2	2	0	nd
		<i>total grade</i>	8	8	16	2	700,0%
	total corps		8	8	16	2	700,0%
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE 1 CL.	activités périscolaires	28	28	56	3	1766,7%
			2	3	5	0	nd
		<i>total grade</i>	30	31	61	3	1933,3%
	total corps		30	31	61	3	1933,3%
ANIMATEUR ANIMATRICE ADMINISTRATIONS PAR	ANIMATEUR ADM.PARIS. DE CL. N.	activités périscolaires	1	2	3	6	-50,0%
			1	2	3	6	-50,0%
		<i>total corps</i>	1	2	3	6	-50,0%
ANIMATEUR T IV	ANIMATEUR TIV		0	3	3	2	50,0%
		<i>total grade</i>	0	3	3	2	50,0%
		total corps	0	3	3	2	50,0%
Total			39	44	83	13	538,5%

FILIÈRE CULTURELLE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE 1 CL.	magasinier des bibliothèques	1	0	1	7	-85,7%
			2	2	4	0	nd
		<i>total grade</i>	3	2	5	7	-28,6%
	total corps		3	2	5	7	-28,6%
ASSISTANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL. N. ADM PARIS	bibliothèques	3	0	3	3	0,0%
		gestion du patrimoine culturel	4	3	7	5	40,0%
		<i>total grade</i>	7	3	10	8	25,0%
	total corps		7	3	10	8	25,0%
ASSISTANT SP ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CL. SUP.	musique	1	0	1	0	nd
			1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	1	0	1	0	nd
	total corps		1	0	1	0	nd
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	AGT CONTRACTUEL CAT. A		5	7	12	13	-7,7%
		<i>total grade</i>	5	7	12	13	-7,7%
	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES		4	3	7	1	600,0%
		<i>total grade</i>	4	3	7	1	600,0%
	total corps	9	10	19	14	35,7%	
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES	CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
		total corps	1	0	1	1	0,0%
COORDINATEUR CMA	COORDINATEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES		7	5	12	11	9,1%
		<i>total grade</i>	7	5	12	11	9,1%
		total corps	7	5	12	11	9,1%
DELEGUE ENSEIGNEMENT SUP. MUSIQUE ET DANSE	DELEGUE ENS. SUP. MUSIQUE & DANSE		0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
		total corps	0	1	1	1	0,0%
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	DIRECTEUR CONSERVATOIRES DE PARIS 2 CAT		1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	1	0	1	0	nd
		total corps	1	0	1	0	nd
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQU CONTRACTUEL	arts plastiques	2	2	4	5	-20,0%
		<i>total grade</i>	2	2	4	5	-20,0%
		total corps	2	2	4	5	-20,0%
RESTAURATEUR	RESTAURATEUR		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
		total corps	0	0	0	1	-100,0%
Total			31	23	54	48	12,5%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	COLLABORATEUR D ELUS		16	27	43	45	-4,4%
		<i>total grade</i>	16	27	43	45	-4,4%
	total corps		16	27	43	45	-4,4%
COLLABORATEUR DE CABINET	COLLABORATEUR DE CABINET		71	60	131	135	-3,0%
		<i>total grade</i>	71	60	131	135	-3,0%
	total corps		71	60	131	135	-3,0%
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	COLLABORATEUR DE MAIRES D ARRONDISSEMENT		103	91	194	188	3,2%
		<i>total grade</i>	103	91	194	188	3,2%
	total corps		103	91	194	188	3,2%
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS		0	1	1	2	-50,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	2	-50,0%
	total corps		0	1	1	2	-50,0%
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES		2	0	2	1	100,0%
		<i>total grade</i>	2	0	2	1	100,0%
	total corps		2	0	2	1	100,0%
PROFESSEUR DES ECOLES TIV	PROFESSEUR DES ECOLES CL. N. TIV		4	3	7	7	0,0%
		<i>total grade</i>	4	3	7	7	0,0%
	total corps		4	3	7	7	0,0%
Total			196	182	378	378	0,0%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	ACC. EDUCATIF ET SOCIAL CL. N. TIV		17	2	19	27	-29,6%
		<i>total grade</i>	17	2	19	27	-29,6%
	total corps		17	2	19	27	-29,6%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	AGT SERV. HOSP. QUALIFIE CL. N. TIV		31	64	95	67	41,8%
		<i>total grade</i>	31	64	95	67	41,8%
	total corps		31	64	95	67	41,8%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	AIDE SGNT - AUX DE PUER CL. N. TIV	aide soignante TIV	2	0	2	1	100,0%
		auxiliaire de puériculture TIV	15	0	15	11	36,4%
			19	1	20	15	33,3%
		<i>total grade</i>	36	1	37	27	37,0%
	total corps		36	1	37	27	37,0%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	AUX DE PUERICULTURE CL. N. VP		25	1	26	23	13,0%
		<i>total grade</i>	25	1	26	23	13,0%
	total corps		25	1	26	23	13,0%
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A GRADE 1		8	1	9	0	nd
		<i>total grade</i>	8	1	9	0	nd
	total corps		8	1	9	0	nd
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX 1ER GRADE TIV	infirmière TIV	1	0	1	2	-50,0%
			1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	2	0	2	2	0,0%
	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX 2EME GRADE TIV	puéricultrice TIV	3	0	3	1	200,0%
			2	0	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	5	0	5	3	66,7%
	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX 3EME GRADE TIV		1	0	1	0	nd
<i>total grade</i>		1	0	1	0	nd	
total corps		8	0	8	5	60,0%	
MEDECIN CHEF DU SERVICE MEDICAL CENTRAL	MED.CH.SERV.MEDICAL CENTRAL		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
MEDECIN CONTRACTUEL	MEDECIN CONTRACTUEL	chirurgien- dentiste	0	1	1	0	nd
		généraliste	2	0	2	5	-60,0%
			14	2	16	14	14,3%
		<i>total grade</i>	16	3	19	19	0,0%
	total corps		16	3	19	19	0,0%
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUELS	MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL		15	5	20	19	5,3%
		<i>total grade</i>	15	5	20	19	5,3%
	total corps		15	5	20	19	5,3%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	PERSONNELS PARAMEDICAUX CL N. ADM. PARIS	pédicure-podologue	0	2	2	0	nd
		<i>total grade</i>	0	2	2	0	nd
	total corps		0	2	2	0	nd

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	PERS.PARAM.MÉDICO.TECH. CL N. VILLE DE PARIS	diététicien	1	0	1	1	0,0%
		orthophoniste	4	0	4	1	300,0%
		psychomotricien	8	2	10	7	42,9%
		<i>total grade</i>	13	2	15	9	66,7%
total corps			13	2	15	9	66,7%
PRATICIEN HOSPITALIER CONTRACTUEL	PRATICIEN HOSPITALIER CONTRACTUEL		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
total corps			1	0	1	1	0,0%
PSYCHOLOGUE	PSYCHOLOGUE CL N.		23	3	26	16	62,5%
		<i>total grade</i>	23	3	26	16	62,5%
total corps			23	3	26	16	62,5%
PSYCHOLOGUE TIV	PSYCHOLOGUE CL.N. TIV		18	3	21	18	16,7%
		<i>total grade</i>	18	3	21	18	16,7%
total corps			18	3	21	18	16,7%
PSYCHOMOTRICIEN TIV	PSYCHOMOTRICIEN CL. N. TIV		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
total corps			1	0	1	1	0,0%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	PUERICULTRICE	puéricultrice	1	1	2	2	0,0%
			9	1	10	2	400,0%
		<i>total grade</i>	10	2	12	4	200,0%
total corps			10	2	12	4	200,0%
SAGE FEMME	SAGE FEMME CL. N.		2	0	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	2	0	2	2	0,0%
total corps			2	0	2	2	0,0%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL.N.ADM.PARIS.		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
total corps			1	0	1	1	0,0%
Total			226	89	315	240	31,3%

FILIERE SECURITE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE 1 CL.	accueil et surveillance	5	18	23	11	109,1%
		médiation sociale	0	7	7	2	250,0%
		<i>total grade</i>	5	25	30	13	130,8%
	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE 2E CL.	médiation sociale	0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE PPAL 2 CL.	accueil et surveillance	0	1	1	1	0,0%
<i>total grade</i>		0	1	1	1	0,0%	
total corps			5	27	32	16	100,0%
PREPOSE	PREPOSE PRINCIPAL 2 CL.		0	0	0	4	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	4	-100,0%
total corps			0	0	0	4	-100,0%
Total			5	27	32	20	60,0%

FILIÈRE SOCIALE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES 1 CL.	maternel	7	0	7	6	16,7%
			307	2	309	322	-4,0%
		<i>total grade</i>	314	2	316	328	-3,7%
	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES PPAL 2 CL.		11	0	11	9	22,2%
		<i>total grade</i>	11	0	11	9	22,2%
total corps			325	2	327	337	-3,0%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	assistance de service social	2	0	2	3	-33,3%
		conseil en économie sociale et familiale	2	0	2	0	nd
		éducation spécialisée	9	6	15	10	50,0%
			1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	14	6	20	13	53,8%
total corps			14	6	20	13	53,8%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF GRADE 1 TIV		23	8	31	40	-22,5%
		<i>total grade</i>	23	8	31	40	-22,5%
	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF GRADE 1 CL. N. TIV		0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
total corps			23	9	32	41	-22,0%
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV		2	1	3	4	-25,0%
		<i>total grade</i>	2	1	3	4	-25,0%
		total corps	2	1	3	4	-25,0%
CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIALE TIV	CONSEILLER ECO SOC FAMILIALE GRADE 1 TIV		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
		total corps	1	0	1	1	0,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIFS ADM. PARISIENNES	CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS ADM. PARISIENNES		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
		total corps	0	0	0	1	-100,0%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VIL PAR		7	1	8	4	100,0%
		<i>total grade</i>	7	1	8	4	100,0%
		total corps	7	1	8	4	100,0%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS GRADE 1 TIV		16	2	18	14	28,6%
		<i>total grade</i>	16	2	18	14	28,6%
		total corps	16	2	18	14	28,6%
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	MONITEUR EDUCATEUR TIV		19	3	22	18	22,2%
		<i>total grade</i>	19	3	22	18	22,2%
		total corps	19	3	22	18	22,2%
Total			407	24	431	433	-0,5%

FILIÈRE SPORTIVE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	CONSEILLER A.P.S. ET DE L'ANIMATION		0	2	2	0	nd	
		<i>total grade</i>	0	2	2	0	nd	
	total corps		0	2	2	0	nd	
EDUCATEUR DES A.P.S.	EAPS CONTRACTUEL TEMPS NON-COMPLET	sports & activité physique pour tous	2	2	4	0	nd	
		<i>total grade</i>	2	2	4	0	nd	
	EDUCATEUR A.P.S. CL. N.	sports & activité physique pour tous	0	1	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%	
		total corps	2	3	5	1	400,0%	
Total			2	5	7	1	600,0%	

FILIÈRE TECHNIQUE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE 1 CL.	carrossier réparateur automobile	0	2	2	0	nd	
		électricien	0	1	1	0	nd	
		électrotechnicien	0	11	11	4	175,0%	
		entretien d'espaces	2	24	26	24	8,3%	
		entretien et nettoyage des locaux	90	22	112	80	40,0%	
		horloger	0	0	0	2	-100,0%	
		installations sportives	4	25	29	35	-17,1%	
		jardinier	22	79	101	135	-25,2%	
		logistique générale	10	14	24	19	26,3%	
		maçon	0	0	0	2	-100,0%	
		magasinier cariste	0	1	1	3	-66,7%	
		maintenance bâtiments et matériels tech	0	0	0	1	-100,0%	
		maintenance de la voie publique	0	3	3	1	200,0%	
		maintenance des bâtiments	1	3	4	6	-33,3%	
		manipulateur des laboratoires	0	1	1	2	-50,0%	
		mécanicien	0	1	1	1	0,0%	
		mécanicien spécialiste en automobile	0	1	1	2	-50,0%	
		menuisier	1	5	6	0	nd	
		métallier	0	2	2	1	100,0%	
		opérateur projectionniste	0	2	2	2	0,0%	
		peintre	0	0	0	2	-100,0%	
		plombier	0	10	10	12	-16,7%	
		relieur	1	0	1	1	0,0%	
	restauration	0	0	0	1	-100,0%		
	<i>total grade</i>		132	207	339	342	-0,9%	
	ADJOINT TECHNIQUE 2 CL.	ADJOINT TECHNIQUE 2 CL.	manipulateur des laboratoires	0	1	1	0	nd
			<i>total grade</i>	0	2	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>		0	3	3	2	50,0%
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL.	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL.	jardinier	1	0	1	1	0,0%
			<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 CL.	bucheron-élagueur	0	3	3	0	nd
		carrossier réparateur automobile	0	1	1	0	nd
		électronicien	0	0	0	1	-100,0%
		électrotechnicien	0	7	7	4	75,0%
		horloger	1	1	2	0	nd
		jardinier	21	29	50	1	4900,0%
		maçon	0	2	2	1	100,0%
		maintenance des bâtiments	0	3	3	0	nd
		manipulateur des laboratoires	1	1	2	0	nd
		mécanicien spécialiste en automobile	0	5	5	0	nd
		ménisier	0	2	2	0	nd
		métallier	0	2	2	0	nd
		peintre	0	0	0	0	nd
		plombier	0	2	2	0	nd
		restauration	0	1	1	0	nd
		scaphandrier	0	2	2	1	100,0%
		<i>total grade</i>	23	61	84	8	950,0%
	AGT CONTRACTUEL CAT. C	bucheron-élagueur	0	1	1	1	0,0%
		électrotechnicien	0	3	3	1	200,0%
		jardinier	2	6	8	0	nd
		maçon	0	1	1	0	nd
		manipulateur des laboratoires	0	0	0	1	-100,0%
		mécanicien spécialiste en automobile	0	1	1	0	nd
		ménisier	0	1	1	0	nd
		peintre	0	3	3	1	200,0%
		scaphandrier	0	1	1	0	nd
		tapissier	1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	0	4	4	6	-33,3%
total corps	159	292	451	363	24,2%		
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	ADJ TECH ETAB ENS AGT CONTRACT CAT. C	entretien et accueil	49	14	63	1	6200,0%
		maintenance des bâtiments	0	0	0	2	-100,0%
		<i>total grade</i>	49	14	63	73	-13,7%
	ADJOINT TECHNIQ DES ETAB ENSEIG 1 CL.	entretien et accueil	5	0	5	3	66,7%
		restauration	0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	3	-100,0%
		<i>total grade</i>	5	0	5	7	-28,6%
total corps	54	14	68	80	-15,0%		
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT 1 CL.	désinfection	0	0	0	3	-100,0%
		éclusier	0	0	0	6	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	10	-100,0%
	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT 2 CL.	désinfection	0	0	0	4	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	2	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	6	-100,0%
	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 1 CL.	désinfection	0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
	total corps	0	1	1	17	-94,1%	
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	AGENT PETITE ENFANCE DE 1 CL C1	logistique petite enfance	24	3	27	37	-27,0%
		<i>total grade</i>	24	3	27	37	-27,0%
	AGENT PETITE ENFANCE PPAL 2 CL C2	accueil des jeunes enfants	24	0	24	71	-66,2%
		<i>total grade</i>	0	0	0	2	-100,0%
		<i>total grade</i>	24	0	24	73	-67,1%
total corps	48	3	51	110	-53,6%		
AGENT DE MENAGE CONTRACTUEL	AGENT DE MENAGE	0	0	0	1	-100,0%	
	<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%	
total corps	0	0	0	1	-100,0%		
AGENT DE SERVICE DES ECOLES CTL (TP et TNC)	AGENT DE SERVICE DES ECOLES	1	0	1	1	0,0%	
	<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
	total corps	1	0	1	1	0,0%	
AGENT INFORMATIQUE CADRE MOYEN	AGENT CONTR.INFORMAT.CA.MOY.	0	0	0	2	-100,0%	
	<i>total grade</i>	0	0	0	2	-100,0%	
	total corps	0	0	0	2	-100,0%	

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT TECHN. CONTRACTUEL CAT IV A, IV B	AGENT TECHNIQUE CAT IVA C.		0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
	AGENT TECHNIQUE CAT IVB C.		1	2	3	3	0,0%
		<i>total grade</i>	1	2	3	3	0,0%
total corps		1	3	4	4	0,0%	
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CAT I	AGENT TECHNIQUE CAT I C.		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
	total corps		0	0	0	1	-100,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CAT II	AGENT TECHNIQUE CAT II C.		1	1	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	1	1	2	2	0,0%
	total corps		1	1	2	2	0,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CAT III	AGENT TECHNIQUE CAT 3 C.		1	1	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	1	1	2	2	0,0%
	total corps		1	1	2	2	0,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CAT V	AGENT TECHNIQUE CAT V CONTR.		0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
	total corps		0	1	1	1	0,0%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES 1 CL.		22	1	23	24	-4,2%
		<i>total grade</i>	22	1	23	24	-4,2%
	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES 2 CL.	gardien(ne) d'école non logée	0	2	2	2	0,0%
		maternel	5	0	5	3	66,7%
		<i>total grade</i>	267	59	326	286	14,0%
	total corps		294	62	356	315	13,0%
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	CHEF EQUIPE CONDUCTEUR AUTO.		0	7	7	0	nd
		<i>total grade</i>	0	7	7	0	nd
	total corps		0	7	7	0	nd
EBOUEUR	EBOUEUR NON TITULAIRE		0	13	13	14	-7,1%
		<i>total grade</i>	0	13	13	14	-7,1%
	EBOUEUR PRINCIPAL		5	77	82	141	-41,8%
		<i>total grade</i>	5	77	82	141	-41,8%
	EBOUEUR PRINCIPAL CL. SUP.		0	4	4	3	33,3%
		<i>total grade</i>	0	4	4	3	33,3%
total corps		5	94	99	158	-37,3%	
ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS	AGT CONTRACTUEL CAT. A		9	11	20	19	5,3%
		<i>total grade</i>	9	11	20	19	5,3%
	total corps		9	11	20	19	5,3%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. A IAP	mobilité	43	38	81	49	65,3%
		informatique	1	0	1	0	nd
		paysage et urbanisme	4	2	6	2	200,0%
		santé et sécurité au travail	4	3	7	5	40,0%
		santé publique et environnement	7	5	12	2	500,0%
		systèmes d'information et du numérique	38	82	120	53	126,4%
		<i>total grade</i>	55	63	118	205	-42,4%
	total corps	152	193	345	316	9,2%	
	INGÉNIEUR ADMINISTRATION PARISIENNE	systèmes d'information et du numérique	0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
total corps		152	193	345	317	8,8%	
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. B	aménagement paysager (b.d'act.:espaces certs)	2	0	2	0	nd
		bâtiments	1	6	7	2	250,0%
		électrotechnique	1	1	2	2	0,0%
		environnement- propreté- assainissement	0	1	1	1	0,0%
		restauration	0	1	1	1	0,0%
		travaux publics	3	11	14	11	27,3%
		<i>total grade</i>	1	9	10	11	-9,1%
		<i>total grade</i>	8	29	37	28	32,1%
	total corps	8	29	37	28	32,1%	
PERSONNEL OUVRIER	AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE TIV		57	19	76	60	26,7%
		<i>total grade</i>	57	19	76	60	26,7%
	OUVRIER PRINCIPAL 2 CL. TIV		10	19	29	30	-3,3%
		<i>total grade</i>	10	19	29	30	-3,3%
	total corps		67	38	105	90	16,7%

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %	
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. B	activités multimédia	21	9	30	18	66,7%	
		constructions et bâtiment	19	31	50	30	66,7%	
		déplacements	0	1	1	0	nd	
		environnement	4	3	7	0	nd	
		études paysagères	0	2	2	0	nd	
		génie climatique	0	3	3	0	nd	
		génie urbain	10	11	21	13	61,5%	
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	2	6	8	2	300,0%	
		informatique	2	18	20	13	53,8%	
		laboratoires	5	4	9	6	50,0%	
		prévention des risques professionnels	3	0	3	4	-25,0%	
			12	21	33	53	-37,7%	
	<i>total grade</i>	78	109	187	144	29,9%		
	TECHNICIEN SUPERIEUR	activités multimédia	1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	activités multimédia	0	1	1	1	0,0%	
			0	0	0	1	-100,0%	
		<i>total grade</i>	0	1	1	2	-50,0%	
	total corps			79	110	189	147	28,6%
	Total			879	860	1 739	1 658	4,9%
Total général			2 478	1 617	4 095	3 708	10,4%	

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Contractuels sur emploi permanent et non permanent (à temps non complet*) par filière, par corps, par grade, par spécialité et par sexe

*Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent. Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJ ADM CONTRACTUEL		9	19	28	24	16,7%	
		<i>total grade</i>	9	19	28	24	16,7%	
	ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACT TPS N-COMPLET		0	0	0	2	-100,0%	
		<i>total grade</i>	0	0	0	2	-100,0%	
	total corps		9	19	28	26	7,7%	
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. A		2	1	3	4	-25,0%	
		<i>total grade</i>	2	1	3	4	-25,0%	
	total corps		2	1	3	4	-25,0%	
CHARGE DE MISSION CADRES MOYENS	CHARGE DE MISSION CADRE MOYEN	activités périscolaires	1	1	2	3	-33,3%	
		<i>total grade</i>	1	1	2	3	-33,3%	
	total corps		1	1	2	3	-33,3%	
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	AGT CONTRACTUEL CAT. B		1	0	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	1	0	1	0	nd	
	total corps		1	0	1	0	nd	
Total			13	21	34	33	3,0%	

FILIÈRE ANIMATION

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	ADJOINT ANIMATION CONTRACTUEL	activités périscolaires	836	184	1 020	870	17,2%	
			1	1	2	0	nd	
		<i>total grade</i>	837	185	1 022	870	17,5%	
	ADJOINT D'ANIMATION CONTR. TEMPS INCOMPLET	activités périscolaires	14	7	21	22	-4,5%	
		<i>total grade</i>	14	7	21	22	-4,5%	
	total corps	851	192	1 043	892	16,9%		
Total			851	192	1 043	892	16,9%	

FILIÈRE CULTURELLE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ACCOMPAGNATEUR DE MUSIQUE DES CONSERVATOIRES	ACCOMPAGNATEUR MUSICAL CONT CONSERVATOIRES	musique	1	1	2	2	0,0%	
			1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	2	1	3	3	0,0%	
	total corps	2	1	3	3	0,0%		
AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES		115	33	148	142	4,2%	
		<i>total grade</i>	115	33	148	142	4,2%	
		total corps	115	33	148	142	4,2%	
ASSISTANT SP ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	ASSISTANT CONTRACTUEL SPEC.ENS.ART	art dramatique	2	1	3	0	nd	
		danse	2	2	4	2	100,0%	
		musique	18	12	30	19	57,9%	
		<i>total grade</i>	63	42	105	131	-19,8%	
		total corps	85	57	142	152	-6,6%	
COORDINATEUR CMA	COORDINATEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES		3	0	3	0	nd	
			3	0	3	0	nd	
		total corps	3	0	3	0	nd	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQ CONTRACTUEL	arts plastiques	20	21	41	56	-26,8%	
		musique	10	15	25	19	31,6%	
		<i>total grade</i>	50	73	123	138	-10,9%	
		total corps	80	109	189	213	-11,3%	
Total			285	200	485	510	-4,9%	

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
COLLABORATEUR D ELUS	COLLABORATEUR D ELUS		1	4	5	4	25,0%	
		<i>total grade</i>	1	4	5	4	25,0%	
		total corps	1	4	5	4	25,0%	
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	COLLABORATEUR DE MAIRES D'ARRONDISSEMENT		9	6	15	15	0,0%	
		<i>total grade</i>	9	6	15	15	0,0%	
		total corps	9	6	15	15	0,0%	
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS		8	13	21	20	5,0%	
		<i>total grade</i>	8	13	21	20	5,0%	
		total corps	8	13	21	20	5,0%	
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES		134	81	215	170	26,5%	
		<i>total grade</i>	134	81	215	170	26,5%	
		total corps	134	81	215	170	26,5%	
Total			152	104	256	209	22,5%	

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
MEDECIN CONTRACTUEL	MEDECIN CONTRACTUEL	chirurgien- dentiste	18	6	24	20	20,0%	
		de laboratoires	1	0	1	1	0,0%	
		dermatologue	1	0	1	2	-50,0%	
		gastro- enterologue	0	1	1	1	0,0%	
		généraliste	25	3	28	24	16,7%	
		o.r.l.	1	0	1	1	0,0%	
		ophtalmologue	1	1	2	3	-33,3%	
		psychiatre	2	1	3	2	50,0%	
		stomatologue	0	1	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	47	6	53	46	15,2%	
total corps	96	19	115	101	13,9%			
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUELS	MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL		2	2	4	6	-33,3%	
		<i>total grade</i>	2	2	4	6	-33,3%	
		total corps	2	2	4	6	-33,3%	
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	PERSONNELS PARAMEDICAUX CL N. ADM. PARIS	pédicure-podologue	1	3	4	6	-33,3%	
		<i>total grade</i>	1	3	4	6	-33,3%	
		total corps	1	3	4	6	-33,3%	
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	PERS.PARAM.MÉDICO.TECH. CL NOR VILLE DE PARIS	généraliste	1	0	1	0	nd	
		orthophoniste	6	0	6	4	50,0%	
		psychomotricien	4	0	4	4	0,0%	
	PERS.PARAM.MÉDICO.TECH. CL SUP VILLE DE PARIS	diététicien	1	0	1	0	nd	
		pédicure-podologue	0	1	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	1	1	2	0	nd	
total corps	12	1	13	8	62,5%			
PSYCHOLOGUE	PSYCHOLOGUE CL N.	psychiatre	1		1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	17	3	20	19	5,3%	
		total corps	18	3	21	20	5,0%	
PSYCHOLOGUE TIV	PSYCHOLOGUE CL.N. TIV		4	1	5	4	25,0%	
		<i>total grade</i>	4	1	5	4	25,0%	
		total corps	4	1	5	4	25,0%	
Total			133	29	162	145	11,7%	

FILIÈRE SÉCURITÉ

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023		Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DE 1 CL	accueil et surveillance	33	49	82	45	82,2%	
		surveillance et accueil	1	0	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	34	49	83	45	84,4%	
total corps			34	49	83	45	84,4%	
Total			34	49	83	45	84,4%	

FILÈRE SOCIALE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES 1 CL.		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES PPAL 2 CL.		1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	1	0	1	0	nd
total corps		2	0	2	1	100,0%	
CONSEILLER CONJUGAL FAMILIAL TEMPS INCOMPLET	CONSEILLER CONJUGAL FAMILIAL TEMPS INCOMPLET		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
Total			3	0	3	2	50,0%

FILÈRE SPORTIVE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
EDUCATEUR DES A.P.S.	EAPS CONTRACTUEL TEMPS NON-COMPLET	sports & activité physique pour to	2	6	8	0	nd
			4	26	30	33	-9,1%
		<i>total grade</i>	6	32	38	33	15,2%
	total corps		6	32	38	33	15,2%
Total			6	32	38	33	15,2%

FILÈRE TECHNIQUE

Emplois	Niveau	spécialité	2024			2023	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE 1 CL.	entretien et nettoyage des locaux	6	1	7	8	-12,5%
		<i>total grade</i>	6	1	7	8	-12,5%
	total corps		6	1	7	8	-12,5%
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	AGENT PETITE ENFANCE 1 CL C1	Logistique petite enfance	1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES 1 CL.	maternel	15	0	15	27	-44,4%
			26	2	28	15	86,7%
		<i>total grade</i>	41	2	43	42	2,4%
	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES 2 CL.	activités périscolaires	2	0	2	0	nd
		maternel	361	9	370	371	-0,3%
		<i>total grade</i>	479	20	499	505	-1,2%
total corps		842	29	871	876	-0,6%	
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. B	activités multimédia	1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	activités multimédia	1	0	1	1	0,0%
		constructions et bâtiment	1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	2	0	2	2	0,0%
	total corps		3	0	3	3	0,0%
Total			893	32	925	930	-0,5%
Total général			2 370	659	3 029	2 799	8,22%

1.4 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Contractuels sur emploi permanent (à temps complet**) en personnes physiques et en équivalent temps plein*

2024		2023		2022		2021	
Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein
3 923	3 901,2	3 552	3 532,2	3 198	3 177,6	2 954	2 936,4

* L'équivalent temps plein dénombre les agents en rapprochant leur temps de travail à la durée qui correspond au temps de travail au temps plein pour leur grade et emploi. Exemple : un agent qui travaille à 60% représente 0,6 ETP.

** Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent. Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

Contractuels sur emploi permanent (à temps complet**) par tranche d'âge

	2024				2023		2022		2021	
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	28	31	59	1,5%	39	1,1%	26	0,8%	38	1,3%
Age >=60 ans et < 65 ans	131	88	219	5,6%	193	5,4%	167	5,2%	148	5,0%
Age >=55 ans et < 60 ans	188	137	325	8,3%	317	8,9%	292	9,1%	306	10,4%
Age >=50 ans et < 55 ans	272	165	437	11,1%	379	10,7%	368	11,5%	318	10,8%
Age >=45 ans et < 50 ans	347	159	506	12,9%	471	13,3%	425	13,3%	404	13,7%
Age >=40 ans et < 45 ans	324	150	474	12,1%	407	11,5%	403	12,6%	380	12,9%
Age >=35 ans et < 40 ans	270	173	443	11,3%	426	12,0%	346	10,8%	341	11,5%
Age >=30 ans et < 35 ans	314	222	536	13,7%	444	12,5%	388	12,1%	350	11,8%
Age >=25 ans et < 30 ans	367	274	641	16,3%	596	16,8%	505	15,8%	443	15,0%
Age >= 20 ans et < 25 ans	135	131	266	6,8%	268	7,5%	261	8,2%	211	7,1%
Age < 20 ans	2	15	17	0,4%	12	0,3%	17	0,5%	15	0,5%
Total	2 378	1 545	3 923	100%	3 552	100%	3 198	100%	2 954	100%

Contractuels sur emploi permanent (à temps complet*) par filière et par sexe

*Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que l'emploi à temps non complet est liée à une caractéristique de l'emploi.

Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

FILIÈRES	2024			Évolution 2023 à 2024	2023	2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents		Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADMINISTRATI	637	337	974	-14,3%	852	714	694
ANIMATION	39	44	83	-937,5%	8	6	9
CULTURELLE	30	23	53	-10,4%	48	46	42
HORS FILIÈRE	180	154	334	-0,3%	333	325	335
MEDICO- SOCIALE	224	87	311	-29,6%	240	250	109
SÉCURITÉ	5	27	32	-88,2%	17	13	15
SOCIALE	401	23	424	2,1%	433	415	479
SPORTIVE	2	5	7	-250,0%	2	3	9
TECHNIQUE	860	845	1 705	-5,3%	1 619	1 426	1 262
Total	2 378	1 545	3 923	-10%	3 552	3 198	2 954

Contractuels sur emploi permanent (à temps non complet*)

Total	2 366	655	3 021	-8%	2 793	2 764	2 818
--------------	--------------	------------	--------------	------------	--------------	--------------	--------------

Total général

Total général	4 744	2 200	6 944	9%	6 345	5 962	5 772
----------------------	--------------	--------------	--------------	-----------	--------------	--------------	--------------

**Contractuels sur emploi permanent (à temps complet et non complet*)
en équivalent temps plein rémunéré
ayant travaillé au moins un jour dans l'année 2024
par filière, par sexe et par catégorie**

Filières	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	543,8	318,5	862,3
ANIMATION	453,5	116,4	569,9
CULTURELLE	157,1	142,3	299,4
HORS FILIÈRE	208,8	173,0	381,9
MÉDICO-SOCIALE	212,8	81,4	294,2
SÉCURITÉ	11,6	29,5	41,1
SOCIALE	323,5	15,4	338,9
SPORTIVE	3,3	23,8	27,1
TECHNIQUE	1208,6	685,0	1893,6
Total général	3 122,9	1 585,4	4 708,3

Catégories	Femmes	Hommes	Total
A	1 036,6	743,1	1 779,7
B	254,8	232,6	487,4
C	1 831,5	609,7	2 441,2
Total général	3 122,9	1 585,4	4 708,3

1.5 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT

Emplois saisonniers, occasionnels, contrat de projet et collaborateurs d'élus

Ville de Paris
du 1er janvier au 31 décembre 2024

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Contractuels sur emploi saisonnier et occasionnel par sexe

2024			2023	2022	2021
Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
673	432	1 105	1 311	1 337	1 623

Ville de Paris
au 31 décembre 2024

Contractuels sur emploi saisonnier et occasionnel par sexe

2024			2023	2022	2021
Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
83	40	123	103	156	235

Ville de Paris
au 31 décembre 2024

Contractuels sur contrat de projet par sexe

2024			2023	2022	2021
Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
4	4	8	11	15	0

Ville de Paris
au 31 décembre 2024

Collaborateurs d'élus par sexe

2024			2023	2022	2021
Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
17	32	49	49	40	38

1.6 EFFECTIFS TEMPORAIRES SUR EMPLOI NON PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur les vacances Rémunérations brutes par direction

Périmètre de mesure : tous budgets, toutes positions individuelles de paie, toutes vacances sauf jury de concours ; les montants des vacances ne sont pas chargés.

Direction	2024	2023	2022	2021
Direction	Montant des vacances	Montant des vacances	Montant des vacances	Montant des vacances
CABINET DE LA MAIRE	2 205 €	1 927 €	1 855 €	0 €
DAC	10 204 470 €	9 976 165 €	9 813 444 €	8 971 470 €
DAE	435 713 €	393 326 €	376 646 €	386 165 €
DAJ	0 €	0 €	0 €	0 €
DASCO	75 252 758 €	70 515 181 €	67 960 637 €	68 048 895 €
DCPA	23 663 €	30 356 €	34 917 €	36 145 €
DDCT	4 906 648 €	1 338 910 €	2 074 132 €	1 220 835 €
DEVE	593 065 €	531 226 €	595 358 €	639 823 €
DFA	48 542 €	89 410 €	83 742 €	914 €
DFPE	248 822 €	183 355 €	173 608 €	199 018 €
DICOM	20 310 €	11 863 €	4 638 €	7 856 €
DILT	174 941 €	113 714 €	146 281 €	141 195 €
DJS	3 525 631 €	3 291 984 €	3 316 247 €	3 157 543 €
DLH	77 264 €	64 873 €	68 973 €	69 428 €
DPE	14 835 €	890 €	7 474 €	11 677 €
DPMP	2 305 129 €	2 627 956 €	2 700 401 €	2 639 482 €
DRH	141 992 €	769 244 €	779 058 €	834 074 €
DSIN	15 883 €	9 378 €	18 635 €	14 224 €
DSOL	252 356 €	110 277 €	1 288 586 €	3 035 468 €
DSP	1 967 765 €	2 376 899 €	1 583 863 €	
DTEC	0 €	14 €		
DU	93 973 €	85 476 €	301 583 €	113 084 €
DVD	54 853 €	31 721 €	16 568 €	25 736 €
IG	176 €	0 €	0 €	0 €
SG	1 154 404 €	144 548 €	188 323 €	320 545 €
Gestion RH*	1 719 889 €	1 599 733 €	2 740 397 €	2 308 615 €
Total général	103 235 285 €	94 298 428 €	94 275 365 €	92 182 192 €

*Pour les vacances, le périmètre de la gestion RH concerne les supports de cours rédigés par les agents de la Ville ainsi que les cours données par le personnel de la Ville de Paris aux agents de la Ville de Paris.

Informations sur les vacataires Effectifs rémunérés au 31 décembre par sexe

Périmètre de mesure : tous budgets, position individuelle de vacataire exclusivement, toutes vacances sauf jury de concours

Effectifs rémunérés au 31 décembre 2024	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	4 731	3 166	7 897
Effectifs rémunérés au 31 décembre 2023	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	5 079	3 275	8 354
Effectifs rémunérés au 31 décembre 2022	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	4 991	3 217	8 208
Effectifs rémunérés au 31 décembre 2021	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	5 443	3 439	8 882

**Effectifs en personnes physiques ayant été rémunérés au moins un jour
entre le 1er janvier et le 31 décembre
par sexe**

Périmètre de mesure : tous budgets, position individuelle de vacataire exclusivement, toutes vacations sauf jury de concours

Effectifs en personne physique ayant été rémunérés au moins 1 j entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacations)	10 286	7 012	17 298

Effectifs en personne physique ayant été rémunérés au moins 1 j entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacations)	9 126	5 949	15 075

Effectifs en personne physique ayant été rémunérés au moins 1 j entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacations)	10 767	6 990	17 757

Effectifs en personne physique ayant été rémunérés au moins 1 j entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacations)	10 774	6 922	17 696

1.7 COLLABORATEURS DE CABINET ET DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Les collaborateurs de cabinet et de maire d'arrondissement sont assimilés à des emplois permanents et sont à ce titre compris dans la ventilation des chapitres 1.3 et 1.4.

Répartition des collaborateurs de cabinet et de maire d'arrondissement par équivalent temps plein rémunéré (ETPR), personne physique (PP) et par sexe

	Au cours de l'année 2024 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)			Au 31 décembre 2024 en personne physique (PP)		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
COLLABORATEUR DE CABINET	69,3	60,8	130,1	76	65	141
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	103,6	87,0	190,6	116	98	214
Total général 2024	172,9	147,7	320,7	192	163	355

Ce tableau présente le nombre d'agents qui ont bénéficié au cours de l'année 2024 d'un contrat de collaborateur de cabinet de la Maire de Paris et de ses adjoints (collaborateur de cabinet) et d'un contrat de collaborateur de maire d'arrondissement, ainsi que le nombre de collaborateurs au 31 décembre 2024.

	Au cours de l'année 2023 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)			Au 31 décembre 2023 en personne physique (PP)		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
COLLABORATEUR DE CABINET	64,9	66,7	131,6	74	71	145
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	105,2	79,9	185,2	117	91	208
Total général 2023	170,2	146,6	316,8	191	162	353

	Au cours de l'année 2022 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)			Au 31 décembre 2022 en personne physique (PP)		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
COLLABORATEUR DE CABINET	70,2	61,3	131,5	73	66	139
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	97,3	80,7	178,0	117	90	207
Total général 2022	167,5	142,0	309,5	190	156	346

	Au cours de l'année 2021 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)			Au 31 décembre 2021 en personne physique (PP)		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
COLLABORATEUR DE CABINET	70,9	61,4	132,3	75	65	140
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	106,0	90,0	196,0	117	98	215
Total général 2021	176,9	151,4	328,3	192	163	355

1.8 PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ ET DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ville de Paris
2024

Personnels de droit privé
Agents de ménage

au cours de l'année, au 31 décembre et par sexe

	Au cours de l'année 2024, en ETPR			Au 31 décembre 2024 en personne physique		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Agent de ménage	nc	nc	nc	1	0	1

	Au cours de l'année 2023, en ETPR			Au 31 décembre 2023 en personne physique		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Agent de ménage	nc	nc	nc	1	1	2

	Au cours de l'année 2022, en ETPR			Au 31 décembre 2022 en personne physique		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Agent de ménage	nc	nc	nc	1	1	2

	Au cours de l'année 2021, en ETPR			Au 31 décembre 2021 en personne physique		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Agent de ménage	nc	nc	nc	3	3	6

Personnels de droit privé
Emplois aidés

au cours de l'année, au 31 décembre et par sexe

	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024			Effectifs rémunérés au 31 décembre 2024		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi - Emploi d'avenir	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023			Effectifs rémunérés au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi - Emploi d'avenir	10	39	49	0	8	8
Total	10	39	49	0	8	8

	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022			Effectifs rémunérés au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi - Emploi d'avenir	91	162	253	11	40	51
Total	91	162	253	11	40	51

	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021			Effectifs rémunérés au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi - Emploi d'avenir	134	191	325	91	132	223
Total	134	191	325	91	132	223

1.8 PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ ET DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ville de Paris
2024

Dispositifs de formation professionnelle

Stagiaires indemnisés

au cours de l'année, au 31 décembre et par sexe

	Au cours de l'année 2024			Au 31 décembre 2024		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Stagiaire conventionné	226	105	331	81	21	102

	Au cours de l'année 2023			Au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Stagiaire conventionné	233	114	347	69	20	89

	Au cours de l'année 2022			Au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Stagiaire conventionné	213	117	330	79	27	106

	Au cours de l'année 2021			Au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Stagiaire conventionné	283	112	395	115	24	139

Apprentis

au cours de l'année, au 31 décembre et par sexe

	Au cours de l'année 2024			Au 31 décembre 2024		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Apprenti	793	351	1 144	492	216	708

	Au cours de l'année 2023			Au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Apprenti	723	371	1 094	475	236	711

	Au cours de l'année 2022			Au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Apprenti	792	498	1 290	474	231	705

	Au cours de l'année 2021			Au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Apprenti	873	444	1 317	530	284	814

1.9 POSITIONS STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

2 472 agents (VDP) détachés

1 024 agents accueillis en détachement

Agent détaché	2024			2023	2022	2021	% d'évolution de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Détachement auprès d'entreprise privée	7	5	12	11	10	9	9,1%
Détachement auprès d'entreprise publique	23	27	50	57	58	53	-12,3%
Détachement auprès d'un organisme privé	25	4	29	29	37	41	0,0%
Détachement auprès d'un parlementaire	0	0	0	1	1	1	-100,0%
Détachement au Titre IV	33	4	37	32	38	43	15,6%
Détachement collectivité territoriale	1332	482	1814	1 840	1 837	1 717	-1,4%
Détachement Etat	260	149	409	411	387	331	-0,5%
Détachement groupement d'intérêt public	2	1	3	6	4	4	-50,0%
Détachement organisme de formation	0	0	0	0	1	2	nd
Détachement organisme lien MDP	6	25	31	38	54	66	-18,4%
Détachement stage FPT	9	5	14	14	7	3	0,0%
Détachement stage FPE	42	26	68	70	70	1	-2,9%
Détachement stage FPH	2	1	3	2	0	62	50,0%
Détachement défenseur des droits CNIL ou CSA	0	1	1	1	1	2	0,0%
Détachement sur emploi fonctionnel	0	1	1	1	1	0	0,0%
Total	1 741	731	2 472	2 513	2 506	2 335	-1,6%

Le motif " détachement stage " correspond aux agents qui accomplissent un stage ou une scolarité préalable à la titularisation ou suivent un cycle de préparation à un concours d'accès à un corps ou cadre d'emploi sans rompre les liens avec leur corps d'origine.

Agent Ville de Paris détaché au sein de leur propre structure	2024			2023	2022	2021	% d'évolution de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Détachement sur un emploi de direction	17	29	46	47	41	44	-2,1%
Détachement sur un emploi fonctionnel	181	850	1 031	1 004	896	914	2,7%
Détachement dans un autre corps/filière	334	348	682	524	531	1 275	30,2%
Total	532	1 227	1 759	1 575	1 468	2 233	11,7%

Agent accueilli en détachement à la Ville de Paris	2024			2023	2022	2021	% d'évolution de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Agent détaché de la fonction publique d'Etat	177	120	297	300	293	328	-1,0%
dont sur un emploi de direction	10	9	19	21	24	26	-9,5%
dont sur un emploi fonctionnel	6	0	6	10	8	8	-40,0%
dont sur un emploi non fonctionnel	161	111	272	269	261	294	1,1%
Agent détaché de la fonction publique territoriale	549	173	722	709	733	944	1,8%
dont sur un emploi de direction	7	2	9	9	9	11	0,0%
dont sur un emploi fonctionnel	6	3	9	8	8	6	12,5%
dont sur un emploi non fonctionnel	536	168	704	692	716	927	1,7%
Agent détaché de la fonction publique hospitalière	5	0	5	6	6	8	-16,7%
dont sur un emploi de direction	0	0	0	0	0	0	nd
dont sur un emploi fonctionnel	0	0	0	0	0	8	nd
dont sur un emploi non fonctionnel	5	0	5	6	6	0	-16,7%
Total	731	293	1 024	1 015	1 032	1 280	0,9%

Autres positions particulières	2024			2023	2022	2021	% d'évolution de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Agent en congé parental	286	10	296	312	321	306	-5,1%
Agent en disponibilité	2540	932	3 472	3 668	3 869	3 728	-5,3%
dont agent en disponibilité d'office pour raison de santé	169	89	258	268	336	388	-3,7%
Agent en position hors cadre	0	0	0	0	0	0	nd
Agent mis à disposition par la collectivité	87	95	182	183	184	188	-0,5%
dont agent mis à disposition des organisations syndicales avec décharges totales d'activité de service	33	44	77	82	84	87	-6,1%
dont agent pris en charge par le CNFT	0	0	0	0	0	0	nd
Agent en congé spécial	0	0	0	0	0	0	0,0%
Total	2 913	1 037	3 950	4 163	4 374	4 222	-5,1%

1.9 POSITIONS STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition femmes/hommes des agents occupant un emploi fonctionnel de direction par type d'emploi fonctionnel, par sexe, par statut et par corps d'origine (pour les titulaires)

Emploi	Titulaire			Contractuel			Total	Titulaires et corps d'origine
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents		
Secrétaire général	1	0	1	0	0	0	1	1 ingénieure des ponts, des eaux et des forêts - Ministère de l'écologie
Secrétaire général adjoint	2	1	3	1	0	1	4	1 contractuelle 1 administratrice de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance 1 inspectrice des affaires scolaires - Ministères sociaux 1 ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes
Directeur	11	21	32	6	3	9	41	13 administrateurs de la Ville de Paris 7 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 2 inspecteurs des affaires sociales - Ministère des solidarités et de la santé 9 contractuels 1 administrateur de l'Etat - Ministères sociaux 1 commissaire de police - Ministère de l'intérieur 2 professeurs agrégés - Ministère de l'éducation nationale 1 maître des requêtes - Conseil d'Etat 5 administrateurs territoriaux
Inspecteur	3	3	6	0	0	0	6	4 administrateurs de la Ville de Paris 2 magistrates - Ministère de la Justice
Inspecteur général	4	6	10	0	0	0	10	7 administrateurs de la Ville de Paris 2 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 1 administrateur de l'Etat - Ministère de l'éducation nationale
Directeur de projet	1	1	2	0	0	0	2	1 administratrice de la Ville de Paris 1 administrateur de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance
Expert de haut niveau	3	3	6	0	0	0	6	4 administrateurs de la Ville de Paris 1 ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes 1 ingénieur territorial

Emplois	Titulaire			Contractuel			Total	Titulaires et corps d'origine
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents		
Sous-directeur	20	18	38	0	0	0	38	19 administrateurs de la Ville de Paris 4 administrateurs territoriaux 1 directrice d'hôpital 1 administrateur civil - Ministère de l'éducation nationale 1 administrateur civil - Ministère de l'intérieur 1 administrateur civil des Ministères sociaux 5 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 1 architecte voyer Ville de Paris 1 inspecteur des affaires culturelles - Ministère de la culture 1 administrateur civil - Ministère de l'économie et des finances 1 magistrate - Ministère de la justice 1 conseiller de tribunaux administratifs - Conseil d'Etat 1 architecte urbaniste de l'Etat - Ministère de l'écologie
Total général 2024	45	53	98	7	3	10	108	

Total général 2023	47	55	102	5	3	8	110	
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	----------	----------	------------	--

Total général 2022	50	50	100	6	2	8	108	
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	----------	----------	------------	--

Total général 2021	nd	nd	107	nd	nd	6	113	L'arrêté du 21 décembre 2021 a exigé une distinction H/F par type de profil (contractuel / fonctionnaire). Ainsi, dans les RSU antérieures au RSU 2022, le nombre total d'agent avait deux répartitions distinctes, une par sexe et une pas type de profil. En 2021, il y avait parmi les 113 agents occupant un emploi fonctionnel de direction : - 55 femmes et 58 hommes. - 107 titulaires et 6 contractuels
---------------------------	-----------	-----------	------------	-----------	-----------	----------	------------	---

Répartition femmes/hommes des agents (fonctionnaires ou contractuels) arrivés dans la collectivité sur des emplois fonctionnels au cours de l'année 2024

par sexe, par type d'emploi et par statut d'origine

Collectivité	Sexe	Emploi	Statut d'origine
VILLE	F	Sous-directrice de l'autonomie	Directrice d'hôpital
VILLE	F	Sous-directrice de la prévention et de la protection de l'enfance	Administratrice territoriale - conseil départemental du Nord
VILLE	F	Directrice de la DTEC	Contractuelle
VILLE	F	Directrice de la DU	Contractuelle
VILLE	H	Directeur DAJ	Maître des requêtes - Conseil d'Etat

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
2024

Nombre de fonctionnaires (à temps complet) arrivés dans la collectivité
Par filière, par corps et par sexe

Filière / corps	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	304	118	422
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	2	0	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	155	33	188
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	0	1	1
ADMINISTRATEUR	12	7	19
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	1	0	1
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	66	43	109
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	2	0	2
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	1	1	2
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	0	2	2
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	0	2	2
EXPERT DE HAUT NIVEAU	1	0	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	62	29	91
SOUS DIRECTEUR	2	0	2
FILIÈRE ANIMATION	178	113	291
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	172	107	279
ANIMATEUR ANIMATRICE ADMINISTRATIONS PAR	6	6	12
FILIÈRE CULTURELLE	68	31	99
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	13	8	21
ASSISANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	15	3	18
ASSISTANTS SP. ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	17	9	26
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	2	7
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	2	0	2
CONSERV.GENERAL DES BIBLIO.	1	0	1
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	4	1	5
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	1	0	1
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	10	8	18
FILIÈRE HORS FILIÈRE	13	14	27
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	13	14	27
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	334	7	341
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	1	0	1
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	11	1	12
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	224	0	224
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX ADM. PARISIENNES	9	1	10
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX TIV	1	0	1
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	15	1	16
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TITRE IV	4	0	4
INFIRMIERS/ERS ADMINIST.PARIS.	2	0	2
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	4	0	4
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	2	0	2
PSYCHOLOGUE	11	0	11
PSYCHOLOGUE TIV	1	0	1
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	25	1	26
SAGE FEMME	4	0	4
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	20	3	23

FILIÈRE SÉCURITÉ	158	402	560
Filière / corps	Femmes	Hommes	Total
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	8	1	9
AGENT-POLICE-MUNICIPALE-PARIS	37	138	175
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	98	215	313
CHEF-SERVICE.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	3	28	31
DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	0	1	1
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	0	4	4
PREPOSE	12	13	25
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	0	2	2
FILIÈRE SOCIALE	179	10	189
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	54	0	54
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	52	5	57
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	8	3	11
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	1	0	1
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	8	0	8
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	54	1	55
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	1	0	1
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	1	1	2
FILIÈRE SPORTIVE	9	18	27
EDUCATEUR DES A.P.S.	9	18	27
FILIÈRE TECHNIQUE	491	744	1235
ADJOINT TECHNIQUE	45	270	315
ADJOINTS TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	23	18	41
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	1	3	4
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	308	18	326
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	34	23	57
ARCHITECTE VOYERS ADMINISTRAT.PARISIENNES	1	0	1
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	2	2
CHEF D'EXPLOITATION	0	1	1
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	26	26
EBOUEUR	22	290	312
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	2	3	5
FOSSOYEUR	0	1	1
ING. CADRE. SUP .ADM. PARIS	6	3	9
INGENIEURS ADMINISTRATIONS PARISIENNES	30	26	56
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	2	12	14
PERSONNEL OUVRIER	3	6	9
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	6	6
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	14	36	50
Total général 2024	1 734	1 457	3 191
Total général 2023	1 681	1 143	2 824
Total général 2022	1 527	1 132	2 659
Total général 2021	1 741	1 160	2 901

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
2024

Nombre de fonctionnaires (à temps complet) arrivés dans la collectivité

Par filière, par corps, par motif d'arrivée et par sexe

Sont inclus : – recrutement direct (sans concours) ; – voie de concours (externe, interne, troisième concours, concours réservé) ; - nomination intervenue en application de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap) ; – intégration directe (article L.511-5 et suivants du code général de la fonction publique) ; – voie de mutation ; – voie de détachement (dont fonction publique de l'Etat, FPH, autres) ; – réintégration.

Filière / corps / motif d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	304	118	422
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	155	33	188
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	50	13	63
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	31	2	33
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	24	9	33
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	16	1	17
RETOUR DE CONGE PARENTAL	5	0	5
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	11	0	11
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ETABLISSEMENT L 792	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'UN PARLEMENTAIRE	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	3	0	3
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	3	3	6
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	4	1	5
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	1	3
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	1	0	1
RETOUR DE DORS MAINTIEN 1/2 TB	1	0	1
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	0	1	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	1	1
ADMINISTRATEUR	12	7	19
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	5	2	7
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	6	0	6
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	0	1	1
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	66	43	109
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	19	17	36
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	18	9	27
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	7	5	12
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	10	4	14
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	3	2	5
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'UN ORGANISME PRIVE	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	2	1	3
RETOUR DE DETACHEMENT STAGE FPT	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	3	5
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	2	0	2
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	2	0	2
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	2	0	2
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	1	1	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	1	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	166	111	277
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	1	1
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	2	2
EXPERT DE HAUT NIVEAU	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	62	29	91
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	3	1	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	9	4	13
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	12	4	16
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	22	5	27
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	3	2	5
RETOUR DE CONGE PARENTAL	4	0	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	3	5	8
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	3	1	4
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	5	7
SOUS DIRECTEUR	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	2	0	2
FILIÈRE ANIMATION	178	113	291
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	172	107	279
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	134	93	227
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	1	2
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	6	2	8
RETOUR DE CONGE PARENTAL	11	2	13
RETOUR DE CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	2	0	2
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	2	1	3
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	7	8	15
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	1	0	1
ANIMATEUR ANIMATRICE ADMINISTRATIONS PAR	6	6	12
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	2	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	3	3
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	0	2
FILIÈRE CULTURELLE	68	31	99
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	13	8	21
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	7	4	11
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	1	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	2	0	2
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	2	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
ASSISTANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	15	3	18
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	7	1	8
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	1	2
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
ASSISTANT SP. ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	17	9	26
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	10	6	16
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	7	2	9
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE CULTURELLE	410	11	421
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	2	7
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	1	1	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	2	0	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	2	1	3
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
CONSERV.GENERAL DES BIBLIO.	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	4	1	5
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	1	1
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	1	0	1
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	10	8	18
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	7	5	12
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE D'OFF. FAUTE VAC. DE POSTE	1	0	1
FILIÈRE HORS FILIÈRE	13	14	27
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	13	14	27
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	6	12	18
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	3	1	4
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	0	1	1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	334	7	341
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	1	0	1
AIDE SGT ET AUX DE PUER TIV	11	1	12
RECRUTEMENT EN QUALITE DE AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	2	0	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	3	0	3
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	3	1	4
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	224	0	224
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	49	0	49
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	7	0	7
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	12	0	12
RETOUR DE CONGE NON REMUNERE	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	65	0	65
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	33	0	33
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'UN ORGANISME PRIVE	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	6	0	6
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	39	0	39
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	8	0	8
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	1	0	1
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	9	1	10
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	7	0	7
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	15	1	16
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	7	1	8
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	0	2
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	122	234	356
INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX TIV	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE DÉTACHÉ CNRACL	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITÉ CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
INFIRMIER/ERESADMINIST.PARIS.	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE DÉTACHÉ CNRACL	2	0	2
MÉDECIN DE LA VILLE DE PARIS	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE STAGIAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE DÉTACHÉ CNRACL	1	0	1
RETOUR DE CONGÉ PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DÉTACHEMENT ÉTAT NE CONDUISANT PAS À PENSION	1	0	1
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	2	0	2
RETOUR DE CONGÉ PARENTAL	2	0	2
PSYCHOLOGUE	11	0	11
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE DÉTACHÉ CNRACL	8	0	8
RETOUR DE CONGÉ PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTÉ AVEC PRESTATIONS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITÉ CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
PSYCHOLOGUE TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE	1	0	1
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	25	1	26
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE DÉTACHÉ CNRACL	12	0	12
RETOUR DE CONGÉ LONGUE DURÉE	1	0	1
RETOUR DE CONGÉ PARENTAL	6	1	7
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISANT PENSION	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITÉ CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITÉ ÉLEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITÉ POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	0	1
SAGE FEMME	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE DÉTACHÉ CNRACL	3	0	3
RETOUR DE MISE À DISPOSITION REMBOURSE	1	0	1
SECRETARE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	20	3	23
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE STAGIAIRE	4	1	5
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE DÉTACHÉ CNRACL	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	9	1	10
RETOUR DE CONGÉ LONGUE DURÉE	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISANT PENSION	1	1	2
RETOUR DE DÉTACHEMENT ÉTAT EMPLOI CONDUISANT À PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTÉ AVEC PRESTATIONS	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITÉ CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
FILIÈRE SÉCURITÉ	158	402	560
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	8	1	9
RETOUR DE CONGÉ LONGUE DURÉE	2	1	3
RETOUR DE CONGÉ PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DÉTACHEMENT ÉTAT EMPLOI CONDUISANT À PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITÉ CONVENANCES PERSONNELLES	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITÉ POUR CRÉER UNE ENTREPRISE	1	0	1
AGENT-POLICE-MUNICIPALE-PARIS	37	138	175
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE STAGIAIRE	25	112	137
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE DÉTACHÉ CNRACL	4	8	12
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	1	1
RETOUR DE CONGÉ PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISANT PENSION	5	10	15
RETOUR DE DÉTACHEMENT ÉTAT EMPLOI CONDUISANT À PENSION	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITÉ CONVENANCES PERSONNELLES	2	4	6
RETOUR DE DISPONIBILITÉ POUR CRÉER UNE ENTREPRISE	0	1	1
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	98	215	313
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE STAGIAIRE	89	203	292
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE	1	1	2
RECRUTEMENT EN QUALITÉ DE TITULAIRE DÉTACHÉ CNRACL	2	3	5
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	1	2
RETOUR DE CONGÉ LONGUE DURÉE	0	2	2
RETOUR DE CONGÉ NON REMUNÉRÉ	0	1	1
RETOUR DE CONGÉ PARENTAL	4	0	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISANT PENSION	0	1	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTÉ AVEC PRESTATIONS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITÉ CONVENANCES PERSONNELLES	1	2	3

Filière / corps / motif d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE SÉCURITÉ	21	30	51
CHEF-SERVICE.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	3	28	31
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	12	12
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	8	8
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	2	7	9
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT STAGE FPE	1	0	1
DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	1	1
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	0	4	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	1	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
PREPOSE	12	13	25
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	11	10	21
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	3	3
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	0	2	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	2	2
FILIÈRE SOCIALE	179	10	189
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	54	0	54
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	33	0	33
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	3	0	3
RETOUR DE CONGE PARENTAL	8	0	8
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	0	2
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	0	2
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	52	5	57
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	9	1	10
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	7	0	7
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	23	2	25
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	2	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	3	0	3
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	3	0	3
RETOUR DE DETACHEMENT AU TITRE IV	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	0	2
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	8	3	11
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	3	0	3
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	0	2
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	2	3
CADRE SOCIO-EDUCATIFS TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIFS ADM. PARISIENNES	8	0	8
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	8	0	8
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	54	1	55
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	21	1	22
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	10	0	10
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	4	0	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	7	0	7
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	10	0	10
RETOUR DE DISPONIBILITE D'OFF. FAUTE VAC. DE POSTE	1	0	1
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	1	1	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE SPORTIVE	9	18	27
EDUCATEUR DES A.P.S.	9	18	27
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	7	11	18
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	2	3
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	3	3
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	0	1	1
FILIÈRE TECHNIQUE	491	744	1235
ADJOINT TECHNIQUE	45	270	315
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	29	201	230
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	1	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	16	17
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	1	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	3	4	7
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	4	9	13
RETOUR DE CONGE PARENTAL	2	2	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	4	6
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT STAGE FPE	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	27	29
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
RETOUR DE DORS MAINTIEN 1/2 TB	0	1	1
RETOUR DE MISE A DISPOSITION REMBOURSE	0	1	1
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	23	18	41
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	17	12	29
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	1	2
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	2	0	2
RETOUR DE CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	0	1	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	3	4
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	1	3	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	1	1	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
RETOUR DE MISE A DISPOSITION REMBOURSE	0	1	1
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	308	18	326
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	257	18	275
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	4	0	4
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	11	0	11
RETOUR DE CONGE PARENTAL	16	0	16
RETOUR DE CONGE SANS TRAITEMENT SOINS CONJOINT	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	5	0	5
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	9	0	9
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	0	1
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	34	23	57
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	26	23	49
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	2	0	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	0	2
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	0	2
ARCHITECTE VOYERS ADMINISTRAT.PARIISIENNES	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	2	2
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
CHEF D'EXPLOITATION	0	1	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	26	26
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	18	18
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	6	6

Filière / corps / motif d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE TECHNIQUE	37	320	357
EBOUEUR	22	290	312
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	13	238	251
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	5	5
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	1	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	1	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	5	6
RETOUR DE CONGE PARENTAL	4	1	5
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	3	3
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	8	9
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	3	24	27
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	0	2	2
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	2	3	5
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	2	2
FOSSOYEUR	0	1	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
ING. CADRE. SUP .ADM. PARIS	6	3	9
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	3	1	4
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
RETOUR DE MISE A DISPOSITION REMBOURSE	0	1	1
INGENIEURS ADMINISTRATIONS PARISIENNES	30	26	56
RECRUTEMENT EN QUALITE DE ELEVE	6	7	13
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	10	12	22
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	8	1	9
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	3	1	4
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	2	2
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	2	2
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	2	12	14
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	4	4
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	1	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	0	1	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	2	3
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	1	2
RETOUR DE MISE A DISPOSITION REMBOURSE	0	1	1
PERSONNEL OUVRIER	3	6	9
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	2	4	6
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	1	2
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	6	6
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	1	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	2	2
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	2	2
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	1	1
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	14	36	50
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	4	21	25
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	4	2	6
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	1	2
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	1	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	0	2	2
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	3	5
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	2	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	0	1	1
Total général 2024	1 734	1 457	3 191
Total général 2023	1 681	1 143	2 824
Total général 2022	1 527	1 132	2 659
Total général 2021	1 741	1 160	2 901

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
2024Nombre d'agents contractuels sur emploi permanent et non permanent
(à temps complet et non complet) arrivés dans la collectivité

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Par filière, par corps et par sexe

Filière / emploi / temps de travail	Temps complet			Temps non complet			Total général
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	393	195	588	2	5	7	595
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	19	9	28	0	0	0	28
ADJOINT ADMINISTRATIF	202	115	317	1	5	6	323
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	0	1	1	0	0	0	1
ADMINISTRATEUR	0	1	1	0	0	0	1
ANIMATEUR CONSEILS D'ARRONDT DE LA JEUNESSE	0	1	1	0	0	0	1
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	0	1	1	0	0	0	1
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	113	42	155	0	0	0	155
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	6	3	9	0	0	0	9
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	1	0	1	0	0	0	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	52	22	74	1	0	1	75
FILIÈRE ANIMATION	34	39	73	296	78	374	447
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	6	8	14	296	78	374	388
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	28	29	57	0	0	0	57
ANIMATEUR ANIMATRICE ADMINISTRATIONS PAR	0	1	1	0	0	0	1
ANIMATEURS TIV	0	1	1	0	0	0	1
FILIÈRE CULTURELLE	16	6	22	147	46	193	215
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	2	2	4	0	0	0	4
AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	128	36	164	164
ASSISTANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	3	2	5	0	0	0	5
ASSISTANTS SP. ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	1	0	1	0	0	0	1
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	0	0	0	9	5	14	14
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	4	2	6	0	0	0	6
COORDINATEUR CMA	5	0	5	3	0	3	8
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	1	0	1	0	0	0	1
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	0	0	0	7	5	12	12
FILIÈRE HORS FILIÈRE	50	44	94	43	27	70	164
COLLABORATEUR D ELUS	6	9	15	0	2	2	17
COLLABORATEUR DE CABINET	13	10	23	0	0	0	23
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	29	23	52	3	2	5	57
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	0	0	0	3	2	5	5
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	1	0	1	37	21	58	59
PROFESSEUR DES ECOLES TIV	1	2	3	0	0	0	3
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	164	49	213	46	4	50	263
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	6	2	8	0	0	0	8
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	27	36	63	0	0	0	63
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	28	2	30	0	0	0	30
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	35	1	36	0	0	0	36
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	8	1	9	0	0	0	9
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	6	0	6	0	0	0	6
MEDECIN CONTRACTUEL	12	0	12	34	3	37	49
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUELS	1	1	2	0	0	0	2
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	0	0	0	1	0	1	1
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	8	0	8	6	1	7	15
PSYCHOLOGUE	12	2	14	4	0	4	18
PSYCHOLOGUE TIV	7	2	9	1	0	1	10
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	12	2	14	0	0	0	14
SAGE FEMME	1	0	1	0	0	0	1
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	1	0	1	0	0	0	1

FILIÈRE SÉCURITÉ	7	21	28	16	28	44	72
Filière / emploi / temps de travail	Temps complet			Temps non complet			Total général
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	7	21	28	16	28	44	72
FILIÈRE SOCIALE	225	16	241	3	0	3	244
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	167	1	168	3	0	3	171
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	15	5	20	0	0	0	20
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	17	6	23	0	0	0	23
CADRE SOCIO-EDUCATIFS.TIV	1	0	1	0	0	0	1
CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIALES TIV	1	0	1	0	0	0	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	6	1	7	0	0	0	7
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	7	1	8	0	0	0	8
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	11	2	13	0	0	0	13
FILIÈRE SPORTIVE	5	45	50	2	6	8	58
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	0	2	2	0	0	0	2
EDUCATEUR DES A.P.S.	5	43	48	2	6	8	56
FILIÈRE TECHNIQUE	741	650	1391	244	12	256	1647
ADJOINT TECHNIQUE	274	382	656	0	1	1	657
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	49	33	82	0	0	0	82
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	36	2	38	0	0	0	38
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	259	44	303	244	11	255	558
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	8	8	0	0	0	8
EBOUEUR	3	70	73	0	0	0	73
ING. CADRE. SUP .ADM. PARIS	0	2	2	0	0	0	2
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	39	37	76	0	0	0	76
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	4	10	14	0	0	0	14
PERSONNEL OUVRIER	44	18	62	0	0	0	62
TECHNICIEN SUPERIEURS ADMINIS. PARISIENNES	33	44	77	0	0	0	77
Total général 2024	1 635	1 065	2 700	799	206	1 005	3 705
Total général 2023	1 561	939	2 500	837	159	996	3 496
Total général 2022	1 626	752	2 378	796	109	905	3 283
Total général 2021	1 674	891	2 565	751	119	870	3 435

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
2024

Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent ayant quitté la collectivité pendant l'année

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Par statut, par motif, par catégorie et par sexe

Statut / motif de départ / catégorie / sexe	A			B			C			Total général
	Femmes	Hommes	Total A	Femmes	Hommes	Total B	Femmes	Hommes	Total C	
AGENT CONTRACTUEL	210	138	348	64	74	138	1 227	521	1 748	2 234
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
CONGE DE MOBILITE (NON TITULAIRE)	1	1	2	0	0	0	0	0	0	2
CONGE NON REMUNERE	1	0	1	1	0	1	2	0	2	4
CONGE PARENTAL	9	0	9	0	0	0	16	0	16	25
CONGE SANS REMU CREATION ENTREPRISE PROF	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	8	3	11	1	2	3	40	6	46	60
CONGE SANS REMU POUR RAISONS DE SANTE	2	2	4	0	0	0	10	0	10	14
CONGE SANS REMUN POUR ELEVER ENF -8 ANS	1	0	1	0	0	0	4	0	4	5
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	0	1	1	0	1	1	1	0	1	3
DECES	0	0	0	0	0	0	4	1	0	0
DEMISSION	7	8	15	3	2	5	8	0	8	28
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	0	2	0	0	0	1	0	1	3
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	81	45	126	33	44	77	996	428	1 424	1 627
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	8	22	30	0	4	4	11	17	28	62
FIN DE CONTRAT	4	0	4	1	0	1	11	5	16	21
FIN DE PERIODE D'ESSAI INITIATIVE AGENT	3	0	3	2	1	3	2	3	5	11
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. PROF	0	0	0	0	0	0		1	1	1
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. NON PROF	0	0	0	0	1	1	10		10	11
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	3	1	4	1	1	2	2	4	6	12
LICENCIEMENT POUR FAUTE GRAVE	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
LICENCIEMENT RESILIATION DE CONTRAT	3	1	4	0	0	0	0	1	1	5
LICENCIEMENT SANS PREAVIS NI INDEMNITE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
MISE A LA RETRAITE D'OFFICE	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	0	1	1	0	0	0	5	1	6	7
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	11	9	20	1	0	1	22	4	26	47
RECRUTEMENT EMPLOI NON PERMANENT	0	0	0	0	2	2	5	7	12	14
REVOCATION POUR ABANDON DE POSTE	0	0	0	0	0	0	4	4	8	8
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	66	44	110	21	15	36	69	38	107	253
AGENT TITULAIRE	473	163	636	709	288	997	854	855	1 709	3 342
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	30	15	45	36	11	47	24	15	39	131
CONGE LONGUE DUREE	10	2	12	46	10	56	75	48	123	191
CONGE NON REMUNERE	0	0	0	1	0	1	0	1	1	2
CONGE PARENTAL	42	1	43	108	4	112	64	4	68	223
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
CONGE SANS TRAITEMENT ADMISSION CONCOURS	1	0	1	0	0	0	0	1	1	2
CONGE SANS TRAITEMENT PERS. HANDICAP	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
DECES	2	4	6	7	11	18	22	37	59	83
DEMISSION	8	4	12	7	4	11	45	37	82	105
DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	61	23	84	142	28	170	54	89	143	397
DETACHEMENT AU TITRE IV	2	1	3	0	0	0	0	0	0	3
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	2	0	2	0	1	1	0	0	0	3
DETACHEMENT AUPRES D'ETABLISSEMENT L 792	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
DETACHEMENT AUPRES D'UN ORGANISME PRIVE	1	1	2	0	0	0	0	0	0	2
DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	2	3	5	0	0	0	3	1	4	9
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	14	9	23	19	12	31	20	20	40	94
DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	3	1	4	0	2	2	1	0	1	7
DETACHEMENT GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
DETACHEMENT STAGE FPE	1	2	3	7	1	8	13	5	18	29
DETACHEMENT STAGE FPH	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1

Statut / motif de départ / catégorie / sexe	A			B			C			Total général
	Femmes	Hommes	Total A	Femmes	Hommes	Total B	Femmes	Hommes	Total C	
DETACHEMENT STAGE FPT	0	1	1	0	1	1	0	0	0	2
DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	6	0	6	9	0	9	13	19	32	47
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	54	15	69	116	26	142	74	105	179	390
DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	2	0	2	3	0	3	2	1	3	8
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	5	1	6	6	1	7	10	8	18	31
DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	0	0	0	3	2	5	0	2	2	7
DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	1	1	2	1	0	1	0	0	0	3
DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	0	1	1	5	2	7	0	0	0	8
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	7	1	8	6	4	10	6	4	10	28
DORS MAINTIEN 1/2 TB	7	0	7	14	4	18	42	31	73	98
EXCLUSION DEFINITIVE DU SERVICE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	8	4	12	9	9	18	14	22	36	66
INTEGRATION ADM. DETACHEMENT	0	0	0	0	1	1	0	1	1	2
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. PROF	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	0	0	0	0	1	1	1	2	3	4
LICENCIEMENT SANS PREAVIS NI INDEMNITE	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	3		3	0	2	2	1	1	2	7
MISE A LA RETRAITE D'OFFICE	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE	0	0	0	4	2	6	16	21	37	43
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	15	11	26	11	9	20	48	41	89	135
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	126	39	165	137	133	270	269	245	514	949
RADIATION DES CADRES	2	2	4	0	0	0	12	50	62	66
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	58	20	78	10	5	15	14	8	22	115
RETOUR ADMINISTRATION ORIGINE	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
REVOCATION	0	1	1	0	1	1	1	13	14	16
REVOCATION POUR ABANDON DE POSTE	0	0	0	1	0	1	8	17	25	26
Total général 2024	683	301	984	773	362	1 135	2 081	1 376	3 457	5 576

Total général 2023	708	303	1 011	956	344	1 300	2 386	1 492	3 878	6 189
---------------------------	------------	------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Total général 2022	748	299	1 047	1 040	341	1 381	2 401	1 414	3 815	6 243
---------------------------	------------	------------	--------------	--------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Total général 2021	675	267	942	291	315	606	3 136	1 242	4 378	5 926
---------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de procédures de rupture conventionnelle par statut, par catégorie et par sexe

La rupture conventionnelle est un dispositif issu de la loi de transformation de la fonction publique et instauré à titre expérimental pour les fonctionnaires jusqu'au 31 décembre 2025.

2024										2023	2022	2021	
FONCTIONNAIRE	A			B			C			Total général	Total général	Total général	Total général
Nombre de procédures de rupture conventionnelle	Femmes	Hommes	Total A	Femmes	Hommes	Total B	Femmes	Hommes	Total C				
initiée par l'autorité territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
initiée par l'agent	4	0	4	9	3	12	5	5	10	26	25	0	0
signée	1	0	1	0	1	1	3	2	5	7	0	0	0
Total du nombre de rupture conventionnelle signée	1	0	1	0	1	1	3	2	5	7	0	0	0

2024										2023	2022	2021	
CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT	A			B			C			Total général	Total général	Total général	Total général
Nombre de procédures de rupture conventionnelle	Femmes	Hommes	Total A	Femmes	Hommes	Total B	Femmes	Hommes	Total C				
initiée par l'autorité territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
initiée par l'agent	1	0	1	0	0	0	1	1	2	3	3	0	0
signée	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Total du nombre de rupture conventionnelle signée	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0

2024										2023	2022	2021	
Tous statuts	A			B			C			Total général	Total général	Total général	Total général
Nombre de procédures de rupture conventionnelle	Femmes	Hommes	Total A	Femmes	Hommes	Total B	Femmes	Hommes	Total C				
initiée par l'autorité territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
initiée par l'agent	5	0	5	9	3	12	6	6	12	29	28	0	0
signée	1	1	2	0	1	1	3	2	5	8	0	0	0
Total du nombre de rupture conventionnelle signée	1	1	2	0	1	1	3	2	5	8	0	0	0

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris (hors titre IV)
Au 31 décembre 2024

Ancienneté moyenne des fonctionnaires au sein du dernier service/équipement
par catégorie et par sexe

Catégorie / Sexe	Nombre d'agents	Ancienneté moyenne au sein du dernier service/équipement (années)
A	6 585	6,5
Femmes	4 628	6,1
Hommes	1 957	7,6
B	11 370	5,5
Femmes	7 130	5,2
Hommes	4 240	6,0
C	27 214	6,1
Femmes	11 974	5,4
Hommes	15 240	6,6
Total général 2024	45 169	6,0
Total général 2023	44 470	6,1
Total général 2022	44 644	6,2
Total général 2021	45 435	6,2

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris (hors titre IV)
Au 31 décembre 2024

Ancienneté moyenne des fonctionnaires au sein du dernier service/équipement
par corps

Corps	Nombre d'agents	Ancienneté moyenne au sein du dernier service/équipement (années)
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	364	4,6
ADJOINT ADMINISTRATIF	3 718	5,4
ADJOINT ADMINISTRATIF DES BIBLIOTHEQUES	5	20,0
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	2 255	4,9
ADJOINT TECHNIQUE	5 498	7,4
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	683	5,8
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	151	12,6
ADMINISTRATEUR	88	2,8
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	1 936	3,4
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	209	2,4
AGENT-POLICE-MUNICIPALE-PARIS	1 550	2,4
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	1 140	5,9
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1 683	6,6
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	1 470	6,7
ANIMATEUR ANIMATRICE ADMINISTRATIONS PAR	757	5,5
ARCHITECTE VOYERS ADMINISTRAT.PARISIENNES	48	6,6
ASSISTANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	727	7,0
ASSISTANT D'EXPLOITATION	379	9,3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	607	5,5
ASSISTANT SP ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	165	9,5
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	1 199	4,0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	3 574	4,7
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	80	4,1
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX ADM. PARISIENNES	158	5,9
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	14	7,6
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SÉCURITÉ	4	6,7
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	80	4,7
CHEF D'EXPLOITATION	409	7,7
CHEF-SERVICE.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	193	2,5
COLLABORATEUR D ELUS	2	2,5
COLLABORATEUR DE CABINET	10	3,2
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	5	9,8
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	552	5,7
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	62	5,0
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	109	3,6
CONSERV.GENERAL DES BIBLIO.	11	6,3
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	66	3,7
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	10	5,3
CONTROLEUR	20	4,0
DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	19	2,3
DIRECTEUR DE PROJET	2	4,9
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	18	8,6
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	32	2,3
EBOUEUR	4 951	7,3
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	964	4,1
EDUCATEUR DES A.P.S.	370	4,9
EDUCATRICE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	4	2,3
EGOUTIER ET PERSONNE RESEAUX SOUTERRAINS	207	9,6
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	49	3,0
EXPERT DE HAUT NIVEAU	6	1,6

Corps	Nombre d'agents	Ancienneté moyenne au sein du dernier service/équipement (années)
FOSSOYEUR	65	8,8
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	167	3,8
INFIRMIER/ERE ADMINIST.PARIS.	8	8,7
ING. CADRE. SUP .ADM. PARIS	148	4,5
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	863	4,5
INSPECTEUR	6	2,0
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	241	7,4
INSPECTEUR GENERAL	10	5,1
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	20	2,9
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	85	6,7
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	2	23,0
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	34	9,5
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	945	5,7
PREPOSE	157	4,1
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	468	14,2
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	695	17,1
PSYCHOLOGUE	100	6,4
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	277	5,0
SAGE FEMME	29	2,8
SECRETAIRE GENERAL	1	4,3
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	1 903	5,5
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	3	1,7
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	377	5,9
SOUS DIRECTEUR	36	2,5
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	93	4,6
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	742	5,5
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	1 081	5,9
Total général 2024	45 169	6,0
Total général 2023	44 470	6,1
Total général 2022	44 644	6,2
Total général 2021	45 435	6,2

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

**Nombre d'agents ayant changé de service ou d'équipement*
fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent et non permanent)**

**Calcul d'un taux de mobilité rapportant le nombre de mouvements en 2024
aux effectifs de référence au 31 décembre 2023**

par corps

*au sens changement d'affectation administrative ("unité organisationnelle" dans le SI des ressources humaines), quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

Seuls les corps pour lesquels un changement de service a été constaté sont pris en compte, y compris dans les effectifs au 31 décembre 2023.

Corps d'origine	Nombre d'agents ayant changé en 2024 de service/équipement	Effectifs de référence pour les corps mobiles en 2024 - au 31 décembre 2023 - en activité	Taux de mobilité
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	4	36	11,1%
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	40	395	10,1%
ADJOINT ADMINISTRATIF	591	3 892	15,2%
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	4	53	7,5%
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	124	894	13,9%
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	449	2 087	21,5%
ADJOINT TECHNIQUE	842	5 853	14,4%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	78	754	10,3%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	10	162	6,2%
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	1	11	9,1%
ADMINISTRATEUR	14	102	13,7%
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	376	946	39,7%
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	488	2 004	24,4%
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	66	396	16,7%
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	419	2 012	20,8%
AGENT TECHN. CONTRACTUEL CAT IV A, IV B	1	4	25,0%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	492	2 689	18,3%
AGENT-POLICE-MUNICIPALE-PARIS	585	1 107	52,8%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIES TIV	6	68	8,8%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	8	203	3,9%
ANIMATEUR ANIMATRICE ADM PARISIENNES	130	730	17,8%
ANIMATEUR TIV	1	6	16,7%
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT.PARISIENNES	6	54	11,1%
ASSISTANT D'EXPLOITATION	15	405	3,7%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	46	628	7,3%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	7	182	3,8%
ASSISTANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	101	723	14,0%
ASSISTANT SP. ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	5	142	3,5%
ASSISTANT SP. ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	4	152	2,6%
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	1	4	25,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	355	1 759	20,2%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	638	3 731	17,1%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	18	81	22,2%
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX ADM. PARISIENNES	26	156	16,7%
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	1	33	3,0%
CHARGE DE MISSION CADRES MOYENS	1	22	4,5%
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SECURITE	1	13	7,7%
CHEF D'EXPLOITATION	49	387	12,7%
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	3	63	4,8%
CHEF-SERVICE.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	75	117	64,1%
COLLABORATEUR D ELUS	14	50	28,0%
COLLABORATEUR DE CABINET	12	145	8,3%

Corps d'origine	Nombre d'agents ayant changé en 2024 de service/équipement (au sens changement d'uo d'affectation administrative dans RH 21) quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle	Effectifs de référence pour les corps mobiles en 2024 - au 31 décembre 2023 - en activité	Taux de mobilité
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	6	208	2,9%
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	57	540	10,6%
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	10	70	14,3%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	12	109	11,0%
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	7	65	10,8%
CONTROLEUR	2	28	7,1%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	2	23	8,7%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	4	42	9,5%
DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	3	9	33,3%
EBOUEUR	448	5 071	8,8%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	207	1 000	20,7%
EDUCATEUR DES A.P.S.	59	404	14,6%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	2	56	3,6%
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	9	205	4,4%
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	4	49	8,2%
FOSSOYEUR	4	68	5,9%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	3	33	9,1%
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	37	168	22,0%
INFIRMIER/ERE ADM PARISIENNES	1	10	10,0%
ING. CADRE. SUP .ADM. PARIS	27	166	16,3%
INGENIEUR ADM PARISIENNES	162	1 137	14,2%
INSPECTEUR	1	6	16,7%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SECURITE	47	385	12,2%
INSPECTEUR GENERAL	1	11	9,1%
MEDECIN CONTRACTUEL	8	120	6,7%
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	6	84	7,1%
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	6	22	27,3%
MONITEUR EDUCATEUR TIV (NOUVEAU-CADRE)	3	69	4,3%
PERS. PARAM. MEDICO. TECH. VILLE DE PARIS	3	53	5,7%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	161	986	16,3%
PERSONNEL OUVRIER	5	227	2,2%
PREPOSE	21	141	14,9%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	5	723	0,7%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	12	512	2,3%
PSYCHOLOGUE	7	133	5,3%
PSYCHOLOGUE TIV	2	31	6,5%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	41	298	13,8%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADM. PARISIENNES	341	1 922	17,7%
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	1	4	25,0%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARISIENNES	62	363	17,1%
SOUS DIRECTEUR	2	35	5,7%
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	11	120	9,2%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	126	786	16,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADM. PARISIENNES	172	1 218	14,1%
Total général 2024	8 217	50 961	16,1%
Total général 2023	8 136	51 056	15,9%
Total général 2022	7 701	52 107	14,8%
Total général 2021	7 749	51 846	14,9%

1.10 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents ayant changé de service ou d'équipement fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent et non permanent)

Calcul d'un taux de mobilité rapportant le nombre de mouvements en 2024
aux effectifs de référence au 31 décembre 2023

par catégorie et par sexe

Catégorie d'origine	Nombre de femmes ayant changé en 2024 d'affectation *	Nombre d'hommes ayant changé en 2024 d'affectation *	Nombre d'agents ayant changé en 2024 d'affectation *	Effectifs de référence au 31 décembre 2023 en activité	Taux de mobilité
A	768	315	1 083	8 414	12,9%
B	1 252	702	1 954	12 157	16,1%
C	2 772	2 408	5 180	30 390	17,0%
Total général	4 792	3 425	8 217	50 961	16,1%

*au sens changement d'affectation administrative ("unité organisationnelle" dans le SI des ressources humaines), quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

Données 2023

Catégorie d'origine	Nombre de femmes ayant changé en 2023 d'affectation *	Nombre d'hommes ayant changé en 2023 d'affectation *	Nombre d'agents ayant changé en 2023 d'affectation *	Effectifs de référence au 31 décembre 2022 en activité	Taux de mobilité
A	799	366	1 165	8 679	13,4%
B	1 230	734	1 964	11 997	16,4%
C	2 810	2 197	5 007	30 380	16,5%
Total général	4 839	3 297	8 136	51 056	15,9%

*au sens changement d'affectation administrative ("unité organisationnelle" dans le SI des ressources humaines), quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

Données 2022

Catégorie d'origine	Nombre de femmes ayant changé en 2022 d'affectation *	Nombre d'hommes ayant changé en 2022 d'affectation *	Nombre d'agents ayant changé en 2022 d'affectation *	Effectifs de référence au 31 décembre 2021 en activité	Taux de mobilité
A	793	335	1 128	7 942	14,2%
B	1 283	682	1 965	13 461	14,6%
C	2 503	2 105	4 608	30 704	15,0%
Total général	4 579	3 122	7 701	52 107	14,8%

* au sens changement d'uo d'affectation administrative quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

Données 2021

Catégorie d'origine	Nombre de femmes ayant changé en 2021 d'affectation *	Nombre d'hommes ayant changé en 2021 d'affectation *	Nombre d'agents ayant changé en 2021 d'affectation *	Effectifs de référence au 31 décembre 2020 en activité	Taux de mobilité
A	818	321	1 139	8 162	14,0%
B	372	541	913	7 822	11,7%
C	3 640	2 057	5 697	35 862	15,9%
Total général	4 830	2 919	7 749	51 846	14,7%

*au sens changement d'affectation administrative ("unité organisationnelle" dans le SI des ressources humaines), quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Recrutement au titre de l'article L.352-4* du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)

par catégorie, par filière, par corps et par sexe

*L'article L.352-4 du CGFP ouvre la possibilité d'un mode de recrutement spécifique pour les travailleurs reconnus handicapés en ce qu'il prévoit un recrutement en deux phases. La première phase prévoit un recrutement de l'agent en tant que contractuel pendant un an. La deuxième phase prévoit la titularisation de l'agent sans concours si ce dernier s'est montré apte à exercer les missions qui lui sont confiées.

Catégorie	Filières	Corps	Femmes	Hommes	Total
A	ADMINISTRATIVE	ATTACHÉ	4	3	7
Total A			4	3	7
C	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMNISTRATIF	2	0	2
	ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	1	0	1
	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE - spécialité accueil et médiation	5	13	18
		AGENT DE POLICE MUNICIPALE	0	1	1
	SOCIALE	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1	0	1
		ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - spécialité entretien et accueil	2	0	2
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité logistique générale	2	0	2
	TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE - spécialité entretien d'espaces	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité jardinier	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité installations sportives	2	15	17
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité magasinier cariste	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité plombier	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité maintenance de la voie publique	0	2	2
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE - spécialité logistique	2	0	2
	EBOUEUR	0	4	4	
Total C			17	39	56
Total général 2024			21	42	63
Total général 2023			32	34	66
Total général 2022			25	35	60
Total général 2021			25	45	70

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

**Titularisation au titre de l'article L.352-4* du code général de la fonction publique
(fonctionnaire en situation de handicap)**

par catégorie, par filière, par corps et par sexe

*L'article L.352-4 du CGFP ouvre la possibilité d'un mode de recrutement spécifique pour les travailleurs reconnus handicapés en ce qu'il prévoit un recrutement en deux phases. La première phase prévoit un recrutement de l'agent en tant que contractuel pendant un an. La deuxième phase prévoit la titularisation de l'agent sans concours si ce dernier s'est montré apte à exercer les missions qui lui sont confiées.

Catégorie	Filières	Corps	Femmes	Hommes	Total	
A	SOCIALE	ASSISTANT SERVICE SOCIAL	1	0	1	
	TECHNIQUE	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	1	1	
Total A			1	1	2	
B	CULTURELLE	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	1	0	1	
	SPORTIVE	ÉDUCATEURS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES - spécialité natation	0	1	1	
Total B			1	1	2	
C	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMNISTRATIF	7	4	11	
	ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	2	0	2	
	CULTURELLE	ADJOINT D'ACCUEIL, SURVEILLANCE, MAGASINAGE - spécialité magasinier des bibliothèques	4	1	5	
	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE - spécialité bâtiments et espaces verts	1	1	2	
	SOCIALE	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1	0	1	
	TECHNIQUE		ADJOINT TECHNIQUE ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT - spécialité entretien et accueil	1	0	1
			ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier	0	1	1
			ADJOINT TECHNIQUE - spécialité magasinier cariste	0	2	2
			ADJOINT TECHNIQUE - spécialité installations sportives	1	6	7
			ADJOINT TECHNIQUE - spécialité entretiens d'espaces	1	9	10
			ADJOINTE TECHNIQUE - spécialité maintenance des bâtiments	0	1	1
			ADJOINT TECHNIQUE - spécialité électrotechnicien	0	2	2
			ADJOINT TECHNIQUE - spécialité peintre	0	1	1
			AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	0	2
	AGENT DE LA PETITE ENFANCE - spécialité logistique	6	0	6		
	EBOUEUR	0	4	4		
Total C			26	32	58	
Total général 2024			28	34	62	
Total général 2023			18	26	44	
Total général 2022			14	32	47	
Total général 2021			7	29	36	

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de fonctionnaires en situation de handicap bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure*

par sexe

* Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixe ce nouveau dispositif dérogatoire.

La catégorie précisée est celle des agents avant leur changement de corps ou de catégorie.

	Femmes							
	2024				2023	2022	2021	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Total	Total	Total	
Ayant bénéficié d'un accès à un cadre d'emploi de niveau supérieur	0	0	0	0	0	0	0	
Ayant bénéficié d'un accès à une catégorie supérieure	0	1	0	1	4	1	1	
Total	0	1	0	1	4	1	1	

	Hommes							
	2024				2023	2022	2021	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Total	Total	Total	
Ayant bénéficié d'un accès à un cadre d'emploi de niveau supérieur	0	0	0	0	0	0	0	
Ayant bénéficié d'un accès à une catégorie supérieure	0	1	0	1	2	1	3	
Total	0	1	0	1	2	1	3	

Total 2024	0	2	0	2
-------------------	----------	----------	----------	----------

Total 2023	2			
-------------------	----------	--	--	--

Total 2022	1			
-------------------	----------	--	--	--

Total 2021	3			
-------------------	----------	--	--	--

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Recrutement de fonctionnaires par voie de détachement
par catégorie, par corps et par sexe

Catégorie A

Corps	2024		2023	2022	2021	% d'évolution de 2023 à 2024	
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADMINISTRATEUR	11	2	13	11	8	10	18,2%
ARCHITECTE VOYER	0	0	0	2	1	1	-100,0%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	7	0	7	14	18	22	-50,0%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF.TIV	3	0	3	1	0	2	200,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	25	14	39	49	40	60	-20,4%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS TITRE IV	0	0	0	1	0	0	-100,0%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	0	2	5	5	3	-60,0%
CADRE DE SANTE TIV	0	0	0	0	1	0	nd
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX	7	0	7	5	5	2	40,0%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	2	0	2	1	0	0	100,0%
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	1	nd
COLLABORATEUR DE CABINET	0	3	3	3	0	0	0,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	0	0	0	2	2	2	-100,0%
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	0	1	1	7	7	6	-85,7%
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	1	0	1	1	1	0	0,0%
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	0	0	0	2	0	0	-100,0%
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	0	0	0	3	0	1	-100,0%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	0	1	1	0	1	2	nd
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	1	1	0	0	0	nd
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	10	0	10	7	6	12	42,9%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TIV	0	0	0	0	1	0	nd
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	0	2	2	2	1	1	0,0%
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	8	1	9	14	13	17	-35,7%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TITRE IV	1	0	1	2	1	0	-50,0%
ING. CADRE. SUP .ADM. PARIS	4	1	5	2	4	2	150,0%
INGENIEUR D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	11	2	13	16	26	16	-18,8%
INSPECTEUR	0	0	0	1	0	1	-100,0%
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	1	0	1	0	0	3	nd
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	0	0	0	2	0	1	-100,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	0	0	0	3	1	2	-100,0%
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7	5	12	7	10	28	71,4%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	1	0	1	4	0	0	-75,0%
PSYCHOLOGUE	8	0	8	9	6	8	-11,1%
PSYCHOLOGUE TIV	0	0	0	1	1	1	-100,0%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	12	0	12	15	16	5	-20,0%
PUERICULTRICE TIV	0	0	0	0	0	1	nd
SAGE FEMME	3	0	3	4	2	2	-25,0%
SOUS DIRECTEUR	2	0	2	1	0	5	100,0%
Total catégorie A	126	33	159	197	177	217	-19,3%

Catégorie B

Corps	2024			2023	2022	2021	% d'évolution de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	0	0	0	1	0	0	-100,0%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	0	0	0	1	4	0	-100,0%
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	1	0	0	-100,0%
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	5	1	6	17	12	16	-64,7%
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	7	2	9	3	14	17	200,0%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	7	0	7	12	11	0	-41,7%
CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	2	15	17	3	0	0	466,7%
CONTROLEUR	0	0	0	0	0	1	nd
EDUCATEUR DES A.P.S.	1	2	3	1	0	0	200,0%
INFIRMIER/ERE ADMINIST.PARIS.	2	0	2	0	0	0	nd
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	1	0	1	0	0	0	nd
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	0	0	0	2	1	3	-100,0%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	21	8	29	16	16	36	81,3%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	1	0	1	1	1	0	0,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	5	3	8	1	7	11	700,0%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	0	0	7	0	0	-100,0%
Total catégorie B	52	31	83	66	66	84	25,8%

Catégorie C

Corps	2024			2023	2022	2021	% d'évolution de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF	32	2	34	27	43	49	25,9%
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	1	0	1	0	0	0	nd
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	1	1	2	1	0	1	100,0%
ADJOINT D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	1	0	1	3	1	0	-66,7%
ADJOINT TECHNIQUE	1	17	18	5	5	9	260,0%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	0	0	0	2	3	0	-100,0%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	1	1	2	0	0	0	nd
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	1	nd
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	2	3	5	0	1	1	nd
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	4	8	12	11	5	0	9,1%
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	4	0	4	2	0	0	100,0%
AGENT SPECIIALISE DES ECOLES MATERNELLES	0	0	0	1	0	0	-100,0%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	0	0	0	0	0	29	nd
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	0	0	1	4	1	-100,0%
EBOUEUR	0	6	6	5	20	16	20,0%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	2	nd
PERSONNEL OUVRIER TIV	2	4	6	0	4	2	nd
Total catégorie C	49	42	91	58	86	111	56,9%

Total général	227	106	333	321	329	412	3,7%
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	-------------

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris hors Titre IV
Au 31 décembre 2024

Recrutements par voie de promotion interne

Fonctionnaires promus dans un corps (changement de corps) par nomination au choix par catégorie, par corps et par sexe

Catégorie A

Corps	2024			2023			2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADMINISTRATEUR	3	1	4	0	0	0	0	0	nd
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	16	12	28	22	12	34	24	21	-17,6%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	1	3	3	0	3	2	2	0,0%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	0	0	0	1	0	1	0	0	-100,0%
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	0	0	0	0	0	0	1	0	nd
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	5	0	5	13	1	14	1	4	-64,3%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	1	0	1	2	0	2	0	1	-50,0%
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	1	2	nd
INGENIEUR D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	10	15	5	8	13	7	10	15,4%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	4	2	6	5	6	11	7	5	-45,5%
PROFESSEUR DE L'E.S.P.C.I.	1	0	1	0	2	2	1	0	-50,0%
Total catégorie A	37	26	63	51	29	80	44	45	-21,3%

Catégorie B

Corps	2024			2023			2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	12	5	17	15	7	22	0	14	nd
ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	8	8	16	16	12	28	16	17	-42,9%
CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE	0	0	0	11	6	17	0	0	nd
CONTROLEUR	0	0	0	0	0	0	2	0	nd
PERSONNEL DE MAITRISE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	6	26	32	5	29	34	31	19	-5,9%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	53	18	71	47	14	61	55	59	16,4%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	15	4	19	18	9	27	11	9	-29,6%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	1	17	18	5	19	24	19	18	-25,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	5	14	19	3	34	37	35	16	-48,6%
TECHNICIEN TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SURVEILLANCE COMMUNE DE PARIS	0	2	2	1	2	3	9	1	-33,3%
Total catégorie B	100	94	194	121	132	253	178	153	-23,3%

Total général	137	120	257	172	161	333	222	198	-22,8%
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	---------------

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de titularisations suite à stage
par catégorie, par corps et par sexe

Catégorie A

Corps	2024			2023			2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADMINISTRATEUR	0	0	0	2	2	4	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	75	16	91	145	10	155	20	38
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	6	3	9	6	7	13	9	10
ATTACHE ADM PARISIENNES	0	4	4	25	15	40	0	21
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	7	0	7	5	0	5	0	0
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	4	6	10	0	0	0	0	0
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	0	0	0	0	5	5	8	0
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	41	7	48	5	2	7	23	3
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	0	0	0	1	0	1	0	1
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	2	0	2	2	0	2	0	0
DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	0	5	5	0	0	0	0	0
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	0	1	1	0	1	1	0	0
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	0	0	0	0	0	0	1	0
EDUCATRICE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	46	0	46	50	0	50	55	9
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	0	0	0	0	0	0	9	0
EDUCATEUR TECHNIQUES SPECIALISES TIV	0	2	2	0	0	0	4	0
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	7	0	7	6	0	6	10	2
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	0	0	0	0	0	0	6	0
INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES puis ICSAP	1	0	1	0	0	0	0	1
INGENIEUR ADM PARISIENNES	20	14	34	29	23	52	32	37
MAITRE DE CONFERENCE ESPCI	0	0	0	0	2	2	1	2
MEDECIN	0	0	0	0	0	0	0	1
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	12	7	19	15	10	25	11	0
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	22	7	29	6	5	11	32	12
PROFESSEUR DE L'E.S.P.C.I.	0	0	0	0	0	0	0	1
PUERICULTRICE	3	0	3	4	0	4	10	0
Total catégorie A	246	72	318	301	82	383	231	138

Catégorie B

Corps	2024			2023			2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJT CADRES HOSPITALIER TIV	4	0	4	0	0	0	0	0
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	14	0	14	0	0	0	22	0
ANIMATEUR ADM PARISIENNES	18	14	32	35	18	53	37	2
ASSISTANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM PARISIENNES	10	1	11	35	12	47	0	16
ASSISTANT SP. D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE LA COMMUNE DE PARIS	0	0	0	0	0	0	15	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	126	1	127	68	0	68	245	0
CHEF-SERVICE.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	4	11	15	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DES A.P.S.	7	26	33	2	12	14	25	14
MONITEUR EDUCATEUR TIV	7	1	8	4	8	12	0	13
PERSONNEL DE MAITRISE ADM PARISIENNES	11	53	64	2	34	36	92	0
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADM PARISIENNES	66	25	91	68	19	87	62	30
SECRETAIRE MÉDICO SOCIALE	30	5	35	48	8	56	51	30
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	2	33	35	4	41	45	67	8
TECHNICIEN SUPERIEUR ADM PARISIENNES	1	22	23	24	63	87	62	73
TECHNICIEN TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SURVEILLANCE			0	0	0	0	3	0
Total catégorie B	300	192	492	290	215	505	681	186

Catégorie C

Corps	2024			2023			2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	74	60	134	39	20	59	33	6
ADJOINT ADMINISTRATIF ADM PARISIENNES	104	42	146	97	27	124	72	11
ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER TIV	0	0	0	0	0	0	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	1	0	1	3	1	4	1	0
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	94	71	165	22	9	31	100	86
ADJOINT TECHNIQUE	52	216	268	60	225	285	163	146
ADJOINT TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	0	0	0	0	0	0	2	0
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	3	4	7	22	10	32	38	42
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	20	51	71	2	8	10	19	31
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	1	27
AGENT DE POLICE MUNICIPALE DE PARIS	16	50	66	12	53	65	76	0
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	105	0	105	122	0	122	66	46
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenue AGENT DE LA PETITE ENFANCE	197	11	208	196	5	201	160	60
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	86	33	119	82	13	95	100	0
AIDE SOIGNANT ASHQ TIV	0	0	0	0	0	0	0	3
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	0	0	0	0	0	0	3	256
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	18	18	0	32	32	46	34
EBOUEUR	12	174	186	7	245	252	239	216
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	0	0	0	0	0	0	0	12
FOSSOYEUR	0	0	0	0	2	2	16	0
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	2	2	3	77
PERSONNEL OUVRIER	0	0	0	1	1	2	7	0
PREPOSE	0	0	0	0	0	0	16	0
Total catégorie C	764	730	1 494	665	653	1 318	1 161	1 054
Total général	1 310	994	2 304	1 256	950	2 206	2 073	1 378

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de prorogations de stage
par corps et par sexe

Corps	2024			2023			2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJOINT ADMINISTRATIF ADMINS PARIS.	0	4	4	1	2	3	3	0
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	1	2	3	0	1	1	1	0
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	2	0	2	0	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE	0	10	10	0	13	13	5	0
ADJOINT TECHNIQUE DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	0	2	2	0	0	0	1	0
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0	2	2	2	1	3	0	1
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	13	1	14	20	2	22	11	7
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	2	0	2	1	0	1	0	0
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	0	0	2	0	2	1	0
AGENTS D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	1	1	0	0	0	0	0
ANIMATEUR ADMINS PARIS,	1	1	2	0	0	0	0	1
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADMINS PARIS.	1	1	2	1	0	1	1	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	0	0	0	0	0	0	1	0
ATTACHE ADMINS PARIS.	0	0	0	0	1	1	0	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	9	1	10	20	0	20	10	15
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL	0	0	0	1	0	1	0	0
CONSEILLER DES APS ET DE L'ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	1
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	0	1	1	0	0	0	0	0
EBOUEUR	1	10	11	0	6	6	11	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	10	0	10	3	0	3	2	4
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	0	2	2	0	0	0	1	0
INFIRMIER	0	0	0	2	0	2	1	0
PERSONNEL DE MAITRISE ADMINS PARIS.	1	1	2	0	0	0	2	0
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	4	0	4	0	1	1	0	0
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	1	0	1	0	0	0	1	1
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL	0	0	0	0	0	0	1	1
TECHNICIEN DES SERIVCES OPERATIONNELS	0	1	1	0	1	1	1	0
TECNICIEN SUPERIEUR ADMINS PARIS.	0	0	0	0	1	1	4	0
Total général	46	40	86	53	30	83	58	56

Nombre de fins de stage par corps et par sexe

Corps	2024			2023			2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	1	0	1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE	0	10	10	0	2	2	0	0
ADJOINT TECHNIQUE DES ECOLES	1	0	1	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0	1	1	0	2	2	0	2
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	1	1	0	0	0	0	0
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	5	0	5	3	0	3	5	0
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	1
AGENT DE POLICE MUNICIPALE DE PARIS	0	10	10	0	0	0	0	0
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS			0	0	1	1	0	0
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	2	0	2	0	0	0	0	0
AIDE SOIGNANT TIV	0	0	0	0	0	0	0	1
ANIMATEUR	0	0	0	2	0	2	0	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	0	0	0	1	1
ASSISTANT SP. D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	1	0
ASSISTANT SP. DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES	0	0	0	1	0	1	0	0
ATTACHE ADMINS PARIS.	0	0	0	0	0	0	1	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	1	0	1	1	0	1	4	0
CHEF D'EQUIPE CONDUCTEUR	0	0	0	0	0	0	1	0
EBOUEUR	0	0	0	0	2	2	2	4
INSPECTEUR DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0	0
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	0	0	0	0	1	1	0	1
SECRETARE ADMINISTRATIF	0	0	0	1	0	1	0	0
SECRETARE MÉDICO SOCIAL	0	0	0	0	1	1	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINS PARIS.	0	0	0	0	1	1	2	0
Total général	10	22	32	8	8	16	17	10

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Contractuels sur emploi permanent titularisés (sans stage), dont travailleurs handicapés (article L.352-4* du code général de la fonction publique) par corps et par sexe

*L'article L.352-4 du CGFP ouvre la possibilité d'un mode de recrutement spécifique pour les travailleurs reconnus handicapés en ce qu'il prévoit un recrutement en deux phases. La première phase prévoit un recrutement de l'agent en tant que contractuel pendant un an. La deuxième phase prévoit la titularisation de l'agent sans concours si ce dernier s'est montré apte à exercer les missions qui lui sont confiées.

Corps	2024			2023			2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJOINT ADMINISTRATIF	9	4	13	0	0	0	3	4
ADJOINT ADMINISTRATIF (RQTH)	5	6	11	0	0	0	1	0
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	0	1	1	0	0	0	1	0
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE (RQTH)	4	0	4	0	0	0	8	0
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTIONS SPORTIVE	2	0	2	23	7	30	7	2
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTIONS SPORTIVE (RQTH)	1	0	1	0	0	0	2	0
ADJOINT TECHNIQUE	7	24	31	4	29	33	57	39
ADJOINT TECHNIQUE (RQTH)	2	18	20	1	4	5	11	0
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	1	0	1	3	3	6	5	5
ADJOINT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	1	1	0	0	0	0	1
ADJOINT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE (RQTH)	1	0	1	0	0	0	0	0
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS			0	0	0	0	1	0
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	1
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	0	0	0	0	0	0	0	2
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (RQTH)	1	0	1	0	0	0	0	0
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	0	0	0	0	0	1	0
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES (RQTH)	2	0	2	2	1	3	1	0
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	9	0	9	10	1	11	10	0
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE (RQTH)	0	0	0	0	0	0	2	1
AIDE SOIGNANT ET AUX DE PUER TIV	0	0	0	1	0	1	0	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	0	0	0	0	1
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF (RQTH)	1	0	1	0	0	0	0	0
ASSISTANT SP. DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	0	0	0	1	0	1	0	3
ASSISTANT SP. DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES (RQTH)	0	0	0	4	2	6	0	0
ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1	0	1	0	0	0	0	2
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	0	2	1	1	2	3	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (RQTH)	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	0	0	0	1	0	1	0	0
EBOUEUR	1	110	111	1	79	80	57	13
EDUCATEUR DES A.P.S (RQTH)	0	1	1	0	1	1	0	0
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR DES ADMINIS PARISIENNES	0	0	0	0	0	0	1	0
INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	1	1	0	0	0	0	0
INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES (RQTH)	0	0	0	1	0	1	0	0
PERSONNEL DE MAITRISE DES ADMINIS PARISIENNES	0	0	0	0	0	0	0	0
PREPOSE	0	0	0	0	0	0	0	1
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	0	0	0	0	0	0	0	1
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	12	9	21	0	0	0	0	0
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	0	0	0	0	0	0	0	3
SECRETAIRE ADMINISTRATIF (RQTH)	0	0	0	1	1	2	6	0
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL (RQTH)	1	0	1	0	0	0	1	0
TECHNICIEN SUPERIEUR DES ADMINIS PARISIENNES	0	0	0	1	2	3	2	3
Total général	62	175	237	55	131	186	180	83

Contractuels sur emploi permanent nommés stagiaires par corps et par sexe

Corps	2024			2023			2022	2021
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX TIV	6	4	10	0	0	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	42	18	60	35	21	56	57	6
ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER TIV	0	0	0	1	0	1	3	0
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	1	0	1	7	7	14	7	0
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTIONS SPORTIVE	99	29	128	31	13	44	3	47
ADJOINT TECHNIQUE	12	42	54	28	43	71	64	22
ADJOINT TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	3	14	17	0	0	0	0	2
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	8	0	8	1	4	5	6	11
AEQ TIV	0	0	0	1	0	1	0	23
ADJOINT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	2	7	9	1	1	2	0	12
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	1
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	83	0	83	85	0	85	87	57
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	45	2	47	87	2	89	86	81
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	60	5	65	54	7	61	64	73
AIDE SOIGNANT AUX DE PUERI TIV	4	0	4	15	0	15	0	0
ANIMATEUR D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	3	1	4	0	0	0	3	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	10	1	11	7	2	9	11	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV éducateur spécialisé	10	4	14	7	2	9	12	6
ASSISTANT SP. DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES	0	0	0	0	1	1	2	0
ASSISTANT SP. D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	9	3	12	0	0	0	0	8
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	11	7	18	0	1	1	4	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	25	0	25	58	0	58	0	20
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	0	0	0	3	2	5	0	0
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	0	0	0	0	0	1	0
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	1	0	1	0	1	1	0	0
EBOUEUR	0	1	1	1	1	2	1	2
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	0	0	0	1	0	1	2	0
EDUCATEUR DES JEUNES ENFANTS	2	0	2	3	0	3	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TIV	0	0	0	0	0	0	0	9
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE TIV	0	0	0	0	1	1	0	2
FOSSOYEUR	0	0	0	0	0	0	0	11
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	0	0	0	0	0	0	0	7
INFIRMIER DE PARIS DE CAT A	0	0	0	0	0	0	1	1
INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES (RQTH)	13	4	17	1	2	3	6	6
MEDECINS DE LA VILLE DE PARIS	11	1	12	0	0	0	0	0
MONITEUR EDUCATEUR TIV	2	0	2	6	1	7	13	0
PERSONNEL DE MAITRISE DES ADMINIS PARISIENNES	0	2	2	2	5	7	4	8
PERSONNEL OUVRIER	0	0	0	0	0	0	1	13
PREPOSE	0	3	3	0	0	0	0	2
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2	1	3	3	0	3	7	2
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	0	0	0	0	1	1	0	0
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	0	2	0	0	0	0	0
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	0	1	1	1	1	2	3	0
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL	0	0	0	2	1	3	1	0
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	0	0	0	1	1	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR DES ADMINIS PARISIENNES	11	5	16	0	3	3	19	14
Total général	477	155	632	441	124	565	468	449

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris hors Titre IV
Au 31 décembre 2024

Promotions de grade

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon spécial ou exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	39	273	552	34	107	179	1 184
FILIÈRE ANIMATION	0	65	270	0	29	160	524
FILIÈRE CULTURELLE	38	51	71	32	27	86	305
FILIÈRE HORS FILIÈRE	92	0	0	54	0	0	146
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	83	275	0	3	2	0	363
FILIÈRE SÉCURITÉ	1	22	130	2	56	316	527
FILIÈRE SOCIALE	455	0	98	28	0	0	581
FILIÈRE SPORTIVE	0	6	0	5	25	0	36
FILIÈRE TECHNIQUE	40	49	1 153	47	160	2 186	3 635
Total	748	741	2 274	205	406	2 927	7 301

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
par examen professionnel
par filière, par sexe et par catégorie

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	38	30	0	15	6	0	89
FILIÈRE ANIMATION	0	6	0	0	7	0	13
FILIÈRE CULTURELLE	6	4	0	0	3	0	13
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	18	0	0	2	0	0	20
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	0	0	0	4	0	4
FILIÈRE SOCIALE	34	0	0	3	0	0	37
FILIÈRE SPORTIVE	2	0	0	8	4	0	14
FILIÈRE TECHNIQUE	0	12	0	0	24	0	36
Total	98	52	0	28	48	0	226

Synthèse nombre fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe

Cat / Sexe	F	H	Total
A	846	233	1 079
B	793	454	1 247
C	2 274	2 927	5 201
TOTAL	3 913	3 614	7 527

Ville de Paris hors Titre IV
Au 31 décembre 2023

Promotions de grade

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon spécial ou exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	31	82	267	26	34	73	513
FILIÈRE ANIMATION	0	162	174	0	102	95	533
FILIÈRE CULTURELLE	34	68	41	30	30	33	236
FILIÈRE HORS FILIÈRE	31	0	0	35	0	0	66
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	51	125	0	3	4	0	183
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	11	57	0	22	158	248
FILIÈRE SOCIALE	198	0	138	8	0	0	344
FILIÈRE SPORTIVE	1	11	0	2	34	0	48
FILIÈRE TECHNIQUE	29	40	413	31	153	1 029	1 695
Total	375	499	1 090	135	379	1 388	3 866

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
par examen professionnel
par filière, par sexe et par catégorie

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	23	99	0	11	23	0	156
FILIÈRE ANIMATION	0	30	0	7	23	0	60
FILIÈRE CULTURELLE	5	25	0	0	4	0	34
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	21	0	0	0	0	0	21
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	0	0	0	2	0	2
FILIÈRE SOCIALE	52	0	0	8	0	0	60
FILIÈRE SPORTIVE	0	3	0	0	9	0	12
FILIÈRE TECHNIQUE	4	15	0	9	51	0	79
Total	105	172	0	35	112	0	424

Synthèse nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe

Cat / Sexe	F	H	Total
A	480	170	650
B	671	491	1 162
C	1 090	1 388	2 478
TOTAL	2 241	2 049	4 290

**Ville de Paris hors Titre IV
Au 31 décembre 2022**

**Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon spécial ou exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie**

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	40	111	328	26	40	94	639
FILIÈRE ANIMATION	0	41	214	0	13	102	370
FILIÈRE CULTURELLE	24	38	41	18	15	45	181
FILIÈRE HORS FILIÈRE	35	0	0	25	0	0	60
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	72	553	0	5	6	0	636
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	11	89	0	23	190	313
FILIÈRE SOCIALE	252	0	237	12	0	1	502
FILIÈRE SPORTIVE	0	3	0	0	16	0	19
FILIÈRE TECHNIQUE	23	37	547	35	188	842	1 672
Total	446	794	1 456	121	301	1 274	4 392

**Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
par examen professionnel
par filière, par sexe et par catégorie**

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	22	46	0	13	12	0	93
FILIÈRE ANIMATION	2	11	0	3	11	0	27
FILIÈRE CULTURELLE	2	15	0	1	6	0	24
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	10	11	0	1	2	0	24
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	2	0	0	10	0	12
FILIÈRE SOCIALE	64	0	0	0	0	0	64
FILIÈRE SPORTIVE	1	1	0	1	7	0	10
FILIÈRE TECHNIQUE	1	21	0	5	52	0	79
Total	102	107	0	24	100	0	333

**Synthèse nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe**

Cat / Sexe	F	H	Total
A	548	145	693
B	901	401	1 302
C	1 456	1 274	2 730
TOTAL	2 905	1 820	4 725

**Ville de Paris hors Titre IV
Au 31 décembre 2021**

**Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon spécial ou exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie**

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	30	141	432	26	49	123	801
FILIÈRE ANIMATION	0	67	203	0	33	117	420
FILIÈRE CULTURELLE	31	53	29	11	38	77	239
FILIÈRE HORS FILIÈRE	2	0	0	1	0	0	3
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	54	58	522	3	6	5	648
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	13	147	0	24	239	423
FILIÈRE SOCIALE	417	0	229	28	0	2	676
FILIÈRE SPORTIVE	1	12	0	1	26	0	40
FILIÈRE TECHNIQUE	35	62	680	46	216	1 296	2 335
Total	570	406	2 242	116	392	1 859	5 585

**Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
par examen professionnel
par filière, par sexe et par catégorie**

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	27	21	0	11	3	0	62
FILIÈRE ANIMATION	0	27	0	0	17	0	44
FILIÈRE CULTURELLE	5	28	0	2	10	0	45
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	0	6	0	0	2	0	8
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	3	0	0	12	0	15
FILIÈRE SPORTIVE	0	6	0	5	8	0	19
FILIÈRE TECHNIQUE	0	16	0	0	43	0	59
Total	32	107	0	18	95	0	252

**Synthèse nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe**

Cat / Sexe	F	H	Total
A	602	134	736
B	513	487	1 000
C	2 242	1 859	4 101
TOTAL	3 357	2 480	5 837

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris Titre IV
Au 31 décembre 2024

Promotions de grade

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	0	0	3	0	0	0	3
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0	1	0	1
FILIÈRE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE MEDICALE ET SOCIALE	6	3	0	8	0	0	17
FILIÈRE TECHNIQUE	0	0	8	0	0	5	13
FILIÈRE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0
Total	6	3	11	8	1	5	34

Synthèse nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe

Catégorie	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
Total général	6	3	11	8	1	5	34

Ville de Paris Titre IV
Au 31 décembre 2023

Promotions de grade

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	0	0	3	1	0	0	4
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE MEDICALE ET SOCIALE	19	2	0	5	1	0	27
FILIÈRE TECHNIQUE	0	0	6	0	1	6	13
FILIÈRE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0
Total	19	2	9	6	2	6	44

**Synthèse nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe**

Catégorie	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
Total général	19	2	9	6	2	6	44

Ville de Paris Titre IV
Au 31 décembre 2022

**Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie**

Secteur	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
ADMINISTRATIF	0	0	1	0	0	0	1
ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0
CULTUREL	0	0	0	0	0	0	0
MEDICAL ET SOCIAL	13	3	0	4	0	0	20
OUVRIERE ET TECHNIQUE	0	0	4	0	0	3	7
SPORTIF	0	0	0	0	0	0	0
SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0
Total	13	3	5	4	0	3	28

**Synthèse nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe**

CATEGORIES	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
Total général	13	3	5	4	0	3	28

Ville de Paris Titre IV
Au 31 décembre 2021

**Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie**

Secteur	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
ADMINISTRATIF	0	0	2	0	0	0	2
ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0
CULTUREL	0	0	0	0	0	0	0
MEDICAL ET SOCIAL	14	1	11	6	0	0	32
OUVRIERE ET TECHNIQUE	0	0	4	0	0	2	6
SPORTIF	0	0	0	0	0	0	0
SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0
Total	14	1	17	6	0	2	40

**Synthèse nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe**

CATEGORIES	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
Total 2021	14	1	17	6	0	2	40

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
2024

Informations sur les examens professionnels
par filière, par catégorie, par mode d'accès, par corps et grade et par sexe

Filière	Cat	Mode d'accès	Avancement de grade	Femmes inscrites à l'examen	Hommes inscrits à l'examen	Nombre de postes	Femmes promues	Hommes promus	Total
ADMINISTRATIVE	A	examen	ATTACHE PPAL	55	25	64	35	14	49
CULTURELLE	A	examen	BIBLIOTHECAIRE HORS CLASSE	4	2	6	3	0	3
CULTURELLE	A	examen	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	3	1	3	3	0	3
MEDICO-SOCIALE	A	examen	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL	4	1	6	2	1	3
MEDICO-SOCIALE	A	examen	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS CL EXC	23	1	44	16	1	17
SOCIALE	A	examen	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXC	66	13	69	34	3	37
SPORTIVE	A	examen	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S. ET DE L'ANIMATION	3	13	10	2	8	10
Total catégorie A				159	55	202	95	27	122
ADMINISTRATIVE	B	examen	SECRETAIRE ADM CL EXC	26	7	67	10	3	13
ADMINISTRATIVE	B	examen	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL SUP	41	14	32	15	3	18
ADMINISTRATIVE	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL EXC	3	0	15	0	0	0
ADMINISTRATIVE	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL SUP	21	0	5	5	0	5
ANIMATION	B	examen	ANIMATEUR ADM.PARIS. PPAL 1 CL	5	7	72	2	3	5
ANIMATION	B	examen	ANIMATEUR ADM.PARIS. PPAL 2 CL	9	7	35	4	4	8
CULTURELLE	B	examen	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL EXC	4	2	18	2	1	3
CULTURELLE	B	examen	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL SUP	3	6	9	2	2	4
SECURITE	B	examen	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 2 CL	2	7	4	0	4	4
SPORTIVE	B	examen	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 1 CL	0	2	10	0	1	1
SPORTIVE	B	examen	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 2 CL	1	13	3	0	3	3
TECHNIQUE	B	examen	AGENT SUP. EXPLOITATION	9	52	10	1	9	10
TECHNIQUE	B	examen	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL SUP	8	13	5	2	3	5
TECHNIQUE	B	examen	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	1	3	27	0	2	2
TECHNIQUE	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	5	12	26	4	6	10
TECHNIQUE	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR PPAL	10	5	9	5	4	9
Total catégorie B				148	150	347	52	48	100
Total 2024				307	205	549	147	75	222

Ville de Paris
2023

Informations sur les examens professionnels
par filière, par catégorie, par mode d'accès, par corps et grade et par sexe

Filière	Cat	Mode d'accès	Avancement de grade	Femmes inscrites à l'examen	Hommes inscrits à l'examen	Nombre de postes	Femmes promues	Hommes promus	Total
ADMINISTRATIVE	A	examen	ATTACHE ADMINS PARIS. PPAL	52	31	39	23	11	34
CULTURELLE	A	examen	BIBLIOTHEQUE HC	6	0	4	3	0	3
	A	examen	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	3	1	4	2	0	2
MÉDICO-SOCIALE	A	examen	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL	3	0	7	2	0	2
	A	examen	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CL EXC	32	0	35	19	0	19
SOCIALE	A	examen	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXC	82	16	69	52	8	60
SPORTIVE	A	examen	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S ET DE L'ANIMATION	0	11	7	0	7	7
TECHNIQUE	A+	examen	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR ADMINS PARIS.	3	3	1	1	0	1
	A	examen	INGENEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	16	47	13	3	9	12
Total catégorie A				197	109	179	105	35	140
ADMINISTRATIVE	B	examen	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL SUP	82	27	61	45	12	57
	B	examen	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL EXC	61	23	71	37	9	46
	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL SUP	28	5	12	10	2	12
	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL EXC	10	1	13	7	0	7
ANIMATION	B	examen	ANIMATEUR ADMINS PARIS. P1	12	16	29	4	7	11
	B	examen	ANIMATEUR ADMINS PARIS. P2	52	37	58	26	16	42
CULTURELLE	B	examen	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CL SUP	29	16	45	19	3	22
	B	examen	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CL EXC	8	2	10	6	1	7
SPORTIVE	B	examen	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES P1	0	6	5	0	3	3
	B	examen	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES P2	9	20	9	3	6	9
TECHNIQUE	B	examen	AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION (PM)	6	54	33	3	30	33
	B	examen	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE C1	4	10	3	0	1	1
	B	examen	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE C2	3	9	3	0	1	1
	B	examen	TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PRINCIPAL 1C	7	27	7	0	4	4
	B	examen	TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PRINCIPAL 2C	9	19	10	0	1	1
	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	12	17	30	5	7	12
	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR PPAL	4	5	15	3	1	4
	B	examen	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL SUP	4	12	23	2	4	6
B	examen	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	7	10	13	2	4	6	
Total catégorie B				347	316	450	172	112	284
Total 2023				544	425	629	277	147	284

Ville de Paris
2022

Informations sur les examens professionnels
par filière, par catégorie, par mode d'accès, par corps et grade et par sexe

Filière	Cat	Mode d'accès	Avancement de grade	Femmes inscrites à l'examen	Hommes inscrits à l'examen	Nombre de postes	Femmes promues	Hommes promus	Total
ADMINISTRATIVE	A+	tour ext	ADMINISTRATEUR	21	10	4	2	2	4
ADMINISTRATIVE	A	examen	ATTACHE ADMINS PARIS. PPAL	50	26	41	22	13	35
CULTURELLE	A	examen	BIBLIOTHEQUE HC	6	1	2	1	1	2
	A	examen	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	7	1	1	1	0	1
MÉDICO-SOCIALE	A	examen	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL	3	0	8	2	0	2
	A	examen	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CL EXC	22	1	35	8	1	9
SOCIALE	A	examen	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXC	165	10	82	64	0	64
SPORTIVE	A	examen	CONSEILLER ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET D'ANIMATION	2	3	5	2	3	5
	A	examen	CONSEILLER ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET D'ANIMATION PPAL	1	12	2	1	1	2
TECHNIQUE	A+	examen	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR ADMINS PARIS.	2	6	4	1	3	4
	A	examen	INGENIEUR ADMINS PARIS.	12	45	8	1	5	6
Total catégorie A				291	115	192	105	29	134
ADMINISTRATIVE	B	examen	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL SUP	55	14	49	30	5	35
	B	examen	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL EXC	41	21	83	16	7	23
	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL SUP	13	1	9	7	1	8
	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL EXC	10	1	11	4	1	5
ANIMATION	B	examen	ANIMATEUR ADMINS PARIS. P1	25	30	12	5	7	12
	B	examen	ANIMATEUR ADMINS PARIS. P2	16	13	34	6	4	10
CULTURELLE	B	examen	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CL SUP	19	11	9	6	3	9
	B	examen	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CL EXC	9	5	27	9	3	12
SPORTIVE	B	examen	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES C2	8	22	2	0	2	2
	B	examen	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES C1	1	16	6	1	5	6
TECHNIQUE	B	examen	TECHNICIEN DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ P1	3	13	5	0	4	4
	B	examen	TECHNICIEN DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ P2	3	12	12	2	6	8
	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	14	28	30	8	10	18
	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR PPAL	4	4	7	3	2	5
	B	examen	AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION (PM)	5	67	26	3	23	26
	B	examen	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CSL EXC	2	16	10	2	8	10
Total catégorie B				237	285	355	107	100	207
Total 2022				528	400	547	212	129	341

Ville de Paris
2021

Informations sur les examens professionnels

Filière	Cat	Mode d'accès	Avancement de grade 2021	Femmes inscrites à l'examen	Hommes inscrits à l'examen	Nombre de postes	Femmes promues	Hommes promus	Total
Total 2021				337	367	525	153	117	270

1.11 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
2024

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un avancement d'échelon
par sexe

2024			2023			2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Femmes	Hommes	Nombre total d'agents	Femmes	Hommes	Nombre total d'agents	Nombre total d'agents	Nombre total d'agents	
12 854	10 121	22 975	14 029	12 391	26 420	34 334	20 313	-13,0%

1.12 ENTRETIENS DE CARRIÈRE

Ville de Paris
2024

Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle*

* Ont été comptabilisés les agents ayant eu une proposition de période de reclassement en cours en 2024 et les agents ayant participé à une information collective mobilité en 2024, ainsi que les agents inaptes depuis avant février 2021.

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	60	2	62
Catégorie B	342	22	364
Catégorie C	474	251	725
Total	876	275	1 151

Entretiens avant et après des congés de 6 mois ou plus

Ces tableaux seront documentés ultérieurement

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **agents sur emploi permanent**, et ne prennent que les projets de reconversion/mobilité professionnelle

Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année dans votre collectivité ?	
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	

Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année dans votre collectivité ?	
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	

Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	

Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	

2

RÉMUNÉRATIONS ET COTISATIONS SOCIALES

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE ET DÉPENSES DE PERSONNEL

- Dépenses réelles de fonctionnement
- Répartition des dépenses de personnel issues des systèmes de paie (par budget)
- Masse salariale brute annuelle cumulée des 10 rémunérations les plus élevées versées aux agents par sexe
- Répartition des dépenses de personnel issues des systèmes de paie (par direction)
- Informations complémentaires sur les rémunérations versées aux agents permanents à temps plein de la collectivité parisienne

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES (TITRE III puis TITRE IV)

- Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires par catégorie, par sexe dont IFSE, CIA, primes, NBI, supplément familial, indemnité de résidence et heures supplémentaires et complémentaires
- Total des rémunérations annuelles brutes versées aux contractuels sur emploi permanent par catégorie, par sexe dont primes, supplément familial, indemnité de résidence et heures supplémentaires et complémentaires
- Total des rémunérations annuelles brutes versées aux contractuels sur emploi non permanent et aux assistants maternels et familiaux
- Rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires, par filière, par corps et par sexe
- Rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels par filière, par corps et par sexe

2.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA PAIE (TITRE III puis TITRE IV)

- Heures supplémentaires et complémentaires par sexe, filière, corps et emplois
- Mesures individuelles en faveur de l'environnement

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSURANCES CHÔMAGE

- Indemnisation du chômage pour les fonctionnaires
- Indemnisation du chômage pour les contractuels
- Indemnité de fin de contrat
- Montants des indemnités chômage versées

CHIFFRES CLÉS 2024 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2024

2 907,1 M€ : masse salariale en 2024 (compte administratif), dont **2 801,1 M€** pour les budgets principaux et **105,9 M€** pour les budgets annexes

38 929 € : rémunération brute moyenne annuelle des agents permanents à temps plein (* y inclus JOP), en progression de 4,9 % par rapport à 2023.

25,8 % : part des cotisations patronales dans la masse salariale

PRÉSENTATION

Une masse salariale en progression, notamment sous l'effet de mesures décidées par l'Etat

Les dépenses de personnel représentent 31,0 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget général et des budgets annexes (proportion en hausse de 0,25 point par rapport au CA 2023) et s'établissent à 2 907,1 M€ en 2024.

Sur le budget général, le taux d'exécution pour 2024 s'établit à 99,1 %, soit une exécution inférieure de 26,6 M€ aux crédits ouverts sur l'exercice 2023.

Sur ce périmètre et par comparaison avec le CA 2023, les dépenses de personnel (2 801,1 M€) enregistrent une progression de 164,0 M€, soit une évolution de +6,2 %.

La progression de la masse salariale à la Ville de Paris en 2024 s'explique principalement par l'application de mesures décidées par l'État.

Facteurs de hausse exogènes : +55,5 M€

- Revalorisation du point d'indice en juillet 2023 pour un montant de +54,2 M€ en année pleine soit un impact de +27,1 M€ en 2024 (+1,5 %) ;
- Ajout de 1 à 9 points en juillet 2023 pour les débuts de grilles soit un impact de +2,3 M€ en 2024 ;
- Augmentation de la prise en charge du remboursement de transport de 50 à 75 %, soit un impact de +5,3 M€ en 2024 ;
- Ajout de 5 points pour tous les agents à compter de janvier 2024, soit un impact de +20,8 M€ en 2024.

L'organisation des jeux olympiques et para olympiques a représenté un coût ponctuel de 47,3 M€ :

- Gratification, heures supplémentaires, astreintes, vacances et contrats de renforts : 30,9 M€ ;

- Coûts des emplois créés pour les JOP (notamment DGJOPGE) : 9,9 M€ ;
- Monétisation de 10 jours de CET : 6,5 M€.

Par ailleurs, grâce aux mesures prises en faveur de l'attractivité, les effectifs du budget général ont crû de 1 157 ETP entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, représentant une masse salariale de 27,5 M€.

En effet, après une année 2022 marquée par une forte baisse des effectifs et une année 2023 marquée par une timide reprise, l'année 2024 récolte les effets des mesures d'attractivité déployées par la collectivité.

Ces nouveaux effectifs s'incarnent d'une part dans les priorités de la mandature, au premier rang desquelles la Police municipale parisienne et les mesures de déprécarisation.

Ils permettent en outre de combler la vacance de poste dans les services.

Des rémunérations moyenne et médiane en augmentation par rapport à 2020

La rémunération annuelle brute **moyenne** des agents permanents à temps plein s'établit à 38 929 € en 2024, en hausse de 4,9 % par rapport à 2023. Celle-ci s'élevait à 34 319 € en 2020, 34 322 € en 2021, 35 390 € en 2022 et 37 125 € en 2023. Hors effet JOP, la rémunération brute annuelle moyenne s'élève à 38 625 €, en progression de 4,0 % par rapport à 2023.

La rémunération annuelle brute **médiane** des agents permanents à temps plein s'établit pour 2024 à 34 978 €, en hausse de 5,4 % par rapport à 2023 (29 638 € en 2019, 30 804 € en 2020, 30 939 € en 2021 et 31 741 € en 2022 et 33 202 € en 2023). En dehors des mesures ponctuelles prises dans le cadre de l'organisation des JOP, la rémunération brute annuelle médiane s'élève à 34 622 €, en progression de 4,3 % par rapport à 2023.

2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE ET DÉPENSES DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

2 907,1 M€ de masse salariale au Compte Administratif 2024
(dont 2 801,1 M€ pour les budgets principaux et 105,9 M€ pour les budgets annexes)

Dépenses réelles de fonctionnement en millions d'euros (CA 2024)*

	2024*	2023	2022	2021	Evolution en % 2024/2023
Dépenses réelles de fonctionnement du budget général (commune et département)	9 214,664	8 755,416	8 490,139	8 181,506	5,2%
Dépenses réelles de fonctionnement des budgets annexes (commune et département)	168,420	162,528	151,552	149,991	3,6%
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	71,519	71,301	61,892	57,877	0,3%
Budget annexe de l'assainissement	67,166	63,215	61,182	64,014	6,3%
Budget annexe de l'eau	2,314	2,132	2,054	2,089	8,5%
Budget annexe des transports automobiles municipaux	27,421	25,880	26,424	26,010	6,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement du budget général et budgets annexes (commune et département)	9 383,083	8 917,944	8 641,691	8 331,497	5,2%

* Les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

	2024*	2023	2022	2021	Evolution en % 2024/2023
Masse salariale du budget général (commune et département)	2 801,146	2 637,157	2 543,832	2 479,547	6,2%
Masse salariale des budgets annexes (commune et département)	105,942	103,294	94,383	90,331	2,6%
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	59,243	58,973	50,722	47,399	0,5%
Budget annexe de l'assainissement	26,368	25,216	24,453	23,885	4,6%
Budget annexe de l'eau	0,686	0,665	0,607	0,700	3,0%
Budget annexe des transports automobiles municipaux	19,645	18,439	18,600	18,347	6,5%
Total masse salariale du budget général et budgets annexes (commune et département)	2 907,088	2 740,451	2 638,215	2 569,878	6,1%

* Les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

	2024*	2023	2022	2021
Poids de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement (budget général) hors contribution au FNGIR (898 M€)	33,68%	33,56%	33,51%	34,04%
Poids de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement avec les budgets annexes	30,98%	30,73%	30,53%	30,85%

(*) Dépenses réelles de fonctionnement de pré-CA : il s'agit des dépenses constatées, au compte administratif de l'année considérée sur les chapitres des dépenses de fonctionnement courant, dépenses de personnel, autres charges de gestion courante, atténuations de produits, charges financières, charges exceptionnelles, hors opérations d'ordre = dotations aux provisions et autres dépenses imprévues

* Les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

**Répartition des dépenses de personnel issues des systèmes de paye
(en millions d'euros)
par type de budget**

	2024**	2023	Evolution en % 2024/2023	2022	2021
Salaires et traitements* du budget général et budgets annexes (commune et département)	2 126,446	1 994,412	6,6%	1 915,839	1 862,944
Budget général (**)	2 050,026	1 920,616	6,7%	1 846,409	1 796,156
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	40,743	40,284	1,1%	36,560	34,485
Budget annexe de l'assainissement	19,881	18,877	5,3%	18,228	17,802
Budget annexe de l'eau	0,521	0,503	3,6%	0,458	0,534
Budget annexe des transports automobiles municipaux	15,276	14,133	8,1%	14,184	13,966
Charges patronales du budget général et budgets annexes (commune et département)	739,121	702,805	5,2%	680,484	662,953
Budget général	713,065	676,764	5,4%	656,824	639,917
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	15,029	15,227	-1,3%	12,855	12,417
Budget annexe de l'assainissement	6,497	6,346	2,4%	6,241	6,085
Budget annexe de l'eau	0,158	0,165	-4,4%	0,150	0,166
Budget annexe des transports automobiles municipaux	4,373	4,303	1,6%	4,415	4,368
Dépenses de personnel (salaires, traitements et charges patronales) du budget général et budgets annexes (commune et département)	2 865,568	2 697,217	6,2%	2 596,323	2 525,896
Budget général	2 763,091	2 597,380	6,4%	2 503,233	2 436,073
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	55,772	55,511	0,5%	49,415	46,902
Budget annexe de l'assainissement	26,378	25,223	4,6%	24,469	23,887
Budget annexe de l'eau	0,678	0,667	1,7%	0,608	0,701
Budget annexe des transports automobiles municipaux	19,649	18,436	6,6%	18,599	18,334

* Salaires et traitements : il s'agit de la rémunération principale des personnels permanents, les primes et indemnités, les rémunérations des agents de droit privé, les vacations, les remboursements divers de frais et les prestations sociales.

**Les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

**LES COTISATIONS PATRONALES ONT REPRESENTÉ 26 %
DU TOTAL DE LA MASSE SALARIALE**

**Masse salariale brute annuelle cumulée des 10 rémunérations les plus élevées versées aux agents
par sexe**

	2024	2023	2022	2021
Femmes	5	5	4	6
Hommes	5	5	6	4
Total	1 859 423	1 820 282	1 738 335	1 763 018

2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE ET DÉPENSES DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition des dépenses de personnel issues des systèmes de paye par direction

Direction	Effectifs en %	2024*	2023	2022	2021
CABINET DE LA MAIRE	0,2%	7 192 041 €	7 016 089 €	6 790 553 €	6 810 589 €
DAC	5,7%	160 130 786 €	151 832 954 €	144 367 368 €	140 207 202 €
DAE	0,6%	17 355 268 €	16 487 133 €	15 971 410 €	15 104 726 €
DAJ	0,1%	6 175 768 €	5 404 937 €	5 221 398 €	5 111 646 €
DASCO	20,7%	544 290 125 €	514 356 145 €	487 618 782 €	484 764 153 €
DASES (2)		41 109 €	136 509 €	100 866 169 €	207 885 818 €
DCPA	2,8%	80 857 443 €	77 504 931 €	73 623 799 €	70 658 885 €
DDCT	4,4%	132 836 091 €	121 446 654 €	123 612 378 €	117 063 474 €
DEVE	5,8%	154 626 794 €	144 157 686 €	137 351 851 €	134 857 778 €
DFA	1,0%	32 971 217 €	30 936 272 €	30 873 842 €	30 189 191 €
DFPE	14,8%	357 777 713 €	351 045 592 €	353 498 447 €	366 782 343 €
DICOM	0,4%	15 544 988 €	13 361 128 €	12 443 158 €	12 000 977 €
DILT	2,3%	62 273 525 €	58 550 320 €	58 238 077 €	57 348 715 €
DJS	5,1%	137 484 484 €	130 414 509 €	126 053 048 €	121 370 523 €
DLH	0,8%	27 117 241 €	24 914 336 €	23 722 839 €	22 377 380 €
DPE	14,6%	375 446 690 €	352 612 767 €	339 136 479 €	325 727 990 €
DPMP (1)	6,0%	189 190 183 €	163 368 180 €	156 413 939 €	114 946 435 €
DPSP (1)					36 502 208 €
DRH	1,5%	54 853 194 €	49 644 473 €	46 645 333 €	44 313 368 €
DSIN	0,9%	36 695 012 €	32 696 077 €	30 516 240 €	28 966 964 €
DSOL(2)	4,8%	180 632 121 €	178 586 875 €	81 892 715 €	
DSP (2)	2,5%	87 178 325 €	82 067 621 €	56 555 049 €	
DTEC (3)	0,1%	5 566 624 €	5 098 582 €	3 971 812 €	
DU	0,8%	29 272 555 €	28 252 007 €	27 984 063 €	27 428 364 €
DVD	2,8%	89 908 542 €	84 162 567 €	79 774 955 €	78 478 590 €
IG	0,1%	5 340 790 €	5 836 969 €	5 521 161 €	5 560 904 €
SG	0,3%	20 800 328 €	15 970 406 €	13 855 012 €	13 664 271 €
Gestion RH (4)	0,7%	53 947 110 €	51 061 204 €	53 684 321 €	53 381 672 €
TOTAL	100,0%	2 865 506 068 €	2 696 922 922 €	2 596 204 198 €	2 521 504 168 €
dont montant de vacances (hors charges, hors élections et pandémie)		101 445 406 €	94 467 874 €	94 283 147 €	92 128 856 €
Toutes vacances confondues (Montants bruts)		104 179 662 €	94 707 274 €	98 137 003 €	94 899 699 €
Montant des TOS, dépenses manuelles et des élus		24 865 265 €	24 631 455 €	20 830 464 €	21 896 078 €

*Les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus

(1) La Direction de la prévention et de la protection (DPP) dont les missions ont été élargies dans le cadre de la lutte contre les incivilités est devenue le 12 septembre 2016, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), puis en 2021 Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP). Pour rappel, en 2018, un peu plus de 2 000 agents relevant auparavant de la compétence de la Préfecture de Police ont été transférés à la commune parisienne dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

(2) En 2022, la Direction de l'action sociale et de la santé (DASES) est remplacée par la Direction de la santé (DSP) et la Direction des solidarités (DSOL).

(3) En 2022, a été créée la Direction de la transition écologique et du climat (DTEC).

(4) Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE ET DÉPENSES DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

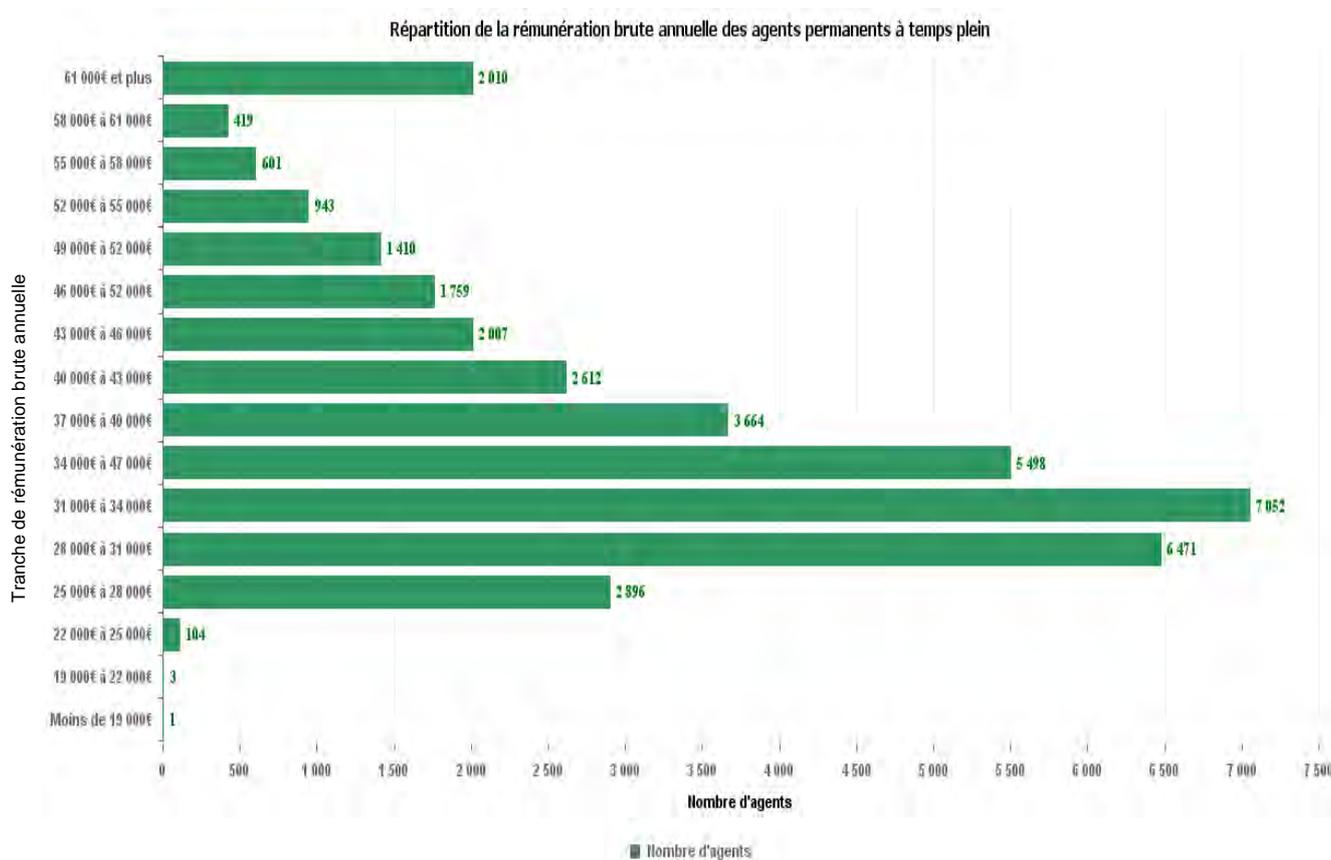
Informations complémentaires sur les rémunérations versées aux agents permanents* à temps plein

Rémunération brute annuelle moyenne et médiane

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

En euros	2024*	2023	2022	2021
Rémunération brute annuelle <u>moyenne</u>	38 929 €	37 125 €	35 390 €	34 322 €
Rémunération brute annuelle <u>médiane</u>	34 978 €	33 202 €	31 741 €	30 939 €

*Les coûts liés aux JOP 2024 sont inclus.



2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX PERSONNELS FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS TITRE III

Ville de Paris (hors Titre IV)
Au 31 décembre 2024

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires rémunérés
dont le montant des primes, de la NBI, le CTI, du SFT, de l'IR et des heures supplémentaires et complémentaires
par sexe et catégorie

Sexe	Catégories	Total rémunérations annuelles brutes	Dont IFSE*	Dont CIA**	Dont primes****	Dont NBI	Dont Complément de traitement indiciaire***	Dont Supplément Familial de Traitement	Dont Indemnité de Résidence	Dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	246 636 185 €	58 215 273 €	2 681 059 €	4 099 292 €	1 704 093 €	2 422 685 €	1 453 615 €	5 015 707 €	1 519 803 €
	B	256 051 530 €	57 270 370 €	2 749 731 €	1 060 343 €	1 433 937 €	324 926 €	2 269 402 €	5 532 866 €	1 219 656 €
	C	369 135 577 €	62 562 014 €	2 734 704 €	6 032 324 €	1 799 531 €	104 940 €	4 092 052 €	8 368 957 €	2 639 382 €
	Agents sortis	374 710 €	49 231 €	1 981 €	23 644 €	714 €	1 174 €	5 750 €	5 334 €	1 424 €
	Total	872 198 001 €	178 096 888 €	8 167 476 €	11 215 602 €	4 938 276 €	2 853 724 €	7 820 818 €	18 922 865 €	5 380 265 €
Hommes	A	123 568 730 €	32 034 862 €	1 494 452 €	4 317 594 €	746 209 €	244 705 €	662 798 €	2 353 767 €	1 637 018 €
	B	185 186 232 €	43 215 057 €	1 967 505 €	5 931 385 €	970 386 €	241 €	1 569 905 €	3 627 704 €	5 600 778 €
	C	519 629 994 €	81 670 400 €	3 123 344 €	32 435 163 €	1 989 068 €	0 €	6 932 673 €	10 926 592 €	18 013 368 €
	Agents sortis	540 742 €	55 888 €	2 503 €	99 603 €	256 €	0 €	2 278 €	4 747 €	5 321 €
	Total	828 925 698 €	156 976 206 €	6 587 804 €	42 783 745 €	3 705 920 €	244 947 €	9 167 654 €	16 912 810 €	25 256 484 €
Ensemble	A	370 204 915 €	90 250 135 €	4 175 511 €	8 416 886 €	2 450 302 €	2 667 390 €	2 116 413 €	7 369 474 €	3 156 821 €
	B	441 237 762 €	100 485 427 €	4 717 236 €	6 991 729 €	2 404 324 €	325 167 €	3 839 307 €	9 160 570 €	6 820 433 €
	C	888 765 570 €	144 232 414 €	5 858 049 €	38 467 486 €	3 788 600 €	104 940 €	11 024 725 €	19 295 549 €	20 652 749 €
	Agents sortis	915 452 €	105 119 €	4 485 €	123 246 €	970 €	1 174 €	8 027 €	10 082 €	6 745 €
	Total	1 701 123 699 €	335 073 094 €	14 755 281 €	53 999 347 €	8 644 196 €	3 098 671 €	16 988 472 €	35 835 675 €	30 636 748 €

* IFSE : indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise

** CIA : complément indemnitaire annuel

*** issu du Ségur pour certains corps de la filière médico-sociale, à compter du 1er avril 2022

**** inclus gratification JOP 2024

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels sur emploi permanent rémunérés dont le
montant des primes et des heures supplémentaires et complémentaires
par sexe et catégorie

Sexe	Catégories	Total rémunérations annuelles brutes	Dont IFSE*	Dont CIA**	Dont primes****	Dont Complément de traitement indiciaire*	Dont Supplément Familial de Traitement	Dont Indemnité de Résidence	Dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	54 490 536 €	12 194 706 €	624 057 €	1 436 309 €	148 130 €	293 085 €	1 110 458 €	36 389 €
	B	7 355 920 €	1 020 097 €	49 081 €	87 310 €	659 €	37 300 €	170 890 €	97 280 €
	C	50 585 719 €	6 092 199 €	245 136 €	366 328 €	2 139 €	1 024 648 €	1 159 720 €	390 891 €
	Agents sortis	908 723 €	111 843 €	2 407 €	34 310 €	3 232 €	10 809 €	18 554 €	4 396 €
	Total	113 340 899 €	19 418 845 €	920 680 €	1 924 258 €	154 160 €	1 365 842 €	2 459 622 €	528 955 €
Hommes	A	42 910 937 €	9 037 341 €	445 019 €	1 030 353 €	18 328 €	164 178 €	874 472 €	19 131 €
	B	8 183 309 €	1 289 012 €	59 020 €	184 582 €	0 €	36 648 €	184 323 €	152 130 €
	C	16 492 713 €	1 801 826 €	65 700 €	447 115 €	0 €	143 387 €	354 811 €	353 274 €
	Agents sortis	532 273 €	64 487 €	1 510 €	13 755 €	0 €	448 €	11 081 €	2 173 €
	Total	68 119 232 €	12 192 667 €	571 248 €	1 675 804 €	18 328 €	344 662 €	1 424 686 €	526 708 €
Ensemble	A	97 401 473 €	21 232 047 €	1 069 075 €	2 466 662 €	166 459 €	457 264 €	1 984 930 €	55 520 €
	B	15 539 229 €	2 309 109 €	108 100 €	271 892 €	659 €	73 948 €	355 212 €	249 410 €
	C	67 078 432 €	7 894 025 €	310 836 €	813 443 €	2 139 €	1 168 035 €	1 514 531 €	744 165 €
	Agents sortis	1 440 996 €	176 330 €	3 916 €	48 065 €	3 232 €	11 257 €	29 635 €	6 569 €
	Total	181 460 131 €	31 611 511 €	1 491 928 €	3 600 062 €	172 488 €	1 710 504 €	3 884 308 €	1 055 663 €

* issu du Ségur pour certains corps de la filière médico-sociale, à compter du 1er avril 2022

**** inclus gratification JOP 2024

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels sur emplois non permanents
et aux assistants maternels et assistants familiaux

(cotisations patronales incluses)

par sexe

Sexe	Total rémunérations annuelles brutes	Dont emplois non permanents	Dont assistants maternels et assistants familiaux
Femmes	137 950 928 €	82 963 843 €	54 987 085 €
Hommes	63 334 183 €	59 639 739 €	3 694 444 €
Total	201 285 111 €	142 603 581 €	58 681 529 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX PERSONNELS FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS TITRE IV

Titre IV
Au 31 décembre 2024

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires rémunérés
dont le montant des primes, de la NBI, du CTI, du SFT, de l'IR et des heures supplémentaires et complémentaires
par sexe et catégorie

Sexe	Catégories	Total rémunérations annuelles brutes	IFSE*	CIA**	Dont primes****	Dont NBI	Dont Complément de traitement indiciaire***	Dont Supplément Familial de Traitement	Dont Indemnité de Résidence	Dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	8 112 224 €	23 148 €	772 €	1 301 962 €	17 727 €	482 979 €	41 885 €	149 043 €	114 979 €
	B	7 661 327 €	13 614 €	612 €	1 678 966 €	15 354 €	561 829 €	57 522 €	147 669 €	127 200 €
	C	3 911 454 €	0 €	0 €	588 254 €	0 €	273 076 €	33 000 €	78 741 €	67 766 €
	Agents sortis	51 432 €	0 €	0 €	25 426 €	0 €	1 423 €	0 €	590 €	471 €
	Total	19 736 436 €	36 762 €	1 384 €	3 594 608 €	33 082 €	1 319 307 €	132 407 €	376 043 €	310 416 €
Hommes	A	4 491 995 €	2 914 €	143 €	753 419 €	12 677 €	263 278 €	40 016 €	74 473 €	165 436 €
	B	1 083 098 €	0 €	0 €	192 747 €	861 €	75 949 €	4 955 €	19 266 €	70 567 €
	C	2 105 423 €	565 €	0 €	344 514 €	0 €	167 727 €	26 343 €	42 691 €	31 847 €
	Agents sortis	5 117 €	0 €	0 €	3 262 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total	7 685 633 €	3 479 €	143 €	1 293 942 €	13 538 €	506 954 €	71 314 €	136 431 €	267 850 €
Ensemble	A	12 604 219 €	26 062 €	915 €	2 055 381 €	30 404 €	746 257 €	81 902 €	223 516 €	280 415 €
	B	8 744 426 €	13 614 €	612 €	1 871 713 €	16 216 €	637 778 €	4 955 €	166 935 €	197 766 €
	C	6 016 877 €	565 €	0 €	932 768 €	0 €	440 803 €	59 343 €	121 432 €	99 613 €
	Agents sortis	56 548 €	0 €	0 €	28 688 €	0 €	1 423 €	0 €	590 €	471 €
	Total	27 422 070 €	40 240 €	1 527 €	4 888 551 €	46 620 €	1 826 261 €	203 721 €	512 473 €	578 266 €

* IFSE : indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise

** CIA : complément indemnitaire annuel

*** issu du Ségur pour certains corps de la filière médico-sociale, à compter du 1er avril 2022

**** inclus gratification JOP 2024

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels sur emploi permanent rémunérés dont le montant des primes et des heures supplémentaires et complémentaires
par sexe et catégorie

Sexe	Catégories	Total rémunérations annuelles brutes	Dont primes	Dont Complément de traitement indiciaire*	Dont Supplément Familial de Traitement	Dont Indemnité de Résidence	Dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	2 359 271 €	334 991 €	180 018 €	17 685 €	47 538 €	41 061 €
	B	1 384 672 €	293 952 €	115 660 €	7 980 €	27 482 €	24 679 €
	C	3 237 835 €	487 591 €	261 938 €	51 335 €	64 419 €	68 195 €
	Agents sortis	257 273 €	50 987 €	19 663 €	160 €	4 502 €	1 218 €
	Total	7 239 051 €	1 167 521 €	577 279 €	77 161 €	143 940 €	135 153 €
Hommes	A	550 494 €	75 884 €	35 840 €	1 935 €	10 234 €	15 851 €
	B	191 633 €	34 200 €	14 939 €	51 €	3 213 €	8 003 €
	C	2 980 320 €	488 394 €	259 387 €	49 410 €	54 389 €	82 192 €
	Agents sortis	195 064 €	31 098 €	13 214 €	694 €	3 665 €	1 667 €
	Total	3 917 511 €	629 575 €	323 380 €	52 091 €	71 501 €	107 713 €
Ensemble	A	2 909 765 €	410 875 €	215 858 €	19 620 €	57 771 €	56 912 €
	B	1 576 305 €	328 151 €	130 599 €	8 031 €	30 695 €	32 682 €
	C	6 218 155 €	975 985 €	521 326 €	100 746 €	118 808 €	150 388 €
	Agents sortis	452 336 €	82 085 €	32 877 €	855 €	8 167 €	2 885 €
	Total	11 156 561 €	1 797 096 €	900 659 €	129 252 €	215 441 €	242 866 €

* issu du Ségur pour certains corps de la filière médico-sociale, à compter du 1er avril 2022

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels sur emplois non permanents et aux assistants maternels et assistants familiaux

(cotisations patronales incluses)

Sexe	Total rémunérations annuelles brutes	Dont emplois non permanents
Femmes	352 476 €	352 476 €
Hommes	112 175 €	112 175 €
Total	464 652 €	464 652 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX FONCTIONNAIRES TITRE III

Ville de Paris (hors Titre IV)
Au 31 décembre 2024

Rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires* par filière, par corps et par sexe

*Les coûts liés aux JOP 2024 son inclus.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints administratifs	Femmes	76 495 523 €	21 051 840 €	97 547 362 €
	Hommes	20 792 718 €	5 511 715 €	26 304 433 €
Total Adjoints administratifs		97 288 241 €	26 563 554 €	123 851 795 €
Administrateurs	Femmes	2 470 410 €	2 118 717 €	4 589 128 €
	Hommes	2 395 080 €	1 960 036 €	4 355 116 €
Total Administrateurs		4 865 490 €	4 078 754 €	8 944 244 €
Attachés d'administrations parisiennes	Femmes	30 940 526 €	16 886 574 €	47 827 100 €
	Hommes	16 865 351 €	9 432 470 €	26 297 821 €
Total Attachés d'administrations parisiennes		47 805 877 €	26 319 044 €	74 124 921 €
Secrétaires administratifs des administrations parisiennes	Femmes	40 176 781 €	16 550 136 €	56 726 917 €
	Hommes	15 945 236 €	6 778 041 €	22 723 276 €
Total Secrétaires administratifs des administrations parisiennes		56 122 017 €	23 328 177 €	79 450 194 €
Emplois fonctionnels	Femmes	6 825 638 €	5 041 886 €	11 867 524 €
	Hommes	7 094 783 €	5 314 193 €	12 408 976 €
Total Emplois fonctionnels		13 920 420 €	10 356 080 €	24 276 500 €
	Femmes	156 908 878 €	61 649 153 €	218 558 031 €
	Hommes	63 093 167 €	28 996 455 €	92 089 622 €
	Total général	220 002 045 €	90 645 608 €	310 647 653 €

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints d'animation et d'action sportive	Femmes	31 556 330 €	8 109 160 €	39 665 490 €
	Hommes	17 814 204 €	5 067 183 €	22 881 387 €
Total Adjoints d'animation et d'action sportive		49 370 535 €	13 176 343 €	62 546 877 €
Animateurs, animatrices des administrations parisiennes	Femmes	12 596 951 €	4 186 037 €	16 782 989 €
	Hommes	7 712 828 €	2 660 253 €	10 373 081 €
Total Animateurs, animatrices des administrations parisiennes		20 309 779 €	6 846 291 €	27 156 070 €
	Femmes	44 153 282 €	12 295 197 €	56 448 479 €
	Hommes	25 527 032 €	7 727 436 €	33 254 469 €
	Total général	69 680 314 €	20 022 633 €	89 702 947 €

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints administratifs des bibliothèques	Femmes	53 505 €	9 982 €	63 487 €
	Hommes	95 055 €	12 872 €	107 927 €
Total Adjoints administratifs des bibliothèques		148 560 €	22 854 €	171 414 €
Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage	Femmes	5 034 707 €	893 852 €	5 928 560 €
	Hommes	3 446 569 €	628 633 €	4 075 202 €
Total Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage		8 481 276 €	1 522 485 €	10 003 762 €
Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris	Femmes	2 833 058 €	539 395 €	3 372 453 €
	Hommes	1 527 076 €	328 815 €	1 855 891 €
Total Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris		4 360 133 €	868 210 €	5 228 344 €
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	Femmes	14 078 680 €	3 690 707 €	17 769 387 €
	Hommes	6 105 599 €	1 646 470 €	7 752 070 €
Total Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes		20 184 279 €	5 337 178 €	25 521 457 €
Bibliothécaires d'administrations parisiennes	Femmes	2 155 322 €	523 308 €	2 678 630 €
	Hommes	662 438 €	173 428 €	835 866 €
Total Bibliothécaires d'administrations parisiennes		2 817 760 €	696 736 €	3 514 496 €

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Chargés d'études documentaires des administrations parisiennes	Femmes	384 502 €	133 182 €	517 684 €
	Hommes	126 636 €	58 144 €	184 780 €
Total Chargés d'études documentaires des administrations parisiennes		511 138 €	191 327 €	702 464 €
Conservateurs des bibliothèques	Femmes	2 137 687 €	519 562 €	2 657 249 €
	Hommes	842 682 €	208 458 €	1 051 140 €
Total Conservateurs des bibliothèques		2 980 369 €	728 020 €	3 708 389 €
Conservateurs du patrimoine	Femmes	236 592 €	112 112 €	348 704 €
	Hommes	153 894 €	32 159 €	186 053 €
Total Conservateurs du patrimoine		390 486 €	144 271 €	534 757 €
Conservateurs généraux des bibliothèques	Femmes	634 449 €	152 652 €	787 102 €
	Hommes	146 211 €	44 644 €	190 855 €
Total Conservateurs généraux des bibliothèques		780 660 €	197 296 €	977 956 €
Directeurs des conservatoires de Paris	Femmes	234 379 €	121 848 €	356 227 €
	Hommes	681 493 €	354 569 €	1 036 062 €
Total Directeurs des conservatoires de Paris		915 872 €	476 417 €	1 392 289 €
Professeurs d'enseignement artistique	Femmes	9 413 083 €	1 630 064 €	11 043 147 €
	Hommes	8 847 284 €	1 672 721 €	10 520 005 €
Total Professeurs de conservatoire		18 260 367 €	3 302 785 €	21 563 152 €
	Femmes	37 195 964 €	8 326 666 €	45 522 630 €
	Hommes	22 634 937 €	5 160 913 €	27 795 851 €
Total général		59 830 901 €	13 487 579 €	73 318 481 €

FILIERE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Auxiliaires de puériculture et de soins Ville de Paris	Femmes	90 334 209 €	24 397 089 €	114 731 298 €
	Hommes	547 989 €	165 102 €	713 091 €
Total Auxiliaires de puériculture et de soins		90 882 198 €	24 562 192 €	115 444 389 €
Cadres de santé paramédicaux des administrations parisiennes	Femmes	7 068 060 €	1 798 083 €	8 866 143 €
	Hommes	69 850 €	27 231 €	97 081 €
Total Cadres de santé paramédicaux des administrations parisiennes		7 137 910 €	1 825 314 €	8 963 224 €
Infirmiers/ères des administrations parisiennes	Femmes	250 381 €	68 672 €	319 054 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Infirmiers/ères des administrations parisiennes		250 381 €	68 672 €	319 054 €
Infirmiers/ères ville de Paris catégorie A	Femmes	5 410 362 €	1 401 913 €	6 812 276 €
	Hommes	324 384 €	80 454 €	404 838 €
Total Infirmiers/ères ville de Paris catégorie A		5 734 746 €	1 482 368 €	7 217 114 €
Médecins de la Ville de Paris	Femmes	4 457 992 €	2 692 729 €	7 150 721 €
	Hommes	417 956 €	255 642 €	673 598 €
Total Médecins de la Ville de Paris		4 875 948 €	2 948 371 €	7 824 319 €
Médecins d'encadrement territorial	Femmes	1 447 550 €	795 559 €	2 243 110 €
	Hommes	93 222 €	45 393 €	138 615 €
Total Médecins d'encadrement territorial		1 540 772 €	840 952 €	2 381 725 €
Personnels paramédicaux et médico-techniques Ville de Paris	Femmes	1 223 418 €	224 322 €	1 447 741 €
	Hommes	32 805 €	7 346 €	40 151 €
Total Personnels paramédicaux et médico-techniques Ville de Paris		1 256 223 €	231 668 €	1 487 891 €
Personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	72 625 €	20 395 €	93 020 €
Total Personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes		72 625 €	20 395 €	93 020 €
Psychologues	Femmes	3 850 893 €	639 181 €	4 490 074 €
	Hommes	339 866 €	65 999 €	405 865 €
Total Psychologues		4 190 759 €	705 180 €	4 895 939 €
Puéricultrices des administrations parisiennes	Femmes	10 477 922 €	2 350 966 €	12 828 888 €
	Hommes	132 187 €	24 406 €	156 593 €
Total Puéricultrices des administrations parisiennes		10 610 109 €	2 375 372 €	12 985 481 €
Sages femmes	Femmes	1 287 659 €	301 504 €	1 589 164 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Sages femmes		1 287 659 €	301 504 €	1 589 164 €
Secrétaires médicales et sociales des administrations parisiennes	Femmes	10 181 309 €	3 537 239 €	13 718 548 €
	Hommes	953 341 €	339 170 €	1 292 511 €
Total Secrétaires médicales et sociales des administrations parisiennes		11 134 649 €	3 876 409 €	15 011 058 €
	Femmes	135 989 755 €	38 207 260 €	174 197 016 €
	Hommes	2 984 225 €	1 031 137 €	4 015 362 €
Total général		138 973 980 €	39 238 398 €	178 212 378 €

FILIÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents d'accueil et de surveillance de Paris	Femmes	7 401 605 €	2 933 172 €	10 334 778 €
	Hommes	18 512 874 €	7 701 091 €	26 213 965 €
Total Agents d'accueil et de surveillance de Paris		25 914 480 €	10 634 264 €	36 548 743 €
Agent de police municipale	Femmes	12 283 469 €	8 206 705 €	20 490 174 €
	Hommes	27 360 710 €	17 792 380 €	45 153 090 €
Total Agent Police municipale		39 644 179 €	25 999 085 €	65 643 264 €
Agents de surveillance de Paris	Femmes	3 479 603 €	1 493 291 €	4 972 895 €
	Hommes	2 437 316 €	1 088 464 €	3 525 779 €
Total Agents de surveillance de Paris		5 916 919 €	2 581 755 €	8 498 674 €
Contrôleurs	Femmes	301 217 €	184 712 €	485 928 €
	Hommes	339 724 €	197 588 €	537 313 €
Total Contrôleurs		640 941 €	382 300 €	1 023 241 €
Chefs de Tranquillité Publique et de Sécurité	Femmes	38 877 €	24 835 €	63 712 €
	Hommes	108 477 €	67 587 €	176 064 €
Total Chefs de Tranquillité Publique et de Sécurité		147 354 €	92 422 €	239 776 €
Chef de service police municipale	Femmes	1 546 438 €	1 145 874 €	2 692 312 €
	Hommes	3 755 600 €	2 877 620 €	6 633 221 €
Total Chefs de police municipale		5 302 038 €	4 023 495 €	9 325 533 €
Directeur de Police Municipale Paris	Femmes	73 809 €	46 362 €	120 171 €
	Hommes	582 447 €	365 566 €	948 014 €
Total Directeur de Police Municipale Paris		656 256 €	411 928 €	1 068 184 €
Inspecteurs du service de sécurité	Femmes	453 242 €	247 271 €	700 513 €
	Hommes	6 275 741 €	3 925 768 €	10 201 509 €
Total Inspecteurs du service de sécurité		6 728 983 €	4 173 039 €	10 902 022 €
Préposés	Femmes	1 647 365 €	730 377 €	2 377 742 €
	Hommes	2 207 761 €	937 258 €	3 145 019 €
Total Préposés		3 855 127 €	1 667 634 €	5 522 761 €
Techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la commune de Paris	Femmes	648 279 €	455 925 €	1 104 204 €
	Hommes	2 345 743 €	1 582 843 €	3 928 586 €
Total Techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la commune de Paris		2 994 022 €	2 038 769 €	5 032 790 €
	Femmes	27 873 904 €	15 468 526 €	43 342 430 €
	Hommes	63 926 394 €	36 536 166 €	100 462 559 €
Total général		91 800 298 €	52 004 691 €	143 804 989 €

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents spécialisés des écoles maternelles	Femmes	41 793 517 €	8 771 489 €	50 565 006 €
	Hommes	248 663 €	50 279 €	298 942 €
Total Agents spécialisés des écoles maternelles		42 042 180 €	8 821 768 €	50 863 948 €
Assistants socio-éducatifs des administrations parisiennes	Femmes	18 876 279 €	5 000 643 €	23 876 922 €
	Hommes	2 116 452 €	573 051 €	2 689 503 €
Total Assistants socio-éducatifs des administrations parisiennes		20 992 731 €	5 573 694 €	26 566 425 €
Conseillers socio-éducatifs des administrations parisiennes	Femmes	3 857 540 €	1 458 776 €	5 316 315 €
	Hommes	763 472 €	310 904 €	1 074 375 €
Total Conseillers socio-éducatifs des administrations parisiennes		4 621 011 €	1 769 679 €	6 390 690 €
Educatrices éducateurs de jeunes enfants Ville de Paris	Femmes	29 945 883 €	9 810 296 €	39 756 179 €
	Hommes	842 274 €	278 754 €	1 121 028 €
Total Educatrices éducateurs de jeunes enfants Ville de Paris		30 788 157 €	10 089 050 €	40 877 207 €
	Femmes	94 473 219 €	25 041 203 €	119 514 422 €
	Hommes	3 970 861 €	1 212 988 €	5 183 848 €
Total général		98 444 079 €	26 254 191 €	124 698 270 €

FILIERE SPORTIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation	Femmes	378 715 €	153 632 €	532 347 €
	Hommes	2 074 172 €	1 017 446 €	3 091 618 €
Total Conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation		2 452 887 €	1 171 078 €	3 623 965 €
Educateurs des activités physiques et sportives	Femmes	2 496 927 €	1 003 295 €	3 500 222 €
	Hommes	7 702 041 €	3 147 571 €	10 849 612 €
Total Educateurs des activités physiques et sportives		10 198 968 €	4 150 866 €	14 349 834 €
	Femmes	2 875 642 €	1 156 927 €	4 032 569 €
	Hommes	9 776 213 €	4 165 017 €	13 941 230 €
Total général		12 651 855 €	5 321 945 €	17 973 799 €

FILIERE TECHNIQUE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints techniques	Femmes	23 184 696 €	6 126 315 €	29 311 011 €
	Hommes	114 866 694 €	34 545 346 €	149 412 040 €
Total Adjoints techniques		138 051 390 €	40 671 661 €	178 723 051 €
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Femmes	9 792 927 €	1 554 675 €	11 347 602 €
	Hommes	7 261 553 €	1 169 899 €	8 431 452 €
Total Adjoints techniques des établissements d'enseignement		17 054 480 €	2 724 574 €	19 779 054 €
Adjoints techniques eau et assainissement	Femmes	262 235 €	93 209 €	355 444 €
	Hommes	3 685 876 €	1 443 714 €	5 129 590 €
Total Adjoints techniques eau et assainissement		3 948 111 €	1 536 923 €	5 485 034 €
Agents de la petite enfance	Femmes	41 000 716 €	9 019 966 €	50 020 682 €
	Hommes	2 468 944 €	600 084 €	3 069 028 €
Total Agents de la petite enfance		43 469 660 €	9 620 050 €	53 089 710 €
Agents techniques des écoles	Femmes	31 324 451 €	5 389 757 €	36 714 207 €
	Hommes	4 782 791 €	1 123 432 €	5 906 223 €
Total Agents techniques des écoles		36 107 242 €	6 513 189 €	42 620 431 €
Architectes voyers des administrations parisiennes	Femmes	1 778 778 €	1 265 885 €	3 044 663 €
	Hommes	1 536 845 €	1 104 071 €	2 640 916 €
Total Architectes voyers des administrations parisiennes		3 315 623 €	2 369 956 €	5 685 579 €
Assistants d'exploitation	Femmes	88 720 €	58 334 €	147 054 €
	Hommes	11 135 308 €	7 182 328 €	18 317 636 €
Total Assistants d'exploitation		11 224 028 €	7 240 661 €	18 464 690 €
Chefs d'exploitation	Femmes	2 258 993 €	952 645 €	3 211 638 €
	Hommes	13 751 655 €	6 727 162 €	20 478 817 €
Total Chefs d'exploitation		16 010 648 €	7 679 807 €	23 690 455 €
Conducteurs d'automobiles	Femmes	264 783 €	132 168 €	396 951 €
	Hommes	13 744 869 €	8 027 098 €	21 771 968 €
Total Conducteurs d'automobiles		14 009 652 €	8 159 266 €	22 168 918 €
Eboueurs	Femmes	6 069 371 €	1 731 995 €	7 801 366 €
	Hommes	118 197 544 €	38 243 599 €	156 441 142 €
Total Eboueurs		124 266 915 €	39 975 594 €	164 242 508 €
Egoutiers et autres personnels des réseaux souterrains	Femmes	283 452 €	91 354 €	374 806 €
	Hommes	5 229 285 €	1 863 673 €	7 092 958 €
Total Egoutiers et autres personnels des réseaux souterrains		5 512 737 €	1 955 027 €	7 467 764 €
Fossoyeurs	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	1 641 361 €	509 342 €	2 150 703 €
Total Fossoyeurs		1 641 361 €	509 342 €	2 150 703 €
Ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes	Femmes	3 446 645 €	2 648 658 €	6 095 303 €
	Hommes	5 085 651 €	4 093 465 €	9 179 116 €
Total Ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes		8 532 296 €	6 742 123 €	15 274 419 €
Ingénieurs et architectes administrations parisiennes	Femmes	1 489 402 €	1 026 691 €	2 516 093 €
	Hommes	2 795 208 €	1 973 341 €	4 768 549 €
Total Ingénieurs et architectes des administrations parisiennes		4 284 610 €	3 000 031 €	7 284 642 €
Ingénieurs des administrations parisiennes	Femmes	12 466 152 €	7 368 290 €	19 834 442 €
	Hommes	15 948 923 €	9 521 188 €	25 470 111 €
Total Ingénieurs des administrations parisiennes		28 415 075 €	16 889 477 €	45 304 553 €
Personnels de maîtrise des administrations parisiennes	Femmes	2 950 851 €	1 326 335 €	4 277 186 €
	Hommes	26 342 930 €	12 975 858 €	39 318 788 €
Total Personnels de maîtrise des administrations parisiennes		29 293 781 €	14 302 193 €	43 595 974 €
Techniciens des services opérationnels	Femmes	3 049 028 €	1 220 888 €	4 269 916 €
	Hommes	19 088 176 €	8 936 903 €	28 025 079 €
Total Techniciens des services opérationnels		22 137 204 €	10 157 791 €	32 294 995 €
Techniciens supérieurs des administrations parisiennes	Femmes	9 248 927 €	3 718 050 €	12 966 977 €
	Hommes	21 616 056 €	8 995 820 €	30 611 876 €
Total Techniciens supérieurs des administrations parisiennes		30 864 983 €	12 713 870 €	43 578 854 €
	Femmes	148 960 128 €	43 725 213 €	192 685 341 €
	Hommes	389 179 670 €	149 036 323 €	538 215 993 €
Total général		538 139 798 €	192 761 536 €	730 901 334 €

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Collaborateur de cabinet	Femmes	370 532 €	2 264 €	372 796 €
	Hommes	412 892 €	-5 722 €	407 170 €
Total Collaborateur de cabinet		783 424 €	-3 459 €	779 965 €
Collaborateur d'élus	Femmes	43 532 €	1 800 €	45 332 €
	Hommes	26 965 €	11 410 €	38 375 €
Total Collaborateur d'élus		70 497 €	13 210 €	83 706 €
Collaborateur de Maire d'Arrondissement	Femmes	195 687 €	15 908 €	211 595 €
	Hommes	38 651 €	1 500 €	40 151 €
Total Collaborateur de Maire d'Arrondissement		234 337 €	17 408 €	251 746 €
Professeurs de la ville de Paris	Femmes	15 701 121 €	1 171 085 €	16 872 205 €
	Hommes	11 655 860 €	1 280 330 €	12 936 190 €
Total Professeurs de la ville de Paris		27 356 980 €	2 451 415 €	29 808 396 €
	Femmes	16 310 871 €	1 191 057 €	17 501 927 €
	Hommes	12 134 368 €	1 287 518 €	13 421 885 €
	Total général	28 445 238 €	2 478 574 €	30 923 813 €

PERSONNELS SORTIS EN COURS D'ANNEE	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	297 758 €	76 952 €	374 710 €
	Hommes	370 231 €	170 511 €	540 742 €
	Total général	667 989 €	247 463 €	915 452 €

TOUTES FILIÈRES	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	665 039 400 €	207 138 154 €	872 177 554 €
	Hommes	593 597 098 €	235 324 463 €	828 921 562 €
	Total général	1 258 636 498 €	442 462 617 €	1 701 099 115 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX FONCTIONNAIRES TITRE IV

Titre IV

Au 31 décembre 2024

Rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires*
par filière, par corps et par sexe

*Les coûts liés à la JOP 2024 son inclus.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints administratifs titre IV	Femmes	645 909 €	154 707 €	800 616 €
	Hommes	52 472 €	12 434 €	64 906 €
Total Adjoints administratifs titre IV		698 381 €	167 140 €	865 522 €
Adjoints des cadres hospitaliers titre IV	Femmes	247 361 €	130 335 €	377 696 €
	Hommes	14 392 €	5 909 €	20 300 €
Total Adjoints des cadres hospitaliers titre IV		261 753 €	136 244 €	397 997 €
Attachés d'administration titre IV	Femmes	118 804 €	72 265 €	191 069 €
	Hommes	65 186 €	61 070 €	126 255 €
Total Attachés d'administration titre IV		183 990 €	133 335 €	317 325 €
Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social titre IV	Femmes	57 857 €	59 226 €	117 082 €
	Hommes	69 779 €	37 852 €	107 630 €
Total Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social titre IV		127 635 €	97 077 €	224 712 €
	Femmes	1 069 932 €	416 532 €	1 486 464 €
	Hommes	201 828 €	117 264 €	319 092 €
	Total général	1 271 760 €	533 796 €	1 805 556 €

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Animateurs titre IV	Femmes	26 958 €	4 603 €	31 561 €
	Hommes	93 822 €	19 275 €	113 096 €
Total Animateurs titre IV		120 780 €	23 877 €	144 657 €
	Femmes	26 958 €	4 603 €	31 561 €
	Hommes	93 822 €	19 275 €	113 096 €
	Total général	120 780 €	23 877 €	144 657 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Acc. Éducatifs et sociaux titre IV	Femmes	382 883 €	127 334 €	510 217 €
	Hommes	100 605 €	38 786 €	139 392 €
Total Acc. Éducatifs et sociaux titre IV		483 488 €	166 121 €	649 609 €
Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV	Femmes	28 141 €	3 953 €	32 094 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV		28 141 €	3 953 €	32 094 €
Aides soignants et Auxiliaires de puériculture et de soins	Femmes	4 745 909 €	1 471 157 €	6 217 066 €
	Hommes	95 750 €	32 476 €	128 227 €
Total Aides soignants et Auxiliaires de puériculture et de soins		4 841 660 €	1 503 633 €	6 345 292 €
Cadres de santé paramédicaux titre IV	Femmes	74 923 €	48 645 €	123 568 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Cadres de santé paramédicaux titre IV		74 923 €	48 645 €	123 568 €
Infirmiers en soins généraux titre IV	Femmes	1 032 399 €	289 176 €	1 321 576 €
	Hommes	34 675 €	5 348 €	40 023 €
Total Infirmiers en soins généraux titre IV		1 067 074 €	294 524 €	1 361 598 €
Infirmiers titre IV	Femmes	15 994 €	3 933 €	19 928 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Infirmiers titre IV		15 994 €	3 933 €	19 928 €
Psychologues titre IV	Femmes	357 529 €	48 392 €	405 922 €
	Hommes	42 980 €	6 252 €	49 232 €
Total Psychologues titre IV		400 509 €	54 645 €	455 154 €
Puéricultrices titre IV	Femmes	22 504 €	5 466 €	27 970 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Puéricultrices titre IV		22 504 €	5 466 €	27 970 €
	Femmes	6 660 283 €	1 998 057 €	8 658 340 €
	Hommes	274 010 €	82 863 €	356 873 €
	Total général	6 934 293 €	2 080 920 €	9 015 213 €

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Assistants socio-éducatifs titre IV	Femmes	2 752 089 €	733 344 €	3 485 433 €
	Hommes	1 922 665 €	673 555 €	2 596 220 €
Total Assistants socio-éducatifs titre IV		4 674 754 €	1 406 899 €	6 081 653 €
Cadres socio-éducatifs titre IV	Femmes	438 072 €	319 322 €	757 394 €
	Hommes	478 970 €	361 883 €	840 853 €
Total Cadres socio-éducatifs titre IV		917 042 €	681 205 €	1 598 247 €
Conseillères en économie sociale et familiale titre IV	Femmes	83 076 €	11 619 €	94 695 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Conseillères en économie sociale et familiale titre IV		83 076 €	11 619 €	94 695 €
Educatrices de jeunes enfants titre IV	Femmes	1 215 124 €	245 067 €	1 460 191 €
	Hommes	68 302 €	13 279 €	81 582 €
Total Educatrices de jeunes enfants titre IV		1 283 426 €	258 347 €	1 541 773 €
Educatrices techniques spécialisés titre IV	Femmes	109 816 €	17 506 €	127 322 €
	Hommes	562 139 €	88 062 €	650 201 €
Total Educatrices techniques spécialisés titre IV		671 956 €	105 568 €	777 523 €
Moniteurs d'atelier titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	500 €	500 €
Total Moniteurs d'atelier titre IV		0 €	500 €	500 €
Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)	Femmes	804 713 €	210 364 €	1 015 077 €
	Hommes	586 863 €	192 348 €	779 211 €
Total Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)		1 391 576 €	402 712 €	1 794 288 €
	Femmes	5 402 890 €	1 537 223 €	6 940 113 €
	Hommes	3 618 939 €	1 329 626 €	4 948 566 €
Total général		9 021 829 €	2 866 850 €	11 888 679 €

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Maîtrise ouvrière titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Maîtrise ouvrière titre IV		0 €	0 €	0 €
Techniciens supérieurs hospitaliers titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	27 070 €	15 195 €	42 264 €
Total Techniciens supérieurs hospitaliers titre IV		27 070 €	15 195 €	42 264 €
Personnels ouvriers	Femmes	2 197 262 €	371 265 €	2 568 526 €
	Hommes	1 575 420 €	325 206 €	1 900 626 €
Total Personnels ouvriers		3 772 682 €	696 471 €	4 469 152 €
	Femmes	2 197 262 €	371 265 €	2 568 526 €
	Hommes	1 602 489 €	340 401 €	1 942 890 €
Total général		3 799 751 €	711 665 €	4 511 417 €

PERSONNELS SORTIS EN COURS D'ANNEE	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	25 534 €	25 897 €	51 432 €
	Hommes	1 855 €	3 262 €	5 117 €
Total général		27 389 €	29 159 €	56 548 €

TOUTES FILIÈRES	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	15 382 859 €	4 353 577 €	19 736 436 €
	Hommes	5 792 943 €	1 892 690 €	7 685 633 €
Total général		21 175 803 €	6 246 267 €	27 422 070 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX CONTRACTUELS TITRE III

Ville de Paris (hors Titre IV)

Au 31 décembre 2024

Rémunérations annuelles brutes* versées aux contractuels sur emploi permanent** par filière, par corps et par sexe

*Les coûts liés à la JOP 2024 son inclus.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints administratifs	Femmes	1 081 406 €	259 553 €	1 340 959 €
	Hommes	590 523 €	182 964 €	773 488 €
Total Adjoints administratifs		1 671 929 €	442 518 €	2 114 447 €
Administrateurs	Femmes	233 038 €	201 395 €	434 433 €
	Hommes	903 258 €	669 692 €	1 572 950 €
Total Administrateurs		1 136 296 €	871 087 €	2 007 383 €
Animateurs des conseils d'arrondissement de la jeunesse	Femmes	21 311 €	888 €	22 199 €
	Hommes	7 104 €		7 104 €
Total Animateurs des conseils d'arrondissement de la jeunesse		28 415 €	888 €	29 303 €
Attachés d'administrations parisiennes	Femmes	14 181 461 €	8 126 213 €	22 307 673 €
	Hommes	8 594 439 €	4 769 135 €	13 363 574 €
Total Attachés d'administrations parisiennes		22 775 900 €	12 895 348 €	35 671 248 €
Chargés de mission agents d'exécution	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	33 983 €	0 €	33 983 €
Total Chargés de mission agents d'exécution		33 983 €	0 €	33 983 €
Chargés de mission cadres moyens	Femmes	257 645 €	11 179 €	268 824 €
	Hommes	324 191 €	5 319 €	329 510 €
Total Chargés de mission cadres moyens		581 837 €	16 498 €	598 334 €
Chargés de mission cadres supérieurs	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	61 407 €	0 €	61 407 €
Total Chargés de mission cadres supérieurs		61 407 €	0 €	61 407 €
Coordinateurs des conseils de quartier	Femmes	36 052 €	1 221 €	37 273 €
	Hommes	51 951 €	7 398 €	59 349 €
Total Coordinateurs des conseils de quartier		88 003 €	8 620 €	96 622 €
Secrétaires administratifs des administrations parisiennes	Femmes	1 140 843 €	338 209 €	1 479 052 €
	Hommes	641 113 €	181 818 €	822 930 €
Total Secrétaires administratifs des administrations parisiennes		1 781 955 €	520 027 €	2 301 982 €
Emplois fonctionnels	Femmes	475 782 €	507 636 €	983 419 €
	Hommes	212 338 €	217 946 €	430 284 €
Total Emplois fonctionnels		688 121 €	725 582 €	1 413 703 €
Divers	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	126 837 €	121 €	126 958 €
Total Divers		126 837 €	121 €	126 958 €
	Femmes	17 427 538 €	9 446 295 €	26 873 832 €
	Hommes	11 547 144 €	6 034 393 €	17 581 538 €
Total général		28 974 682 €	15 480 688 €	44 455 370 €

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints d'animation contractuels	Femmes	9 518 072 €	4 316 781 €	13 834 853 €
	Hommes	2 259 042 €	1 330 687 €	3 589 729 €
Total Adjoints d'animation contractuels		11 777 114 €	5 647 468 €	17 424 582 €
Adjoints d'animation et d'action sportive	Femmes	152 317 €	408 536 €	560 852 €
	Hommes	169 912 €	425 632 €	595 544 €
Total Adjoints d'animation et d'action sportive		322 229 €	834 168 €	1 156 396 €
Animateurs, animatrices des administrations parisiennes	Femmes	30 067 €	11 556 €	41 623 €
	Hommes	42 429 €	14 998 €	57 427 €
Total Animateurs, animatrices des administrations parisiennes		72 497 €	26 554 €	99 050 €
	Femmes	9 700 456 €	4 736 872 €	14 437 328 €
	Hommes	2 471 383 €	1 771 317 €	4 242 701 €
Total général		12 171 839 €	6 508 189 €	18 680 028 €

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Accompagnateurs de musique des conservatoires	Femmes	24 553 €	305 €	24 858 €
	Hommes	28 631 €	0 €	28 631 €
Total Accompagnateurs de musique des conservatoires		53 183 €	305 €	53 489 €
Adjoints d'accueil de surveillance et de magasinage	Femmes	62 797 €	14 978 €	77 774 €
	Hommes	40 728 €	5 066 €	45 794 €
Total Adjoints d'accueil de surveillance et de magasinage		103 524 €	20 044 €	123 568 €
Agents contractuels des bibliothèques	Femmes	584 677 €	13 628 €	598 305 €
	Hommes	179 465 €	7 121 €	186 586 €
Total Agents contractuels des bibliothèques		764 142 €	20 749 €	784 891 €
Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris	Femmes	8 944 €	15 252 €	24 196 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris		8 944 €	15 252 €	24 196 €
Assistants spécialisés d'enseignement musical contractuels	Femmes	1 765 960 €	125 557 €	1 891 516 €
	Hommes	1 223 778 €	72 301 €	1 296 080 €
Total Assistants spécialisés d'enseignement musical contractuels		2 989 738 €	197 858 €	3 187 596 €
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	Femmes	149 650 €	33 170 €	182 820 €
	Hommes	51 001 €	9 628 €	60 629 €
Total Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes		200 651 €	42 798 €	243 449 €
Chargés d'études documentaires des administrations parisiennes.	Femmes	165 684 €	66 866 €	232 550 €
	Hommes	239 447 €	90 929 €	330 376 €
Total Chargés d'études documentaires des administrations parisiennes.		405 131 €	157 795 €	562 926 €
Conservateurs des bibliothèques	Femmes	62 216 €	8 630 €	70 845 €
	Hommes		0 €	0 €
Total Conservateurs des bibliothèques		62 216 €	8 630 €	70 845 €
Coordinateurs des cours municipaux d'adultes	Femmes	281 608 €	54 335 €	335 943 €
	Hommes	198 224 €	450 €	198 674 €
Total Coordinateurs des cours municipaux d'adultes		479 832 €	54 785 €	534 617 €
Divers	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	68 710 €	20 155 €	88 865 €
Total Divers		68 710 €	20 155 €	88 865 €
Directeurs des conservatoires de Paris	Femmes	17 015 €	10 032 €	27 047 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Directeurs des conservatoires de Paris		17 015 €	10 032 €	27 047 €
Professeurs d'enseignement artistique contractuels	Femmes	1 815 460 €	67 722 €	1 883 182 €
	Hommes	2 412 412 €	37 107 €	2 449 519 €
Total Professeurs de conservatoire contractuels		4 227 872 €	104 829 €	4 332 701 €
Professeurs des ateliers des beaux arts de la ville de Paris	Femmes	26 205 €	0 €	26 205 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Professeurs des ateliers des beaux arts de la ville de Paris		26 205 €	0 €	26 205 €
Restaureurs	Femmes	14 888 €	0 €	14 888 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Restaureurs		14 888 €	0 €	14 888 €
	Femmes	4 979 656 €	410 475 €	5 390 131 €
	Hommes	4 442 396 €	242 757 €	4 685 153 €
	Total général	9 422 052 €	653 232 €	10 075 283 €

FILIERE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Auxiliaire de puériculture Ville de Paris	Femmes	422 054 €	98 850 €	520 904 €
	Hommes	14 607 €	4 319 €	18 926 €
Total Auxiliaire de puériculture Ville de Paris		436 661 €	103 168 €	539 830 €
Infirmière Ville de Paris Catégorie A	Femmes	76 028 €	14 022 €	90 050 €
	Hommes	12 622 €	1 884 €	14 506 €
Total Infirmière Ville de Paris Catégorie A		88 650 €	15 907 €	104 557 €
Médecins chef & adjoints au service medical	Femmes	77 578 €	64 367 €	141 945 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Médecins chef & adjoints au service medical		77 578 €	64 367 €	141 945 €
Médecin de la Ville de Paris	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Médecin de la Ville de Paris		0 €	0 €	0 €
Médecins contractuels	Femmes	1 697 812 €	2 372 155 €	4 069 966 €
	Hommes	459 538 €	684 119 €	1 143 657 €
Total Médecins contractuels		2 157 350 €	3 056 274 €	5 213 624 €
Médecins du service médical contractuels	Femmes	1 002 704 €	626 005 €	1 628 709 €
	Hommes	315 959 €	178 671 €	494 630 €
Total Médecins du service médical contractuels		1 318 663 €	804 676 €	2 123 339 €
Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Sage-femme	Femmes	65 149 €	19 159 €	84 308 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total sage-femme		65 149 €	19 159 €	84 308 €
Personnels paramédicaux et médico-techniques de la Ville de Paris	Femmes	466 193 €	100 766 €	566 959 €
	Hommes	73 064 €	17 472 €	90 536 €
Total Personnels paramédicaux et médico-techniques de la Ville de Paris		539 258 €	118 238 €	657 495 €
Personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes	Femmes	24 991 €	6 015 €	31 006 €
	Hommes	92 566 €	26 427 €	118 993 €
Total Personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes		117 557 €	32 442 €	149 999 €
Puéricultrices administrations parisiennes	Femmes	182 762 €	37 087 €	219 849 €
	Hommes	19 953 €	9 816 €	29 768 €
Total Puéricultrice administrations parisiennes		202 715 €	46 902 €	249 617 €
Psychologues	Femmes	913 614 €	217 917 €	1 131 531 €
	Hommes	128 654 €	44 026 €	172 679 €
Total Psychologues		1 042 268 €	261 942 €	1 304 210 €
Secrétaires médical et social adm. Paris.	Femmes	3 593 €	16 953 €	20 546 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Secrétaires médical et social adm. Paris		3 593 €	16 953 €	20 546 €
	Femmes	4 932 479 €	3 573 293 €	8 505 772 €
	Hommes	1 116 963 €	966 734 €	2 083 697 €
	Total général	6 049 441 €	4 540 028 €	10 589 469 €

FILIERE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents d'accueil et de surveillance	Femmes	234 225 €	116 111 €	350 336 €
	Hommes	629 324 €	323 019 €	952 343 €
Total Agents d'accueil et de surveillance		863 549 €	439 130 €	1 302 679 €
Inspecteur du service de sécurité	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Inspecteur du service de sécurité		0 €	0 €	0 €
Préposés	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	3 590 €	742 €	4 332 €
Total Préposés		3 590 €	742 €	4 332 €
	Femmes	234 225 €	116 111 €	350 336 €
	Hommes	632 914 €	323 762 €	956 675 €
	Total général	867 138 €	439 872 €	1 307 011 €

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents spécialisés des écoles maternelles	Femmes	6 486 703 €	1 110 280 €	7 596 983 €
	Hommes	44 133 €	7 201 €	51 334 €
Total Agents spécialisés des écoles maternelles		6 530 836 €	1 117 481 €	7 648 317 €
Assistants socio-éducatifs des administrations parisiennes	Femmes	142 419 €	33 262 €	175 681 €
	Hommes	82 270 €	15 348 €	97 618 €
Total Assistants socio-éducatifs des administrations parisiennes		224 689 €	48 611 €	273 299 €
Educatrices de jeunes enfants Ville de Paris	Femmes	113 645 €	26 283 €	139 928 €
	Hommes	7 878 €	2 602 €	10 480 €
Total Educatrices de jeunes enfants Ville de Paris		121 523 €	28 885 €	150 408 €
Conseillers conjugaux et familiaux à temps incomplet	Femmes	8 145 €	0 €	8 145 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Conseillers conjugaux et familiaux à temps incomplet		8 145 €	0 €	8 145 €
	Femmes	6 750 912 €	1 169 825 €	7 920 737 €
	Hommes	134 281 €	25 152 €	159 433 €
	Total général	6 885 192 €	1 194 977 €	8 080 170 €

FILIÈRE SPORTIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Conseillers des A.P.S. et de l'animation	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	17 303 €	5 625 €	22 928 €
Total Conseillers des A.P.S. et de l'animation		17 303 €	5 625 €	22 928 €
Educatrices des activités physiques et sportives.	Femmes	95 893 €	57 417 €	153 311 €
	Hommes	764 054 €	290 878 €	1 054 932 €
Total Educatrices des activités physiques et sportives.		859 948 €	348 295 €	1 208 243 €
	Femmes	95 893 €	57 417 €	153 311 €
	Hommes	781 357 €	296 503 €	1 077 860 €
	Total général	877 251 €	353 920 €	1 231 171 €

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints techniques	Femmes	2 758 801 €	649 503 €	3 408 304 €
	Hommes	4 959 289 €	1 141 344 €	6 100 633 €
Total Adjoints techniques		7 718 090 €	1 790 847 €	9 508 937 €
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Femmes	1 153 796 €	193 904 €	1 347 700 €
	Hommes	311 866 €	48 280 €	360 146 €
Total Adjoints techniques des établissements d'enseignement		1 465 662 €	242 184 €	1 707 846 €
Adjoints techniques eau et assainissement	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	29 084 €	9 747 €	38 832 €
Total Adjoints techniques eau et assainissement		29 084 €	9 747 €	38 832 €
Agents de ménage contractuels	Femmes	157 €	802 €	959 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Agents de ménage contractuels		157 €	802 €	959 €
Agents de service des écoles contractuels (tp et tnc)	Femmes	3 394 €	0 €	3 394 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Agents de service des écoles contractuels (tp et tnc)		3 394 €	0 €	3 394 €
Agents techniques contractuels catégorie IV A et IV B	Femmes	30 040 €	6 697 €	36 737 €
	Hommes	83 993 €	11 855 €	95 848 €
Total Agents techniques contractuels catégorie IV A et IV B		114 033 €	18 552 €	132 585 €
Agents techniques contractuels catégorie I	Femmes	2 973 €	547 €	3 520 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Agents techniques contractuels catégorie I		2 973 €	547 €	3 520 €
Agents techniques contractuels catégorie II	Femmes	48 410 €	6 216 €	54 626 €
	Hommes	45 963 €	6 871 €	52 834 €
Total Agents techniques contractuels catégorie II		94 373 €	13 087 €	107 460 €
Agents techniques contractuels catégorie III	Femmes	20 391 €	4 844 €	25 235 €
	Hommes	24 762 €	3 893 €	28 654 €
Total Agents techniques contractuels catégorie III		45 152 €	8 737 €	53 889 €
Agents techniques contractuels catégorie V	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	22 858 €	3 723 €	26 581 €
Total Agents techniques contractuels catégorie V		22 858 €	3 723 €	26 581 €
Agents de la petite enfance	Femmes	1 020 055 €	208 939 €	1 228 994 €
	Hommes	57 520 €	12 949 €	70 469 €
Total Agents de la petite enfance		1 077 575 €	221 888 €	1 299 463 €
Agents techniques des écoles	Femmes	17 248 047 €	2 918 604 €	20 166 651 €
	Hommes	1 637 742 €	326 725 €	1 964 467 €
Total Agents techniques des écoles		18 885 789 €	3 245 329 €	22 131 118 €
Conducteurs d'automobiles	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	63 097 €	32 997 €	96 095 €
Total Conducteurs d'automobiles		63 097 €	32 997 €	96 095 €
Eboueurs	Femmes	54 650 €	15 027 €	69 677 €
	Hommes	1 261 553 €	343 156 €	1 604 709 €
Total Eboueurs		1 316 203 €	358 182 €	1 674 385 €
Ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes	Femmes	486 280 €	361 034 €	847 314 €
	Hommes	624 389 €	421 039 €	1 045 428 €
Total Ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes		1 110 669 €	782 073 €	1 892 742 €
Ingénieurs des administrations parisiennes	Femmes	5 243 162 €	2 465 226 €	7 708 388 €
	Hommes	6 875 917 €	3 591 069 €	10 466 986 €
Total Ingénieurs des administrations parisiennes		12 119 079 €	6 056 295 €	18 175 375 €
Personnels de maîtrise des administrations parisiennes	Femmes	137 203 €	60 695 €	197 898 €
	Hommes	629 188 €	281 828 €	911 015 €
Total Personnels de maîtrise des administrations parisiennes		766 390 €	342 523 €	1 108 913 €
Techniciens supérieurs des administrations parisiennes	Femmes	1 723 932 €	676 192 €	2 400 124 €
	Hommes	2 413 217 €	908 717 €	3 321 935 €
Total Techniciens supérieurs des administrations parisiennes		4 137 150 €	1 584 909 €	5 722 059 €
	Femmes	29 931 290 €	7 568 230 €	37 499 520 €
	Hommes	19 040 438 €	7 144 193 €	26 184 631 €
	Total général	48 971 728 €	14 712 422 €	63 684 151 €

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Collaborateurs de cabinet	Femmes	4 045 376 €	77 197 €	4 122 573 €
	Hommes	4 405 554 €	104 487 €	4 510 041 €
Total Collaborateurs de cabinet		8 450 931 €	181 684 €	8 632 614 €
Collaborateurs de Maire d'arrondissement	Femmes	4 923 061 €	115 418 €	5 038 479 €
	Hommes	4 644 671 €	92 924 €	4 737 595 €
Total Collaborateurs de Maire d'arrondissement		9 567 732 €	208 342 €	9 776 074 €
Collaborateurs d'élus	Femmes	37 325 €	1 800 €	39 125 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Collaborateurs d'élus		37 325 €	1 800 €	39 125 €
Formateurs contractuels de la ville de Paris	Femmes	213 775 €	8 301 €	222 076 €
	Hommes	389 201 €	7 570 €	396 771 €
Total Formateurs contractuels de la ville de Paris		602 976 €	15 871 €	618 847 €
Professeurs des cours municipaux d'adultes	Femmes	1 473 547 €	405 432 €	1 878 979 €
	Hommes	800 821 €	172 394 €	973 215 €
Total Professeurs des cours municipaux d'adultes		2 274 368 €	577 826 €	2 852 194 €
	Femmes	10 693 083 €	608 148 €	11 301 231 €
	Hommes	10 240 248 €	377 375 €	10 617 623 €
	Total général	20 933 331 €	985 523 €	21 918 854 €

PERSONNELS SORTIS EN COURS D'ANNEE	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	737 553 €	171 170 €	908 723 €
	Hommes	430 254 €	102 019 €	532 273 €
	Total général	1 167 807 €	273 189 €	1 440 996 €

TOUTES FILIÈRES	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	85 483 084 €	27 857 836 €	113 340 920 €
	Hommes	50 837 378 €	17 284 204 €	68 121 583 €
	Total général	136 320 463 €	45 142 040 €	181 462 503 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX CONTRACTUELS TITRE IV

Titre IV
Au 31 décembre 2024

Rémunérations annuelles brutes* versées aux contractuels sur emploi permanent** par filière, par corps et par sexe

*Les coûts liés à la JOP 2024 son inclus.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints administratifs titre IV	Femmes	374 471 €	72 617 €	447 089 €
	Hommes	109 690 €	23 398 €	133 088 €
Total Adjoints administratifs titre IV		484 162 €	96 015 €	580 177 €
Adjoints cadres hospitaliers	Femmes	35 359 €	16 855 €	52 215 €
	Hommes	15 003 €	8 403 €	23 406 €
Total Adjoints cadres hospitaliers		50 362 €	25 259 €	75 621 €
	Femmes	409 831 €	89 473 €	499 303 €
	Hommes	124 693 €	31 801 €	156 494 €
Total général		534 523 €	121 274 €	655 797 €

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Animateurs titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	54 814 €	7 163 €	61 977 €
Total Animateurs titre IV		54 814 €	7 163 €	61 977 €
	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	54 814 €	7 163 €	61 977 €
Total général		54 814 €	7 163 €	61 977 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Acc. Éducatifs et sociaux titre IV	Femmes	382 354 €	136 592 €	518 946 €
	Hommes	33 633 €	15 265 €	48 898 €
Total Acc. Éducatifs et sociaux titre IV		415 987 €	151 857 €	567 844 €
Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV	Femmes	576 057 €	132 138 €	708 195 €
	Hommes	1 335 389 €	349 420 €	1 684 809 €
Total Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV		1 911 446 €	481 558 €	2 393 003 €
Aides soignants auxiliaires de puériculture titre IV	Femmes	665 065 €	206 330 €	871 394 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Aides soignants auxiliaires de puériculture titre IV		665 065 €	206 330 €	871 394 €
Infirmiers en soins généraux titre IV	Femmes	230 469 €	52 261 €	282 729 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Infirmiers en soins généraux titre IV		230 469 €	52 261 €	282 729 €
Praticien hospitalier contractuel	Femmes	35 458 €	0 €	35 458 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Psychomotriciens		35 458 €	0 €	35 458 €
Psychomotriciens	Femmes	14 357 €	1 756 €	16 113 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Psychomotriciens		14 357 €	1 756 €	16 113 €
Psychologues titre IV	Femmes	531 302 €	68 243 €	599 545 €
	Hommes	67 506 €	7 294 €	74 799 €
Total Psychologues titre IV		598 808 €	75 536 €	674 344 €
	Femmes	2 435 060 €	597 319 €	3 032 379 €
	Hommes	1 436 528 €	371 978 €	1 808 506 €
Total général		3 871 588 €	969 298 €	4 840 885 €

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents éducatifs titre IV	Femmes	538 303 €	127 132 €	665 434 €
	Hommes	212 266 €	54 444 €	266 710 €
Total Agents éducatifs titre IV		750 569 €	181 575 €	932 145 €
Cadres socio éducatifs titre IV	Femmes	64 969 €	47 757 €	112 726 €
	Hommes	42 578 €	39 668 €	82 246 €
Total Cadres socio éducatifs titre IV		107 546 €	87 425 €	194 971 €
Conseillers éco soc. Familiales titre IV	Femmes	24 492 €	3 527 €	28 019 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Conseillers éco soc. Familiales titre IV		24 492 €	3 527 €	28 019 €
Educatrices de jeunes enfants titre IV	Femmes	390 378 €	87 663 €	478 041 €
	Hommes	37 420 €	12 604 €	50 024 €
Total Educatrices de jeunes enfants titre IV		427 798 €	100 267 €	528 066 €
Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)	Femmes	365 617 €	95 446 €	461 063 €
	Hommes	79 615 €	26 636 €	106 251 €
Total Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)		445 232 €	122 082 €	567 313 €
	Femmes	1 383 759 €	361 524 €	1 745 284 €
	Hommes	371 878 €	133 352 €	505 231 €
	Total général	1 755 638 €	494 877 €	2 250 514 €

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Personnels ouvriers titre IV	Femmes	1 344 660 €	218 946 €	1 563 605 €
	Hommes	931 022 €	182 504 €	1 113 526 €
Total Personnels ouvriers titre IV		2 275 682 €	401 449 €	2 677 131 €
	Femmes	1 344 660 €	218 946 €	1 563 605 €
	Hommes	931 022 €	182 504 €	1 113 526 €
	Total général	2 275 682 €	401 449 €	2 677 131 €

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Professeurs des écoles titre IV	Femmes	118 302 €	22 904 €	141 206 €
	Hommes	69 259 €	7 455 €	76 714 €
Total Professeurs des écoles titre IV		187 561 €	30 360 €	217 921 €
	Femmes	118 302 €	22 904 €	141 206 €
	Hommes	69 259 €	7 455 €	76 714 €
	Total général	187 561 €	30 360 €	217 921 €
PERSONNELS SORTIS EN COURS D'ANNEE	Femmes	200 444 €	56 829 €	257 273 €
	Hommes	149 503 €	45 561 €	195 064 €
	Total général	349 947 €	102 390 €	452 336 €

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
TOUTES FILIÈRES	Femmes	5 892 056 €	1 346 995 €	7 239 051 €
	Hommes	3 137 696 €	779 815 €	3 917 511 €
	Total général	9 029 752 €	2 126 810 €	11 156 561 €

2.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA PAIE TITRE III

Ville de Paris (hors Titre IV)
Au 31 décembre 2024

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires*
(Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent**)
par filière et par sexe

*Les coûts liés à la JOP 2024 son inclus.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Filière	Femmes	Hommes	Ensemble
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	43 891	19 014	62 906
FILIÈRE ANIMATION	28 734	14 470	43 205
FILIÈRE CULTURELLE	13 963	12 868	26 832
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	87	78	165
FILIÈRE SÉCURITÉ	31 580	84 287	115 867
FILIÈRE SOCIALE	336	50	387
FILIÈRE SPORTIVE	1 628	9 963	11 591
FILIÈRE TECHNIQUE	87 885	779 141	867 026
FILIÈRE HORS FILIÈRE	11 975	13 230	25 205
Personnels sortis en cours d'année	1 034	1 016	2 050
TOTAL	221 114	934 118	1 155 232

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires*
(Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)
par filière, par corps et par sexe

*Les coûts liés à la JOP 2024 son inclus.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjoints administratifs	32 211	12 564	44 775
Animateurs conseils d'arrondissement de la jeunesse	32	0	32
Attachés d'administrations parisiennes	402	101	502
Chargés de mission cadres moyens	268	148	416
Coordinateurs des conseils de quartier	46	317	363
Secrétaires administratifs des admistrations parisiennes	10 933	5 885	16 818
TOTAL	43 891	19 014	62 905

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjoints d'animation contractuels	10 393	1 714	12 107
Adjoints d'animation et d'action sportive	9 350	6 834	16 184
Animateurs, animatrices des administrations parisiennes	8 991	5 923	14 914
TOTAL	28 735	14 470	43 205

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Accompagnateurs de musique des conservatoires	14	0	14
Adjoints administratifs des bibliothèques	12	0	12
Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage	719	599	1 318
Agents contractuels des bibliothèques	658	177	835
Assistants spécialisés d'enseignement musical contractuels	652	540	1 192
Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris	2 770	1 978	4 748
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	1 277	762	2 039
Bibliothécaires d'administrations parisienne	16,75	0	16,75
Coordinateurs CMA	6,17	0	6,17
Professeurs d'enseignement artistique Ville de Paris	7 840	8 812	16 651
TOTAL	13 963	12 868	26 832

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Auxiliaire de puériculture et de soins	66	8	74
Secrétaires médicales et sociales	21	70	91
TOTAL	87	78	165

FILIÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Agents d'accueil et de surveillance	8 656	25 482	34 138
Agents Police Municipale	16 201	42 304	58 505
Agents de surveillance de Paris	1 761	1 162	2 923
Contrôleurs	447	304	751
Inspecteurs du service de sécurité	405	5 211	5 615
Préposés	4	9	13
Chef de service de police municipale	2 656	7 312	9 968
Techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la commune de Paris	1 450	2 503	3 953
TOTAL	31 580	84 287	115 867

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Agents spécialisés des écoles maternelles	326	0	326
Assistant socio éducatif des administrations parisiennes	10	50	60
TOTAL	336	50	387

FILIÈRE SPORTIVE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Conseillers des A.P.S et de l'animation	0	143	143
Educateurs des activités physiques et sportives	1 628	9 820	11 448
TOTAL	1 628	9 963	11 591

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjoints techniques	47 645	249 868	297 513
Adjoints techniques eau et assainissement	827	11 452	12 279
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	180	152	332
Agents de la petite enfance	99	28	127
Agents techniques des écoles	11 411	2 906	14 317
Agents techniques contractuels catégories IV A, IV B	121	0	121
Assistants d'exploitation	350	52 759	53 109
Chefs d'exploitation	1 073	24 260	25 333
Conducteurs d'automobiles	897	54 762	55 659
Eboueurs	8 430	238 879	247 308
Egoutiers et autres personnels des réseaux souterrains	276	6 066	6 342
Fossoyeurs	0	2 330	2 330
Ingénieurs des administrations parisiennes	46	295	341
Personnels de maîtrise des administrations parisiennes	6 356	70 090	76 446
Techniciens des services opérationnels	5 653	50 980	56 633
Techniciens supérieurs des administrations parisiennes	4 521	14 314	18 836
TOTAL	87 885	779 141	867 026

HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Collaborateurs de Maire d'arrondissement	132	216	347
Professeurs de la ville de Paris	11 269	12 912	24 181
Professeurs des Cours Municipaux d'adultes	575	102	677
TOTAL	11 975	13 230	25 205

Personnels sortis en cours d'année

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
	1 034	1 016	2 050
TOTAL	1 034	1 016	2 050

2.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA PAIE TITRE IV

Titre IV

Au 31 décembre 2024

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires* (Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent**) par filière et par sexe

*Les coûts liés à la JOP 2024 son inclus.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Filière	Femmes	Hommes	Ensemble
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	5 456	765	6 221
FILIÈRE ANIMATION	15	153	168
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	5 202	2 386	7 588
FILIÈRE SOCIALE	6 902	7 859	14 761
FILIÈRE TECHNIQUE	2 301	2 716	5 017
FILIÈRE HORS FILIÈRE	229	18	247
Personnels sortis en cours d'année	102	69	171
TOTAL	20 206	13 965	34 171

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires* (Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent**) par filière, par corps et par sexe

*Les coûts liés à la JOP 2024 son inclus.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjoint administratifs titre IV	3 526	505	4 031
Adjoint des cadres hospitaliers titre IV	1 930	260	2 190
TOTAL	5 456	765	6 221

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Animateurs titre IV	15	153	168
TOTAL	15	153	168

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Acc.Educatifs et sociaux titre IV	768	126	894
Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV	810	2 231	3 042
Aides soignants (puériculture) titre IV	1 968	29	1 997
Infirmiers en soins généraux titre IV	1 632	0	1 632
Psychologues titre IV	24	0	24
TOTAL	5 202	2 386	7 588

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Assistants socio-éducatifs titre IV	3 620	4 946	8 566
Cadres sociaux éducatifs titre IV	0	69	69
Educateurs de jeunes enfants titre IV	350	145	495
Educateurs techniques spécialisés titre IV	71	371	442
Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)	2 862	2 328	5 190
TOTAL	6 902	7 859	14 761

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Personnels ouvriers titre IV	2 301	2 481	4 782
Techniciens supérieurs hospitaliers titre IV	0	235	235
TOTAL	2 301	2 716	5 017

HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Professeur des écoles T IV	229	18	247
TOTAL	229	18	247

Personnels sortis en cours d'année

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
	102	69	171
TOTAL	102	69	171

2.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA PAIE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de bénéficiaires de mesures individuelles en faveur de l'environnement (Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par type de mesures et sexe

Type de mesures individuelles	2024			2023
	Femmes	Hommes	Total	Total
Agents bénéficiant du remboursement des frais de trajets domicile-travail en transports en commun	22 505	14 866	37 371	47 203
Agent bénéficiant du forfait de mobilité durable*	3 584	7 294	10 878	0
Agent bénéficiant de la prime de co-voiturage	0	0	0	0
Total	26 089	22 160	48 249	47 203

* Pas encore mis en place en 2023

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSURANCES CHÔMAGE

Ville de Paris
Au 31 décembre 202

Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents fonctionnaires, êtes-vous :

en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi ?	NON
en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi ?	OUI

	Nombre d'allocataire dans l'année *			
	2024	2023	2022	2021
Anciens titulaires	187	205	336	118
Anciens stagiaires	109	162		162
TOTAL	296	367	336	280

(*) Nombre d'allocataires en stock en décembre

Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels :

êtes-vous en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi ?	NON
êtes-vous en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi ?	OUI
avez-vous adhéré au Régime d'assurance chômage ?	NON

	Nombre d'allocataires dans l'année*			
	2024	2023	2022	2021
Anciens contractuels	1 322	1 330	1 545	1 318
Anciens vacataires	1 549	1 903	2 312	2 151
Autres (Assistants familiaux, assistants maternels, ...)	34	59	76	87
Anciens contractuels et anciens vacataires	2 905	3 292	3 933	3 556

(*) Nombre d'allocataires en stock en décembre

Indemnité de fin de contrat

	Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une prime de précarité			
	2024	2023	2022	2021
Anciens contractuels	244	234	206	15

Montant des indemnités chômage versées

	Montant des indemnités chômage hors frais de gestion
2024	13 434 064 €
2023	15 192 882 €
2022	17 371 192 €
2021	20 604 657 €
2020	20 980 122 €

3

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

- Nombre d'accident de travail / service, de trajet
- Nombre d'accident de travail / service, de trajet par filière et par sexe
- Nombre d'accident de travail / service, de trajet par filière, par corps et par sexe
- Indice de fréquence, taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail / service avec arrêt par direction
- Nombre de maladie professionnelle par filière
- Nombre d'allocation temporaire d'invalidité attribuée par direction et par sexe
- Nombre d'allocation temporaire d'invalidité attribuée par motif et par sexe
- Nombre de maladie professionnelle par direction et codes des maladies professionnelles
- Nombre de maladie professionnelle par filière, par corps et par sexe
- Nombre de suicide et de tentative de suicide
- Nombre d'accident mortel
- Recours à une assurance statutaire pour prise en charge du risque maladie

3.2 DÉMARCHES ET DOCUMENTS DE PRÉVENTION

- Recension des démarches et documents de prévention

3.3 MESURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Effectifs affectés à la prévention et à la sécurité dans l'année (TIII et TIV) en personne physique et en équivalent temps plein
- Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité dont coût et nombre de jours de formation des agents chargés des actions de prévention (TIII et TIV)
- Dépenses engagées dans le cadre des contrôles techniques, vérifications périodiques réglementaires et maintenance (TIII et TIV)

3.4 VIOLENCES PHYSIQUES AUX AGENTS

- Nombre d'actes de violence physique envers le personnel au cours de l'année
- Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence
- Nombre de signalements pour actes de violences sexuelles, agissements sexistes, harcèlement moral et harcèlement sexuel envers le personnel
- Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et des agissements sexistes

3.5 VISITES MÉDICALES ET PROTECTION FONCTIONNELLE

- Nombre de visites médicale par sexe
- Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière
- Nombre d'octroi et de refus de protection fonctionnelle

CHIFFRES CLÉS 2024 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2024

Un indice de fréquence des accidents de travail/service en recul, à **37,1**
contre 43,3 en 2023

43,6 M€ de dépenses de prévention (TIII et TIV)

128 octrois de protection fonctionnelle

PRÉSENTATION

Accidentologie : tous les indicateurs poursuivent leur amélioration

Le nombre d'accidents de travail/service et de trajet, avec et sans arrêt de travail 2024 est en fort recul par rapport à 2023, 3 729 contre 4 055 (-8,0 %). Même si les données 2024 ne sont pas encore consolidées comptes tenus des délais imposés par les procédures de reconnaissance des arrêts de travail / service (comme c'est le cas chaque année), il est possible de constater la baisse de l'indice de fréquence, du taux de fréquence et du taux de gravité.

Le taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 000 heures travaillées) diminue depuis plusieurs années pour atteindre 24,8 en 2024 contre 28,9 en 2023, 27,9 en 2022 et 27,4 en 2021. Depuis 2021, le taux de fréquence des accidents du travail / service est en recul de 9,2 %.

L'indice de fréquence des accidents (nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 agents) diminue, passant de 43,3 en 2023 à 37,1 en 2024. Pour rappel, cet indice était de 52,5 en 2019. L'indice de fréquence des accidents du travail / service est ainsi en baisse 9,4 % depuis 2021 et de 29,3 % depuis 2019.

Le taux de gravité des accidents (nombre de jours d'absence pour accident du travail pour 1 000 jours travaillés) diminue également passant de 2,8 en 2023 à 2,7 en 2024.

Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles survenues dans l'année et reconnues imputables au service sont en légère augmentation, passant de 284 en 2023 à 291 en 2024 et touchent des agents de 18 directions différentes. La filière la plus fortement impactée est la filière technique ainsi que les corps des agents de la petite enfance, des adjoints techniques et des éboueurs. Une attention très particulière est portée à ces agents par les effectifs dédiés à la prévention des risques professionnels tout au long de l'année.

Dépenses réalisées par la collectivité en matière d'hygiène et sécurité

Ces dépenses regroupent les contrôles techniques, réglementaires, les prestations de maintenance associées, les achats de matériels et d'équipements ainsi que les actions de formation et de communication. Le montant global des dépenses 2024 est en forte augmentation (+24,2 %) par rapport au montant des engagements en 2023. Ainsi en 2024 ce sont 43,6 M€ de dépenses de prévention contre 35,1 M€ en 2023, dont 33,6 M€ de contrôles techniques et vérifications périodiques réglementaires et de maintenance en 2024 contre 26,5 M€ en 2023.

La Ville dispose d'un réseau professionnalisé de préventeurs avec les conseillers en prévention des risques professionnelles, ainsi que des assistants de prévention et des relais de prévention. Ces derniers ont une fonction d'acteurs de terrain au contact direct et quotidien avec les agents dans les services et les ateliers. La Ville forme également ses agents sur le secourisme ou la sécurité incendie. Le nombre d'agents exerçant ainsi des missions, essentiellement à titre accessoire, liées à la prévention et à la sécurité (TIII et TIV) est de 13 438 en 2024 contre 13 099 en 2023 et 11 813 en 2022. Globalement ces effectifs sont en hausse croissante depuis 2019.

Actes de violence physique envers le personnel

Recueillis à partir des fiches ESPRI, les actes de violence physique envers des agents de la Ville de Paris émanant d'autres agents ou d'usagers du service public sont en très légère augmentation, passant de 240 en 2023 à 248 en 2024, mais restent inférieurs à 2022 (264).

Protection fonctionnelle, octroi et refus

Exclusivement gérés par la Direction des affaires juridiques de la Ville de Paris, pour l'année 2024, 171 demandes de protection fonctionnelle ont été faites par des agents mis en cause ou des agents victimes, et 128 ont été octroyées. Les octrois de protection fonctionnelle ont très largement bénéficié à 94,5 % à des agents victimes.

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

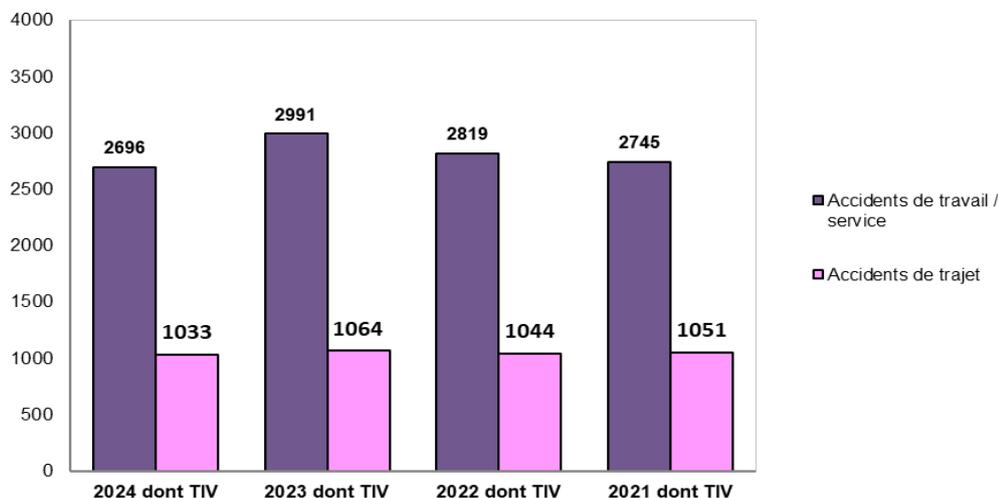
Nombre d'accidents de travail / service, de trajet (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)

Remarque : tous les accidents sont comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.

*chiffres non consolidés

par type d'accident et par sexe

	Femmes	Hommes	2024 dont TIV	2023 dont TIV	2022 dont TIV	2021 dont TIV	Evolution en % de 2024 à 2023	2024 titre IV	2023 titre IV	2022 titre IV	2021 titre IV	Evolution en % de 2024 à 2023
Accidents de travail / service*	1 201	1 495	2 696	2 991	2 819	2 745	-9,9%	65	57	64	80	14,0%
<i>Dont accidents de travail / service <u>avec</u> arrêt de travail</i>	807	1 131	1 938	2 236	2 176	2 165	-13,3%	41	30	44	57	36,7%
<i>Dont accidents de travail / service <u>sans</u> arrêt de travail</i>	394	364	758	755	643	580	0,4%	24	27	20	23	-11,1%
Accidents de trajet*	681	352	1 033	1 064	1 044	1 051	-2,9%	17	17	15	13	0,0%
<i>Dont accidents de trajet <u>avec</u> arrêt de travail</i>	472	268	740	825	783	815	-10,3%	13	10	10	10	30,0%
<i>Dont accidents de trajet <u>sans</u> arrêt de travail</i>	209	84	293	239	261	236	22,6%	4	7	5	3	100,0%
Total général	1 882	1 847	3 729	4 055	3 863	3 796	-8,0%	82	74	79	93	10,8%



3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Accidents du travail survenus dans l'année
(fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)

par filière et par sexe

Remarque : tous les accidents sont comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.

*chiffres non consolidés

FILIÈRES	Nombre d'accidents du travail *							Nombre de jours d'arrêts de travail *						
	Accident de travail / service			Accident de trajet			TOTAL	Accident de travail / service			Accident de trajet			TOTAL
	Femmes	Hommes	S-Total	Femmes	Hommes	S-Total		Femmes	Hommes	S-Total	Femmes	Hommes	S-Total	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	104	23	127	146	22	168	295	12 537	3 141	15 679	321	34	355	16 033
FILIÈRE TECHNIQUE	388	1 258	1 646	166	258	424	2 070	30 865	95 265	126 131	4 555	1 204	5 759	131 889
FILIÈRE CULTURELLE	23	9	32	27	10	37	69	747	462	1 210	0	185	185	1 395
FILIÈRE SPORTIVE	5	10	15	3	7	10	25	64	1 066	1 130	0	14	14	1 144
FILIÈRE SOCIALE	190	7	197	97	6	103	300	12 830	514	13 344	846	184	1 030	14 373
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	260	2	262	159	2	161	423	22 199	0	22 199	242	24	266	22 465
FILIÈRE SÉCURITÉ	90	138	228	30	34	64	292	6 608	12 920	19 528	0	6	6	19 533
FILIÈRE ANIMATION	130	45	175	45	12	57	232	7 065	2 749	9 814	5 121	475	5 595	15 409
FILIÈRE HORS FILIÈRE	11	3	14	8	1	9	23	247	124	371	53	261	314	685
NON VALORISE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 201	1 495	2 696	681	352	1 033	3 729	93 163	116 241	209 404	11 138	2 386	13 524	222 927

Dont titre IV :		Nombre d'accidents du travail *							Nombre de jours d'arrêts de travail *						
		Accident de travail / service			Accident de trajet			TOTAL	Accident de travail / service			Accident de trajet			TOTAL
		Femmes	Hommes	S-Total	Femmes	Hommes	S-Total		Femmes	Hommes	S-Total	Femmes	Hommes	S-Total	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		2	0	2	1	1	2	4	61	0	61	0	0	0	61
FILIÈRE TECHNIQUE		16	5	21	5	1	6	27	1 118	44	1 162	51	109	159	1 321
FILIÈRE CULTURELLE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SOCIALE		17	6	23	1	3	4	27	98	374	472	56	0	56	529
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		16	1	17	5	0	5	22	339	0	339	92	19	110	449
FILIÈRE SÉCURITÉ		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION		0	2	2	0	0	0	2	0	63	63	0	0	0	63
FILIÈRE HORS FILIÈRE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NON VALORISE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		51	14	65	12	5	17	82	1 616	482	2 097	199	127	326	2 423

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Accidents du travail survenus dans l'année
(fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)

par filière, par corps et par sexe

Remarque : tous les accidents sont comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.

*chiffres non consolidés

CORPS	Nombre d'accidents du travail *						TOTAL	Nombre de jours d'arrêts de travail *						TOTAL
	Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total		Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total	
	F	H		F	H			F	H		F	H		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	74	12	86	101	13	114	200	9 535	2 398	11 933	321	0	321	12 254
ADJOINTS ADMINISTRATIFS T.IV	2	0	2	1	0	1	3	61	0	61	0	0	0	61
ADMINISTRATEURS	1	1	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	5	10	16	5	21	31	971	374	1 345	0	0	0	1 345
ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES T.IV	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
CHARGES DE MISSION AGENTS D'EXECUTION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	6
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN. PARIS.	0	1	1	1	1	2	3	6	8	14	0	0	0	14
DIRECTEURS, DIRECTEURS GENERAUX	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	0	1	1	0	1	2	6	0	6	0	0	0	6
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS ADMIST.PARIS.	20	4	24	26	2	28	52	1 958	360	2 319	0	28	28	2 347
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	104	23	127	146	22	168	295	12 537	3 141	15 679	321	34	355	16 033
ADJOINTS TECHNIQUES	73	322	395	21	71	92	487	5 757	25 200	30 958	602	754	1 356	32 314
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLIS. D'ENSEIGNEMENT	21	5	26	7	1	8	34	1 219	647	1 865	135	0	135	2 001
ADJOINTS TECHNIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT	0	13	13	0	3	3	16	0	1 081	1 081	0	0	0	1 081
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	129	7	136	64	1	65	201	11 665	130	11 795	283	0	283	12 078
AGENTS TECHNIQUES DES ECOLES	86	11	97	32	1	33	130	6 000	274	6 274	3 427	73	3 499	9 774
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	26	26	0	6	6	32	0	3 449	3 449	0	0	0	3 449
CHEFS D'EXPLOITATION	0	7	7	3	4	7	14	0	410	410	0	0	0	410
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE	4	64	68	0	15	15	83	118	6 710	6 828	0	0	0	6 828
EBOUEURS	34	688	722	12	109	121	843	3 669	50 300	53 969	4	176	180	54 149
EGOUTIERS ET PERSONNELS RESEAUX SOUTERRAINS	1	25	26	0	4	4	30	0	1 629	1 629	0	0	0	1 629
FOSSOYEURS	0	12	12	0	0	0	12	0	825	825	0	0	0	825
ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS	0	0	0	1	1	2	2	7	0	7	0	0	0	7
INGENIEUR ET ARCHITECTE ADMINISTRATIONS PAR.	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	1	3	7	6	13	16	110	75	185	19	6	25	211
PERSONNELS DE MAITRISE	0	0	0	0	0	0	0	0	11	11	0	0	0	11
PERSONNELS DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	8	23	31	4	12	16	47	554	1 826	2 380	0	0	0	2 380
PERSONNELS OUVRIERS	16	5	21	5	1	6	27	1 118	44	1 162	51	109	159	1 321
TECHNICIENS DES SERVICES OPERATIONNELS	5	33	38	3	10	13	51	203	2 189	2 392	0	0	0	2 392
TECHNICIENS SUPERIEURS ADM. PARISIENNES	8	16	24	7	13	20	44	445	463	909	34	86	121	1 029
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	388	1 258	1 646	166	258	424	2 070	30 865	95 265	126 131	4 555	1 204	5 759	131 889
ADJOINTS ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	8	2	10	4	6	10	20	131	323	455	0	0	0	455
ASSISTANTS SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	2	1	3	1	0	1	4	61	0	61	0	0	0	61
ASSISTANTS SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRACT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	179	179	179
ASSIST. SP. BIBLIOTHEQUES MUSEES ADM PARIS.	10	3	13	17	3	20	33	328	121	449	0	0	0	449
BIBLIOTHECAIRES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	1	3	1	0	1	4	225	18	243	0	0	0	243
CHARGES ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	0	1	1	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS BIBLIOTHEQUES	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEURS DES CONSERVATOIRES DE PARIS	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	1	1	2	1	1	2	4	2	0	2	0	6	6	8
TOTAL FILIERE CULTURELLE	23	9	32	27	10	37	69	747	462	1 210	0	185	185	1 395
CONSEILLERS DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	1	1	2	0	2	2	4	0	23	23	0	0	0	23
EDUCATEURS DES A.P.S.	4	9	13	3	5	8	21	64	1 043	1 107	0	14	14	1 122
TOTAL FILIERE SPORTIVE	5	10	15	3	7	10	25	64	1 066	1 130	0	14	14	1 144
AGENTS SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	112	0	112	44	0	44	156	8 675	0	8 675	774	0	774	9 448
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	17	0	17	13	1	14	31	1 328	83	1 411	8	184	192	1 603
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS T.IV	8	4	12	1	2	3	15	48	343	391	0	0	0	391
CADRES SOCIO-EDUCATIFS T.IV	2	2	4	0	0	0	4	50	26	76	0	0	0	76
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS ADM. PARISIENNES	1	0	1	4	0	4	5	122	0	122	0	0	0	122
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	43	1	44	35	2	37	81	2 607	57	2 664	8	0	8	2 672
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS T.IV	3	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
MONITEURS EDUCATEURS T.IV (NOUVEAU CADRE)	4	0	4	0	1	1	5	0	6	6	56	0	56	62
TOTAL FILIERE SOCIALE	190	7	197	97	6	103	300	12 830	514	13 344	846	184	1 030	14 373

CORPS	Nombre d'accidents du travail *						TOTAL	Nombre de jours d'arrêts de travail *						TOTAL
	Accident de travail /		S-total	Accident de trajet		S-total		Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total	
	F	H		F	H			F	H		F	H		
ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX TIV	3	0	3	1	0	1	4	4	0	4	44	0	44	48
AGT SERV. HOSP. QUALIFIES TIV	1	1	2	1	0	1	3	0	0	0	24	19	43	43
AIDE SGTN ET AUX DE PUER TIV	10	0	10	3	0	3	13	321	0	321	2	0	2	323
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	204	1	205	106	0	106	311	18 363	0	18 363	80	0	80	18 443
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX ADM. PARISIENNES	5	0	5	8	0	8	13	533	0	533	36	0	36	569
INFIRMIER(E)S VILLE DE PARIS CAT A	8	0	8	12	1	13	21	366	0	366	0	0	0	366
INFIRMIERS/ERES EN SOINS GENERAUX T.IV	2	0	2	0	0	0	2	14	0	14	0	0	0	14
INFIRMIERS/ERES ADMINIST.PARIS.	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS DE LA VILLE DE PARIS	1	0	1	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUELS	0	0	0	1	1	2	2	0	0	0	0	5	5	5
PERS. PARAM. MEDICO. TECH. VILLE DE PARIS	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
PSYCHOLOGUES	4	0	4	2	0	2	6	12	0	12	34	0	34	46
PSYCHOLOGUES T. IV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	22	22
PUERICULTRICES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	7	0	7	6	0	6	13	555	0	555	0	0	0	555
SECRETAIRES MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	12	0	12	18	0	18	30	2 031	0	2 031	0	0	0	2 031
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	260	2	262	159	2	161	423	22 199	0	22 199	242	24	266	22 465
AGENTS DE SURVEILLANCE DE PARIS	8	5	13	9	0	9	22	849	1 215	2 063	0	0	0	2 063
AGENT POLICE MUNICIPALE PARIS	48	83	131	15	10	25	156	2 373	4 539	6 912	0	0	0	6 912
AGENTS D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	26	29	55	4	10	14	69	2 303	2 267	4 571	0	6	6	4 576
CHEF SERVICE POLICE MUNICIPALE PARIS	1	2	3	1	5	6	9	44	361	404	0	0	0	404
CONTROLEURS	0	0	0	1	0	1	1	5	773	778	0	0	0	778
DIRECTEUR POLICE MUNICIPALE PARIS	1	1	2	0	0	0	2	5	0	5	0	0	0	5
INSPECTEURS DU SERVICE DE SECURITE	4	15	19	0	6	6	25	302	3 425	3 728	0	0	0	3 728
PREPOSES	2	0	2	0	0	0	2	332	63	395	0	0	0	395
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	0	3	3	0	3	3	6	394	277	671	0	0	0	671
TOTAL FILIERE SECURITE	90	138	228	30	34	64	292	6 608	12 920	19 528	0	6	6	19 533
ADJOINTS D'ANIMATION CONTRACTUELS	13	1	14	4	0	4	18	43	0	43	4 817	359	5 176	5 220
ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	95	34	129	36	9	45	174	5 681	2 108	7 789	265	115	380	8 169
ANIMATEURS ANIMATRICES ADMINISTRATIONS PAR	22	8	30	5	3	8	38	1 341	577	1 918	39	0	39	1 957
ANIMATEUR TITRE IV	0	2	2	0	0	0	2	0	63	63	0	0	0	63
TOTAL FILIERE ANIMATION	130	45	175	45	12	57	232	7 065	2 749	9 814	5 121	475	5 595	15 409
COLLABORATEUR DE CABINET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	261	261	261
PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS	11	3	14	8	1	9	23	247	124	371	0	0	0	371
PROFESSEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53	0	53	53
TOTAL HORS FILIERE	11	3	14	8	1	9	23	247	124	371	53	261	314	685
Sous-total	1 201	1 495	2 696	681	352	1 033	3 729	93 163	116 241	209 404	11 138	2 386	13 523	222 927
TOTAL général 2024	3 729						222 927							

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Indice de fréquence, taux de fréquence
et taux de gravité des accidents du travail / service avec arrêt
(fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)

*chiffres non consolidés

	2024*	2023*	2022*	2021*
Taux de fréquence des accidents du travail / service	24,8	28,9	27,9	27,4

Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées.

	2024*	2023*	2022*	2021*
Indice de fréquence des accidents du travail / service	37,1	43,3	41,9	41,1

L'indice de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 agents.

	2024*	2023*	2022*	2021*
Taux de gravité des accidents du travail / service	2,7	2,8	2,6	2,6

Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'absence AT pour 1 000 heures travaillées.

Ces indices ont été calculés sur la base, en 2024, de 51 632 ETP et d'un nombre d'heures travaillées de 77 212 777.

Compte tenu des délais imposés par les procédures de reconnaissance des accidents du travail / de service, les statistiques sont considérés comme provisoires, pour les années 2024, 2023, 2022 et 2021.

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Indice de fréquence, taux de fréquence
et taux de gravité des accidents du travail / service avec arrêt
(fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)

par direction

Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées.

L'indice de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 agents.

Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'absence AT pour 1 000 heures travaillées.

* Ces indices et taux se basent sur des chiffres non consolidés compte tenu des délais imposés par les procédures de reconnaissance des arrêts de travail / service.

Direction	Effectif en pourcentage	2024*			2023*			2022*			2021*		
		Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
CABINET MAIRE	0,2%	0,00	0,00	0,00	10,40	6,77	0,00	0,00	0,00	0,21	0,00	0,00	0,00
DAC	5,6%	8,50	6,01	0,50	9,34	6,60	0,49	7,69	5,42	0,35	7,59	5,35	0,37
DAE	0,6%	16,99	11,25	0,94	10,44	6,90	1,08	21,00	13,81	0,45	25,13	16,50	0,72
DAJ	0,1%	12,46	8,11	1,90	13,41	8,74	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DASCO	20,8%	27,14	19,31	1,93	33,25	23,64	2,01	35,82	25,46	2,04	35,46	25,20	1,96
DCPA	2,8%	30,83	20,02	2,02	28,27	18,36	2,19	40,96	26,48	2,31	40,54	26,20	3,05
DDCT	4,5%	18,22	11,89	2,10	15,18	9,92	1,29	15,56	10,14	1,08	13,02	8,49	1,01
DEVE	5,8%	55,66	36,26	2,78	67,17	43,72	2,90	66,87	43,35	2,67	65,97	42,76	2,52
DFA	1,0%	1,85	1,20	0,30	9,49	6,17	0,32	5,54	3,58	0,13	0,00	0,00	0,42
DFPE	15,3%	36,27	24,08	3,01	47,92	31,86	3,15	40,58	26,89	2,67	35,56	23,63	2,93
DICOM	0,4%	4,05	2,63	0,21	17,89	11,63	0,33	4,75	3,07	0,01	0,00	0,00	0,00
DILT	2,3%	27,07	17,56	1,97	27,09	17,65	1,82	28,41	18,42	1,34	25,16	16,35	2,32
DJS	5,2%	28,79	18,74	3,27	35,39	23,00	3,14	29,34	18,99	3,00	35,49	22,97	2,39
DLH	0,8%	16,08	10,51	1,56	11,89	7,77	1,06	12,04	7,83	0,36	17,53	11,44	0,34
DPE	14,4%	96,51	62,48	6,17	108,37	70,16	6,54	103,52	66,72	6,51	98,21	63,30	5,76
DPMP	6,0%	37,37	24,52	3,46	41,77	27,18	3,64	37,14	23,97	3,27	26,50	17,12	40,86
DRH	1,5%	8,32	5,47	1,59	8,88	5,84	1,82	10,54	6,92	1,18	5,47	3,59	1,57
DSIN	1,0%	7,49	4,85	0,41	8,04	5,21	0,09	4,13	2,67	0,24	6,36	4,11	0,22
DSOL (1)	4,4%	24,18	15,85	1,58	19,12	12,54	1,50	22,31	14,58	2,96	nc	nc	nc
DSP (1)	2,5%	11,23	7,87	1,53	15,48	10,85	1,28	18,93	13,21	1,19	nc	nc	nc
DTEC (2)	0,1%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	nc	nc	nc
DU	0,8%	0,00	0,00	0,41	12,66	8,25	0,18	2,48	1,61	0,56	7,38	4,81	0,08
DVD	2,8%	22,68	14,70	1,38	23,23	15,07	1,31	23,01	14,88	1,30	27,61	17,87	1,30
IG	0,1%	0,00	0,00	2,00	44,28	28,62	0,70	0,00	0,00	0,18	22,02	14,17	0,91
SG	0,4%	4,62	2,99	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00	0,08
Gestion RH (3)	0,5%	7,12	4,62	1,95	3,73	2,42	3,08	13,24	8,54	4,92	15,84	10,36	4,24
Indice globaux	100%	37,06	24,79	2,74	43,31	28,96	2,81	41,94	27,94	2,66	41,11	27,43	2,59

(1) En 2022 la DASES-Direction de l'action sociale et de la santé a été remplacée par la DSOL-Direction des solidarités et la DSP-Direction de la santé publique.

(2) En 2022, la DTEC-Direction de la transition énergétique et du climat a été créée.

(3) Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
2024

Maladies professionnelles reconnues, survenues dans l'année*
Nombre d'allocations temporaires d'invalidité attribuées
(fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)

* Y compris celles qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail

** Chiffres non consolidés

Nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service par filière

FILIÈRE	Total **
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	13
FILIÈRE ANIMATION	1
FILIÈRE CULTURELLE	0
FILIÈRE HORS FILIÈRE	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	72
FILIÈRE SÉCURITÉ	0
FILIÈRE SOCIALE	20
FILIÈRE SPORTIVE	0
FILIÈRE TECHNIQUE	185
Total général	291

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité attribuées par direction et par sexe

Directions	Effectifs	Femmes	Hommes	Total général **
DAC	2 981	1	1	2
DAE	290	1	0	1
DASCO	11 312	25	1	26
DCPA	1 486	3	4	7
DDCT	2 310	3	2	5
DEVE	3 110	4	12	16
DFPE	7 114	50	2	52
DILT	1 185	7	1	8
DJS	2 719	3	6	9
DLH	446	0	1	1
DPE	7 463	9	42	51
DPMP	3 593	4	2	6
DRH	900	4	0	4
DSOL	2 540	9	1	10
DSP	1 384	4	0	4
DU	409	0	1	1
DVD	1 523	2	5	7
Gestion RH***	393	3	1	4
Total général*	51 158	132	82	214

*** Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité attribuées par motif et par sexe

Motifs	Femmes	Hommes	Total général **
Accident du travail	46	53	99
Maladie professionnelle	86	29	115
Total général*	132	82	214

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
2024

Maladies professionnelles reconnues, survenues dans l'année*
(fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)

* Y compris celles qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail

** Chiffres non consolidés

par direction et par codes de maladies professionnelles

CODIFICATION MALADIES PROFESSIONNELLES	
30 bis	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
RG 42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
RG 47	Affections liées à la poussière de bois
RG 65	Affections exczémateuses
RG 66	Rhinites ou Asthmes
RG 57A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - épaule
RG 57B	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - coude
RG 57C	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - poignet, main et doigt
RG 57E	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - cheville, pied
RG 76N	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile
RG 79	Lésions chroniques du ménisque
RG 84	Affections liées aux solvants
RG 97	Affectations chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
RG 98	Affectations chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
RG 100	COVID
HT	Hors tableau

Direction	Effectifs	30 bis	37	42	79	97	98	100	57A	57B	57C	57D	57E	HT	Total général
DAC	2 981	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
DAE	290	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
DASCO	11 312	0	0	0	0	0	5	1	19	7	16	1	0	0	49
DCPA	1 486	0	1	1	6	0	1	0	3	1	2	0	0	0	15
DDCT	2 310	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	0	1	5
DEVE	3 110	0	0	0	1	0	4	0	5	2	6	1	0	0	19
DFA	557	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DFPE	7 114	0	0	0	2	0	8	0	36	26	51	1	0	2	126
DICOM	229	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
DILT	1 185	1	0	0	0	0	1	0	4	5	1	0	0	0	12
DJS	2 719	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
DLH	446	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	3
DPE	7 463	1	0	2	1	2	10	0	8	11	9	0	0	0	44
DPMP	3 593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DRH	900	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	3
DSOL	2 540	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
DSP	1 384	0	0	0	0	0	0	0	1	3	2	0	0	0	6
DVD	1 523	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Gestion RH ***	393	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Total général	51 535	2	1	3	10	2	32	1	86	56	90	3	1	4	291

*** Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
2024

Maladies professionnelles reconnues, survenues dans l'année*
(fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)

* Y compris celles qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail

** Chiffres non consolidés

par filière, par corps et par sexe

Corps	Nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service**	Nombre d'agents concernés***	
		Femmes	Hommes
	Total		
ADJOINT ADMINISTRATIF	11	5	1
ATTACHE	2	2	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	13	7	1
ADJOINT TECHNIQUE	42	6	29
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT	22	12	2
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	52	30	2
ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT	1	0	1
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	16	11	0
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	8	1	5
EBOUEUR ET CHEF D'EQUIPE DU NETTOIEMENT	37	4	26
PERSONNEL DE MAITRISE D'ADM PARISIENNES	2	1	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	3	0	3
TECHNICIENS SUPERIEURS	2	2	0
FILIÈRE TECHNIQUE	185	67	69
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	12	9	0
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	8	5	0
FILIÈRE SOCIALE	20	14	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	67	39	0
SECRETAIRE MÉDICO-SOCIAL	2	2	0
AIDE SOIGNANT AUX PUER TIV	1	1	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	2	1	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	72	43	0
ADJOINT D'ANIMATION	1	1	0
FILIÈRE ANIMATION	1	1	0
Total	291	132	70

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de tentatives de suicide et de suicides déclarés et reconnus imputables au service

	2024		2023	2022
	Femmes	Hommes	Total	Total
Nombre de tentatives de suicide déclarés et reconnus imputables au service	1	1	2	0
<i>dont tentatives de suicide intervenues sur le lieu du travail</i>	1	0	1	0
Nombre de suicide déclarés et reconnus imputables au service	0	0	0	0
<i>dont suicide intervenus sur le lieu du travail</i>	0	0	0	0
Total	1	1	2	0

Nombre d'accidents mortels

	2024		2023
	Femmes	Hommes	Total
	0	0	0
Total	0	0	0

Recours à une assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

Votre collectivité a-t-elle recours à une assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie?	NON
---	-----

3.2 DOCUMENTS ET DÉMARCHES DE PRÉVENTION

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Documents et démarches de prévention

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels ?	OUI
--	-----

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels par site ?	OUI, selon le nombre de sites, certaines directions ont déployé le document unique par site
---	---

Registre de danger grave et imminent

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de danger grave et imminent ?	OUI. Un registre de danger grave et imminent existe par direction.
---	--

Démarches de prévention des risques

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes ?

Registre de Santé et Sécurité au Travail (SST)	OUI
Démarche et plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)	OUI
Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	OUI
Démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	OUI
Démarches de prévention des risques travail en hauteur?	OUI

Autres démarches de prévention de risques

DUERP :

A partir des DUERP les directions mettent en oeuvre différents plans d'action dans les différents domaines de la prévention (TMS, CMR, RPS...) auxquelles ses agents sont confrontés.

Prévention des RPS :

Toutes les directions ont engagé des diagnostics RPS. Un bilan des actions réalisés en matière de RPS est conduit chaque année.

3.3 MESURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Effectifs affectés à la prévention et à la sécurité

En personne physique (PP)	HORS TITRE IV (Ville de Paris)				% d'évolution entre 2023 et 2024	TITRE IV				% d'évolution entre 2023 et 2024
	2024	2023	2022	2021		2024	2023	2022	2021	
Médecin de prévention	nc*	14	15	17	nd	nc	nc	3	3	nc
Relais de prévention (**) à temps partiel	185	179	226	180	3,4%	nc	nc	nc	14	nc
Relais de prévention (**) à temps complet	20	111	16	20	-82,0%	nc	nc	7	5	nc
Assistant de prévention	113	115	92	151	-1,7%	nc	nc	0	0	nc
Conseiller en prévention	72	72	71	66	0,0%	nc	nc	6	6	nc
Inspecteur hygiène et sécurité	5	5	5	5	0,0%	nc	nc	0	nc	nc
Secouriste	4 018	4 341	2 875	2 498	-7,4%	nc	nc	nc	nc	nc
Sécurité incendie	9 025	8 262	8 513	8 073	9,2%	nc	nc	nc	nc	nc
TOTAL GENERAL	13 438	13 099	11 813	11 010	2,6%	nc	nc	16	28	nc

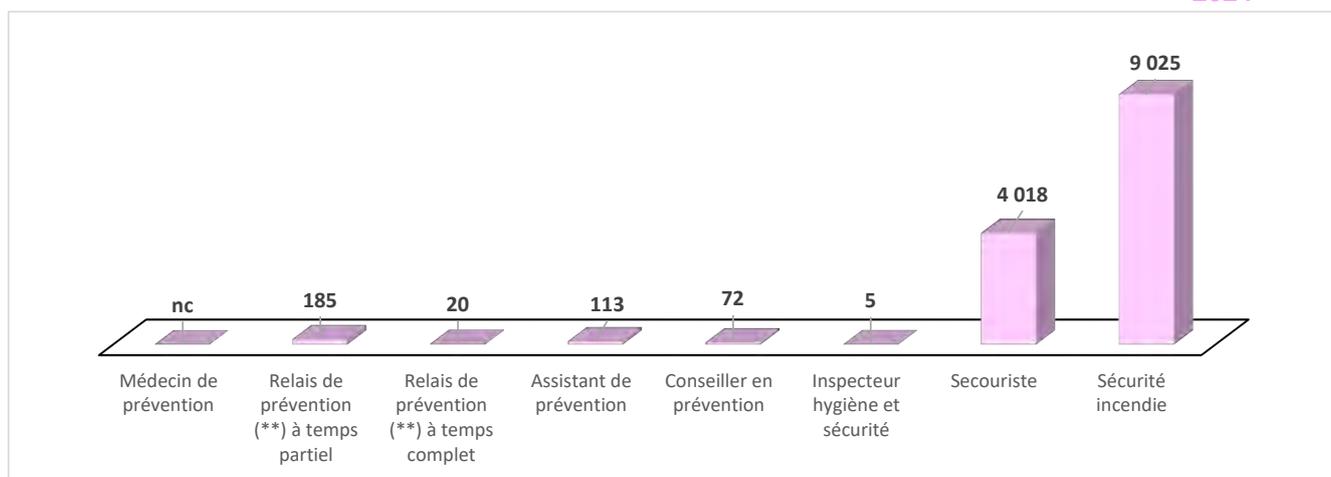
* Cette donnée sera fournie ultérieurement.

(**) ancienne appellation = ACOMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

En équivalent temps plein (ETP)	HORS TITRE IV (Ville de Paris)				% d'évolution entre 2023 et 2024	TITRE IV				% d'évolution entre 2023 et 2024
	2024	2023	2022	2021		2024	2023	2022	2021	
Médecin de prévention	nc*	14,0	13,1	15,4	nd	nc*	nc*	nc*	nc*	nc
Infirmier des services de prévention	nc*	18,0	16,4	15,5	nd	nc*	nc*	nc*	nc*	nc
TOTAL GENERAL	0,0	32,0	29,5	30,9	-100,0%	nc*	nc*	nc*	nc*	nc

* Cette donnée sera fournie ultérieurement.

2024



3.3 MESURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité

	2024	2023	2022	2021	% d'évolution de 2024 à 2023
Contrôles techniques et vérifications périodiques réglementaires / Maintenance *	33 567 448 €	26 510 565 €	26 038 396 €	31 613 934 €	26,6%
Achat de matériels ou d'équipements visant à l'amélioration des conditions de travail, à la protection de la santé et à la prévention collective et/ou individuelle	7 671 234 €	6 382 177 €	7 388 149 €	7 619 905 €	20,2%
Information, communication et formation **	1 645 367 €	1 753 864 €	1 367 440 €	1 382 922 €	-6,2%
Total général	42 884 049 €	34 646 606 €	34 793 985 €	40 616 761 €	23,8%

* Le découpage a été modifié depuis le bilan 2019, avec un ensemble de données contrôles et maintenance fourni par la DCPA ainsi que des données fournies par la DILT pour la maintenance des bâtiments administratifs. Les données T4 sont en cours de consolidation.

** Les dépenses des formations en santé sécurité pilotées par le bureau de la formation ont été ajoutées depuis 2018.

Titre IV

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité

	2024	2023	2022	2021	% d'évolution de 2024 à 2023
Contrôles techniques et vérifications périodiques réglementaires / Maintenance *	587 692 €	415 824 €	351 090 €	236 330 €	41,3%
Achat de matériels ou d'équipements visant à l'amélioration des conditions de travail, à la protection de la santé et à la prévention collective et/ou individuelle	87 901 €	24 016 €	nc	62 478 €	266,0%
Information, communication et formation **	12 632 €	3 445 €	62 119 €	nc	266,7%
Total général	688 225 €	443 285 €	413 209 €	298 808 €	55,3%

* Le découpage a été modifié depuis le bilan 2019, avec un ensemble de données contrôles et maintenance fourni par la DCPA ainsi que des données fournies par la DILT pour la maintenance des bâtiments administratifs. Les données T4 sont en cours de consolidation.

** Les dépenses des formations en santé sécurité pilotées par le bureau de la formation ont été ajoutées depuis 2018.

Ville de Paris hors titre IV

Détails des dépenses engagées dans le cadre des contrôles techniques, vérifications périodiques réglementaires et maintenance

	2024	2023	2022	2021	% d'évolution de 2024 à 2023
Equipements travail	1 418 116 €	650 185 €	519 447 €	838 520 €	118,1%
Incendie	1 328 352 €	1 946 573 €	607 528 €	518 406 €	-31,8%
Appareils pression	131 888 €	107 061 €	102 291 €	408 054 €	23,2%
Electricité	1 478 995 €	1 136 251 €	1 116 001 €	658 792 €	30,2%
Ascenseurs *	130 161 €	124 279 €	64 920 €	166 438 €	4,7%
Amiante *	1 015 338 €	2 294 777 €	1 756 746 €	2 626 631 €	-55,8%
Autres risques *	2 287 740 €	1 060 889 €	1 345 025 €	1 704 576 €	115,6%
Maintenance, entretien et autres	25 776 857 €	19 190 550 €	20 526 438 €	24 692 517 €	34,3%
Total général	33 567 447 €	26 510 565 €	26 038 396 €	31 613 934 €	26,6%

* Le découpage a été modifié depuis le bilan 2019, avec un ensemble de données contrôles et maintenance fourni par la DCPA ainsi que des données fournies par la DILT pour la maintenance des bâtiments administratifs. Les données T4 sont en cours de consolidation.

Titre IV

Détails des dépenses engagées dans le cadre des contrôles techniques, vérifications périodiques réglementaires et maintenance

	2024	2023	2022	2021	% d'évolution de 2024 à 2023
Equipements travail	18 828 €	25 690 €	nc	nc	-26,7%
Incendie	101 505 €	70 823 €	100006	nc	43,3%
Appareils pression	836 €	0 €	nc	nc	nd
Electricité	38 755 €	19 716 €	28926	nc	96,6%
Ascenseurs *	2 824 €	444 €	31882	nc	536,1%
Amiante *	6 962 €	558 €	nc	nc	1146,5%
Autres risques *	22 481 €	15 483 €	95089	nc	45,2%
Maintenance, entretien et autres	395 502 €	283 110 €	95 187 €	236 330 €	39,7%
Total général	587 692 €	415 824 €	351 090 €	236 330 €	41,3%

* Le découpage a été modifié depuis le bilan 2019, avec un ensemble de données contrôles et maintenance fourni par la DCPA ainsi que des données fournies par la DILT pour la maintenance des bâtiments administratifs. Les données T4 sont en cours de consolidation.

3.4 VIOLENCE PHYSIQUE AUX AGENTS

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2024

Nombre d'actes de violence physique envers le personnel
 (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)
 avec ou sans arrêt de travail et par sexe

	Nombre d'actes de violence physique envers le personnel											
	2024			2023			2022			2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Émanant du personnel avec arrêt de travail	2	0	2	7	0	7	3	1	4	0	0	0
Émanant du personnel sans arrêt de travail	2	3	5	2	8	10	7	1	8	1	0	1
Émanant des usagers avec arrêt de travail	26	8	34	38	8	46	20	9	29	6	6	12
Émanant des usagers sans arrêt de travail	144	63	207	107	70	177	141	82	223	103	29	132
Total	174	74	248	154	86	240	171	93	264	110	35	145
	248			240			264			145		

Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence

Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence	Existence d'une fiche réflexe agression qui ne définit pas de mesure spécifique en fonction du type d'agression
--	---

3.4 VIOLENCE PHYSIQUE AUX AGENTS

**Ville de Paris
Au 31 décembre 2024**

Nombre de signalements* pour actes de violences sexuelles, agissements sexistes, harcèlement moral et harcèlement sexuel envers le personnel (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent) avec ou sans arrêt de travail et par sexe

* Les signalements correspondent aux ressentis des agents qui ont contacté le Service d'accompagnement et de médiation (SAM)

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été présumés victimes de harcèlement moral de la part d'usagers ou d'autres agents ?	OUI
---	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au SAM pour harcèlement moral (nombre d'appels cellule d'écoute) (cf. article L.133-2 du Code général de la fonction publique)	
	Femmes	Hommes
Émanant du personnel avec arrêt de travail **	nc	nc
Émanant du personnel sans arrêt de travail **	nc	nc
Émanant des usagers avec arrêt de travail **	nc	nc
Émanant des usagers sans arrêt de travail **	nc	nc
Total	159	92
	251	

** Le SAM (service d'accompagnement et de médiation) ne dispose pas de l'intégralité des informations concernant les arrêts de travail des personnels pour effectuer cette distinction

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été présumés victimes de harcèlement sexuel de la part d'usagers ou d'autres agents ?	OUI
--	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au SAM pour harcèlement sexuel (nombre d'appels cellule d'écoute) (cf. article L.133-1 du Code général de la fonction publique)	
	Femmes	Hommes
Émanant du personnel avec arrêt de travail **	nc	nc
Émanant du personnel sans arrêt de travail **	nc	nc
Émanant des usagers avec arrêt de travail **	nc	nc
Émanant des usagers sans arrêt de travail **	nc	nc
Total	5	1
	6	

** Le SAM (service d'accompagnement et de médiation) ne dispose pas de l'intégralité des informations concernant les arrêts de travail des personnels pour effectuer cette distinction

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été présumés victimes d'agissements sexistes de la part d'usagers ou d'autres agents ?	OUI
---	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au SAM pour <u>agissements sexistes</u> (nombre d'appels cellule d'écoute) (cf. article L.131-3 du code général de la fonction publique***)	
	Hommes	Femmes
émanant du personnel avec arrêt de travail **	nc	nc
Émanant du personnel sans arrêt de travail **	nc	nc
Émanant des usagers avec arrêt de travail **	nc	nc
Émanant des usagers sans arrêt de travail **	nc	nc
Total	1	6
	7	

** Le SAM (service d'accompagnement et de médiation) ne dispose pas de l'intégralité des informations concernant les arrêts de travail des personnels pour effectuer cette distinction

*** Aucun agent public ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été présumés victimes de violences sexuelles de la part d'usagers ou d'autres agents ?	OUI
---	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au SAM pour <u>violences sexuelles</u> (Nombre d'appels cellule d'écoute) (cf. article 222-22, 222-22-1, 222-23 du Code pénal****)	
	Hommes	Femmes
émanant du personnel avec arrêt de travail **	nc	nc
Émanant du personnel sans arrêt de travail **	nc	nc
Émanant des usagers avec arrêt de travail **	nc	nc
Émanant des usagers sans arrêt de travail **	nc	nc
Total	2	11
	13	

** Le SAM (service d'accompagnement et de médiation) ne dispose pas de l'intégralité des informations concernant les arrêts de travail des personnels pour effectuer cette distinction

**** Les violences sexuelles sont ici définies comme le viol, l'agression sexuelle et l'exhibition sexuelle

Modalités de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations

Modalités de mise en œuvre organisationnelle du dispositif de lutte contre le harcèlement moral et les discriminations (SAM)	<p>Le dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations (DHD) s'adresse à tout agent de la Ville présumé victime de harcèlement moral, discrimination et/ou violences sexistes et sexuelles (agissement sexiste, harcèlement sexuel, viol, agression sexuelle, exhibition sexuelle). Le recueil des signalements correspond aux personnes contactant le Service d'accompagnement et de médiation (SAM) pour ces motifs.</p> <p>L'entrée dans le dispositif se fait via une prise de rendez-vous par la cellule d'écoute du SAM ou une orientation par un psychologue ou conseiller de prévention en addictologie accompagnant l'agent. Le rendez-vous permet d'accueillir l'agent en binôme (assistante sociale du SAM + psychologue du travail) afin d'approfondir la situation de l'agent. Durant l'entretien ce dernier peut recevoir différentes orientations internes et externes et une information sur la protection fonctionnelle.</p> <p>Le dispositif, comprenant également une chargée de mission, pourra en fonction de la situation échanger avec la direction de l'agent et/ou les services partenaires, effectuer un signalement, convoquer une réunion de synthèse ou l'équipe pluridisciplinaire.</p>
---	---

Modalités de traitement des faits signalés au SAM	<p>Envoi possible d'un signalement par mail à la Direction concernée en lien avec les services compétents de la DRH.</p> <p>Convocation possible de l'équipe pluridisciplinaire suite à l'entretien avec l'agent. La réunion de l'équipe pluridisciplinaire peut aboutir à la demande d'une enquête administrative au SG.</p>
--	---

3.5 VISITES MÉDICALES ET PROTECTION FONCTIONNELLE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Les différents types de visites médicales sont prévus par les articles 20 et 21 du décret 85-603 modifié qui organise la santé au travail dans les collectivités territoriales. L'article 20 prévoit que les agents « bénéficient d'un examen médical périodique au minimum tous les deux ans. Dans cet intervalle, les agents qui le demandent bénéficient d'un examen médical supplémentaire ».

L'article 21 prévoit : « En sus de l'examen médical prévu à l'article 20, le médecin du service de médecine professionnelle et préventive exerce une surveillance médicale particulière à l'égard : des personnes reconnues travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières.

Nombre de visites médicales

Par type de visite et sexe

	2024			2023			2022	2021
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
Visite médicale à l'embauche	2	2	4	10	10	20	0	15
Visite médicale occasionnelle	3 954	3 165	7 119	3 968	3 388	7 356	10 113	14 714
<i>dont celles à la demande de l'administration</i>	445	570	1 015	448	676	1 124	804	10 568
<i>dont celles à la demande de l'agent</i>	2 275	1 091	3 366	2 223	1 014	3 237	3 532	3 538
<i>dont visite médicale de pré-reprise</i>	123	76	199	120	92	212	174	176
<i>dont visite médicale de reprise</i>	208	213	421	220	212	432	443	432
<i>dont autres</i>	903	1 215	2 118	957	1 394	2 351	5 160	0
Visite médicale périodique	1 540	2 757	4 297	2 492	3 396	5 888	5 332	1 477
Total	5 496	5 924	11 420	6 470	6 794	13 264	15 445	16 206

Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière

Par sexe

La liste des « postes dans des services comportant des risques spéciaux » n'étant pas définie, il faut se référer au Code du Travail : la surveillance médicale renforcée disparaît au 1er janvier 2017 au profit du suivi individuel renforcé lorsque le salarié est exposé aux risques énoncés par l'article R.4624-23 du Code du travail, Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017.

I. Les postes présentant des risques particuliers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2 sont ceux exposant les travailleurs :

1° A l'amiante

2° Au plomb dans les conditions prévues à l'article R. 4412-160

3° Aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction mentionnés à l'article R. 4412-60

4° Aux agents biologiques des groupes 3 et 4 mentionnés à l'article R. 4421-3

5° Aux rayonnements ionisants

6° Au risque hyperbare

	2024			2023*			2022	2021
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière	79	265	344	168	928	1 096	14 941	8 709
<i>dont nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux</i>	<i>nc</i>							

* En 2023, le périmètre a changé d'une fait d'une actualisation du logiciel : le nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière est rapporté au nombres d'agents ayant reçu une visite médicale du service de la médecine préventive en 2023.

Nombre d'octroi et de refus de protection fonctionnelle

	2024							Total
	Agent mis en cause			Agent victime				
	Femmes	Hommes	sous-total	Femmes	Hommes	sous-total		
Nombre de refus de protection fonctionnelle	2	2	4	13	26	39	43	
Nombre d'octroi de protection fonctionnelle	5	2	7	57	64	121	128	
Total	7	4	11	70	90	160	171	

	2023							Total
	Agent mis en cause			Agent victime				
	Femmes	Hommes	sous-total	Femmes	Hommes	sous-total		
Nombre de refus de protection fonctionnelle	2	4	6	12	11	23	29	
Nombre d'octroi de protection fonctionnelle	6	7	13	53	102	155	168	
Total	8	11	19	65	113	178	197	

	2022							Total
	Agent mis en cause			Agent victime				
	Femmes	Hommes	sous-total	Femmes	Hommes	sous-total		
Nombre de refus de protection fonctionnelle	0	2	2	8	22	30	32	
Nombre d'octroi de protection fonctionnelle	3	0	3	48	66	114	117	
Total	3	2	5	56	88	144	149	

	2021							Total
	Agent mis en cause			Agent victime				
	Femmes	Hommes	sous-total	Femmes	Hommes	sous-total		
Nombre de refus de protection fonctionnelle	2	2	4	12	12	24	28	
Nombre d'octroi de protection fonctionnelle	6	5	11	44	83	127	138	
Total	8	7	15	56	95	151	166	

4

CONDITIONS DE TRAVAIL

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Agents fonctionnaires et contractuels

- Nombre d'agents par catégorie
- Nombre d'agents à temps complet et non complet par temps de travail, par catégorie
- Nombre d'agents à temps partiel par catégorie, par quotité de temps de travail

Agents fonctionnaires

- Nombre d'agents titulaires à temps complet par catégorie
- Nombre d'agents titulaires à temps complet par temps de travail, par catégorie
- Nombre d'agents titulaires à temps partiel par catégorie, par quotité de temps de travail
- Nombre d'agents titulaires à temps partiel par tranche d'âge
- Nombre d'agents titulaires à temps partiel de droit par catégorie
- Nombre d'agents titulaires par filière, par corps et par quotité de temps de travail

Agents contractuels

- Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet par catégorie
- Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet par temps de travail, par catégorie
- Nombre d'agents contractuels à temps partiel par catégorie, par quotité de temps de travail
- Nombre d'agents contractuels à temps partiel par tranche d'âge
- Nombre d'agents contractuels à temps partiel de droit par catégorie
- Nombre d'agents contractuels à temps complet par ancienneté, par filière, par corps et par quotité de temps de travail

Autres informations sur le temps de travail

- Informations relatives au temps partiel
- Nombre d'autorisations d'absences
- Nombre d'agents en fonction soumis à des astreintes ou ayant bénéficié de paiement d'indemnité d'astreinte
- Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur
- Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant pas donné lieu à rémunération ou récupération des fonctionnaires/contractuels sur emploi permanent
- Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours
- Nombre de jours d'absence au travail par tranche d'âge et par motifs

Congés de paternité, de maternité et d'adoption

- Données sur les congés paternité
- Données sur les congés maternité
- Données sur les congés d'adoption
- Données sur les congés de solidarité familiale
- Données sur les congés de proche aidant
- Données sur les congés de présence parentale

Absences pour raisons de santé

- Taux d'absence global par direction et par motif
- Taux d'absence global par catégorie et par motif
- Taux d'absence global par tranche d'âge et par motif
- Taux d'absence global par filière et par motif
- Taux d'absence global par corps et par motif
- Nombre de jours de carence par sexe, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues
- Données globales relatives aux compte épargne temps de la collectivité parisienne
- Informations sur le télétravail (demandes et refus, jours flottants ou fixes)
- Informations sur les chartes de travail
- Informations sur les modalités d'organisation du travail

4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

- Domiciliation des agents par statut
- Domiciliation des agents par direction
- Cartes
- Attribution de logements sociaux dans l'année
- Répartition par statut des agents relogés dans l'année
- Relogement des agents de la collectivité parisienne dans l'année

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

- Travailleurs handicapés
- Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- Dépenses de la collectivité au profit des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Nombre de fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique
- Nombre d'agents bénéficiant d'aménagements d'horaires ou d'aménagements du poste de travail durant l'année.
- Fonctionnaires reclassés par voie de détachement statutaire dans un autre corps
- Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés suite à une inaptitude liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail, soit à un autre motif
- Diverses données sur l'inaptitude

CHIFFRES CLÉS 2024 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2024

7,3 % : taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
(6,6 % en 2023, 6,3 % en 2022 et 6,1 % en 2021)

329 : nombre d'agents ayant intégré un parcours de reconversion
professionnelle pour raisons de santé

69,3 % : pourcentage des agents habitant Paris et la petite couronne

PRÉSENTATION

Plus des deux tiers des agents (69,3 %) résident à Paris ou dans la petite couronne.

Cette proportion progresse de manière continue depuis 2021 (68,7 % en 2023, 68,2 % en 2022, 67,9 % en 2021 et 67,6 % en 2020). Depuis 2020, la proportion d'effectifs domiciliés à Paris et en petite couronne a progressé de 2,5 % (+4,4 % pour Paris intra-muros) alors que parallèlement cette proportion diminuait de -5,4 % pour ceux domiciliés en grande couronne et de -4,7 % pour ceux domiciliés hors d'Ile-de-France.

- 38,1 % des agents résident à Paris (37,4 % en 2023, 37,0 % en 2022, 36,7 % en 2021 et 36,5 % en 2020) ;
- 31,2 % en petite couronne (31,3 % en 2023, 31,2 % en 2022, 31,2 % en 2021 et 31,1 % en 2020) ;
- 24,6 % en grande couronne (25 % en 2023, 25,6 % en 2022, 25,9 % en 2021 et 26 % en 2020) ;
- 6,1 % hors de l'Ile de France (6,2 % en 2023 et 2022, 6,3 % en 2021 et 6,4 % en 2020).

Un taux d'absence 2024 en diminution

Les absences pour raison de santé prises en compte comprennent les catégories suivantes : arrêt maladie ordinaire, congé longue durée, congé longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle). Les jours d'arrêt liés à ces absences sont rapportés au nombre de jours calendaires de la période considérée.

Le taux d'absence pour raisons de santé ainsi calculé s'établit à 8,90 % en 2024, en baisse par rapport à 2023 (9,13 %).

La baisse est particulièrement marquée sur les congés dits de maladie ordinaire, qui passent de 3,91 % en 2024 contre 4,18 % en 2023, 4,99 % en 2022, 4,04 % en 2021 et 3,41 % en 2020.

Le télétravail

Le nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent exerçant leur activité en télétravail est passé de 1 273 en 2018 et 1 499 en 2019, à 6 000 en 2020, 9 705 en 2021, 7 784 en 2022 et 9 024 en 2023 et 10 031 en 2024.

Le nombre d'agents télétravaillant dans le cadre ordinaire en 2024 dépasse le volume des agents qui ont télétravaillé en 2021 dans les conditions extraordinaires des confinements.

Le télétravail est surreprésenté chez les agents de catégorie A (39,2 % des télétravailleurs pour 17,4 % de l'effectif total) et les agents de catégorie B (36,1 % des télétravailleurs pour 23,2 % de l'effectif total).

En effet, en lien avec la structuration des métiers de la Ville, les agents de catégorie C exercent pour une très grande partie d'entre eux des métiers non télétravaillables (DDCT ; DEVE ; DFPE ; DILT ; DJS ; DPE ; DPMP ; etc.), mais 7,9 % d'agents de catégorie C télétravaillent.

Le temps partiel

Le nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent et non permanent, travaillant à temps partiel est en diminution constante ces dernières années pour atteindre 2 846 agents en 2024 contre 2 939 agents en 2023, 2 996 en 2022 et 3 269 en 2021, soit une baisse de 13 % du nombre d'agents travaillant à temps partiel entre 2021 et 2024 alors que les effectifs globaux augmentent sur la période (+1,4 %). Le taux d'agents publics à temps partiel est donc passé de 6,3 % en 2021 à 5,4 % en 2024 (-14,3 %).

La part des effectifs de catégorie A à temps partiel est passé de 8,0 % en 2021 à 6,8 % en 2024 (-15,0 %), celui des effectifs de catégorie B a progressé de 5,5 % à 7,9 % (+43,6 %) et celui des effectifs de catégorie B est passé de 6,0 % à 4,0 % (-33,3 %). Ce sont à 84,6 % des femmes (8,3 % des agentes) et à 15,4 % des hommes (1,8 % des agents).

La ventilation par catégorie marque une différence entre les femmes et les hommes.

En effet, parmi les agentes à temps partiel 23,8 % sont des agentes de catégorie A, 36,1 % des agentes de catégorie B et 40,1 % des agentes de catégorie C.

Pour les agents à temps partiel, 13 % sont des agents de catégorie A, 23,5 % des agents de catégorie B et 63,5 % des agents de catégorie C.

En 2024, 43,7 % des agents travaillant à temps partiel sont de la catégorie C alors que les agents de catégorie C représentent 59,4 % des effectifs de la Ville, 34,1 % sont de la catégorie B (23,2 % des agents de la Ville) et 22,2 % sont de la catégorie A (17,4 % des agents de la Ville).

En 2024, le nombre d'agents ayant demandé à reprendre le travail à temps plein est en augmentation de 13,8 %, passant de 1 584 à 1 802, et ce sont à 71,8 % des femmes. Proportionnellement, plus d'hommes à temps partiel demandent à reprendre leur activité à temps plein (28 % des demandes de retour contre 15,4 % des agents à temps partiel).

Parmi les 2 846 agents à temps partiel (fonctionnaires et contractuels), 658 le sont à temps partiel de droit (enfant de moins de 3 ans), en recul de 11,8 % par rapport à 2023 (746).

Le compte épargne temps

34 217 fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent bénéficient d'un compte épargne temps, soit 64,6 % de l'effectif total.

Ce chiffre est en légère progression de 2,6 % par rapport à 2023, notamment du fait de l'ouverture de comptes épargne temps à davantage d'agents en 2024.

Le nombre de jours épargnés au 31 décembre 2024 est en recul de -2,8 % par rapport à fin 2023 du fait de la très forte progression des jours consommés entre 2023 et 2024 (+36,6 %). Cette hausse du nombre de jours consommés s'explique principalement par la mise en place en 2024 d'une mesure ponctuelle permettant le rachat de 10 jours de CET supplémentaires.

L'emploi et l'insertion des agents en situation de handicap

Fin 2024, la Ville de Paris compte 4 040 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (soit 7,3 % de l'effectif, en hausse de +6,7 %) et continue ainsi à dépasser le taux d'emploi légal requis de 6 %.

Parmi ces agents, on compte :

- 2 632 agents avec une reconnaissance de handicap de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), Allocation aux adultes handicapés (AAH), Carte mobilité et inclusion) ;
- 1 115 agents reclassés à la suite d'une inaptitude ou pour raisons de santé ;
- 289 agents avec une Allocation temporaire d'invalidité ;
- 4 agents avec une pension d'invalidité régime général.

Parmi ces agents, 7 % sont en catégorie A (+14,1 %), 19 % en catégorie B (+12,4 %) et 74 % en catégorie C (+4,7 %).

95 % d'entre eux sont fonctionnaires.

Recrutement

La Ville maintient ses objectifs pour les recrutements d'agents en situation de handicap :

- 105 lauréats en situation de handicap ont été affectés en 2024 dans des corps et filières variés (dont 1 en catégorie B et 8 en catégorie A) ;
- 62 agents en situation de handicap ont été titularisés en 2024 à la suite d'un recrutement par la voie dérogatoire.

Ces objectifs se déclinent aussi par le biais de l'apprentissage :

- 27 nouveaux apprentis en situation de handicap ont été recrutés ;
- 5 apprentis en situation de handicap qui terminaient leur contrat en 2023 sont restés à la Ville : 3 ont été titularisés directement, 2 ont signé un second contrat d'apprentissage.

Accompagnement et suivi des agents en situation de handicap

Dans le cadre de sa convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la Ville poursuit son engagement en matière :

- d'aides techniques (prise en charge financière des prothèses auditives notamment) ;
- d'aménagements de poste (y compris en télétravail) ;
- de financements de transports adaptés ;
- d'aides humaines (interprétariat en langue des signes française, accompagnement médico-psychologique).

En 2024, 522 aménagements techniques de poste ont été réalisés pour 259 bénéficiaires en situation de handicap.

Les agents en situation de handicap bénéficient également de formations adaptées ou de formation de compensation de leur handicap.

Depuis 2024, une nouvelle procédure permet aux agents en situation de handicap de demander les aménagements qui leur sont nécessaires dès leur demande de formation, pour tous les types de formation.

Formation et sensibilisation au handicap

15 actions de formation des personnes ressources (référents handicap des directions, services des ressources humaines, encadrants) ont été réalisées.

46 actions de sensibilisation des collectifs de travail au handicap ont été réalisées :

- soit à la demande d'un agent sur son handicap précis (7 appuis spécifiques) ;
- soit à la demande du service sur le handicap au travail (33 interventions).

En 2024, l'exposition « C'est pas juste... un handicap » a poursuivi le tour des directions de la Ville en allant au plus près des agents, ce qui permet de libérer la parole.

Un atelier d'échange de pratique managériale sur le handicap (AEPM) a été réalisé en 2024, la conférence « manager un agent en situation de

handicap ou de reconversion » a réuni 62 encadrants en 2024.

Améliorer les carrières avec un handicap

En 2024, la Ville de Paris poursuit sa mesure via la publication de son deuxième rapport de situation comparée entre les agents BOE et les agents dit « ordinaires ». Les directions peuvent regarder par process RH (effectif, mobilité, formation, rémunération etc.) s'il existe des écarts pour les agents en situation de handicap.

En application du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020, la Ville de Paris expérimente le recrutement par voie de détachement dans un corps supérieur pour les fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi. En 2024, 2 détachements ont été effectués dans le corps des attachés des administrations parisiennes (catégorie A).

En 2024, deux nouveaux groupes de pair-aidance handicap (entraide entre agents en situation de handicap) se sont créés :

- l'atelier libre-signes à la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) pour des agents sourds parlant la langue des signes ;
- la pair-aidance à la direction de l'urbanisme (DU).

Le groupe de la direction des finances et des achats (DFA) a poursuivi ses rencontres et a créé pour la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées un serious game de sensibilisation. Ce serious game a été lauréat de la Ville@pp Académie 2024 et remporté un accompagnement de la DRH qui lui permettra d'être finalisé et mis en ligne sur la plateforme de formation en ligne.

Le reclassement en 2024

En 2024, 320 agents ont demandé à être reclassés à la suite :

- d'une inaptitude liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail (72) ;
- d'une inaptitude liée à un autre facteur (248).

Ce volume est en hausse de +32,8 % et se situe au-dessus de celui de 2023 (241) et de 2022 (204 agents).

Les corps les plus représentés sont les auxiliaires de puériculture (83), les agents de la petite enfance (60), les éboueurs (44), les adjoints techniques (33), les agents spécialisés des écoles maternelles (26) et les adjoints d'animation (23).

En fin de parcours de reconversion, 152 agents (+34,5 %) ont été reclassés par détachement dans un nouveau corps (113 en 2023, 106 en 2022, 129 en 2021).

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi. La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).
Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

2 846 agents occupent un emploi à temps partiel

Nombre d'agents occupant un emploi à temps complet ou temps non complet***

***Un emploi peut être à temps complet ou non complet.
Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent.
Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	6 221	3 007	9 228	8 960	8 731	8 735	3,0%
CATEGORIE B	7 703	4 568	12 271	12 178	12 336	8 232	0,8%
CATEGORIE C	15 159	16 326	31 485	30 542	30 486	35 283	3,1%
Total	29 083	23 901	52 984	51 680	51 553	52 250	2,5%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel*
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

Nombre d'agents à temps complet et temps non complet***
occupant un emploi à temps plein et à temps partiel, y compris agents à temps partiel de droit

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi. La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).
Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

***Un emploi peut être à temps complet ou non complet.
Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent.
Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

par temps de travail, par catégorie et par sexe

Temps de travail : Temps plein

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	5 648	2 950	8 598	8 305	8 067	8 034	3,5%
CATEGORIE B	6 834	4 465	11 299	11 193	11 302	7 780	0,9%
CATEGORIE C	14 193	16 048	30 241	29 243	29 186	33 164	3,4%
Total	26 675	23 463	50 138	48 741	48 555	48 978	2,9%

Temps de travail : Temps partiel

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	573	57	630	655	664	701	-3,8%
CATEGORIE B	869	103	972	985	1 034	452	-1,3%
CATEGORIE C	966	278	1 244	1 299	1 300	2 119	-4,2%
Total	2 408	438	2 846	2 939	2 998	3 272	-3,2%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel*
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

Nombre d'agents à temps complet et temps non complet***
occupant un emploi à temps partiel, y compris agents à temps partiel de droit

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi.
La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).
Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

***Un emploi peut être à temps complet ou non complet.
Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent.
Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

Répartition des temps partiels par quotité de temps de travail et par sexe

Au global

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	137	36	173	168	189	208	-3,0%
53%	10	3	13	13	17	14	0,0%
60%	96	25	121	116	101	90	-4,3%
69%	7	1	8	13	12	14	38,5%
70%	48	19	67	68	77	62	1,5%
75%	0	0	0	0	1	2	nd
80%	1 529	228	1 757	1 805	1 852	2 099	2,7%
90%	573	126	699	740	736	768	5,5%
95%	8	0	8	16	13	15	50,0%
0,95	2 408	438	2 846	2 939	2 998	3 272	3,2%

Répartition des temps partiels par quotité de temps de travail, par catégorie et par sexe

Catégorie A

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	25	8	33	34	42	37	2,9%
53%	10	3	13	13	17	14	0,0%
60%	23	6	29	25	23	21	-16,0%
69%	7	1	8	13	12	14	38,5%
70%	16	5	21	19	25	20	-10,5%
75%	0	0	0	0	1	2	nd
80%	371	33	404	415	409	450	2,7%
90%	113	1	114	120	122	128	5,0%
95%	8	0	8	16	13	15	50,0%
Total	573	57	630	655	664	701	3,8%

Catégorie B

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	62	12	74	62	71	16	-19,4%
60%	50	6	56	53	47	9	-5,7%
70%	10	4	14	20	19	12	30,0%
80%	575	49	624	637	689	281	2,0%
90%	172	32	204	213	208	134	4,2%
Total	869	103	972	985	1 034	452	1,3%

Catégorie C

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	50	16	66	72	76	155	8,3%
60%	23	13	36	38	31	60	5,3%
70%	22	10	32	29	33	30	-10,3%
80%	583	146	729	753	754	1 368	3,2%
90%	288	93	381	407	406	506	6,4%
Total	966	278	1 244	1 299	1 300	2 119	4,2%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* (agents fonctionnaires)

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi.

La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).

Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

2 774 agents fonctionnaires occupent un emploi à temps partiel

Nombre d'agents fonctionnaires

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	4 803	2 049	6 852	6 768	6 796	6 823	1,2%
CATEGORIE B	7 341	4 269	11 610	11 637	11 796	7 787	-0,2%
CATEGORIE C	12 091	15 307	27 398	26 767	26 785	31 575	2,4%
Total	24 235	21 625	45 860	45 172	45 377	46 185	1,5%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* (agents fonctionnaires)

Nombre d'agents fonctionnaires occupant un emploi à temps plein et à temps partiel, y compris agents à temps partiel de droit

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi. La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%). Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

par temps de travail, par catégorie et par sexe

Temps de travail : Temps plein

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	4 270	2 003	6 273	6 159	6 175	6 166	1,9%
CATEGORIE B	6 480	4 170	10 650	10 657	10 769	7 341	-0,1%
CATEGORIE C	11 132	15 031	26 163	25 483	25 502	29 470	2,7%
Total	21 882	21 204	43 086	42 299	42 446	42 977	1,9%

Temps de travail : Temps partiel

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	533	46	579	609	621	657	-4,9%
CATEGORIE B	861	99	960	980	1 027	446	-2,0%
CATEGORIE C	959	276	1 235	1 284	1 283	2 105	-3,8%
Total	2 353	421	2 774	2 873	2 931	3 208	-3,4%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel*
(agents fonctionnaires)

Nombre d'agents fonctionnaires occupant un emploi à temps partiel,
y compris agents à temps partiel de droit

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi.
La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).
Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

Répartition des temps partiels par quotité de temps de travail et par sexe Au global

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	121	31	152	150	170	194	1,3%
53%	10	3	13	13	17	14	0,0%
60%	92	22	114	107	93	85	6,5%
69%	7	1	8	13	12	14	-38,5%
70%	46	16	62	63	67	55	-1,6%
80%	1 501	223	1 724	1 778	1 831	2 068	-3,0%
90%	568	125	693	733	728	763	-5,5%
95%	8	0	8	16	13	15	-50,0%
Total	2 353	421	2 774	2 873	2 931	3 208	-3,4%

Répartition des temps partiels par quotité de travail, par catégorie et par sexe Catégorie A

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	17	7	24	25	31	29	-4,0%
53%	10	3	13	13	17	14	0,0%
60%	19	3	22	18	18	17	22,2%
69%	7	1	8	13	12	14	-38,5%
70%	14	3	17	15	20	16	13,3%
80%	349	29	378	394	394	427	-4,1%
90%	109	0	109	115	116	125	-5,2%
95%	8	0	8	16	13	15	-50,0%
Total	533	46	579	609	621	657	-4,9%

Catégorie B

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	58	10	68	60	71	15	13,3%
60%	50	6	56	53	44	9	5,7%
70%	10	3	13	19	18	11	-31,6%
80%	572	48	620	636	687	278	-2,5%
90%	171	32	203	212	207	133	-4,2%
Total	861	99	960	980	1027	446	-2,0%

Catégorie C

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	46	14	60	65	68	150	-7,7%
60%	23	13	36	36	31	59	0,0%
70%	22	10	32	29	29	28	10,3%
80%	580	146	726	748	750	1 363	-2,9%
90%	288	93	381	406	405	505	-6,2%
Total	959	276	1 235	1 284	1 283	2 105	-3,8%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel*
(agents fonctionnaires)

Nombre d'agents fonctionnaires occupant un emploi à temps partiel
y compris agents à temps partiel de droit

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi. La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).
Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

par tranche d'âge et par sexe

Tranche d'âge	2024						2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Hommes	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Nombre d'agents	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Age >= 65 ans	24	4,6%	7	1,8%	31	3,4%	28	20	20	10,7%
Age >=60 ans et < 65 ans	184	5,8%	53	2,1%	237	4,1%	194	205	226	22,2%
Age >=55 ans et < 60 ans	258	6,1%	70	1,8%	328	4,1%	336	341	420	-2,4%
Age >=50 ans et < 55 ans	317	7,1%	64	1,7%	381	4,6%	381	391	364	0,0%
Age >=45 ans et < 50 ans	362	10,2%	64	2,1%	426	6,4%	448	460	503	-4,9%
Age >=40 ans et < 45 ans	446	15,4%	60	2,2%	506	9,0%	566	554	588	-10,6%
Age >=35 ans et < 40 ans	427	18,9%	72	3,4%	499	11,4%	494	500	567	1,0%
Age >=30 ans et < 35 ans	278	15,6%	25	1,5%	303	8,9%	341	365	402	-11,1%
Age >=25 ans et < 30 ans	54	5,5%	5	0,4%	59	2,8%	80	90	113	-26,3%
Age >= 20 ans et < 25 ans	3	1,0%	1	0,2%	4	0,5%	5	5	5	-20,0%
Age < 20 ans	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	5	5	nd
Total	2 353	9,7%	421	1,9%	2 774	6,0%	2 873	2 931	3 208	-3,4%

(*) : pourcentage du nombre d'agents à temps partiel sur le nombre total d'agents du même statut de la même tranche.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel*
(agents fonctionnaires)

Nombre d'agents fonctionnaires à temps partiel de droit pour enfant de moins de 3 ans

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi.

La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).

Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

par catégorie et par sexe

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	135	5	140	149	157	103	-6,0 %
CATEGORIE B	288	14	302	325	369	56	-7,1 %
CATEGORIE C	200	40	240	259	242	485	-7,3 %
TOTAL	623	59	682	733	768	644	-7,0%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel*
(agents fonctionnaires)

Nombre d'agents fonctionnaires occupant un emploi à temps plein et à temps partiel,
y compris agents à temps partiel de droit

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi.

La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).

Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

par filière, par corps, par quotité de temps de travail et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps	Quotité de temps de travail	2 024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	22	2	24	28	-14,3%
ADJOINT ADMINISTRATIF	50 %	10	1	11	10	10,0%
	60 %	5	1	6	6	0,0%
	70 %	3	0	3	2	50,0%
	80 %	135	8	143	163	-12,3%
	90 %	20	1	21	27	-22,2%
	Temps plein	2 751	784	3 535	3 541	-0,2%
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	Temps plein	9	1	10	10	0,0%
ADMINISTRATEUR	60 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	45	42	87	84	3,6%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	50 %	0	1	1	0	nd
	70 %	1	0	1	1	0,0%
	80 %	21	3	24	24	0,0%
	90 %	11	0	11	14	-21,4%
	Temps plein	744	418	1 162	1 042	11,5%
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	Temps plein	3	2	5	4	25,0%
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	80 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	46	33	79	63	25,4%
DIRECTEUR DE PROJET	Temps plein	1	1	2	3	-33,3%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	Temps plein	11	21	32	35	-8,6%
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	Temps plein	2	1	3	3	0,0%
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	Temps plein	23	26	49	49	0,0%
EXPERT DE HAUT NIVEAU	Temps plein	3	3	6	8	-25,0%
INSPECTEUR	Temps plein	3	3	6	6	0,0%
INSPECTEUR GENERAL	Temps plein	4	6	10	11	-9,1%
SECRETAIRE GENERAL	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	50 %	2	0	2	1	100,0%
	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70 %	2	0	2	3	-33,3%
	80 %	60	5	65	56	16,1%
	90 %	14	0	14	17	-17,6%
	Temps plein	1 287	532	1 819	1 817	0,1%
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	Temps plein	2	1	3	3	0,0%
SOUS DIRECTEUR	Temps plein	19	17	36	35	2,9%
Total filière administrative		5 263	1 914	7 177	7 069	1,5%

FILIÈRE ANIMATION

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	50 %	19	3	22	22	0,0%
	60 %	4	2	6	7	-14,3%
	70 %	4	1	5	11	-54,5%
	80 %	159	47	206	196	5,1%
	90 %	216	84	300	311	-3,5%
	Temps plein	1 035	681	1 716	1 537	11,6%
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	70%	0	1	1	1	0,0%
	80 %	32	7	39	39	0,0%
	90 %	52	23	75	73	2,7%
	Temps plein	383	260	643	611	5,2%
ANIMATEUR TIV	80%	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	1	3	4	3	33,3%
Total filière animation		1 905	1 112	3 017	2 812	7,3%

FILIÈRE CULTURELLE

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	50 %	0	1	1	1	0,0%
	60 %	1	1	2	5	-60,0%
	70 %	2	1	3	2	50,0%
	80 %	21	11	32	26	23,1%
	90 %	3	2	5	5	0,0%
	Temps plein	190	130	320	349	-8,3%
ADJOINT ADMINISTRATIF DES BIBLIOTHEQUES	Temps plein	2	3	5	5	0,0%
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	50 %	3	0	3	3	0,0%
	60 %	1	3	4	1	300,0%
	80 %	7	2	9	9	0,0%
	90 %	1	2	3	4	-25,0%
	Temps plein	96	50	146	125	16,8%
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	50 %	3	2	5	3	66,7%
	60 %	4	1	5	5	0,0%
	70%	4	0	4	5	nd
	80 %	66	10	76	64	18,8%
	90 %	14	3	17	21	-19,0%
	Temps plein	416	204	620	617	0,5%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	60 %	0	1	1	2	-50,0%
	70%	0	1	1	0	nd
	80 %	8	0	8	5	60,0%
	90%	3	0	3	2	50,0%
	Temps plein	48	19	67	72	-6,9%
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	Temps plein	10	4	14	14	0,0%
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	80 %	1	1	2	3	-33,3%
	90%	2	0	2	1	100,0%
	Temps plein	45	17	62	60	3,3%
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	60 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	6	3	9	8	12,5%
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIO.	Temps plein	9	2	11	10	10,0%
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	Temps plein	5	13	18	20	-10,0%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	50 %	3	4	7	6	16,7%
	60 %	1	2	3	2	50,0%
	70 %	3	1	4	4	0,0%
	80 %	6	8	14	13	7,7%
	90 %	7		7	5	40,0%
	Temps plein	223	210	433	421	2,9%
Total filière culturelle		1 215	712	1 927	1 898	1,5%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	Temps plein	1	1	2	1	100,0%
COLLABORATEUR DE CABINET	Temps plein	5	5	10	10	0,0%
COLLABORATEUR DE MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	Temps plein	4	1	5	5	0,0%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	53 %	10	3	13	13	0,0%
	69 %	7	1	8	13	-38,5%
	80 %	30	6	36	45	-20,0%
	95 %	8	0	8	16	-50,0%
	Temps plein	348	282	630	636	-0,9%
Total filière hors filière		413	299	712	739	-3,7%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	Temps plein	15	4	19	9	111,1%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	80 %	12	0	12	10	20,0%
	Temps plein	156	4	160	166	-3,6%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	50 %	49		49	49	0,0%
	60 %	40	1	41	43	-4,7%
	70 %	3		3	8	-62,5%
	80 %	332	2	334	376	-11,2%
	90 %	81		81	88	-8,0%
Temps plein	3 048	20	3 068	3 144	-2,4%	
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	80 %	6	0	6	4	50,0%
	90 %	4	0	4	2	100,0%
	Temps plein	146	2	148	150	-1,3%
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX TIV	Temps plein	2	0	2	4	-50,0%
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	19	2	21	24	-12,5%
	90 %	6	0	6	4	50,0%
	Temps plein	133	6	139	138	0,7%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	80 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	27	1	28	28	0,0%
INFIRMIER ADMINIST.PARIS.	80 %	0	0	0	2	-100,0%
	Temps plein	8	0	8	8	0,0%
INFIRMIER TIV	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	90 %	2	0	2	3	-33,3%
	Temps plein	17	1	18	19	-5,3%
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	60 %	3	0	3	2	50,0%
	70 %	1	0	1	0	nd
	80 %	17	0	17	22	-22,7%
	90 %	8	0	8	8	0,0%
	Temps plein	49	7	56	52	7,7%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	0	2	2	1	100,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	60 %	1	0	1	2	-50,0%
	80 %	10	1	11	8	37,5%
	90 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	21	0	21	26	-19,2%

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
PSYCHOLOGUE	50 %	2	0	2	3	-33,3%
	70 %	5	0	5	4	25,0%
	80 %	9	0	9	5	80,0%
	90 %	5	0	5	5	0,0%
	Temps plein	71	8	79	80	-1,3%
PSYCHOLOGUE TIV	Temps plein	8	1	9	9	0,0%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	50 %	3	0	3	3	0,0%
	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70%	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	33	0	33	31	6,5%
	90 %	12	0	12	10	20,0%
Temps plein	227	2	229	248	-7,7%	
PUERICULTRICE TIV	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
SAGE FEMME	50 %	1	0	1	1	0,0%
	80 %	7	0	7	6	16,7%
	90 %	1	0	1	2	-50,0%
	Temps plein	20	0	20	21	-4,8%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	50 %	1	1	2	2	0,0%
	60 %	3	0	3	2	50,0%
	70%	1	0	1	0	nd
	80 %	30	0	30	28	7,1%
	90 %	5	0	5	2	150,0%
	Temps plein	305	31	336	328	2,4%
Total filière médico-sociale		4 970	96	5 066	5 198	-2,5%

FILIÈRE SÉCURITÉ

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	50 %	1	0	1	1	0,0%
	60%	1	0	1	1	0,0%
	80 %	5	2	7	7	0,0%
	90 %	0	1	1	4	-75,0%
	Temps plein	115	84	199	383	-48,0%
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	70%	0	1	1	0	nd
	80 %	10	1	11	7	57,1%
	90 %	3	1	4	2	100,0%
	Temps plein	465	1 070	1 535	1 098	39,8%
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	70 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	1	0	1	7	-100,0%
	90 %	2	5	7	0	nd
	Temps plein	327	804	1 131	877	29,0%
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SÉCURITÉ	Temps plein	1	3	4	13	-69,2%
CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE.+ DE PARIS	Temps plein	55	138	193	117	65,0%
CONTROLEUR	Temps plein	9	11	20	28	-28,6%
DIRECTEUR DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	Temps plein	2	17	19	9	111,1%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	60%	0	1	1	0	nd
	70 %	0	2	2	2	0,0%
	80 %	1	1	2	4	-50,0%
	90 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	14	222	236	378	-37,6%
PREPOSE	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	90 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	65	91	156	136	14,7%
TECHNICIEN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	80 %	0	2	2	1	nd
	Temps plein	22	69	91	119	-23,5%
Total filière sécurité		1 100	2 527	3 627	3 197	13,5%

FILIÈRE SOCIALE

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	50 %	8	0	8	10	-20,0%
	60 %	2	0	2	2	0,0%
	70 %	2	0	2	1	100,0%
	80 %	77	0	77	81	-4,9%
	90 %	20	0	20	24	-16,7%
	Temps plein	1 566	10	1 576	1 556	1,3%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	61	1	62	65	-4,6%
	90 %	10	0	10	8	25,0%
	Temps plein	477	56	533	540	-1,3%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	80 %	1	1	2	7	-71,4%
	90 %	2	0	2	1	100,0%
	Temps plein	78	57	135	133	1,5%
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	Temps plein	12	12	24	29	-17,2%
CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIALES TIV	Temps plein	2	0	2	2	0,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	80 %	2	0	2	1	100,0%
	90 %	2	0	2	3	-33,3%
	Temps plein	88	17	105	104	1,0%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	50 %	6	1	7	10	-30,0%
	60 %	7	0	7	6	16,7%
	70 %	3	0	3	1	200,0%
	80 %	94	1	95	102	-6,9%
	90 %	25	0	25	35	-28,6%
	Temps plein	803	24	827	842	-1,8%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	80 %	2	0	2	3	-33,3%
	Temps plein	32	2	34	39	-12,8%
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE TIV	Temps plein	3	15	18	20	-10,0%
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	Temps plein	4	0	4	4	0,0%
MONITEUR EDUCATEUR TIV (NOUVEAU-CADRE)	80 %	1	0	1	2	-50,0%
	Temps plein	28	22	50	49	2,0%
Total filière sociale		3 419	219	3 638	3 682	-1,2%

FILIÈRE SPORTIVE

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	Temps plein	9	53	62	70	-11,4%
EDUCATEUR DES A.P.S.	50 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	92	276	368	367	0,3%
Total filière sportive		102	330	432	439	-1,6%

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	50 %	1	6	7	6	16,7%
	60 %	2	4	6	5	20,0%
	70 %	0	3	3	2	50,0%
	80 %	38	47	85	77	10,4%
	90 %	3	3	6	6	0,0%
	Temps plein	889	4 503	5 392	5 386	0,1%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	60 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	8	5	13	12	8,3%
	90 %	1		1	0	nd
	Temps plein	389	281	670	661	1,4%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	50 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	11	139	150	143	4,9%
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	50 %	6	0	6	12	-50,0%
	60 %	7	0	7	7	0,0%
	70 %	9	0	9	3	200,0%
	80 %	103	2	105	119	-11,8%
	90 %	19	1	20	21	-4,8%
	Temps plein	1 678	109	1 787	1 731	3,2%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	70 %	1	0	1	2	-50,0%
	80 %	13	0	13	19	-31,6%
	90 %	2	0	2	3	-33,3%
	Temps plein	1 250	205	1 455	1 432	1,6%
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT.PARISIENNES	70%	0	0	0	1	nd
	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	25	22	47	52	-9,6%
ASSISTANT D'EXPLOITATION	60 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	0	1	1	1	0,0%
	Temps plein	3	374	377	403	-6,5%
CHEF D'EXPLOITATION	50%	0	2	2	1	nd
	80 %	3	3	6	5	20,0%
	Temps plein	57	344	401	381	5,2%
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	50 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	11	540	551	540	2,0%
EBOUEUR	50 %	1	0	1	1	0,0%
	60 %	0	1	1	0	nd
	70 %	0	1	1	2	-50,0%
	80 %	7	13	20	23	-13,0%
	90 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	244	4 684	4 928	4 886	0,9%
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	60 %	1	1	2	1	100,0%
	80 %	0	2	2	2	0,0%
	Temps plein	11	192	203	202	0,5%
FOSSOYEUR	50%	0	1	1	1	0,0%
	70%	0	1	1	1	0,0%
	80 %	0	1	1	1	0,0%
	Temps plein	0	62	62	65	-4,6%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	50 %	1	0	1	2	-50,0%
	70 %	0	1	1	0	nd
	80 %	3	0	3	3	0,0%
	90 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	57	86	143	141	1,4%

Corps	Quotité de temps de travail	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	50 %	1	1	2	0	nd
	60 %	2	0	2	2	0,0%
	70 %	1	0	1	1	0,0%
	80 %	18	4	22	22	0,0%
	90 %	7	0	7	10	-30,0%
	Temps plein	349	480	829	785	5,6%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	70 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	0	4	4	3	33,3%
	90 %	2	2	4	3	33,3%
	Temps plein	99	837	936	950	-1,5%
PERSONNEL OUVRIER TIV	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	78	57	135	136	-0,7%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	50 %	0	2	2	0	nd
	70 %	0	1	1	0	nd
	80 %	2	2	4	4	0,0%
	90 %	0	2	2	3	-33,3%
	Temps plein	110	623	733	779	-5,9%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	50 %	0	2	2	0	nd
	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70%	0	1	1	1	0,0%
	80 %	26	11	37	34	8,8%
	90 %	2	0	2	1	100,0%
	Temps plein	295	742	1 037	1 031	0,6%
TECHNICIEN TECHN SUPERIEUR HOSPITALIERS TIV	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
Total filière technique		5 848	14 416	20 264	20 138	0,6%
Total toutes filières		24 235	21 625	45 860	45 172	1,5%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* (agents contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi.

La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).

Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

72 agents contractuels occupent un emploi à temps partiel

Nombre d'agents contractuels sur emploi permanent et non permanent occupant un emploi à temps complet et à temps non complet***

***Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent.

Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

par catégorie et par sexe

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
A	1 418	958	2 376	2 192	1 936	1 898	8,4%
B	362	299	661	541	540	445	22,2%
C	3 068	1 019	4 087	3 775	3 701	3 708	8,3%
Total	4 848	2 276	7 124	6 508	6 177	6 051	9,5%

* A partir de 2023, les collaborateurs de mairies d'arrondissement et de cabinet sont pris en compte.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* (agents contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi. La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).
Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet*** occupant un emploi à temps plein et à temps partiel y compris agents à temps partiel de droit

***Un emploi peut être à temps complet ou non complet. Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent. Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

par temps de travail, par catégorie et par sexe

Temps de travail : Temps plein

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	1 378	947	2 325	2 146	1 893	1 854	8,3%
CATEGORIE B	354	295	649	536	533	439	21,1%
CATEGORIE C	3 061	1 017	4078	3 760	3 684	3 694	8,5%
Total	4 793	2 259	7 052	6 442	6 110	5 987	9,5%

** A partir de 2023, les collaborateurs de mairies d'arrondissement et de cabinet sont pris en compte.

Temps de travail : Temps partiel

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	40	11	51	46	43	44	10,9%
CATEGORIE B	8	4	12	5	7	6	140,0%
CATEGORIE C	7	2	9	15	17	14	-40,0%
Total	55	17	72	66	67	64	9,1%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* (agents contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

*Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que l'emploi à temps non complet est liée à une caractéristique de l'emploi.

Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet*** occupant un emploi à temps partiel y compris agents à temps partiel de droit

***Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent.

Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

Répartition des temps partiels par quotité de temps de travail et par sexe

Au global

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	16	5	21	18	19	14	16,7%
60%	4	3	7	9	8	5	-22,2%
70%	2	3	5	5	10	7	0,0%
75%	0	0	0	0	1	2	nd
80%	28	5	33	27	21	31	22,2%
90%	5	1	6	7	8	5	-14,3%
Total	55	17	72	66	67	64	9,1%

Répartition des temps partiels par quotité de temps de travail, par catégorie et par sexe

Catégorie A

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	8	1	9	9	11	8	0,0%
60%	4	3	7	7	5	4	0,0%
70%	2	2	4	4	5	4	0,0%
75%	0	0	0	0	1	2	nd
80%	22	4	26	21	15	23	23,8%
90%	4	1	5	5	6	3	0,0%
Total	40	11	51	46	43	44	10,9%

Catégorie B

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	4	2	6	2	0	1	200,0%
60%	0	0	0	0	3	0	nd
70%	0	1	1	1	1	1	0,0%
80%	3	1	4	1	2	3	300,0%
90%	1	0	1	1	1	1	0,0%
Total	8	4	12	5	7	6	140,0%

Catégorie C

Quotité de temps de travail	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	4	2	6	7	8	5	-14,3%
60%	0	0	0	2	0	1	-100,0%
70%	0	0	0	0	4	2	nd
80%	3	0	3	5	4	5	-40,0%
90%	0	0	0	1	1	1	-100,0%
Total	7	2	9	15	17	14	-40,0%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* (agents contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi. La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).
Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet*** occupant un emploi à temps partiel, y compris agents à temps partiel de droit

***Un emploi peut être à temps complet ou non complet.
Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent.
Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

par tranche d'âge et par sexe

Tranche d'âge	2024						2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Hommes	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Nombre d'agents	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Age >= 65 ans	4	3,33%	3	4,35%	7	3,70%	4	4	3	75,0%
Age >=60 ans et < 65 ans	8	1,85%	0	0,00%	8	1,28%	9	8	6	-11,1%
Age >=55 ans et < 60 ans	4	0,68%	1	0,42%	5	0,60%	9	5	11	-44,4%
Age >=50 ans et < 55 ans	2	0,27%	2	0,75%	4	0,40%	3	5	8	33,3%
Age >=45 ans et < 50 ans	6	0,82%	2	0,84%	8	0,82%	9	7	4	-11,1%
Age >=40 ans et < 45 ans	9	1,47%	0	0,00%	9	1,08%	10	11	7	-10,0%
Age >=35 ans et < 40 ans	13	2,63%	4	1,24%	17	1,09%	8	10	11	112,5%
Age >=30 ans et < 35 ans	5	1,22%	3	1,06%	8	1,15%	9	7	8	-11,1%
Age >=25 ans et < 30 ans	2	0,45%	2	0,60%	4	0,52%	4	9	5	0,0%
Age >= 20 ans et < 25 ans	2	0,78%	0	0,00%	2	0,46%	1	1	1	100,0%
Age < 20 ans	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0	0	nd
Total	55	1,13%	17	0,75%	72	1,01%	66	67	64	9,09%

(*) : pourcentage du nombre d'agents à temps partiel sur le nombre total d'agents du même sexe, même statut et même tranche d'âge.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* (agents contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi.

La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).

Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet*** occupant un emploi à temps partiel de droit pour enfant de moins de 3 ans

***Un emploi peut être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent.

Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

par catégorie et par sexe

Catégorie	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	11	1	12	10	7	9	20,0%
CATEGORIE B	0	2	2	0	0	1	nd
CATEGORIE C	0	0	0	3	3	2	-100,0%
Total	11	3	14	13	10	12	7,7%

On dénombre les temps partiels (50, 60, 70 ou 80 %) accordés de plein droit aux agents à l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant, ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* (agents contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi. La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).
Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents contractuels à temps complet*** occupant un emploi à temps plein et à temps partiel

***Un emploi peut être à temps complet ou non complet.
Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine). Cette notion est différente de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (de droit ou sur autorisation) pour travailler une durée inférieure à 35h alors que dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent.
Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

par ancienneté dans la collectivité, par filière, par quotité de temps de travail et par sexe

Ancienneté <3ans FILIERE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	80 %	0	0	0	2	-100,0%
	Temps plein	21	4	25	18	38,9%
ADJOINT ADMINISTRATIF	50 %	1	0	1	3	-66,7%
	60 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	90	33	123	104	18,3%
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	Temps plein	1	1	2	1	100,0%
ADMINISTRATEUR	Temps plein	1	6	7	6	16,7%
ANIMATEUR CONSEILS D'ARRONDT DE LA JEUNESSE	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	50 %	1	0	1	0	nd
	60%	1	0	1	2	-50,0%
	70 %	0	1	1	0	nd
	80 %	4	1	5	2	150,0%
	Temps plein	276	117	393	346	13,6%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	Temps plein	0	0	0	17	-100,0%
COORDONNATEUR DES CONTRATS DE SÉCURITÉ	Temps plein	0	0	0	0	nd
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	Temps plein	1	0	1	0	nd
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	50 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	69	31	100	24	316,7%
Total filière administrative		468	195	663	529	25,3%

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	Temps plein	7	8	15	1	1 400,0%
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	Temps plein	28	31	59	3	1 866,7%
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PARISIENES	Temps plein	1	2	3	6	-50,0%
ANIMATEUR TIV	Temps plein	0	2	2	1	100,0%
Total filière animation		36	43	79	11	618,2%

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	50 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	2	2	4	7	-42,9%
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	Temps plein	4	2	6	5	20,0%
ASSISTANTS SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	Temps plein	1	0	1	0	nd
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	Temps plein	7	9	16	12	33,3%
COORDINATEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	Temps plein	5	3	8	7	14,3%
DELEGUE ENSEIGNEMENT SUP. MUSIQUE ET DANSE	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
DIRECTEURS DES CONSERVATOIRES DE PARIS	Temps plein	1	0	1	0	nd
PROFESSEUR ATELIERS DES BEAUX ARTS VDP	Temps plein	2	1	3	4	-25,0%
Total filière culturelle		23	18	41	36	13,9%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	Temps plein	11	14	25	26	-3,8%
COLLABORATEUR DE CABINET	Temps plein	27	17	44	49	-10,2%
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	Temps plein	49	45	94	89	5,6%
PROFESSEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	Temps plein	1	0	1	0	nd
PROFESSEUR DES ECOLES TIV	Temps plein	1	3	4	2	100,0%
Total filière hors filière		89	79	168	166	1,2%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	Temps plein	13	1	14	26	-46,2%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	50 %	28	47	75	0	nd
	Temps plein	0	0	0	55	-100,0%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	Temps plein	35	1	36	25	44,0%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	Temps plein	25	1	26	23	13,0%
INFIRMIER(E)S VILLE DE PARIS CAT A	Temps plein	8	1	9	0	nd
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	Temps plein	7	0	7	4	75,0%
MEDECIN CONTRACTUEL	60 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	1	0	1	3	-66,7%
	90 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	12	0	12	11	9,1%
MEDECINS DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	60 %	1	1	2	1	100,0%
	70 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	11	1	12	6	100,0%
PRACTICIEN HOSPITALIER CONTRACTUEL	50 %	1	0	1	1	0,0%
PSYCHOLOGUE	50 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	17	2	19	11	72,7%
PSYCHOLOGUE TIV	50 %	1	0	1	1	0,0%
	60 %	0	0	0	1	-100,0%
	70 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	11	3	14	11	27,3%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	10	2	12	3	300,0%
SAGE FEMME	Temps plein	1	0	1	2	-50,0%
SECRETARE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
Total filière médico-sociale		187	62	249	205	21,5%

FILIÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	50 %	0	1	1	14	-92,9%
	Temps plein	5	24	29	14	107,1%
PREPOSE	Temps plein	0	0	0	4	-100,0%
Total filière sécurité		5	25	30	18	66,7%

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	50 %	1	0	1	0	nd
	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	300	2	302	307	-1,6%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	Temps plein	13	6	19	13	46,2%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIFS TIV	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	90 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	20	7	27	38	-28,9%
CADRE SOCIO-EDUCATIFS TIV	Temps plein	2	1	3	4	-25,0%
CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIAL TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	Temps plein	7	1	8	4	100,0%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	Temps plein	13	2	15	13	15,4%
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	Temps plein	16	2	18	15	20,0%
Total filière sociale		374	21	395	398	-0,8%

FILIÈRE SPORTIVE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CONSEILLERS DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	Temps plein	0	2	2	2	0,0%
EDUCATEUR DES A.P.S.	50 %	2	2	4	0	nd
	Temps plein	0	1	1	2	-50,0%
Total filière sportive		2	5	7	2	250,0%

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	80 %	2	0	2	1	100,0%
	Temps plein	120	268	388	308	26,0%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	Temps plein	43	8	51	58	-12,1%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	Temps plein	0	0	0	16	-100,0%
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	80 %	0	0	0	2	-100,0%
	Temps plein	47	2	49	108	-54,6%
AGENT INFORMATIQUE CADRE MOYENS	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE II	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE III	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	1	0	1	0	nd
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	Temps plein	220	55	275	241	14,1%
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE	Temps plein	0	7	7	0	nd
EBOUEUR	50 %	0	0	0	2	-100,0%
	Temps plein	5	76	81	137	-40,9%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	Temps plein	1	5	6	7	-14,3%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	50 %	1	0	1	1	0,0%
	80 %	1	1	2	0	nd
	90 %	1	1	2	1	100,0%
	Temps plein	88	120	208	179	16,2%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	Temps plein	8	26	34	26	30,8%
PERSONNEL OUVRIERS TIV	Temps plein	47	22	69	58	19,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	50 %	1	0	1	0	nd
	80 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	74	88	162	127	27,6%
Total filière technique		662	679	1 341	1 275	5,2%
Total toutes filières - moins de 3 ans d'ancienneté		1 846	1 127	2 973	2 640	-13%

Ancienneté >=3ans et <5 ans

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	Temps plein	4	1	5	2	150,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF	Temps plein	0	2	2	4	-50,0%
ADMINISTRATEUR	Temps plein	1	2	3	4	-25,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	50 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	46	30	76	89	-14,6%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	Temps plein	0	0	0	2	-100,0%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
Total filière administrative		53	36	89	103	-13,6%

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	Temps plein	1	0	1	0	nd
Total filière animation		1	0	1	1	0,0%

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	Temps plein	1	1	2	1	100,0%
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	Temps plein	1	1	2	1	100,0%
COORDINATEUR CMA	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
Total filière culturelle		2	2	4	3	33,3%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	Temps plein	2	5	7	6	16,7%
COLLABORATEUR DE CABINET	Temps plein	18	17	35	35	0,0%
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	Temps plein	13	12	25	33	-24,2%
Total filière hors filière		33	34	67	74	-9,5%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ACC EDUCATIF ET SOCIAL TIV	Temps plein	4	1	5	1	400,0%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	Temps plein	2	9	11	5	120,0%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
MEDECIN CHEF DU SERVICE MEDICAL CENTRAL	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
MEDECIN CONTRACTUEL	60 %	1	0	1	0	nd
	80 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	1	0	1	2	-50,0%
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	80 %	3	0	3	3	0,0%
	Temps plein	2	1	3	4	-25,0%
PSYCHOLOGUE	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
PSYCHOLOGUE TIV	70 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	1	0	1	0	nd
PSYCHOMOTRICIEN TIV	50 %	1	0	1	1	0,0%
SAGE FEMME	Temps plein	1	0	1	0	nd
Total filière médico-sociale		19	12	31	20	55,0%

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	Temps plein	14	0	14	18	-22,2%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	Temps plein	1	1	2	1	100,0%
EDUCATEURS JEUNES ENFANTS TIV	Temps plein	2	0	2	0	nd
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	Temps plein	3	1	4	3	33,3%
Total filière sociale		20	2	22	22	0,0%

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	Temps plein	10	12	22	19	15,8%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	90 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	8	4	12	12	0,0%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	35	3	38	30	26,7%
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	Temps plein	1	1	2	0	nd
EBOUEUR	Temps plein	0	1	1	2	-50,0%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	Temps plein	3	2	5	2	150,0%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	Temps plein	15	22	37	35	5,7%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	Temps plein	0	1	1	0	nd
PERSONNEL OUVRIER TIV	50 %	0	1	1	0	nd
	60 %	0	0	1	1	0,0%
	Temps plein	13	5	18	21	-14,3%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	Temps plein	1	3	4	1	300,0%
Total filière technique		86	55	142	125	13,6%
Total toutes filières - entre 3 ans et 5 ans d'ancienneté		214	141	356	348	-2%

Ancienneté >=5ans
FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	Temps plein	0	2	2	2	0,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF	Temps plein	3	3	6	4	50,0%
ADMINISTRATEUR	60 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	3	8	11	7	57,1%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	4	0	4	3	33,3%
	90 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	145	102	247	229	7,9%
CHARGE DE MISSION AGENT D'EXECUTION	Temps plein	0	1	1	2	-50,0%
CHARGE DE MISSION CADRE MOYENS	80 %	1	0	1	1	0,0%
	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	6	9	15	17	-11,8%
CHARGE DE MISSION CADRES SUPERIEURS	Temps plein	0	0	0	2	-100,0%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	Temps plein	0	0	0	4	-100,0%
DELEGUE AU CINEMA	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	Temps plein	4	3	7	6	16,7%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	80 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	1	3	4	1	300,0%
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
Total filière administrative		172	132	304	285	6,7%

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
ANIMATEUR TIV	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
Total filière animation		2	1	3	2	50,0%

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	Temps plein	2	0	2	2	0,0%
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHÈQUES	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
COORDINATEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	Temps plein	2	2	4	3	33,3%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
RESTAURATEUR	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
Total filière culturelle		6	3	9	9	0,0%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	Temps plein	3	8	11	13	-15,4%
COLLABORATEUR DE CABINET	90 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	26	26	52	50	4,0%
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	40	34	74	65	13,8%
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	Temps plein	0	1	1	2	-50,0%
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
PROFESSEUR DES ECOLES TIV	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	2	0	2	4	-50,0%
Total filière hors filière		74	69	143	138	3,6%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	Temps plein	1	8	9	7	28,6%
AIDES SOIGNANT AUXIL.PUERICULTURE TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX TIV	Temps plein	1	0	1	0	nd
MEDECIN CONTRACTUEL	50 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	0	1	1	0	nd
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	60 %	0	1	1	0	nd
	80 %	3	0	3	1	200,0%
	Temps plein	5	1	6	6	0,0%
PERS. PARAM. MEDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	80 %	0	1	1	1	0,0%
	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	80 %	0	1	1	1	0,0%
	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
PSYCHOLOGUE	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	3	1	4	4	0,0%
PSYCHOLOGUE TIV	Temps plein	3	0	3	3	0,0%
Total filière médico-sociale		20	15	35	27	29,6%

FILIÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	Temps plein	0	2	2	2	0,0%
Total filière sécurité		0	2	2	2	0,0%

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	Temps plein	10	0	10	11	-9,1%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	50 %	0	0	0	0	nd
	Temps plein	1	1	2	1	100,0%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
Total filière sociale		13	1	14	13	7,7%

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Quotité	2024			2023	Evolution en % de 2023 à 2024
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	50 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	26	12	38	35	8,6%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	Temps plein	3	2	5	9	-44,4%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
AGENT DE MENAGE CONTRACTUEL	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
AGENT DE SERVICE DES ECOLES CTL (TP et TNC)	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
AGENT INFORMATIQUE CADRE MOYENS	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEG IV A, IV B	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	70 %	0	1	1	1	0,0%
	Temps plein	1	2	3	2	50,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE I	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE II	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE III	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	0	1	1	0	nd
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE V	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	Temps plein	39	4	43	43	0,0%
EBOUEUR	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	0	17	17	16	6,3%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	Temps plein	5	4	9	10	-10,0%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	80 %	1	0	1	1	0,0%
	90 %	1	0	1	2	-50,0%
	Temps plein	44	49	93	98	-5,1%
PERSONNEL DE MAITRISE	Temps plein	0	2	2	2	0,0%
PERSONNEL OUVRIER TIV	Temps plein	7	10	17	10	70,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINS. PARISIENNES	Temps plein	2	19	21	19	10,5%
Total filière technique		131	126	257	258	-0,4%
Total toutes filières - plus de 5 ans d'ancienneté		418	349	767	734	-4%
Total toutes filières - de moins de 3 ans à plus de 5 ans d'ancienneté		2 478	1 617	4 096	3 722	-10%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel*
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

Nombre d'agent ayant bénéficié d'un aménagement du temps de travail

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi.
La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).
Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par sexe, catégorie d'aménagement et filières

Femmes	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIÈRE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2024	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Premières demandes satisfaites	36	4	18	1	3	112	40	0	59	122	395	388	417	476	1,8 %
Changement de quotité	15	27	12	1	2	63	25	2	26	7	180	189	200	203	-4,8 %
Retours temps plein	173	292	49	31	40	259	131	1	197	121	1 294	1 182	1 469	1 224	9,5 %

Hommes	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIÈRE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2024	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Premières demandes satisfaites	15	1	5	5	2	1	0	0	32	89	150	126	117	125	19,0 %
Changement de quotité	3	3	7	3	0	0	0	2	3	5	26	26	37	27	0,0 %
Retours temps plein	49	160	18	29	10	6	6	1	117	112	508	402	409	409	26,4 %

TOTAL	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIÈRE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2024	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Premières demandes satisfaites	51	5	23	6	5	113	40	0	91	211	545	514	534	601	6,0 %
Changement de quotité	18	30	19	4	2	63	25	4	29	12	206	215	237	230	-4,2 %
Retours temps plein	222	452	67	60	50	265	137	2	314	233	1 802	1 584	1 878	1 633	13,8 %

Le nombre de retours à taux plein comprend les demandes des agents ainsi que les positions statutaires rendant automatique le retour à temps plein.

Nombre de jours travaillés pour un agent à temps plein sur l'année 2024 : 227

Temps de travail dans la collectivité : 35 heures

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur les absences au travail (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'autorisations d'absence*, sans considération de la durée, pour événements familiaux, concours et examens ou fonctions électives du 1er janvier au 31 décembre par type d'autorisation d'absence et sexe

*Données partielles (issues du logiciel chronotime)

Type d'autorisation d'absence	Type d'absence	Femmes	Hommes	Total
Autorisation d'absence syndicale / élus locaux	6AS1 ASA Article 13	938	1 486	2 424
	6AS2 Crédit temps syndical	5 649	6 355	12 004
	6AS3 ASA Art15 Orga consult.	1 313	1 148	2 461
	6AS4 Réunion mensuelle synd	709	723	1 432
	6AS5 Campagne électorale Synd	13	0	13
	6AS6 Crédit Temps synd FS-SSCT	379	460	839
	6DS Décharge d'activité Servic	852	929	1 781
	6ELU Fonctions électives	359	301	660
	6FE FOR cadre mandat élu local	0	3	3
	6FS Formation syndicale	3 651	6 204	9 855
Total 2024		13 863	17 609	31 472
Total 2023		10 309	16 859	27 168
Total 2022		8 289	14 529	22 818
Total 2021		5 036	9 919	14 955
Evènements familiaux	5AN Spectacle de fin d'année	76	20	96
	5ANP Arbre de Noël HDV	67	41	108
	5CPA Congé Proche Aidant	99	19	118
	5DEC Autoris Abs Décès	1 727	1 073	2 800
	5EM Autoris* Abs Garde enfant	13 324	4 160	17 484
	5MAR Autoris Abs mariage/pacs	553	303	856
	5PP Présence parentale	1 515	394	1 909
	5REL Fête non calendaire	1 602	1 528	3 130
	5RS Autoris Abs Réunion scol	43	8	51
	5SCO Autoris Abs Rentrée scol	53	24	77
Total 2024		19 059	7 570	26 629
Total 2023		20 771	8 086	28 857
Total 2022		17 246	6 465	23 711
Total 2021		13 987	5 232	19 219
Formation	4CCR Concours Mairie de Paris	1 329	950	2 279
	4PC Formation Prépa concours	2 361	1 656	4 017
Total 2024		3 690	2 606	6 296
Total 2023		3 975	3 441	7 416
Total 2022		1 806	1 970	3 776
Total 2021		3 205	2 110	5 315
Total général 2024		36 612	27 785	64 397
Total général 2023		35 055	28 386	63 441
Total général 2022		27 341	22 964	50 305
Total général 2021		22 228	17 261	39 489

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents en fonction soumis à des astreintes
ou ayant bénéficié de paiement d'indemnité d'astreinte
par catégorie, par corps et par sexe

Corps	Catégorie	Femmes	Hommes	2024	2023	
ADMINISTRATEUR	A	10	7	17	36	
AGENT CONTRACTUEL		58	45	103	83	
ARCHITECTE VOYER		4	0	4	7	
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL catégorie I		1	0	1	2	
ATTACHE DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES		110	105	215	334	
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF		12	1	13	78	
CAPSA		5	154	159	8	
CADRE DE SANTE		0	0	0	28	
CHEF DE TRANQUILITE PUBLIQUE ET DE SECURITE		0	0	0	1	
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF		0	0	0	4	
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE		0	0	0	1	
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUE		0	2	2	25	
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES		0	0	0	0	
CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF		11	11	22	0	
DELEGUE AU CINEMA		0	0	0	0	
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE		1	6	7	0	
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES		7	10	17	0	
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL		2	3	5	1	
EDUCATEUR JEUNES ENFANT		0	0	0	0	
INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES		84	222	306	8	
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR ADMINS PARIS		9	23	32	27	
INFIRMIERE		0	0	0	127	
MEDECIN		2	0	2	55	
INGENIEUR ARCHITECTE		1	7	8	10	
INGENIEUR CADRE SUP		13	26	39	7	
PSYCHOLOGUE		12	1	13	27	
PUERICULTURICE		0	0	0	96	
SOUS DIRECTEUR		4	4	8	14	
Sous-total A			346	627	973	979
CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS		B	10	22	32	22
CHEF D'EXPLOITATION			97	0	97	167
CONTROLEUR	14		0	14	6	
EDUCATEUR DES APS	4		22	26	0	
PERSONNEL DE MAITRISE	0		0	0	312	
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	34		0	34	17	
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL	256		0	256	0	
TECHNICIEN SUPERIEUR	7		0	7	315	
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0		0	0	86	
TECHNICIEN DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE ET DE SECURITE	0	0	0	19		
Sous-total B		422	44	466	944	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	61	34	95	60	
ADJOINT TECHNIQUE		5	256	261	706	
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS		10	42	52	0	
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE		1	0	1	34	
ASSISTANT D'EXPLOITATION		1	172	173	0	
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS		0	0	0	184	
AEMA		0	41	41	0	
CONDUCTEUR AUTOMOBILE		3	284	287	254	
EBOUEUR		4	269	273	240	
EGOUTIER		0	18	18	14	
INSPECTEUR DESÉCURITÉ DE LA VILLE DE PARIS		0	9	9	19	
Sous-total C		85	1 125	1 210	1 511	
Total		853	1 796	2 649	3 434	

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur par sexe et par catégorie

Ce tableau sera renseigné ultérieurement

	A	B	C	Total
Femmes				
Hommes				
Total				

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant pas donné lieu à rémunération ou récupération des fonctionnaires/contractuels sur emploi permanent par sexe, par filière et par catégorie

Ce tableau sera renseigné ultérieurement

	A	B	C	Total
Femmes				
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
FILIÈRE ANIMATION				
FILIÈRE CULTURELLE				
FILIÈRE HORS FILIÈRE				
FILIÈRE MÉDICO-SOCIAL				
FILIÈRE SÉCURITÉ				
FILIÈRE SOCIALE				
FILIÈRE SPORTIVE				
FILIÈRE TECHNIQUE				
Hommes				
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
FILIÈRE ANIMATION				
FILIÈRE CULTURELLE				
FILIÈRE HORS FILIÈRE				
FILIÈRE MÉDICO-SOCIAL				
FILIÈRE SÉCURITÉ				
FILIÈRE SOCIALE				
FILIÈRE SPORTIVE				
FILIÈRE TECHNIQUE				
Total				

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours

Type de jour	Nombre de jours donnés			
	2024	2023	2022	2021
Jour d'aménagement et de réduction du temps de travail	1 511	2 426	2 632	2 730
Jours de congés annuels	241	816	905	1 500
Jours épargnés sur un compte épargne temps	627	476	300	445
Total	2 379	3 718	3 837	4 675

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur les absences au travail
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

On retient, pour le décompte du nombre de jours d'absence, le périmètre des seuls agents " permanents " ou assimilés, dont la durée de présence au sein des effectifs de la collectivité parisienne est significative. En sont exclus les vacataires, les occasionnels et saisonniers, les contrats aidés et contrats d'apprentissage, ainsi que les bénéficiaires du service civil volontaire. Ne sont également pas comptabilisées pour des raisons techniques les assistantes maternelles de la commune ainsi que les assistantes familiales du département.

1 377 314 JOURS D'ABSENCE OUVRÉS

Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour
Nombre total de journées d'absence

Évolution par tranches d'âge et par sexe

Tranche d'âge	2024					Nombre d'agents	2023		2022		2021	
	Nombre de jours ouvrés Femmes	Nombre de jours ouvrés Hommes	Total nombre de jours ouvrés	Femmes	Hommes		Total nombre de jours ouvrés	Nombre d'agents	Total nombre de jours ouvrés	Nombre d'agents	Total nombre de jours ouvrés	Nombre d'agents
Moins de 20 ans	176	172	348	11	11	22	194	15	158	11	158	8
Age >= 20 ans et < 25 ans	6 432	8 778	15 209	313	317	630	18 320	625	16 387	634	15 436	633
Age >=25 ans et < 30 ans	31 498	28 534	60 032	918	875	1 793	65 537	1 846	67 348	1 937	67 186	1 965
Age >=30 ans et < 35 ans	80 236	43 544	123 780	1 643	1 288	2 931	125 002	3 062	144 117	3 361	131 727	3 360
Age >=35 ans et < 40 ans	95 898	57 072	152 970	2 070	1 555	3 625	159 273	3 900	165 466	4 085	148 945	4 024
Age >=40 ans et < 45 ans	95 008	68 798	163 806	2 374	1 784	4 158	173 342	4 626	173 510	4 780	157 127	4 525
Age >=45 ans et < 50 ans	101 877	69 200	171 077	2 802	1 909	4 711	185 304	5 265	195 099	5 635	181 635	5 393
Age >=45 ans et < 50 ans	135 415	90 146	225 561	3 474	2 265	5 739	233 259	6 251	230 729	6 199	211 463	5 788
Age >=55 ans et < 60 ans	135 276	95 930	231 207	3 199	2 268	5 467	248 595	6 144	246 794	6 137	226 454	5 686
Age >=60 ans et < 65 ans	120 618	79 465	200 084	2 358	1 446	3 804	197 333	3 993	190 036	3 882	179 777	3 533
Age >= 65 ans	22 141	11 100	33 241	385	192	577	29 601	521	25 314	506	21 715	398
Total	824 573	552 740	1 377 314	19 547	13 910	33 457	1 435 760	36 248	1 454 958	37 167	1 341 623	35 313

Détail par motifs d'absence et par filière

	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	SÉCURITÉ	HORS FILIÈRE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	Total
Absences à conserver	277	510	971	995	87	66	2	41	2 495	5 444
Absences disciplinaires	833	964	173	676	76	754	718	161	2 726	7 082
Absences diverses	1 383	2 516	202	2 208	56	3 976	2 230	48	4 628	17 248
Absences injustifiées	867	2 271	818	1 936	75	718	358	7	8 770	15 821
Absences pour grève	868	5 528	1 391	1 612	489	6 401	2 257	436	27 650	46 632
Congés bonifiés	2 953	750	64	3 500	0	2 976	2 573	70	12 933	25 819
Congés de formation	444	330	549	2	66	1 874	733	77	961	5 036
Congés liés à la parentalité	5 822	6 865	2 055	2 130	1 641	26 266	8 573	345	25 434	79 132
Accidents du travail	15 996	15 328	1 395	19 533	424	22 353	13 890	1 144	130 533	220 596
Congés de longue durée	27 249	10 703	7 285	9 201	786	19 759	12 158	1 181	45 803	134 125
Congés de longue maladie	30 912	26 887	6 690	11 584	1 359	41 802	20 238	1 490	108 743	249 704
Maladie ordinaire	63 509	51 292	16 017	41 976	4 445	71 540	41 714	3 116	235 105	528 714
Maladies professionnelles	2 222	104	0	784	240	7 738	4 434	0	26 438	41 960
Total	153 335	124 047	37 612	96 139	9 744	206 222	109 877	8 116	632 220	1 377 314

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2024

Informations sur les absences au travail (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant Nombre de jours de congés de paternité et d'accueil de l'enfant par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGES DE PATERNITE en 2024								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
Total	65	1 512	113	2 220	624	13 031	802	16 763	100,0%

Catégorie	CONGES DE PATERNITE en 2023								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
Total	67	1 384	115	2 578	635	13 509	817	17 471	100,0%

Catégorie	CONGES DE PATERNITE en 2022								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
Total	57	1 224	113	2 466	575	12 378	745	16 068	98,8%

Catégorie	CONGES DE PATERNITE en 2021								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
Total	52	978	99	1 788	415	7 441	566	10 207	75,0%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur les absences au travail (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de maternité Nombre de jours de congés de maternité par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	194	19 064	345	34 639	400	40 568	939	94 271

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	203	18 608	369	35 597	449	46 040	1 021	100 245

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	213	19 201	448	43 942	501	52 904	1 162	116 047

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	232	22 819	91	8 542	866	86 639	1 189	118 000

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur les absences au travail (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé d'adoption Nombre de jours de congés d'adoption par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	116	0	0	2	151	3	267

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	3	331	1	112	0	0	4	443

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	115	0	0	1	86	2	201

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	5	292	1	25	3	112	9	429

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur les absences au travail (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale Nombre de jours de congés de solidarité familiale par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	1	106	2	27	3	133

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	63	1	77	2	201	4	341

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	0	0	3	35	3	35

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	120	1	10	4	122	6	252

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur les absences au travail (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de proche aidant Nombre de jours de congés de proche aidant par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	4	380	3	278	9	306	16	964

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	2	50	2	126	5	607	9	783

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2022 (créé en 2022)							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	0	0	1	55	1	55

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur les absences au travail (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de présence parentale Nombre de jours de congés de présence parentale par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	12	1 957	44	4 441	53	5 652	109	12 050

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	13	1 317	35	4 159	52	4 721	100	10 197

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	7	318	34	3 503	47	4 546	88	8 367

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	9	411	4	213	52	5 907	65	6 531

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Absences pour raisons de santé (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Les absences pour raison de santé comprennent les absences pour maladie ordinaire, congés de longue maladie, en congés de longue durée, accident du travail et maladies professionnelles.

Le taux d'absence est calculé ainsi : Nombre de jours d'absences calendaires / (nombre de jours sur l'année X les effectifs moyens en ETP).

par directions et par type d'absence

Nombre de jours dénominateur : 366

Période d'analyse = Année 2024

Direction	Effectif	Taux toutes d'absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	51 114	8,90 %	1,69 %	1,04 %	1,93 %	3,91 %	0,32 %
AUT.ADM.PARIS.CASVP	2						
AUT.ADM.PARIS.EPPM	11						
AUTRES ADMIN. PARIS.	2						
CABINET DU MAIRE	86	1,79 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,79 %	0,00 %
DAC	2 702	3,95 %	0,32 %	0,09 %	0,93 %	2,60 %	0,01 %
DAE	282	6,81 %	0,45 %	0,05 %	3,53 %	2,78 %	0,00 %
DAJ	82	2,80 %	1,10 %		0,01 %	1,69 %	0,00 %
DASCO	10 267	8,02 %	1,43 %	0,12 %	2,17 %	3,95 %	0,35 %
DCPA	1 478	4,87 %	1,12 %	0,10 %	0,80 %	2,59 %	0,27 %
DDCT	2 287	6,13 %	1,24 %	0,06 %	1,63 %	3,07 %	0,13 %
DEVE	3 086	7,27 %	1,64 %	0,03 %	1,52 %	3,63 %	0,44 %
DFA	554	3,23 %	0,17 %	0,14 %	0,83 %	2,10 %	0,00 %
DFPE	6 921	11,01 %	1,83 %	0,15 %	2,88 %	5,33 %	0,82 %
DICOM	228	3,06 %	0,13 %	0,00 %	0,98 %	1,51 %	0,44 %
DILT	1 180	6,87 %	1,35 %	0,10 %	2,24 %	2,81 %	0,37 %
DJS	2 700	7,64 %	1,89 %	0,18 %	1,93 %	3,60 %	0,04 %
DLH	441	4,15 %	0,90 %	0,07 %	0,47 %	2,68 %	0,04 %
DPE	7 451	9,58 %	3,54 %	0,07 %	1,44 %	4,19 %	0,34 %
DPMP	3 522	7,01 %	1,91 %	0,14 %	1,01 %	3,89 %	0,06 %
DRH	884	5,29 %	0,87 %	0,38 %	0,75 %	3,18 %	0,11 %
DSIN	539	2,61 %	0,33 %	0,00 %	0,46 %	1,82 %	0,00 %
DSOL	2 506	6,37 %	0,93 %	0,49 %	1,35 %	3,37 %	0,23 %
DSP	1 273	5,80 %	0,86 %	0,17 %	1,35 %	3,24 %	0,18 %
DTEC	72	2,26 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,26 %	0,00 %
DU	406	3,35 %	0,24 %	0,00 %	1,18 %	1,93 %	0,00 %
DVD	1 519	3,99 %	0,83 %	0,07 %	0,94 %	2,09 %	0,07 %
IG	45	5,02 %	1,09 %	0,00 %	0,00 %	3,93 %	0,00 %
S.G.	212	1,48 %	0,07 %	0,00 %	0,33 %	1,08 %	0,00 %
GESTION R.H. *	376	22,21 %	0,37 %	15,76 %	2,13 %	3,13 %	0,83 %

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Nombre de jours dénominateur : 365

Période d'analyse = Année 2023

Direction	Effectif	Taux d'absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	49 890	9,13 %	1,74 %	0,99 %	1,96 %	4,16 %	0,28 %
AUT.ADM.PARIS.CASVP	1						
AUT.ADM.PARIS.EPPM	10						
AUTRES ADMIN. PARIS.	1						
CABINET DU MAIRE	97	2,73 %	0,20 %	0,00 %	1,03 %	1,50 %	0,00 %
DAC	2 691	4,16 %	0,29 %	0,14 %	1,07 %	2,66 %	0,00 %
DAE	286	6,96 %	0,63 %	0,00 %	2,25 %	4,09 %	0,00 %
DAJ	78	2,11 %	0,05 %	0,00 %	0,89 %	1,18 %	0,00 %
DASCO	9 788	8,16 %	1,42 %	0,07 %	2,21 %	4,15 %	0,31 %
DCPA	1 460	5,37 %	1,35 %	0,01 %	1,12 %	2,51 %	0,38 %
DDCT	2 266	5,83 %	0,80 %	0,19 %	1,55 %	3,12 %	0,17 %
DEVE	3 001	7,18 %	1,65 %	0,02 %	1,31 %	3,77 %	0,43 %
DFA	520	3,94 %	0,31 %	0,05 %	1,56 %	2,01 %	0,01 %
DFPE	7 090	10,97 %	1,95 %	0,12 %	2,70 %	5,55 %	0,65 %
DICOM	225	4,41 %	0,19 %	0,00 %	1,46 %	2,32 %	0,44 %
DILT	1 159	7,61 %	1,14 %	0,07 %	2,70 %	3,35 %	0,36 %
DJS	2 641	7,26 %	1,80 %	0,07 %	1,49 %	3,81 %	0,08 %
DLH	426	3,99 %	0,61 %	0,03 %	0,79 %	2,56 %	0,00 %
DPE	7 471	10,11 %	3,77 %	0,06 %	1,46 %	4,57 %	0,25 %
DPMP	3 059	8,18 %	2,14 %	0,19 %	1,28 %	4,50 %	0,06 %
DRH	811	5,89 %	1,02 %	0,30 %	1,34 %	3,21 %	0,02 %
DSIN	535	2,46 %	0,08 %	0,16 %	0,70 %	1,52 %	0,00 %
DSOL	2 437	6,31 %	0,92 %	0,54 %	1,28 %	3,38 %	0,19 %
DSP	1 218	5,80 %	0,71 %	0,06 %	1,62 %	3,26 %	0,16 %
DTEC	69	1,19 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,19 %	0,00 %
DU	395	4,35 %	0,10 %	0,04 %	1,86 %	2,35 %	0,00 %
DVD	1 502	4,18 %	0,75 %	0,12 %	0,80 %	2,44 %	0,07 %
IG	43	0,96 %	0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,56 %	0,00 %
SG	207	1,56 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	1,54 %	0,00 %
GESTION R.H.*	402	31,31 %	0,50 %	21,56 %	5,89 %	2,70 %	0,66 %

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Données 2022

Direction	Effectif	Taux d'absences
Toutes directions	48 284	9,68 %
AUTRES ADMIN. PARIS.	14	
CABINET DE LA MAIRE	95	1,81 %
DAC	2 665	4,42 %
DAE	279	5,09 %
DAJ	72	2,31 %
DASCO	9 627	8,89 %
DASES	4	28,15 %
DCPA	1 443	6,00 %
DDCT	2 253	6,46 %
DEVE	2 948	7,75 %
DFA	524	4,48 %
DFPE	7 410	11,15 %
DICOM	202	3,35 %
DILT	1 187	7,66 %
DJS	2 634	8,07 %
DLH	413	4,00 %
DPE	7 537	10,26 %
DPMP	3 081	8,88 %
DRH	776	4,85 %
DSIN	483	3,14 %
DSOL	2 439	7,43 %
DSP	1 189	6,04 %
DTEC	63	1,18 %
DU	403	3,67 %
IG	47	1,52 %
SG	168	2,15 %
GESTION R.H.*	326	33,88 %

Données 2021

Direction	Effectif	Taux d'absences
Toutes directions	50 473	8,41 %
AUTRES ADMIN. PARIS.	36	
CABINET DE LA MAIRE	94	2,56 %
DAC	2 633	4,14 %
DAE	277	5,71 %
DAJ	73	1,05 %
DASCO	9 744	7,84 %
DASES	3 297	6,20 %
DCPA	1 418	6,22 %
DDCT	2 280	5,46 %
DEVE	2 995	6,95 %
DFA	554	4,01 %
DFPE	8 635	9,28 %
DICOM	202	3,92 %
DILT	1 249	7,54 %
DJS	2 660	6,14 %
DLH	398	3,74 %
DPE	7 490	8,97 %
DPSP	3 164	7,71 %
DRH	733	5,07 %
DSIN	477	3,22 %
DU	407	2,70 %
DVD	1 447	3,85 %
IG	45	3,15 %
SG	166	1,77 %
GESTION R.H.*	344	35,59 %

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Absences pour raisons de santé (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Les absences pour raison de santé comprennent les absences pour maladie ordinaire, congés de longue maladie, en congés de longue durée, accident du travail et maladies professionnelles.

Le taux d'absence est calculé ainsi : Nombre de jours d'absences calendaires / (nombre de jours sur l'année X les effectifs moyens en ETP).

Nombre de jours dénominateur : 366

Période d'analyse = Année 2024

par catégorie et par type d'absence

Catégorie	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	51 114	8,90 %	1,69 %	1,04 %	1,93 %	3,91 %	0,32 %
A	8 805	3,87 %	0,39 %	0,62 %	0,72 %	2,09 %	0,05 %
B	12 004	7,69 %	1,11 %	0,99 %	1,93 %	3,41 %	0,26 %
C	30 305	10,38 %	2,24 %	1,12 %	2,18 %	4,43 %	0,41 %

par tranche d'âge et par type d'absence

Tranche d'âge	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	51 114	8,90 %	1,69 %	1,04 %	1,93 %	3,91 %	0,32 %
Moins de 20 ans	45	1,99 %	0,20 %	0,00 %	0,00 %	1,79 %	0,00 %
Age >= 20 ans et	1 101	3,60 %	0,78 %	0,00 %	0,22 %	2,61 %	0,00 %
Age >=25 ans et	2 850	5,18 %	1,17 %	0,00 %	0,42 %	3,56 %	0,02 %
Age >=30 ans et	3 998	7,21 %	1,27 %	0,09 %	1,10 %	4,62 %	0,12 %
Age >=35 ans et	4 892	7,80 %	1,51 %	0,08 %	1,49 %	4,48 %	0,23 %
Age >=40 ans et	6 193	7,31 %	1,79 %	0,21 %	1,35 %	3,73 %	0,22 %
Age >=45 ans et	7 327	6,78 %	1,59 %	0,11 %	1,33 %	3,49 %	0,27 %
Age >=50 ans et	8 983	7,65 %	1,81 %	0,17 %	1,65 %	3,60 %	0,43 %
Age >=55 ans et	8 574	8,34 %	1,62 %	0,54 %	2,32 %	3,53 %	0,33 %
Age >=60 ans et	6 123	9,74 %	1,89 %	0,52 %	3,08 %	3,62 %	0,62 %
Age >= 65 ans	1 028	9,28 %	2,97 %	0,20 %	2,40 %	3,22 %	0,49 %

par filières et type d'absence

Filière	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	51 114	8,90 %	1,69 %	1,04 %	1,93 %	3,91 %	0,32 %
ADMINISTRATIF	8 181	6,53 %	0,75 %	1,28 %	1,46 %	2,94 %	0,10 %
ANIMATION	3 670	10,48 %	1,59 %	1,12 %	2,80 %	4,96 %	0,01 %
CULTUREL	2 207	5,00 %	0,24 %	1,26 %	0,90 %	2,61 %	0,00 %
HORS FILIERE	1 170	2,65 %	0,22 %	0,26 %	0,53 %	1,56 %	0,08 %
MEDICO-SOCIAL	5 297	11,48 %	1,61 %	1,43 %	3,01 %	4,88 %	0,56 %
SECURITE	3 673	8,43 %	2,02 %	0,96 %	1,20 %	4,17 %	0,08 %
SOCIAL	4 002	8,61 %	1,36 %	1,16 %	1,92 %	3,75 %	0,42 %
SPORTIF	462	5,60 %	0,94 %	0,98 %	1,23 %	2,44 %	0,00 %
TECHNIQUE	22 452	9,18 %	2,23 %	0,78 %	1,87 %	3,85 %	0,45 %

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Absences pour raisons de santé (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Les absences pour raison de santé comprennent les absences pour maladie ordinaire, congés de longue maladie, en congés de longue durée, accident du travail et maladies professionnelles.

Le taux d'absence est calculé ainsi : Nombre de jours d'absences calendaires / (nombre de jours sur l'année X les effectifs moyens en ETP).

par corps et par type d'absence

Nombre de jours dénominateur : 365

Période d'analyse = Année 2024

Corps	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	51 114	8,90 %	1,69 %	1,04 %	1,93 %	3,91 %	0,32 %
ACC.MUSI.CONSERV.	2	0,28 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,28 %	0,00 %
ADJ.ADM.BIBLIO	5	3,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3,01 %	0,00 %
ADJ.ADMINISTR.	3 826	8,81 %	1,22 %	1,11 %	2,16 %	4,15 %	0,17 %
ADJ.ADM.TIV	57	9,40 %	0,39 %	3,43 %	1,90 %	1,91 %	1,76 %
ADJ.ANIM. AS.	2 230	9,05 %	1,39 %	0,38 %	2,21 %	5,07 %	0,02 %
ADJ. ANIM.CONTR.	687	13,85 %	2,87 %	0,00 %	4,69 %	6,29 %	0,00 %
ADJT AC SURV MAG	358	7,21 %	0,47 %	0,71 %	0,99 %	5,04 %	0,00 %
ADJT C.HOSP. T.IV	12	1,87 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,87 %	0,00 %
ADJT TECH ETA ENS	749	8,54 %	1,02 %	0,09 %	2,76 %	3,74 %	0,93 %
ADJT TECHNIQ EAU	152	9,35 %	2,71 %	0,00 %	2,80 %	3,16 %	0,68 %
ADJT TECHNIQUE	5 929	8,75 %	2,07 %	0,28 %	2,06 %	3,96 %	0,39 %
ADMINISTRATEURS	109	1,05 %	0,00 %	0,00 %	0,34 %	0,71 %	0,00 %
AES TIV	38	2,94 %	0,45 %	0,00 %	0,00 %	2,49 %	0,00 %
AGENT-PMP	1 548	5,19 %	1,63 %	0,00 %	0,15 %	3,40 %	0,00 %
AGT AC SURVEIL	1 193	8,68 %	1,42 %	0,09 %	2,11 %	4,98 %	0,08 %
AGT CONTRACT.BIBLI	30	1,99 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,99 %	0,00 %
AGT SERV.ECOL CTL	1	100,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %
ANIMATEURS ADM.PAR	745	5,95 %	1,00 %	0,00 %	1,71 %	3,25 %	0,00 %
ANIMATEURS TIV	7	12,06 %	3,43 %	0,00 %	3,94 %	4,68 %	0,00 %
ANIM.CONS.ARR.JEUN	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
APE	1 953	14,06 %	2,34 %	0,52 %	3,26 %	6,53 %	1,42 %
ARCH.VOY.ADM.PARIS	48	2,45 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,45 %	0,00 %
AS - AUX TIV	207	8,53 %	0,59 %	0,97 %	2,46 %	3,91 %	0,60 %
ASBM ADM.PAR	714	4,35 %	0,23 %	0,14 %	0,94 %	3,04 %	0,00 %
ASEA COM PARIS	161	2,82 %	0,14 %	0,42 %	0,46 %	1,80 %	0,00 %
ASE ADM.PARIS	612	6,02 %	0,99 %	0,05 %	1,23 %	3,74 %	0,00 %
ASEM	1 989	8,05 %	1,80 %	0,05 %	1,95 %	3,50 %	0,75 %
ASHQ TIV	96	1,85 %	0,16 %	0,00 %	0,00 %	1,68 %	0,00 %
ASP	207	14,72 %	3,80 %	1,02 %	1,96 %	7,45 %	0,48 %
ASSIS. D'EXPLOIT.	378	8,54 %	3,48 %	0,00 %	1,00 %	3,31 %	0,75 %
ASSIS.SOC.ED TIV	170	9,01 %	0,87 %	1,17 %	3,43 %	3,53 %	0,00 %
ASS.SPEC.E.MUSICAL	102	5,64 %	0,68 %	0,00 %	2,11 %	2,85 %	0,00 %
ATC CAT II	2	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ATC CAT III	2	0,36 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,36 %	0,00 %
ATC CAT IV A, IV B	4	3,25 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3,25 %	0,00 %
ATC CAT V	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ATEC	2 365	8,39 %	1,57 %	0,08 %	2,37 %	3,83 %	0,53 %
ATEPE	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ATTACHES ADMIN TIV	5	5,19 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	5,19 %	0,00 %
ATTACHES ADM.PARIS	1 921	2,18 %	0,27 %	0,00 %	0,33 %	1,55 %	0,04 %
AUX PUER VP	3 485	11,91 %	2,00 %	0,14 %	3,45 %	5,56 %	0,75 %
BIBL.ADM.PARIS.	77	3,41 %	1,20 %	0,00 %	0,00 %	2,21 %	0,00 %
CADRE SANT PARA AP	156	4,33 %	1,38 %	1,04 %	0,08 %	1,83 %	0,00 %
CADRES.SOC.ED TIV	27	2,76 %	1,05 %	0,00 %	0,00 %	1,71 %	0,00 %
CADR.SANT.PMED T4	2	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
C.A.P.S.A.	64	2,72 %	0,13 %	0,81 %	0,76 %	1,03 %	0,00 %
C.E.S.F TIV	3	1,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,09 %	0,00 %

Corps	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
CHEF-SERVICE.PMP	193	2,40 %	0,69 %	0,00 %	0,00 %	1,71 %	0,00 %
CHEFS EXPLOITATION	407	1,97 %	0,38 %	0,00 %	0,48 %	1,10 %	0,00 %
CHEF TRANQ P.SECUR	4	18,72 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	18,72 %	0,00 %
CH.ETU.DOC.ADM.PAR	33	1,46 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,46 %	0,00 %
CH.MISSION AGT EX.	1	11,20 %	2,19 %	0,00 %	0,00 %	9,02 %	0,00 %
CH.MISSION C.MOYEN	19	13,85 %	0,00 %	0,00 %	10,72 %	3,13 %	0,00 %
COLLAB DE CABINET	141	1,67 %	0,71 %	0,00 %	0,00 %	0,96 %	0,00 %
COLLAB D ELU	48	0,44 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,44 %	0,00 %
COLLAB MAIRE ARRT	208	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,48 %	0,59 %	0,00 %
CONDUCT.AUTO	559	10,79 %	4,63 %	0,05 %	1,75 %	3,90 %	0,45 %
CONS.CONJ.FAMIL.TI	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
CONSERV.BIBLIOT.	66	4,21 %	0,00 %	0,00 %	1,51 %	2,70 %	0,00 %
CONSERV.GEN.BIBLIO	11	2,61 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,61 %	0,00 %
CONS.PATRIMOINE	10	0,06 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,06 %	0,00 %
CONTROLEURS	20	17,51 %	14,88 %	0,00 %	1,48 %	1,16 %	0,00 %
COORDINATEURS CMA	14	4,46 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	4,46 %	0,00 %
CSA ADM.PARIS.	80	0,80 %	0,07 %	0,00 %	0,17 %	0,57 %	0,00 %
CSE ADM.PARISIENNE	108	3,96 %	0,43 %	0,00 %	0,69 %	2,84 %	0,00 %
DELEGUES AU CINEMA	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DEL.ENSEIG.SUP.MUS	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DIR, DIR. GEN.	41	0,33 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,33 %	0,00 %
DIRECTEUR.PMP	19	0,13 %	0,07 %	0,00 %	0,00 %	0,06 %	0,00 %
DIRECTEURS CONSERV	19	0,36 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,36 %	0,00 %
DIRECTEURS PROJET	2	0,14 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,14 %	0,00 %
DIR ETABL T 3S T4	3	1,64 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,64 %	0,00 %
EBOUEURS	5 045	10,89 %	4,07 %	0,16 %	1,61 %	4,66 %	0,39 %
EDUCAT. DES A.P.S	398	5,16 %	1,06 %	0,25 %	1,27 %	2,57 %	0,00 %
EDUCAT. J. ENF.	4	0,55 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,55 %	0,00 %
EDUCAT.J.ENF.V.P	943	7,13 %	0,90 %	0,05 %	1,69 %	4,28 %	0,22 %
EDUC.J.E TIV	54	5,26 %	0,00 %	1,87 %	0,00 %	3,39 %	0,00 %
EDUC TECH SPEC TIV	18	1,55 %	0,00 %	0,39 %	0,00 %	1,15 %	0,00 %
EGOUTIER ET AUTRES	206	11,90 %	3,01 %	0,49 %	1,60 %	6,74 %	0,06 %
EMPLOI DGS ET DGSA	49	1,25 %	0,05 %	0,00 %	0,00 %	1,20 %	0,00 %
EXPERT HAUT NIVEAU	6	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
FORM.CONTRACT.V.P.	14	1,14 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,14 %	0,00 %
FOSSOYEURS	64	9,13 %	4,90 %	0,00 %	0,00 %	4,23 %	0,00 %
ICSAP	167	1,11 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %	1,10 %	0,00 %
INF.ADM.PARIS.	8	6,80 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	6,80 %	0,00 %
INF SNS GEN TIV	37	5,23 %	0,14 %	0,00 %	2,90 %	2,18 %	0,00 %
INF VIL.PARIS C.A	171	5,54 %	0,81 %	0,00 %	1,72 %	3,01 %	0,00 %
ING.ADM.PAR	1 113	1,28 %	0,07 %	0,00 %	0,24 %	0,88 %	0,09 %
ING.ARCH.ADM.PAR.	87	0,69 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,69 %	0,00 %
INSPECTEURS	6	11,25 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	11,25 %	0,00 %
INSPECTEURS GEN.	10	1,20 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,20 %	0,00 %
INSPECT.S.SECURITE	240	12,69 %	5,93 %	0,00 %	2,21 %	4,13 %	0,42 %
MED CHEF SER M GEN	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
MEDECIN ENCAD.TERR	20	0,62 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,62 %	0,00 %
MEDECINS CONTR.	74	3,30 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3,30 %	0,00 %
MEDECINS V.P.	79	2,30 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,30 %	0,00 %
MED. SER MED CONTR	19	2,74 %	0,07 %	0,00 %	0,00 %	2,67 %	0,00 %
MONIT.EDUC.T.IV NC	73	4,30 %	0,33 %	0,69 %	0,25 %	3,03 %	0,00 %
PERSONNELS MAITR.	1	4,10 %	4,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
PERSONNELS OUVRIER	240	9,32 %	2,10 %	1,77 %	1,15 %	3,28 %	1,03 %
PH CONTRACTUEL	1	2,73 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,73 %	0,00 %
P.MAITRISE.ADM.PAR	979	3,57 %	0,92 %	0,14 %	0,84 %	1,68 %	0,00 %
P.PAR.MED.T ADM P	6	8,80 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	8,80 %	0,00 %
P.PAR.MEDT VIL.PAR	53	1,17 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,17 %	0,00 %
PREPOSES	157	3,48 %	0,96 %	0,00 %	0,17 %	2,35 %	0,00 %
PROF.DE LA V.P.	679	2,97 %	0,20 %	0,00 %	0,66 %	1,97 %	0,14 %
PROF ECOLES T4	7	0,24 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,24 %	0,00 %
PROF ENS ARTIST VP	603	1,42 %	0,00 %	0,00 %	0,52 %	0,90 %	0,00 %
PROFESSEUR CMA	74	3,75 %	0,27 %	0,00 %	0,93 %	2,54 %	0,00 %
PSYCHOLOGUES	133	2,62 %	0,12 %	0,00 %	0,53 %	1,97 %	0,00 %
PSYCHOLOGUES T.IV	32	2,55 %	0,27 %	1,59 %	0,00 %	0,69 %	0,00 %
PSYCHOMOT. TIV	1	0,55 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,55 %	0,00 %
PUER.ADM.PARIS	280	4,41 %	0,75 %	0,42 %	0,37 %	2,87 %	0,00 %
SA ADM.PARIS.	1 993	3,21 %	0,43 %	0,04 %	0,61 %	2,10 %	0,02 %

Corps	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
SAGES FEMMES	29	4,16 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	4,16 %	0,00 %
SECRETAIRE GENERAL	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
SECR. GEN. ADJ.	4	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
SMS ADM.PARIS	369	8,94 %	2,10 %	0,04 %	1,74 %	4,51 %	0,55 %
SOUS DIRECTEURS	36	0,43 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,43 %	0,00 %
TECH ET TS HOSP T4	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TECH. SER. OP.	740	4,73 %	1,23 %	0,08 %	0,85 %	2,43 %	0,15 %
TECH TRANQ P SURV	93	7,23 %	2,77 %	0,00 %	0,49 %	3,97 %	0,00 %
TS ADM. PARIS	1 261	3,30 %	0,30 %	0,08 %	0,95 %	1,97 %	0,00 %
Total	51 114	8,90 %	1,70 %	1,03 %	1,92 %	3,93 %	0,32 %

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de jours de carence
Montant des sommes brutes retenues
par statut, par sexe et par catégorie

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents ayant été rémunérés au moins un jour dans l'année cours de l'année 2024

Global

	Femmes				Hommes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	
Nombre de jours de carence prélevés	3 766	8 373	17 489	1 124	805	2 151	16 990	457	51 152
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	451 951	733 399	1 306 413	92 559	107 851	214 185	1 332 279	37 713	4 276 350
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	8 189	9 829	17 886	19 094	3 436	5 133	18 038	11 621	93 226
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	2 320	4 263	8 127	675	592	1 421	7 496	280	25 174
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	3 766	8 373	17 489	1 124	805	2 151	16 990	457	51 152

Fonctionnaires

	Femmes				Hommes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	
Nombre de jours de carence prélevés	3 351	8 249	15 055	406	652	2 061	16 507	327	46 607
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	401 917	723 735	1 180 806	38 573	87 654	207 016	1 303 684	27 627	3 971 012
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	6 425	9 238	14 468	1 650	2 375	4 781	16 841	1 251	57 029
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	2 000	4 181	6 906	256	478	1 363	7 255	199	22 638
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	3 351	8 249	15 055	406	652	2 061	16 507	327	46 607

Agents contractuels sur emploi permanent

	Femmes				Hommes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	
Nombre de jours de carence prélevés	411	123	2 415	344	152	90	474	104	4 111
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	49 509	9 584	124 214	22 632	20 093	7 169	27 970	8 222	269 393
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	1 696	574	3 336	1 162	1 008	346	1 155	534	9 811
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	317	81	1 211	188	113	58	236	72	2 276
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	411	123	2 415	344	152	90	474	104	4 111

Agents contractuels sur emploi non permanent et assimilés*

	Femmes				Hommes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	
Nombre de jours de carence prélevés	4	1	19	374	1	0	9	26	434
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	525	80	1 393	31 354	104	0	625	1 864	35 945
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	68	17	82	16 282	53	6	42	9 836	26 386
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	3	1	10	231	1	0	5	9	260
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	4	1	19	374	1	0	9	26	434

*assistants maternels, assistants familiaux, apprentis, vacataires, contrats aidés.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Données globales relatives aux comptes épargne temps
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)

par direction, par catégorie et par sexe

Direction	Effectif**	Nombre d'agents disposant d'au moins un CET au 31 décembre 2024*						Total
		A		B		C		
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
CABINET DU MAIRE	87	15	12	8	5	13	9	62
DAC	2 981	193	102	463	219	218	144	1 339
DAE	290	43	27	30	16	45	36	197
DAJ	82	25	18	9	8	8	0	68
DASCO	11 312	116	62	597	341	3 313	750	5 179
DCPA	1 486	95	90	77	365	85	442	1 154
DDCT	2 310	256	207	168	80	635	252	1 598
DEVE	3 110	100	84	125	301	324	1 233	2 167
DFA	557	108	71	67	34	115	35	430
DFPE	7 114	1 136	56	2 654	38	1 381	75	5 340
DICOM	229	41	35	33	16	24	19	168
DILT	1 185	26	41	50	85	227	330	759
DJS	2 719	44	88	151	433	228	1 441	2 385
DLH	446	61	40	119	71	63	13	367
DPE	7 463	59	73	122	868	294	4 400	5 816
DPMP	3 593	61	46	97	187	686	1 402	2 479
DRH	900	152	61	149	34	253	56	705
DSIN	541	51	127	36	150	11	37	412
DSOL	2 540	508	88	227	39	176	39	1 077
DSP	1 384	415	37	244	62	65	39	862
DTEC	73	29	9	6	5	3	2	54
DU	409	75	68	73	58	40	9	323
DVD	1 523	114	130	126	308	170	260	1 108
IG	45	16	18	4	0	4	1	43
SG	212	49	47	9	4	14	2	125
TOTAL GENERAL 2024	52 591	3 788	1 637	5 644	3 727	8 395	11 026	34 217

* La DASCO et la DSOL (TIV) n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

** Hors agents sortis du terrain en raison de leur état de santé et d'autre part les agents partis en scolarité.

TOTAL GENERAL 2023	3 932	1 673	5 821	3 950	6 498	11 476	33 350
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

* La DASCO, la DSOL (TIV) et la DDCT n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2022	3 627	1 527	5 602	3 548	5 507	10 224	30 035
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

* La DASCO et la DSOL n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2021	3 354	1 500	2 926	3 484	7 662	10 115	29 041
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

Direction	Effectifs**	Nombre total de jours épargnés sur les CET par les agents au 31 décembre 2024*						
		A		B		C		Total
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
CABINET DU MAIRE	87	584,5	716,5	420,0	192,5	456,1	561,0	2 930,6
DAC	2 981	6 867,3	3 813,6	12 278,4	6 702,6	4 617,9	3 483,6	37 763,4
DAE	290	1 567,6	1 316,6	1 118,5	674,5	1 480,3	1 291,5	7 449,0
DAJ	82	1 230,8	558,5	341,0	317,0	307,5	0,0	2 754,8
DASCO	11 312	4 784,9	3 106,6	19 737,8	11 050,4	67 036,4	13 725,6	119 441,7
DCPA	1 486	3 513,5	5 124,1	3 103,6	18 155,3	2 545,1	16 612,3	49 053,9
DDCT	2 310	7 719,4	7 637,6	7 539,2	2 958,8	18 629,9	8 430,3	52 915,2
DEVE	3 110	5 222,1	5 474,0	5 304,2	14 263,1	9 168,8	40 810,8	80 243,0
DFA	557	3 752,0	2 534,7	2 328,0	1 443,6	3 769,8	966,5	14 794,6
DFPE	7 114	31 766,7	2 149,5	49 776,4	1 088,5	27 600,0	1 623,5	114 004,6
DICOM	229	1 355,1	1 650,0	1 325,0	736,1	1 141,0	682,6	6 889,8
DILT	1 185	1 177,0	2 374,6	2 379,1	4 070,4	6 510,7	11 371,9	27 883,7
DJS	2 719	2 095,0	5 485,6	5 759,1	15 263,5	6 357,6	39 338,5	74 299,3
DLH	446	2 591,6	1 566,1	3 667,5	2 579,0	1 642,6	315,6	12 362,4
DPE	7 463	2 802,2	4 750,7	4 093,6	32 699,0	7 451,1	102 417,6	154 214,2
DPMP	3 593	2 438,8	2 322,1	4 190,6	10 098,8	22 745,3	49 591,9	91 387,5
DRH	900	7 019,9	3 287,6	5 536,9	1 458,6	8 996,0	1 568,0	27 867,0
DSIN	541	1 926,0	5 382,3	1 291,4	5 029,1	310,1	1 167,0	15 105,9
DSOL	2 540	14 793,7	3 414,3	7 411,3	1 176,6	4 953,9	1 267,5	33 017,3
DSP	1 384	11 316,8	1 422,5	6 460,8	2 460,6	1 593,1	1 423,1	24 676,9
DTEC	73	1 027,5	452,0	214,0	132,5	104,0	31,5	1 961,5
DU	409	3 457,4	3 286,3	2 576,8	2 640,7	1 731,1	356,0	14 048,3
DVD	1 523	5 138,6	7 878,7	4 317,4	13 184,4	5 064,1	8 346,9	43 930,1
IG	45	1 041,0	1 278,0	220,5	0,0	216,0	8,0	2 763,5
SG	212	2 393,1	2 991,2	550,0	120,0	507,5	37,0	6 598,8
TOTAL GENERAL 2024	52 591	127 582,5	79 973,7	151 941,1	148 495,6	204 935,9	305 428,2	1 018 357,0

* La DASCO et la DSOL (TIV) n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

** Hors agents sortis du terrain en raison de leur état de santé et d'autre part les agents partis en scolarité.

TOTAL GENERAL 2023	131 056,7	84 270,1	153 591,5	164 727,1	173 599,1	340 036,3	1 047 280,8
---------------------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	--------------------

* La DASCO, la DSOL (TIV) et la DDCT n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2022	123 696,9	79 675,0	142 998,1	152 727,4	148 598,4	291 788,4	939 484,1
---------------------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2021	115 291,8	79 688,4	94 210,8	137 289,3	179 442,0	279 568,5	885 490,8
---------------------------	------------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

Direction	Effectifs**	Nombre total de jours de CET consommés dans l'année 2024 par les agents*						
		A		B		C		Total
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
CABINET DU MAIRE	87	127,5	132,0	10,0	15,0	145,0	41,0	470,5
DAC	2 981	1 143,5	448,0	2 411,0	1 430,5	1 127,0	1 131,5	7 691,5
DAE	290	365,0	216,5	219,5	175,5	377,0	289,5	1 643,0
DAJ	82	242,5	52,0	68,0	74,0	49,0	0,0	485,5
DASCO	11 312	1 083,5	537,5	4 910,5	3 203,5	16 968,5	3 965,5	30 669,0
DCPA	1 486	632,5	658,0	393,5	2 584,0	509,0	2 664,5	7 441,5
DDCT	2 310	2 347,0	1 996,5	1 195,5	684,5	4 714,0	1 800,5	12 738,0
DEVE	3 110	689,5	554,5	961,0	2 367,0	2 012,5	7 837,5	14 422,0
DFA	557	693,0	521,0	413,5	201,0	663,0	178,5	2 670,0
DFPE	7 114	7 319,5	381,5	13 387,0	206,5	7 064,0	426,0	28 784,5
DICOM	229	428,5	317,0	234,5	119,0	124,5	142,5	1 366,0
DILT	1 185	259,5	350,0	339,0	868,0	1 255,0	1 221,5	4 293,0
DJS	2 719	356,0	856,0	577,5	2 283,5	778,0	3 588,5	8 439,5
DLH	446	258,0	170,5	511,0	533,0	485,5	161,0	2 119,0
DPE	7 463	535,0	556,0	648,5	4 633,5	1 111,0	11 886,5	19 370,5
DPMP	3 593	366,0	421,0	654,5	1 452,0	4 605,0	10 710,0	18 208,5
DRH	900	1 093,5	420,5	837,5	306,5	1 587,0	453,5	4 698,5
DSIN	541	436,5	978,0	202,0	1 469,0	332,5	317,5	3 735,5
DSOL	2 540	2 976,0	903,5	1 606,5	399,0	1 034,5	316,0	7 235,5
DSP	1 384	1 540,0	144,0	1 132,0	497,0	399,5	465,5	4 178,0
DTEC	73	158,0	98,5	33,0	12,0	36,0	18,0	355,5
DU	409	820,0	638,5	630,0	478,0	259,0	81,0	2 906,5
DVD	1 523	822,0	1 235,0	899,5	1 661,0	1 101,5	1 564,0	7 283,0
IG	45	76,0	317,5	12,0	0,0	7,5	2,0	415,0
SG	212	685,0	700,0	151,5	2,0	46,0	16,5	1 601,0
TOTAL GENERAL 2024	52 591	25 453,5	13 603,5	32 438,5	25 655,0	46 791,5	49 278,5	193 220,5

* La DASCO et la DSOL (TIV) n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

** Hors agents sortis du terrain en raison de leur état de santé et d'autre part les agents partis en scolarité.

TOTAL GENERAL 2023	15 728,0	7 932,0	23 886,0	18 231,5	26 337,5	49 303,0	141 418,0
---------------------------	-----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------

* La DASCO, la DSOL (TIV) et la DDCT n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2022	14 817,5	7 944,5	21 166,0	14 599,0	20 847,5	36 052,5	115 427,0
---------------------------	-----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2021	9 851,0	5 168,0	7 425,5	8 448,0	19 815,0	25 574,5	76 282,0
---------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Information sur le télétravail
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail
par sexe, par filière et par catégorie

Sexe / filière / catégorie	A	B	C	Total
Femmes	2 530	1 990	1 949	6 469
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 102	1 236	1 846	4 184
FILIÈRE ANIMATION	0	51	16	67
FILIÈRE CULTURELLE	46	28	4	78
FILIÈRE HORS FILIÈRE	66	0	0	66
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	359	166	0	525
FILIÈRE SÉCURITÉ	2	9	17	28
FILIÈRE SOCIALE	421	0	12	433
FILIÈRE SPORTIVE	7	1	0	8
FILIÈRE TECHNIQUE	527	499	54	1 080
Hommes	1 399	1 628	535	3 562
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	602	436	402	1 440
FILIÈRE ANIMATION	0	29	10	39
FILIÈRE CULTURELLE	27	16	3	46
FILIÈRE HORS FILIÈRE	59	0	0	59
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	10	10	0	20
FILIÈRE SÉCURITÉ	7	20	25	52
FILIÈRE SOCIALE	45	0	0	45
FILIÈRE SPORTIVE	38	3	0	41
FILIÈRE TECHNIQUE	611	1 114	95	1 820
Total général	3 929	3 618	2 484	10 031

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail
par sexe, par filière et par catégorie

Données 2023

Sexe / filière / catégorie	A	B	C	Total
Femmes	2 189	1 795	1 864	5 848
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	957	1 131	1 770	3 858
FILIÈRE ANIMATION	0	34	13	47
FILIÈRE CULTURELLE	40	27	5	72
FILIÈRE HORS FILIÈRE	54	0	0	54
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	308	151	1	460
FILIÈRE SÉCURITÉ	2	8	18	28
FILIÈRE SOCIALE	348	0	7	355
FILIÈRE SPORTIVE	8	1	0	9
FILIÈRE TECHNIQUE	472	443	50	965
Hommes	1 238	1 440	498	3 176
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	524	392	370	1 286
FILIÈRE ANIMATION	0	18	9	27
FILIÈRE CULTURELLE	24	12	6	42
FILIÈRE HORS FILIÈRE	50	0	0	50
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	9	6	0	15
FILIÈRE SÉCURITÉ	7	18	20	45
FILIÈRE SOCIALE	38	0	0	38
FILIÈRE SPORTIVE	38	3	0	41
FILIÈRE TECHNIQUE	548	991	93	1 632
Total général	3 427	3 235	2 362	9 024

Données 2022

Sexe / filière / catégorie	A	B	C	Total
Femmes	1 778	1 619	1 597	4 994
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	824	1 043	1 513	3 380
FILIÈRE ANIMATION	0	25	16	41
FILIÈRE CULTURELLE	31	28	4	63
FILIÈRE HORS FILIÈRE	32	0	0	32
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	210	111	0	321
FILIÈRE SÉCURITÉ	1	5	17	23
FILIÈRE SOCIALE	238	0	7	245
FILIÈRE SPORTIVE	6	3	0	9
FILIÈRE TECHNIQUE	436	404	40	880
Hommes	1 087	1 250	453	2 790
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	470	358	350	1 178
FILIÈRE ANIMATION	0	14	9	23
FILIÈRE CULTURELLE	24	10	4	38
FILIÈRE HORS FILIÈRE	34	0	0	34
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	6	8	0	14
FILIÈRE SÉCURITÉ	3	15	13	31
FILIÈRE SOCIALE	25	0	0	25
FILIÈRE SPORTIVE	17	3	0	20
FILIÈRE TECHNIQUE	508	842	77	1 427
Total général	2 865	2 869	2 050	7 784

Données 2021

Sexe / filière / catégorie	A	B	C	Total
Femmes	1 737	1 756	2 140	5 633
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 088	1 139	1 861	4 088
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE	40	39	11	90
FILIÈRE HORS FILIÈRE	30	0	0	30
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	96	141	3	240
FILIÈRE SÉCURITÉ	3	8	68	79
FILIÈRE SOCIALE	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE	11	4	0	15
FILIÈRE TECHNIQUE	469	425	197	1 091
Hommes	1 371	1 578	1 123	4 072
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	663	490	553	1 706
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE	24	18	26	68
FILIÈRE HORS FILIÈRE	30	0	0	30
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	8	13	0	21
FILIÈRE SÉCURITÉ	14	26	113	153
FILIÈRE SOCIALE	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE	34	16	0	50
FILIÈRE TECHNIQUE	598	1 015	431	2 044
Total général	3 108	3 334	3 263	9 705

**Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail
et nombre de refus prononcés
par sexe, catégorie et filière**

Sexe / filière / catégorie	A		B		C		2024		2023		2022	
	Nombre de demandes	Nombre de refus										
Femmes	559	3	422	2	424	4	1405	9	1430	4	5016	24
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	239	1	251	0	390	4	880	5	878	2	3 397	17
FILIÈRE ANIMATION	0	0	13	0	3	0	16	0	10	0	41	0
FILIÈRE CULTURELLE	8	0	5	0	0	0	13	0	22	0	63	0
FILIÈRE HORS FILIÈRE	19	0	0	0	0	0	19	0	26	0	33	1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	80	0	37	0	0	0	117	0	171	1	324	3
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	0	0	0	2	0	2	0	11	0	23	0
FILIÈRE SOCIALE	117	2	0	0	8	0	125	2	128	1	245	2
FILIÈRE SPORTIVE	1	0	0	0	0	0	1	0	3	0	9	0
FILIÈRE TECHNIQUE	95	0	116	2	21	0	232	2	181	0	881	1
Hommes	262	0	352	1	109	0	723	1	637	0	2 806	16
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	114	0	106	0	77	0	297	0	229	0	1184	6
FILIÈRE ANIMATION	0	0	8	0	3	0	11	0	4	0	23	0
FILIÈRE CULTURELLE	3	0	4	0	0	0	7	0	11	0	38	0
FILIÈRE HORS FILIÈRE	19	0	0	0	0	0	19	0	22	0	35	1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	4	0	2	0	0	0	6	0	6	0	14	0
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	0	1	0	5		6	0	19	0	32	1
FILIÈRE SOCIALE	14	0	0	0	0	0	14	0	16	0	25	0
FILIÈRE SPORTIVE	8	0	0	0	0	0	8	0	24	0	20	0
FILIÈRE TECHNIQUE	100	0	231	1	24	0	355	1	306	0	1435	8
Total général	821	3	774	3	533	4	2 128	10	2 067	4	7 822	40

**Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du recours régulier au télétravail
par type de jours, par catégorie et par sexe**

	Femmes			Hommes			2024	2023	2022	
	A	B	C	A	B	C	Total	Total	Total	
Nombre de jours fixes uniquement	269	494	257	418	605	906	2 949	2 764	nc	
Nombre de jours flottants uniquement	694	580	121	1337	651	423	3 806	3 321	nc	
Nombre de jours fixes et flottants	436	554	157	775	734	620	3 276	2 939	nc	
Nombre d'agents par type de lieu d'exercice qui peuvent être cumulés	domicile	1 388	1 609	530	2 510	1 973	1 932	9 942	8 945	7 695
	autre lieu	11	19	5	20	17	17	89	79	69

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Information sur les chartes du temps de travail

2.2.5 Charte du temps

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps ?	oui
---	-----

Nombre de jours travaillés pour un agent à temps plein sur l'année 2024 : 227

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Information sur les modalités d'organisation du temps de travail
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)

Modalités d'organisation du temps de travail par cycle de travail et par sexe

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2024		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	10 298	4 626	14 924
Agents sur cycle mensuel	9 032	5 677	14 709
Agents sur cycle saisonnier	313	1 141	1 454
Agents sur cycle annuel	74	27	101
Agents sur d'autres cycles	1 110	9 000	10 110
Total tous types de cycles	20 827	20 471	41 298

Contraintes particulières concernant le temps de travail par type de contrainte et par sexe

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2024		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	1 199	8 991	10 190
Agents travaillant de nuit	111	376	487
Agents travaillant le week-end	2 389	10 177	12 566
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	1 260	820	2 080
Total	4 959	20 364	25 323

*hors collaborateurs de cabinet et de maires d'arrondissement

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Modalités d'organisation du temps de travail par cycle de travail et par sexe

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	11 763	4 643	16 406
Agents sur cycle mensuel	9 166	5 860	15 026
Agents sur cycle saisonnier	2 493	1 741	4 234
Agents sur cycle annuel	754	315	1 069
Agents sur d'autres cycles	1 597	9 479	11 076
Total tous types de cycles	25 773	22 038	47 811

Contraintes particulières concernant le temps de travail par type de contrainte et par sexe

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	1 234	9 047	10 281
Agents travaillant de nuit	93	480	573
Agents travaillant le week-end	1 919	9 959	11 878
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	1 108	791	1 899
Total	4 354	20 277	24 631

*hors collaborateurs de cabinet et de maires d'arrondissement

Ville de Paris
Au 31 décembre 2022
Modalités d'organisation du temps de travail
par cycle de travail et par sexe

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	9 288	5 737	15 025
Agents sur cycle mensuel	9 148	6 172	15 320
Agents sur cycle saisonnier	324	1 144	1 468
Agents sur cycle annuel	nc	nc	nc
Agents sur d'autres cycles	912	7 059	7 971
Total tous types de cycles	19 672	20 112	39 784

Contraintes particulières concernant le temps de travail
par type de contrainte et par sexe

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	888	7 210	8 098
Agents travaillant de nuit	67	404	471
Agents travaillant le week-end	1 495	9 279	10 774
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	947	708	1 655
Total	3 397	17 601	20 998

*hors collaborateurs de cabinet et de maires d'arrondissement

Ville de Paris
Au 31 décembre 2021
Modalités d'organisation du temps de travail
par cycle de travail et par sexe

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	14 617	6 779	21 396
Agents sur cycle mensuel	7 626	4 791	12 417
Agents sur cycle saisonnier	294	1 037	1 331
Agents sur cycle annuel	3 415	1 456	4 871
Agents sur d'autres cycles	945	7 142	8 087
Total tous types de cycles	26 897	21 205	48 102

Contraintes particulières concernant le temps de travail
par type de contrainte et par sexe

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	1 015	7 291	8 306
Agents travaillant de nuit	86	436	522
Agents travaillant le week-end	2 259	9 472	11 731
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	705	541	1 246
Total	4 065	17 740	21 805

4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

38,1 % des agents sont domiciliés à Paris

Répartition des effectifs
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)
par catégorie et domiciliation

Catégorie	Sexe	PARIS	PETITE COURONNE	GRANDE COURONNE	PROVINCE	OUTREMER	Total général
A	Femmes	2 822	1 991	1 113	295	0	6 221
	Hommes	1 302	921	596	188	0	3 007
		4 124	2 912	1 709	483	0	9 228
B	Femmes	2350	2500	2400	453	0	7 703
	Hommes	1254	1431	1503	380	0	4 568
		3 604	3 931	3 903	833	0	12 271
C	Femmes	6887	4310	3199	763	0	15 159
	Hommes	5591	5352	4228	1155	0	16 326
		12 478	9 662	7 427	1 918	0	31 485
Total général 2024		20 206	16 505	13 039	3 234	0	52 984
Pourcentage 2024		38,1%	31,2%	24,6%	6,1%	0,0%	100%
Pourcentage 2023		37,4%	31,3%	25,0%	6,2%	0,0%	100%
Pourcentage 2022		37,0%	31,2%	25,6%	6,2%	0,0%	100%
Pourcentage 2021		36,7%	31,2%	25,9%	6,3%	0,0%	100%

4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

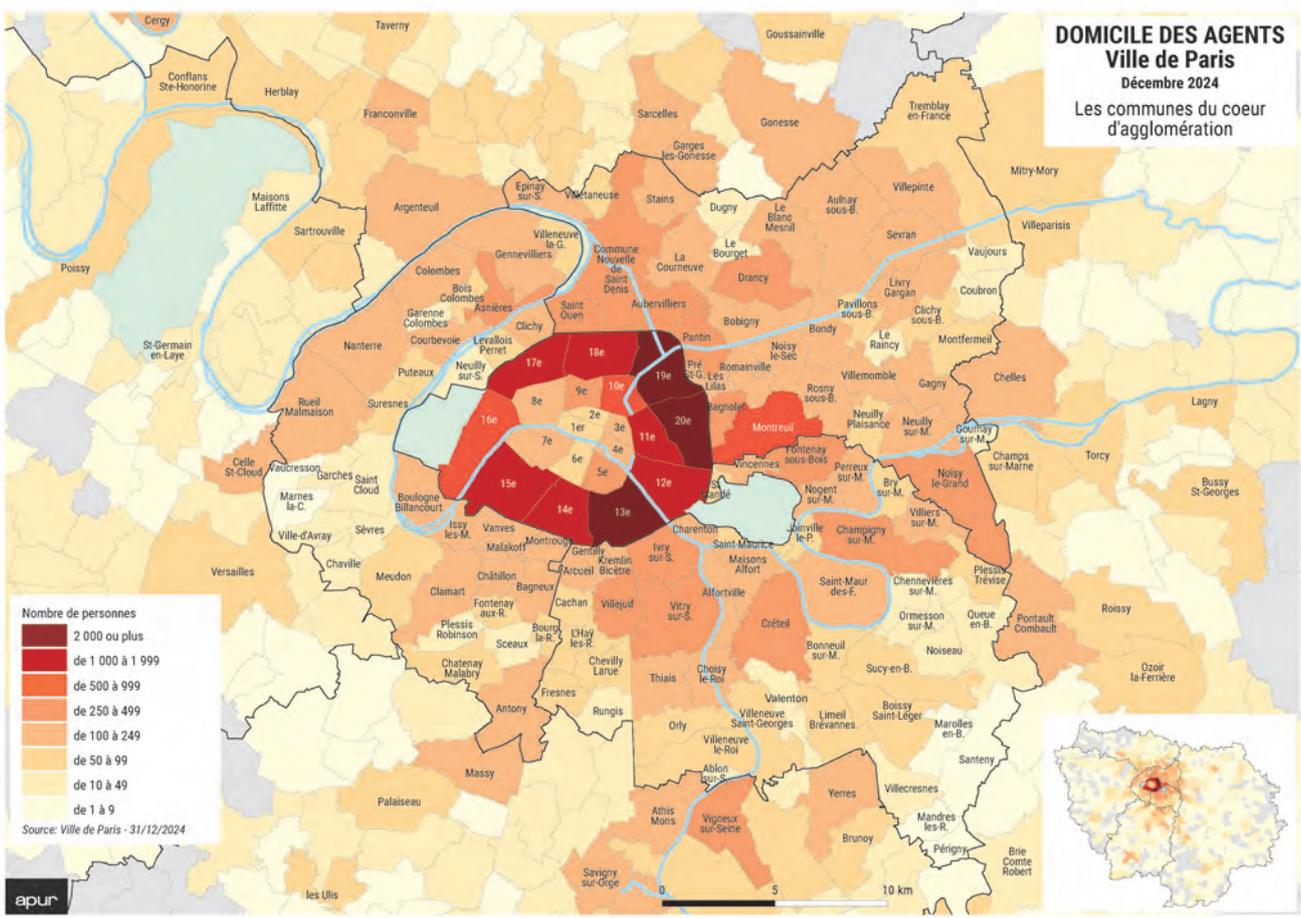
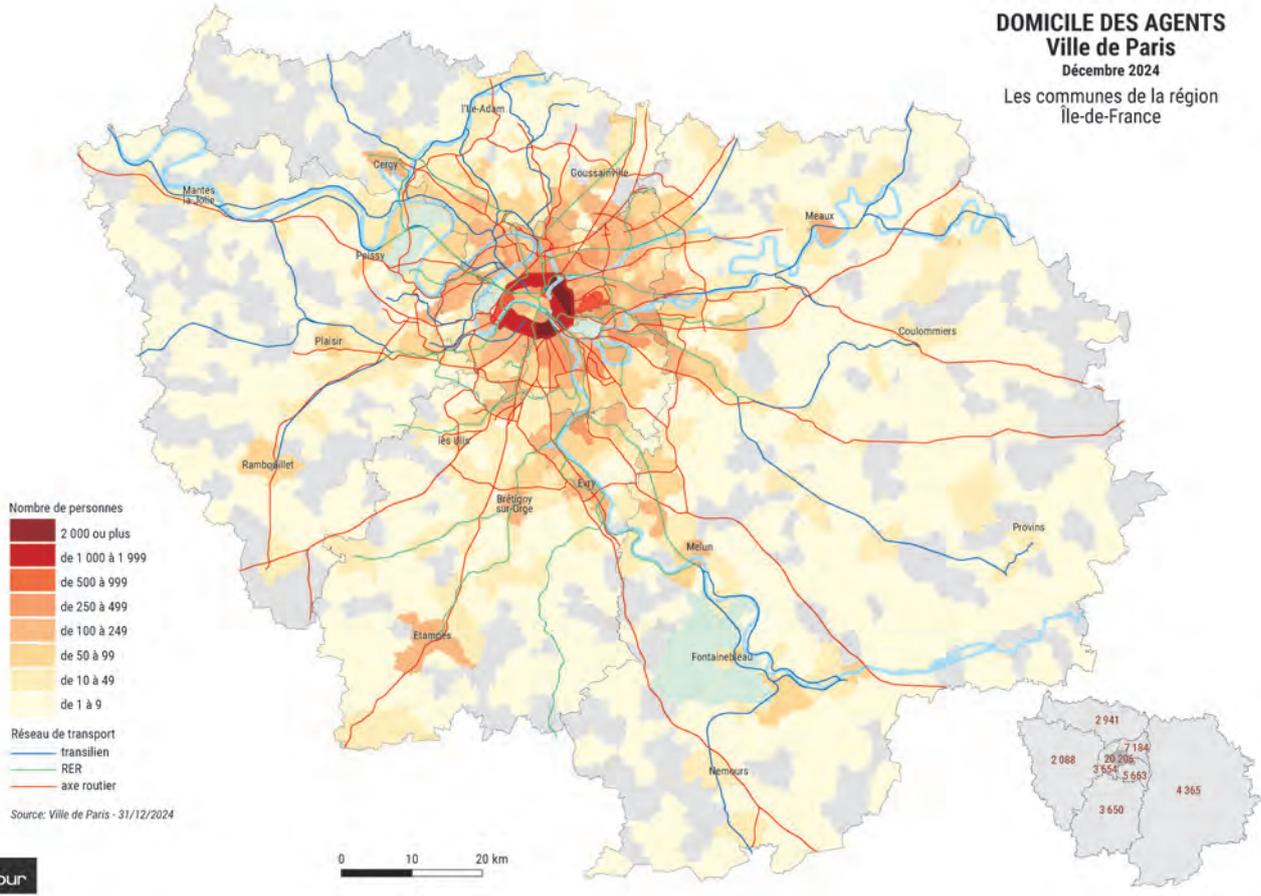
**Domiciliation des agents
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent)
par direction**

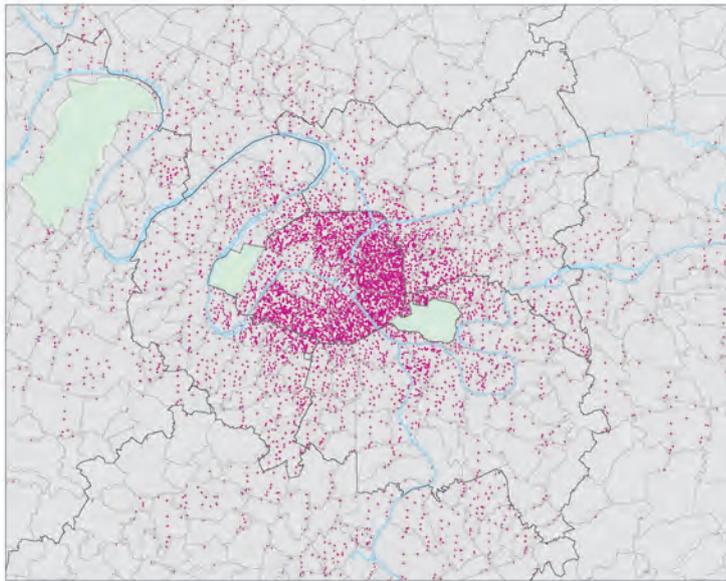
Directions	Effectifs	Nombre d'agents habitant Paris	% des agents de la direction habitant Paris	Nombre d'agents habitant la petite couronne	% des agents de la direction habitant la petite couronne
AUT.ADM.PARIS.CASVP	2	1	50,0%	1	50,0%
AUT.ADM.PARIS.EPPM	11	4	36,4%	4	36,4%
AUTRES ADMIN. PARIS.	2	0	0,0%	2	100,0%
CABINET DU MAIRE	87	56	64,4%	20	23,0%
DAC	2 981	1 497	50,2%	901	30,2%
DAE	290	151	52,1%	84	29,0%
DAJ	82	38	46,3%	23	28,0%
DASCO	11 312	5 982	52,9%	3 266	28,9%
D CPA	1 486	419	28,2%	476	32,0%
DDCT	2 310	1 211	52,4%	576	24,9%
DEVE	3 110	1 047	33,7%	1 013	32,6%
DFA	557	195	35,0%	192	34,5%
DFPE	7 114	2 126	29,9%	2 228	31,3%
DICOM	229	110	48,0%	65	28,4%
DILT	1 185	391	33,0%	378	31,9%
DJS	2 719	1 020	37,5%	953	35,0%
DLH	446	185	41,5%	127	28,5%
DPE	7 463	2 080	27,9%	2 587	34,7%
DPMP	3 593	1 043	29,0%	1 095	30,5%
DRH	900	297	33,0%	265	29,4%
DSIN	541	145	26,8%	169	31,2%
DSOL	2 540	697	27,4%	787	31,0%
DSP	1 384	608	43,9%	453	32,7%
DTEC	73	32	43,8%	26	35,6%
DU	409	167	40,8%	122	29,8%
DVD	1 523	425	27,9%	503	33,0%
INSPECT. GENERALE	45	22	48,9%	11	24,4%
SG	212	117	55,2%	58	27,4%
GESTION R.H.*	378	140	37,0%	120	31,7%
Total général	52 984	20 206	11	16 505	31,2%

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Directions	Effectifs	Nombre d'agents habitant la grande couronne	% des agents de la direction habitant la grande couronne	Nombre d'agents habitant la province	% des agents de la direction habitant la province
AUT.ADM.PARIS.CASVP	2	0	0,0%	0	0,0%
AUT.ADM.PARIS.EPPM	11	1	9,1%	2	18,2%
AUTRES ADMIN. PARIS.	2	0	0,0%	0	0,0%
CABINET DU MAIRE	87	8	9,2%	3	3,4%
DAC	2981	433	14,5%	150	5,0%
DAE	290	43	14,8%	12	4,1%
DAJ	82	18	22,0%	3	3,7%
DASCO	11312	1720	15,2%	344	3,0%
D CPA	1486	469	31,6%	122	8,2%
DDCT	2310	410	17,7%	113	4,9%
DEVE	3110	821	26,4%	229	7,4%
DFA	557	135	24,2%	35	6,3%
DFPE	7114	2359	33,2%	401	5,6%
DICOM	229	35	15,3%	19	8,3%
DILT	1185	328	27,7%	88	7,4%
DJS	2719	603	22,2%	143	5,3%
DLH	446	119	26,7%	15	3,4%
DPE	7463	2220	29,7%	576	7,7%
DPMP	3593	1110	30,9%	345	9,6%
DRH	900	278	30,9%	60	6,7%
DSIN	541	189	34,9%	38	7,0%
DSOL	2540	768	30,2%	288	11,3%
DSP	1384	257	18,6%	66	4,8%
DTEC	73	12	16,4%	3	4,1%
DU	409	100	24,4%	20	4,9%
DVD	1523	470	30,9%	125	8,2%
INSPECT. GENERALE	45	10	22,2%	2	4,4%
SG	212	26	12,3%	11	5,2%
GESTION R.H.*	378	97	25,7%	21	5,6%
Total général	52 984	13 039	24,6%	3 234	6,1%

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.





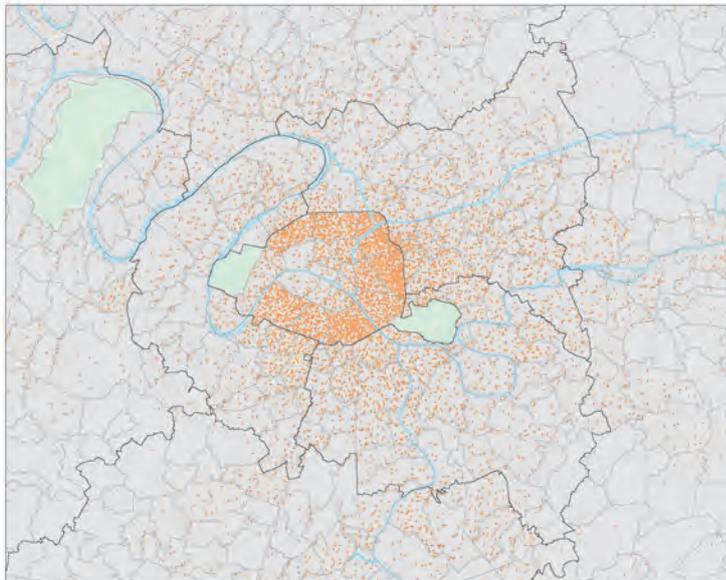
DOMICILE DES AGENTS Ville de Paris Décembre 2024 Coeur d'agglomération

Les catégories A résident majoritairement à Paris, les catégories B et C habitent plutôt la couronne.

1 agent n'a pas de catégorie attribuée.

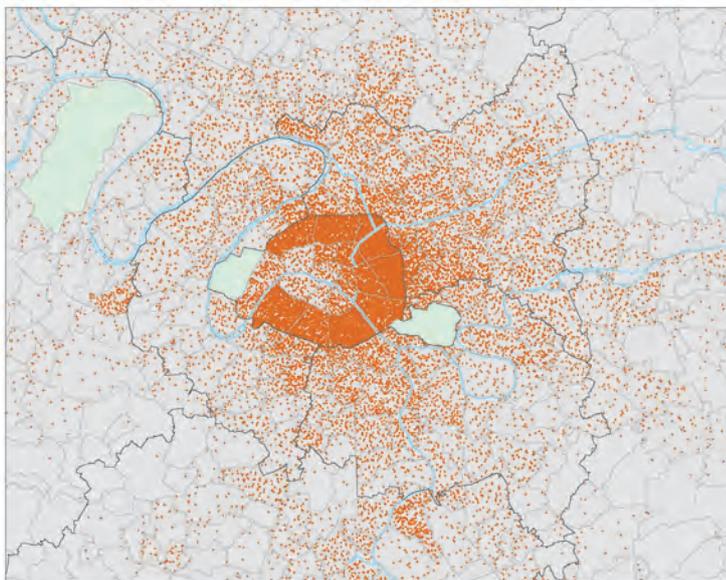
Catégorie A = 9 228 agents

Lieu de résidence	
Paris	44,7%
Petite Couronne	31,6%
Grande Couronne	18,5%
Province	5,2%



Catégorie B = 12 271 agents

Lieu de résidence	
Paris	29,4%
Petite Couronne	32,0%
Grande Couronne	31,8%
Province	6,8%



Catégorie C = 31 485 agents

Lieu de résidence	
Paris	39,6%
Petite Couronne	30,7%
Grande Couronne	23,6%
Province	6,1%

0 10 km

Source: Ville de Paris - 31/12/2024



4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Relogements des agents de la collectivité sur le contingent de la Maire de Paris

Nombre d'agent demandeur de logements social Nombre d'agents relogés par statut

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Titulaires	6 153
Stagiaires	521
Vacataires	953
Contractuels	1 127
Caisses des écoles	534
Non renseigné	298
Total*	9 586

* 9 402 demandes de logement concernant 9 586 agents Ville (couples)

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Titulaires	384
Stagiaires	40
Vacataires	33
Contractuels	67
Caisses des écoles	23
Non renseigné	11
Total**	558

** 544 attributions de logement concernant 558 agents Ville (couples)

Nombre d'agent demandeur de logements social Nombre d'agents relogés en 2023 par statut

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Titulaires	5 800
Stagiaires	399
Vacataires	1 024
Contractuels	1 022
Caisses des écoles	435
Non renseigné	246
Total*	8 926

* 8 750 demandes de logement concernant 8 926 agents Ville (couples)

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Titulaires	377
Stagiaires	16
Vacataires	38
Contractuels	61
Caisses des écoles	18
Non renseigné	9
Total**	519

** 503 attributions de logement concernant 519 agents Ville (couples)

Nombre d'agent demandeur de logements social Nombre d'agents relogés en 2022 par statut

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Titulaires	5 420
Stagiaires	338
Vacataires	1 059
Contractuels	948
Caisses des écoles	367
Non renseigné	191
Total*	8 323

* 8 148 demandes de logement concernant 8 323 agents Ville (couples)

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Titulaires	379
Stagiaires	20
Vacataires	45
Contractuels	54
Caisses des écoles	22
Non renseigné	4
Total**	524

** 515 attributions de logement concernant 524 agents Ville (couples)

Nombre d'agent demandeur de logements social Nombre d'agents relogés en 2021 par statut

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Titulaires	5 734
Stagiaires	317
Vacataires	1 160
Contractuels	983
Caisses des écoles	231
Non renseigné	233
Total*	8 658

* 8 477 demandes de logement concernant 8 658 agents Ville (couples)

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Titulaires	409
Stagiaires	11
Vacataires	52
Contractuels	57
Caisses des écoles	13
Non renseigné	5
Total**	547

** 532 attributions de logement concernant 547 agents Ville (couples)

4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Relogements des agents de la collectivité parisienne

Nombre d'agent demandeur de logements social - Nombre d'agents relogés
par direction

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Autres Administr. Parisiennes	nc	12
Caisses des écoles	nc	534
Centre d'Action Sociale	nc	873
Paris musées	nc	78
CAB	87	8
DAC	2 981	355
DAE	290	38
DAJ	82	5
DASCO	11 312	2 633
DCPA	1 486	136
DDCT	2 310	316
DEVE	3 110	347
DFA	557	34
DFPE	7 114	862
DICOM	229	18
DILT	1 185	138
DJS	2 719	409
DLH	446	86
DPE	7 463	1 117
DPMP	3 593	510
DRH	900	80
DSIN	541	33
DSOL	2 540	227
DSP	1 384	114
DTEC	73	8
DU	409	29
DVD	1 523	131
IG	45	3
SG	212	15
Non renseigné	nc	218
GESTION R.H. *	393	219
Total	52 984	9 367

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés	dont Nb d'agents sur des logements désignés par la Maire de Paris	dont Nb d'agents sur des logements désignés par les maires d'arrondissement
Autres Administr. Parisiennes	nc	0	0	0
Caisses des écoles	nc	23	17	6
Centre d'Action Sociale	nc	48	41	7
Paris musées	nc	2	2	0
CAB	87	1	0	1
DAC	2 981	26	9	17
DAE	290	3	2	1
DAJ	82	2	0	2
DASCO	11 312	126	80	46
DCPA	1 486	7	4	3
DDCT	2 310	22	5	17
DEVE	3 110	19	15	4
DFA	557	0	0	0
DFPE	7 114	70	49	21
DICOM	229	0	0	0
DILT	1 185	7	3	4
DJS	2 719	32	24	8
DLH	446	6	3	3
DPE	7 463	80	54	26
DPMP	3 593	29	19	10
DRH	900	4	2	2
DSIN	541	0	0	0
DSOL	2 540	14	6	8
DSP	1 384	7	4	3
DTEC	73	0	0	0
DU	409	2	1	1
DVD	1 523	9	6	3
IG	45	0	0	0
SG	212	0	0	0
Non renseigné	nc	8	5	3
GESTION R.H. *	393	11	4	7
Total	52 984	547	351	196

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Nombre d'agent demandeur de logements social - Nombre d'agents relogés en 2023 par direction

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Autres Administ. Parisiennes	nc	13
Caisses des écoles	nc	435
Centre d'Action Sociale	nc	803
Paris musées	nc	80
CAB	98	9
DAC	2 955	337
DAE	293	34
DAJ	79	4
DASCO	10 792	2547
DCPA	1 467	117
DDCT	2 289	330
DEVE	3 023	314
DFA	523	25
DFPE	7 300	843
DICOM	227	13
DILT	1 163	118
DJS	2 655	380
DLH	430	81
DPE	7 483	1081
DPMP	3 100	404
DRH	829	75
DSIN	536	33
DSOL	2 473	216
DSP	1 323	93
DTEC	71	6
DU	398	19
DVD	1 507	122
IG	43	3
SG	208	9
Non renseigné	nc	183
GESTION R.H.	415	199
Total	51 680	8 727

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés	dont Nb d'agents sur des logements désignés par la Maire de Paris	dont Nb d'agents sur des logements désignés par les maires d'arrondissement
Autres Administ. Parisiennes	nc	0	0	0
Caisses des écoles	nc	18	9	9
Centre d'Action Sociale	nc	57	41	16
Paris musées	nc	6	5	1
CAB	98	0	0	0
DAC	2 955	13	11	2
DAE	293	1	1	0
DAJ	79	1	0	1
DASCO	10 792	122	74	48
DCPA	1 467	5	2	3
DDCT	2 289	38	12	26
DEVE	3 023	20	14	6
DFA	523	3	2	1
DFPE	7 300	48	29	19
DICOM	227	1	0	1
DILT	1 163	10	6	4
DJS	2 655	27	19	8
DLH	430	4	2	2
DPE	7 483	70	49	21
DPMP	3 100	30	22	8
DRH	829	1	1	0
DSIN	536	0	0	0
DSOL	2 473	16	12	4
DSP	1 323	6	3	3
DTEC	71	0	0	0
DU	398	1	1	0
DVD	1 507	5	4	1
IG	43	0	0	0
SG	208	0	0	0
Non renseigné	nc	7	3	4
GESTION R.H.	415	9	7	2
Total	51 680	510	322	188

Nombre d'agent demandeur de logements social - Nombre d'agents relogés en 2022

par direction

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Autres Administr. Parisiennes	nc	15
Cabinet de la Maire	96	8
Caisses des écoles	nc	367
Centre d'Action Sociale	nc	734
Paris musées	nc	60
DAC	2 930	303
DAE	285	31
DAJ	73	5
DASCO	10 663	2465
DCPA	1 449	115
DDCT	2 280	317
DEVE	2 969	264
DFA	527	26
DFPE	7 630	846
DICOM	204	16
DILT	1 193	123
DJS	2 648	367
DLH	418	75
DPE	7 550	952
DPMP	3 089	385
DRH	795	66
DSIN	485	23
DSOL	2 482	201
DSP	1 291	73
DTEC	65	4
DU	406	19
DVD	1 468	102
IG	47	2
SG	169	9
Non renseigné	0	160
GESTION R.H.	341	190
Total	51 553	8 133

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Autres Administr. Parisiennes	nc	0
Cabinet de la Maire	96	0
Caisses des écoles	nc	22
Centre d'Action Sociale	nc	56
Paris musées	nc	3
DAC	2930	14
DAE	285	0
DAJ	73	0
DASCO	10663	120
DCPA	1449	9
DDCT	2280	18
DEVE	2969	13
DFA	527	3
DFPE	7630	61
DICOM	204	1
DILT	1193	7
DJS	2648	40
DLH	418	5
DPE	7550	91
DPMP	3089	27
DRH	795	1
DSIN	485	4
DSOL	2482	8
DSP	1291	2
DTEC	65	0
DU	406	0
DVD	1468	6
IG	47	0
SG	169	1
Non renseigné	0	4
GESTION R.H.	341	8
Total	51553	516

Nombre d'agent demandeur de logements social - Nombre d'agents relogés en 2021

par direction

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Autres Administr. Parisiennes	nc	10
Cabinet de la Maire	95	7
Caisses des écoles	nc	231
Centre d'Action Sociale	nc	752
DAC	2 908	335
DAE	283	33
DAJ	73	7
DASCO	10 814	2 663
DASES	3 416	287
DCPA	1 424	125
DDCT	2 310	347
DEVE	3 018	258
DFA	558	31
DFPE	8 446	922
DICOM	204	15
DILT	1 255	127
DJS	2 676	388
DLH	403	81
DPE	7 501	953
DPMP	3 177	428
DRH	747	60
DSIN	479	31
DU	411	21
DVD	1 455	98
IG	45	2
SG	168	11
Non renseigné	0	195
Paris musées	0	66
GESTION R.H.	384	174
Total	52 250	8 484

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Autres Administr. Parisiennes	nc	1
Cabinet de la Maire	95	0
Caisses des écoles	nc	13
Centre d'Action Sociale	nc	56
DAC	2 908	20
DAE	283	0
DAJ	73	0
DASCO	10 814	145
DASES	3 416	19
DCPA	1 424	6
DDCT	2 310	23
DEVE	3 018	22
DFA	558	5
DFPE	8 446	51
DICOM	204	1
DILT	1 255	10
DJS	2 676	25
DLH	403	4
DPE	7 501	92
DPMP	3 177	25
DRH	747	3
DSIN	479	6
DU	411	1
DVD	1 455	3
IG	45	0
SG	168	0
Non renseigné	0	3
Paris musées	0	4
GESTION R.H.	384	9
Total	52 250	538

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Travailleurs handicapés

4 040 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 7,27 %*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 337)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 4 040 agents au 31 décembre 2024

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par catégorie hiérarchique**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	200	562	1 781	2 543
Hommes	66	209	1 222	1 497
Total	266	771	3 003	4 040

4 040 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par statut, par catégorie de bénéficiaires, par catégorie hiérarchique et par sexe**

Fonctionnaires

2024									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	51	149	150	356	727	990	928	1 495	2 423
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	3	0	3	0	3
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	4	12	30	46	126	71	160	129	289
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	2	16	26	154	285	632	313	802	1 115
Total	57	177	206	556	1 141	1 693	1 404	2 426	3 830

Contractuels et salariés

2024									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	9	23	3	6	81	87	93	116	209
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	1	0	1	1
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	9	23	3	6	81	88	93	117	210

Travailleurs handicapés (données au 31/12/2023)

3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,6%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 269)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 591 agents au 31 décembre 2023

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie hiérarchique

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	148	498	1 637	2 283
Hommes	57	180	1 071	1 308
Total	205	678	2 708	3 591

3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut, par catégorie de bénéficiaires, par catégorie hiérarchique et par sexe

Fonctionnaires

2023									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	45	121	123	322	619	889	787	1 332	2 119
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	1	0	1	0	1
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	3	10	28	39	125	57	156	106	262
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	2	5	27	134	278	621	307	760	1 067
Total	50	136	178	495	1 023	1 567	1 251	2 198	3 449

Contractuels et salariés

2023									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	7	12	2	3	48	70	57	85	142
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	12	2	3	48	70	57	85	142

Travailleurs handicapés (données au 31/12/2022)

3 460 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,3%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 277)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 460 agents au 31 décembre 2022

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie hiérarchique

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	137	452	1 564	2 153
Hommes	58	170	1 079	1 307
Total	195	622	2643	3 460

3 460 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut, par catégorie de bénéficiaires, par catégorie hiérarchique et par sexe

Fonctionnaires

2022									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	44	111	110	298	590	828	744	1 237	1 981
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	2	0	2	0	2
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	6	8	33	21	122	43	161	72	233
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	1	8	20	124	287	628	308	760	1 068
Total	51	127	163	443	1 001	1 499	1 215	2 069	3 284

Contractuels et salariés

2022									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	7	10	7	9	78	65	92	84	176
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	10	7	9	78	65	92	84	176

Travailleurs handicapés (données au 31/12/2021)**3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,1%***

(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 323)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 383 agents au 31 décembre 2021.

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par catégorie hiérarchique**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	140	188	1 759	2 087
Hommes	51	147	1 098	1 296
Total	191	335	2857	3 383

3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par statut, par catégorie de bénéficiaires, par catégorie hiérarchique et par sexe****Fonctionnaires**

2021									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	37	119	92	136	612	987	741	1 242	1 983
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	5	6	33	9	139	65	177	80	257
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	4	7	15	36	292	656	311	699	1 010
Total	46	132	140	181	1 043	1 708	1 229	2 021	3 250

Contractuels

2021									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	5	8	7	7	55	50	67	65	132
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	1	0	1	1
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	5	8	7	7	55	51	67	66	133

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Travailleurs handicapés

Dépenses de la collectivité au profit des agents relevant de l'obligation d'emploi
(dont une partie est prise en charge par le FIPHFP)

Dépenses d'aménagement technique du poste de travail

2024		2023		2022		2021	
Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires
440 130 €	259	378 302 €	231	290 784 €	169	273 749 €	152

Dépenses diverses

	2024	2023	2022	2021
Achats au milieu protégé et adapté	5 188 685 €	4 836 382 €	5 951 546 €	4 999 150 €
Accompagnants enfants en situation de handicap pendant le temps périscolaire	14 546 619 €	13 611 502 €	12 013 065 €	6 618 991 €
Aide sociale aux agents handicapés	283 477 €	144 515 €	194 557 €	214 900 €
Accompagnement médico-psychologique (aide humaine)	232 370 €	169 505 €	145 468 €	127 644 €
Formations spécifiques handicap	23 010 €	28 060 €	42 298 €	201 240 €
Traduction langue des signes	565 744 €	430 053 €	374 710 €	291 410 €
Formation reconversion professionnelle après inaptitude	950 725 €	817 757 €	502 859 €	661 043 €
Communication	5 702 €	4 268 €	14 832 €	6 994 €
Transports adaptés (contribution au PAM)	1 197 €	5 574 €	13 571 €	11 918 €

Total des dépenses

2024	2023	2022	2021
22 237 659 €	20 425 918 €	19 543 690 €	13 407 039 €

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
2024

Nombre de fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique par filière et par sexe

Filière / Sexe	2024			2023			2022			2021
	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Total agents
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	172	36	208	307	62	369	254	44	298	218
FILIÈRE ANIMATION	36	4	40	74	18	92	83	24	107	73
FILIÈRE CULTURELLE	22	12	34	43	17	60	38	13	51	42
FILIÈRE HORS FILIÈRE	6	0	6	14	3	17	16	3	19	9
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	172	1	173	333	3	336	302	5	307	208
FILIÈRE SÉCURITÉ	23	30	53	55	71	126	58	69	127	91
FILIÈRE SOCIALE	107	4	111	179	9	188	145	10	155	105
FILIÈRE SPORTIVE	2	5	7	4	5	9	2	6	8	5
FILIÈRE TECHNIQUE	220	363	583	392	569	961	331	442	773	536
non renseigné	24	27	51	40	29	69	30	16	46	29
Total général	784	482	1 266	1 441	786	2 227	1 259	632	1 891	1 316

Nombre d'agents bénéficiant d'aménagements d'horaires ou d'aménagements du poste de travail

	2024			2023			2022			2021
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Total
Aménagement ergonomique du poste de travail	410	288	698	393	289	682	415	301	716	719
Aménagement d'horaire	204	504	708	207	529	736	208	543	751	771
Changement de fonction	67	58	125	65	59	124	73	61	134	141
Exemptions diverses	4 283	3 401	7 684	3 968	3 262	7 230	3 138	2 743	5 881	5 760
Total général	4 964	4 251	9 215	4 633	4 139	8 772	3 834	3 648	7 482	7 391

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents effectivement reclassés en 2024 par voie de détachement statutaire dans un autre corps suite à
1/ une inaptitude* liée à un accident de travail, une maladie professionnelle
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement

par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	0	0	0	11	0	11	0	0	0	11
ADJOINT TECHNIQUE	0	1	1	7	6	13	0	0	0	14
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	2	0	2	2	0	2	0	0	0	4
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	1	1	0	2	2	0	0	0	3
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	0	0	0	8	0	8	0	0	0	8
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	5	0	5	19	1	20	0	0	0	25
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	0	0	4	0	4	0	0	0	4
ANIMATEUR ANIMATRICE ADMINISTRATIONS PAR	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	6	0	6	44	0	44	0	0	0	50
EBOUEUR	0	4	4	1	11	12	0	0	0	16
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	2	0	2	5	0	5	0	0	0	7
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TIV	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
EDUCATEUR DES A.P.S.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AIDE SOIGNANTE TIV	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX TIV	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Total général	15	7	22	108	22	130	0	0	0	152

Nombre d'agents effectivement reclassés en 2023 par voie de détachement statutaire dans un autre corps suite à
1/ une inaptitude* liée à un accident de travail, une maladie professionnelle
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement

par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.*

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
ADJOINT TECHNIQUE	0	1	1	3	1	4	0	0	0	5
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	0	0	5	0	5	0	0	0	5
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	1	2	3	0	0	0	3
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	4	0	4	16	0	16	0	0	0	20
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	5	0	5	20	0	20	0	0	0	25
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	0	2	7	0	7	0	0	0	9
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSÉES ADM. PARIS.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	6	0	6	22	0	22	0	0	0	28
EBOUEUR	2	1	3	2	3	5	0	0	0	8
PERSONNEL OUVRIER TIV	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DES A.P.S.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AIDE SOIGNANTE TIV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	19	2	21	82	10	92	0	0	0	113

Nombre d'agents effectivement reclassés en 2022 par voie de détachement statutaire dans un autre corps suite à
1/ une inaptitude* liée à un accident de travail, une maladie professionnelle
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.*

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	1	0	1	9	2	11	1	0	1	13
ADJOINT TECHNIQUE	2	2	4	3	1	4	1	0	1	9
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	2	0	2	2	1	3	0	0	0	5
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	1	1	2	0	2	0	0	0	3
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	3	0	3	10	0	10	0	0	0	13
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	5	0	5	2	0	2	2	0	2	9
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	0	0	4	2	6	1	0	1	7
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	6	0	6	20	0	20	1	0	1	27
EBOUEUR	1	3	4	2	5	7	0	0	0	11
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	0	0	0	3	0	3	0	0	0	3
AIDE SOIGNANTE TIV	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	1	0	1	1	1	2	0	0	0	3
Total général	22	6	28	59	13	72	6	0	6	106

Nombre d'agents effectivement reclassés en 2021 par voie de détachement statutaire dans un autre corps suite à
1/ une inaptitude* liée à un accident de travail, une maladie professionnelle
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.*

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT D'ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	0	0	0	1	0	1	1	0	1	2
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	0	0	0	2	3	5	2	0	2	7
ADJOINT TECHNIQUE	1	1	2	0	1	1	0	0	0	3
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	2	0	2	1	1	2	1	0	1	5
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	0	0	13	0	13	2	1	3	16
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE MAITRISE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	2	0	2	10	0	10	5	0	5	17
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	3	0	3	6	0	6	7	0	7	16
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	0	0	2	0	2	1	0	1	3
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSÉES ADM. PARIS.	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	2	0	2	32	0	32	2	0	2	36
EBOUEUR	1	3	4	4	6	10	0	0	0	14
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	1	0	1	1	1	2	0	0	0	3
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
PERSONNEL OUVRIER TIV	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
Total général	13	4	17	76	14	90	21	1	22	129

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés en 2024 suite à
1/ une inaptitude* liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT ADMINISTRATIF	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	3	1	4	16	3	19	0	0	0	23
ADJOINT TECHNIQUE	1	7	8	4	21	25	0	0	0	33
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	0	0	0	0	3	3	0	0	0	3
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	1	0	1	2	2	4	0	0	0	5
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	6	0	6	20	0	20	0	0	0	26
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	12	0	12	47	1	48	0	0	0	60
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	5	0	5	10	2	12	0	0	0	17
ANIMATEUR	0	0	0	3	0	3	0	0	0	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	16	0	16	67	0	67	0	0	0	83
CHEF-SERVICE.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
CONDUCTEUR AUTOMOBILE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
CONTROLEURS	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
EBOUEUR	1	14	15	7	22	29	0	0	0	44
EDUCATEUR DES A.P.S.	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	2	0	2	7	0	7	0	0	0	9
INFIRMIERS/ERES ADMINIST.PARIS.	0	0	0	3	0	3	0	0	0	3
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
PSYCHOLOGUES	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
PUERICULTRICES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Total général	47	25	72	191	57	248	0	0	0	320

Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés en 2023 suite à
1/ une inaptitude* liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	2	2	4	11	0	11	0	0	0	15
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	0	2	2	3	10	13	0	0	0	15
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	1	0	1	5	1	6	0	0	0	7
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	0	0	1	2	3	0	0	0	3
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1	0	1	25	0	25	0	0	0	26
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	7	0	7	28	4	32	0	0	0	39
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	0	2	10	0	10	0	0	0	12
ANIMATEUR	1	0	1	1	1	2	0	0	0	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSÉES ADM. PARIS.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	8	0	8	73	0	73	0	0	0	81
CONDUCTEUR AUTOMOBILE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
EBOUEUR	2	9	11	2	9	11	0	0	0	22
EDUCATEUR DES A.P.S.	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	0	0	0	3	0	3	0	0	0	3
AEQ - AGENT ENTRETIEN QUALIFIE TIV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECIN	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
Total général	25	13	38	169	34	203	0	0	0	241

Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés en 2022 suite à
1/ une inaptitude* liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	1	0	1	9	4	13	0	0	0	14
ADJOINT TECHNIQUE	0	5	5	4	5	9	0	0	0	14
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	1	1	2	2	0	2	0	0	0	4
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	1	0	1	2	2	4	0	0	0	5
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	2	4	6	0	0	0	6
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	2	0	2	11	0	11	0	0	0	13
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	6	0	6	22	1	23	0	0	0	29
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	3	0	3	14	0	14	0	0	0	17
ANIMATEUR	0	0	0	4	0	4	0	0	0	4
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSÉES ADM. PARIS.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	9	0	9	53	0	53	0	0	0	62
CONDUCTEUR AUTOMOBILE	0	2	2	0	1	1	0	0	0	3
EBOUEUR	0	6	6	2	12	14	0	0	0	20
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	0	0	0	6	0	6	0	0	0	6
AEQ - AGENT ENTRETIEN QUALIFIE TIV	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
Total général	23	14	37	137	30	167	0	0	0	204

Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés en 2021 suite à
1/ une inaptitude* liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT ADMINISTRATIF	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	1	0	1	7	1	8	0	0	0	9
ADJOINT TECHNIQUE	2	6	8	5	10	15	0	0	0	23
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	0	1	1	2	2	4	0	0	0	5
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	5	0	5	10	0	10	0	0	0	15
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	2	0	2	4	0	4	0	0	0	6
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	4	0	4	11	1	12	0	0	0	16
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	5	0	5	18	0	18	0	0	0	23
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	1	0	1	13	1	14	0	0	0	15
AIDE SOIGNANTE TIV	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
ANIMATEUR	1	0	1	2	0	2	0	0	0	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	2	2	4	0	0	0	4
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSÉES ADM. PARIS.	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	18	0	18	44	0	44	0	0	0	62
CONDUCTEUR AUTOMOBILE	1	2	3	0	3	3	0	0	0	6
EBOUEUR	0	13	13	6	13	19	0	0	0	32
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	2	0	2	5	0	5	0	0	0	7
EDUCATEUR DES APS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
EGOUTIER	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
INSPECTEUR DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2
AEQ - AGENT ENTRETIEN QUALIFIE TIV	1	0	1	1	0	1	0	0	0	2
OUVRIER TECHNIQUE	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
OUVRIER TIV	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
PROFESSEUR VP	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Total général	44	23	67	135	39	174	0	0	0	241

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
2024

Inaptitudes 2024
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)

par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents présents au cours de l'année.

	Femmes	Hommes	Total
Période de préparation au reclassement <u>acceptée</u> par l'agent au cours de l'année	239	81	320
Période de préparation au reclassement <u>refusée</u> par l'agent au cours de l'année	8	1	9
Reclassement effectif au cours de l'année, <u>suite à une période de préparation au reclassement</u>	87	16	103
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</u>	15	7	22
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs</u>	108	22	130
Retraite pour invalidité	114	69	183
Licenciement pour inaptitude physique professionnelle	8	5	13
Décisions d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année suite à l'avis du conseil médical	249	84	333
DAC	2	2	4
DAE	0	3	3
DASCO	62	9	71
DCPA	2	1	3
DDCT	1	0	1
DEVE	3	12	15
DFPE	162	2	164
DICOM	0	0	0
DILT	0	0	0
DJS	0	10	10
DLH	0	0	0
DPE	9	40	49
DPMP	3	3	6
DSOL	0	0	0
DSP	5	0	5
DVD	0	2	2
Gestion RH*	0	0	0
Mises en disponibilité d'office	154	105	259

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Inaptitudes au cours de l'année 2023
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)
par sexe

	Femmes	Hommes	Total
Période de préparation au reclassement <u>acceptée</u> par l'agent au cours de l'année	193	47	240
Période de préparation au reclassement <u>refusée</u> par l'agent au cours de l'année	0	0	0
Reclassement effectif au cours de l'année, <u>suite à une période de préparation au reclassement</u>	101	12	113
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</u>	19	2	21
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs</u>	82	10	92
Retraite pour invalidité	109	73	182
Licenciement pour inaptitude physique professionnelle	16	5	21
Décisions d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année suite à l'avis du conseil médical	211	63	274
DAC	0	1	1
DAE	1	0	1
DASCO	63	6	69
DCPA	0	2	2
DDCT	1	2	3
DEVE	1	8	9
DFPE	126	4	130
DICOM	0	0	0
DILT	2	0	2
DJS	1	5	6
DLH	1	0	1
DPE	6	30	36
DPMP	7	3	10
DSOL	1	0	1
DSP	1	0	1
DVD	0	2	2
Gestion RH*	0	0	0
Mises en disponibilité d'office	170	98	268

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Inaptitudes au cours de l'année 2022
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)

par sexe

	Femmes	Hommes	Total
Période de préparation au reclassement <u>acceptée</u> par l'agent au cours de l'année	160	44	204
Période de préparation au reclassement <u>refusée</u> par l'agent au cours de l'année	0	0	0
Reclassement effectif au cours de l'année, <u>suite à une période de préparation au reclassement</u>	81	19	100
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</u>	22	6	28
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs</u>	59	13	72
Retraite pour invalidité	147	83	230
Licenciement pour inaptitude physique professionnelle	8	1	9
Décisions d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année suite à l'avis du conseil médical	223	80	303
DAC	1	0	1
DASCO	36	7	43
DCPA	1	1	2
DDCT	5	2	7
DEVE	1	6	7
DFA	1	0	1
DFPE	101	1	102
DILT	2	1	3
DJS	2	3	5
DPE	4	21	25
DPMP	7	7	14
DRH	6	2	8
DSOL	5	0	5
DSP	1	0	1
DVD	0	1	1
Gestion RH*	50	28	78
Mises en disponibilité d'office	204	132	336

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Inaptitudes au cours de l'année 2021
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)

par sexe

	Femmes	Hommes	Total
Période de préparation au reclassement <u>acceptée</u> par l'agent au cours de l'année	nc	nc	nc
Période de préparation au reclassement <u>refusée</u> par l'agent au cours de l'année	nc	nc	nc
Reclassement effectif au cours de l'année, <u>suite à une période de préparation au reclassement</u>	nc	nc	129
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</u>	13	4	17
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs</u>	76	14	90
Retraite pour invalidité	41	43	84
Licenciement pour inaptitude physique professionnelle	6	1	7
Décisions d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année suite à l'avis du conseil médical	180	61	241
DAC	1	0	1
DAE	1	0	1
DASCO	44	5	49
DASES	7	3	10
DCPA	1	2	3
DEVE	7	9	16
DFPE	92	0	92
DILT	1	0	1
DJS	1	3	4
DPE	7	34	41
DPSP	18	3	21
DVD	0	2	2
Mises en disponibilité d'office	236	152	388

5

**ACTION
SOCIALE**

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

5.1 PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

- Modalités de mise en œuvre de l'action sociale
- Prestations versées par la collectivité
 - Par nombre de bénéficiaire, par catégorie et par montant
- Prestations versées par l'AGOSPAP
 - Par nombre de bénéficiaire, par catégorie et par montant
- Subvention versées par l'ASPP et à l'AGOSPAP
- ASPP : repas servis, croq pouce, nombre d'agents ayant mangé au moins une fois dans un restaurant de ASPP

5.2 INFORMATIONS SUR LES AGENTS REÇUS DANS L'ANNÉE PAR LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL

- Répartition des agents reçus par le service social du personnel
 - Par sexe
 - Par catégorie hiérarchique
 - Par statut
 - Par situation familiale
 - Par localisation géographique du lieu de résidence
 - Par tranche d'âge
 - Par position administrative
 - Par direction

5.3 INFORMATIONS SUR L'ACTION SOCIALE POUR LA GARDE D'ENFANTS

5.4 INFORMATIONS SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- Protection sociale complémentaire via une convention de participation OU un contrat/règlement labellisé
- Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire prévoyant la souscription obligatoire des agents au contrat proposé par l'employeur
- Nombre de bénéficiaire et montant de la complémentaire santé
 - Par catégorie hiérarchique
- Nombre de bénéficiaire et montant de la complémentaire prévoyance
 - Par catégorie hiérarchique

CHIFFRES CLÉS 2024 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2024

48,3 M€ : dépenses d'action sociale de la collectivité parisienne

3 367 : nombre d'agents reçus par le service des assistants sociaux

14 460 : nombre d'agents adhérents au contrat collectif prévoyance

43 708 : nombre d'agents bénéficiaires d'une participation employeur pour leur complémentaire santé

420 798 € : dépenses pour l'hébergement d'urgence des agents et agentes en rupture de logement

PRÉSENTATION

Une politique sociale orientée vers les agents les plus fragiles et le déploiement d'une nouvelle offre de restauration plus qualitative et plus engagée.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des actions engagées par le service social du personnel en faveur des agents les plus fragiles et le déploiement d'une nouvelle offre de restauration plus qualitative et plus engagée.

La dépense s'est élevée à 48,3 M€ :

- 25,3 M€ au titre des prestations sociales versées par la collectivité aux agents dont 420 798 € au titre de l'hébergement d'urgence (mise à l'abri des agents) et 146 225 € au titre des aides financières versées aux agents ;
- 13,9 M€ versés à l'ASPP (subventions de fonctionnement et d'investissement) ;
- 7,0 M€ versés à l'AGOSPAP (subvention de fonctionnement) ;
- 2,1 M€ au titre des congés bonifiés (transport aérien des agents éligibles).

En 2024, le nombre de repas servis aux agents de la Ville de Paris s'est élevé à 1,2 million, en hausse de 0,4 %.

Le contrat collectif de prévoyance : une avancée pour la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Paris

Le contrat collectif de prévoyance, ouvert à tous les agents de la Ville de Paris depuis le 1^{er} janvier 2020, propose des garanties très protectrices, des conditions d'adhésion très favorables et un taux de cotisation négocié.

Cette réelle avancée pour les personnels traduit l'engagement de la collectivité en matière de solidarité et de lutte contre la précarité, lorsque la maladie éloigne les agents de l'emploi. Ce dispositif offre notamment un triple avantage :

- une adhésion possible sans limite d'âge, ni questionnaire médical ;

- trois garanties : le maintien du salaire en cas de maladie, le versement d'une rente d'invalidité à l'agent et d'un capital décès versé aux ayants droit ;
- un taux de cotisation représentant 1,44 % de la rémunération brute mensuelle, garanti sur trois ans et plafonné au-delà de cette date.

Pour davantage faciliter l'accès à cette couverture, une participation de l'employeur versée mensuellement a également été mise en place par la Ville de Paris : « l'allocation prévoyance ». En 2024, la dépense correspondante a plus que doublé pour atteindre 3,2 M€ contre 1,5 M€ au lancement du dispositif en 2021. Parallèlement, le nombre d'agents bénéficiaires est passé de 9 240 en 2021 à 14 460 en 2024 (+ 56 %).

Cette participation contribue au financement de la cotisation de manière inversement proportionnelle aux ressources de l'agent et, pour les agents aux revenus les plus modestes, elle compense en totalité la cotisation acquittée.

S'agissant des indemnités, la DRH veille à ce qu'elle soit versée dès la fin du mois au cours duquel l'agent est placé à demi-traitement. Pour ce faire, la DRH prend directement en charge l'ensemble des déclarations individuelles auprès du prestataire. L'année 2024 a confirmé la régularité des versements effectués et le respect des engagements pris par le prestataire.

Le service social du personnel fortement mobilisé pour soutenir les agents les plus fragiles.

Tout au long de l'année 2024, le service social du personnel a répondu à un grand nombre de sollicitations (5 844 appels pour la permanence sociale), que celles-ci concernent des

difficultés financières, des problèmes de logement, des événements familiaux graves, ou des problèmes de santé.

Chaque demande a fait l'objet d'une évaluation approfondie, pouvant relever d'un accompagnement social mis en œuvre par un des 17 travailleurs sociaux de l'équipe, d'orientations vers des dispositifs de droit commun, ou bien des aides spécifiques en fonction de la nature de la problématique.

Ainsi, ce sont 3 367 agents qui ont bénéficié d'un accompagnement social en 2024 (3 512 agents en 2023).

Le logement des agents de la Ville étant une condition de l'accès à l'emploi, du maintien dans l'emploi ou du retour à l'emploi, il constitue l'une des problématiques les plus communément exprimées par les agents qui sollicitent le service social du personnel.

Cette année encore, l'action conjointe de la DLH et de la DRH s'est poursuivie, permettant ainsi l'accès des situations les plus prioritaires à un logement social.

L'entrée en résidence sociale (logement meublé) constitue aussi un moyen d'action indispensable pour le service social du personnel. Ainsi le partenariat construit avec le bailleur Hénéo permet actuellement à 197 agents de bénéficier d'une place en résidence sociale.

Les aides au titre de l'hébergement d'urgence des agents ont diminué par rapport à 2023, tant en montant (-15 %) qu'en nombre d'agents accueillis (-44 %, passant de 57 à 32 agents aidés). Elles restent toutefois supérieures aux exercices 2022 et 2021. Cette situation est le résultat d'efforts importants de l'équipe pour dynamiser le parcours logement des agents et leur permettre d'accéder plus rapidement à une résidence sociale ou un logement pérenne.

En complémentarité des accompagnements individuels, le service social du personnel a proposé en 2024 des informations collectives à des agents de plusieurs Directions. Elles visent à faire connaître les missions du service avec

un focus sur l'accompagnement vers l'accès à un logement pérenne.

Enfin, le service social du personnel participe à certains événements comme la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. 700 agents ont pu échanger avec les 6 assistantes sociales, qui se sont relayées pour présenter les dispositifs d'accompagnement de la Ville de Paris proposés aux agents.es victimes de violences intrafamiliales.

Le nombre d'agents, victimes de violences conjugales, aidés est passé de 20 en 2021 à 53 en 2024 comme en 2023.

Si d'une part, cette évolution peut être liée à des situations plus fréquentes, elle est d'autre part le reflet d'une libération accrue de la parole des victimes et d'une sensibilisation renforcée de la Ville de Paris à ces situations familiales.

Une offre de restauration renouvelée, plus qualitative et plus engagée dans les 15 restaurants de la Ville de Paris

L'année 2024 a été marquée par le déploiement accéléré du Plan Alimentation Durable (PAD) à l'ASPP, proposant ainsi une offre de restauration composée de 46 % de produits durables, dont 35 % de produits Bio.

Pour la troisième année consécutive, l'ASPP a renouvelé sa certification « Ecocert en cuisine » niveau 1, renforçant ainsi son action pour une restauration engagée, responsable et de qualité. Elle a poursuivi les actions engagées en faveur de la suppression du plastique à usage unique. L'association a été certifiée « acteur engagé » par la Ville de Paris lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en mai.

En 2024, l'amélioration de « l'expérience client » est restée une préoccupation majeure : l'année a été marquée par la rénovation des trois Croq'Pouce des restaurants Diderot Mazas, Bédier et Avenue de France. Cela a permis de développer significativement la fréquentation de ces espaces et de proposer aux agents de la Ville des lieux modernisés et plus conviviaux. De nouvelles bornes de recharge de cartes bancaires et des « scan plateaux » ont

été installés dans les quatre plus importants restaurants afin de limiter les files d'attente en caisse.

Un focus groupe, en partenariat avec un cabinet de conseil, a également été réalisé avec un panel d'agents, pour mieux répondre aux attentes des convives.

L'année a également été l'occasion de faire découvrir les « coulisses » de l'ASPP par la visite des cuisines du restaurant de l'Hôtel de Ville proposée aux représentants du personnel. Les participant.es ont ainsi pu découvrir et appréhender la complexité de réaliser chaque jour une prestation différente, « faite-maison » à base de produits frais.

L'ASPP a aussi apporté sa contribution aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en accueillant 7 jours / 7, du petit déjeuner au dîner, les volontaires de la « Terrasse des Jeux » au restaurant de l'Hôtel de Ville. Les agents ont également pu bénéficier de cette prestation le soir et le week-end. Enfin, dans un esprit d'inclusion, un nouveau partenariat estival entre la Ville de Paris, Emmaüs et l'ASPP a été mis en place avec la transformation du site de Schoelcher en restauration solidaire tous les soirs du 8 juillet au 25 août.

5.1 PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

La politique d'action sociale de la Ville de Paris en faveur de ses agents constitue une démarche volontariste et solidaire. Elle vise à proposer des prestations de qualité, adaptées aux besoins des personnels. La Ville de Paris y consacre des moyens financiers importants, orientés vers les agents aux revenus modestes et moyens.

Pour une meilleure lisibilité de l'offre et une plus grande accessibilité de tous aux prestations proposées, la collectivité parisienne s'est efforcée de structurer ses dispositifs en grands pôles d'intervention :

L'ensemble des prestations sociales (au sens 1^{er} du terme) a été repris en gestion par la DRH de la Ville de Paris, offrant ainsi aux agents un « guichet unique ». Riche et diversifié, le panel compte 27 allocations récurrentes ou ponctuelles, réparties en 7 thématiques. Il est principalement orienté vers la santé et la prévoyance, le soutien à la parentalité et au handicap des enfants des agents.

- L'Agospap s'est recentrée sur l'offre de loisirs et les vacances pour les familles
- L'ASPP exploite les 14 restaurants de la Ville de Paris et assure une restauration de qualité, solidaire et durable pour les agents.
- Le service social du personnel de la DRH accompagne les agents rencontrant des difficultés sociales ayant un impact sur leur maintien ou leur retour à l'emploi.

Prestations versées par la collectivité par nombre de bénéficiaires par catégorie et par montant

Prestations versées directement par la collectivité	2024					2023		2022		2021		Evolution en % de 2024 par rapport à 2023	
	A	B	C	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant
Aides financières exceptionnelles accordées par le service social du personnel	12	26	346	384	109 707,00 €	494	146 224,87 €	279	80 791,00 €	223	90 137,00 €	78%	-25%
Secours administratifs aux veuves ou veufs d'agents retraités	non pertinent			0	0,00 €	4	1 046,00 €	4	1 046,00 €	1	523,00 €	0%	-100%
CESU - chèque emploi universel - aide à la garde d'enfants de moins de 3 ans	87	379	859	1 325	1 610 818,14 €	989	737 731,45 €	1 088	780 029,54 €	1 072	771 161,93 €	134%	118%
Allocation parents d'enfants handicapés	111	227	601	939	2 502 188,24 €	864	2 094 144,41 €	886	2 186 323,00 €	669	2 002 245,58 €	109%	19%
Allocations versées aux pupilles (enfants d'agents décédés du fait du service)	non pertinent			12	81 832,00 €	12	85 028,00 €	15	126 513,00 €	13	77 510,00 €	100%	-4%
Bourse de vacances	218	292	313	823	190 474,95 €	889	195 594,85 €	1 121	187 337,58 €	851	116 809,94 €	93%	-3%
Aide vacances enfants handicapés	85	171	475	731	407 480,00 €	655	380 649,12 €	631	382 305,23 €	596	356 567,15 €	112%	7%
Allocation de rentrée scolaire	476	3 291	9 715	13 482	1 468 256,81 €	12 121	1 432 213,16 €	12 193	1 444 162,88 €	13 785	1 465 005,80 €	111%	3%
APS mensuelle	0	2	177	179	25 366,70 €	312	58 661,27 €	995	73 798,25 €	2 414	536 169,86 €	57%	-57%
Forfait annuel santé (APS annuelle)	5 143	11 177	27 388	43 708	13 111 122,00 €	44 435	13 367 045,00 €	45 576	13 880 568,00 €	46 763	14 173 881,00 €	98%	-2%
Allocation transport agents handicapés	0	0	7	7	1 273,17 €	9	11 857,80 €	11	13 571,38 €	8	11 917,60 €	78%	-89%
Aide à la formation en faveur des apprentis porteurs de handicap	prestation supprimée			0	0,00 €	0	0,00 €	18	27 450,00 €	19	28 975,00 €	nd	nd
Prestations d'hébergement d'urgence	0	2	30	32	420 797,95 €	57	497 824,91 €	42	335 314,20 €	38	415 956,88 €	56%	-15%
Agents victimes de violences conjugales	non recensé			53	0,00 €	53	0,00 €	39	0,00 €	20	19 594,00 €	100%	nd
Aide technique agents BOE (extension ACA)	16	18	49	83	185 774,82 €	74	145 777,73 €	88	167 106,91 €	121	185 925,79 €	112%	27%
Vélo à assistance électrique (prestation mise en place en janvier 2012)	19	5	18	42	23 017,38 €	120	49 427,23 €	124	51 145,83 €	108	44 828,98 €	35%	-53%
Arbres de Noël de la Maire	198	435	1 003	1 636	27 264,00 €	913	29 471,20 €	989	31 173,28 €	849	26 728,96 €	179%	-7%
Prêts sociaux	0	0	0	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	nd	nd
Soutien scolaire	non pertinent			70	14 400,00 €	30	6 300,00 €	65	11 700,00 €	18	3 420,00 €	233%	129%
Remises gracieuses	0	0	9	9	37 374,84 €	4	6 644,45 €	16	30 852,85 €	11	51 792,72 €	225%	462%
Allocation prévoyance	1 895	3 275	9 290	14 460	3 215 957,03 €	12 231	2 005 166,74 €	10 002	1 465 480,99 €	9 240	1 545 634,00 €	118%	60%
Allocation déménagement*	221	363	749	1 333	407 480,00 €	1 028	366 837,49 €	1 664	594 158,18 €	1 672	594 155,84 €	130%	11%
Allocation DOM arrivée/retour*	0	0	5	5	12 500,00 €	8	16 200,00 €	15	35 665,00 €	15	35 665,00 €	63%	-23%
Allocation de départ à la retraite*	38	66	1 015	1 119	1 266 360,00 €	1 267	1 454 720,00 €	1 425	1 648 249,00 €	1 261	1 430 026,00 €	88%	-13%
Allocation retraite agents réformés*	1	2	187	190	190 214,00 €	184	186 601,00 €	234	224 196,00 €	85	81 029,00 €	103%	2%
Veufs(ves) agents décédés en activité*	non pertinent			20	17 519,00 €	44	36 611,66 €	30	25 291,99 €	46	32 357,96 €	45%	-52%
Total	8 520	19 731	52 236	80 642	25 327 178,03 €	76 797	23 311 778,34 €	79 898	23 804 230,09 €	81 329	24 098 018,99 €	105%	9%

Passages gratuits accordés aux agents bénéficiaires de congés bonifiés	2024					2023		2022		2021		Evolution en % de 2024 par rapport à 2023	
	A	B	C	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant
Agents	52	247	926	1 225	2 124 025,69 €	1 787	3 255 493,75 €	1 091	1 912 361,55 €	1 885	3 477 729,83 €	69%	65%
Agents et ayants droits	99	418	1 514	2 031		2 999		1 811		3 195		68%	

5.1 PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Prestations versées par l'AGOSPAP

par montant et nombre de bénéficiaires

Prestations versées par l'Association pour la gestion des oeuvres sociales du personnel des administrations parisiennes (AGOSPAP)	2024					2023		2022		2021		Evolution en % de 2024 par rapport à 2023	
	A	B	C	Total agents	Montant	Total agents	Montant	Total agents	Montant	Total agents	Montant	Total agents	Montant
Arbre de Noël (jouets distribués)	2 990	4 974	10 527	18 491	476 042 €	17 523	438 006 €	19 779	777 906 €	19 227	693 881 €	8,7%	8,7%
Consultations juridiques et ADIL	0	0	164	164	14 666 €	159	15 208 €	118	14 263 €	121	13 195 €	-3,6%	-3,6%
Médailles du travail	392	743	1 552	2 687	300 399 €	2 482	249 539 €	2 224	226 619 €	2 056	241 924 €	20,4%	20,4%
Livres offerts aux retraités	133	167	425	725	17 648 €	964	27 434 €	479	17 447 €	724	28 044 €	-35,7%	-35,7%
Chèques cadeaux mariages + naissances	290	492	806	1 588	69 428 €	1 854	77 555 €	1 890	80 499 €	2 384	90 363 €	-10,5%	-10,5%
Total	3 805	6 376	13 310	23 655	878 183	22 982	807 742 €	24 490	1 116 734 €	24 512	1 067 407 €	8,7%	8,7%

Subventions versées à l'ASPP et à l'AGOSPAP

Subventions de fonctionnement versées à :	2024	2023	2022	2021	Evolution en % de 2024 par rapport à 2023
ASPP	12 377 000 €	12 377 000 €	12 377 000 €	12 377 000 €	0,0%
AGOSPAP*	7 042 586 €	7 042 586 €	6 742 586 €	6 742 586 €	0,0%
Total	19 419 586 €	19 419 586 €	19 119 586 €	19 119 586 €	0,0%

*Inclus les prestations versées par l'AGOSPAP dont le détail est précisé ci-dessus

Subvention d'investissement versée à l'ASPP	2024	2023	2022	2021	Evolution en % de 2024 par rapport à 2023
	1 497 226 €	867 000 €	300 000 €	300 000 €	72,7%

ASPP : repas servis, croq pouce, nombre d'agents ayant mangé au moins une fois dans un restaurant ASPP

	2024	2023	2022	2021	Evolution en % de 2024 par rapport à 2023
Nombre de repas servis dans les restaurants ASPP	959 869	977 767	889 016	691 682	-1,83%
Nombre de repas servis dans les croq' pouce	123 651	119 289	129 002	96 237	3,66%
Nombre de repas gratuits servis aux agents en difficultés sociales dans les restaurants ASPP	399	1 471	674	657	-72,88%
Nombre de repas servis dans les restaurants inter-entreprises	112 650	93 461	90 171	67 443	20,53%
Nombre total de repas servis aux agents de la Ville de Paris	1 196 569	1 191 988	1 108 863	856 019	0,4%

5.2 INFORMATIONS SUR LES AGENTS REÇUS DANS L'ANNÉE PAR LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL

Ville de Paris
Au cours de l'année 2024

En 2024, le service social du bureau de l'action sociale (DRH)
a reçu 3 367 agents

Répartition	2024		2023		2022		2021	
	Nombre d'agents	%						
Femmes	1 755	52%	1 831	52%	1 552	53%	1 792	55%
Hommes	1 612	48%	1 681	48%	1 375	47%	1 495	45%
Total	3 367	100%	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%

B- Catégorie hiérarchique des personnels reçus en entretien

Catégories	2024		2023		2022		2021	
	Nombre d'agents	%						
Catégorie A	101	3%	105	3%	88	3%	127	4%
Catégorie B	202	6%	246	7%	234	8%	130	4%
Catégorie C et Contrats aidés, agents de ménage, vacataires	3 064	91%	3 161	90%	2 605	89%	3 030	92%
Total	3 367	100%	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%

C- Statut des agents reçus en entretien

Statut	2024		2023		2022		2021	
	Nombre d'agents	%						
Titulaires et stagiaires	2 828	84%	2 876	82%	2 309	79%	2 674	81%
Contractuels	404	12%	456,56	13%	369	13%	363	11%
Vacataires	135	4%	175,6	5%	112	4%	123	4%
Contrats aidés et apprentis	0	0%	4	0%	137	5%	127	4%
Total	3 367	100%	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%

D- Situation familiale des agents reçus

Situation familiale	2024		2023		2022		2021	
	Nombre d'agents	%						
Seul(e) et seul(e) + enfant	2 424	72%	2 353	67%	1 844	63%	2 102	64%
Couple et couple + enfant	943	28%	1 159	33%	1 083	37%	1 185	36%
Total	3 367	100%	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%

E- Localisation géographique du lieu de résidence des agents reçus

Résidence	2024		2023		2022		2021	
	Nombre d'agents	%						
Paris	1 785	53%	1 861	53%	1 610	55%	1 787	54%
Banlieue	1 414	42%	1 511	43%	1 200	41%	1 388	42%
Province	168	5%	140	4%	117	4%	112	3%
Total	3 367	100%	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%

F- Repartition par âge des agents reçus

Tranche d'âge	2024		2023		2022		2021	
	Nombre d'agents	%						
Moins de 30 ans	404	12%	421	12%	373	13%	389	12%
De 31 à 50 ans	1 684	50%	1 685	48%	1 390	47%	1 603	49%
De 51 à 60 ans	943	28%	1 019	29%	805	28%	919	28%
Plus de 60 ans	336	10%	387	11%	359	12%	376	11%
Total	3 367	100%	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%

G - Position administrative des agents reçus

Position	2024		2023		2022		2021	
	Nombre d'agents	%						
Activité	2 795	85%	2 987	85%	2 546	86,98%	2 893	88%
CLM / CLD	505	13%	456	13%	322	11,00%	329	10%
DORS	67	2%	69	2%	59	2,02%	65	2%
Total	3 512	100%	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%

H - Par direction

Direction	Effectif	2024	2023	2022	2021
		Nombre d'agents reçus	Nombre d'agents reçus	Nombre d'agents reçus	Nombre d'agents reçus
CABINET	87	4	2	3	1
DAC	2 981	107	110	71	86
DAE	290	17	22	15	12
DAJ	82	3	5	2	1
DASCO	11 312	786	863	742	914
DCPA	1 486	72	60	47	65
DDCT	2 310	102	114	76	95
DEVE	3 110	223	225	48	241
DFA	557	12	17	14	22
DFPE	7 114	483	515	445	493
DICOM	229	8	3	7	8
DILT	1 185	76	92	70	81
DJS	2 719	196	194	182	198
DLH	446	15	8	17	12
DPE	7 463	675	718	619	607
DPMP	3 593	250	232	165	159
DRH	900	52	41	32	47
DSIN	541	12	15	10	17
DSOL	2 540	110	129	131	119
DSP	1 384	39	22	2	0
DTEC	73	0	6	127	0
DU	409	25	10	11	14
DVD	1 523	64	59	45	42
IG	45	0	1	0	0
SG	212	4	3	5	5
Gestion RH *	393	32	46	41	48
Total	52 984	3 367	3 512	2 927	3 287

Les agents reçus sont aussi de l'EPPM et l'ESPCI

*Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

5.3 INFORMATIONS SUR L'ACTION SOCIALE POUR LA GARDE D'ENFANTS

Ville de Paris
Au cours de l'année 2024

Aides financières et places en crèche

- Les agents de la collectivité parisienne peuvent bénéficier de titres préfinancés (versés sous forme de tickets CESU) afin d'acquitter une partie des frais de garde (crèche ou salarié) pour leurs enfants de moins de 3 ans.

En 2024, 1 325 agents ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 1 610 818,14 euros.

Le montant de la prestation, défini selon les tranches du quotient familial, s'élève à 400 € ou 700 € par an, en fonction du revenu fiscal de référence du foyer de l'agent.

- Une crèche collective, pouvant accueillir 45 petits enfants, est réservée aux agents de la collectivité parisienne.
- Enfin, les parents d'enfants âgés de 4 à 7 ans ayant fréquenté un centre de loisirs ou ayant effectué un séjour de vacances peuvent bénéficier d'une participation financière intitulée « bourse de vacances ». 823 agents ont perçu une bourse de vacances, pour une dépense de 190 474,95 euros.

Les montants de cette prestation, variables en fonction du mode de garde choisi, sont fixés annuellement par circulaire interministérielle. Leur versement par la collectivité parisienne est sans condition de ressources.

5.4 INFORMATIONS SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Ville de Paris
Au cours de l'année 2024

Protection sociale complémentaire

	OUI / NON
Via une convention de participation	OUI
Via un contrat ou un règlement labellisé	NON
Via un accord collectif sur la protection sociale complémentaire prévoyant la souscription obligatoire des agents au contrat proposé par l'employeur	NON

si oui	Santé	Prévoyance
Nombre total de bénéficiaires (mensuel et annuel)	43 708	14 460
- dont catégorie A	5 143	1 895
- dont catégorie B	11 177	3 275
- dont catégorie C	27 388	9 290

Montant total des participations* (en €)	13 111 122 €	3 215 957 €
- dont catégorie A	1 267 180 €	363 359 €
- dont catégorie B	3 301 526 €	716 251 €
- dont catégorie C	8 542 416 €	2 136 347 €

* arrondir à l'euro supérieur

6

FORMATION

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

6.1 DONNÉES DE SYNTHÈSE

6.2 COÛT DE LA FORMATION

- Coût des actions de formation prises en charge par la Collectivité (hors titre IV) dont montant de la cotisation obligatoire versée au CNFPT et frais de déplacement des stagiaires
- Coût des actions de formation prises en charge par la Collectivité (titre IV)

6.3 DONNÉES PAR DIRECTION

Ville de Paris (hors titre IV)

- Nombre d'agents formés par direction
- Taux de présence en formation par direction

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris (hors titre IV)

- Nombre d'agent formés et nombre de jours de formation suivies par type de formation
- Par type de formation et par sexe
- Par catégorie et par sexe
 - Personnels fonctionnaires
 - Personnels contractuels sur emplois permanents
 - Personnels contractuels sur emplois non permanents
 - Répartition par catégorie de personnel

Ville de Paris (hors titre IV)

- Validation de l'acquis et de l'expérience

Ville de Paris : fonctionnaires (hors titre IV)

- Bilans de compétences
- Compte personnel de formation
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

Ville de Paris : contractuels (hors titre IV)

- Bilans de compétences
- Compte personnel de formation
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

Titre IV

- Nombre d'agent formés et nombre de jours de formation suivies par type de formation
- Par type de formation et par sexe
- Par catégorie et par sexe
 - Personnels fonctionnaires (hors ANFH)
 - Personnels contractuels sur emplois permanents
 - Personnels contractuels sur emplois non permanents
- Validation de l'acquis et de l'expérience (fonctionnaire, contractuels)
- Bilans de compétences

6.5 LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES MANAGERS (Mission management)

CHIFFRES CLÉS 2024 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2024

36 512 : nombre d'agents formés (hors titre IV)

220 558 : nombre de jours de formation dispensés (hors titre IV) y compris scolarités

108 M€ : budget alloué à la formation (hors titre IV), en augmentation de 12,3 M€ par rapport à 2023 (95,7 M€).

PRÉSENTATION

Une activité de formation dynamique, reflet des ambitions de la stratégie Paris Ville Apprenante 2026

L'offre de formation bénéficie à toutes les catégories de personnels (A, B et C) avec une progression de 4,2 % du nombre d'agents formés et de 13,6 % du nombre de jours de formation dispensés, par rapport à 2023.

Hors titre IV, les dépenses de formation représentent 108,0 M€, soit 3,7 % de la masse salariale. Le montant des dépenses de formation a dépassé son niveau d'avant COVID (90,2 M€, soit 3,7 % de la masse salariale en 2019 ; 68,9 M€, soit 2,7 % de la masse salariale en 2020 ; 73,7 M€, soit 2,9 % de la masse salariale en 2021, 83,0 M€, soit 3,2 % de la masse salariale en 2022 et 95,7 M€, soit 3,5 % de la masse salariale en 2023).

Une offre de formation professionnelle continue en évolution constante

Le plan de formation - transverse et métier - s'enrichit en continu de nouveaux dispositifs pour répondre aux enjeux de développement des compétences des agents de la Ville, en termes de connaissances, de savoirs faire et de savoirs être.

Parmi les 16 thématiques du catalogue de formation transverses, la Ville a mis l'accent en 2024 sur les enjeux suivants :

- les formations aux premiers secours en santé mentale, dispensées depuis septembre 2024 par un vivier interne de formateurs certifiés ;
- le développement des compétences numériques, à travers la participation à un projet européen INTERREG consacré à cet enjeu ;
- les formations à la transition écologique et à la résilience, etc.

Deux contrats de quasi-régie ont été conclus début 2024 - avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et l'Ecole du Breuil - ouvrant de multiples perspectives en matière de programmation de formations collectives sur-mesure. 3 conférences consacrées aux enjeux de transition écologiques ont ainsi été confiées fin 2024 à l'EIVP.

Le nombre de stagiaires en formation professionnelle est de 110 545 en 2024, volume multiplié par 3 depuis 2021.

Le pari de la formation digitale

Fin 2024, la plateforme Ville@pp compte plus de 160 modules.

Deux nouveaux dispositifs de formation sont disponibles depuis 2024 :

- des podcasts de formation, dont le format court diversifie efficacement les modes d'apprentissage avec des contenus rapides à suivre ;
- les formations immersives. Une trentaine de nouveaux modules immersifs permettent aux apprenants d'être acteurs de leurs parcours sur des domaines très variés (sensibilisation au handicap, management, diversité, etc.).

La plateforme Ville@pp est pleinement inscrite dans l'écosystème de la formation des agents de la Ville avec une fréquentation 2024 portée à 51 143 connexions (+ 85 % par rapport à 2021).

La formation au service de la promotion interne et de la politique de recrutement de la Ville

La Ville investit dans les formations à visée promotionnelle (cours de perfectionnement, préparations à concours ou examens professionnels, scolarités), pour permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière et accompagner les recrutements sur les métiers en tension.

En 2024, 3 733 stagiaires ont bénéficié d'un dispositif de formation promotionnelle, en croissance continue depuis 2021 (+40 %).

En 2024, plus de 100 collaborateurs ont suivi une formation d'initiation au français – français langue étrangère (30% de plus qu'en 2022). Ce parcours est assuré par le SCAP depuis 2023.

La Ville porte une attention particulière à la formation initiale et qualitative de ses agents, toute filière confondue. La formation initiale des attachés d'administrations parisiennes (AAP) a été réactivée en 2024, au profit de 113 lauréats. Les séminaires de formation initiale de la filière technique ont permis de former respectivement : 132 ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes (32 % de plus qu'en 2023) ; 60 techniciens supérieurs (deux fois plus qu'en 2023) et 46 agents de maîtrise.

La montée en puissance de la formation pour projet d'évolution professionnelle

Deux délibérations adoptées par le Conseil de Paris en 2023 renforcent les droits et aides apportées à 3 publics prioritaires, en matière de « formation pour projet d'évolution professionnelle » (FPEP).

En 2024, 94 agents ont bénéficié d'une formation au titre du CPF (volume multiplié par 3 depuis 2021).

Le nombre d'heures consacrées au CPF s'est fortement accru avec un total de 14 211 heures de formation en 2024, contre 5 538 en 2023 (+150 %).

Bilan 2024 de la mission management

Les dispositifs d'accompagnement proposés par la Mission Management ont été mobilisés largement par les managers de toutes catégories et au sein de toutes les directions, et ce quelle que soit la nature de l'offre : formation, ateliers, accompagnement individuel ou collectif, temps d'échanges collectifs inspirants (+7,4 % d'augmentation globale entre 2023 et 2024).

La Mission Management a continué à adapter son offre comme ses modalités d'intervention afin de répondre à la diversité des profils et des attentes des managers. Elle a, en 2024, engagé

une démarche d'évaluation des besoins des managers afin de faire évoluer le modèle managérial parisien, et a renforcé la lisibilité de son offre pour toucher de nouveaux publics. La Mission management a également poursuivi l'internalisation des dispositifs proposés aux managers en poursuivant l'animation des réseaux managériaux et en accompagnant leur professionnalisation.

Ces réseaux, au nombre de 5, comptent 123 managers, certains s'impliquant dans plusieurs réseaux : Réseau des relais management (46), réseau des coachs (23), réseau du codéveloppement (28), réseaux des facilitateurs d'ateliers managériaux (37) et réseau des relais en Communication Non Violente (32).

Le programme destiné aux femmes managers a été reconduit, en le dédiant pour cette 2ème édition aux femmes managers de catégorie B, là où la première édition était dédiée aux A.

De manière similaire, les accompagnements individuels rencontrent leur public : 128 entretiens management (séance ponctuelle de coaching) ont eu lieu en 2024, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année 2023. En 2024, 108 personnes ont bénéficié d'un coaching à part entière (6 à 8 séances). Une nouvelle offre a été expérimentée (les entretiens CAAP – Conseil en Animation d'Ateliers Participatifs) afin de conseiller et orienter les managers souhaitant mettre en œuvre un temps collectif avec leurs équipes (séminaire, atelier collaboratif).

S'agissant des accompagnements collectifs, le recours au codéveloppement est en hausse : 212 managers ont bénéficié d'une séance découverte ou d'un groupe de codéveloppement (contre 132 en 2023). De même, 27 accompagnements collectifs ont été conduits en 2024 : 11 accompagnements de transformation, et 16 accompagnements de collectifs sous forme de coaching ou de séminaire. 40 % de l'ensemble de ces accompagnements ont été internalisés.

6.1 DONNÉES DE SYNTHÈSE

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Répartition par catégorie de personnel (hors titre IV)

Catégorie	Nombre d'agents formés				Nombre de jours de formation**			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
A	1 882	5 310	7 192	19,7%	13 219	31 688	44 907	20,4%
B	3 233	6 348	9 581	26,2%	17 885	39 677	57 562	26,1%
C	8 308	9 361	17 669	48,4%	57 991	54 126	112 117	50,8%
sans catégorie	564	1 506	2 070	5,7%	2 174	3 798	5 971	2,7%
Total	13 987	22 525	36 512	100,0%	91 269	129 289	220 558	100,0%

	2024
	Titre 3
Nombre total de jours de formation	220 558
Nombre agents formés	36 512
Nombre jours formation par agent*	6,0

*cad tous les agents titulaires, non titulaires permanents et collaborateurs formés (scolarités incluses)

	2024		
	Titre 3	Titre 4	Total général 2024*
Coût global formation	108 016 056 €	1 408 095 €	109 424 151 €
dont maintien des rémunérations	58 912 717 €	529 461 €	59 442 178 €
Part des dépenses de formation par rapport à la masse salariale tous budgets*	3,72%	0,05%	3,76%

* en tenant compte du titre IV

**Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023**

Répartition par catégorie de personnel (hors titre IV)

Catégorie	Nombre d'agents formés				Nombre de jours de formation**			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
A	1 719	4 858	6 577	18,8%	12 811	27 660	40 471	20,8%
B	3 076	6 240	9 316	26,6%	15 227	24 478	39 705	20,5%
C	8 199	8 803	17 002	48,5%	51 749	54 809	106 558	54,9%
sans catégorie	604	1 533	2 137	6,1%	2 549	4 843	7 391	3,8%
Total	13 598	21 434	35 032	100,0%	82 336	111 789	194 125	100,0%

	2023
	Titre 3
Nombre total de jours de formation	194 125
Nombre agents formés	35 032
Nombre jours formation par agent*	5,5

*cad tous les agents titulaires, non titulaires permanents et collaborateurs formés (scolarités incluses)

	2023		
	Titre 3	Titre 4	Total général 2023*
Coût global formation	95 653 090 €	1 284 634 €	96 937 724 €
<i>dont maintien des rémunérations</i>	<i>47 601 917 €</i>	<i>465 708 €</i>	<i>48 067 625 €</i>

Part des dépenses de formation par rapport à la masse salariale tous budgets*	3,49%	0,05%	3,54%
---	-------	-------	-------

* en tenant compte du titre IV

**Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2022**

Répartition par catégorie de personnel (hors titre IV)

Catégorie	Nombre d'agents formés				Nombre de jours de formation**			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
A	1 689	4 621	6 310	20,5%	9 143	20 884	30 027	18,9%
B	2 696	5 607	8 303	27,0%	14 259	17 806	32 065	20,2%
C	7 149	6 986	14 135	45,9%	52 114	37 454	89 569	56,4%
sans catégorie	698	1 347	2 045	6,6%	3 183	3 868	7 051	4,4%
Total	12 232	18 561	30 793	100,0%	78 699	80 012	158 711	100,0%

	2022
	Titre 3
Nombre total de jours de formation	158 711
Nombre agents formés	30 793
Nombre jours formation par agent*	5,2

*cad tous les agents titulaires, non titulaires permanents et collaborateurs formés (scolarités incluses)

	2022		
	Titre 3	Titre 4	Total général 2022*
Coût global formation	82 998 217 €	1 224 761 €	84 222 978 €
<i>dont maintien des rémunérations</i>	<i>41 396 112 €</i>	<i>489 237 €</i>	<i>41 885 349 €</i>
Part des dépenses de formation par rapport à la masse salariale tous budgets*	3,15%	0,05%	3,19%

* en tenant compte du titre IV

**Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2021**

Répartition par catégorie de personnel (hors titre IV)

Catégorie	Nombre d'agents formés				Nombre de jours de formation**			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
A	1 466	4 287	5 753	22,6%	8 781	16 141	24 922	21,1%
B	2 437	2 338	4 775	18,8%	11 302	9 705	21 007	17,8%
C	6 552	8 383	14 935	58,7%	38 342	33 890	72 232	61,1%
Total 2020	10 455	15 008	25 463	100,0%	58 425	59 736	118 161	100,0%

	2021
	Titre 3
Nombre total de jours de formation	118 161
Nombre agents formés	25 463
Nombre jours formation par agent*	4,6

*cad tous les agents titulaires, non titulaires permanents et collaborateurs formés (scolarités incluses)

	2021		
	Titre 3	Titre 4	Total général 2021*
Coût global formation	73 666 740 €	1 174 475 €	74 841 215 €
<i>dont maintien des rémunérations</i>	<i>33 879 662 €</i>	<i>417 986 €</i>	<i>34 297 648 €</i>
Part des dépenses de formation par rapport à la masse salariale tous budgets*	2,87%	0,05%	2,91%

* en tenant compte du titre IV

6.2 COÛT DE LA FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Coûts* complets des actions de formation prises en charge par la collectivité

	2024	%	2023	%	2022	%	2021	%
Maintien des rémunérations	58 912 717 €	54,5%	47 601 917 €	49,8%	41 396 112 €	49,9%	33 879 662 €	33,7%
Dont maintien des rémunérations des agents en formation*	45 402 155 €	42,0%	38 687 647 €	40,4%	26 132 839 €	31,5%	18 695 241 €	22,6%
Dont rémunérations des apprentis*****	9 141 888 €	8,5%	3 393 369 €	3,5%	9 330 685 €	11,2%	9 497 743 €	13,9%
Dont maintien des rémunérations des agents en reconversion	3 716 426 €	3,4%	4 905 544 €	5,1%	5 365 677 €	6,5%	5 166 001 €	10,3%
Dont maintien des rémunérations des agents en congé de formation	652 248 €	0,6%	615 358 €	0,6%	566 910 €	0,7%	520 677 €	0,8%
Coûts pédagogiques directs**	23 189 174 €	21,5%	21 410 006 €	22,4%	19 095 513 €	23,0%	18 447 891 €	29,2%
Coûts de fonctionnement et d'investissements ***	25 914 165 €	24,0%	26 641 166 €	27,9%	22 506 593 €	27,1%	21 339 187 €	37,1%
Cotisation annuelle au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ****	0 €		0 €		0 €		0 €	
Frais de déplacement des stagiaires	nc		nc		nc		nc	
Total général	108 016 056 €	100,0%	95 653 090 €	100%	82 998 217 €	100,0%	73 666 740 €	100,0%

* Montant estimé sur la base du coût budgétaire moyen par agent et de la durée des jours de formation à hauteur de 7h48 par journée (protocole ARTT).

*****A compter de 2022 les couts relatifs à la rémunération des apprentis sont intégrés dans le maintien des rémunérations.

** Ces coûts intègrent les montants versés aux organismes de formation ainsi que les rémunérations versées aux professeurs contractuels, aux agents de la Ville de Paris assurant des formations à temps plein et aux apprentis.

*** Frais de structures : masse salariale des agents travaillant dans les bureaux de formation, charges de structure dont immobilier, fluides, maintenance informatique etc.

**** La Ville de Paris ainsi que ses établissements publics assurent l'ensemble des tâches de gestion et de formation de leur personnel sans intervention du Centre national de la fonction publique territoriale ni d'un centre de gestion (cf. article 19 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

6.2 COÛT DE LA FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2024

Coûts des actions de formation prises en charge par la collectivité

	2024	%	2023	%	2022	%	2021	%
Maintien des rémunérations des agents en formation	529 461 €	37,6%	465 708 €	36,6%	489 237 €	39,9%	417 986 €	35,6%
Coûts pédagogiques directs	539 368 €	38,3%	490 316 €	38,5%	457 844 €	37,4%	490 063 €	41,7%
Cotisations annuelles à l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH)	339 266 €	24,1%	316 800 €	24,9%	277 680 €	22,7%	266 426 €	22,7%
Total général	1 408 095 €	100,0%	1 272 824 €	100,0%	1 224 761 €	100,0%	1 174 475 €	100,0%

Le montant total de la cotisation versée au titre de 2023 s'élève en réalité à 328 610,37 € (reçu libératoire reçu en 2025 seulement) au lieu de 316 800€.

Le montant total de la cotisation versée au titre de 2024 est quant à elle bien de 339 266,37 € et intègre la régularisation à la baisse compensant le trop versé sur 2023.

6.3 DONNÉES PAR DIRECTION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents formés
par direction

Direction (1)/ nombre d'agents formés	2024	2023	2022	2021	Variation 2024 par rapport à 2023
CABINET DE LA MAIRE	27	30	21	38	-10,0%
DAC	1 839	1 415	2 285	1 166	30,0%
DAE	191	143	159	139	33,6%
DAJ	22	66	58	63	-66,7%
DASCO	7 887	6 922	5 618	5 155	13,9%
DPCA	1 139	1 054	907	709	8,1%
DDCT	1 073	1 218	995	1 311	-11,9%
DEVE	2 185	2 079	1 935	1 838	5,1%
DFA	435	445	432	439	-2,2%
DFPE	6 592	6 755	6 232	4 465	-2,4%
DICOM	72	74	49	43	-2,7%
DILT	726	740	583	385	-1,9%
DJS	917	939	899	759	-2,3%
DLH	399	354	319	313	12,7%
DPE	3 499	3 756	3 479	2 993	-6,8%
DPMP	2 595	2 184	1 772	1 417	18,8%
DRH	663	649	485	451	2,2%
DSIN	427	501	373	313	-14,8%
DSOL (4)	2 433	2 111	1 307	1 276	15,3%
DSP (4)	1 116	1 055	956		5,8%
DTEC (5)	67	49	48		36,7%
DU	339	321	259	237	5,6%
DVD	943	1 060	813	750	-11,0%
IG	42	42	42	32	0,0%
SG	122	80	79	79	52,5%
AUTRES ADMIN. PARISIENNES (2)	42	56	80	60	-25,0%
AUTRES PERSONNELS (3)	720	934	602	1 032	-22,9%
Ensemble des directions	36 512	35 032	30 787	25 463	4,2%

(1) Les contrats aidés sont ventilés dans leur direction d'accueil

(2) Agents de l'EIVP, l'ESPCI, l'école Breuil et les caisses des écoles conventionnés.

(3) CASVP, EPPM, agents en gestion RH, apprentis, scolarités.

(4) En 2022, la Direction des Solidarités et la Direction de la santé publique ont remplacé la Direction de l'action sociale et de la santé.

(5) En 2022, la Direction de la transition énergétique et du climat a été créée.

6.3 DONNÉES PAR DIRECTION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Taux de présence en formation par direction

Le taux de présence est calculé de la manière suivante :

- total des heures de formation prévues
- total des heures de formation suivies
- conversion en jours sur la base 7h = 1 jour

Ce taux est présenté hors scolarité (avec les scolarités le taux serait de 86,8% correspondant à 41 284 jours de formation supplémentaires pour 369 agents. La durée des scolarités fluctuent selon le cursus).

Direction (1)	Nombre de jours prévus de formation	Nombre de jours réels de formation	Taux de présence en formation en % en 2024	Taux de présence en formation en % en 2023	Taux de présence en formation en % en 2022	Taux de présence en formation en % en 2021
CABINET DE LA MAIRE	34	29	84,2%	74,6%	79,3%	84,0%
DAC	4 845	4 210	86,9%	89,6%	79,4%	87,6%
DAE	773	635	82,1%	83,0%	79,6%	81,6%
DAJ	65	55	84,2%	91,3%	87,5%	88,6%
DASCO	40 487	29 679	73,3%	72,9%	74,8%	77,5%
DCPA	6 419	5 599	87,2%	84,5%	86,7%	79,6%
DDCT	3 655	2 812	76,9%	76,7%	75,3%	81,8%
DEVE	11 044	9 141	82,8%	80,0%	81,8%	82,8%
DFA	1 895	1 614	85,2%	85,3%	82,5%	88,9%
DFPE	33 495	26 021	77,7%	78,4%	80,8%	80,9%
DICOM	240	174	72,5%	75,2%	71,3%	80,9%
DILT	2 722	2 360	86,7%	86,1%	87,9%	88,6%
DJS	3 853	3 261	84,6%	85,7%	86,6%	84,1%
DLH	1 810	1 639	90,6%	87,7%	87,8%	90,1%
DPE	18 394	15 986	86,9%	88,9%	89,4%	90,5%
DPMP (ex-DPSP)	49 717	47 765	96,1%	96,5%	97,3%	95,9%
DRH	4 086	3 462	84,7%	87,0%	87,6%	90,0%
DSIN	1 910	1 765	92,4%	92,6%	79,0%	93,1%
DSOL (3)	8 508	6 458	75,9%	82,7%	86,8%	87,3%
DSP (3)	8 764	8 214	93,7%	91,9%	89,4%	
DTEC (4)	226	199	87,8%	82,5%	82,7%	
DU	1 460	1 357	93,0%	90,3%	89,8%	91,4%
DVD	4 576	3 847	84,1%	84,1%	85,8%	85,1%
IG	175	164	93,9%	93,2%	86,8%	79,0%
SG	272	227	83,6%	72,5%	66,8%	84,3%
AUTRES ADMIN. PARISIENNES (2)	83	65	77,7%	71,1%	79,3%	77,5%
AUTRES PERSONNELS (3)	3 302	2 538	76,9%	76,3%	71,6%	85,2%
Total général	212 810	179 274	84,2%	84,3%	86,2%	86,0%

(1) Contrats aidés ventilés dans leur direction d'accueil

(2) Agents de l'EIVP de l'ESPCI et des caisses des écoles.

(3) CASVP, EPPM (à compter de 2013), agents en gestion RH, apprenti, scolarités.

(4) En 2022, la Direction des Solidarités et la Direction de la santé publique ont remplacé la Direction de l'action sociale et de la santé.

(5) En 2022, la Direction de la transition énergétique et du climat a été créée.

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre total d'agents formés
par statut, par type de formation et par sexe

Fonctionnaires

Nombre total d'agents formés par type de formation (Un agent qui a suivi 2 types de formation (par ex: cours de perfectionnement et Formation transverse) sera compté 2 fois)

Type de formation	Agents formés Femmes *	Agents formés Hommes *	Total Agents formés	%	Jours de formation Femmes	Jours de formation Hommes	Total jours de formation	%
Formation promotionnelle								
Cours de perfectionnement	137	160	297	0,3%	496	634	1 130	0,6%
Préparations à concours	1 817	542	2 359	2,3%	2 830	2 202	5 033	2,5%
Scolarités	306	63	369	0,4%	33 313	7 971	41 284	20,1%
S/Total	2 260	765	3 025	2,9%	36 639	10 807	47 447	23,1%
Formation professionnelle								
Formations métiers (directions)	40 080	23 369	63 449	61,0%	49 398	30 104	79 503	38,7%
Formations transverses (DRH)	10 408	7 698	18 106	17,4%	15 041	14 684	29 725	14,5%
Formations initiales	10 698	8 674	19 372	18,6%	18 548	30 159	48 706	23,7%
S/Total	61 186	39 741	100 927	97,1%	82 987	74 947	157 934	76,9%
Total	63 446	40 506	103 952	100,0%	119 627	85 754	205 381	100,0%

NB : Ces chiffres incluent les agents du CASVP pour les formations assurées par la Ville

Rappel	Agents formés 2024	Agents formés 2023	Agents formés 2022	Agents formés 2021	Evolution en % 2024/2023	Jours 2024	Jours 2023	Jours 2022	Jours 2021	Evolution en % 2024/2023
S/Total Formation promotionnelle	3 025	2 405	1 775	2 293	25,8%	47 447	38 920	23 059	23 128	21,9%
S/Total Formation professionnelle	100 927	58 837	32 405	31 580	71,5%	157 934	140 597	122 160	83 609	12,3%
Total	103 952	61 242	34 180	33 873	69,7%	205 381	179 517	145 219	106 737	14,4%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

**Nombre total d'agents formés
par statut, par type de formation et par sexe**

Contractuels sur emplois permanents

Nombre total d'agents formés par type de formation (Un agent qui à suivi 2 types de formation (par ex: cours de perfectionnement et Formation transverse) sera compté 2 fois)

Type de formation	Agents formés Femmes *	Agents formés Hommes *	Total Agents formés	Jours de formation Femmes	Jours de formation Hommes	Total jours de formation	%
Formation promotionnelle							
Cours de perfectionnement	7	10	17	25	34	60	0,6%
Préparations à concours	523	62	585	317	73	390	4,2%
Scolarités	0	0	0	0	0	0	0,0%
S/Total	530	72	602	343	107	450	4,9%
Formation professionnelle							
Formations métiers (directions)	3 053	1 770	4 823	3 894	2 069	5 963	64,8%
Formations transverses (DRH)	686	526	1 212	988	776	1 763	19,2%
Formations initiales	222	112	334	640	390	1 030	11,2%
S/Total	3 961	2 408	6 369	5 521	3 235	8 756	95,1%
Total	4 491	2 480	6 971	5 864	3 342	9 206	100,0%

NB : Ces chiffres incluent les agents du CASVP pour les formations assurées par la Ville

Rappel	Agents formés 2024	Agents formés 2023	Agents formés 2022	Agents formés 2021	Evolution en % 2024/2023	Jours 2024	Jours 2023	Jours 2022	Jours 2021	Evolution en % 2024/2023
S/Total Formation promotionnelle	602	582	274	310	3,4%	450	514	518	632	-12,5%
S/Total Formation professionnelle	6 369	3 796	2 678	2 756	67,8%	8 756	6 703	6 048	4 151	30,6%
Total	6 971	4 378	2 952	3 066	59,2%	9 206	7 217	6 566	4 783	27,6%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre total d'agents formés
par statut, par type de formation et par sexe

Contractuels sur emplois non permanents

Nombre total d'agents formés par type de formation (Un agent qui à suivi 2 types de formation (par ex: cours de perfectionnement et Formation transverse) sera compté 2 fois)

Type de formation	Agents formés Femmes *	Agents formés Hommes *	Total Agents formés	%	Jours de formation Femmes	Jours de formation Hommes	Total jours de formation	%
Formation promotionnelle								
Cours de perfectionnement	1	0	1	0,0%	2	0	0	0,0%
Préparations à concours	41	64	105	3,1%	22	33	57	1,0%
Scolarités	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
S/Total	42	64	106	3,2%	24	33	57	1,0%
Formation professionnelle								
Formations métiers (directions)	2 352	669	3 021	90,0%	3 565	1 360	4 925	82,5%
Formations transverses (DRH)	79	25	104	3,1%	135	35	170	2,9%
Formations initiales	20	104	124	3,7%	74	745	819	13,7%
S/Total	2 451	798	3 249	96,8%	3 774	2 140	5 914	99,0%
Total	2 493	862	3 355	100,0%	3 798	2 174	5 971	100,0%

NB : Ces chiffres incluent les agents du CASVP pour les formations assurées par la Ville

Rappel	Agents formés 2024	Agents formés 2023	Agents formés 2022	Agents formés 2021	Evolution en % 2024/2023	Jours 2024	Jours 2023	Jours 2022	Jours 2021	Evolution en % 2024/2023
S/Total Formation promotionnelle	106	100	63	70	6,0%	57	76	81	194	-25,1%
S/Total Formation professionnelle	3 249	3 069	2 072	1 750	5,9%	5 914	7 315	6 845	6 447	-19,1%
Total	3 355	3 169	2 135	1 820	5,9%	5 971	7 391	6 926	6 641	-19,2%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Fonctionnaires

Chaque agent concerné n'est comptabilisé qu'une fois, quel que soit le nombre de sessions auxquelles il a participé.

Catégorie	2024								2023		2022		2021		Evolution nombre d'agents en % entre 2024/2023
	Agents formés				Jours de formation				Agents	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	
	Femmes	Hommes	Total	%	Femmes	Hommes	Total	%							
A	4 580	1 470	6 050	19,3%	29 350	11 769	41 119	20,0%	5 622	37 342	5 338	27 415	4 828	22 812	7,6%
B	6 141	3 041	9 182	29,3%	39 045	17 299	56 344	27,4%	9 069	38 968	8 026	31 357	4 623	20 495	1,2%
C	8 165	7 907	16 072	51,3%	51 232	56 686	107 918	52,5%	15 552	103 206	12 868	86 323	12 520	63 431	3,3%
Total	18 886	12 418	31 304	100,0%	119 627	85 754	205 381	100,0%	30 243	179 517	26 232	145 094	21 971	106 738	3,5%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Contractuels sur emplois permanents

Chaque agent concerné n'est comptabilisé qu'une fois, quel que soit le nombre de sessions auxquelles il a participé.

Catégorie	2024								2023		2022		2021		Evolution nombre d'agents en % entre 2024/2023
	Agents formés				Jours de formation				Agents	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	
	Femmes	Hommes	Total	%	Femmes	Hommes	Total	%							
A	730	412	1 142	36,4%	2 338	1 450	3 788	41,2%	955	3 129	972	2 612	902	2 089	19,6%
B	207	192	399	12,7%	632	586	1 219	13,2%	247	737	277	708	142	491	61,5%
C	1 196	401	1 597	50,9%	2 894	1 305	4 199	45,6%	1 450	3 352	1 267	3 246	1 053	2 203	10,1%
Total	2 133	1 005	3 138	100,0%	5 864	3 342	9 206	100,0%	2 652	7 217	2 516	6 566	2 097	4 782	18,3%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Contractuels sur emplois non permanents

Chaque agent concerné n'est comptabilisé qu'une fois, quel que soit le nombre de sessions auxquelles il a participé.

Catégorie	2024								2023		2022		2021		Evolution nombre d'agents en % entre 2024/2023
	Agents formés				Jours de formation				Agents	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	
	Femmes	Hommes	Total	%	Femmes	Hommes	Total	%							
Professeur	1	2	3	0,14%	1	1	1	0,02%	1	1	7	5	1	2	200,0%
Assistant maternel	339	0	339	16,38%	714	0	714	11,96%	375	935	386	452	77	134	-9,6%
Apprenti	97	22	119	5,75%	107	43	150	2,51%	61	94	55	85	50	90	95,1%
Agents de cat. C affectés dans les écoles et périscolaires	20	4	24	1,16%	54	9	63	1,06%	34	63	29	71	49	193	-29,4%
Animation sportive	2	2	4	0,19%	4	8	12	0,21%	1	1	0	0	1	1	nd
Assistant familial départemental	234	33	267	12,90%	234	35	268	4,49%	243	969	15	31	15	32	9,9%
Emploi d'avenir CUI/PEC	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	7	13	105	1 467	113	1 573	-100,0%
Autres	813	501	1 314	63,48%	2 684	2 078	4 762	79,75%	1 415	5 316	1 448	4 940	1 089	4 617	-7,1%
Total général	1 506	564	2 070	100,0%	3 798	2 174	5 971	100,0%	2 137	7 391	2 045	7 051	1 395	6 642	-3,1%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Validation de l'acquis et de l'expérience (pas de distinction fonctionnaires/contractuels)

	2024	2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Dossiers déposés durant l'année	50	66	5	79	-24,2%
Dossiers en cours	32	22	14	18	45,5%
Dossiers ayant débouché sur une validation	6	6	0	10	0,0%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Bilans de compétences, compte personnel de formation, congé de formation
par statut et par sexe

Fonctionnaires

Bilans de compétences

		2024	2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Bilans réalisés/financés durant l'année	Femmes	55	28	35	50	96,4%
	Hommes	11	16	12	19	-31,3%
	Total	66	44	47	69	50,0%

Compte personnel de formation (CPF)

A compter de 2023, seuls les dossiers CPF sont pris en compte au titre du CPF

	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Total	Total agent	Total agent	Total agent	
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au titre du CPF	54	24	78	86	62	32	-9,3%
Consommation annuelle d'heures*	9 174	4 623	13 797	5 538	2 365	2 951	149,1%

* Nombre d'heures accordées. Il peut y avoir eu des abandons.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

		2024	2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	Femmes	39	46	0	68	nd
	Hommes	14	22	0	21	nd
	Total	53	68	0	89	nd

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2024

Bilans de compétences, compte personnel de formation, congé de formation par statut et par sexe

Contractuels

Bilans de compétences

		2024	2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Bilans réalisés/financés durant l'année	Femmes	6	1	6	3	500,0%
	Hommes	6	5	3	1	20,0%
	Total	12	6	9	4	100,0%

Compte personnel de formation (CPF)

À compter de 2023, seuls les dossiers CPF sont pris en compte au titre du CPF

	2024			2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Femmes	Hommes	Total	Total agent	Total agent	Total agent	
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au titre du CPF	8	8	16	4	1	0	300,0%
Consommation annuelle d'heures*	363	52	415	538	72	0	-22,9%

* Nombre d'heures accordées. Il peut y avoir eu des abandons.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

		2024	2023	2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	Femmes	1	0	10	7	nd
	Hommes	1	0	0	2	nd
	Total	2	0	10	9	nd

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par statut, par type de formation et par sexe

Fonctionnaires (HORS ANFH)

Type de formation (financement sur budget annexe, hors ANFH, hors budget Ville TIII)	Agents formés		Total agents formés	Total agents formés %	Jours de formation		Jours	Total jours de formation %
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes		
Promotion individuelle								
Préparations à concours et examens (action 3)	0	0	0	0,0%	0,0	0,0	0,0	0,0%
Formations diplômantes secteur sanitaire et social (action 4)	0	0	0	0,0%	0,0	0,0	0,0	0,0%
Conversion professionnelle ou CFP (action 5 et 6)	2	1	3	75,0%	6,0	35,0	41,0	99,0%
Bilans de compétences (action 7) - Ajout BPF 26/02/20	0	0	0	0,0%	0,0	0,0	0,0	0,0%
VAE (action 8)	1	0	1	25,0%	0,4	0,0	0,4	1,0%
Total général	3	1	4	100,00%	6,4	35,0	41,4	100,00%

Type de formation (financement sur budget annexe, hors ANFH, hors budget Ville TIII)	Agents formés		Total agents formés	Total agents formés %	Jours de formation		Jours	Total jours de formation %
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes		
Qualification professionnelle	336	59	395	28,5%	928,1	200,9	1 129,9	38,9%
Formations obligatoires	396	174	570	41,1%	239,0	112,6	351,6	12,1%
Analyse des Pratiques Professionnelles	305	118	423	30,5%	1 099,6	323,0	1 422,6	49,0%
Total général	1037	351	1 388	100,0%	2 266,7	636,5	2 904,2	100,0%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par statut, par type de formation et par sexe

Contractuels sur emplois permanents

Type de formation (financement sur budget annexe, hors ANFH, hors budget Ville TIII)	Agents formés		Total agents formés	Total agents formés %	Jours de formation		Jours	Total jours de formation %
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes		
Promotion individuelle								
Préparations à concours et examens (action 3)	0	0	0	0,0%	0,0	0,0	0,0	0,0%
Formations diplômantes secteur sanitaire et social (action 4)	1	1	2	40,0%	169,1	67,9	237,0	95,8%
Conversion professionnelle ou CFP (action 5 et 6)	0	0	0	0,0%	0,0	0,0	0,0	0,0%
VAE (action 8)	1	2	3	0,0%	3,4	6,9	10,3	0,0%
Total général	2	3	5	100,0%	172,6	74,7	247,3	100,0%

Type de formation (financement sur budget annexe, hors ANFH, hors budget Ville TIII)	Agents formés		Total agents formés	Total agents formés %	Jours de formation		Jours	Total jours de formation %
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes		
Qualification professionnelle	127	29	156	21,5%	225,1	54,9	280,0	24,9%
Formations obligatoires	252	116	368	50,6%	201,5	104,1	305,6	27,1%
Analyse des Pratiques Professionnelles	143	60	203	27,9%	389,0	151,1	540,1	48,0%
Total général	522	205	727	100,0%	815,6	310,1	1 125,7	100,0%

Contractuels sur emplois non permanents

Type d'emploi	Agents formés		Total agents formés	%	Jours de formation		Jours	%
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes		
Autres	4	4	8	0%	5,9	4,1	10,1	0,0%
Total général	4	4	8	0%	5,9	4,1	10,1	0,0%

Chaque agent concerné n'est comptabilisé qu'une fois, quel que soit le nombre de sessions auxquelles il a participé.

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Fonctionnaires

CATEGORIE	2024							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	414	206	620	44,6%	961,6	469,2	1 430,9	48,6%
B	470	64	534	38,4%	998,4	98,4	1 096,8	37,2%
C	155	82	237	17,0%	314,1	103,9	418,0	14,2%
Total	1039	352	1 391	100,0%	2 274,1	671,5	2 945,6	100,0%

Agent formé : agent ayant bénéficié de formation.

CATEGORIE	2023							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	447	219	666	54,0%	975,9	415,7	1 391,6	54,0%
B	320	52	372	30,1%	817,3	99,6	916,9	35,6%
C	114	82	196	15,9%	148,3	119,0	267,3	10,4%
Total	881	353	1 234	100,0%	1 941,5	634,3	2 575,8	100,0%

Agent formé : agent ayant bénéficié de formation.

CATEGORIE	2022							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	501	222	723	54,5%	1 259	388	1 647	52,4%
B	328	60	388	29,2%	931	126	1 057	33,6%
C	157	59	216	16,3%	379	59	438	13,9%
Total	986	341	1 327	100,0%	2 569	573	3 142	100,0%

Agent formé : agent ayant bénéficié de formation.

CATEGORIE	2021							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	416	152	568	48,0%	1 042	408	1 450	44,3%
B	86	54	140	11,8%	184	232	416	12,7%
C	430	46	476	40,2%	1 302	103	1 405	43,0%
Total	932	252	1 184	100,0%	2 528	743	3 271	100,0%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Contractuels sur emplois permanents

CATEGORIE	2024							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	194	33	227	30,9%	324,9	55,1	380,0	27,6%
B	147	22	169	23,0%	281,4	55,2	336,6	24,4%
C	186	153	339	46,1%	387,9	274,5	662,4	48,0%
Total	527	208	735	100%	994,2	384,8	1379,0	100,0%

CATEGORIE	2023							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	132	41	173	26,4%	270,4	71,0	341,4	27,4%
B	133	41	174	26,5%	304,2	80,8	385,0	30,9%
C	155	154	309	47,1%	234,6	286,9	521,5	41,8%
Total	420	236	656	100%	809,2	438,7	1247,9	100,0%

CATEGORIE	2022							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	105	25	130	23,2%	238,0	51,0	289,0	28,7%
B	121	24	145	25,8%	273,0	32,5	305,5	30,4%
C	142	144	286	51,0%	213,0	199,0	412,0	40,9%
Total	368	193	561	100,0%	724,0	282,5	1006,5	100,0%

CATEGORIE	2021							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	103	28	131	32,4%	216,0	259,0	475,0	36,4%
B	37	20	57	14,1%	60,0	103,0	163,0	12,5%
C	138	78	216	53,5%	274,0	394,0	668,0	51,1%
Total	278	126	404	100,0%	550,0	756,0	1306,0	100,0%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2024

Validation de l'acquis de l'expérience, bilans de compétences par statut

Fonctionnaires

Validation de l'acquis et de l'expérience

(financement sur budget annexe, hors ANFH, hors budget Ville TIII)	2024*	2023	2022**	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Dossiers déposés durant l'année	1	3	0	2	-66,7%
Dossiers ayant débouché sur une validation	0	0	2	0	nd

* En 2024 : 1 agent dont la validation est prévue en 2025

** En 2022 : 2 VAE ayant débouché sur validation via ANFH

Bilans de compétences

	2024	2023	2022*	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Bilans réalisés/financés durant l'année	0	0	3	0	nd

* En 2022 : 3 bilans de compétences réalisés via ANFH

Contractuels

Validation de l'acquis et de l'expérience

(financement sur budget annexe, hors ANFH, hors budget Ville TIII)	2024
Dossiers déposés durant l'année	3
Dossiers ayant débouché sur une validation	1*

* En 2024 : 1 dossier soumis à validation courant 2025, 1 dossier qui sera finalement pris en charge via l'ANFH courant 2025 ou 2026

Bilans de compétences

	2024	2023	2022	2021
Bilans réalisés/financés durant l'année	0	0	0	0

6.5 LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN DIRECTION DES MANAGERS PAR LA MISSION MANAGEMENT

**Ville de Paris
Au 31 décembre 2024**

Actions d'accompagnement individuels et collectifs

Accompagnements individuels	Nombre de participants	Femmes	Hommes	Catégories				
				A+	A	B	C	NC
Coaching individuel	108	81	27	25	68	15	0	0
Entretien management	128	102	26	5	82	24	5	12
Nouveauté : Entretiens CAAP	11	8	3	1	10	0	0	0
Total	247	191	56	31	160	39	5	12

Codéveloppement	Nombre de participants	Directions concernées
Cycles de codéveloppement interdirections (moyenne de 6 séances de 3h)	59	9 groupes : 1 groupe de A+, 5 groupes de A et 3 groupes dans le cadre de Paris Plurielles Agents issus de la DAC, DASCO, DCPA, DLH, DRH, DSIN, DSOL, DVD, DDCT, DFPE, DSP, DU, DFA, DEVE, DPMP
Cycles de codéveloppement intradirections (moyenne de 6 séances de 3h)	29	5 cycles dans 3 directions : EPPM (1 groupe), DU (2 groupes Chefs de service et adjoints) - DRH/Centre de Transition Pro (2 groupes)
Séances de codéveloppement découverte (1 séance de 3 heures)	124	5 groupes pour 44 personnes pour le parcours PIMS + 3 groupes pour 23 personnes de la DTEC. 8 groupes de codev découverte des JM pour 41 participants + 2 séances JM pour 16 personnes au sein de la DCPA
Total	212	

Accompagnements	Nombre de dispositifs	Directions concernées
Accompagnements collectifs (coaching collectifs)	10 dont 3 interne, 1 mixte et 6 externalisés	DILT Sous Direction des Batiments, coaching codir DSP-SMASH Réorganisation du SMASH et sem SG-DGJOP Accompagnement conseil en organisation DPE-STPP , D9/10 et DT18 accompagnement à un projet de service DAC-ARCP Accompagnement équipe ARCP DSIN-STIN Séminaire STIN phase 1, 2 et 3 DRH-Bureau Des Carrières Spécialisées
Accompagnements des Transformations et coaching d'organisation (ex conduite de changement)	11 dont 2 internalisés, 4 en équipes intégrées et 5 externalisés	3 Coachings d'organisation : DSIN-DRH : Projet SI RH ensemble DU Accompagnement du Projet de direction DU DEMAIN et "Volet Cap Management" DCPA Accompagnement du Projet DCPA durable phase 1 et 2 8 Autres accompagnements : DU -Accompagnement du Service de l'Aménagement DU -Accompagnement du Service du Permis de Construire du Paysage et de la Rue. DJS Accompagnement au changement des établissements avec Piscine. (Pilote 6) DSIN Accompagnement au Transfert équipes DSOL DFPE Projet de service - Bureau de l'accueil individuel DCPA -Service Pilotage, Innovation et Methodes Coaching collectif DPE-STE A Réorganisation STEA Appui MM volet management
Nouveauté : Animation de séminaires	6 dont 3 internalisés et 3 externalisés	DPMP-UASA DRH-Bureau du recrutement (Séminaire et Communication non violente/CNV) DRH-CTP (atelier sensibilisation à la CNV) DRH-Sous-direction du pilotage DFPE (sensibilisation à la CNV) IG (Séminaire de service)
Nouveauté : Outils de développement (Profil MBTI)	4 interventions internalisées	DASCO-COSDES MBTI de CODIR. 2 sessions, DASCO-Académie du Climat MBTI de CODIR. 2 sessions DSIN-STIN COSTIN MBTI de CODIR. 2 sessions DAC-ARCP MBTI équipe. 1 session
Total	31	

Actions de formation et de sensibilisation au management

Actions de formation	Nb de participations (*)	Catégories			Sexe		
		A	B	C	F	H	NC
Formation des primo managers : Parcours FILM (managers de catégorie B et C) et PIMS (managers de catégorie A)	1 222	470	637	115	728	494	0
Formation continue inter et intradirections	804	425	287	92	507	296	1
Ateliers Managériaux (AEPM et ATD)	746	412	254	80	462	283	1
Dispositifs d'accompagnement Entretiens professionnels annuels : conférence, ateliers et formation	447	226	171	50	310	137	0
Parcours Paris Pluri'elles - 2ème promotion de 20 manageuses de cat. B (participations comprenant les conférences et ateliers mais hors codéveloppement comptabilisées plus haut)	432	210	204	18	391	41	0
Rendez-vous du management (5 RDV hors conférences entretiens professionnels)	1 480	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Les Journées du management (1ère édition) : 60 propositions en interdirection et 30 en intradirections (19 directions partenaires)	2 940	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Total	8 071	3 296	1 908	2 753	3 649	1 253	2

Lettre d'information

Lettre d'information	Nombre de numéros
Newsletters "Les clés du management" et "Entretiens pro, mode d'emploi"	43

Actions d'animation de réseaux

Réseaux management	Nombre de réunions de réseaux	Nombre d'heures de formations / professionnalisation	Nombre d'experts dans le réseau
Relais Management	5	4	43
Coachs	2	20	24
Animateurs Codéveloppement	3	35	29
Animateurs d'ateliers managériaux	1	0	36
Relais Communication Nonviolente (CNV)	1	53	32

7

DIALOGUE
SOCIAL

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

7.1 RÉUNIONS STATUTAIRES

- Nombre de comité social territorial en central et de direction
- Nombre de formation spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail en central et de direction
- Commissions administratives paritaires par catégorie
 - De droit ou à la demande de l'agent intéressé
- Commissions consultatives paritaires
 - De droit ou à la demande de l'agent intéressé
- Nombre de représentants du personnels par type d'instance et par qualité (titulaire/suppléant)
- Nombre des réunions du comité social territorial et de la formation spécialisée Santé et Sécurité Conditions de Travail
 - Par TIII/TIV, en central et par direction
- Nombre de jours d'autorisation spéciales d'absence accordés et volume du contingent global d'heures d'autorisation d'absence
- Nombre d'équivalents temps plein répartis en organisations syndicales selon leur représentativité et pouvant être accordés aux agents pour l'exercice d'un mandat syndical
- Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales et nombre d'heures effectivement utilisées
- Nombre de jours d'absence pour formation syndicale accordés aux fonctionnaires
- Nombre de protocoles d'accords en matière de droits syndicaux
- Nombre de négociations par domaine référencé selon l'article 8 ter de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Nombre d'agents mis à la disposition des organisation syndicales
- Nombre de jours d'activité des représentants en FS-SSCT et du secrétaire de la FS-SSCT

7.2 SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Nombre de réunions du conseil de discipline
- Nombre de sanction disciplinaire
 - Par statut (titulaire, stagiaire, contractuel), par niveau de sanction et par sexe

7.3 CONFLITS DU TRAVAIL

- Nombre de jours de grève
 - Par mot d'ordre local ou national
- Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou à défaut d'une délibération du Conseil de Paris

CHIFFRES CLÉS 2024 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2024

7 Comités Sociaux Territoriaux en central et **45** dans les directions (TIII)

5 CST réunis en Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de travail en central et **56** dans les directions (TIII)

127 réunions avec les organisations syndicales au niveau central

PRÉSENTATION

Instances, concertations avec l'ensemble des OS, audiences syndicales : un dialogue social toujours intense en 2024, année des Jeux olympiques et paralympiques.

Un dialogue social riche et régulier qui développe en 2024 un agenda social autour d'axes majeurs

En 2024, l'élue, en charge du dialogue social, a réuni les organisations syndicales sur différents points inscrits à l'agenda social et celles-ci ont pu exprimer leurs positions par le vote et leurs avis. Leurs observations sur les sujets présentés ont contribué à nourrir le dialogue social informel et à alimenter l'agenda social central de nouveaux rendez-vous.

La prévention au cœur de l'action

La formation spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT) a examiné les documents règlementaires notamment le rapport annuel santé sécurité au travail et le programme annuel de prévention, le rapport d'activité du SPP et le rapport d'activité de la MISST et du SAM.

La FS-SST centrale a également permis d'évoquer des sujets liés à l'actualisation du plan d'actions des risques psycho-sociaux (RPS), à la préparation des actions et des mesures de prévention en cas de fortes chaleurs ou au télétravail.

La FS-SSCT a poursuivi ses travaux dans le cadre des commissions thématiques particulièrement dédiées à la fonction bâtementaire et à l'organisation et aux conditions de travail.

De même dans ce cadre, les représentants des personnels de la FS-SSCT centrale ont contribué à enrichir et à analyser les données relatives à l'enquête interne concernant l'impact du télétravail sur les conditions de travail.

Une forte contribution des instances de dialogue aux enjeux des Jeux Olympiques et Paralympiques

Le CST a été réuni pour débattre des modalités de mobilisation des agents et de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

La FS-SCT centrale, après avoir examiné les sujets liés aux conditions de travail pendant les JOP, a effectué une dizaine de visites de sites de festivités dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques. Son action a été particulièrement appréciée et a apporté des améliorations notables aux conditions de travail dans ces espaces.

Un dialogue social organisé en central et en directions

Le comité social territorial de direction partage des sujets communs avec le central, autant que de besoin.

52 réunions de CST se sont tenues, dont 7 au niveau central et 61 réunions de FS SSCT ont eu lieu, dont 5 au niveau central, complétées par des réunions du CSAP.

Les 7 réunions du CST Central, présidé par l'adjointe à la Maire chargée des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public, ont abordé en 2024 des sujets variés et essentiels comprenant les volets règlementaires et les sujets stratégiques de l'organisation et du fonctionnement des services de collectivité parisienne et des politiques RH.

Le CST central a été consulté sur les thèmes qui ont concerné la collectivité parisienne, tels, le rapport social unique 2023 ou la modification du barème d'allocation prévoyance.

Par ailleurs, des actions structurantes de la politique RH, inscrites à l'agenda social ont été soumises à l'examen des représentants du personnel notamment, les diverses mesures pour garantir l'organisation et le bon fonctionnement des services municipaux en 2024, année des Jeux olympiques et paralympiques.

L'axe 2, « Paris, employeur inclusif », du Plan parisien Égalité 2024-2027 a fait suite à un premier plan mis en œuvre sur la période 2021-2023. Ce plan, qui concerne trois thématiques : l'égalité professionnelle femmes-hommes, la lutte contre

les discriminations, le handicap déploie des actions dans la plupart des procédures RH.

Le budget primitif emplois 2025 a également été examiné lors du dernier CST de l'année.

Parallèlement, la Ville a également réuni le comité de suivi des réformes.

Ces réunions institutionnelles ont été complétées par 127 réunions et audiences avec les 7 organisations syndicales représentatives au niveau central, dont 49 réunions à l'initiative de l'administration, correspondant principalement aux cycles de concertation sur les thèmes inscrits à l'agenda social 2024 et 78 audiences accordées à la demande des organisations syndicales.

Les grandes thématiques des réunions inscrites à l'agenda social 2024 ont notamment été la protection sociale complémentaire, l'égalité femmes hommes, les droits et moyens syndicaux ou la campagne d'évaluation.

Les audiences ont traité des sujets relatifs à l'Agospap, à l'attractivité des métiers, à la valorisation des compétences, au déroulement des carrières et aux rémunérations, au personnel de maîtrise, conducteurs, et adjoints administratifs et aux autorisations spéciales d'absence et aux droits syndicaux.

Il est à noter que le dialogue social a pu se développer à la Ville en 2024 de manière constante en dépit, notamment, d'une mobilisation sociale de fin d'année contre les projets du gouvernement pour la fonction publique.

Des moyens adaptés à un dialogue social de qualité

Conformément à la réglementation, (décret n°82-447 du 28 mai 1982, art. 16), le nombre d'équivalents temps plein répartis entre organisations syndicales selon leur représentativité à la Ville s'est élevé à 263,14 ETP. Ces ETP représentent un contingent global de 52 891 jours en 2024, accordés aux agents pour l'exercice d'un mandat syndical. D'autres droits syndicaux donnant lieu à autorisation d'absence ont également été accordés en 2024, telles que les autorisations spéciales d'absence pour congrès et réunions d'organismes directeurs de syndicats à hauteur de 9 241 jours (ASA art. 13), les congés de formation syndicale pour 15 203 jours ayant bénéficié à 3 413

agents et les jours de crédit de temps syndical accordés aux membres des FS-SSCT pour un nombre de 4 855 jours.

En plus de ces moyens en temps, il convient de mentionner la dotation des permanents syndicaux au 1^{er} semestre 2024 en ordinateurs portables, de manière à faciliter les conditions du dialogue social. Cet effort d'équipement informatique se poursuivra en 2025 avec la dotation des représentants du personnel des CST et des FS-SSCT de direction pour améliorer le fonctionnement des instances et réduire l'utilisation de dossiers papier.

7.1 RÉUNIONS STATUTAIRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

7	Comité social territorial central (TIII et TIV)	50	Comité social territorial de direction (TIII et TIV)
5	Réunion de FS SSCT central (TIII et TIV)	60	Réunion de FS-SSCT des directions (TIII et TIV)
12	Commissions administratives paritaires (TIII et TIV)		

Nombre de réunions de commissions administratives paritaires (Ville de Paris)

NB de CAP	Personnels du Titre III				Personnels du Titre IV				
	Filière	2024	2023	2022	2021	2024	2023	2022	2021
	administrative et animation			4	7			0	0
	culturelle			1	2			0	0
	médicale et sociale	non pertinent*	non pertinent*	6	4	non pertinent*	non pertinent*	2	3
	technique			9	12			0	0
	sportive			0	1			0	0
	sécurité			3	0			0	0
	CAP catégorie A	2	0			1	1		
	CAP catégorie B	4	3			1	1		
	CAP catégorie C	4	3			0	1		
	TOTAL	10	6	23	26	2	3	2	3

*à compter de 2023, les CAP sont organisées par catégorie et non plus par corps/filière.

Synthèse Ville de Paris TIII et TIV

Nombre de CAP	2024	2023	2022	2021
VILLE DE PARIS (TIII)	10	6	23	26
dont de droit	10	6	0	4
dont à la demande de l'intéressé	0	0	0	6
TITRE IV	2	3	2	3
TOTAL	12	9	25	29

Nombre de réunions de commissions consultatives paritaires

Nb de réunions	2024	2023	2022	2021
Nombre de CCP - TIII	4	3	2	2
dont de droit	4	3	0	0
dont à la demande de l'intéressé	0	0	0	0
Nombre de CCP - TIV	0	0	1	0
dont de droit	0	0	1	0
dont à la demande de l'intéressé	0	0	0	0
TOTAL	4	3	3	2

Nombre de représentants des personnels par instance et par qualité (titulaire/suppléant) - TIII

Instances	2024								2023		2022		2021	
	Titulaires		Suppléants		Total		Total		Total		Total		Total	
	F	H	F	H	F	H	Tit.	Sup.	F	H	F	H	F	H
Comités sociaux territoriaux (CST) (central et directions)	76	106	72	109	148	215	182	181	183	183	196	196	196	196
Formations spécialisées (FS-SSCT) ⁽¹⁾ et ⁽³⁾ (centrale et directions)	69	111	150	198	219	309	180	348	180	357	182	182	182	182
CSAP	2	9	9	13	11	22	11	22	11	22	11	22	11	22
CAP A ⁽²⁾	3	5	5	3	8	8	8	8	8	8	225	225	225	225
CAP B ⁽²⁾	3	5	5	3	8	8	8	8	8	8				
CAP C ⁽²⁾	3	5	3	5	6	10	8	8	8	8				
CCP ^{(1) et (4)}	5	3	6	1	11	4	8	7	8	7	21	21	21	21

(1) Un représentant du personnel non désigné.

(2) Suite aux élections professionnelles 2022, les CAP ont été constituées en 2023 par catégorie hiérarchique (A,B et C) et non plus par corps de fonctionnaires d'où la diminution du nombre de représentants en 2023.

(3) Suite aux élections professionnelles 2022, le CHSCT est devenu en 2023 la FS-SSCT (formation spécialisée - santé sécurité et conditions de travail - du CST).

(4) Suite aux élections professionnelles 2022, une CCP unique a remplacé en 2023 les 3 CCP organisées par catégorie hiérarchique d'où la diminution du nombre de représentant par rapport à 2023.

7.1 RÉUNIONS STATUTAIRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de réunions du comité social territorial et de la formation spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail

Type de réunions	Personnels du Titre III				Personnels du titre IV			
	2024	2023	2022	2021	2024	2023	2022	2021
Réunions du conseil supérieur des administrations parisiennes	3	2	3	4	0	0	0	0
Réunions du comité social territorial central	7	5	9	14	0	0	0	0
Réunions des comités sociaux techniques des directions	45	42	60	91	5	4*	4*	8*
Réunions de la formation spécialisée SSCT centrale	5	4	4	11	0	0	0	0
Réunions de la formation spécialisée SSCT des directions	56	57	64	96	4	4	27**	31

* Réunions des comités sociaux territoriaux et comités d'hygiène et de sécurité d'établissement et CHSCT d'établissement

** Chiffres non consolidés

Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés en application de l'article 13 du décret du 28 mai 1982 et volume du contingent global d'heures d'autorisation d'absence

L'article 13 du décret 82-447 du 28 mai 1982 prévoit depuis 2015 la possibilité de bénéficier de 10 à 20 jours par an et par agent pour participer aux congrès et organismes directeurs de syndicats de tous niveaux, y compris local, c'est à dire Ville de Paris (niveau local, départemental, régional, national et international).

2024	2023	2022	2021
9 426 j (TIII) + 185 j (TIV) = 9 611 j	11 435 j	9 476 j	8 199 j

Volume du contingent global de jours* d'autorisation d'absence	
2024	2023
52 891 j (TIII) + 620 j (TIV) = 53 511 j	52 628 j

*l'unité de compte retenue en gestion du temps de travail et décompte des droits syndicaux est le jour et la demi-journée, et non pas les heures comme demandé par l'arrêté d du 10 décembre 2021

Nombre d'équivalents temps plein répartis entre organisations syndicales selon leur représentativité et pouvant être accordés aux agents pour l'exercice d'un mandat syndical (art. 16 du décret 82-447)

Personnels ville de Paris hors titre IV			
2024	2023	2022	2021
263,14	263,14	270	270

Personnels du titre IV (consommation effective)			
2024	2023	2022	2021
3,25	3,25	nc	nc

Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales et nombre d'heures effectivement utilisées

Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales*	Nombre d'heures effectivement utilisées**
263,14 ETP	nc

* parce que la collectivité parisienne applique le décret n°82-447 du 28 mai 1982 sur le droit syndical de l'Etat et non le décret de la FPT, la mesure est en ETP.

**Le nombre d'heures effectivement utilisées n'est pas disponible car l'application Chronotime n'est pas service dans toutes les directions. Les directions ne sont pas en mesure actuellement d'établir ces données pour chacun des 7 droits syndicaux ouvrant droit à autorisation d'absence.

Nombre de jours d'absence pour formation syndicale accordés aux fonctionnaires*

Nombre d'agents	Nombre de jours de congés formation syndicale
3 413 (TIII) + 32 (TIV) = 3 445	15 203 j (TIII) + 158 j (TIV) = 15 361 j

* données partielles

Nombre de protocoles d'accords en matière de droits syndicaux

Pour des raisons statutaires et réglementaires, la Ville de Paris applique le décret de la fonction publique de l'Etat (décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique) qui ne permet pas de négocier d'accord sur ce sujet, cette possibilité existant par ailleurs dans le cadre de la fonction publique territoriale. La Ville s'est toutefois dotée d'un protocole d'accord de méthode sur le fonctionnement des instances et le dialogue social examiné au comité technique central du 21 juin 2017.

Nombre de négociations par domaine référencé à l'article L.222-3 du code général de la fonction publique

Domaine	Nombre de négociations engagées	Nombre de négociations conclues et signées
Conditions et organisation du travail, notamment aux actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail	0	0
Temps de travail, télétravail, qualité de vie au travail, modalités des déplacements entre le domicile et le travail ainsi qu'aux impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail	0	0
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services	0	0
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique, de la préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations	0	0
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0	0
Promotion de l'égalité des chances, reconnaissance de la diversité et prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et gestion des carrières	0	0
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap	0	0
Déroulement des carrières et promotion professionnelle	0	0
Apprentissage	0	0
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie	0	0
Intéressement collectif et modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires	0	0
Action sociale	0	0
Protection sociale complémentaires	0	0
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	0	0
TOTAL	0	0

Nombre d'agents mis à disposition des organisations syndicales selon l'article L.313-3 du code général de la fonction publique

2 agents en 2024 (TIII) + 1 agent (TIV)

Nombre de jours d'activité des représentants en FS-SST et du secrétaire du FS-SST

4 855 j (TIII) + 308,6 j (TIV) = 5 163,6 j
--

7.2 SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre de réunions du conseil de discipline

Ville de Paris hors titre IV	2024		2023		2022		2021
	H	F	H	F	H	F	
Nombre de réunions de commissions administratives paritaires réunies dans le cadre du conseil de discipline	61	14	65	6	63	7	35
	75		71		70		35

Titre IV	2024		2023		2022	2021
	H	F	H	F		
Nombre de réunions de commissions administratives paritaires réunies dans le cadre du conseil de discipline	2	0	1	0	1	3
	2		1			

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires

	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984)										
	2024		2023		2022		2021	2024 - TIV		2023 - TIV	
	H	F	H	F	H	F		H	F	H	F
Sanctions du 1er groupe (par la Direction de l'agent) :	284		291		217		227	3		0	
Avertissement*	nc	nc	nc	nc	nc	nc	0	1	0	nc	nc
Blâme	171	66	246	0	169	48	136	0	1	nc	nc
Exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours**	33	14	32	13	0	0	0	0	1	0	
Sanctions du 2ème groupe (par le conseil de discipline)	5		7		5		4	0		0	
Abaissement d'échelon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	5	0	7	0	5	0	4	0	0	0	0
Sanctions du 3ème groupe (par le conseil de discipline)	47		41		42		19	2		1	
Rétrogradation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	36	11	38	3	37	5	19	2	0	1	0
Sanctions du 4ème groupe (par le conseil de discipline)	19		20		22		12	0		0	
Mise à la retraite d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Révocation	18	1	17	3	20	2	12	0	0	0	0
Total tous groupes de sanction	355		359		286		262	5		1	

* chiffre non consolidé

** mis en place à la Ville en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires

	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992)											
	2024		2023		2022		2021		2024 - TIV		2023 - TIV	
	H	F	H	F					H	F	H	F
Avertissement*	0	0	nc	nc	0		0		0	0	0	0
Blâme	0	0	nc	nc	13		0		0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	5	0	0	1	0		0		0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0	0	0	0		0		0	0	0	0
Exclusion définitive du service	2	2	2	0	2		0		0	0	0	0
Total tous groupes de sanction	9		3		15		0		0		0	

* le chiffre n'est pas consolidé

Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels

	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988)											
	2024		2023		2022		2021		2024 - TIV		2023 - TIV	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Avertissement*	0	0	0	0	nc	nc	0	0	0	0	0	0
Blâme	0	0	0	0	4	2	0	0	0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions	0	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Licenciement	0	0	1	0	0	1	1	2	0	0	0	0
Total tous groupes de sanction	2		2		7		4		0		0	

* le chiffre n'est pas consolidé

Motifs des sanctions disciplinaires prononcées par statut d'agent - TIII

Compter un motif par sanction de 2e, 3e et 4e groupes	Principal motif des sanctions prononcées au total et en distinguant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels											
	Fonctionnaire titulaire		Fonctionnaire stagiaire		Agent contractuel		2024			2023	2022	2021
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Total	Total	Total
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	9	4	0	1	0	0	9	5	14	16	17	18
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	4	5	2	1	0	0	6	6	12	9	10	12
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	14	3	2	0	0	0	16	3	19	24	17	18
Ivresse	2	0	0	0	0	0	2	0	2	2	1	1
Mœurs (dont harcèlement sexuel et comportements racistes et sexistes)	3	0	1	0	0	0	4	0	4	4	8	8
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	3	1	0	0	0	0	3	1	4	3	2	3
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	14	2	2	0	0	0	16	2	18	5	8	10
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	10	1	0	0	0	0	10	1	11	9	6	6
Autres (ici dégradation de biens publics)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	59	16	7	2	0	0	66	18	84	72	70	77
	75		9		0							
							84					

Motifs des sanctions disciplinaires prononcées par statut d'agent - TIV

Compter un motif par sanction de 2e, 3e et 4e groupes	Principal motif des sanctions prononcées au total et en distinguant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels											
	Fonctionnaire titulaire		Fonctionnaire stagiaire		Agent contractuel		2024			2023	2022	2021
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Total	Total	Total
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste, posture professionnelle inadaptée)	3	2	0	0	0	0	3	2	5	1	1	1
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ivresse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Mœurs (dont harcèlement sexuel et comportements racistes et sexistes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (ici dégradation de biens publics)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	2	0	0	0	0	3	2	5	1	3	4
	5		0		0							
							5					

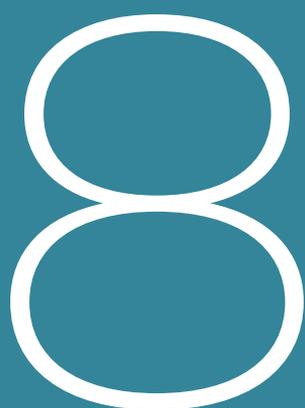
7.3 CONFLITS DU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Collectivité	2024			2023			2022			2021		
	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local **	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre national	Total	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local **	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre national	Total	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local **	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre national	Total	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre national	Total
Total	37 528	11 898	49 426	38 803	41 994	80 797	31 712	14 143	45 855	49 832	11 209	61 041

** Les préavis sont considérés comme locaux quand ils sont déposés par une organisation de la Ville de Paris, même s'il s'agit de revendications nationales.

Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou à défaut d'une délibération du Conseil de Paris	NON
---	-----



RAPPORT
DE SITUATION
COMPARÉE
FEMME HOMME

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.1 EFFECTIFS

- Répartition en personne physique et en équivalent temps plein des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent (y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV, hors assistants maternels et familiaux)
- Par filière, par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et par type de contrat pour les non titulaires
- Âge moyen des agents permanents (hors assistants maternels et familiaux) en activité
- Par filière, par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)
- Âge médian des agents permanents (hors assistants maternels et familiaux) en activité
- Par filière, par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)

8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

- Répartition en personne physique des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent (y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV, hors assistants maternels et familiaux)
- Par statut et par durée du travail (temps complet et temps incomplet ; temps plein, temps partiel)
- Répartition des agents gérés sous Chronotime par niveau de sujétion, par direction et sexe
- Détail des sujétions particulières, niveaux de contrepartie et services ou personnels concernés
- Information sur les modalités d'organisation du temps de travail
- Par cycle de travail
- Par type de contraintes de travail

8.3 COMPTES ÉPARGNE TEMPS

- Données globales relatives aux comptes épargne temps de la collectivité parisienne
- Par catégorie hiérarchique et par direction

8.4 EMBAUCHES ET DÉPARTS

- Répartition des agents permanents recrutés au cours de l'année
- Par statut, par type de recrutement, et par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)
- Recrutement au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)
- Par catégorie hiérarchique, par filière, par corps et par sexe
- Titularisation au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)
- Par catégorie hiérarchique, par filière, par corps et par sexe
- Répartition des agents permanents partis au cours de l'année
- Par statut, par motif de départ et par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)
- Effectifs d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement
- Age moyen de départ par catégorie de départ et par sexe

8.5 POSITIONNEMENT

- Répartition femmes/hommes des agents occupant un emploi fonctionnel de direction
 - Par type d'emploi, par statut d'origine et par corps de détachement
- Répartition femmes/hommes des agents primo nommés sur un emploi d'encadrement supérieur
 - Par fonction et par sexe
- Répartition des candidats aux concours, recrutement direct et autres dispositifs (inscrits, présents, admis)
 - A - recrutements par concours par filière et catégorie hiérarchique et par sexe
 - B - recrutements par voie dérogatoire par filière et catégorie hiérarchique et par sexe
 - C - recrutements via le dispositif PrAB par filière et catégorie hiérarchique et par sexe
 - D - recrutements via le dispositif PACTE par filière et catégorie hiérarchique et par sexe
 - E - recrutements directs (hors non-titulaires) par filière et catégorie hiérarchique et par sexe

8.6 PROMOTION

- Répartition des agents promus et promouvables (hors Titre IV)
 - Par filière, par corps, par catégorie hiérarchique, par mode d'accès et par sexe
- Répartition des agents bénéficiant d'un changement de corps au choix
 - Par catégorie hiérarchique (A, B), par corps et par sexe
- Calcul d'un taux de mobilité par sexe rapportant le nombre de mouvements en année n aux effectifs de n-1
- Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels
 - Part de présidentes de jurys de concours et examens professionnels

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

- Rémunération brute mensuelle moyenne
 - Toutes quotités de travail confondues et agent ayant travaillé au moins 1j dans l'année
 - Par statut, par catégorie hiérarchique, par filière et par sexe
- Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale, toutes quotités de travail confondues
 - Toutes quotités de travail confondues et agent ayant travaillé au moins 1j dans l'année
- Rémunération brute mensuelle moyenne par décile et par sexe
 - Agents à temps plein sur toute la période
- Nombre d'agents par décile et par sexe
 - Agents à temps plein sur toute la période
- Répartition de la rémunération brute annuelle des agents permanents par sexe
 - Agents à temps plein

C - FORMATION

8.8 FORMATION

- Nombre moyen de jours de formation
 - Par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et par sexe
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté (hors Titre IV)

D - CONDITIONS DE TRAVAIL

8.9 CONDITIONS DE TRAVAIL

- Nombre d'accidents de travail et de trajet
 - Par corps, par filière et par sexe
- Nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service dans l'année
 - Par filière, par corps et par sexe
- Nombre d'allocations temporaires d'invalidité attribuées au cours de l'année
 - Par direction et par sexe

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de paternité
Nombre de jours de congés de paternité pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de maternité
Nombre de jours de congés de maternité pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé d'adoption
Nombre de jours de congés d'adoption pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale
Nombre de jours de congés de solidarité familiale pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de prochain aidant
Nombre de jours de congés de proche aidant pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de présence parentale
Nombre de jours de congés de présence parentale pris par agent par catégorie
- Nombre d'agents partis pour raisons personnelles au cours de l'année
 - Par filière, par motifs de départ et par sexe

F - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

8.11 CHARTES DU TEMPS

- Nombre de charte du temps de travail

8.12 TEMPS PARTIEL

- Informations relatives au temps partiel (entrées, modifications de quotité, retour à taux plein)
 - Par filière et par sexe

8.13 SERVICES DE PROXIMITÉ

- Dispositifs d'action sociale pour la garde d'enfants (places en crèche, aides financières)

PRÉSENTATION 2024

Ce 10^e Rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes (RSC) s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis 2004. Les données collectées permettent notamment de mieux connaître la situation comparée des agentes et des agents de la Ville et de suivre l'application du second Plan parisien Égalité, valable pour la période 2024-2027. Par ailleurs, les éléments conjoncturels liés aux JOP 2024 sont exclus dans les données sociales de ce chapitre pour ne pas biaiser les tendances structurelles.

L'objectif d'égalité professionnelle implique le passage en revue de toutes les procédures RH (recrutement, rémunération, gestion des carrières, formation, etc.), ainsi que la mesure systématique et l'analyse des causes des écarts ou des différences de situation entre les agentes et les agents. Il requiert également de connaître leur ressenti face aux inégalités de traitement, injures ou agressions dans le cadre professionnel. Enfin la sensibilisation et la formation sur l'égalité femmes-hommes et les violences sexuelles et sexistes sont indispensables pour changer les pratiques de l'ensemble des agents et des agentes, notamment les nouveaux managers et le réseau RH de la Ville.

Cette démarche globale pour parvenir à une égalité réelle a permis l'obtention en 2019 du label « Égalité professionnelle femmes-hommes ». En 2024, la Ville a obtenu une nouvelle fois ce label à l'issue d'un deuxième cycle d'audit réalisé en octobre 2023 auprès de toutes les directions.

L'ensemble des attendus de l'exécutif municipal et de l'Afnor ont été repris dans un second Plan parisien Égalité qui couvre la période 2024-2027. Présenté aux organisations syndicales et en Conseil de Paris en 2024, l'axe 2.1 de ce plan renouvelle et ajoute des actions concernant les agentes et agents en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail ou impactant le travail et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : égal

accès aux métiers et responsabilités professionnelles, égalité de traitement dans les rémunérations, conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle et familiale, etc.

Depuis 2015, le RSC produit 27 indicateurs communs aux trois fonctions publiques. Ils recouvrent les effectifs, la durée et l'organisation du travail, les embauches et les départs, le positionnement, les promotions, les rémunérations, la formation, les conditions de travail, les congés, le temps partiel, l'organisation du temps de travail et les services de proximité. Leur lecture permet d'établir plusieurs faits saillants.

Un effectif parisien majoritairement féminin

En 2024, la part des femmes au sein de l'effectif global des agents sur emploi permanent (hors assistants maternels et familiaux) est de 54,9 % (55,1 % en 2023, 55,2 % en 2022, 55,5 % en 2021 et 55,8 % en 2020).

Elles représentent 67,4 % des agents de catégorie A (67,2 % en 2023, 67,3 % en 2022, 67,5 % en 2021 et 67,8 % en 2020), 62,8 % des agents de catégorie B (63,3 % en 2023, 64,6 % en 2022¹, 47,5 % en 2021 et 46,3 % en 2020) et 48,1 % des agents de catégorie C (48,2 % en 2023, 48,0 % en 2022, 54,0 % en 2021 et 55,0 % en 2020).

¹ Cette progression est liée au passage en 2022 en catégorie B des 4 041 auxiliaires de puériculture.

68,9 % des femmes exercent une activité soumise à un niveau de sujétion compris entre 1 et 6, ce taux étant de 71,2 % pour les hommes.

69,7 % des agents recrutés en catégorie A sont des femmes (68,0 % en 2023), 58,2 % en catégorie B (62,8 % en 2023) et 56,6 % en catégorie C (62,1 % en 2023).

Un objectif de parité dans les emplois de direction et au sein des jurys de recrutement

Une attention particulière est portée à la parité dans les emplois de direction occupés à 48,1 % par des femmes (52 femmes sur 108 postes), alors que la proportion était de 47,2 % en 2023, 53,7 % en 2022, 49,1 % en 2021 et 47,7 % en 2020.

Le pourcentage de femmes primo nommées² sur des emplois fonctionnels dépasse le principe de parité : passage de 36,8 % en 2017 à 56 % en 2021 et 2022, 43 % en 2023 et 57 % en 2024. Cette répartition place la Ville au-delà de ce que le cadre légal impose (un minimum de 40 % de femmes primo nommées depuis 2017).

Par ailleurs, depuis 2012, le nombre d'hommes et de femmes parmi les membres de jurys de concours est proche de la parité. Cette proportion est désormais de 48,8 % et en 2024 58,8 % des jurys ont été présidés par des femmes.

Les promotions : des ratios promus promouvables à 100 % pour les catégories B et C ; en augmentation pour les catégories A.

En 2024, ce sont 7 527³ promotions qui ont été effectives (contre 4 290 en 2023, 4 725 en 2022, 5 837 en 2021 et 5 793 en 2020) : 5 201 promotions ont bénéficié aux agents de catégorie C, 1 247 aux agents de catégorie B et 1 079 aux agents de catégorie A et A+.

² Pour mémoire, seules les « primo-nominations », c'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'une même collectivité territoriale, sur les emplois listés à l'annexe du décret du 30 avril 2012, sont soumises à l'obligation de nominations équilibrées.

In fine, les femmes représentent 52,0 % des personnes promues en 2024 sur près de 10 126 agents promouvables.

Des écarts de rémunération qui continuent à se réduire

Pour les fonctionnaires, s'agissant des rémunérations nettes mensuelles moyennes, toutes quotités de temps de travail et toutes catégories confondues, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes continue de se réduire. Cet écart est de 4,79 % en 2024 contre 4,76 % en 2023, 4,92 % en 2022, 5,06 % en 2021 et 6,17 % en 2020.

Pour respecter l'arrêté du 14 août 2023, le périmètre de calcul de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes évolue pour intégrer tous les agents ayant travaillé au moins 1j dans l'année et pour être exprimé en rémunération brute.

Avec ce nouveau périmètre, pour les fonctionnaires, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes se réduit également. Il est de 6,5 % en 2024 contre 7,15 % en 2023, 7,32 % en 2022 et 8,0 % en 2021.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes varie selon la quotité de temps de travail et un effet filière.

Par exemple, au sein de la catégorie B, dans la filière médico-social, l'écart femme-homme est de 10,6 %, ce qui reflète le fort taux de temps partiel de cette filière. En effet au niveau de la Ville, les agents à temps partiel sont à 86,2 % des femmes (10,7 % des agentes) et à 13,8 % des hommes (1,8 % des agents).

Une étude a été menée en application du Plan parisien Egalité sur 16 corps pour affiner ces résultats au moyen de l'outil d'analyse conçu par la DGAFP et d'un outil maison. Les résultats de

³ Sont incluses les promotions à la hors classe, aux échelons exceptionnels (notamment à l'échelon exceptionnel d'ICSAP général, à l'échelon spécial d'administrateur général, à l'échelon exceptionnel de chef de service administratif et de chef d'arrondissement).

cette étude ont été présentés aux représentants syndicaux de la Ville dans le cadre de plusieurs réunions d'échanges ayant débutées en juin 2024.

Selon cette étude, plusieurs facteurs expliquent l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à la Ville de Paris :

- L'effet principal mesuré est celui du temps partiel. En 2024, 84,6 % des fonctionnaires à temps partiel sont des femmes (contre 84,7 % en 2023, 86,4 % en 2022 et 86,7 % en 2021).
- L'autre effet conséquent est celui de la ségrégation des corps : il est constaté, à catégorie hiérarchique équivalente, que les femmes se concentrent dans des corps (surtout des filières médico-sociale et culturelle) moins rémunérateurs et avec des carrières moins rapides que les hommes qui, eux, occupent des corps (notamment dans la filière technique) avec des grilles indiciaires offrant des indices plus élevés et des rythmes d'avancement plus rapides, ainsi que des régimes indemnitaires plus importants.

Une étude de cohorte doit prochainement étudier l'impact du genre dans les carrières par le croisement de plusieurs données (âge, ancienneté, congé de maternité, paternité, parental, disponibilité, temps de travail, etc.).

Les femmes majoritaires en 2024 parmi les agents bénéficiant de formations

Le nombre de jours de formation annuel moyen rapporté aux effectifs globaux des agents sur emploi permanent est de 3,8 pour les hommes et de 4,4 pour les femmes. En 2024, le nombre de jours de formation des femmes continue à dépasser celui des hommes pour atteindre 4,4 en 2024 contre 3,8 en 2023.

Un outil pour mieux accompagner les agentes en congé de maternité

La Ville de Paris poursuit son objectif d'harmoniser les pratiques quant au congé maternité. Depuis mars 2023, plusieurs outils autour de

l'accompagnement de la maternité ont été publiés. Ces outils sont issus d'un travail collaboratif avec des agentes concernées, des managers et des gestionnaires RH volontaires. Ils donnent des clés sur les différentes démarches à effectuer depuis la déclaration de grossesse jusqu'au retour au travail et aident à mieux identifier le rôle de chacun (agente, UGD, manager) pour faciliter le respect des droits des femmes et de l'égalité professionnelle.

Depuis 2024, ce kit maternité est automatiquement transmis aux agentes lors de la déclaration de grossesse sur le Compte agent. Il a également largement été relayé auprès des services des ressources humaines de chaque direction de la Ville. Ces services ont contribué à sa diffusion tant auprès des agentes concernées que des partenaires clefs de la chaîne RH (managers, UGD).

En 2024, ce sont 939 femmes qui ont pris un congé maternité, contre 1 021 en 2023, 1 162 en 2022, 1 189 en 2021 et 1 243 en 2020.

2^e promotion de Paris pluri'elles, le réseau de femmes encadrantes

Paris pluri'elles est un réseau de femmes encadrantes qui vise à leur permettre de se sentir plus légitimes et épanouies pour mener leur carrière. Et ce, pas uniquement pour accéder à de plus grandes responsabilités mais plus largement pour se sentir bien dans leur vie professionnelle.

Chaque année, 20 encadrantes sont sélectionnées pour constituer un réseau de paires. Paris pluri'elles propose un accompagnement à la fois individuel et collectif :

- 3 conférences thématiques suivies d'ateliers ;
- des séances de codéveloppement : travailler sur des situations concrètes grâce à l'intelligence collective ;
- du mentorat : échanger avec des dirigeantes de la collectivité ;
- du coaching : prendre du recul sur ses modes de fonctionnement.

La 2^{ème} promotion lancée en mars 2024 concerne 20 encadrantes de catégorie B issues de 17 directions différentes. 11 sont encadrantes en service déconcentré et 9 en services centraux.

Des avancées en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail

En 2024, cet objectif du Plan parisien Egalité a poursuivi sa déclinaison en de nombreuses actions.

Tout d'abord, les directions ont été fortement encouragées à se saisir des deux modules du catalogue annuel de formation dédiés aux violences sexuelles et sexistes au travail.

Ces formations ont permis de former des publics cibles, comme les élu-es des organisations syndicales ou l'ensemble des responsables éducatifs Ville (REV). En outre, des ateliers d'échanges et de pratiques sur les violences sexuelles et sexistes au travail (VSST) ont été animés dans plusieurs directions de la Ville. Ils

font également dorénavant partie de la formation initiale obligatoire des TSO et agent-es de maîtrise (DPE), des gestionnaires RH et des agent-es suivant le Parcours Passerelle DDCT.

La collectivité parisienne poursuit également sa lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales et leur impact au travail. Deux assistantes sociales sont particulièrement formées à ce sujet au bureau de l'action sociale (BAS) et interviennent régulièrement pour faire connaître aux agents et agentes leur dispositif de mise à l'abri des victimes.

Enfin, les directions de la Ville se dotent progressivement de dispositifs internes de signalement et de traitement des violences qui incluent les violences sexuelles et sexistes. Ces dispositifs seront complétés au printemps 2025 par un dispositif subsidiaire, piloté par la Direction des Ressources Humaines pour assurer le traitement des signalements des agentes et des agents par leur direction.

Répartition par sexe et catégorie des promotions de grades en 2024

	F	H	Total
A	846	233	1 079
B	793	454	1 247
C	2 274	2 927	5 201
Total	3 913	3 614	7 527

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2024 (hors Titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	2 137	1 158	3 295	68%	846	233	1 079	78%	1,21
dont A+	101	128	229	44%	18	18	36	50%	1,13
B	899	568	1 467	61%	793	454	1 247	64%	1,04
C	2 365	2 999	5 364	44%	2 274	5 201	5 201	44%	0,99
Total	5 401	4 725	10 126	55%	3 913	3 614	7 527	52%	0,97

L'indicateur de représentation des femmes dans les promotions de grade au choix ou par examen professionnel, mesure le rapport entre le taux de femmes promues et le taux de femmes promouvables ou inscrites aux examens professionnels concernés. Le taux d'équilibre se situe à 1 ; au-dessus, la situation est plus favorable aux femmes. Le taux global de l'année 2024 est de 0,97 contre 0,99 en 2023, 1,05 en 2022, 0,96 en 2021, 0,99 en 2019, 0,94 en 2018, 0,95 en 2017, 0,98 en 2015 et 2016, 0,97 en 2014, 1,07 en 2013, 1,01 en 2012.

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.1 EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition en personne physique et en équivalent temps plein des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent* hors assistants maternels et familiaux

Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par filière, par statut, par catégorie (A+, A, B, C)
et par type de contrat pour les contractuels

Catégorie A+

Filière	Statut	Type de contrat pour les non titulaires	A+				Total A+	
			Femmes		Hommes		Agents	etp
			Agents	etp	Agents	etp		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			102	101,6	113	113,0	215	214,6
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	CDD Public	9	9,0	12	12,0	21	21,0
	CONTRACTUEL	CDI public	3	3,0	7	7,0	10	10,0
	TITULAIRE		44	43,6	74	74,0	118	117,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		22	22,0	6	6,0	28	28,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		24	24,0	14	14,0	38	38,0
FILIÈRE CULTURELLE			65	64,2	23	22,8	88	87,0
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	CDD Public	1	1,0	0	0,0	1	1,0
	STAGIAIRE		1	1,0	0	0,0	1	1,0
	TITULAIRE		43	42,7	13	12,8	56	55,5
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		6	6,0	1	1,0	7	7,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		14	13,5	9	9,0	23	22,5
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			226	167,6	37	24,8	263	192,3
FILIÈRE MÉDICO- SOCIALE	CONTRACTUEL	CDD Public	79	45,8	13	7,6	92	53,4
	CONTRACTUEL	CDI public	50	30,6	16	9,2	66	39,8
	STAGIAIRE		12	11,6	1	1,0	13	12,6
	TITULAIRE		81	75,7	7	7,0	88	82,7
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		3	2,8	0	0,0	3	2,8
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		1	1,0	0	0,0	1	1,0
FILIÈRE TECHNIQUE			96	94,8	120	119,7	216	214,5
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	CDD Public	4	4,0	8	8,0	12	12,0
	CONTRACTUEL	CDI public	5	5,0	3	3,0	8	8,0
	STAGIAIRE		0	0,0	1	1,0	1	1,0
	TITULAIRE		77	75,8	101	100,7	178	176,5
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		4	4,0	3	3,0	7	7,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		6	6,0	4	4,0	10	10,0
Total général A+			489	428,2	293	280,3	782	708,4

Catégorie A (hors A+)

Filière	Statut	Type de contrat pour les non titulaires	A				Total A	
			Femmes		Hommes		Agents	etp
			Agents	etp	Agents	etp		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			1 332	1 322,1	739	736,2	2 071	2 058,3
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	CDD Public	328	324,9	156	154,5	484	479,4
	CONTRACTUEL	CDI Public	153	151,8	98	98,0	251	249,8
	STAGIAIRE		28	27,7	22	22,0	50	49,7
	TITULAIRE		686	681,1	415	413,7	1 101	1 094,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		94	93,8	24	24,0	118	117,8
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		43	42,8	24	24,0	67	66,8
FILIÈRE CULTURELLE			419	394,3	390	353,4	809	747,7
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	CDD Public	36	32,9	24	22,1	60	55,0
	CONTRACTUEL	CDI Public	66	51,0	103	73,7	169	124,7
	STAGIAIRE		3	3,0	3	3,0	6	6,0
	TITULAIRE		288	281,9	244	238,6	532	520,5
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		20	19,5	14	14,0	34	33,5
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		6	6,0	2	2,0	8	8,0
FILIÈRE HORS FILIÈRE			761	652,0	585	517,5	1 346	1 169,5
FILIÈRE HORS FILIÈRE	CONTRACTUEL	CDD Public	282	221,3	214	183,3	496	404,6
	CONTRACTUEL	CDI public	61	26,1	61	27,1	122	53,2
	DETACHE SUR CONTRAT FPE	CDD DET INT COLLAB	1	1,0	1	1,0	2	2,0
	DETACHE SUR CONTRAT FPE	CDD DP accueil	1	1,0	1	1,0	2	2,0
	DETACHE SUR CONTRAT FPE	CDD Public	0	0	7	7,0	7	7,0
	DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	CDD DP accueil	3	3,0	2	2,0	5	5,0
	STAGIAIRE		10	9,8	13	13,0	23	22,8
	TITULAIRE		401	387,9	284	281,1	685	668,9
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		2	2,0	2	2,0	4	4,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			902	859,1	39	36,4	941	895,4
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	CDD Public	97	84,4	12	11,2	109	95,6
	CONTRACTUEL	CDI Public	22	17,3	4	2,8	26	20,0
	STAGIAIRE		3	3,0	0	0	3	3,0
	TITULAIRE		658	636,8	19	18,4	677	655,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		119	114,6	3	3,0	122	117,6
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		3	3,0	1	1,0	4	4,0
FILIÈRE SÉCURITÉ			3	3,0	20	20,0	23	23,0
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE		0	0,0	3	3,0	3	3,0
	TITULAIRE		3	3,0	15	15,0	18	18,0
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		0	0,0	2	2,0	2	2,0
FILIÈRE SOCIALE			1 774	1 730,9	206	204,9	1 980	1 935,8
FILIÈRE SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE		1	1,0	0	0,0	1	1,0
	CONTRACTUEL	CDD Public	62	61,9	18	18,0	80	79,9
	CONTRACTUEL	CDI Public	1	1,0	1	1,0	2	2,0
	STAGIAIRE		69	68,4	6	6,0	75	74,4
	TITULAIRE		1 590	1 549,0	178	176,9	1 768	1 725,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		49	47,6	2	2,0	51	49,6
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		2	2,0	1	1,0	3	3,0
FILIÈRE SPORTIVE			9	9,0	55	55,0	64	64,0
FILIÈRE SPORTIVE	CONTRACTUEL	CDD Public	0	0,0	2	2,0	2	2,00
	TITULAIRE		9	9,0	53	53,0	64	64,00
FILIÈRE TECHNIQUE			532	524,5	680	678,4	1 212	1 202,9
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	CDD Public	93	92,4	130	129,9	223	222,3
	CONTRACTUEL	CDI Public	61	60,0	65	64,8	126	124,8
	ELEVE		11	11,0	18	18,0	29	29,0
	STAGIAIRE		26	26,0	23	23,0	49	49,0
	TITULAIRE		307	301,8	428	426,7	735	728,5
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		21	20,6	8	8,0	29	28,6
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		13	12,7	8	8,0	21	20,7
TOTAL A			5 732	5 494,9	2 714	2 601,7	8 446	8 096,6

Catégorie B

Filière	Statut	Type de contrat pour les non titulaires	B				Total B	
			Femmes		Hommes		Agents	etp
			Agents	etp	Agents	etp		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			1 459	1 441,9	584	582,9	2 043	2 024,9
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	CDD Public	74	72,7	34	34,0	108	106,7
	CONTRACTUEL	CDI Public	10	9,6	12	11,9	22	21,6
	STAGIAIRE		4	4,0	2	2,0	6	6,0
	TITULAIRE		1 325	1 309,9	518	517,0	1 843	1 826,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		23	22,9	9	9,0	32	31,9
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		23	22,8	9	9,0	32	31,8	
FILIÈRE ANIMATION			469	457,4	299	295,0	768,0	752,4
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	CDD Public	1	1,0	4	4,0	5	5,0
	CONTRACTUEL	CDI public	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	STAGIAIRE		3	3,0	3	3,0	6	6,0
	TITULAIRE		464	452,4	291	287,0	755	739,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		1	1,0	0	0,0	1	1,0
FILIÈRE CULTURELLE			710	662,6	338	316	1 048	978,7
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	CDD Public	20	16,1	15	10,8	35	26,8
	CONTRACTUEL	CDI Public	75	53,9	46	33,8	121	87,7
	STAGIAIRE		26	26,0	10	9,6	36	35,6
	TITULAIRE		558	536,6	252	247,1	810	783,7
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		28	27,1	12	11,8	40	38,9
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		3	3,0	3	3,0	6	6,0	
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			4 141	4 013,9	68	65,2	4 209	4 079,1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	CDD Public	7	7,0	0	0,0	7	7,0
	AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE		5	5,0	0	0,0	5	5,0
	AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE		8	8,0	0	0,0	8	8,0
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE		120	118,4	3	3,0	123	121,4
	CONTRACTUEL	CDD Public	55	55,0	2	2,0	57	57,0
	CONTRACTUEL	CDI public	1	0,7	5	3,5	6	4,2
	STAGIAIRE		98	97,4	2	2,0	100	99,4
	TITULAIRE		3 808	3 684,0	55	53,7	3 863	3 737,7
TITULAIRE DETACHE CNRACL		39	38,4	1	1,0	40	39,4	
FILIÈRE SÉCURITÉ			86	86,0	220	219,6	306	305,6
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE		1	1,0	14	14,0	15,0	15,0
	TITULAIRE		71	71,0	180	179,6	251,0	250,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		13	13,0	18	18,0	31,0	31,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		1	1,0	8	8,0	9,0	9,0
FILIÈRE SOCIALE			49	48,0	25	25,0	74	73,0
FILIÈRE SOCIALE	CONTRACTUEL	CDD Public	19	19,0	3	3,0	22	22,0
	CONTRACTUEL	CDI public	1	0,2	0	0,0	1	0,2
	STAGIAIRE		2	2,0	2	2,0	4	4,0
	TITULAIRE		26	25,8	20	20,0	46	45,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		1	1,0	0	0,0	1	1,0
FILIÈRE SPORTIVE			101	96,9	312	300,66	413	397,53
FILIÈRE SPORTIVE	CONTRACTUEL	CDD Public	2	1,0	5	3,00	7	4,00
	CONTRACTUEL	CDI Public	6	3,07	30	21,16	36	24,23
	STAGIAIRE		7	7,00	11	11,00	18	18,00
	TITULAIRE		85	84,80	263	262,50	348	347,30
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		1	1,0	3	3,00	4	4,00
FILIÈRE TECHNIQUE			688	679,6	2 722	2 713,3	3 410	3 392,9
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	CDD Public	84	83,3	116	116,0	200	199,3
	CONTRACTUEL	CDI Public	7	6,3	26	25,7	33	32,0
	STAGIAIRE		17	17,0	34	34,0	51	51,0
	TITULAIRE		569	562,0	2 533	2 524,6	3 102	3 086,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		7	7,0	5	5,0	12	12,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		4	4,0	8	8,0	12	12,0
TOTAL B			7 703	7 486,3	4 568	4 517,8	12 271	12 004,1

Catégorie C

Filière	Statut	Type de contrat pour les non titulaires	C				Total C	
			Femmes		Hommes		Agents	etp
			Agents	etp	Agents	etp		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			3 076	3 033,7	862	849,9	3 938	3 883,7
	CONTRACTUEL	CDD Public	123	119,8	56	50,0	179	169,8
	CONTRACTUEL	CDI Public	6	4,0	9	5,5	15	9,5
	STAGIAIRE		111	110,5	38	38,0	149	148,5
	TITULAIRE		2 757	2 722,0	748	745,4	3 505	3 467,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	CDD Public	74	72,4	9	9,0	83	81,4
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	CDD Public	5	5,0	2	2,0	7	7,0
FILIÈRE ANIMATION			2 326	1 948,9	1 049,0	968,3	3 375	2 917,1
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	CDD Public	252	189,0	100	83,3	352	272,3
	CONTRACTUEL	CDI Public	637	388,5	131	87,4	768	476,0
	STAGIAIRE		240	238,1	122	122,0	362	360,1
	TITULAIRE		1 195	1 131,7	695	674,6	1 890	1 806,3
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		2	1,5	1	1,0	3	2,5
FILIÈRE CULTURELLE			337	239,7	184	154,0	521	393,8
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	CDD Public	117	25,3	34	8,3	151	33,6
	CONTRACTUEL	CDI Public	1	0,9	1	0,3	2	1,3
	STAGIAIRE		11	10,8	5	4,3	16	15,1
	TITULAIRE		206	200,7	144	141,1	350	341,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		2	2,0	0	0,0	2	2,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			64	64,0	70	70,0	134	134,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	CDD Public	4	4,0	1	1,0	5	5,0
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE		7	7,0	0	0,0	7	7,0
	CONTRACTUEL	CDD Public	43	43,0	62	62,0	105	105,0
	CONTRACTUEL	CDI public	1	1,0	3	3,0	4	4,0
	STAGIAIRE		7	7,0	4	4,0	11	11,0
	TITULAIRE		2	2,0	0	0,0	2	2,0
FILIÈRE SÉCURITÉ			1 050	1 020,6	2 363	2 324,0	3 413	3 344,6
FILIÈRE SÉCURITÉ	CONTRACTUEL	CDD Public	39	14,8	75	39,7	114	54,5
	CONTRACTUEL	CDI Public	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	STAGIAIRE		131	131,0	348	348,0	479	479,0
	TITULAIRE		873	867,8	1 928	1 924,3	2 801	2 792,1
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		7	7,0	11	11,0	18	18,0
FILIÈRE SOCIALE			2 002	1 977,5	12	12,0	2 014	1 989,5
FILIÈRE SOCIALE	CONTRACTUEL	CDD Public	324	322,3	2	2,0	326	324,3
	CONTRACTUEL	CDI Public	3	3,0	0	0,0	3	3,0
	STAGIAIRE		129	129,0	0	0,0	129	129,0
	TITULAIRE		1 546	1 523,2	10	10,0	1 556	1 533,2
FILIÈRE TECHNIQUE			6 304	5 892	11 786	11 750,1	18 090	17 642,1
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	CDD Public	1 112	889,0	419	408,5	1 531	1 297,5
	CONTRACTUEL	CDI Public	397	255,3	35	33,0	432	288,3
	CONTRACTUELS PACTE	CDD Public	9	9,0	90	90,0	99	99,0
	STAGIAIRE		569	566,0	605	604,8	1 174	1 170,8
	TITULAIRE		4 182	4 137,9	10 581	10 557,8	14 763	14 695,7
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		10	9,8	40	40,0	50	49,8
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		25	25,0	16	16,0	41	41,0	
TOTAL C			15 159	14 176,5	16 326	16 128,3	31 485	30 304,7

	Femmes		Hommes		Total	
	Agents	etp	Agents	etp	Agents	etp
Total général 2024	29 083	27 585,9	23 901	23 528,0	52 984	51 113,9
Total général 2023	28 459	26 993,3	23 221	22 896,5	51 680	49 889,8
Total général 2022	28 475	26 980,0	23 078	22 765,1	51 553	49 745,1
Total général 2021	28 988	27 430,0	23 262	22 922,3	52 250	50 352,3

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.1 EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Âge moyen des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent* hors assistants maternels et familiaux

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par filière, par statut, par catégorie (A+, A, B, C)

Catégorie A+

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total A+
		A+		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		48,0	50,7	49,4
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	47,1	46,8	46,9
	TITULAIRE	52,0	53,1	52,7
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	42,9	42,7	42,8
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	45,9	47,2	46,4
FILIÈRE CULTURELLE		48,8	49,6	49,0
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	54,0	0,0	54,0
	STAGIAIRE	23,0	0,0	23,0
	TITULAIRE	49,2	47,8	48,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	44,8	33,0	43,1
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	50,6	54,0	51,9
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		50,2	55,9	51,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	47,0	56,5	48,7
	STAGIAIRE	40,3	30,0	39,5
	TITULAIRE	56,5	57,3	56,5
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	60,7	0,0	60,7
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	41,0	0,0	41,0
FILIÈRE TECHNIQUE		50,4	49,2	49,8
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	50,9	47,7	49,2
	STAGIAIRE	0,0	39,0	39,0
	TITULAIRE	50,4	49,9	50,1
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	53,3	44,7	49,6
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	48,3	43,0	46,2
Total A+		49,6	50,7	50,0

Catégorie A (sans A+)

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total A
		A		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		45,5	47,2	46,1
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	39,1	42,0	40,1
	STAGIAIRE	30,2	28,0	29,2
	TITULAIRE	50,6	51,7	51,0
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46,0	48,1	46,4
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	44,4	43,0	43,9
FILIÈRE CULTURELLE		51,8	52,2	52,0
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	48,9	50,5	49,8
	STAGIAIRE	42,3	48,7	45,5
	TITULAIRE	53,4	53,2	53,3
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46,9	49,9	48,1
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	43,8	55,0	46,6
FILIÈRE HORS FILIÈRE		46,3	44,2	45,4
FILIÈRE HORS FILIÈRE	CONTRACTUEL	44,2	42,1	43,3
	DETACHE SUR CONTRAT FPE	34,5	43,2	41,6
	DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	45,7	41,0	43,8
	STAGIAIRE	35,9	29,0	32,0
	TITULAIRE	48,4	47,0	47,8
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	50,0	44,0	47,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		48,4	43,7	48,2
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	39,7	37,1	39,4
	STAGIAIRE	35,7	0,0	35,7
	TITULAIRE	50,5	48,8	50,5
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	45,5	44,7	45,5
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	46,7	51,0	47,8
FILIÈRE SÉCURITÉ		54,3	50,9	51,3
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE	0,0	36,7	36,7
	TITULAIRE	54,3	53,4	53,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	0,0	53,0	53,0
FILIÈRE SOCIALE		46,7	46,8	46,7
FILIÈRE SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	49,0	0,0	49,0
	CONTRACTUEL	32,2	33,8	32,6
	STAGIAIRE	33,7	43,2	34,5
	TITULAIRE	47,9	48,3	47,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	45,8	53,0	46,1
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	38,5	41,0	39,3
FILIÈRE SPORTIVE		52,4	50,7	50,9
FILIÈRE SPORTIVE	CONTRACTUEL	0,0	50,5	50,5
	TITULAIRE	52,4	50,7	50,9
FILIÈRE TECHNIQUE		42,5	44,0	43,4
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	43,8	42,4	43,0
	ELEVE	20,8	21,1	21,0
	STAGIAIRE	29,8	25,4	27,7
	TITULAIRE	43,4	46,7	45,3
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46,4	45,9	46,3
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	44,7	40,0	42,9
TOTAL A		46,6	46,5	46,6

Catégorie B

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total B
		B		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		50,0	50,0	50,0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	33,9	36,7	34,9
	STAGIAIRE	40,0	38,0	39,3
	TITULAIRE	51,1	51,4	51,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	50,3	47,6	49,5
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	45,2	45,2	45,2
FILIÈRE ANIMATION		47,0	43,8	45,7
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	31,0	36,6	35,7
	STAGIAIRE	36,3	32,0	34,2
	TITULAIRE	47,1	44,0	45,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	40,0	0,0	40,0
FILIÈRE CULTURELLE		48,9	49,8	49,2
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	47,6	49,0	48,1
	STAGIAIRE	38,6	38,0	38,4
	TITULAIRE	49,6	50,5	49,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	47,1	48,1	47,4
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	49,0	51,3	50,2
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		44,5	46,6	44,5
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	33,4	0,0	33,4
	AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	42,0	0,0	42,0
	AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE	33,6	0,0	33,6
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	46,9	43,0	46,8
	CONTRACTUEL	32,6	47,0	34,2
	STAGIAIRE	34,4	42,0	34,6
	TITULAIRE	44,9	46,7	44,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	42,4	54,0	42,7
FILIÈRE SÉCURITÉ		51,9	52,1	52,1
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE	28,0	42,1	41,1
	TITULAIRE	51,5	53,1	52,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	56,1	53,6	54,6
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	47,0	45,6	45,8
FILIÈRE SOCIALE		36,6	43,3	38,9
FILIÈRE SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	36,0	32,3	35,5
	CONTRACTUEL	30,5	33,0	31,8
	STAGIAIRE	36,9	46,0	40,9
	TITULAIRE	51,0	0,0	51,0
FILIÈRE SPORTIVE		45,0	46,5	46,1
FILIÈRE SPORTIVE	CONTRACTUEL	46,6	47,0	46,9
	STAGIAIRE	33,4	32,5	32,9
	TITULAIRE	45,7	47,1	46,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	52,0	37,7	41,3
FILIÈRE TECHNIQUE		46,7	49,7	49,1
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	34,0	39,9	37,6
	STAGIAIRE	39,0	40,1	39,8
	TITULAIRE	49,0	50,4	50,1
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	47,3	52,2	49,3
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	41,8	45,6	44,3
TOTAL B		46,3	49,2	47,4

Catégorie C

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total C
		C		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		50,2	48,9	49,9
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	36,6	41,7	38,3
	STAGIAIRE	38,6	32,3	37,0
	TITULAIRE	51,4	50,4	51,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	47,7	48,7	47,8
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	51,4	45,0	49,6
FILIÈRE ANIMATION		47,5	40,3	45,3
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	49,6	41,1	47,8
	STAGIAIRE	41,9	33,8	39,1
	TITULAIRE	47,2	41,2	45,0
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	35,5	32,0	34,3
FILIÈRE CULTURELLE		35,2	40,9	37,2
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	22,8	22,3	22,7
	STAGIAIRE	30,3	35,2	31,8
	TITULAIRE	42,4	45,6	43,7
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	52,5	0,0	52,5
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		41,0	38,2	39,6
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	36,3	31,0	35,2
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	48,7	0,0	48,7
	CONTRACTUEL	39,0	37,9	38,3
	STAGIAIRE	43,9	46,0	44,6
	TITULAIRE	58,5	0,0	58,5
FILIÈRE SÉCURITÉ		50,0	49,5	49,6
FILIÈRE SÉCURITÉ	CONTRACTUEL	53,4	51,3	52,0
	STAGIAIRE	38,4	40,2	39,7
	TITULAIRE	51,5	51,1	51,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	52,4	46,5	48,8
FILIÈRE SOCIALE		48,8	48,1	48,8
FILIÈRE SOCIALE	CONTRACTUEL	43,7	34,5	43,7
	STAGIAIRE	42,4	0,0	42,4
	TITULAIRE	50,4	50,8	50,4
FILIÈRE TECHNIQUE		49,0	46,1	47,1
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	48,2	41,7	46,7
	CONTRACTUELS PACTE	39,8	29,5	30,4
	STAGIAIRE	40,5	36,3	38,3
	TITULAIRE	50,3	46,9	47,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	48,7	43,0	44,1
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	58,5	56,3	57,6
TOTAL C		48,7	46,2	47,4
Total général 2024		47,7	46,9	47,3
Total général 2023		47,6	46,9	47,3
Total général 2022		47,3	46,9	47,1
Total général 2021		47,0	46,9	46,9

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.1 EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Âge médian des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent* hors assistants maternels et familiaux

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par filière, par statut, par catégorie (A+, A, B, C)

Catégorie A+

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total A+
		A+		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		48	53	50
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	45	44	44
	TITULAIRE	53	55	53
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	43	41	42
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	44	45	44
FILIÈRE CULTURELLE		50	50	50
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	54	0	54
	STAGIAIRE	23	0	23
	TITULAIRE	50	49	49
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46	33	46
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	54	56	55
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		51	59	53
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	44	59	47
	STAGIAIRE	40	30	39
	TITULAIRE	57	59	58
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	65	0	65
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	41	0	41
FILIÈRE TECHNIQUE		51	51	51
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	49	47	49
	STAGIAIRE	0	39	39
	TITULAIRE	51	52	51
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	53	46	50
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	48	44	46
Total A+		50	52	51

Catégorie A (sans A+)

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total A
		A		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		47	49	47
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	37	41	38
	STAGIAIRE	29	27	28
	TITULAIRE	51	52	52
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46	50	46
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	44	43	44
FILIÈRE CULTURELLE		53	53	53
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	49	51	51
	STAGIAIRE	45	49	47
	TITULAIRE	55	55	55
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	50	53	51
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	46	55	48
FILIÈRE HORS FILIÈRE		47	45	46
FILIÈRE HORS FILIÈRE	CONTRACTUEL	44	40	42
	DETACHE SUR CONTRAT FPE	35	41	37
	DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	46	41	46
	STAGIAIRE	33	27	27
	TITULAIRE	48	47	48
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	50	44	48
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		50	43	49
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	37	36	37
	STAGIAIRE	37	0	37
	TITULAIRE	51	48	51
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46	42	46
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	53	51	52
FILIÈRE SÉCURITÉ		55	52	53
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE	0	34	34
	TITULAIRE	55	55	55
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	53	53
FILIÈRE SOCIALE		48	48	48
FILIÈRE SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	49	0	49
	CONTRACTUEL	28	30	29
	STAGIAIRE	31	45	32
	TITULAIRE	49	50	49
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	49	53	49
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	39	41	41
FILIÈRE SPORTIVE		55	51	52
FILIÈRE SPORTIVE	CONTRACTUEL	0	51	51
	TITULAIRE	55	51	52
FILIÈRE TECHNIQUE		44	46	45
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	43	42	42
	ELEVE	21	21	21
	STAGIAIRE	29	24	27
	TITULAIRE	45	49	47
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46	47	46
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	43	41	43
TOTAL A		48	48	48

Catégorie B

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total B
		B		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		52	52	52
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	29	31	29
	STAGIAIRE	37	38	38
	TITULAIRE	52	53	52
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	51	48	51
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	45	44	45
FILIÈRE ANIMATION		47	44	46
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	31	37	34
	STAGIAIRE	33	33	33
	TITULAIRE	47	44	46
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	40	0	40
FILIÈRE CULTURELLE		50	50	50
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	48	51	49
	STAGIAIRE	37	40	38
	TITULAIRE	51	51	51
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	48	47	48
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	51	51	51
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		45	47	45
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	30	0	30
	AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	41	0	41
	AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE	30	0	30
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	50	39	50
	CONTRACTUEL	30	44	31
	STAGIAIRE	33	42	33
	TITULAIRE	45	47	45
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	42	54	43
FILIÈRE SÉCURITÉ		54	54	54
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE	28	38	37
	TITULAIRE	53	54	54
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	56	55	55
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	47	47	47
FILIÈRE SOCIALE		33	42	37
FILIÈRE SOCIALE	CONTRACTUEL	31	31	31
	STAGIAIRE	31	33	31
	TITULAIRE	36	44	40
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	51	0	51
FILIÈRE SPORTIVE		45	47	47
FILIÈRE SPORTIVE	CONTRACTUEL	45	47	47
	STAGIAIRE	33	31	32
	TITULAIRE	46	47	47
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	52	38	38
FILIÈRE TECHNIQUE		48	51	51
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	30	37	33
	STAGIAIRE	34	41	39
	TITULAIRE	50	52	52
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	45	51	50
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	43	48	47
TOTAL B		47	51	49

Catégorie C

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total C
		C		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		52	51	52
	CONTRACTUEL	33	39	36
	STAGIAIRE	38	29	35
	TITULAIRE	53	52	53
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	48	51	48
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	53	45	53
FILIÈRE ANIMATION		49	38	46
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	51	38	50
	STAGIAIRE	44	32	37
	TITULAIRE	48	39	44
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	36	32	33
FILIÈRE CULTURELLE		32	41	35
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	22	21	22
	STAGIAIRE	27	32	30
	TITULAIRE	41	45	43
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	53	0	53
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		41	37	38
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	32	31	31
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	47	0	47
	CONTRACTUEL	40	37	37
	STAGIAIRE	43	48	43
	TITULAIRE	59	0	59
FILIÈRE SÉCURITÉ		52	51	51
FILIÈRE SÉCURITÉ	CONTRACTUEL	58	54	55
	STAGIAIRE	38	41	40
	TITULAIRE	53	53	53
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	53	48	50
FILIÈRE SOCIALE		50	51	50
FILIÈRE SOCIALE	CONTRACTUEL	46	35	46
	STAGIAIRE	44	0	44
	TITULAIRE	52	52	52
FILIÈRE TECHNIQUE		50	48	49
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	49	43	48
	CONTRACTUELS PACTE	46	25	25
	STAGIAIRE	41	35	38
	TITULAIRE	52	48	50
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	50	42	44
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	60	57	59
TOTAL C		51	48	49
Total général 2024		49	48	49
Total général 2023		49	49	49
Total général 2022		49	48	49
Total général 2021		48	48	48

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition en personne physique des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent* hors assistants maternels et familiaux

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par statut, type de temps de travail, modalité d'exercice du temps de travail et sexe

Statut	Type de temps de travail	Modalités d'exercice du temps de travail	Femmes	Hommes	Total	
AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	Temps complet	Temps plein	11	1	12	
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			11	1	12	
AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	Temps complet	Temps plein	5	0	5	
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE			5	0	5	
AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE	Temps complet	Temps plein	8	0	8	
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			8	0	8	
AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	8	0	8	
		Temps plein	120	3	123	
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE			128	3	131	
CONTRACTUELS	Temps incomplet	Temps incomplet	2 370	659	3 029	
		Temps complet	Temps partiel	55	17	72
			Temps plein	2 398	1 498	3 896
TOTAL CONTRACTUEL			4 823	2 174	6 997	
CONTRACTUELS PACTE	Temps complet	Temps plein	9	90	99	
TOTAL CONTRACTUELS PACTE			9	90	99	
DETACHE SUR CONTRAT FPE	Temps complet	Temps plein	2	9	11	
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPE			2	9	11	
DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	Temps complet	Temps plein	3	2	5	
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH			3	2	5	
ELEVE	Temps complet	Temps plein	11	18	29	
TOTAL ELEVE			11	18	29	
STAGIAIRE	Temps complet	Temps partiel	31	4	35	
		Temps plein	1 477	1 268	2 745	
TOTAL STAGIAIRE			1 508	1 272	2 780	
TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	2 258	416	2 674	
		Temps plein	19 596	19 633	39 229	
TOTAL TITULAIRE			21 854	20 049	41 903	
TITULAIRE DETACHE CNRACL	Temps complet	Temps partiel	50	1	51	
		Temps plein	496	171	667	
TOTAL TITULAIRE DETACHE CNRACL			546	172	718	
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	Temps complet	Temps partiel	6	0	6	
		Temps plein	169	111	280	
TOTAL TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE			175	111	286	
Total général 2024			29 083	23 901	52 984	

Au 31 décembre 2023

Statut	Type de temps de travail	Modalités d'exercice du temps complet	Femmes	Hommes	Total
AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	Temps complet	Temps plein	16	3	19
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			16	3	19
AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	Temps complet	Temps partiel	1	0	1
		Temps plein	5	0	5
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE			6	0	6
AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE	Temps complet	Temps plein	9	0	9
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			9	0	9
AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	6	0	6
		Temps plein	126	3	129
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE			132	3	135
CONTRACTUELS	Temps incomplet	Temps incomplet	2 206	593	2 799
		Temps partiel	53	12	65
		Temps plein	2 130	1 294	3 424
TOTAL CONTRACTUEL			4 389	1 899	6 288
CONTRACTUELS PACTE	Temps complet	Temps partiel	0	1	1
		Temps plein	27	153	180
TOTAL CONTRACTUELS PACTE			27	154	181
DETACHE SUR CONTRAT FPE	Temps complet	Temps plein	3	9	12
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPE			3	9	12
DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	Temps complet	Temps plein	6	2	8
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH			6	2	8
ELEVE	Temps complet	Temps plein	8	19	27
TOTAL ELEVE			8	19	27
STAGIAIRE	Temps complet	Temps partiel	46	0	46
		Temps plein	1 232	966	2 198
TOTAL STAGIAIRE			1 278	966	2 244
TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	2 375	396	2 771
		Temps plein	19 497	19 494	38 991
TOTAL TITULAIRE			21 872	19 890	41 762
TITULAIRE DETACHE CNRACL	Temps complet	Temps partiel	42	0	42
		Temps plein	493	166	659
TOTAL TITULAIRE DETACHE CNRACL			535	166	701
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	Temps complet	Temps partiel	6	1	7
		Temps plein	172	109	281
TOTAL TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE			178	110	288
Total général 2023			28 459	23 221	51 680

Au 31 décembre 2022

Statut	Type de temps de travail	Modalités d'exercice du temps complet	Femmes	Hommes	Total	
AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	Temps complet	Temps plein	26	3	29	
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			26	3	29	
AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	Temps complet	Temps partiel	1	0	1	
		Temps plein	5	0	5	
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE			6	0	6	
AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	7	0	7	
		Temps plein	134	3	137	
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE			141	3	144	
CONTRACTUELS	Temps incomplet	Temps incomplet	2 201	585	2 786	
		Temps complet	Temps partiel	50	16	66
			Temps plein	2 008	1 118	3 126
TOTAL CONTRACTUEL			4 259	1 719	5 978	
CONTRACTUELS PACTE	Temps complet	Temps partiel	0	1	1	
		Temps plein	33	117	150	
TOTAL CONTRACTUELS PACTE			33	118	151	
DETACHE SUR CONTRAT FPE	Temps complet	Temps plein	4	8	12	
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPE			4	8	12	
DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	Temps complet	Temps plein	4	2	6	
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH			4	2	6	
ELEVE	Temps complet	Temps plein	11	16	27	
TOTAL ELEVE			11	16	27	
STAGIAIRE	Temps complet	Temps partiel	30	2	32	
		Temps plein	1 162	1 003	2 165	
TOTAL STAGIAIRE			1 192	1 005	2 197	
TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	2 447	392	2 839	
		Temps plein	19 646	19 508	39 154	
TOTAL TITULAIRE			22 093	19 900	41 993	
TITULAIRE DETACHE CNRACL	Temps complet	Temps partiel	39	2	41	
		Temps plein	493	197	690	
TOTAL TITULAIRE DETACHE CNRACL			532	199	731	
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	Temps complet	Temps partiel	9	2	11	
		Temps plein	165	103	268	
TOTAL TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE			174	105	279	
Total général 2022			28 475	23 078	51 553	

Au 31 décembre 2021

Statut	Type de temps de travail	Modalités d'exercice du temps complet	Femmes	Hommes	Total
AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	Temps complet	Temps plein	28	3	31
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			28	3	31
AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	Temps complet	Temps partiel	1	0	1
		Temps plein	7	0	7
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE			8	0	8
AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE	Temps complet	Temps plein	24	0	24
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE			24	0	24
AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	8	0	8
		Temps plein	141	3	144
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE			149	3	152
CONTRACTUELS	Temps incomplet	Temps incomplet	2 206	625	2 831
		Temps partiel	51	12	63
		Temps plein	1 830	1 107	2 937
TOTAL CONTRACTUEL			4 087	1 744	5831
CONTRACTUELS PACTE	Temps complet	Temps plein	34	134	168
TOTAL CONTRACTUELS PACTE			34	134	168
DETACHE SUR CONTRAT FPE	Temps complet	Temps partiel	0	1	1
		Temps plein	5	7	12
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPE			5	8	13
DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	Temps complet	Temps plein	5	2	7
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH			5	2	7
ELEVE	Temps complet	Temps plein	12	14	26
TOTAL ELEVE			12	14	26
STAGIAIRE	Temps complet	Temps partiel	35	1	36
		Temps plein	1 154	867	2 021
TOTAL STAGIAIRE			1 189	868	2057
TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	2 680	420	3 100
		Temps plein	19 982	19 757	39 739
TOTAL TITULAIRE			22 662	20 177	42839
TITULAIRE DETACHE CNRACL	Temps complet	Temps partiel	53	1	54
		Temps plein	557	209	766
TOTAL TITULAIRE DETACHE CNRACL			610	210	820
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	Temps complet	Temps partiel	7	2	9
		Temps plein	168	97	265
TOTAL TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE			175	99	274
Total général 2021			28 988	23 262	52 250

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI 8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition des effectifs gérés dans Chronotime par niveau de sujétion (données partielles*)

par direction et par sexe

Niveaux de sujétion / Direction	Femmes									Total femmes	Hommes									Total hommes	Total général
	0	1	2	3	4	5	6	7	0		1	2	3	4	5	6	7				
CABINET DU MAIRE	57	1	0	0	0	0	0	0	0	58	27	4	0	0	0	0	0	0	0	31	89
DAC	429	131	903	0	0	0	0	0	0	1 463	267	91	453	0	0	0	0	0	0	811	2 274
DAE	120	11	38	0	0	0	0	0	0	169	69	3	52	0	0	0	0	0	0	124	293
DAJ	51	0	0	0	0	0	0	0	0	51	33	0	0	0	0	0	0	0	0	33	84
DASCO	606	1133	23	7	2	0	0	0	0	1 771	241	189	29	1	1	0	0	0	0	461	2 232
DCPA	286	0	29	0	0	0	0	0	0	315	363	0	781	0	0	0	0	0	0	1 144	1 459
DDCT	798	555	108	8	0	0	0	0	0	1 469	439	288	38	0	0	0	0	0	0	765	2 234
DEVE	327	323	46	7	85	0	0	0	0	788	355	916	690	211	149	0	0	0	0	2 321	3 109
DFA	353	2	0	0	0	0	0	0	0	355	195	0	0	0	0	0	0	0	0	195	550
DFPE	424	92	0	6871	0	0	0	0	0	7 387	63	7	0	169	0	0	0	0	0	239	7 626
DICOM	128	8	0	0	0	0	0	0	0	136	91	2	0	0	0	0	0	0	0	93	229
DILT	248	2	311	0	14	0	0	0	0	575	389	13	327	0	25	4	0	0	0	758	1 333
DJS	208	10	2	2	1568	0	0	0	0	1 790	290	173	39	0	400	0	0	0	0	902	2 692
DLH	254	42	0	0	0	0	0	0	0	296	137	13	0	0	0	0	0	0	0	150	446
DPE	292	4	27	0	230	1	0	14	0	568	615	40	693	0	5160	123	0	256	6 887	7 455	
DPMP	294	135	0	0	660	52	0	0	0	1 141	313	172	0	0	1730	141	0	0	2 356	3 497	
DRH	599	6	4	21	1	0	0	0	0	631	188	1	2	1	1	0	0	0	0	193	824
DSIN	130	0	0	0	0	0	0	0	0	130	395	5	6	0	0	0	0	0	0	406	536
DSOL	434	757	285	311	207	48	79	0	0	2 121	104	189	190	6	34	11	38	0	572	2 693	
DSP	184	269	69	15	55	0	0	0	0	592	47	34	87	0	4	0	0	0	0	172	764
DTEC	52	0	0	0	0	0	0	0	0	52	12	0	0	0	0	0	0	0	0	12	64
DU	233	8	0	0	0	0	0	0	0	241	166	2	0	0	0	0	0	0	0	168	409
DVD	422	11	24	3	47	5	0	0	0	512	526	48	162	16	93	7	0	0	0	852	1 364
IG	26	0	0	0	0	0	0	0	0	26	19	0	0	0	0	0	0	0	0	19	45
SG	108	0	0	0	0	0	0	0	0	108	85	0	0	0	0	0	0	0	0	85	193
Total général	7 063	3 500	1 869	7 245	2 869	106	79	14	22 746	5 429	2 190	3 549	404	7 597	286	38	256	19 749	42 495		

* Pour information : seule une partie des agents de la collectivité parisienne ont leur temps de travail suivi par l'outil chronogestor.

Répartition des agents gérés dans Chronotime par niveau de sujétion (données partielles*)

par catégorie et par sexe

Niveaux de sujétion / Catégorie	Femmes									Total femmes	Hommes								Total hommes	Total général
	0	1	2	3	4	5	6	7	particulier											
Catégorie A	2 437	620	354	1 350	171	3	0	0	0	4 935	1 870	94	176	35	30	1	4	0	2 210	7 145
Catégorie B	1 967	462	619	4 097	270	16	79	0	0	7 510	2 030	268	693	61	837	33	33	66	4 021	11 531
Catégorie C	2 659	2 418	896	1 799	2 428	87	0	14	0	10 301	1 529	1 828	2 680	308	6 730	252	1	190	13 518	23 819
Total général	7 063	3 500	1 869	7 246	2 869	106	79	14	22 746	5 429	2 190	3 549	404	7 597	286	38	256	19 749	42 495	

* Pour information : seule une partie des agents de la collectivité parisienne ont leur temps de travail suivi par l'outil chronogestor.

**Répartition des agents gérés dans Chronotime par niveau de sujétion (données partielles*)
par filière et par sexe**

Niveaux de sujétion / Filière	Femmes									Total femmes	Hommes									Total hommes	Total général
	0	1	2	3	4	5	6	particulier			0	1	2	3	4	5	6	particulier			
ADMINISTRATIVE	4809	863	205	29	3	0	0	0	0	5 909	1905	273	95	3	0	0	0	0	0	2 276	8 185
ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CULTURELLE	150	79	861	0	0	0	0	0	0	1 090	103	36	405	0	0	0	0	0	0	544	1 634
MÉDICO-SOCIALE	202	808	247	5 059	261	48	79	0	0	6 704	15	106	173	63	38	11	38	0	0	444	7 148
SÉCURITÉ	115	131	11	1	780	57	0	0	0	1 095	233	178	24	0	1950	148	0	0	0	2 533	3 628
SOCIALE	7	9	0	0	0	0	0	0	0	16	1	2	0	0	0	0	0	0	0	3	19
SPORTIVE	19	10	0	0	75	0	0	0	0	104	73	83	3	0	204	0	0	0	0	363	467
TECHNIQUE	1 439	1600	545	1777	1748	1	0	14	0	7 124	2 908	1512	2849	338	5404	127	0	256	13 394	20 518	
HORS FILIÈRE	322	0	0	380	2	0	0	0	0	704	191	0	0	0	1	0	0	0	0	192	896
Total général	4 959	3 500	1 869	6 866	2 867	106	79	14	0	22 746	5 429	2 190	3 549	404	7 597	286	38	256	19 749	42 495	

* Pour information : seule une partie des agents de la collectivité parisienne ont leur temps de travail suivi par l'outil chronogestor.

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI 8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

**Ville de Paris
Au 31 décembre 2024**

Détail des sujétions particulières, niveaux de contrepartie avec services ou personnels concernés par niveau de sujétion et personnels concernés

Les sujétions liées à un métier ou environnement de travail physique contraignant	Niveau	Travail pénible, dangereux ou salissant	Travail auprès du public
	1	Travail à pénibilité physique en horaires de journée	Accueil du public parisien de façon directe et pour une part essentielle des missions
	2	Travail en milieu contraignant (milieu confiné, en sous-sol, produits chimiques dangereux, désinfection, poussières et fumées, bruit et cadence)	Travail auprès d'enfants de moins de 6 ans
			Travail exclusif et permanent face à un public dépendant, ou en établissement d'hébergement social et médico-social, ou un public en situation de grande précarité
	3	Travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans
7	Travail insalubre et dangereux dans le réseau des égouts		

Les sujétions liées à des contraintes de cycle	Niveau	Travail de nuit ou week-end	Travail en horaires décalés ou alternants	Travail en roulement	Variation saisonnière du cycle de travail	
	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuits par an	Alternance matin / après-midi ou horaires décalés (prise de service avant 7h00 ou fin de service après 21h00)		Variations saisonnières limitées (deux cycles consécutifs dans l'année avec un changement d'amplitude hebdomadaire inférieure à 10 heures ou un changement d'amplitude quotidienne inférieur à 2 heures)	
	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	Travail à pénibilité physique et horaires décalés (prise de service avant 7h00 ou fin de service après 21h00)	/	Variations saisonnières importantes (cycles liés au calendrier scolaire, avec un changement d'amplitude hebdomadaire égal ou supérieur à 10h ou un changement d'amplitude quotidienne supérieur à 2h)	
	3	Travail au moins 20 nuits par an	Alternance matin / après-midi et horaires décalés (prise de service avant 7h00 ou fin de service après 21h00)	/	/	
	4	Travail au moins 35 nuits par an			Travail en roulement du lundi au dimanche	Travail itinérant sur un cycle dépendant du calendrier scolaire avec horaires décalés (prise de service avant 7h00 ou fin de service après 21h00)
						Variations saisonnières importantes (cycle lié au calendrier scolaire, avec un changement d'amplitude hebdomadaire égal ou supérieur à 10h ou un changement d'amplitude quotidienne supérieur à 2h) et planning en journée discontinue figurant des temps non-travaillés d'une durée importante au sein d'une même journée
	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit (entre 22h00 et 5h00, ou une autre période de 7 heures comprise entre 22h00 et 7h00)				
6				Travail en 3x8 (roulement sur tous les jours de la semaine et alternance matin /après-midi/nuit)		

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Information sur les modalités d'organisation du temps de travail (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent*)

Modalités d'organisation du temps de travail par cycles de travail**

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

**Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle de manière à ce que la durée du travail soit conforme sur l'année au décompte légal de 1607h. Certains agents ont des cycles de travail qui n'entrent pas dans le périmètre des 1607h, à l'instar des contractuels sur emploi à temps non complet.

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2024		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	10 298	4 626	14 924
Agents sur cycle mensuel	9 032	5 677	14 709
Agents sur cycle saisonnier	313	1 141	1 454
Agents sur cycle annuel	74	27	101
Agents sur d'autres cycles	1 110	9 000	10 110
Total tous types de cycles	20 827	20 471	41 298

Contraintes particulières concernant le temps de travail par type de contraintes de travail

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés [□] au 31 décembre 2024		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	1 199	8 991	10 190
Agents travaillant de nuit	111	376	487
Agents travaillant le week-end	2 389	10 177	12 566
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	1 260	820	2 080
Total toutes contraintes de travail	4 959	20 364	25 323

*sont comptabilisés comme agents travaillant de nuit ceux qui travaillent tout le temps de nuit (type veilleur de nuit) et ceux qui travaillent occasionnellement de nuit (type 3*8). Ne sont pas comptés ceux qui travaillent une partie de la nuit (par exemple un agent en horaire décalé qui commencerait à 5h du matin)

*hors collaborateurs de cabinet et de maires d'arrondissement

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.3 COMPTES ÉPARGNE TEMPS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Données globales relatives aux comptes épargne temps
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'étus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par direction, par catégorie et par sexe

Direction	Effectif	Nombre d'agents disposant d'au moins un CET (par sexe et par catégorie hiérarchique)						Nombre total de jours épargnés sur les CET par les agents (par sexe et par catégorie hiérarchique)						Nombre total de jours de CET consommés dans l'année par les agents (par sexe et par catégorie hiérarchique)					
		A		B		C		A		B		C		A		B		C	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CABINET DU MAIRE	87	15	12	8	5	13	9	585	717	420	193	456	561	128	132	10	15	145	41
DAC	2 981	193	102	463	219	218	144	6 867	3 814	12 278	6 703	4 618	3 484	1 144	448	2 411	1 431	1 127	1 132
DAE	290	43	27	30	16	45	36	1 568	1 317	1 119	675	1 480	1 292	365	217	220	176	377	290
DAJ	82	25	18	9	8	8	0	1 231	559	341	317	308	0	243	52	68	74	49	0
DASCO	11 312	116	62	597	341	3 313	750	4 785	3 107	19 738	11 050	67 036	13 726	1 084	538	4 911	3 204	16 969	3 966
DCPA	1 486	95	90	77	365	85	442	3 514	5 124	3 104	18 155	2 545	16 612	633	658	394	2 584	509	2 665
DDCT	2 310	256	207	168	80	635	252	7 719	7 638	7 539	2 959	18 630	8 430	2 347	1 997	1 196	685	4 714	1 801
DEVE	3 110	100	84	125	301	324	1 233	5 222	5 474	5 304	14 263	9 169	40 811	690	555	961	2 367	2 013	7 838
DFA	557	108	71	67	34	115	35	3 752	2 535	2 328	1 444	3 770	967	693	521	414	201	663	179
DFPE	7 114	1 136	56	2 654	38	1 381	75	31 767	2 150	49 776	1 089	27 600	1 624	7 320	382	13 387	207	7 064	426
DICOM	229	41	35	33	16	24	19	1 355	1 650	1 325	736	1 141	683	429	317	235	119	125	143
DILT	1 185	26	41	50	85	227	330	1 177	2 375	2 379	4 070	6 511	11 372	260	350	339	868	1 255	1 222
DJS	2 719	44	88	151	433	228	1 441	2 095	5 486	5 759	15 264	6 358	39 339	356	856	578	2 284	778	3 589
DLH	446	61	40	119	71	63	13	2 592	1 566	3 668	2 579	1 643	316	258	171	511	533	486	161
DPE	7 463	59	73	122	868	294	4 400	2 802	4 751	4 094	32 699	7 451	102 418	535	556	649	4 634	1 111	11 887
DPMP	3 593	61	46	97	187	686	1 402	2 439	2 322	4 191	10 099	22 745	49 592	366	421	655	1 452	4 605	10 710
DRH	900	152	61	149	34	253	56	7 020	3 288	5 537	1 459	8 996	1 568	1 094	421	838	307	1 587	454
DSIN	541	51	127	36	150	11	37	1 926	5 382	1 291	5 029	310	1 167	437	978	202	1 469	333	318
DSOL	2 540	508	88	227	39	176	39	14 794	3 414	7 411	1 177	4 954	1 268	2 976	904	1 607	399	1 035	316
DSP	1 384	415	37	244	62	65	39	11 317	1 423	6 461	2 461	1 593	1 423	1 540	144	1 132	497	400	466
DTEC	73	29	9	6	5	3	2	1 028	452	214	133	104	32	158	99	33	12	36	18
DU	409	75	68	73	58	40	9	3 457	3 286	2 577	2 641	1 731	356	820	639	630	478	259	81
DVD	1 523	114	130	126	308	170	260	5 139	7 879	4 317	13 184	5 064	8 347	822	1 235	900	1 661	1 102	1 564
IG	45	16	18	4	0	4	1	1 041	1 278	221	0	216	8	76	318	12	0	8	2
SG	212	49	47	9	4	14	2	2 393	2 991	550	120	508	37	685	700	152	2	46	17
TOTAL 2024	52 591	3 788	1 637	5 644	3 727	8 395	11 026	127 583	79 974	151 941	148 496	204 936	305 428	25 454	13 604	32 439	25 655	46 792	49 279

* La DASCO et DSOL (TIV) n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL 2023	51 265	3 932	1 673	5 821	3 950	6 498	11 476	131 057	84 270	153 592	164 727	173 599	340 036	15 728	7 932	23 886	18 232	26 338	49 303
-------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	----------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

* La DASCO, DDCT et DSOL (TIV) n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL 2022	3 627	1 527	5 602	3 548	5 507	10 224	123 697	79 675	142 998	152 727	148 598	291 788	14 818	7 945	21 166	14 599	20 848	36 053
-------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	----------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

* En 2022, la DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL 2021	3 354	1 500	2 926	3 484	7 662	10 115	115 292	79 688	94 211	137 289	179 442	279 569	9 851	5 168	7 426	8 448	19 815	25 575
-------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	----------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

* En 2021, la DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.4 EMBAUCHES ET DÉPARTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent recrutés au cours de l'année

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par catégorie (A+, A, B, C), par type de recrutement, par statuts et par sexe

Catégorie A+

Type de recrutement	Femmes	Hommes	Total
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUEL	47	6	53
TOTAL AGENT CONTRACTUEL	47	6	53
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	4	2	6
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	9	2	11
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	10	3	13
TOTAL AGENT FONCTIONNAIRE	25	7	32
TOTAL A+	72	13	85

Catégorie A (hors A+)

Type de recrutement	Femmes	Hommes	Total
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUEL	365	175	540
RECRUTEMENT EN QUALITE DE DETACHE SUR CONTRAT FPE	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	0	1	1
TOTAL AGENT CONTRACTUEL	365	178	543
RECRUTEMENT EN QUALITE DE ELEVE	6	7	13
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	67	45	112
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	9	4	13
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	94	19	113
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	13	6	19
TOTAL AGENT FONCTIONNAIRE	189	81	270
TOTAL A	554	259	813

Catégorie B

Type de recrutement	Femmes	Hommes	Total
RECRUTEMENT EN QUALITE DE AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	5	1	6
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUEL	186	143	329
TOTAL AGENT CONTRACTUEL	191	144	335
RECRUTEMENT EN QUALITE DE AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	84	61	145
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	3	2	5
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	36	18	54
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	16	13	29
TOTAL AGENT FONCTIONNAIRE	141	94	235
TOTAL B	332	238	570

Catégorie C

Type de recrutement	Femmes	Hommes	Total
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUEL	1 760	852	2 612
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUELS PACTE	8	82	90
TOTAL AGENT CONTRACTUEL	1 768	934	2 702
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	693	946	1 639
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	4	4	8
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	48	40	88
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	2	3
TOTAL AGENT FONCTIONNAIRE	746	992	1 738
TOTAL C	2 514	1 926	4 440

Total général 2024	3 472	2 436	5 908
Total général 2023	3 333	1 940	5 273
Total général 2022	3 253	1 764	5 017
Total général 2021	3 535	1 961	5 496

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.4 EMBAUCHES ET DÉPARTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Recrutement au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)

par catégorie, par filière, par corps et par sexe

*L'article L.352-4 du CGFP ouvre la possibilité d'un mode de recrutement spécifique pour les travailleurs reconnus handicapés en ce qu'il prévoit un recrutement en deux phases. La première phase prévoit un recrutement de l'agent en tant que contractuel pendant un an. La deuxième phase prévoit la titularisation de l'agent sans concours si ce dernier s'est montré apte à exercer les missions qui lui sont confiées.

Catégorie	Filières	Corps	Femmes	Hommes	Total
A	ADMINISTRATIVE	ATTACHÉ	4	3	7
Total A			4	3	7
C	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMNISTRATIF	2	0	2
	ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	1	0	1
	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE - spécialité accueil et médiation	5	13	18
		AGENT DE POLICE MUNICIPALE	0	1	1
	SOCIALE	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1	0	1
	TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE - spécialité logistique générale	2	0	2
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité entretien d'espaces	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité jardinier	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité installations sportives	2	15	17
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité magasinier cariste	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité plombier	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité maintenance de la voie publique	0	2	2
		ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - spécialité entretien et accueil	2	0	2
	AGENT DE LA PETITE ENFANCE - spécialité logistique	2	0	2	
EBOUEUR	0	4	4		
Total C			17	39	56
Total général 2024			21	42	63
Total général 2023			32	34	66
Total général 2022			25	35	60
Total général 2021			25	45	70

Titularisation au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap) en 2024

Par catégorie, filière, corps et par sexe

*L'article L.352-4 du CGFP ouvre la possibilité d'un mode de recrutement spécifique pour les travailleurs reconnus handicapés en ce qu'il prévoit un recrutement en deux phases. La première phase prévoit un recrutement de l'agent en tant que contractuel pendant un an. La deuxième phase prévoit la titularisation de l'agent sans concours si ce dernier s'est montré apte à exercer les missions qui lui sont confiées.

Catégorie	Filières	Corps	Femmes	Hommes	Total
A	SOCIALE	ASSISTANT SERVICE SOCIAL	1	0	1
	TECHNIQUE	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	1	1
Total A			1	1	2
B	CULTURELLE	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	1	0	1
	SPORTIVE	ÉDUCATEURS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES - spécialité natation	0	1	1
Total B			1	1	2
C	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMNISTRATIF	7	4	11
	ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	2	0	2
	CULTURELLE	ADJOINT D'ACCUEIL, SURVEILLANCE, MAGASINAGE - spécialité magasinier des bibliothèques	4	1	5
	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE - spécialité bâtiments et espaces verts	1	1	2
	SOCIALE	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1	0	1
	TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT - spécialité entretien et accueil	1	0	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité magasinier cariste	0	2	2
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité peintre	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité installations sportives	1	6	7
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité entretiens d'espaces	1	9	10
		ADJOINTE TECHNIQUE - spécialité maintenance des bâtiments	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité électrotechnicien	0	2	2
		AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	0	2
AGENT DE LA PETITE ENFANCE - spécialité logistique		6	0	6	
EBOUEUR	0	4	4		
Total C			26	32	58
Total général 2024			28	34	62
Total général 2023			18	26	44
Total général 2022			14	32	46
Total général 2021			7	29	36

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.4 EMBAUCHES ET DÉPARTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent partis au cours de l'année

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par catégorie (A+, A, B, C), par statut, par motif et par sexe

Catégorie A+

Motif de départ/Statut	Femmes	Hommes	Total
CONGE PARENTAL	3	0	3
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	2	0	2
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	0	1	1
DEMISSION	2	1	3
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	4	2	6
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	0	1	1
FIN DE CONTRAT	1	0	1
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	2	0	2
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	9	3	12
CONTRACTUEL	23	8	31
DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	4	2	6
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	2	0	2
DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	1	0	1
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	5	4	9
DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	1	1	2
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	1	3
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	1	1	2
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	1	0	1
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	3	3	6
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	9	6	15
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	11	8	19
TITULAIRE	41	26	67
Total A+	64	34	98

Catégorie A (hors A+)

Motif de départ/Statut	Femmes	Hommes	Total
CONGE DE MOBILITE (NON TITULAIRE)	1	1	2
CONGE NON REMUNERE	1	0	1
CONGE PARENTAL	6	0	6
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	6	3	9
CONGE SANS REMU POUR RAISONS DE SANTE	2	2	4
CONGE SANS REMUN POUR ELEVER ENF -8 ANS	1	0	1
DEMISSION	5	7	12
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	0	2
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	77	43	120
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	8	21	29
FIN DE CONTRAT	3	0	3
FIN DE PERIODE D'ESSAI INITIATIVE AGENT	3	0	3
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	3	1	4
LICENCIEMENT RESILIATION DE CONTRAT	3	1	4
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	0	1	1
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	9	9	18
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	57	41	98
CONTRACTUEL	187	130	317
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	30	15	45
CONGE LONGUE DUREE	10	2	12
CONGE PARENTAL	42	1	43
CONGE SANS TRAITEMENT ADMISSION CONCOURS	1	0	1
DECES	2	4	6
DEMISSION	8	4	12
DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	57	21	78
DETACHEMENT AU TITRE IV	2	1	3
DETACHEMENT AUPRES D'UN ORGANISME PRIVE	1	1	2
DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	1	3	4
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	9	5	14
DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	2	0	2
DETACHEMENT STAGE FPE	1	2	3
DETACHEMENT STAGE FPT	0	1	1
DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	6	0	6
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	52	14	66
DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	2	0	2
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	4	1	5
DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	1	1	2
DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	0	1	1
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	7	1	8
DORS MAINTIEN 1/2 TB	7	0	7
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	7	3	10
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	2	0	2
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	12	8	20
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	117	33	150
RADIATION DES CADRES	2	2	4
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	47	12	59
REVOCACTION	0	1	1
TITULAIRE	432	137	569
Total A	619	267	886

Catégorie B

Motif de départ/Statut	Femmes	Hommes	Total
CONGE NON REMUNERE	1	0	1
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	1	2	3
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	0	1	1
DEMISSION	3	2	5
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	33	44	77
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	0	4	4
FIN DE CONTRAT	1	0	1
FIN DE PERIODE D'ESSAI INITIATIVE AGENT	2	1	3
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. NON PROF	0	1	1
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	1	1	2
LICENCIEMENT SANS PREAVIS NI INDEMNITE	0	1	1
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	1	0	1
RECRUTEMENT EMPLOI NON PERMANENT	0	2	2
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	21	15	36
CONTRACTUEL	64	74	138
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	36	11	47
CONGE LONGUE DUREE	46	10	56
CONGE NON REMUNERE	1	0	1
CONGE PARENTAL	108	4	112
CONGE SANS TRAITEMENT PERS. HANDICAP	1	0	1
DECES	7	11	18
DEMISSION	7	4	11
DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	142	28	170
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	0	1	1
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	19	12	31
DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	0	2	2
DETACHEMENT STAGE FPE	7	1	8
DETACHEMENT STAGE FPT	0	1	1
DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	9	0	9
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	116	26	142
DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	3	0	3
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	6	1	7
DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	3	2	5
DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	1	0	1
DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	5	2	7
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	6	4	10
DORS MAINTIEN 1/2 TB	14	4	18
EXCLUSION DEFINITIVE DU SERVICE	0	1	1
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	9	9	18
INTEGRATION ADM. DETACHEMENT	0	1	1
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	0	1	1
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	0	2	2
MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE	4	2	6
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	11	9	20
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	137	133	270
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	10	5	15
REVOCAION	0	1	1
REVOCAION POUR ABANDON DE POSTE	1	0	1
TITULAIRE	709	288	997
Total B	773	362	1 135

Catégorie C

Motif de départ/Statut	Femmes	Hommes	Total
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1
CONGE NON REMUNERE	2	0	2
CONGE PARENTAL	16	0	16
CONGE SANS REMU CREATION ENTREPRISE PROF	1	0	1
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	40	6	46
CONGE SANS REMU POUR RAISONS DE SANTE	10	0	10
CONGE SANS REMUN POUR ELEVER ENF -8 ANS	4	0	4
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	1	0	1
DECES	4	1	5
DEMISSION	8	0	8
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	996	428	1 424
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	11	17	28
FIN DE CONTRAT	11	5	16
FIN DE PERIODE D'ESSAI INITIATIVE AGENT	2	3	5
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. PROF	0	1	1
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. NON PROF	10	0	10
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	2	4	6
LICENCIEMENT POUR FAUTE GRAVE	0	1	1
LICENCIEMENT RESILIATION DE CONTRAT	0	1	1
MISE A LA RETRAITE D'OFFICE	2	0	2
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	5	1	6
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	22	4	26
RECRUTEMENT EMPLOI NON PERMANENT	5	7	12
REVOCAION POUR ABANDON DE POSTE	4	4	8
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	69	38	107
CONTRACTUEL	1 227	521	1 748
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	24	15	39
CONGE LONGUE DUREE	75	48	123
CONGE NON REMUNERE	0	1	1
CONGE PARENTAL	64	4	68
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	0	1	1
CONGE SANS TRAITEMENT ADMISSION CONCOURS	0	1	1
DECES	22	37	59
DEMISSION	45	37	82
DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	54	89	143
DETACHEMENT AUPRES D'ETABLISSEMENT L 792	0	1	1
DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	3	1	4
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	20	20	40
DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	1	0	1
DETACHEMENT GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC	0	1	1
DETACHEMENT STAGE FPE	13	5	18
DETACHEMENT STAGE FPH	1	0	1
DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	13	19	32
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	74	105	179
DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	2	1	3
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	10	8	18
DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	0	2	2
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	6	4	10
DORS MAINTIEN 1/2 TB	42	31	73
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	14	22	36
INTEGRATION ADM. DETACHEMENT	0	1	1
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. PROF	1	0	1
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	1	2	3
LICENCIEMENT SANS PREAVIS NI INDEMNITE	0	1	1
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	1	1	2
MISE A LA RETRAITE D'OFFICE	0	1	1
MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE	16	21	37
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	48	41	89
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	269	245	514
RADIATION DES CADRES	12	50	62
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	14	8	22
RETOUR ADMINSTRATION ORIGINE	0	1	1
REVOCAION	1	13	14
REVOCAION POUR ABANDON DE POSTE	8	17	25
TITULAIRE	854	855	1 709
Total C	2 081	1 376	3 457
Total général 2024	3 537	2 039	5 576
Total général 2023	4 050	2 139	6 189
Total général 2022	4 121	2 018	6 139
Total général 2021	4 102	1 824	5 926

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.4 EMBAUCHES ET DÉPARTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Effectifs d'agents fonctionnaires dont la pension est entrée en paiement en 2024
et âge moyen de départ

par motif de retraite et par sexe

	Effectifs par sexe		Age à la retraite moyen		Effectifs globaux Total	Age à la retraite moyen
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Détail par motif de retraite						
au titre enfants	15	0	63,1	0,0	15	63,1
autres	234	90	64,2	64,0	324	64,1
carrière longue	25	37	61,4	61,3	62	61,4
catég. insalubre	0	2	0,0	56,0	2	56,0
catégorie active	6	43	62,5	62,7	49	62,6
handicapé	3	1	60,3	61,0	4	60,5
office invalidit.	118	76	57,8	56,5	194	57,3
office limite age	32	27	66,9	66,8	59	66,8
orph.infir.+21 ans	0	1	0,0	61,0	1	61,0
sur demande	468	336	64,3	64,0	804	64,2
Total général 2024	901	613	62,60	61,5	1 514	61,7
Total général 2023	979	744	63,1	62,9	1 723	63,0
Total général 2022	943	739	62,8	62,5	1 682	62,7
Total général 2021	633	546	63,5	63,1	1 179	63,3

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.5 POSITIONNEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition femmes/hommes des agents occupant un emploi fonctionnel de direction

par type d'emploi fonctionnel, par sexe, par statut d'origine et par corps de détachement

Emplois	Titulaire			Contractuel			Total	Titulaires et corps d'origine
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Secrétaire général	1	0	1	0	0	0	1	1 ingénieure des ponts, des eaux et des forêts - Ministère de l'écologie
Secrétaire général adjoint	2	1	3	1	0	1	4	1 contractuelle 1 administratrice de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance 1 inspectrice des affaires scolaires - Ministères sociaux 1 ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes
Directeur	11	21	32	6	3	9	41	13 administrateurs de la Ville de Paris 7 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 2 inspecteurs des affaires sociales - Ministère des solidarités et de la santé 9 contractuels 1 administrateur de l'Etat - Ministères sociaux 1 commissaire de police - Ministère de l'intérieur 2 professeurs agrégés - Ministère de l'éducation nationale 1 maître des requêtes - Conseil d'Etat 5 administrateurs territoriaux
Inspecteur	3	3	6	0	0	0	6	4 administrateurs de la Ville de Paris 2 magistrates - Ministère de la Justice
Inspecteur général	4	6	10	0	0	0	10	7 administrateurs de la Ville de Paris 2 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 1 administrateur de l'Etat - Ministère de l'éducation nationale
Directeur de projet	1	1	2	0	0	0	2	1 administratrice de la Ville de Paris 1 administrateur de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance
Expert de haut niveau	3	3	6	0	0	0	6	4 administrateurs de la Ville de Paris 1 ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes 1 ingénieur territorial

Emplois	Titulaire			Contractuel			Total	Titulaires et corps d'origine
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents		
Sous-directeur	20	18	38	0	0	0	38	19 administrateurs de la Ville de Paris 4 administrateurs territoriaux 1 directrice d'hôpital 1 administrateur civil - Ministère de l'éducation nationale 1 administrateur civil - Ministère de l'intérieur 1 administrateur civil des Ministères sociaux 5 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 1 architecte voyer Ville de Paris 1 inspecteur des affaires culturelles - Ministère de la culture 1 administrateur civil - Ministère de l'économie et des finances 1 magistrat - Ministère de la justice 1 conseiller de tribunaux administratifs - Conseil d'Etat 1 architecte urbaniste de l'Etat - Ministère de l'écologie
Total général 2024	45	53	98	7	3	10	108	

Total général 2023	47	55	102	5	3	8	110	
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	----------	----------	------------	--

Total général 2022	50	50	100	6	2	8	108	
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	----------	----------	------------	--

Total général 2021	nd	nd	107	nd	nd	6	113	L'arrêté du 21 décembre 2021 a exigé une distinction H/F par type de profil (contractuel / fonctionnaire). Ainsi, dans les RSU antérieures au RSU 2022, le nombre total d'agent avait deux répartitions distinctes, une par sexe et une par type de profil. En 2021, il y avait parmi les 113 agents occupant un emploi fonctionnel de direction : - 55 femmes et 58 hommes. - 107 titulaires et 6 contractuels
---------------------------	-----------	-----------	------------	-----------	-----------	----------	------------	---

Répartition femmes/hommes des agents (fonctionnaires ou contractuels) arrivés dans la collectivité sur des emplois fonctionnels au cours de l'année 2024

par sexe, par type d'emploi et par statut d'origine

Collectivité	Sexe	Emploi	Statut d'origine
VILLE	F	Sous-directrice de l'autonomie	Directrice d'hôpital
VILLE	F	Sous-directrice de la prévention et de la protection de l'enfance	Administratrice territoriale - conseil départemental du Nord
VILLE	F	Directrice de la DTEC	Contractuelle
VILLE	F	Directrice de la DU	Contractuelle
VILLE	H	Directeur DAJ	Maître des requêtes - Conseil d'Etat

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.5 POSITIONNEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition femmes/hommes des agents primo nommés sur un emploi d'encadrement supérieur
Taux de femmes primo nommées dans les postes d'encadrement supérieur et dirigeants
par type d'emploi et par sexe

Fonction	Femmes	Hommes	% de Femmes
Directeur	2	2	50%
Sous-directeur	2	1	67%
Inspecteur	0	0	0%
Expert de haut niveau	0	0	0%
Directeur de projets	0	0	0%
Secrétaire général	0	0	0%
Secrétaire générale adjoint	0	0	0%
Total par sexe	4	3	
TOTAL PRIMO NOMINATIONS	57%	43%	

Données 2023

Fonction	Femmes	Hommes	% de Femmes
Directeur	2	1	67%
Sous-directeur	3	7	30%
Inspecteur	1	0	100%
Expert de haut niveau	0	0	0%
Directeur de projets	0	0	0%
Secrétaire général	0	0	0%
Secrétaire générale adjoint	0	0	0%
Total par sexe	6	8	
TOTAL PRIMO NOMINATIONS	43%	57%	

Données 2022

Fonction	Femmes	Hommes	% de Femmes
Directeur	2	1	67%
Sous-directeur	5	3	63%
Inspecteur	0	0	0%
Expert de haut niveau	0	0	0%
Directeur de projets	0	0	0%
Secrétaire général	0	0	0%
Secrétaire générale adjoint	0	0	0%
Total par sexe	7	4	
TOTAL PRIMO NOMINATIONS	64%	36%	

Données 2021

Fonction	Femmes	Hommes	% de Femmes
Directeur	3	3	50%
Sous-directeur	4	0	100%
Inspecteur	1	3	25%
Expert de haut niveau	1	2	33%
Directeur de projets	1	0	100%
Secrétaire général	0	0	0%
Secrétaire générale adjoint	0	0	0%
Total par sexe	10	8	
TOTAL PRIMO NOMINATIONS	56%	44%	56%

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.5 POSITIONNEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition des candidats aux concours, recrutement direct et autres dispositifs

A - recrutements par concours

par catégorie, par filière, par corps, par type de concours et par sexe

Catégorie	Filière	Corps	Type de recrutement	postes	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
					Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
A	social	ASSISTANT SERVICE SOCIAL	concours	89	238	200	38	75	70	5	40	39	1
A	administrative	ATTACHE	concours 3ème	1	34	21	13	8	6	2	0	0	0
A	administrative	ATTACHE	concours externe	41	901	618	283	883	604	279	44	26	18
A	administrative	ATTACHE	concours interne	23	524	376	148	515	368	147	31	26	5
A	médico-social	CADRE DE SANTE PUERICULTURE	concours externe	2	4	1	3	0	0	0	0	0	0
A	médico-social	CADRE DE SANTE PUERICULTURE	concours interne	18	5	5	0	4	4	0	3	3	0
A	social	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	concours externe	3	34	23	11	9	7	2	3	2	1
A	social	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	concours interne	11	45	36	9	36	29	7	11	10	1
A	sécurité	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	concours externe	6	75	16	59	72	15	57	3	0	3
A	sécurité	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	concours interne	2	84	17	67	79	17	62	4	2	2
A	social	EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	concours	80	147	136	11	126	119	7	63	59	4
A	social	EDUCATEUR SPECIALISE	concours	37	95	63	32	68	46	22	24	19	5
A	technique	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR	concours externe	3	52	21	31	38	13	25	4	1	3
A	technique	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR	concours interne	2	27	11	16	21	9	12	2	1	1
A	technique	INGENIEUR spé système information et numérique	concours	11	48	12	36	21	7	14	12	5	7
A	culturelle	MAITRE DE CONFERENCE ESPCI	concours	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0
A	médico-social	MEDECIN	concours	24	19	14	5	17	14	3	13	11	2
A	médico-social	MEDECIN PMI	concours	10	5	5	0	5	5	0	3	3	0
A	culturelle	PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE danse	concours externe	3	31	22	9	18	14	4	6	4	2
A	culturelle	PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE spé danse	concours interne	3	23	20	3	19	17	2	4	3	1
A	culturelle	PROFESSEUR ESPCI spé chimie	concours	1	4	3	1	4	3	1	3	2	1
A	culturelle	PROFESSEUR ESPCI spé polymère	concours	1	14	5	9	13	5	8	3	2	1
A	culturelle	PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS spé éducation physique et sportive	concours	15	126	29	97	78	20	58	18	5	13
A	social	PUERICULTURICE	concours	25	27	24	3	16	15	1	12	11	1
B	technique	AGENT DE MAITRISE spé bâtiment	concours externe	5	40	5	35	22	3	19	5	1	4
B	technique	AGENT DE MAITRISE spé bâtiment	concours interne	8	74	3	71	60	1	59	12	1	11
B	technique	AGENT DE MAITRISE spé électrotech	concours externe	4	26	1	25	25	1	24	4	0	4
B	technique	AGENT DE MAITRISE spé électrotech	concours interne	5	27	3	24	26	2	24	4	0	4
B	technique	AGENT DE MAITRISE spé environnement propreté assainissement	concours externe	5	102	18	84	64	9	55	6	0	6
B	technique	AGENT DE MAITRISE spé environnement propreté assainissement	concours interne	9	249	31	218	247	30	217	20	2	18
B	animation	ANIMATEUR	concours externe	24	117	58	59	81	38	43	13	8	5
B	animation	ANIMATEUR	concours interne	36	305	167	138	268	149	119	64	36	28
B	social	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	concours	150	219	219	0	143	143	0	59	59	0
B	social	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	concours	200	327	327	0	263	263	0	153	153	0
B	sécurité	CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	concours	1	8	4	4	2	1	1	0	0	0
B	sécurité	CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	concours externe	26	206	52	154	201	51	150	17	2	15
B	sécurité	CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	concours interne	13	204	59	145	200	57	143	13	1	12
B	sportive	EDUCATEUR ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES spé natation	concours externe	15	87	22	65	70	17	53	15	6	9
B	sportive	EDUCATEUR ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES spé natation	concours interne	9	13	5	8	7	2	5	3	2	1
B	administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	concours externe	108	1359	1045	314	1339	1029	310	104	73	31
B	administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	concours interne	72	674	518	156	656	508	148	78	57	21
B	administrative	SECRETAIRE MEDICO-SOCIAL	concours externe	14	685	616	69	667	602	65	21	18	3
B	administrative	SECRETAIRE MEDICO-SOCIAL	concours interne	31	261	232	29	251	222	29	36	30	6
B	technique	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé nettoyage	concours externe	3	119	10	109	119	10	109	6	0	6
B	technique	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé nettoyage	concours interne	7	295	39	256	261	38	223	12	1	11

Catégorie	Filière	Corps	Type de recrutement	postes	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
					Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
B	technique	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé logistique générale	concours externe	3	102	27	75	66	16	50	2	0	2
B	technique	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé logistique générale	concours interne	4	189	138	51	154	116	38	12	9	3
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR spé génie climatique	concours externe	6	23	1	22	9	0	9	2	0	2
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR spé génie climatique	concours interne	4	18	1	17	11	0	11	2	0	2
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé construction-bâtiment	concours externe	11	52	11	41	22	6	16	4	1	3
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé construction-bâtiment	concours interne	6	32	4	28	22	2	20	6	1	5
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé génie urbain	concours externe	12	37	13	24	12	3	9	7	2	5
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé génie urbain	concours interne	6	20	5	15	7	3	4	3	2	1
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé informatique	concours externe	8	330	31	299	205	20	185	17	1	16
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé informatique	concours interne	4	56	4	52	13	12	1	3	0	3
C	culturelle	ADJOINT ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE spé sécurité incendie	concours externe	4	83	10	73	38	6	32	7	1	6
C	culturelle	ADJOINT ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE spé sécurité incendie	concours interne	6	35	6	29	8	1	7	3	0	3
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé élagueur	concours externe	27	21	0	21	9	0	9	4	0	4
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé élagueur	concours interne	13	3	0	3	0	0	0	0	0	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé électrotechnicien	concours externe	19	45	1	44	31	1	30	6	0	6
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé électrotechnicien	concours interne	14	5	0	5	2	0	2	1	0	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé jardinier	concours externe	82	178	52	126	134	48	86	75	35	40
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé jardinier	concours interne	41	54	13	41	8	4	4	4	2	2
C	sécurité	AGENT DE POLICE MUNICIPALE - 1er	concours interne	50	90	18	72	36	8	28	17	3	14
C	sécurité	AGENT DE POLICE MUNICIPALE - 2e	concours interne	25	15	1	14	2	0	2	1	0	1
C	sécurité	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	concours externe	225	937	239	698	912	208	704	95	23	72
C	social	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	concours	100	363	349	14	320	316	4	132	132	0
Total				1 827	10 648	6 037	4 611	9 119	5 354	3 765	1 354	896	458

B - recrutements par voie dérogatoire

par corps, par filière, par catégorie et par sexe

Catégorie	Filière	Recrutement	Type de recrutement	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
				Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
A	administrative	ATTACHE	voie dérogatoire	14	7	7	13	6	7	3	1	2
B	sécurité	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	voie dérogatoire	2	0	2	1	0	1	0	0	0
B	administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	voie dérogatoire	24	14	10	13	8	5	4	1	3
B	administrative	SECRETAIRE MEDICO-SOCIAL spé médico social	voie dérogatoire	19	11	8	3	2	1	1	1	0
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé informatique	voie dérogatoire	3	0	3	1	0	1	1	0	1
C	culturelle	ADJOINT ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	voie dérogatoire	110	54	56	5	2	3	2	1	1
C	culturelle	ADJOINT ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE spé sécurité incendie	voie dérogatoire	1	0	1	0	0	0	0	0	0
C	administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF	voie dérogatoire	139	96	43	18	14	4	12	10	2
C	culturelle	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE spé activités périscolaires	voie dérogatoire	6	4	2	2	2	0	1	1	0
C	culturelle	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	voie dérogatoire	6	4	2	5	3	2	2	2	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé entretien espace	voie dérogatoire	21	5	16	5	2	3	1	0	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT spé entretien et accueil	voie dérogatoire	52	20	32	15	12	3	7	6	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé installations sportives	voie dérogatoire	35	6	29	22	3	19	17	2	15
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé logistique générale	voie dérogatoire	12	6	6	7	4	3	2	1	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé magasinier cariste	voie dérogatoire	3	0	3	2	0	2	1	0	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé maintenance des bâtiments	voie dérogatoire	3	0	3	2	0	2	0	0	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé maintenance voie publique	voie dérogatoire	8	0	8	2	0	2	2	0	2
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé mécanicien auto (DPE)	voie dérogatoire	3	0	3	1	0	1	0	0	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé menuisier	voie dérogatoire	3	0	3	1	0	1	0	0	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé plombier	voie dérogatoire	2	0	2	2	0	2	2	0	2
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé électrotech	voie dérogatoire	2	0	2	0	0	0	0	0	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé jardinier	voie dérogatoire	7	1	6	4	1	3	1	1	0
C	sécurité	AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE spé accueil et surveillance et médiation sociale	voie dérogatoire	26	5	21	16	0	16	7	0	7
C	technique	AGENT DE LA PETITE ENFANCE spé logistique 1ère session	voie dérogatoire	14	9	5	6	4	2	2	2	0
C	technique	AGENT DE LA PETITE ENFANCE spé logistique 2ème session	voie dérogatoire	6	4	2	2	1	1	0	0	0
C	social	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	voie dérogatoire	2	2	0	2	2	0	1	1	0
C	social	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	voie dérogatoire	5	1	4	3	2	1	0	0	0
C	technique	CONDUCTEUR	voie dérogatoire	3	0	3	2	0	2	0	0	0
C	technique	EBOUEUR	voie dérogatoire	35	1	34	19	0	19	9	0	9
Total				566	250	316	174	68	106	78	30	48

C - recrutements via le dispositif Pr AB*

* contrats de préparation aux concours de catégorie A et B

Catégorie	Filière	Recrutement	Type de recrutement	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
				Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
pas organisé en 2024												

**D - recrutements via le dispositif PACTE
par corps, par filière, par catégorie et par sexe**

Catégorie	Filière	Recrutement	Type de recrutement	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
				Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
C	technique	EBOUEUR	PACTE	272	9	263	150	4	146	66	2	64
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier	PACTE	80	7	73	30	5	25	7	3	4
Total				352	16	336	180	9	171	73	5	68

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.5 POSITIONNEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Répartition des candidats aux concours, recrutement direct et autres dispositifs

E - recrutements directs (hors non-titulaires)

par catégorie, par corps, par filière et par sexe

*Recrutement sans condition de diplômes. Chaque année, la Ville de Paris recherche des candidats sur ces missions de catégorie C qui n'exigent pas de diplômes. Ce sont des recrutements de titulaires, dont les formalités de sélection ne reposent pas sur le concours.

Catégorie	Filière	Corps	Type de recrutement	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
				Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
C	culturelle	ADJOINT ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	RSCD*	1 317	722	595	1 286	707	579	23	12	11
C	administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF	RSCD	2 296	1 731	565	2 204	1 662	542	241	182	59
C	culturelle	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE spé activités périscolaires	RSCD	1 169	820	349	1 074	716	358	366	240	126
C	culturelle	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	RSCD	161	106	55	145	99	46	23	18	5
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT spé désinfection	RSCD	133	16	117	125	16	109	10	2	8
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé entretien espace	RSCD	442	47	395	551	59	492	66	4	62
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT spé entretien et accueil	RSCD	746	426	320	323	205	118	50	13	37
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé installations sportives	RSCD	1 873	216	1 657	734	64	670	103	10	93
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé logistique générale	RSCD	480	149	331	444	139	305	23	4	19
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé magasinier cariste	RSCD	258	244	14	235	12	223	27	0	27
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé maintenance des bâtiments	RSCD	133	3	130	123	2	121	24	0	24
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé maintenance voie publique	RSCD	196	6	190	182	6	176	9	0	9
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé mécanicien auto (DPE)	RSCD	103	42	61	43	0	43	4	0	4
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé menuisier	RSCD	65	11	54	61	11	50	19	5	14
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé métallier	RSCD	38	2	36	32	2	30	4	0	4
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé peintre	RSCD	145	8	137	131	8	123	10	1	9
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE spé plombier	RSCD	115	0	115	104	0	104	19	0	19
C	sécurité	AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE spé acc surv	RSCD fil de l'eau	249	71	178	246	70	176	164	56	108
C	sécurité	AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE spé médiation sociale	RSCD fil de l'eau	53	20	33	49	19	30	39	13	26
C	sécurité	AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE spé acc surv et médiation sociale	RSCD	1 300	473	827	646	230	416	107	27	80
C	technique	AGENT DE LA PETITE ENFANCE spé logistique	RSCD	470	411	59	407	285	122	37	32	5
C	technique	AGENT DE LA PETITE ENFANCE spé logistique	RSCD	426	316	110	387	290	97	58	51	7
C	technique	AGENT DE LA PETITE ENFANCE spé accueil de l'enfant	RSCD fil de l'eau	1 043	1 023	20	305	298	7	236	231	5
C	social	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	RSCD	359	271	88	293	230	63	115	88	27
C	technique	CONDUCTEUR	RSCD	733	40	693	69	0	69	36	0	36
C	technique	EBOUEUR	RSCD	2 669	158	2 511	1 074	36	1 038	375	14	361
Total				16 972	7 332	9 640	11 273	5 166	6 107	2 188	1 003	1 185

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.6 PROMOTION

Ville de Paris
Hors titre IV en 2024

Répartition des agents promus et promouvables
par filière, par corps, par catégorie, par mode d'accès et par sexe

Filières	AVANCEMENT DE GRADE	CATEGORIE	MODE D'ACCES	F promouvables au choix/inscrits à l'examen	H promouvables au choix/inscrits à l'examen	TOTAL promouvables	ratio F promouvable	ratio H promouvable	TAUX VOTE RPP	F promues	H promus	TOTAL	ratio F promues	ratio H promus	rapport ratio femmes promues / ratio femmes promouvables
ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEUR VILLE DE PARIS	A+	tour extérieur	19	12	31	0,61	0,39	hors RPP	3	1	4	0,75	0,25	1,22
ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEUR GENERAL VILLE DE PARIS	A+	CHOIX	8	21	29	0,28	0,72	hors RPP	1	4	5	0,20	0,80	0,73
ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEUR GENERAL VILLE DE PARIS ECH SP	A+	CHOIX	8	10	18	0,44	0,56	hors RPP	1	0	1	1,00	0,00	2,25
ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEUR VILLE DE PARIS HORS CLASSE	A+	CHOIX	13	12	25	0,52	0,48	40%	3	3	6	0,50	0,50	0,96
TECHNIQUE	ARCHITECTE VOYER EN CHEF	A+	CHOIX	4	1	5	0,80	0,20	40%	2	0	2	1,00	0,00	1,25
TECHNIQUE	ARCHITECTE VOYER GENERAL	A+	CHOIX	13	15	28	0,46	0,54	7%	1	2	3	0,33	0,67	0,72
TECHNIQUE	ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS EN CHEF	A+	CHOIX	13	16	29	0,45	0,55	25%	3	3	6	0,50	0,50	1,12
TECHNIQUE	ING. CADRE. SUP. GAL. ADM. PARIS	A+	CHOIX	19	30	49	0,39	0,61	12%	2	4	6	0,33	0,67	0,86
TECHNIQUE	ING. CADRE. SUP. GAL. ADM. PARIS CL EXC	A+	CHOIX	4	11	15	0,27	0,73	hors RPP	2	1	3	0,67	0,33	2,50
Sous-total CATEGORIE A+				101	128	229	0,44	0,56		18	18	36	0,50	0,50	1,13
ADMINISTRATIVE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXC	A	CHOIX	281	34	315	0,89	0,11	55%	236	22	258	0,91	0,09	1,03
ADMINISTRATIVE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXC	A	EXAMEN	66	13	79	0,84	0,16	55%	34	3	37	0,92	0,08	1,10
ADMINISTRATIVE	ATTACHE HORS CLASSE	A	CHOIX	389	244	633	0,61	0,39	hors RPP	6	5	11	0,55	0,45	0,89
ADMINISTRATIVE	ATTACHE HORS CLASSE ECHELON SPECIAL	A	CHOIX	16	9	25	0,64	0,36	hors RPP	3	2	5	0,60	0,40	0,94
CULTURELLE	ATTACHE PPAL	A	CHOIX	63	48	111	0,57	0,43	30%	25	20	45	0,56	0,44	0,98
CULTURELLE	ATTACHE PPAL	A	EXAMEN	55	25	80	0,69	0,31	30%	35	14	49	0,71	0,29	1,04
CULTURELLE	BIBLIOTHECAIRE HORS CLASSE	A	CHOIX	5	3	8	0,63	0,38	40%	1	0	1	1,00	0,00	1,60
CULTURELLE	BIBLIOTHECAIRE HORS CLASSE	A	EXAMEN	4	2	6	0,67	0,33	40%	3	0	3	1,00	0,00	1,50
CULTURELLE	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL HORS CLASSE	A	CHOIX	21	0	21	1,00	0,00	hors RPP	1	0	1	1,00	0,00	1,00
CULTURELLE	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL	A	EXAMEN	4	1	5	0,80	0,20	hors RPP	2	1	3	0,67	0,33	0,83
CULTURELLE	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	A	CHOIX	9	2	11	0,82	0,18	25%	1	0	1	1,00	0,00	1,22
CULTURELLE	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	A	EXAMEN	3	1	4	0,75	0,25	25%	3	0	3	1,00	0,00	1,33
CULTURELLE	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S. ET DE L'ANIMATION	A	CHOIX	0	13	13	0,00	1,00	40%	0	5	5	0,00	1,00	nd
CULTURELLE	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S. ET DE L'ANIMATION	A	EXAMEN	3	13	16	0,19	0,81	40%	2	8	10	0,20	0,80	1,07
HORS FILIÈRE	CONSEILLER SOCIO EDUCATIF HORS CLASSE	A	CHOIX	35	6	41	0,85	0,15	40%	15	2	17	0,88	0,12	1,03
HORS FILIÈRE	CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO EDUCATIF	A	CHOIX	26	8	34	0,76	0,24	55%	14	3	17	0,82	0,18	1,08
HORS FILIÈRE	CONSERVATEUR EN CHEF DU PATRIMOINE	A	CHOIX	10	1	11	0,91	0,09	40%	5	0	5	1,00	0,00	1,10
CULTURELLE	CONSERVATEUR GENERAL DU PATRIMOINE	A	CHOIX	14	10	24	0,58	0,42	17%	1	3	4	0,25	0,75	0,43
HORS FILIÈRE	CONSERVATEUR.BIBLIOTHEQUE EN CHEF	A	CHOIX	8	7	15	0,53	0,47	40%	3	3	6	0,50	0,50	0,94
HORS FILIÈRE	CONSERVATEUR.BIBLIOTHEQUE EN CHEF ECHELON SPECIAL	A	CHOIX	3	3	6	0,50	0,50	9%	1	0	1	1,00	0,00	2,00
HORS FILIÈRE	DIRECTEUR CONSERVATOIRES DE PARIS 1 CAT	A	CHOIX	1	2	3	0,33	0,67	35%	0	1	1	0,00	1,00	0,00
HORS FILIÈRE	DIRECTEUR PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	A	CHOIX	1	9	10	0,10	0,90	30%	1	2	3	0,33	0,67	3,33
HORS FILIÈRE	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS CL EXC	A	EXAMEN	23	1	24	0,96	0,04	55%	16	1	17	0,94	0,06	0,98
HORS FILIÈRE	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS CL EXC	A	CHOIX	223	2	225	0,99	0,01	55%	190	1	191	0,99	0,01	1,00
MEDICO-SOCIALE	INFIRMIERE VILLE DE PARIS CAT A GRADE 2	A	CHOIX	12	0	12	1,00	0,00	60%	7	0	7	1,00	0,00	1,00
MEDICO-SOCIALE	INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE	A	CHOIX	59	100	159	0,37	0,63	35%	23	33	56	0,41	0,59	1,11
MEDICO-SOCIALE	INGÉNIEUR HORS CLASSE	A	CHOIX	79	110	189	0,42	0,58	hors RPP	2	2	4	0,50	0,50	1,20
MEDICO-SOCIALE	INGÉNIEUR HORS CLASSE ECHELON SPECIAL	A	CHOIX	7	2	9	0,78	0,22	hors RPP	5	2	7	0,71	0,29	0,92
MEDICO-SOCIALE	MAITRE DE CONFERENCE E.S.P.C.I HORS CLASSE	A	CHOIX	12	15	27	0,44	0,56	50%	3	0	3	1,00	0,00	2,25
MEDICO-SOCIALE	MEDECIN 1C	A	CHOIX	1	1	2	0,50	0,50	95%	0	1	1	0,00	1,00	0,00
MEDICO-SOCIALE	MEDECIN HORS CLASSE	A	CHOIX	5	0	5	1,00	0,00	60%	3	0	3	1,00	0,00	1,00
MEDICO-SOCIALE	MEDECIN HORS CLASSE ECHELON SPECIAL	A	CHOIX	17	1	18	0,94	0,06	30%	5	1	6	0,83	0,17	0,88
MEDICO-SOCIALE	PERS.PARAM.MEDICO.TECH. CL SUP	A	CHOIX	4	0	4	1,00	0,00	55%	2	0	2	1,00	0,00	1,00
MEDICO-SOCIALE	PROFESSEUR CERTIFIE DE L'ECOLE HORTICOLE DE LA VILLE DE PARIS CL EX	A	CHOIX	2	3	5	0,40	0,60	hors RPP	1	0	1	1,00	0,00	2,50
MEDICO-SOCIALE	PROFESSEUR DE VILLE DE PARIS CL EXC	A	CHOIX	85	61	146	0,58	0,42	45%	46	22	68	0,68	0,32	1,16
MEDICO-SOCIALE	PROFESSEUR DE VILLE DE PARIS CL EXC (1er vivier)	A	CHOIX	153	106	259	0,59	0,41	hors RPP	6	6	12	0,50	0,50	0,85
SECURITE	PROFESSEUR DE VILLE DE PARIS CL EXC (2ème vivier)	A	CHOIX	26	20	46	0,57	0,43	hors RPP	2	3	5	0,40	0,60	0,71
SOCIALE	PROFESSEUR DE VILLE DE PARIS CL EXC ECHELON SPECIAL	A	CHOIX	4	2	6	0,67	0,33	hors RPP	4	2	6	0,67	0,33	1,00
SOCIALE	PROFESSEUR DE VILLE DE PARIS HORS CLASSE	A	CHOIX	95	55	150	0,63	0,37	45%	36	24	60	0,60	0,40	0,95
SOCIALE	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	A	CHOIX	56	77	133	0,42	0,58	30%	20	19	39	0,51	0,49	1,22
SOCIALE	PROFESSEUR E.S.P.C.I. 1E CL	A	CHOIX	1	3	4	0,25	0,75	60%	0	1	1	0,00	1,00	0,00
SPORTIVE	PROFESSEUR E.S.P.C.I. CL EXC - ECHELON 1	A	CHOIX	1	10	11	0,09	0,91	35%	0	1	1	0,00	1,00	0,00
SPORTIVE	PROFESSEUR E.S.P.C.I. CL EXC - ECHELON 2	A	CHOIX	0	4	4	0,00	1,00	35%	0	1	1	0,00	1,00	nd
TECHNIQUE	PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	A	CHOIX	13	1	14	0,93	0,07	55%	4	0	4	1,00	0,00	1,08
TECHNIQUE	PUERICULTRICE HORS CLASSE	A	CHOIX	135	2	137	0,99	0,01	40%	58	1	59	0,98	0,02	1,00
TECHNIQUE	SAGE FEMME HORS CLASSE	A	CHOIX	6	0	6	1,00	0,00	55%	3	0	3	1,00	0,00	1,00
Sous-total CATEGORIE A				2 036	1 030	3 066	0,66	0,34		828	215	1 043	0,79	0,21	1,20

Filières	AVANCEMENT DE GRADE		CATEGORIE	MODE D'ACCES	F promouvables au choix/inscrits à l'examen	H promouvables au choix/inscrits à l'examen	TOTAL promouvables	ratio F promouvable	ratio H promouvable	TAUX VOTE RPP	F promus	H promus	TOTAL	ratio F promus	ratio H promus	rapport ratio femmes promues / ratio femmes promouvables
ADMINISTRATIVE	AGENT SUP. EXPLOITATION	B	CHOIX		2	25	27	0,07	0,93	100%	2	25	27	0,07	0,93	1,00
ADMINISTRATIVE	AGENT SUP. EXPLOITATION	B	EXAMEN		9	52	61	0,15	0,85	100%	1	9	10	0,10	0,90	0,68
ADMINISTRATIVE	ANIMATEUR ADM.PARIS. PPAL 1C	B	CHOIX		47	25	72	0,65	0,35	100%	46	20	66	0,70	0,30	1,07
ADMINISTRATIVE	ANIMATEUR ADM.PARIS. PPAL 1C	B	EXAMEN		5	7	12	0,42	0,58	100%	2	3	5	0,40	0,60	0,96
ADMINISTRATIVE	ANIMATEUR ADM.PARIS. PPAL 2C	B	CHOIX		23	12	35	0,66	0,34	100%	19	9	28	0,68	0,32	1,03
ADMINISTRATIVE	ANIMATEUR ADM.PARIS. PPAL 2C	B	EXAMEN		9	7	16	0,56	0,44	100%	4	4	8	0,50	0,50	0,89
ADMINISTRATIVE	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL EXC	B	CHOIX		33	19	52	0,63	0,37	100%	33	19	52	0,63	0,37	1,00
ANIMATION	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL EXC	B	EXAMEN		4	2	6	0,67	0,33	100%	2	1	3	0,67	0,33	1,00
ANIMATION	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL SUP	B	CHOIX		13	5	18	0,72	0,28	100%	13	5	18	0,72	0,28	1,00
ANIMATION	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL SUP	B	EXAMEN		3	6	9	0,33	0,67	100%	2	2	4	0,50	0,50	1,50
ANIMATION	ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CL EXC	B	CHOIX		5	3	8	0,63	0,38	100%	5	3	8	0,63	0,38	1,00
CULTURELLE	AUX DE PUERICULTURE CL SUP	B	CHOIX		276	2	278	0,99	0,01	100%	275	2	277	0,99	0,01	1,00
CULTURELLE	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 1C	B	CHOIX		3	12	15	0,20	0,80	100%	3	12	15	0,20	0,80	1,00
CULTURELLE	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 2C	B	CHOIX		7	12	19	0,37	0,63	100%	7	12	19	0,37	0,63	1,00
CULTURELLE	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 2C	B	EXAMEN		2	7	9	0,22	0,78	100%	0	4	4	0,00	1,00	0,00
CULTURELLE	CONTROLEUR EN CHEF	B	CHOIX		2	1	3	0,67	0,33	100%	2	1	3	0,67	0,33	1,00
MEDICO-SOCIALE	CONTROLEUR PPAL	B	CHOIX		4	5	9	0,44	0,56	100%	4	5	9	0,44	0,56	1,00
SECURITE	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 1C	B	CHOIX		5	24	29	0,17	0,83	100%	4	22	26	0,15	0,85	0,89
SECURITE	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 1C	B	EXAMEN		0	2	2	0,00	1,00	100%	0	1	1	0,00	1,00	nd
SECURITE	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 2C	B	CHOIX		5	3	8	0,63	0,38	100%	2	3	5	0,40	0,60	0,64
SECURITE	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 2C	B	EXAMEN		1	13	14	0,07	0,93	100%	0	3	3	0,00	1,00	0,00
SECURITE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL EXC	B	CHOIX		148	64	212	0,70	0,30	100%	148	64	212	0,70	0,30	1,00
ADMINISTRATIVE	SECRETAIRE ADM CL EXC	B	EXAMEN		26	7	33	0,79	0,21	100%	10	3	13	0,77	0,23	0,98
SECURITE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL SUP	B	CHOIX		67	34	101	0,66	0,34	100%	67	34	101	0,66	0,34	1,00
SECURITE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL SUP	B	EXAMEN		41	14	55	0,75	0,25	100%	15	3	18	0,83	0,17	1,12
SPORTIVE	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C EXC	B	CHOIX		45	6	51	0,88	0,12	100%	45	6	51	0,88	0,12	1,00
SPORTIVE	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C EXC	B	EXAMEN		3	0	3	1,00	0,00	100%	0	0	0	nd	nd	nd
SPORTIVE	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C SUP	B	CHOIX		13	3	16	0,81	0,19	100%	13	3	16	0,81	0,19	1,00
SPORTIVE	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C SUP	B	EXAMEN		21	0	21	1,00	0,00	100%	5	0	5	1,00	0,00	1,00
TECHNIQUE	TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV PPAL 1C	B	CHOIX		3	21	24	0,13	0,88	100%	3	21	24	0,13	0,88	1,00
TECHNIQUE	TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV PPAL 2C	B	CHOIX		3	6	9	0,33	0,67	100%	3	5	8	0,38	0,63	1,13
TECHNIQUE	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL SUP	B	CHOIX		4	11	15	0,27	0,73	100%	4	10	14	0,29	0,71	1,07
TECHNIQUE	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL SUP	B	EXAMEN		8	13	21	0,38	0,62	100%	2	3	5	0,40	0,60	1,05
TECHNIQUE	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	B	CHOIX		25	51	76	0,33	0,67	100%	25	51	76	0,33	0,67	1,00
TECHNIQUE	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	B	EXAMEN		1	3	4	0,25	0,75	100%	0	2	2	0,00	1,00	0,00
TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	B	CHOIX		13	54	67	0,19	0,81	100%	13	54	67	0,19	0,81	1,00
TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	B	EXAMEN		5	12	17	0,29	0,71	100%	4	6	10	0,40	0,60	1,36
TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR PPAL	B	CHOIX		5	20	25	0,20	0,80	100%	5	20	25	0,20	0,80	1,00
TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR PPAL	B	EXAMEN		10	5	15	0,67	0,33	100%	5	4	9	0,56	0,44	0,83
Sous-total CATEGORIE B					899	568	1 467	0,61	0,39		793	454	1 247	0,64	0,36	1,04
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE PPAL 1C	C	CHOIX		20	37	57	0,35	0,65	100%	19	32	51	0,37	0,63	1,06
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE PPAL 2C	C	CHOIX		52	56	108	0,48	0,52	100%	52	54	106	0,49	0,51	1,02
ANIMATION	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1C	C	CHOIX		345	109	454	0,76	0,24	100%	344	108	452	0,76	0,24	1,00
ANIMATION	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2C	C	CHOIX		209	75	284	0,74	0,26	100%	208	71	279	0,75	0,25	1,01
CULTURELLE	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE PPAL 1C	C	CHOIX		133	72	205	0,65	0,35	100%	106	55	161	0,66	0,34	1,01
CULTURELLE	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE PPAL 2C	C	CHOIX		164	109	273	0,60	0,40	100%	164	105	269	0,61	0,39	1,01
SECURITE	ADJOINT TECHNIQUE DES ETAB ENSEIG PPAL 1C	C	CHOIX		73	41	114	0,64	0,36	100%	73	41	114	0,64	0,36	1,00
SECURITE	ADJOINT TECHNIQUE DES ETAB ENSEIG PPAL 2C	C	CHOIX		62	34	96	0,65	0,35	100%	62	34	96	0,65	0,35	1,00
SECURITE	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 1C	C	CHOIX		5	9	14	0,36	0,64	100%	5	9	14	0,36	0,64	1,00
SECURITE	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 2C	C	CHOIX		0	13	13	0,00	1,00	100%	0	13	13	0,00	1,00	nd
SECURITE	ADJOINT TECHNIQUE PPL 1 CL	C	CHOIX		241	465	706	0,34	0,66	100%	241	465	706	0,34	0,66	1,00
SECURITE	ADJOINT TECHNIQUE PPL 2C	C	CHOIX		96	304	400	0,24	0,76	100%	96	304	400	0,24	0,76	1,00
SOCIALE	AGENT ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE PPAL 1C	C	CHOIX		43	107	150	0,29	0,71	100%	43	107	150	0,29	0,71	1,00
TECHNIQUE	AGENT ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE PPAL 2C	C	CHOIX		18	37	55	0,33	0,67	100%	18	37	55	0,33	0,67	1,00
TECHNIQUE	AGENT DE SURVEILLANCE PPAL	C	CHOIX		27	18	45	0,60	0,40	100%	27	18	45	0,60	0,40	1,00
TECHNIQUE	AGENT PETITE ENFANCE PPAL 1C	C	CHOIX		109	7	116	0,94	0,06	100%	109	6	115	0,95	0,05	1,01
TECHNIQUE	AGENT PETITE ENFANCE PPAL 2C	C	CHOIX		284	29	313	0,91	0,09	100%	282	28	310	0,91	0,09	1,00
TECHNIQUE	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES PPAL 1C	C	CHOIX		125	0	125	1,00	0,00	100%	98	0	98	1,00	0,00	1,00
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES PPAL 1C	C	CHOIX		99	18	117	0,85	0,15	100%	67	11	78	0,86	0,14	1,02
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES PPAL 2C	C	CHOIX		143	25	168	0,85	0,15	100%	143	25	168	0,85	0,15	1,00
TECHNIQUE	BRIGADIER-CHEF-PRINCIPAL-POLICE.MUN.PARIS	C	CHOIX		30	103	133	0,23	0,77	100%	30	103	133	0,23	0,77	1,00
TECHNIQUE	CHEF D EQUIPE CONDUCTEUR I AUTOMOBILE PPAL	C	CHOIX		0	54	54	0,00	1,00	100%	0	53	53	0,00	1,00	nd
TECHNIQUE	EBOUEUR PRINCIPAL CL SUP	C	CHOIX		71	1177	1248	0,06	0,94	100%	71	1149	1220	0,06	0,94	1,02
TECHNIQUE	EGOUTIER PERSONNEL RESEAU SOUT. PPAL CL SUP	C	CHOIX		4	42	46	0,09	0,91	100%	4	41	45	0,09	0,91	1,02
TECHNIQUE	FOSSOYEUR PRINCIPAL DE CL SUP	C	CHOIX		0	7	7	0,00	1,00	100%	0	7	7	0,00	1,00	nd
TECHNIQUE	INSPECTEUR CH. SECURITE 1CL	C	CHOIX		6	49	55	0,11	0,89	100%	6	49	55	0,11	0,89	1,00
TECHNIQUE	PREPOSE PRINCIPAL 1C	C	CHOIX		6	2	8	0,75	0,25	100%	6	2	8	0,75	0,25	1,00
Sous-total CATEGORIE C					2 365	2 999	5 364	0,44	0,56		2 274	2 927	5 201	0,44	0,56	0,99
TOTAL général 2024					5 401	4 725	10 126	0,53	0,47		3 913	3 614	7 527	0,52	0,48	0,97

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.6 PROMOTION

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Recrutements par voie de promotion interne
Nombre d'agents promus dans un corps par nomination au choix
par catégorie et par sexe

Catégorie A

Corps	2024			2023			2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADMINISTRATEUR	3	1	4	0	0	0	0	0	nd
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	16	12	28	24	10	34	24	1	-17,6%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	1	3	3	0	3	2	2	0,0%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	0	0	0	1	0	1	0	0	-100,0%
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	0	0	0	0	0	0	1	0	nd
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	5	0	5	13	1	14	1	4	-64,3%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	1	0	1	2	0	2	0	1	-50,0%
CONSERV.GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	1	2	nd
INGENIEUR D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	10	15	5	8	13	7	10	15,4%
PROFESSEUR DE CONSERVATOIRE	0	0	0	5	6	11	7	5	-100,0%
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	4	2	6	5	6	11			
PROFESSEURS DE L'E.S.P.C.I.	1	0	1	0	2	2	1	0	-50,0%
Total catégorie A	37	26	63	58	33	91	44	26	69,2%

Catégorie B

Corps	2024			2023			2022	2021	Evolution en % de 2023 à 2024
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ANIMATEUR ANIMATRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	12	5	17	15	7	22	17	14	-22,7%
ASSISTANT SP. DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	8	8	16	16	12	28	16	17	-42,9%
CONTROLEUR	0	0	0	0	0	0	2	0	100,0%
PERSONNEL DE MAITRISE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	6	26	32	5	29	34	31	19	-5,9%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	53	18	71	48	13	61	55	59	16,4%
SECRETAIRE MEDICALE ET SOCIALE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	15	4	19	6	2	8	11	9	137,5%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	1	17	18	5	19	24	19	18	-25,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	5	14	19	3	34	37	35	16	-48,6%
TECHNICIEN TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SURVEILLANCE COMMUNE DE PARIS	0	2	2	1	2	3	9	1	-33,3%
Total catégorie B	100	94	194	51	105	156	178	153	24,4%

Total général 2024	137	120	257	109	138	247	222	179	4,0%
---------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	-------------

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.6 PROMOTION

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents ayant changé de service ou d'équipement dans l'année*
(fonctionnaires et contractuels)

par catégorie, par corps et par sexe

*nombre d'agents répartis par sexe ayant changé de service/équipement (au sens changement de uo d'affectation administrative dans le système d'information RH) quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

Corps d'origine	Femmes ayant exercé une mobilité* en 2024	Hommes ayant exercé une mobilité* en 2024	Total femmes et hommes ayant exercé une mobilité* en 2024	Part des femmes sur le nombre total d'agents d'un corps ayant exercé une mobilité	Part des hommes sur le nombre total d'agents d'un corps ayant exercé une mobilité
Catégorie A	768	315	1 083	70,9%	29,1%
ADMINISTRATEUR	4	10	14	28,6%	71,4%
ARCHITECTE VOYER ADM PARISIENNES	6	0	6	100,0%	0,0%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	40	6	46	87,0%	13,0%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	4	3	7	57,1%	42,9%
ATTACHE D'ADMINISTRATION T IV	1	0	1	100,0%	0,0%
ATTACHE ADMI PARISIENNES	238	117	355	67,0%	33,0%
BIBLIOTHECAIRE ADMI PARISIENNES	14	4	18	77,8%	22,2%
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX ADM. PARISIENNES	26	0	26	100,0%	0,0%
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SECURITE	0	1	1	0,0%	100,0%
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	1	0	1	100,0%	0,0%
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	1	2	3	33,3%	66,7%
COLLABORATEUR D ELUS	2	12	14	14,3%	85,7%
COLLABORATEUR DE CABINET	6	6	12	50,0%	50,0%
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	2	4	6	33,3%	66,7%
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	2	8	10	20,0%	80,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	10	2	12	83,3%	16,7%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	4	3	7	57,1%	42,9%
DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	1	2	3	33,3%	66,7%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	3	1	4	75,0%	25,0%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	200	7	207	96,6%	3,4%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	2	0	2	100,0%	0,0%
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	0	4	4	0,0%	100,0%
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	37	0	37	100,0%	0,0%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	3	0	3	100,0%	0,0%
ING. CADRE. SUP. ADM PARISIENNES	13	14	27	48,1%	51,9%
INGENIEUR ADM PARISIENNES	71	91	162	43,8%	56,2%
INSPECTEUR	1	0	1	100,0%	0,0%
INSPECTEUR GENERAL	0	1	1	0,0%	100,0%
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	5	1	6	83,3%	16,7%
MEDECIN CONTRACTUEL	7	1	8	87,5%	12,5%
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	3	3	6	50,0%	50,0%
PERS. PARAM. MEDICO. TECH. VILLE DE PARIS	3	0	3	100,0%	0,0%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	6	6	12	50,0%	50,0%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	3	2	5	60,0%	40,0%
PSYCHOLOGUE	7	0	7	100,0%	0,0%
PSYCHOLOGUE TIV	2	0	2	100,0%	0,0%
PUERICULTRICE ADM PARISIENNES	39	2	41	95,1%	4,9%
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	0	1	1	0,0%	100,0%
SOUS DIRECTEUR	1	1	2	50,0%	50,0%

Corps d'origine	Femmes ayant exercé une mobilité* en 2024	Hommes ayant exercé une mobilité* en 2024	Total femmes et hommes ayant exercé une mobilité* en 2024	Part des femmes sur le nombre total d'agents d'un corps ayant exercé une mobilité	Part des hommes sur le nombre total d'agents d'un corps ayant exercé une mobilité
Catégorie B	1 252	702	1 954	64,1%	35,9%
AGENTS TECHN. CONTRACTUEL CAT IV A, IV B	1	0	1	100,0%	0,0%
ADJT CADRE HOSPITALIERS TIV	0	1	1	0,0%	100,0%
AIDE SGT ET AUX DE PUER TIV	7	1	8	87,5%	12,5%
ANIMATEUR ANIMATRICE ADM PARISIENNES	84	46	130	64,6%	35,4%
ANIMATEUR TIV	0	1	1	0,0%	100,0%
ASSISTANT SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	66	35	101	65,3%	34,7%
ASSISTANT SP. ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	3	2	5	60,0%	40,0%
ASSISTANT SP. ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	2	2	4	50,0%	50,0%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	630	8	638	98,7%	1,3%
CHARGE DE MISSION CADRES MOYENS	0	1	1	0,0%	100,0%
CHEF D'EXPLOITATION	6	43	49	12,2%	87,8%
CHEF-SERVICE.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	22	53	75	29,3%	70,7%
CONTROLEUR	1	1	2	50,0%	50,0%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	1	1	2	50,0%	50,0%
EDUCATEUR DES A.P.S.	13	46	59	22,0%	78,0%
INFIRMIERS/ERES ADMINIST.PARIS.	1	0	1	100,0%	0,0%
MONITEUR EDUCATEUR TIV (NOUVEAU-CADRE)	2	1	3	66,7%	33,3%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	24	137	161	14,9%	85,1%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADM PARIS.	250	91	341	73,3%	26,7%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	56	6	62	90,3%	9,7%
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	1	10	11	9,1%	90,9%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	21	105	126	16,7%	83,3%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADM PARISIENNES	61	111	172	35,5%	64,5%
Catégorie C	2 772	2 408	5 180	53,5%	46,5%
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	3	1	4	75,0%	25,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	4	0	4	100,0%	0,0%
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	94	30	124	75,8%	24,2%
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	27	13	40	67,5%	32,5%
ADJOINT ADMINISTRATIF	461	130	591	78,0%	22,0%
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	276	173	449	61,5%	38,5%
ADJOINT TECHNIQUE	165	677	842	19,6%	80,4%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	50	28	78	64,1%	35,9%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	2	8	10	20,0%	80,0%
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	468	20	488	95,9%	4,1%
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	46	20	66	69,7%	30,3%
AGENT-POLICE-MUNICIPALE-PARIS	159	426	585	27,2%	72,8%
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	125	251	376	33,2%	66,8%
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	416	3	419	99,3%	0,7%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	431	61	492	87,6%	12,4%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIES TIV	3	3	6	50,0%	50,0%
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	15	15	0,0%	100,0%
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	2	55	57	3,5%	96,5%
EBOUEUR	26	422	448	5,8%	94,2%
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	1	8	9	11,1%	88,9%
FOSSOYEUR	0	4	4	0,0%	100,0%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SECURITE	4	43	47	8,5%	91,5%
PERSONNEL OUVRIER	4	1	5	80,0%	20,0%
PREPOSE	5	16	21	23,8%	76,2%
Total général	4 792	3 425	8 217	58,3%	41,7%

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.6 PROMOTION

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels
Part de présidentes de jurys de concours et examens professionnels
par corps et par sexe

	NOM DU CONCOURS ou EXAMEN PROFESSIONNEL	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total de membres du jury	Sexe du président(e) du jury	Nature de l'épreuve (examen ou concours)
Jury 1	ADJOINT ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	7	2	9	sans objet	RSCD
Jury 2	ADJOINT ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	3	2	5	sans objet	RSCD
Jury 3	ADJOINT ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE spé sécurité incendie	2	4	6	F	concours
Jury 4	ADJOINT ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE spé sécurité incendie	2	4	6	F	concours
Jury 5	ADJOINT ADMINISTRATIF	14	1	15	F	RSCD
Jury 6	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	3	3	6	sans objet	RSCD
Jury 7	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	3	3	6	sans objet	RSCD
Jury 8	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	10	5	15	sans objet	RSCD
Jury 9	ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT spé désinfection	1	2	3	sans objet	RSCD
Jury 10	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé jardinier	2	4	6	H	concours
Jury 11	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé jardinier	1	4	5	H	concours
Jury 12	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé jardinier	1	2	3	F	RSCD
Jury 13	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé élagueur	2	4	6	H	concours
Jury 14	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé électrotechnicien	3	3	6	F	concours
Jury 15	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL spé électrotechnicien	2	4	6	F	concours
Jury 16	ADJOINT TECHNIQUE spé installations sportives	3	2	5	sans objet	RSCD
Jury 17	ADJOINT TECHNIQUE spé maintenance des bâtiments	1	7	8	sans objet	RSCD
Jury 18	ADJOINT TECHNIQUE spé maintenance voie publique	1	4	5	sans objet	RSCD
Jury 19	ADJOINT TECHNIQUE spé maintenance voie publique	1	4	5	sans objet	RSCD
Jury 20	ADJOINT TECHNIQUE spé mécanicien auto (DPE)	1	4	5	sans objet	RSCD
Jury 21	ADJOINT TECHNIQUE spé mécanicien auto (DPE)	1	5	6	sans objet	RSCD
Jury 22	ADJOINT TECHNIQUE spé menuisier	3	4	7	sans objet	RSCD
Jury 23	ADJOINT TECHNIQUE spé menuisier	3	4	7	sans objet	RSCD
Jury 24	ADJOINT TECHNIQUE spé métallier	1	4	5	sans objet	RSCD
Jury 25	ADJOINT TECHNIQUE spé peintre	1	5	6	sans objet	RSCD
Jury 26	AGENT DE MAITRISE spé bâtiment	3	3	6	H	concours
Jury 27	AGENT DE MAITRISE spé bâtiment	3	3	6	H	concours
Jury 28	AGENT DE MAITRISE spé électrotech	3	3	6	F	concours
Jury 29	AGENT DE MAITRISE spé électrotech	3	3	6	F	concours
Jury 30	AGENT DE MAITRISE spé environnement propreté assainissement	3	3	6	F	concours
Jury 31	AGENT DE MAITRISE spé environnement propreté assainissement	3	3	6	F	concours
Jury 32	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	11	13	24	H	concours
Jury 33	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	2	3	5	H	concours
Jury 34	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	2	3	5	H	concours
Jury 35	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	8	4	12	F	concours
Jury 36	AGENT SUP. EXPLOITATION	3	3	6	H	examen
Jury 37	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	4	0	4	sans objet	RSCD
Jury 38	ANIMATEUR ADM.PARIS. PPAL 1C	3	3	6	H	examen
Jury 39	ANIMATEUR ADM.PARIS. PPAL 2C	3	3	6	H	examen
Jury 40	ANIMATEUR spé directeur d'accueil de loisirs	3	3	6	F	concours
Jury 41	ANIMATEUR spé directeur d'accueil de loisirs	3	3	6	F	concours
Jury 42	ASSISTANT SERVICE SOCIAL	5	1	6	F	concours
Jury 43	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	4	2	6	F	concours
Jury 44	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXC	3	3	6	H	examen
Jury 45	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF spé éducation spécialisée	4	2	6	F	concours
Jury 46	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL EXC	3	3	6	H	examen
Jury 47	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL SUP	3	3	6	H	examen
Jury 48	ATTACHE	3	3	6	H	concours
Jury 49	ATTACHE	3	3	6	F	concours
Jury 50	ATTACHÉ	3	3	6	H	concours
Jury 51	ATTACHE PRINCIPAL	3	3	6	H	examen
Jury 52	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	8	4	12	F	concours
Jury 53	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	11	1	12	F	concours
Jury 54	BIBLIOTHECAIRE HORS CLASSE	3	3	6	F	examen
Jury 55	CADRE DE SANTE PUERICULTURE	2	4	6	F	concours

	NOM DU CONCOURS ou EXAMEN PROFESSIONNEL	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total de membres du jury	Sexe du président(e) du jury	Nature de l'épreuve (examen ou concours)
Jury 56	CADRE DE SANTE PUERICULTURE	2	4	6	F	concours
Jury 57	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL	4	2	6	F	examen
Jury 58	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	3	3	6	F	examen
Jury 59	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	3	3	6	F	concours
Jury 60	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	2	3	5	F	RSCD
Jury 61	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 1C	3	3	6	H	examen
Jury 62	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 2C	3	3	6	H	examen
Jury 63	CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	3	3	6	F	concours
Jury 64	CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	1	2	3	F	concours
Jury 65	CONDUCTEUR	3	6	9	sans objet	RSCD
Jury 66	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S. ET DE L'ANIMATION	3	3	6	F	examen
Jury 67	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	4	2	6	F	concours
Jury 68	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	3	3	6	F	concours
Jury 69	EBOUEUR	59	97	156	sans objet	RSCD
Jury 70	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 1C	3	3	6	H	examen
Jury 71	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 2C	3	3	6	H	examen
Jury 72	EDUCATEUR ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES spé natation	3	9	12	H	concours
Jury 73	EDUCATEUR ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES spé natation	1	4	5	H	concours
Jury 74	EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	3	3	6	F	concours
Jury 75	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS CL EXC	2	4	6	H	examen
Jury 76	INGENIEUR ADM. PARIS.	3	3	6	H	examen
Jury 77	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR	0	1	1	H	concours
Jury 78	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR	3	3	6	H	concours
Jury 79	INGENIEUR spé systèmes d'information et numérique	3	3	6	F	concours
Jury 80	MAITRE DE CONFERENCE ESPCI spé chimie organique-chimie analytique	1	5	6	H	concours
Jury 81	MEDECIN	4	2	6	H	concours
Jury 82	MEDECIN PMI	4	2	6	H	concours
Jury 83	PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS spé éducation physique et sportive	3	3	6	F	concours
Jury 84	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE spé arts plastiques	5	1	6	H	examen
Jury 85	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE spé danse	4	2	6	F	concours
Jury 86	PROFESSEUR ESPCI spé chimie inorganique	3	3	6	H	concours
Jury 87	PROFESSEUR ESPCI spé polymères	3	3	6	F	concours
Jury 88	PUERICULTURICE	4	2	6	H	concours
Jury 89	SECRETAIRE ADM CL EXC	3	3	6	H	examen
Jury 90	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	9	3	12	F	concours
Jury 91	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	6	6	12	H	concours
Jury 92	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL SUP	3	3	6	H	examen
Jury 93	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C EXC	3	3	6	F	examen
Jury 94	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C SUP	3	3	6	F	examen
Jury 95	SECRETAIRE MEDICO-SOCIAL	4	2	6	F	concours
Jury 96	SECRETAIRE MEDICO-SOCIAL	4	2	6	F	concours
Jury 97	TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PPAL 1C	3	3	6	H	examen
Jury 98	TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PPAL 2C	3	3	6	H	examen
Jury 99	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL SUP	3	3	6	H	examen
Jury 100	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	3	3	6	H	examen
Jury 101	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé logistique générale et coord	3	2	5	F	concours
Jury 102	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé logistique générale et coord	4	2	6	F	concours
Jury 103	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé nettoyage	3	3	6	H	concours
Jury 104	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé nettoyage	3	3	6	H	concours
Jury 105	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé restauration	2	4	6	F	examen
Jury 106	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS spé transports	5	4	9	F	examen
Jury 107	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	3	3	6	F	examen
Jury 108	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	3	3	6	F	examen
Jury 109	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé construction et bâtiment	5	1	6	F	concours
Jury 110	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé construction-bâtiment	5	1	6	F	concours
Jury 111	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé génie urbain	3	3	6	H	concours
Jury 112	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé génie urbain	3	3	6	H	concours
Jury 113	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL spé informatique	3	3	6	H	concours
Jury 114	TECHNICIEN SUPERIEUR spé génie climatique	4	1	5	H	concours
Jury 115	TECHNICIEN SUPERIEUR spé génie climatique	4	2	6	H	concours
Total général 2024		441	455	896	50 F / 48 H	
Total général 2023		542	426	968	37 F / 30 H	
Total général 2022		376	370	746	31 F / 43 H	
Total général 2021		358	266	626	36 F / 33 H	

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2024

Rémunération brute mensuelle moyenne 2024
 toutes quotités de temps de travail confondues, agent ayant travaillé au moins 1j dans l'année
 (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)

par statut, par catégorie (A+, A, B, C), par filière et par sexe

Pour les titulaires :

Sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (43 488 agents), l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 4,79 % en 2024.

Sur le périmètre des agents ayant travaillé au moins 1 jours dans l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (47 630 agents), l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 6,54 % en 2024.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble		
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	
TITULAIRE	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	8 975 €	95	8 854 €	110	8 910 €	205	
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	4 707 €	63	4 181 €	28	4 545 €	91	
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	6 981 €	111	6 768 €	10	6 964 €	121	
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	7 232 €	102	8 008 €	122	7 655 €	224	
	Total A+			7 175 €	371	7 910 €	270	7 484 €	641
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 797 €	903	5 112 €	492	4 908 €	1 395	
	A	FILIÈRE CULTURELLE	3 614 €	331	3 668 €	280	3 639 €	611	
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	3 307 €	439	3 561 €	311	3 413 €	750	
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	3 703 €	833	3 588 €	27	3 699 €	860	
	A	FILIÈRE SÉCURITÉ	4 950 €	3	4 277 €	20	4 365 €	23	
	A	FILIÈRE SOCIALE	3 187 €	1 928	3 293 €	228	3 198 €	2 156	
	A	FILIÈRE SPORTIVE	4 389 €	10	4 360 €	58	4 364 €	68	
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 535 €	398	4 876 €	505	4 726 €	903	
	Total A			3 730 €	4 845	4 320 €	1 921	3 898 €	6 766
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 132 €	1 503	3 215 €	581	3 155 €	2 084	
	B	FILIÈRE ANIMATION	2 819 €	497	2 835 €	307	2 825 €	804	
	B	FILIÈRE CULTURELLE	2 680 €	646	2 776 €	283	2 710 €	929	
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 449 €	4 403	2 509 €	69	2 450 €	4 472	
	B	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 769 €	92	3 934 €	213	3 884 €	305	
	B	FILIÈRE SOCIALE	2 488 €	34	2 615 €	24	2 541 €	58	
	B	FILIÈRE SPORTIVE	3 189 €	89	3 072 €	287	3 100 €	376	
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	3 178 €	635	3 489 €	2 766	3 431 €	3 401	
	Total B			2 704 €	7 899	3 340 €	4 530	2 936 €	12 429
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 488 €	3 242	2 491 €	866	2 489 €	4 108	
	C	FILIÈRE ANIMATION	2 186 €	1 391	2 266 €	761	2 214 €	2 152	
	C	FILIÈRE CULTURELLE	2 112 €	230	2 076 €	166	2 097 €	396	
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 824 €	8	2 904 €	4	2 851 €	12	
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 062 €	971	3 120 €	2 110	3 102 €	3 081	
	C	FILIÈRE SOCIALE	2 383 €	1 759	2 079 €	12	2 381 €	1 771	
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	2 298 €	4 852	2 635 €	11 422	2 534 €	16 274	
	Total C			2 403 €	12 453	2 669 €	15 341	2 550 €	27 794
	Total Titulaire			2 817 €	25 568	3 014 €	22 062	2 908 €	47 630

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble		
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	
NON TITULAIRE	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	9 633 €	12	8 454 €	19	8 910 €	31	
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	5 904 €	1	0 €	0	5 904 €	1	
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	7 879 €	17	5 888 €	7	7 299 €	24	
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	7 805 €	9	7 054 €	12	7 376 €	21	
	Total A+			8 351 €	39	7 539 €	38	7 950 €	77
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 907 €	437	4 349 €	242	4 064 €	679	
	A	FILIÈRE CULTURELLE	2 005 €	91	1 864 €	132	1 921 €	223	
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 898 €	296	3 506 €	237	3 168 €	533	
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 818 €	163	3 406 €	34	2 919 €	197	
	A	FILIÈRE SOCIALE	2 442 €	38	2 422 €	13	2 437 €	51	
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 441 €	130	4 439 €	180	4 440 €	310	
	Total A			3 357 €	1 155	3 670 €	838	3 488 €	1 993
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 258 €	41	2 470 €	29	2 346 €	70	
	B	FILIÈRE ANIMATION	1 734 €	2	2 427 €	3	2 150 €	5	
	B	FILIÈRE CULTURELLE	1 783 €	90	1 821 €	58	1 798 €	148	
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 990 €	35	1 983 €	5	1 989 €	40	
	B	FILIÈRE SOCIALE	2 384 €	13	1 339 €	5	2 094 €	18	
	B	FILIÈRE SPORTIVE	1 692 €	4	2 377 €	30	2 296 €	34	
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 644 €	62	2 762 €	102	2 718 €	164	
	Total B			2 137 €	247	2 389 €	232	2 259 €	479
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 473 €	58	1 563 €	35	1 507 €	93	
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 223 €	647	1 401 €	131	1 253 €	778	
	C	FILIÈRE CULTURELLE	384 €	111	370 €	33	381 €	144	
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 121 €	38	2 403 €	48	2 279 €	86	
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	645 €	18	955 €	32	843 €	50	
	C	FILIÈRE SOCIALE	2 003 €	259	1 786 €	2	2 001 €	261	
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	1 487 €	1 389	1 856 €	331	1 558 €	1 720	
	Total C			1 427 €	2 520	1 657 €	612	1 472 €	3 132
	Total Non titulaire			2 102 €	3 961	2 866 €	1 720	2 333 €	5 681
	Total général			2 721 €	29 529	3 004 €	23 782	2 847 €	53 311

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale
toutes quotités de travail confondues
(fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)
par statut, par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
TITULAIRE	A+	39,30%	42,13%	40,54%
	A	24,56%	28,36%	25,75%
	B	24,13%	29,64%	26,39%
	C	19,59%	24,33%	22,34%
Total Titulaire		22,91%	26,58%	24,67%
NON TITULAIRE	A+	42,50%	41,65%	42,10%
	A	24,11%	22,39%	23,37%
	B	17,47%	19,60%	18,51%
	C	14,11%	15,73%	14,54%
Total Non titulaire		19,72%	21,21%	20,28%
ENSEMBLE		22,53%	26,15%	24,23%

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Rémunération brute mensuelle moyenne 2024 des agents à temps plein* (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)

par décile et par sexe

* agent à temps plein sur toute la période

Décile	Femmes	Hommes	Ensemble
D1	1 678 €	2 066 €	1 874 €
D2	2 262 €	2 376 €	2 313 €
D3	2 421 €	2 543 €	2 475 €
D4	2 541 €	2 692 €	2 607 €
D5	2 667 €	2 845 €	2 752 €
D6	2 834 €	3 028 €	2 931 €
D7	3 063 €	3 264 €	3 171 €
D8	3 480 €	3 634 €	3 566 €
D9	4 147 €	4 280 €	4 204 €
Ratio inter-décile D9/D1	2,472	2,072	2,243
Nombre total d'agents	24 489	22 999	47 488
Nombre d'agents par déciles	2 449	2 300	4 749

Lecture :

D1 :

- . 10% des agents féminins du panel des agents féminins perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 678 euros;
- . 10% des agents masculins du panel des agents masculins perçoivent une rémunération brute inférieure à 2 066 euros;
- . 10% des agents du panel perçoivent une rémunération brute inférieure à 1 874 euros.

D5, médiane :

- . 50% des agents féminins du panel des agents féminins perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2 667 euros;
- . 50% des agents masculins du panel des agents masculins perçoivent une rémunération brute inférieure à 2 845 euros;
- . 50% des agents du panel perçoivent une rémunération brute inférieure à 2 752 euros.

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2024

Nombre d'agents à temps plein*
 (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent)
 par décile et par sexe

* agent à temps plein sur toute la période

Décile		Femmes	Hommes	Ensemble
		Nb d'agents	Nb d'agents	
D1	1 874 €	2 782	1 967	4 749
D2	2 313 €	2 839	1 910	4 749
D3	2 475 €	2 731	2 018	4 749
D4	2 607 €	2 729	2 019	4 748
D5	2 752 €	2 541	2 208	4 749
D6	2 931 €	2 251	2 498	4 749
D7	3 171 €	2 099	2 649	4 748
D8	3 566 €	2 010	2 739	4 749
D9	4 204 €	2 247	2 502	4 749
>D9	> à 4 204 €	2 260	2 489	4 749
ENSEMBLE		24 489	22 999	47 488

Lecture :

D1 - 1 874€ :

10% de la population du panel, soit 4 749 agents dont 2 782 femmes (59%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 874 euros.

D5 - 2 752 € :

50% de la population du panel, soit 23 744 agents dont 13 622 femmes (57%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2 752 euros.

Données 2023

Décile		Femmes	Hommes	Ensemble
		Nb d'agents	Nb d'agents	
D1	1 665 €	2 858	1 890	4 748
D2	2 233 €	2 891	1 857	4 748
D3	2 388 €	2 791	1 957	4 748
D4	2 515 €	2 666	2 082	4 748
D5	2 640 €	2 559	2 189	4 748
D6	2 796 €	2 159	2 589	4 748
D7	3 015 €	2 048	2 700	4 748
D8	3 380 €	2 069	2 679	4 748
D9	4 004 €	2 225	2 523	4 748
>D9	> à 4 004 €	2 294	2 454	4 748
ENSEMBLE		24 560	22 920	47 480

Lecture :

D1 - 1 665€ :

10% de la population du panel, soit 4 748 agents dont 2 858 femmes (61%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 665 euros.

D5 - 2 640 € :

50% de la population du panel, soit 23 740 agents dont 13 765 femmes (58%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2640 euros.

Données 2022

Décile		Femmes	Hommes	Ensemble
		Nb d'agents	Nb d'agents	
D1	1 696 €	2 867	1 866	4 733
D2	2 107 €	2 891	1 841	4 732
D3	2 260 €	2 716	2 017	4 733
D4	2 391 €	2 790	1 942	4 732
D5	2 522 €	2 581	2 152	4 733
D6	2 681 €	2 177	2 555	4 732
D7	2 892 €	1 937	2 796	4 733
D8	3 240 €	2 020	2 712	4 732
D9	3 853 €	2 171	2 562	4 733
>D9	> à 3 853 €	2 311	2 422	4 733
ENSEMBLE		24 461	22 865	47 326

Lecture :

D1 - 1 696 € :

10% de la population du panel, soit 4 733 agents dont 2 867 femmes (61%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 696 euros.

D5 - 2 522 € :

50% de la population du panel, soit 23 633 agents dont 13 845 femmes (59%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2 522 euros.

Données 2021

Décile		Femmes	Hommes	Ensemble
		Nb d'agents	Nb d'agents	
D1	1 763 €	2 933	1 793	4 726
D2	2 033 €	2 921	1 804	4 725
D3	2 170 €	2 674	2 052	4 726
D4	2 296 €	2 708	2 017	4 725
D5	2 428 €	2 569	2 156	4 725
D6	2 584 €	2 256	2 470	4 726
D7	2 799 €	2 080	2 645	4 725
D8	3 125 €	2 041	2 685	4 726
D9	3 730 €	2 165	2 560	4 725
>D9	> à 3 730 €	2 249	2 477	4 726
ENSEMBLE		18 210	18 467	47 255

Lecture :

D1 1 763€ :

10% de la population du panel, soit 4 726 agents dont 2 933 femmes (62%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 763 euros.

D5 2 428€ :

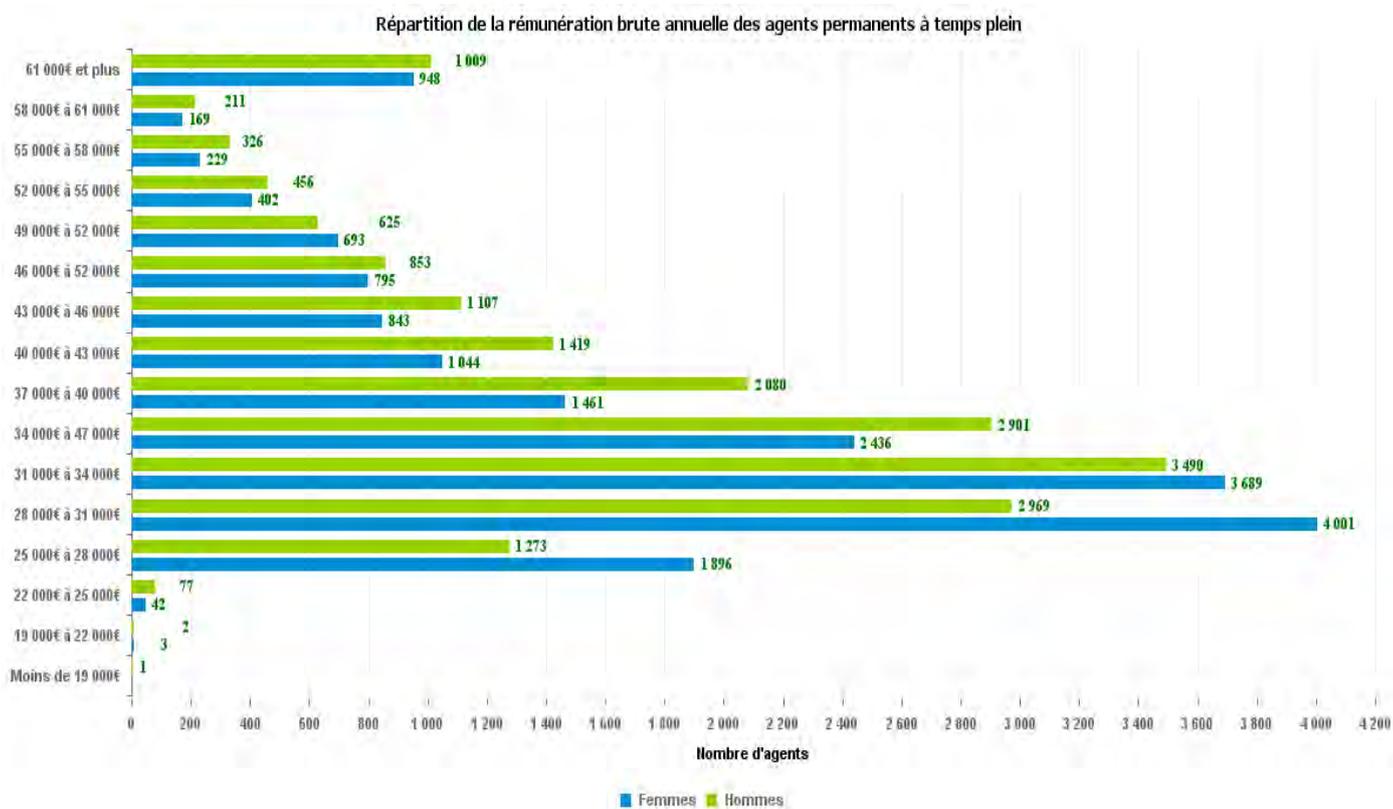
50% de la population du panel, soit 23 627 agents dont 13 805 femmes (58%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2 428 euros.

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris
2024

Répartition de la rémunération brute annuelle des agents à temps plein (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent) par tranche de rémunération et par sexe



C - FORMATION 8.8 FORMATION

Ville de Paris
31 décembre 2024

Nombre moyen de jours de formation rapportés aux effectifs globaux de référence par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent* hors assistants maternels et familiaux

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

CATEGORIE	2024								
	JOURS DE FORMATION								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation femmes	Jours de formation hommes	Effectifs hommes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation hommes	Total	Effectifs globaux au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation
A+	3 770	489	7,7	2 114	293	7,2	5 884	782	7,5
A	28 102	5 732	4,9	11 107	2 714	4,1	39 209	8 446	4,6
B	39 523	7 703	5,1	17 888	4 568	3,9	57 411	12 271	4,7
C	57 894	15 159	3,8	60 161	16 326	3,7	118 055	31 485	3,7
Total	129 288	29 083	4,4	91 270	23 901	3,8	220 558	52 984	4,2

Ville de Paris hors titre IV
Année 2024

Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent hors assistants maternels et familiaux ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	39	14	53

Ville de Paris
31 décembre 2023

Nombre moyen de jours de formation rapportés aux effectifs globaux de référence par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent hors assistants maternels et familiaux

CATEGORIE	2023								
	JOURS DE FORMATION								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation femmes	Jours de formation hommes	Effectifs hommes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation hommes	Total	Effectifs globaux au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation
A+	1 511	466	3,2	492	300	1,6	2 004	766	2,6
A	26 148	5 556	4,7	12 318	2 638	4,7	38 467	8 194	4,7
B	24 478	7 703	3,2	15 227	4 475	3,4	39 705	12 178	3,3
C	54 809	14 734	3,7	51 749	15 808	3,3	106 558	30 542	3,5
Total	106 946	28 459	3,8	79 787	23 221	3,4	186 734	51 680	3,6

Ville de Paris hors titre IV
Année 2023

Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent hors assistants maternels et familiaux ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	46	22	68

**Ville de Paris
31 décembre 2022**

**Nombre moyen de jours de formation rapportés aux effectifs globaux de référence
par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe
Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*
hors assistants maternels et familiaux**

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

CATEGORIE	2022								
	JOURS DE FORMATION								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation femmes	Jours de formation hommes	Effectifs hommes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation hommes	Total	Effectifs globaux au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation
A+	1 182	458	2,6	742	290	2,6	1 924	748	2,6
A	19 702	5 417	3,6	8 401	2 566	3,3	28 103	7 983	3,5
B	17 806	7 969	2,2	14 259	4 367	3,3	32 065	12 336	2,6
C	37 454	14 631	2,6	52 114	15 855	3,3	89 569	30 486	2,9
Total	76 144	28 475	2,7	75 516	23 078	3,3	151 660	51 553	2,9

**Ville de Paris hors titre IV
Année 2022**

**Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent
hors assistants maternels et familiaux
ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année**

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	59	21	80

**Ville de Paris
31 décembre 2021**

**Nombre moyen de jours de formation rapportés aux effectifs globaux de référence
par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe
Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent
hors assistants maternels et familiaux**

CATEGORIE	2021								
	JOURS DE FORMATION								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation femmes	Jours de formation hommes	Effectifs hommes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation hommes	Total	Effectifs globaux au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation
A+	1 042	139	7,5	503	106	4,7	1 545	245	6,3
A	15 099	5 763	2,6	8 278	2 727	3,0	23 377	8 490	2,8
B	9 705	3 909	2,5	11 302	4 323	2,6	21 007	8 232	2,6
C	33 890	19 177	1,8	38 342	16 106	2,4	72 232	35 283	2,0
Total	59 736	28 988	2,1	58 425	23 262	2,5	118 161	52 250	2,3

**Ville de Paris hors titre IV
Année 2021**

**Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent
hors assistants maternels et familiaux
ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année**

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	75	22	97

D - CONDITIONS DE TRAVAIL

8.9 CONDITIONS DE TRAVAIL

DONNÉES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Ville de Paris
2024

Accidents du travail survenus dans l'année
concernant les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*
hors assistants maternels et familiaux
par corps, par filière et par sexe

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

**Tous les accidents sont comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.

***chiffres non consolidés

CORPS	Nombre d'accidents du travail** / ***						TOTAL	Nombre de jours d'arrêts de travail***						TOTAL
	Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total		Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total	
	F	H		F	H			F	H		F	H		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	74	12	86	101	13	114	200	9 535	2 398	11 933	321	0	321	12 254
ADJOINTS ADMINISTRATIFS T.IV	2	0	2	1	0	1	3	61	0	61	0	0	0	61
ADMINISTRATEURS	1	1	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	5	10	16	5	21	31	971	374	1 345	0	0	0	1 345
ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES T.IV	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
CHARGES DE MISSION AGENTS D'EXECUTION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	6
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN. PARIS.	0	1	1	1	1	2	3	6	8	14	0	0	0	14
DIRECTEURS, DIRECTEURS GÉNÉRAUX	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
EMPLOI DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES	1	0	1	1	0	1	2	6	0	6	0	0	0	6
SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ADMIST.PARIS.	20	4	24	26	2	28	52	1 958	360	2 319	0	28	28	2 347
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE	104	23	127	146	22	168	295	12 537	3 141	15 679	321	34	355	16 033
ADJOINTS TECHNIQUES	73	322	395	21	71	92	487	5 757	25 200	30 958	602	754	1 356	32 314
ADJOINTS TECHNIQUES DES ÉTABLIS. D'ENSEIGNEMENT	21	5	26	7	1	8	34	1 219	647	1 865	135	0	135	2 001
ADJOINTS TECHNIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT	0	13	13	0	3	3	16	0	1 081	1 081	0	0	0	1 081
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	129	7	136	64	1	65	201	11 665	130	11 795	283	0	283	12 078
AGENTS TECHNIQUES DES ÉCOLES	86	11	97	32	1	33	130	6 000	274	6 274	3 427	73	3 499	9 774
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	26	26	0	6	6	32	0	3 449	3 449	0	0	0	3 449
CHEFS D'EXPLOITATION	0	7	7	3	4	7	14	0	410	410	0	0	0	410
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE	4	64	68	0	15	15	83	118	6 710	6 828	0	0	0	6 828
EBOUEURS	34	688	722	12	109	121	843	3 669	50 300	53 969	4	176	180	54 149
EGOUTIERS ET PERSONNELS RESEAUX SOUTERRAINS	1	25	26	0	4	4	30	0	1 629	1 629	0	0	0	1 629
FOSSOYEURS	0	12	12	0	0	0	12	0	825	825	0	0	0	825
ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS	0	0	0	1	1	2	2	7	0	7	0	0	0	7
INGÉNIEUR ET ARCHITECTE ADMINISTRATIONS PAR.	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
INGÉNIEURS ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	1	3	7	6	13	16	110	75	185	19	6	25	211
PERSONNELS DE MAÎTRISE	0	0	0	0	0	0	0	0	11	11	0	0	0	11
PERSONNELS DE MAÎTRISE ADM. PARISIENNES	8	23	31	4	12	16	47	554	1 826	2 380	0	0	0	2 380
PERSONNELS OUVRIERS	16	5	21	5	1	6	27	1 118	44	1 162	51	109	159	1 321
TECHNICIENS DES SERVICES OPERATIONNELS	5	33	38	3	10	13	51	203	2 189	2 392	0	0	0	2 392
TECHNICIENS SUPÉRIEURS ADM. PARISIENNES	8	16	24	7	13	20	44	445	463	909	34	86	121	1 029
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE	388	1 258	1 646	166	258	424	2 070	30 865	95 265	126 131	4 555	1 204	5 759	131 889
ADJOINTS ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	8	2	10	4	6	10	20	131	323	455	0	0	0	455
ASSISTANTS SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	2	1	3	1	0	1	4	61	0	61	0	0	0	61
ASSISTANTS SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRACT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	179	179	179
ASSIST. SP. BIBLIOTHEQUES MUSEES ADM PARIS.	10	3	13	17	3	20	33	328	121	449	0	0	0	449
BIBLIOTHECAIRES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	1	3	1	0	1	4	225	18	243	0	0	0	243
CHARGES ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	0	1	1	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS BIBLIOTHEQUES	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEURS DES CONSERVATOIRES DE PARIS	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	1	1	2	1	1	2	4	2	0	2	0	6	6	8
TOTAL FILIÈRE CULTURELLE	23	9	32	27	10	37	69	747	462	1 210	0	185	185	1 395
CONSEILLERS DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	1	1	2	0	2	2	4	0	23	23	0	0	0	23
EDUCATEURS DES A.P.S.	4	9	13	3	5	8	21	64	1 043	1 107	0	14	14	1 122
TOTAL FILIÈRE SPORTIVE	5	10	15	3	7	10	25	64	1 066	1 130	0	14	14	1 144
AGENTS SPECIALISE DES ÉCOLES MATERNELLES	112	0	112	44	0	44	156	8 675	0	8 675	774	0	774	9 448
ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIF ADM.PARIS	17	0	17	13	1	14	31	1 328	83	1 411	8	184	192	1 603
ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS T.IV	8	4	12	1	2	3	15	48	343	391	0	0	0	391
CADRES SOCIO-ÉDUCATIFS T.IV	2	2	4	0	0	0	4	50	26	76	0	0	0	76
CONSEILLERS SOCIO-ÉDUCATIFS ADM. PARISIENNES	1	0	1	4	0	4	5	122	0	122	0	0	0	122
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	43	1	44	35	2	37	81	2 607	57	2 664	8	0	8	2 672
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS T.IV	3	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
MONITEURS EDUCATEURS T.IV (NOUVEAU CADRE)	4	0	4	0	1	1	5	0	6	6	56	0	56	62
TOTAL FILIÈRE SOCIALE	190	7	197	97	6	103	300	12 830	514	13 344	846	184	1 030	14 373

CORPS	Nombre d'accidents du travail* / **						TOTAL	Nombre de jours d'arrêts de travail**						TOTAL		
	Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total		Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total			
	F	H		F	H			F	H		F	H				
ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX TIV	3	0	3	1	0	1	4	4	0	4	44	0	44	48		
AGT SERV. HOSP. QUALIFIES TIV	1	1	2	1	0	1	3	0	0	0	19	24	42	42		
AIDE SGT ET AUX DE PUER TIV	10	0	10	3	0	3	13	321	0	321	2	0	2	323		
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	204	1	205	106	0	106	311	18 363	0	18 363	80	0	80	18 443		
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX ADM. PARISIENNES	5	0	5	8	0	8	13	533	0	533	36	0	36	569		
INFIRMIER(E)S VILLE DE PARIS CAT A	8	0	8	12	1	13	21	366	0	366	0	0	0	366		
INFIRMIER(S) EN SOINS GENERAUX T.IV	2	0	2	0	0	0	2	14	0	14	0	0	0	14		
INFIRMIER(S) ADMINIST.PARIS.	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0		
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0		
MEDECINS DE LA VILLE DE PARIS	1	0	1	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0		
MEDECINS DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUELS	0	0	0	1	1	2	2	0	0	0	0	5	5	5		
PERS. PARAM. MEDICO. TECH. VILLE DE PARIS	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0		
PSYCHOLOGUES	4	0	4	2	0	2	6	12	0	12	34	0	34	46		
PSYCHOLOGUES T. IV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	22	22		
PUERICULTRICES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	7	0	7	6	0	6	13	555	0	555	0	0	0	555		
SECRETAIRES MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	12	0	12	18	0	18	30	2 031	0	2 031	0	0	0	2 031		
TOTAL FILIÈRE MEDICO-SOCIALE	260	2	262	159	2	161	423	22 199	0	22 199	236	29	265	22 464		
AGENTS DE SURVEILLANCE DE PARIS	8	5	13	9	0	9	22	849	1 215	2 063	0	0	0	2 063		
AGENT POLICE MUNICIPALE PARIS	48	83	131	15	10	25	156	2 373	4 539	6 912	0	0	0	6 912		
AGENTS D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	26	29	55	4	10	14	69	2 303	2 267	4 571	0	6	6	4 576		
CHEF SERVICE POLICE MUNICIPALE PARIS	1	2	3	1	5	6	9	44	361	404	0	0	0	404		
CONTROLEURS	0	0	0	1	0	1	1	5	773	778	0	0	0	778		
DIRECTEUR POLICE MUNICIPALE PARIS	1	1	2	0	0	0	2	5	0	5	0	0	0	5		
INSPECTEURS DU SERVICE DE SECURITE	4	15	19	0	6	6	25	302	3 425	3 728	0	0	0	3 728		
PREPOSES	2	0	2	0	0	0	2	332	63	395	0	0	0	395		
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	0	3	3	0	3	3	6	394	277	671	0	0	0	671		
TOTAL FILIÈRE SECURITE	90	138	228	30	34	64	292	6 608	12 920	19 528	0	6	6	19 533		
ADJOINTS D'ANIMATION CONTRACTUELS	13	1	14	4	0	4	18	43	0	43	4 817	359	5 176	5 220		
ADJOINTS D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	95	34	129	36	9	45	174	5 681	2 108	7 789	265	115	380	8 169		
ANIMATEURS ANIMATRICES ADMINISTRATIONS PAR	22	8	30	5	3	8	38	1 341	577	1 918	39	0	39	1 957		
ANIMATEUR TITRE IV	0	2	2	0	0	0	2	0	63	63	0	0	0	63		
TOTAL FILIÈRE ANIMATION	130	45	175	45	12	57	232	7 065	2 749	9 814	5 121	475	5 595	15 409		
COLLABORATEUR DE CABINET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	261	261	261		
PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS	11	3	14	8	1	9	23	247	124	371	0	0	0	371		
PROFESSEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53	0	53	53		
TOTAL HORS FILIÈRE	11	3	14	8	1	9	23	247	124	371	0	261	314	685		
Sous-total	1 201	1 495	2 696	681	352	1 033	3 729	93 163	116 241	209 404	11 079	2 391	13 523	222 927		
TOTAL général 2024													3 729		222 927	

D - CONDITIONS DE TRAVAIL

8.9 CONDITIONS DE TRAVAIL

DONNÉES MALADIES PROFESSIONNELLES

**Ville de Paris
2024**

**Maladies professionnelles reconnues imputables au service dans l'année
concernant les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*
hors assistants maternels et familiaux
par filière, par corps et par sexe**

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Corps	Nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service	Nombre d'agents concernés*	
		Femmes	Hommes
ADJOINT ADMINISTRATIF	11	5	1
ATTACHE	2	2	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	13	7	1
ADJOINT TECHNIQUE	42	6	29
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT	22	12	2
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	52	30	2
ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT	1	0	1
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	16	11	0
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	8	1	5
EBOUEUR ET CHEF D'EQUIPE DU NETTOIEMENT	37	4	26
PERSONNEL DE MAITRISE D'ADM PARISIENNES	2	1	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	3	0	3
TECHNICIENS SUPERIEURS	2	2	0
FILIÈRE TECHNIQUE	185	67	69
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	12	9	0
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	8	5	0
FILIÈRE SOCIALE	20	14	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	67	39	0
SECRETAIRE MÉDICO-SOCIAL	2	2	0
AIDE SOIGNANT AUX PUER TIV	1	1	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	2	1	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	72	43	0
ADJOINT D'ANIMATION	1	1	0
FILIÈRE ANIMATION	1	1	0
TOTAL GÉNÉRAL 2024	291	132	70

D - CONDITIONS DE TRAVAIL

8.9 CONDITIONS DE TRAVAIL

DONNÉES ATI

Ville de Paris
2024

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année
par direction concernée et par sexe

Directions	Femmes	Hommes	Total général
DAC	1	1	2
DAE	1	0	1
DASCO	25	1	26
DCPA	3	4	7
DDCT	3	2	5
DEVE	4	12	16
DFPE	50	2	52
DILT	7	1	8
DJS	3	6	9
DLH	0	1	1
DPE	9	42	51
DPMP	4	2	6
DRH	4	0	4
DSOL	9	1	10
DSP	4	0	4
DU	0	1	1
DVD	2	5	7
Gestion RH*	3	1	4
Total général 2024	132	82	214

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

Données 2023

Directions	Femmes	Hommes	Total général
DAC	2	1	3
DAE	1	0	1
DASCO	39	5	44
DCPA	0	9	9
DDCT	4	3	7
DEVE	1	9	10
DFPE	62	0	62
DICOM	1	0	1
DILT	0	1	1
DJS	2	5	7
DLH	2	1	3
DPE	4	28	32
DPMP	3	4	7
DRH	3	2	5
DSIN	0	2	2
DSOL	2	2	4
DU	1	0	1
DVD	0	6	6
Total général 2023	127	78	205

Données 2022

Directions	Femmes*	Hommes*	Total général
DAC	nc	nc	2
DASCO	nc	nc	12
DCPA	nc	nc	3
DDCT	nc	nc	1
DEVE	nc	nc	2
DFPE	nc	nc	13
DILT	nc	nc	2
DJS	nc	nc	2
DPE	nc	nc	21
DPMP	nc	nc	3
DSIN	nc	nc	1
DSOL TITRE IV	nc	nc	1
DVD	nc	nc	3
Total général 2022	nc	nc	66

*L'épidémie n'a pas permis de saisir l'intégralité des données dans Préventiel, rendant la distinction homme/femme impossible pour 2022.

Données 2021

Directions	Femmes*	Hommes*	Total général
DAC	nc	nc	1
DAE	nc	nc	1
DASCO	nc	nc	13
DASES	nc	nc	3
DCPA	nc	nc	5
DEVE	nc	nc	13
DFPE	nc	nc	18
DILT	nc	nc	0
DJS	nc	nc	4
DPE	nc	nc	21
DPSP	nc	nc	6
DRH	nc	nc	1
DVD	nc	nc	3
Total général 2021	nc	nc	89

*L'épidémie n'a pas permis de saisir l'intégralité des données dans Préventiel, rendant la distinction homme/femme impossible pour 2021.

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2024

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congés de paternité (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*) Nombre de jours de congés de paternité pris par catégorie

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Catégorie	CONGÉS DE PATERNITÉ en 2024								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
TOTAL	65	1 512	113	2 220	624	13 031	802	16 763	100,0%

Catégorie	CONGÉS DE PATERNITÉ en 2023								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
TOTAL	67	1 384	115	2 578	635	13 509	817	17 471	100,0%

Catégorie	CONGÉS DE PATERNITÉ en 2022								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
TOTAL	57	1 224	113	2 466	575	12 378	745	16 068	98,8%

Catégorie	CONGÉS DE PATERNITÉ en 2021								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
TOTAL	52	978	99	1 788	415	7 441	566	10 207	75,0%

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2024

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de maternité (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*) Nombre de jours de congés de maternité pris par catégorie

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	194	19 064	345	34 639	400	40 568	939	94 271

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	203	18 608	369	35 597	449	46 040	1 021	100 245

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	213	19 201	448	43 942	501	52 904	1 162	116 047

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	232	22 819	91	8 542	866	86 639	1 189	118 000

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2024

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé d'adoption (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*) Nombre de jours de congés d'adoption pris par catégorie

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	1	116	0	0	2	151	3	267

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	3	331	1	112	0	0	4	443

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	1	115	0	0	1	86	2	201

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	5	292	1	25	3	112	9	429

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2024

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*) Nombre de jours de congés de solidarité familiale pris par catégorie hiérarchique

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	1	106	2	27	3	133

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	63	1	77	2	201	4	341

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	115	0	0	1	86	2	201

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	0	0	3	35	3	35

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2024

**Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de proche aidant
(agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*)
Nombre de jours de congés de proche aidant
par catégorie hiérarchique**

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.
Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	4	380	3	278	9	306	16	964

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	2	50	2	126	5	607	9	783

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2022 (créé en 2022)							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	0	0	1	55	1	55

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2024

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de présence parentale (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*) Nombre de jours de congés de présence parentale par catégorie hiérarchique

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2024							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	12	1 957	44	4 441	53	5 652	109	12 050

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	13	1 317	35	4 159	52	4 721	100	10 197

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	7	318	34	3 503	47	4 546	88	8 367

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	9	411	4	213	52	5 907	65	6 531

E - CONGÉS
8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2024

Nombre de fonctionnaires partis pour raisons personnelles au cours de l'année
par filière, par motifs de départ et par sexe

Filière	Libellé départ	Femmes	Hommes	Total général
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONGE PARENTAL	9	0	9
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	2	3
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	23	10	33
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	4	0	4
	DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	1	0	1
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	2	1	3
Total FILIÈRE ADMINISTRATIVE		40	13	53
FILIÈRE ANIMATION	CONGE PARENTAL	11	0	11
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	5	0	5
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	25	19	44
	DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	3	0	3
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	5	3	8
	DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	0	1	1
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	0	1	
Total FILIÈRE ANIMATION		50	23	73
FILIÈRE CULTURELLE	CONGE PARENTAL	7	0	7
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	9	1	10
	DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	0	2
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	2	0	2
Total FILIÈRE CULTURELLE		22	1	23
FILIÈRE HORS FILIÈRE	CONGE PARENTAL	6	0	6
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	3	2	5
	DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	1	3
	DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	0	1	1
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	1	2	
Total FILIÈRE HORS FILIÈRE		14	5	19
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONGE PARENTAL	106	0	106
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	10	0	10
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	107	2	109
	DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	2	0	2
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	3	0	3
	DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	3	0	3
	DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	1	0	1
	DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	4	0	4
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	4	0	4	
Total FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		240	2	242
FILIÈRE SÉCURITÉ	CONGE PARENTAL	4	0	4
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	5	5
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	0	1	1
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	1	2
Total FILIÈRE SÉCURITÉ		5	8	13
FILIÈRE SOCIALE	CONGE PARENTAL	29	0	29
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	5	0	5
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	38	4	42
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	0	2
	DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	1	0	1
	DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	0	1	1
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	5	0	5	
Total FILIÈRE SOCIALE		80	5	85
FILIÈRE SPORTIVE	CONGE PARENTAL	1	0	1
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	4	5
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	0	2	2
Total FILIÈRE SPORTIVE		2	6	8
FILIÈRE TECHNIQUE	CONGE PARENTAL	41	9	50
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	5	16	21
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	38	99	137
	DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	0	1	1
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	3	5	8
	DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	0	4	4
	DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	0	1	1
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	3	4	7
Total FILIÈRE TECHNIQUE		90	139	229
Total général 2024		543	202	745
Total général 2023		643	240	883
Total général 2022		781	248	1 029
Total général 2021		651	196	847

F - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

8.11 CHARTES DU TEMPS

Ville de Paris
2024

Information sur les chartes du temps de travail

Charte du temps

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps ?	OUI
---	-----

*il s'agit de la charte de la déconnexion

F - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

8.12 TEMPS PARTIELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Informations sur le temps partiel* Nombre d'agent ayant bénéficié d'un aménagement du temps de travail (agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent**)

*Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la quotité de travail prévue pour cet emploi.

La quotité de travail d'un emploi à temps complet étant de 35h/semaine, un agent à temps plein travaillera 35h alors qu'un agent à temps partiel effectuera un temps de travail inférieur à 35h (28h par exemple, s'il a un temps partiel à 80%).

Selon les motifs, un temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation préalable.

**Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité.

Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

par sexe et par filière

Femmes	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIERE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2024	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Premières demandes satisfaites	36	4	18	1	3	112	40	0	59	122	395	388	417	476	1,8 %
Changement de quotité	15	27	12	1	2	63	25	2	26	7	180	189	200	203	-4,8 %
Retours temps plein	173	292	49	31	40	259	131	1	197	121	1 294	1 182	1 469	1 224	9,5 %

Hommes	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIERE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2024	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Evolution en % de 2023 à 2024
Premières demandes satisfaites	15	1	5	5	2	1	0	0	32	89	150	126	117	125	19,0 %
Changement de quotité	3	3	7	3	0	0	0	2	3	5	26	26	37	27	0,0 %
Retours temps plein	49	160	18	29	10	6	6	1	117	112	508	402	409	409	26,4 %

ENSEMBLE	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIERE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2024	TOTAL 2022	TOTAL 2021	TOTAL 2020	Evolution en % de 2023 à 2024
Premières demandes satisfaites	51	5	23	6	5	113	40	0	91	211	545	514	534	601	6,0 %
Changement de quotité	18	30	19	4	2	63	25	4	29	12	206	215	237	230	-4,2 %
Retours temps plein	222	452	67	60	50	265	137	2	314	233	1 802	1 584	1 878	1 633	13,8 %

Le nombre de retours à taux plein comprend les demandes des agents ainsi que les positions statutaires rendant automatique le retour à temps plein.

Nombre de jours travaillés pour un agent à temps plein sur l'année 2024 : 227

Temps de travail dans la collectivité : 35 heures

F - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

8.13 SERVICES DE PROXIMITÉ

Ville de Paris
2024

Dispositifs d'action sociale pour la garde d'enfants

Places en crèche, aides financières

- Les agents de la collectivité parisienne peuvent bénéficier de titres préfinancés (versés sous forme de tickets CESU) afin d'acquitter une partie des frais de garde (crèche ou salarié) pour leurs enfants de moins de 3 ans.
Cette prestation mise en place en 2007 permet ainsi aux agents d'alléger le coût de la garde de leurs enfants en bas âge.
En 2024, 1 325 agents ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 1 610 818,14 euros.
Le montant de la prestation, défini selon les tranches du quotient familial, s'élève à 400 € ou 700 € par an, en fonction du revenu fiscal de référence du foyer de l'agent.
- Une crèche collective, pouvant accueillir 45 petits enfants, est réservée aux agents de la collectivité parisienne.
- Enfin, les parents d'enfants âgés de 4 à 7 ans ayant fréquenté un centre de loisirs ou ayant effectué un séjour de vacances peuvent bénéficier d'une participation financière intitulée « bourse de vacances ». En 2024, 823 agents ont perçu une bourse de vacances, pour une dépense de 190 474,95 euros.
Les montants de cette prestation, variables en fonction du mode de garde choisi, sont fixés annuellement par circulaire interministérielle. Leur versement par la collectivité parisienne est sans condition de ressources.

9

INCLUSION

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

9.1 HANDICAP

- Recrutement au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)
 - Par catégorie hiérarchique, par filière, par corps et par sexe
- Titularisation au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)
 - Par catégorie hiérarchique, par filière, par corps et par sexe
- Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
 - Par statut, catégorie hiérarchique, par type de bénéficiaire et par sexe
- Dépenses de la collectivité au profit des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique
- Nombre d'agents bénéficiaires d'un aménagement d'horaires ou du poste de travail
- Nombre d'aménagements mis en place
- Nombre d'apprenti.es en situation de handicap
- Nombre d'aménagements techniques de postes réalisés (achat de matériel)
- Sensibilisation et formation des personnes ressources et des collectifs de travail au handicap des agent-es

9.2 ÂGE - Données de l'Accord Âges et générations

- Pyramide globale, part des moins de 30 ans, des moins de 26 ans; part des 50 ans et plus, des 45 ans et plus
- Pyramide des âges pour les 15 corps les plus représentés en nombre d'agents
- Répartition par direction des agents âgés de 60 ans, 61 ans et 62 ans et plus
 - Par direction
- Taux des agents ayant suivi une formation dans l'année
 - Par agents de 50 ans et +
 - Par agents de moins de 50 ans
 - Au global

9.3 QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations
- Nombre de demandes d'écoute reçues par la ligne « A votre écoute »
- Nombre d'appels relatifs à des situations de harcèlement sexuel et/ou de propos et agissements sexistes
- Nombre d'appels relatifs à des situations de discrimination
- Nombre de situations présentées en équipe pluridisciplinaire
- Nombre de demandes d'enquêtes administratives
- Nombre de sanctions disciplinaires prononcées pour motifs liés aux mœurs (dont harcèlement sexuel) et à la discrimination
- Nombre de sanctions disciplinaires prononcées
- Par motif, par statut et par sexe
- Données relatives au dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations

9.4 FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Nombre d'agent-es formé-es aux questions de lutte contre les discriminations
- Nombre d'agent-es formé-es aux questions aux questions d'égalité professionnelle

9.5 ACHATS RESPONSABLES

- Nombre de marchés réservés
- Montant des achats au secteur du travail protégé et adapté (STPA)
- Montant des achats aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Nombre de marchés de marchés d'insertion
- Nombre de marchés comprenant une clause d'insertion professionnelle
- Nombre de nouveaux marchés comprenant une clause d'insertion professionnelle (Ville + CASVP)
- Nombre d'heures d'insertion générées (Ville + CASVP)

9.6 RESSENTI DISCRIMINATOIRE

- Nouveauté** ■ **4^e vague du Baromètre Autre cercle-Ifop sur l'inclusion des personnes LGBT+ au travail**
- La visibilité de l'orientation sexuelle et l'identité de genre au travail
 - Les comportements et agressions LGBTphobes au travail
 - Les inégalités de traitement liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre au travail

PRÉSENTATION 2024

Ce chapitre consacré à l'inclusion présente les données sur le handicap et la lutte contre les discriminations déjà présentées pour certaines dans différents chapitres du RSU.

Complété par les données relatives aux achats responsables et aux actions de prévention, il permet de regrouper en un seul chapitre les éléments relatifs à la politique d'inclusion portée par la collectivité parisienne, de les valoriser et d'en faciliter le suivi d'une année sur l'autre.

Égalité professionnelle femmes-hommes

L'objectif d'égalité professionnelle et d'inclusion implique le passage en revue de toutes les procédures RH (recrutement, rémunération, gestion des carrières, formation, etc.), ainsi que la mesure systématique et l'analyse des causes des écarts ou des différences de situation entre les agent-es.

Il implique également de connaître le ressenti des agents concernant les inégalités de traitement, injures ou agressions au travail.

Il repose enfin sur un effort constant de sensibilisation et de formation, préalable essentiel à l'identification des pratiques non inclusives puis à leur modification.

À ce titre, la Ville de Paris a notamment déployé un module sur la lutte contre les discriminations au travail dans le cadre de la formation obligatoire « Principes et valeurs du service public ».

Les actions concrètes mises en œuvre en matière d'inclusion ont permis à la Ville d'obtenir dès 2019 le double label Diversité et Égalité professionnelle femmes – hommes de l'AFNOR. En 2024, la Ville de Paris a obtenu le renouvellement de cette double labellisation après un nouvel audit externe réalisé dans toutes les directions.

Les actions sont structurées et évaluées chaque année via le Plan parisien Égalité dont

la deuxième déclinaison, valable pour la période 2024-2027, a été présentée au Conseil de Paris en novembre 2024.

Handicap

Fin 2024, la Ville de Paris compte 4 040 agentes et agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Parmi eux, 7 % sont en catégorie A, 19 % en catégorie B et 74 % en catégorie C. 95 % d'entre eux sont fonctionnaires.

Des ambitions fortes pour les recrutements d'agents en situation de handicap

- 105 personnes en situation de handicap ont été affectées en 2024 dans des corps et filières variés (dont 1 en catégorie B et 8 en catégorie A) ;
- 62 personnes en situation de handicap ont été titularisés en 2024 à la suite d'un recrutement par la voie dérogatoire.

Ces objectifs se déclinent aussi par le biais de l'apprentissage :

- 30 nouveaux apprenti-es en situation de handicap ont été recrutés ;
- 5 apprenti-es en situation de handicap qui terminaient leur contrat en 2023 poursuivent aujourd'hui leur carrière à la Ville : 3 par le biais d'une titularisation directe, 2 en signant un second contrat d'apprentissage.

Accompagnement et suivi des agents en situation de handicap

Dans le cadre de sa convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la Ville poursuit son engagement en matière

- d'aides techniques (prise en charge financière des prothèses auditives notamment) ;
- d'aménagements de poste (y compris en télétravail) ;
- de financement de transports adaptés ;
- d'aides humaines (interprétariat en langue des signes française, accompagnement médico-psychologique).

En 2024, un budget d'investissement plus conséquent a permis de réaliser 522 aménagements techniques de poste pour 289 bénéficiaires en situation de handicap.

Les agents en situation de handicap bénéficient également de formations adaptées ou permettant la compensation de leur handicap.

Formation et sensibilisation au handicap

15 actions de formation des personnes ressources (référents handicap des directions, services des ressources humaines, encadrants) ont été réalisées.

46 actions de sensibilisation des collectifs de travail au handicap ont été réalisées.

En 2024, l'**exposition « C'est pas juste... un handicap »** poursuit son tour de plusieurs directions de la Ville en allant au plus près des agents, ce qui permet de libérer la parole.

Les managers, les référents handicap et les UGD ont bénéficié de formations particulières pour leur rôle dans l'accompagnement.

Améliorer les carrières des agents en situation de handicap

En 2024, la Ville de Paris a réalisé son deuxième **rapport de situation comparée** entre les agents BOE et les agents dit « ordinaires ». Les directions ont ainsi pu évaluer pour chaque process RH (effectif, mobilité, formation, rémunération etc.) s'il existait des écarts pour les personnes en situation de handicap.

En application du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020, 2 **détachements dans un corps supérieur** pour les fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été effectués en 2024 (corps des attachés, catégorie A).

En 2024, deux nouveaux groupes de pair-aidance handicap (entraide entre agents en situation de handicap) se sont créés :

- l'atelier libre-signe à la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) pour des agents sourds parlant la langue des signes ;
- la pair-aidance à la direction de l'urbanisme (DU).

Le groupe de la direction des finances et des achats (DFA) a poursuivi ses rencontres et a créé pour la semaine emploi et handicap de novembre un serious game de sensibilisation qui sera prochainement mis en ligne sur Ville@pp.

Achats responsables

En 2024, la Ville poursuit les actions de son second Schéma de la commande publique responsable. Les objectifs : atteindre 3 millions d'heures d'insertion sur 5 ans, soit doubler le montant d'achats auprès des structures de l'inclusion.

Le pôle Achats Responsables de la DFA apporte une expertise et un support technique aux acheteurs sur l'insertion socio-professionnelle, l'emploi des personnes en situation de handicap et la prise en compte de la diversité et l'égalité femmes-hommes.

La DFA accorde une attention particulière à la diversité de son portefeuille fournisseurs. C'est pour cette raison qu'en 2024, 12 marchés sont réservés au Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) et aux Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) afin d'assurer à ces structures un accès à la commande publique parisienne.

Par ailleurs, en 2024, 657 marchés (dont 86 nouveaux) comprennent une clause d'insertion professionnelle. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2017 où l'on dénombrait 293 marchés.

Le nombre d'heures d'insertion générées en 2024 (693 273 heures) représente 427 équivalents temps plein (ETP) contre 300 ETP en 2019.

Visibilité des agent-es LGBT+

Un réseau interne d'agentes lesbiennes a été créé en 2024. Quel est l'objectif de ce nouveau réseau ? Se réunir pour échanger sur les problématiques rencontrées dans des environnements professionnels variés, pouvoir mobiliser les droits sans peur d'être rejetées et accroître la visibilité lesbienne au plus haut niveau.

En 2024, la Ville a également participé à la rédaction du guide AGIR pour les personnes trans et non-binaires au travail avec l'association Autre cercle. La Ville a ainsi pu valoriser sa procédure de reconnaissance du genre ressenti au niveau administratif en amont du changement d'état civil, qui est en vigueur depuis l'automne 2020. Elle permet de modifier le prénom d'usage et la civilité sur le bulletin de paie, la carte professionnelle, le mail, etc. sur simple demande écrite.

Baromètre sur l'inclusion au travail des agents et agentes LGBT+

La Ville de Paris, signataire de la Charte de l'Autre Cercle depuis 2015 a participé en 2024 à la 4^{ème} édition du baromètre de l'Autre Cercle. 747 agents, dont 301 qui se déclarent LGBT+, ont répondu au questionnaire en ligne diffusé du 22 janvier au 14 février 2024.

88 % des répondants considèrent la Ville comme « *LGBT+ friendly* », c'est-à-dire bienveillante et accueillante avec les agents et agentes concernés.

77 % des répondants LGBT+ déclarent qu'au moins un membre de leur entourage professionnel connaît leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Cependant 70 % des répondants LGBT+ ont déjà renoncé volontairement à afficher leur orientation sexuelle ou identité de genre au travail.

39 % des répondants LGBT+ signalent avoir déjà été victimes d'une agression LGBTphobe au sein de la Ville. Ce pourcentage est non seulement en augmentation par rapport aux années précédentes (20 % en 2022) mais il est également supérieur aux résultats des autres établissements publics signataires de la charte Autre cercle (qui s'élève à 32 %). La Ville de Paris travaille à l'étude des raisons de cette augmentation en notant qu'il y a peut-être un biais statistique du fait de la taille de l'échantillon.

Les auteurs et autrices de ces comportements LGBTphobes sont principalement des collègues. Il faut noter que les répondants LGBT+ qui en sont victimes sont de plus en plus nombreux à les signaler, majoritairement auprès de leurs responsables hiérarchiques ou des services RH.

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Recrutement au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)

par catégorie, par filière, par corps et par sexe

*L'article L.352-4 du CGFP ouvre la possibilité d'un mode de recrutement spécifique pour les travailleurs reconnus handicapés en ce qu'il prévoit un recrutement en deux phases. La première phase prévoit un recrutement de l'agent en tant que contractuel pendant un an. La deuxième phase prévoit la titularisation de l'agent sans concours si ce dernier s'est montré apte à exercer les missions qui lui sont confiées.

Catégorie	Filières	Corps	Femmes	Hommes	Total
A	ADMINISTRATIVE	ATTACHÉ	4	3	7
Total A			4	3	7
C	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	2	0	2
	ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	1	0	1
	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE - spécialité accueil et médiation	5	13	18
		AGENT DE POLICE MUNICIPALE	0	1	1
	SOCIALE	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1	0	1
	TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE - spécialité logistique générale	2	0	2
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité entretien d'espaces	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité jardinier	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité installations sportives	2	15	17
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité magasinier cariste	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité plombier	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité maintenance de la voie publique	0	2	2
		ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - spécialité entretien et accueil	2	0	2
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE - spécialité logistique	2	0	2
	EBOUEUR	0	4	4	
Total C			17	39	56
Total général 2024			21	42	63
Total général 2023			32	34	66
Total général 2022			35	25	60
Total général 2021			45	25	70

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2024

**Titularisation au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique
 (fonctionnaire en situation de handicap)**

par catégorie, par filière, par corps et par sexe

*L'article L.352-4 du CGFP ouvre la possibilité d'un mode de recrutement spécifique pour les travailleurs reconnus handicapés en ce qu'il prévoit un recrutement en deux phases. La première phase prévoit un recrutement de l'agent en tant que contractuel pendant un an. La deuxième phase prévoit la titularisation de l'agent sans concours si ce dernier s'est montré apte à exercer les missions qui lui sont confiées.

Catégorie	Filières	Corps	Femmes	Hommes	Total	
A	SOCIALE	ASSISTANT SERVICE SOCIAL	1	0	1	
	TECHNIQUE	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	1	1	
Total A			1	1	2	
B	CULTURELLE	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	1	0	1	
	SPORTIVE	ÉDUCATEURS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES - spécialité natation	0	1	1	
Total B			1	1	2	
C	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	7	4	11	
	ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	2	0	2	
	CULTURELLE	ADJOINT D'ACCUEIL, SURVEILLANCE, MAGASINAGE - spécialité magasinier des bibliothèques	4	1	5	
	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE - spécialité bâtiments et espaces verts	1	1	2	
	SOCIALE	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES		1	0	1
		ADJOINT TECHNIQUE ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT - spécialité entretien et accueil		1	0	1
	TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier		0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité magasinier cariste		0	2	2
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité peintre		0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité installations sportives		1	6	7
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité entretiens d'espaces		1	9	10
		ADJOINTE TECHNIQUE - spécialité maintenance des bâtiments		0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spécialité électrotechnicien		0	2	2
		AGENT TECHNIQUE DES ECOLES		2	0	2
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE - spécialité logistique		6	0	6
EBOUEUR		0	4	4		
Total C			26	32	58	
Total général 2024			28	34	62	

Total général 2023	18	26	44
---------------------------	-----------	-----------	-----------

Total général 2022	32	14	46
---------------------------	-----------	-----------	-----------

Total général 2021	29	7	36
---------------------------	-----------	----------	-----------

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Travailleurs handicapés

4 040 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 7,27%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 337)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 4 040 agents au 31 décembre 2024

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie et par sexe

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	200	562	1 781	2 543
Hommes	66	209	1 222	1 497
Total	266	771	3 003	4 040

4 040 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut (fonctionnaires, contractuels) par catégorie de bénéficiaires, par catégorie et par sexe

Fonctionnaires

2024									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	51	149	150	356	727	990	928	1 495	2 423
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	3		3	0	3
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	4	12	30	46	126	71	160	129	289
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	2	16	26	154	285	632	313	802	1 115
Total	57	177	206	556	1 141	1 693	1 404	2 426	3 830

Contractuels et salariés

2024									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	9	23	3	6	81	87	93	116	209
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	1	0	1	1
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	9	23	3	6	81	88	93	117	210

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Travailleurs handicapés

3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,6%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 269)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 591 agents au 31 décembre 2023.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie et par sexe

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	148	498	1 637	2 283
Hommes	57	180	1 071	1 308
Total	205	678	2 708	3 591

3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut (fonctionnaires, contractuels) par catégorie de bénéficiaires, par catégorie et par sexe

Fonctionnaires

Bénéficiaire	2023								
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	45	121	123	322	619	889	787	1 332	2119
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	1	0	1	0	1
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	3	10	28	39	125	57	156	106	262
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	2	5	27	134	278	621	307	760	1067
Total	50	136	178	495	1 023	1 567	1 251	2 198	3 449

Contractuels et salariés

Bénéficiaire	2023								
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	7	12	2	3	48	70	57	85	142
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	12	2	3	48	70	57	85	142

Ville de Paris
Au 31 décembre 2022

Travailleurs handicapés

3 460 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,3%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 277)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 460 agents au 31 décembre 2022.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie et par sexe

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	137	452	1 564	2 153
Hommes	58	170	1 079	1 307
Total	195	622	2 643	3 460

3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut (fonctionnaires, contractuels) par catégorie de bénéficiaires, par catégorie et par sexe

Fonctionnaires

2022										
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total			
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	44	111	110	298	590	828	744	1237	1981	
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	2	0	2	0	2	
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	6	8	33	21	122	43	161	72	233	
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6 - Agents reclassés	1	8	20	124	287	628	308	760	1068	
Total	51	127	163	443	1 001	1 499	1 215	2 069	3 284	

Contractuels et salariés

2022										
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total			
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	7	10	7	9	78	65	92	84	176	
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	7	10	7	9	78	65	92	84	176	

**Ville de Paris
Au 31 décembre 2021**

Travailleurs handicapés

**3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,1%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 323)**

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 383 agents au 31 décembre 2021.

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par catégorie et par sexe**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	140	188	1 759	2 087
Hommes	51	147	1 098	1 296
Total	191	335	2 857	3 383

3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par statut (fonctionnaires, contractuels)
par catégorie de bénéficiaires, par catégorie et par sexe**

Fonctionnaires

2021									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	37	119	92	136	612	987	741	1242	1983
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	5	6	33	9	139	65	177	80	257
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	4	7	15	36	292	656	311	699	1010
Total	46	132	140	181	1 043	1 708	1 229	2 021	3 250

Contractuels

2021									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	5	8	7	7	55	50	67	65	132
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	1	0	1	1
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	5	8	7	7	55	51	67	66	133

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
2024

Travailleurs handicapés

Dépenses de la collectivité au profit des agents relevant de l'obligation d'emploi
(dont une partie est prise en charge par le FIPHFP)

Dépenses d'aménagement du poste de travail

2024		2023		2022		2021	
Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires
440 130 €	259	378 302 €	231	290 784 €	169	273 749 €	152

Dépenses diverses

	2024	2023	2022	2021
Achats au milieu protégé et adapté	5 188 685 €	4 836 382 €	5 951 546 €	4 999 150 €
Accompagnants enfants en situation de handicap pendant le temps périscolaire	14 546 619 €	13 611 502 €	12 013 065 €	6 618 991 €
Aide sociale aux agents handicapés	283 477 €	144 515 €	194 557 €	214 900 €
Accompagnement médico-psychologique (aide humaine)	232 370 €	169 505 €	145 468 €	127 644 €
Formations spécifiques handicap	23 010 €	28 060 €	42 298 €	201 240 €
Traduction langue des signes	565 744 €	430 053 €	374 710 €	291 410 €
Formation reconversion professionnelle après inaptitude	950 725 €	817 757 €	502 859 €	661 043 €
Communication	5 702 €	4 268 €	14 832 €	6 994 €
Transports adaptés (contribution au PAM)	1 197 €	5 574 €	13 571 €	11 918 €

Total des dépenses

2024	2022	2021	2020
22 237 659 €	20 425 918 €	19 543 690 €	13 407 039 €

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
2024

Nombre de fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique par filière et par sexe

Filière / Sexe	2024			2023			2022			2021
	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Total agents
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	172	36	208	137	32	169	254	44	298	218
FILIÈRE ANIMATION	36	4	40	33	3	36	83	24	107	73
FILIÈRE CULTURELLE	22	12	34	17	10	27	38	13	51	42
FILIÈRE HORS FILIÈRE	6	0	6	6	1	7	16	3	19	9
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	172	1	173	150	1	151	302	5	307	208
FILIÈRE SÉCURITÉ	23	30	53	22	32	54	58	69	127	91
FILIÈRE SOCIALE	107	4	111	103	4	107	145	10	155	105
FILIÈRE SPORTIVE	2	5	7	2	3	5	2	6	8	5
FILIÈRE TECHNIQUE	220	363	583	192	319	511	331	442	773	536
non renseigné	24	27	51	0	0	0	30	16	46	29
Total général	784	482	1 266	662	405	1 067	1 259	632	1 891	1 316

Nombre d'agents bénéficiant d'aménagements d'horaires ou d'aménagements du poste de travail par type et par sexe

	2024			2023			2022			2021
	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Total agents
Aménagement ergonomique du poste de travail	410	288	698	393	289	682	415	301	716	719
Aménagement d'horaire	204	504	708	207	529	736	208	543	751	771
Changement de fonction	67	58	125	65	59	124	73	61	134	141
Exemptions diverses	4 283	3 401	7 684	3 968	3 262	7 230	3 138	2 743	5 881	5 760
Total	4 964	4 251	9 215	4 633	4 139	8 772	3 834	3 648	7 482	7 391

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
2024

Nombre d'apprenti-es en situation de handicap par recruté / déjà recruté et par sexe

Apprenti-es	2024		2023		2022		2021	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Apprenti-es RQTH recruté-es	15	15	9	7	10	5	12	10
Apprenti-es présent-es (recrutement antérieur)	16	9	19	14	8	9	12	6
Sous total	31	24	28	21	18	14	24	16
TOTAL	55		49		32		40	

Nombre d'aménagements techniques de poste réalisés (achat de matériel)

	2024	2023	2022	2021
Aménagement de poste (achats de matériel)	522	389	169	152
Nombre d'agents	259	231	169	152

Sensibilisation et formation des personnes ressources et des collectifs de travail au handicap des agent-es

Nature aide	2024	2023	2022	2021
Actions de sensibilisation	46	23	6	13
dont ateliers collectifs	33	11	0	2
dont sessions de sensibilisation pour les équipes	7	4	2	8
dont sensibilisation des encadrants	3	4	4	3
Actions de formation	15	12	5	6
dont personnes ressources handicap	2	4	1	1
dont personnes ressources maintien dans l'emploi	0	1	0	1
Actions de communication	1	1	1	1

9.2 DONNÉES ACCORD ÂGES ET GÉNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Accord âges et générations

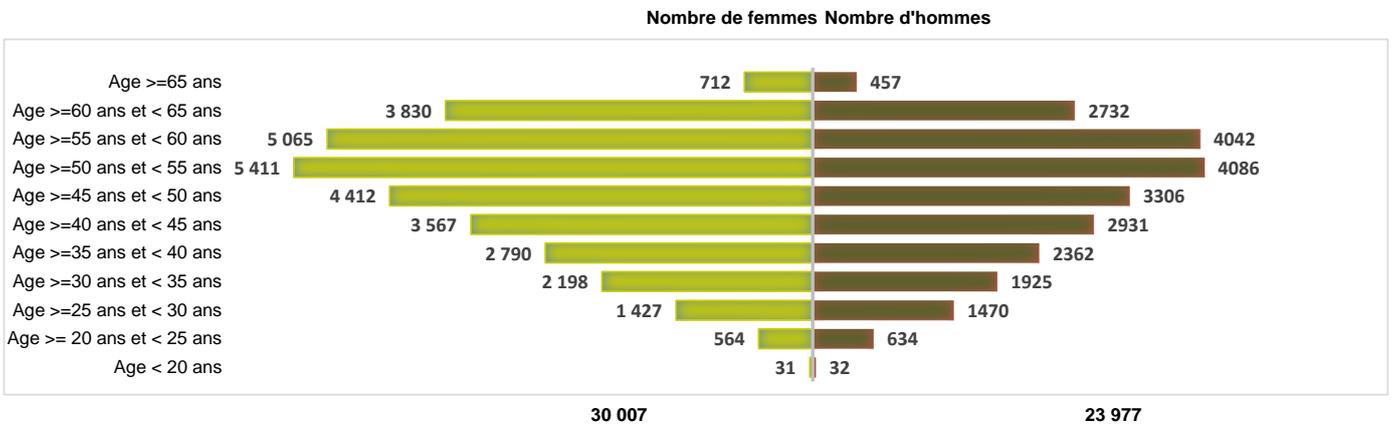
Mesurer et informer sur les profils démographiques
des agents de la collectivité parisienne

Pyramide des âges
part des moins de 30 ans et des moins de 26 ans,
part des 50 ans et plus et des 45 ans et plus

Périmètre de mesure :
Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*
avec assistants familiaux et maternels**

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

**A partir du 1er janvier 2024, les assistants maternels et familiaux comptent dans les effectifs. Néanmoins, au vu de leur gestion administrative spécifique, ces agents ne peuvent être systématiquement intégrés dans l'ensemble des indicateurs du RSU.



Part des personnes de moins de 30 ans et de moins de 26 ans (en %)

Moins de 30 ans	7,7%
Moins de 26 ans	2,3%

Part des personnes de 50 ans et plus et de 45 ans et plus (en %)

50 ans et plus	48,8%
45 ans et plus	63,1%

9.2 DONNÉES ACCORD ÂGES ET GÉNÉRATIONS

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2024
 Accord âges et générations

Mesurer et informer sur les profils démographiques des agents de la collectivité parisienne

Pyramide des âges pour les 15 corps les plus représentés en nombre d'agents

Périmètre de mesure :

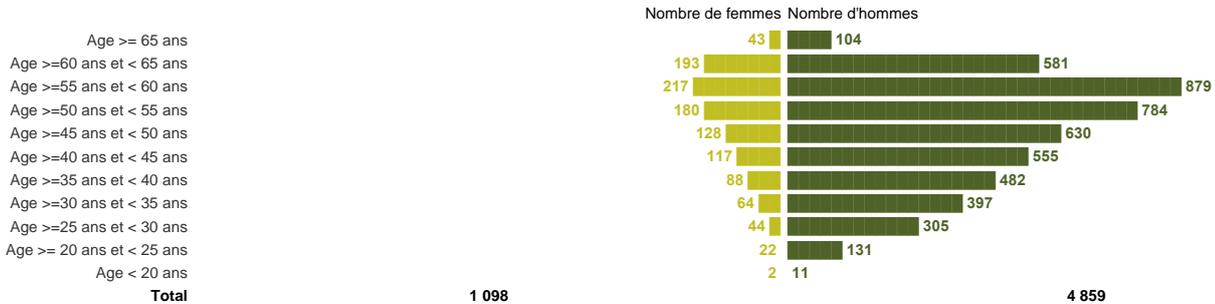
Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*
 hors assistants familiaux et maternels**

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

**A partir du 1er janvier 2024, les assistants maternels et familiaux comptent dans les effectifs. Néanmoins, au vu de leur gestion administrative spécifique, ces agents ne peuvent être systématiquement intégrés dans l'ensemble des indicateurs du RSU.

Corps des adjoints techniques des administrations parisiennes

Pyramide des âges par sexe



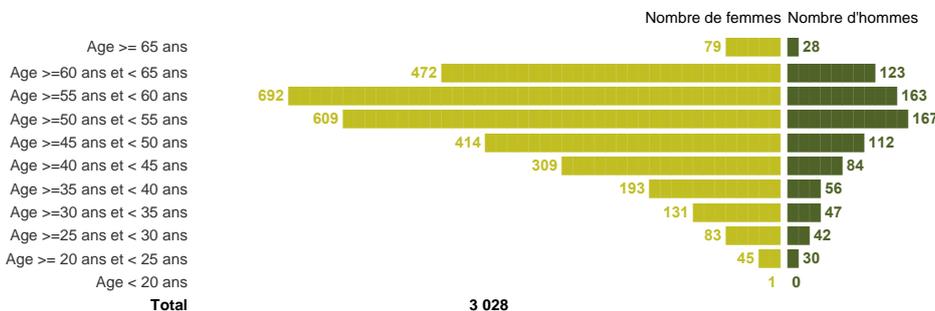
Corps des éboueurs

Pyramide des âges par sexe



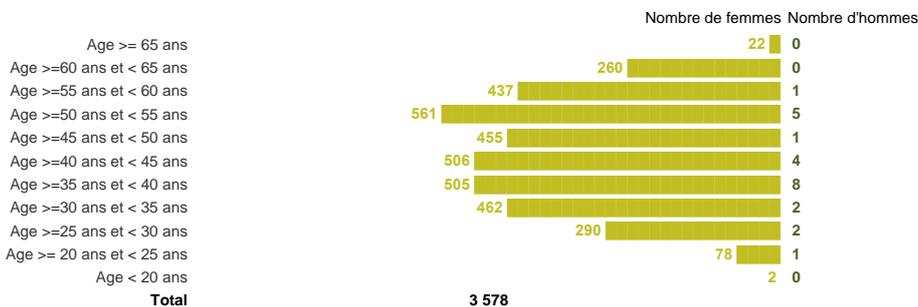
Corps des adjoints administratifs

Pyramide des âges par sexe

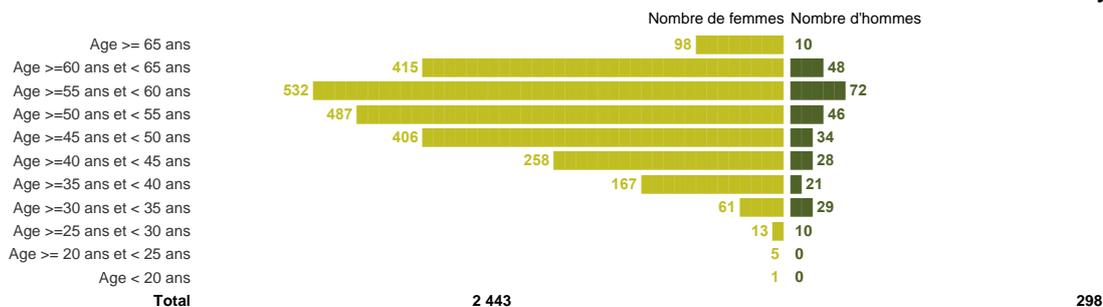


Corps des auxiliaires de puériculture

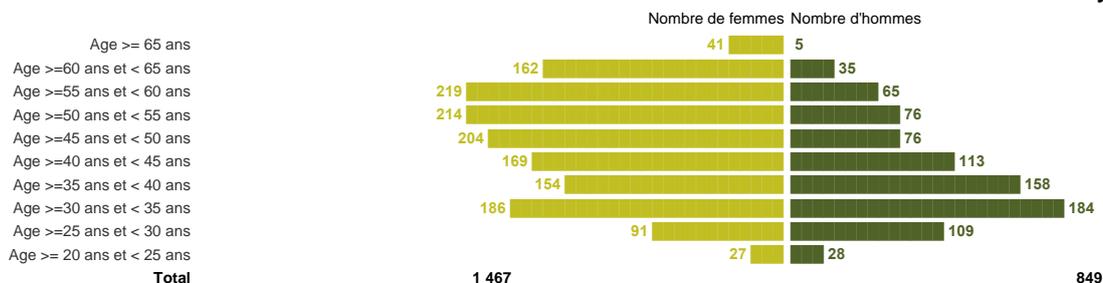
Pyramide des âges par sexe



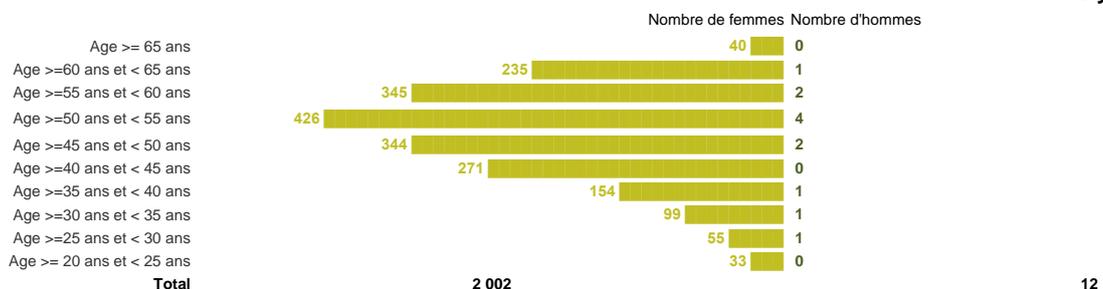
Corps des agents techniques des écoles
Pyramide des âges par sexe



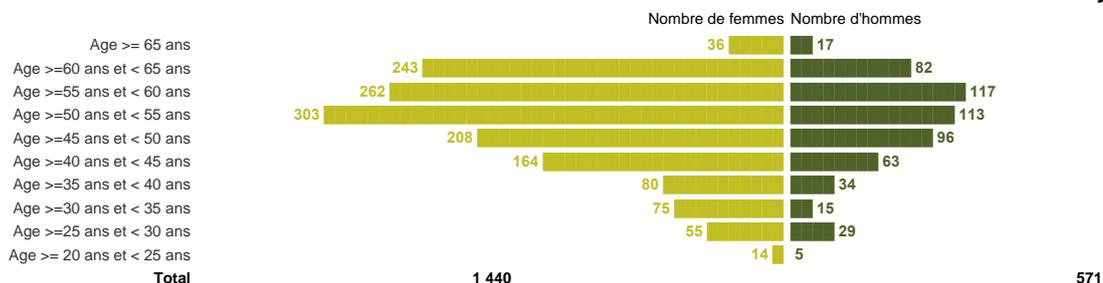
Corps des adjoints d'animation et d'action sportive
Pyramide des âges par sexe



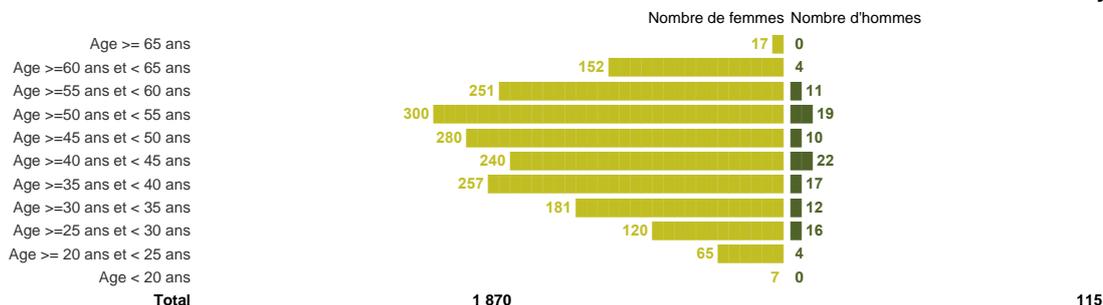
Corps des agents spécialisés des écoles maternelles
Pyramide des âges par sexe



Corps des secrétaires administratives
Pyramide des âges par sexe



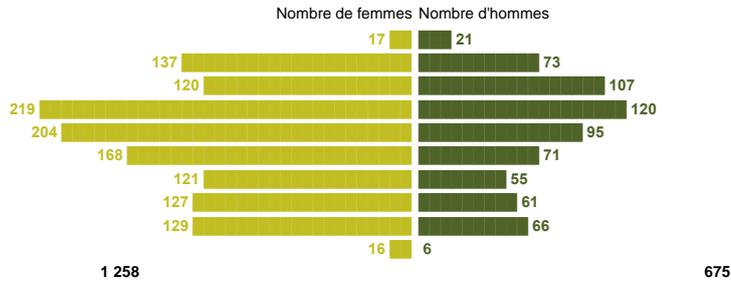
Corps des agents de la petite enfance
Pyramide des âges par sexe



Corps des attachés des administrations parisiennes

Pyramide des âges par sexe

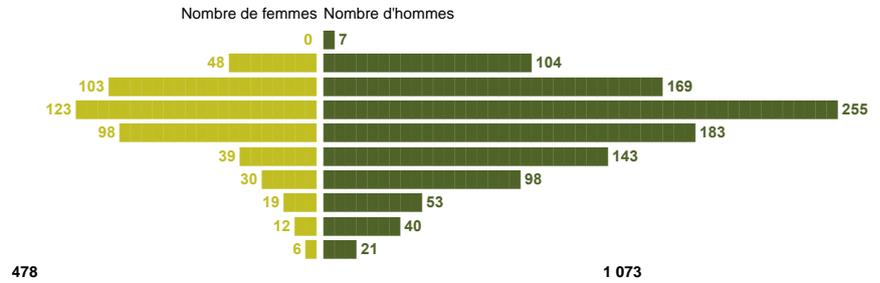
Age >= 65 ans
 Age >=60 ans et < 65 ans
 Age >=55 ans et < 60 ans
 Age >=50 ans et < 55 ans
 Age >=45 ans et < 50 ans
 Age >=40 ans et < 45 ans
 Age >=35 ans et < 40 ans
 Age >=30 ans et < 35 ans
 Age >=25 ans et < 30 ans
 Age >= 20 ans et < 25 ans



Corps des agents de la police municipale de Paris

Pyramide des âges par sexe

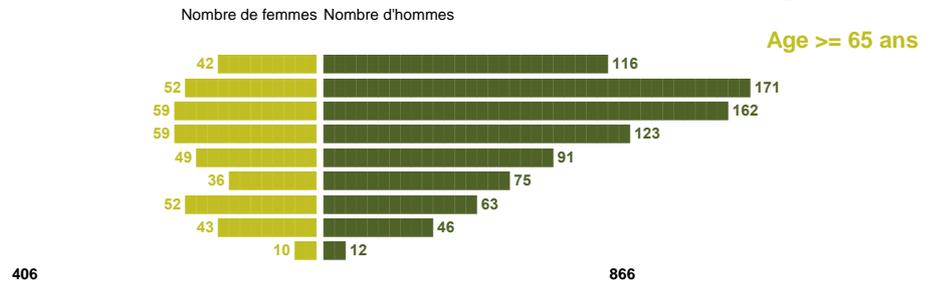
Age >= 65 ans
 Age >=60 ans et < 65 ans
 Age >=55 ans et < 60 ans
 Age >=50 ans et < 55 ans
 Age >=45 ans et < 50 ans
 Age >=40 ans et < 45 ans
 Age >=35 ans et < 40 ans
 Age >=30 ans et < 35 ans
 Age >=25 ans et < 30 ans
 Age >= 20 ans et < 25 ans



Corps des techniciens supérieurs des administrations parisiennes

Pyramide des âges par sexe

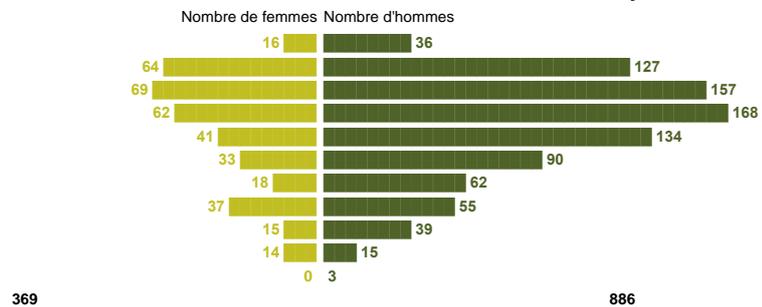
Age >=60 ans et < 65 ans
 Age >=55 ans et < 60 ans
 Age >=50 ans et < 55 ans
 Age >=45 ans et < 50 ans
 Age >=40 ans et < 45 ans
 Age >=35 ans et < 40 ans
 Age >=30 ans et < 35 ans
 Age >=25 ans et < 30 ans
 Age >= 20 ans et < 25 ans



Corps des agents d'accueil et de surveillance

Pyramide des âges par sexe

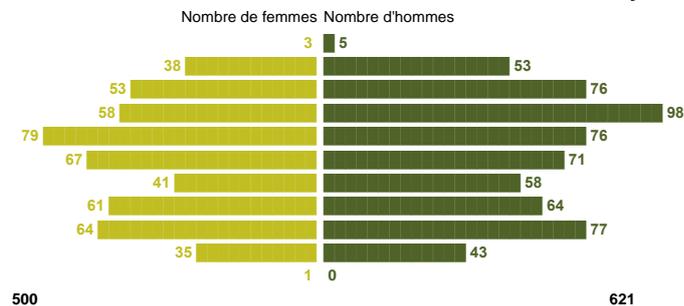
Age >= 65 ans
 Age >=60 ans et < 65 ans
 Age >=55 ans et < 60 ans
 Age >=50 ans et < 55 ans
 Age >=45 ans et < 50 ans
 Age >=40 ans et < 45 ans
 Age >=35 ans et < 40 ans
 Age >=30 ans et < 35 ans
 Age >=25 ans et < 30 ans
 Age >= 20 ans et < 25 ans



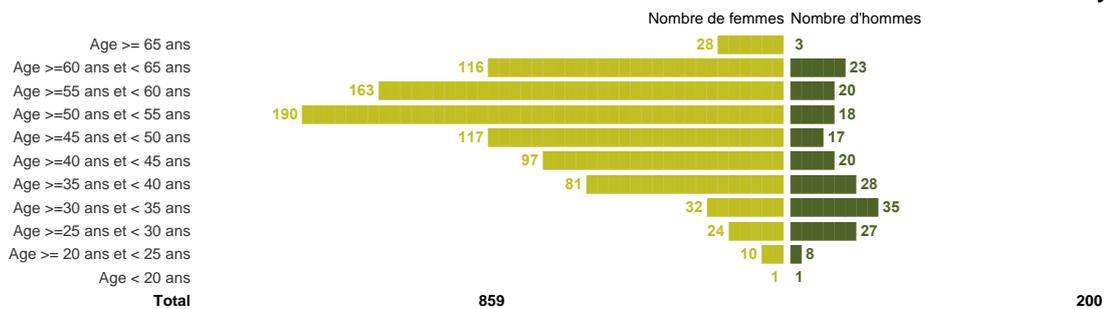
Corps des ingénieurs des administrations parisiennes

Pyramide des âges par sexe

Age >= 65 ans
 Age >=60 ans et < 65 ans
 Age >=55 ans et < 60 ans
 Age >=50 ans et < 55 ans
 Age >=45 ans et < 50 ans
 Age >=40 ans et < 45 ans
 Age >=35 ans et < 40 ans
 Age >=30 ans et < 35 ans
 Age >=25 ans et < 30 ans
 Age >= 20 ans et < 25 ans



Corps des adjoints d'animation contractuels
Pyramide des âges par sexe



9.2 DONNÉES ACCORD ÂGES ET GÉNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Accord âges et générations

Mesurer et informer sur les profils démographiques des agents de la collectivité parisienne

Information sur les âges

Répartition des agents comptant à l'effectif âgés de 60 ans, 61 ans et 62 ans et plus
par direction

Périmètre de mesure :
Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*
hors assistants familiaux et maternels**

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

**A partir du 1er janvier 2024, les assistants maternels et familiaux comptent dans les effectifs. Néanmoins, au vu de leur gestion administrative spécifique, ces agents ne peuvent être systématiquement intégrés dans l'ensemble des indicateurs du RSU.

DIRECTIONS	Effectif totaux	60 ans	61 ans	62 ans et +	Total
CABINET DU MAIRE	87	2	5	8	15
DAC	2 981	91	95	351	537
DAE	290	12	10	36	58
DAJ	82	4	3	5	12
DASCO	11 312	402	386	1 097	1 885
DCPA	1 486	69	49	117	235
DDCT	2 310	97	80	206	383
DEVE	3 110	129	93	247	469
DFA	557	15	13	43	71
DFPE	7 114	179	181	405	765
DICOM	229	4	4	14	22
DILT	1 185	79	69	218	366
DJS	2 719	82	82	200	364
DLH	446	18	18	38	74
DPE	7 463	242	207	314	763
DPMP	3 593	132	129	349	610
DRH	900	21	36	96	153
DSIN	541	27	27	43	97
DSOL	2 540	81	67	176	324
DSP	1 384	61	49	149	259
DTEC	73	1	1	3	5
DU	409	27	17	47	91
DVD	1 523	60	49	128	237
IG	45	1	2	15	18
SG	212	3	1	12	16
GESTION RH*	393	64	59	60	183
Total général 2024	52 984	1 839	1 673	4 317	8 012

* Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux..

Total général 2023		1 835	1 545	4 248	7 628
Total général 2022		1 627	1 548	4 281	7 456
Total général 2021		1 657	1 688	4 596	7 941

Evolution 2024/2023		-99,9%	-99,9%	-99,6%	-99,8%
Evolution 2023/2022		12,8%	-0,2%	-0,8%	2,3%
Evolution 2022/2021		10,7%	-8,5%	-7,6%	-3,9%

9.2 DONNÉES ACCORD ÂGES ET GÉNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Accord âges et générations

Mesurer et informer sur les profils démographiques des agents de la collectivité parisienne

Formation

Périmètre de mesure :
Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent*
et agents issus des autres administrations parisiennes**.
hors assistants familiaux et maternels*** et hors titre IV

*Un emploi permanent est créé pour répondre à un besoin pérenne de la collectivité et un emploi non permanent pour un besoin ponctuel de la collectivité. Les emplois non permanents comprennent les collaborateurs d'élus, les saisonniers et occasionnels, ainsi que les contrats de projet.

**autres administrations : CASVP et EPPM

***A partir du 1er janvier 2024, les assistants maternels et familiaux comptent dans les effectifs. Néanmoins, au vu de leur gestion administrative spécifique, ces agents ne peuvent être systématiquement intégrés dans l'ensemble des indicateurs du RSU.

45 %

Taux d'agents de 50 ans et + ayant suivi
une formation dans l'année 2024 soit 16 312 agents

29 638 agents ont 50 ans et plus au 31 décembre 2024

55,32 %

Taux d'agents de - de 50 ans ayant suivi
une formation dans l'année 2024 soit 20 200 agents.

30 985 agents ont moins de 50 ans au 31 décembre 2024

61,2 %

Taux d'agents ayant suivi
une formation dans l'année 2024 soit 36 512 agents.

59 623 agents tout âge confondu au 31 décembre 2024

9.3 QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Ville de Paris (hors TIV)
Au 31 décembre 2024

Nombre de sanctions disciplinaires prononcées
par motif, par statut et par sexe

Compter un motif par sanction	Fonctionnaire titulaire		Fonctionnaire stagiaire		Agent contractuel		2024			2023	2022	2021
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Total	Total	Total
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	9	4	0	1	0	0	9	5	14	16	17	4
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	4	5	2	1	0	0	6	6	12	9	10	9
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	14	3	2	0	0	0	16	3	19	24	17	9
Ivresse	2	0	0	0	0	0	2	0	2	2	1	2
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	3	0	1	0	0	0	4	0	4	4	8	3
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	3	1	0	0	0	0	3	1	4	3	2	3
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	14	2	2	0	0	0	16	2	18	5	8	5
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	10	1	0	0	0	0	10	1	11	9	6	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Total	59	16	7	2	0	0	66	18	84	72	70	35
	75		9		0		84					

9.3 QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Données relatives au dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations

	2024	2023	2022	2021
Nombre de demandes d'écoute reçues par la ligne « A votre écoute » (tous motifs confondus)	1 801 appels cellule d'écoute dont 1495 sollicitations d'accompagnement et 306 demandes de renseignements	1 797 appels cellule d'écoute dont 1490 sollicitations d'accompagnement et 307 demandes de renseignements	1 871 appels dont 1 309 sollicitations	1 915 appels dont 1 252 sollicitations
Nombre d'appels relatifs à des situations ressenties de harcèlement sexuel et/ou de propos et agissements sexistes	13	20	8	8
Nombre d'appels relatifs à la présomption de harcèlement moral au travail.	251 appels dont 24 situations requalifiées en harcèlement moral par le Dispositif Harcèlement-Discrimination (DHD)	229 appels dont 28 situations requalifiées en harcèlement moral par le Dispositif Harcèlement- Discrimination (DHD)	121 appels 5 situations requalifiées 1 situation présentée en équipe pluridisciplinaire 1 enquête administrative	137 appels 9 situations requalifiées 4 situations présentées en équipe pluridisciplinaire 1 enquête administrative
Nombre d'appels relatifs à des situations de discrimination	46	30	25	36
Nombre de situations présentées en équipe pluridisciplinaire	0	1 situation présentée en équipe pluridisciplinaire + 1 situation présentée en réunion de synthèse	5 situations présentées en équipe pluridisciplinaire pas d'enquête administrative	5 situations présentées en équipe pluridisciplinaire pas d'enquête administrative
Nombre de demandes d'enquêtes administratives	0	1	1	1

9.4 FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Formation à la lutte contre les discriminations

Nombre d'agent-es formé-es, au sein de l'entité, aux questions de lutte contre les discriminations,
(y compris sur le handicap, la laïcité et l'égalité de traitement) **et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**
(y compris sur la communication sans stéréotype de genre et les violences sexuelles et sexistes)

	2024	2023	2022	2021
Nombre d'agent-es formé-es aux questions de lutte contre les discriminations*	8 069	5 467	3 968	2 326
Nombre d'agent-es formé-es aux questions d' égalité professionnelle F-H**	2 010	2 386	2 297	1 060
Total	10 079	7 853	6 265	3 386

* Les formations et sensibilisation génériques sur toutes les discriminations incluent systématiquement l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

** Ne sont comptabilisées ici que les formations et sensibilisation exclusivement dédiées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

9.5 ACHATS RESPONSABLES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2024

Achats responsables : favoriser l'insertion professionnelle et promouvoir la diversité dans la commande publique

Le recours à des marchés réservés :

- STPA : secteur du travail protégé et adapté
- SIAE : structures d'insertion par l'activité économique
- ESS : économie sociale et solidaire

	2024	2023	2022	2021
Nombre de marchés réservés (STPA + SIAE + ESS)	26, dont 12 au STPA uniquement, 12 STPA et SIAE et 2 ESS	12, dont 6 au STPA uniquement, 4 et SIAE et STPA et 2 ESS	20 dont 15 STPA, 3 SIAE, 2 ESS	24 dont 20 STPA, 3 SIAE, 1 ESS
Montant des achats au secteur du travail protégé et adapté (STPA) mandaté en € TTC	5 188 685 €	4 836 382 € TTC	5 951 546 €	4 999 150 €*
Montant des achats aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)	12 456 845 €	8 211 327 €	6 790 742 €	7 090 144 € *
Nombre de marchés d'insertion	32	26	21	16

* Le mode de comptabilisation a évolué et se base désormais sur les données désormais publiques du marché de l'inclusion. L'assiette prise en compte est beaucoup plus exhaustive qu'auparavant.

L'utilisation des clauses d'insertion professionnelle

	2024	2023	2022	2021
Nombre de marchés comprenant une clause d'insertion professionnelle (Ville + CASVP)	657	673	663	495
Nombre de nouveaux marchés comprenant une clause d'insertion professionnelle (Ville + CASVP)	86	125	172	148
Nombre d'heures d'insertion générées (Ville + CASVP)	693 273 heures (dont 13,57% réalisées par les femmes)	623 120 heures (dont 14,42% réalisées par des femmes)	551 310 heures (dont 16,6% réalisées par des femmes)	605 494 heures (dont 15,3% réalisées par des femmes)
	(soit 427 ETP)	(soit 387 ETP)	(soit 343 ETP)	(soit 376 ETP)

Commentaire: Afin de suivre l'exécution des clauses d'insertion, la Ville de Paris s'est dotée en avril 2019 de l'**outil de suivi Clause MO**. Cet outil est paramétré avec celui de l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) qui est le facilitateur de la clause d'insertion en charge de son contrôle. Ainsi, les référents insertion des directions de la Ville peuvent suivre l'exécution des clauses d'insertion de leurs marchés au fil de l'eau.

9.6 RESENTI DISCRIMINATOIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE PARIS

4^e vague du Baromètre Autre cercle-lfop sur l'inclusion des personnes LGBT+* au travail

*Personnes lesbiennes, gays, bisexuel-les, transgenres et autres (queer, intersexes, etc.)

- Un échantillon de 3996 salarié-es et agent-es travaillant dans 6 établissements publics signataires de la Charte d'Engagement LGBT de l'Autre Cercle (dont 836 LGBT). Étude réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 22 janvier au 14 février 2024.
- Un échantillon Ville de Paris de 747 agent-es dont 301 LGBT+.

1- La visibilité de l'orientation sexuelle et l'identité de genre au travail

Uniquement les répondants LGBT+ :

% "visibles" votre orientation sexuelle et/ou identité de genre est connue dans votre organisation.

Base répondants LGBT+	2024		2022		2019	
	Ville de Paris	Signataires Charte	Ville de Paris	Signataires Charte	Ville de Paris	Signataires Charte
Visibilité auprès des collègues	73%	72%	68%	61%	68%	66%
Visibilité auprès de la hiérarchie directe	59%	55%	46%	52%	54%	48%
Total au moins un oui	77%	75%	72%	65%	71%	51%

Lecture: Les 3/4 des agents LGBT+ Ville de Paris déclarent être visibles auprès d'au moins 1 personne de leur entourage professionnel dans cette enquête.

2- Les comportements et agressions LGBTphobes au travail

Uniquement les répondants LGBT+ :

% témoins de comportements et/ou agressions LGBTphobes dans leurs organisations.

Base répondants LGBT+	2024		2019	
	Ville de Paris	Signataires Charte	Ville de Paris	Signataires Charte
Moqueries ou propos vexants	44%	33%	49%	39%
Insultes ou injures	21%	17%	29%	19%
Mise à l'écart d'autres salarié-es	17%	14%	18%	12%
Menaces de révéler leur orientation sexuelle ou identité de genre	11%	7%	4%	4%
Menaces d'agression	5%	5%	5%	4%
Acte de violence physique ou sexuelle	4%	3%	7%	5%

Lecture : « Un-e agent-e Ville LGBT sur deux déclarent avoir été témoin de moqueries désobligeantes ou propos vexants à l'égard d'autres agent-es en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. »

Uniquement les répondants LGBT+ -> % victimes de comportements et/ou agressions LGBTphobes dans leurs organisations.

Base répondants LGBT+	2024		2022		2019	
	Ville de Paris	Signataires Charte	Ville de Paris	Signataires Charte	Ville de Paris	Signataires Charte
Moqueries ou propos vexants	34%	28%	30%	20%	34%	22%
Insultes ou injures	16%	12%	15%	7%	15%	8%
Mise à l'écart d'autres salarié-es	13%	10%	12%	8%	15%	8%
Menaces de révéler votre orientation sexuelle ou identité de genre	10%	6%	7%	4%	7%	4%
Menaces d'agression	6%	4%	4%	2%	5%	2%
Actes de violences physiques ou sexuelles	4%	4%	3%	2%	4%	2%
Total LGBT victime d'au moins un cpt	39%	32%	20%	24%	36%	24%

Lecture : 39% des agent-es LGBT+ déclarent avoir subi au moins un comportement ou agression LGBTphobe (insultes, mise à l'écart, menaces, agressions), en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre réelle ou supposée, depuis qu'ils/elles travaillent à la Ville.

9.6 RESENTI DISCRIMINATOIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE PARIS

3- Les inégalités de traitement liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre au travail

Uniquement les répondants LGBT+ -> % victimes de discriminations dans leurs organisations.

	2024		2022		2019	
	Ville de Paris	Signataires Charte	Ville de Paris	Signataires Charte	Ville de Paris	Signataires Charte
Inégalité dans le déroulement de carrière	13%	13%	12%	13%	15%	10%
Inégalités dans les missions confiées	11%	11%	13%	9%	13%	8%
Inégalités de traitement dans le recrutement	10%	10%	9%	7%	7%	5%
Inégalités dans la rémunération	7%	8%	7%	10%	6%	7%
Total LGBT victime d'une discrimination	18%	18%	20%	16%	18%	12%

Lecture: Un-e agent-e LGBT sur cinq déclarent avoir subi une discrimination (déroulement de carrière, missions confiées) en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre depuis qu'ils/elles travaillent à la Ville.

ANNEXES RÉGLEMENTAIRES

DÉCRET

Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.

ARRÊTÉS

Arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

Arrêté du 14 août 2023 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

DÉCRET

Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

NOR : TFPF2022344D

Publics concernés : les administrations de l'Etat et leurs établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Objet : institution d'un rapport social unique et d'une base de données sociales au sein des administrations de l'Etat et leurs établissements publics, des collectivités territoriales et leurs établissements publics et des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 sous réserve des dispositions prévues à l'article 12. Il prévoit une période transitoire du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, pendant laquelle le rapport social unique est présenté au comité technique compétent. Le décret définit les modalités d'élaboration des rapports sociaux uniques et des bases de données sociales au cours de cette période transitoire.

Notice : le décret fixe les conditions et modalités de mise en œuvre pour les trois versants de la fonction publique de l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instituant un rapport social unique et une base de données sociales dans les administrations publiques. Il précise le périmètre, la portée, le contenu et les règles de mise à disposition et de confidentialité de la base de données sociales et du rapport social unique.

Références : le décret est pris pour application des articles 9 bis A et 9 bis B de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, dans sa rédaction issue de l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 bis A et 9 bis B, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-660 du 19 mars 1986 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-155 du 6 février 1991 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis du Conseil commun de la fonction publique en date du 23 juillet 2020 ;
Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 10 septembre 2020 ;
Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décrète :

CHAPITRE I^{er}

DISPOSITIONS RELATIVES A LA BASE DE DONNÉES SOCIALES

Art. 1^{er}. – I. – La base de données sociales, prévue par l'article 9 *bis* A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, est élaborée et mise en place par chaque administration ou établissement mentionnés à l'article 2 de la même loi auprès duquel est placé un comité social d'administration, un comité social territorial ou un comité social d'établissement, dénommé ci-après « comité social ».

II. – La base de données sociales comporte, sous forme dématérialisée, les données concernant les agents relevant du comité social. Ces données peuvent également porter sur des agents qui ne sont pas électeurs de ce comité mais sont rémunérés ou accueillis par ces administrations ou établissements.

Ces données se rapportent aux thèmes suivants :

1° L'emploi, notamment en ce qui concerne :

- a) Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein ;
- b) Les caractéristiques des effectifs ;
- c) Les positions statutaires ;
- d) Les postes proposés ;
- e) Les postes pourvus ;

2° Le recrutement, notamment en ce qui concerne :

- a) Le recrutement de fonctionnaires ;
- b) Le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant ;
- c) Les cas de recours à des contractuels ;
- d) L'apprentissage ;
- e) Les contrats aidés ;
- f) Les stagiaires ;

3° Les parcours professionnels, notamment en ce qui concerne :

- a) Les mutations et les mobilités ;
- b) Les mises à disposition ;
- c) Les avancements de grade et les promotions internes ;
- d) Les examens professionnels ;
- e) Les départs ou cessations de fonctions, notamment selon le motif ou la destination ;

4° La formation, notamment en ce qui concerne :

- a) Le nombre des agents en formation initiale et continue ;
- b) Les dépenses de formation ;
- c) Les types de formations dispensées ;
- d) Le nombre et la durée des formations ;
- e) Les décisions prises sur les demandes de formation ;

5° Les rémunérations, notamment en ce qui concerne :

- a) La masse salariale ;
- b) Les traitements indiciaires ;
- c) Les primes et indemnités ;
- d) La distribution des traitements et rémunérations ;
- e) La somme des dix plus hautes rémunérations dans les cas et conditions prévus à l'article 37 de la loi du 6 août 2019 susvisée ;
- f) Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;

6° La santé et la sécurité au travail, notamment en ce qui concerne :

- a) La nature des risques professionnels ;
- b) Le nombre et la nature des accidents du travail, maladies professionnelles et affections ainsi que les reclassements des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- c) Le nombre et la nature des arrêts de travail imputables au service ;
- d) Le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6 *quater* A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
- e) Le nombre de suicides et tentatives de suicide ;

- f) Les acteurs de la prévention et leurs activités ;
- g) Les instances de prévention et leurs activités ;
- h) Les commissions médicales ;
- i) Les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels ;
- j) La mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels ;

7° L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, notamment en ce qui concerne :

- a) Les cycles de travail ;
- b) L'organisation du travail ;
- c) Les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel ;
- d) Les heures supplémentaires rémunérées et complémentaires ;
- e) Les heures écrites au regard du temps annualisé et des systèmes de décompte ;
- f) Les astreintes et interventions ;
- g) Le télétravail et le travail à distance ;
- h) L'existence de chartes et accords relatifs au temps de travail ou au télétravail ;
- i) Les droits à jours de congés ;
- j) Les comptes épargne-temps ;
- k) Les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs ;
- l) Les jours de carence ;
- m) Les restructurations et réorganisations de service ;

8° L'action sociale et la protection sociale, notamment en ce qui concerne :

- a) Les montants des dépenses et leur nature ;
- b) Les types de prestations fournies, notamment le logement ;
- c) Le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques ;

9° Le dialogue social, notamment en ce qui concerne :

- a) Les instances de dialogue social ;
- b) Les représentants du personnel ;
- c) Le nombre de réunions et de jours d'autorisation d'absence et le crédit de temps syndical alloué et utilisé ;
- d) Les moyens de toute nature effectivement accordés aux organisations syndicales ;
- e) Les négociations engagées et les accords signés ;
- f) Les recours formés auprès des commissions administratives paritaires ;
- g) Les jours de grève ;

10° La discipline, notamment en ce qui concerne :

- a) La nature des fautes disciplinaires ;
- b) Le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature.

III. – Les données mentionnées au dernier alinéa du I de l'article 9 *bis* A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée sont présentées par sexe. Elles peuvent également être présentées selon des critères relatifs à l'âge, au statut d'emploi, à la catégorie hiérarchique, à la zone géographique d'affectation et à la situation de handicap des agents concernés. Ces données contribuent à l'établissement du rapport annuel prévu par l'article 6 *bis* de la même loi.

IV. – Des arrêtés du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé de la santé précisent, respectivement en ce qui concerne la fonction publique de l'Etat, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, la liste, la structuration et la présentation des données contenues dans les bases de données sociales. Ils précisent également les modalités d'accès par ces mêmes ministres à ces bases en vue de l'agrégation des données.

Art. 2. – Les collectivités territoriales et leurs établissements publics affiliés à un centre de gestion adressent les données dont ils disposent au centre dont ils relèvent au moyen du portail numérique mis à leur disposition par celui-ci. Ce portail est également accessible aux collectivités territoriales et à leurs établissements non affiliés à un centre de gestion.

Art. 3. – La base de données sociales est actualisée chaque année.

L'actualisation donne lieu à une information des membres du comité social.

Si l'absence dans la base d'une donnée se rapportant à un thème résulte de circonstances exceptionnelles ou de son indisponibilité, l'autorité compétente en précise les raisons.

La base ne comporte pas de données nominatives et les données sont traitées de sorte qu'aucune personne ne soit identifiable.

Art. 4. – Pour l'exercice de leurs missions, les membres du comité social concerné sont mis en mesure de consulter et d'extraire les données de la base de données sociales selon des modalités précisées par l'autorité compétente.

Les membres du comité social sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des données figurant dans la base de données revêtant un caractère confidentiel et présentées comme telles par l'autorité compétente. La durée du caractère confidentiel de ces données est précisée par cette autorité.

CHAPITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Art. 5. – A partir des données contenues dans la base mentionnée à l'article 1^{er} du présent décret, le rapport social unique prévu par l'article 9 *bis* A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée présente les éléments et données mentionnés à cet article ainsi que les analyses permettant d'apprécier notamment :

1° Les caractéristiques des emplois et la situation des agents relevant du comité social ainsi que, le cas échéant, de ceux qui ne sont pas électeurs de ce comité ;

2° La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution ;

3° La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Art. 6. – Le rapport social unique est établi chaque année au titre de l'année civile écoulée.

Lorsque l'activité de la gestion des ressources humaines relève d'une périodicité annuelle différente de l'année civile, les informations qui s'y rapportent sont alors présentées dans le rapport selon cette périodicité.

Le rapport comporte également les informations se rapportant au moins aux deux années précédentes et, lorsque c'est possible, aux trois années suivantes.

Art. 7. – Pour les collectivités territoriales et établissements employant moins de cinquante agents affiliés à un centre de gestion, le rapport social unique est établi par le président du centre de gestion et porte sur l'ensemble de ces collectivités et établissements. Le centre de gestion recueille auprès d'eux les informations nécessaires à l'élaboration de ce rapport dont il ne dispose pas.

Art. 8. – Au plus tard un mois avant la présentation du rapport social unique au comité social, l'autorité compétente informe les membres de ce comité, selon des modalités qu'elle fixe, que la base de données sociales actualisée à partir de laquelle le rapport a été établi est accessible.

Art. 9. – Le rapport social unique est transmis aux membres du comité social avant sa présentation. Il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

Dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'avis du comité social territorial est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante.

Dans les collectivités ou les établissements de cinquante agents ou plus affiliés à titre obligatoire ou volontaire à un centre de gestion, le rapport est transmis par l'autorité territoriale à ce centre.

Art. 10. – Dans un délai de soixante jours à compter de la présentation du rapport social unique au comité social et au plus tard avant la fin de la période annuelle suivant celle à laquelle il se rapporte, ce rapport est rendu public par l'autorité compétente sur son site internet ou, à défaut, par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 11. – A l'article 3-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé, après les mots : « Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat » sont ajoutés les mots : « à partir de l'agrégation des éléments et données contenus dans le rapport social unique prévu par l'article 9 *bis* A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ».

Art. 12. – Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Toutefois :

1° La base de données sociales prévue par l'article 1^{er} est mise en place au plus tard le 31 décembre 2022, les membres du comité technique étant informés des conditions et du calendrier de son élaboration ainsi que des modalités de son accessibilité ;

2° Le rapport social unique prévu par l'article 5 portant sur les années 2020, 2021 et 2022 est élaboré à partir des données disponibles ;

3° Le rapport social unique portant sur les années 2020 et 2021 est présenté aux membres du comité technique compétent.

Art. 13. – Sont abrogés :

1° Le décret n° 88-951 du 7 octobre 1988 relatif au bilan social dans les établissements publics énumérés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

2° Le décret n° 97-443 du 25 avril 1997 relatif au rapport pris en application de l'avant-dernier alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

3° L'article 18-1 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 susvisé ;

- 4° L'article 32 du décret du 3 avril 1985 susvisé ;
- 5° Le VII de l'article 33-1 du décret du 17 janvier 1986 susvisé ;
- 6° L'article 18 du décret du 19 mars 1986 susvisé ;
- 7° Le VII de l'article 35-1 du décret du 15 février 1988 susvisé ;
- 8° Le VII de l'article 31-1 du décret du 6 février 1991 susvisé.

Art. 14. – La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de la transformation et de la fonction publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 novembre 2020.

JEAN CASTEX

Par le Premier ministre :

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*

AMÉLIE DE MONTCHALIN

*La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales,*

JACQUELINE GOURAULT

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*

OLIVIER VÉRAN

ARRÊTÉ

Arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale
la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales

NOR : TERB2130600A

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis* A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-3 ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif au rapport social unique et à la base de données sociales ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en date du 29 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 7 octobre 2021,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des données devant figurer dans la base de données sociales, prévue à l'article 1^{er} du décret du 30 novembre 2020 susvisé, mise en place par les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée est annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Les données figurant dans la base de données sociales sont arrêtées au 31 décembre de l'année civile écoulée et portent sur la totalité de cette année.

Elles sont transmises annuellement à la direction générale des collectivités locales en vue de la présentation d'une synthèse nationale au conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Art. 3. – A partir des données renseignées dans la base de données sociales, l'autorité territoriale ou, le cas échéant, le président du centre de gestion établit un rapport social unique au regard notamment des thématiques suivantes :

- 1° A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- 2° Aux parcours professionnels ;
- 3° Aux recrutements ;
- 4° A la formation ;
- 5° Aux avancements et à la promotion interne ;
- 6° A la mobilité ;
- 7° A la mise à disposition ;
- 8° A la rémunération ;
- 9° A la santé et à la sécurité au travail, incluant les aides à la protection sociale complémentaire ;
- 10° A l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- 11° A la diversité ;
- 12° A la lutte contre les discriminations ;
- 13° Au handicap ;
- 14° A l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.

Le rapport social unique est présenté au comité social territorial avant le 30 juin de chaque année.

Art. 4. – Jusqu'au renouvellement général des instances de la fonction publique territoriale, les mots : « comité social territorial » contenus dans l'annexe sont remplacés par les mots : « comité technique » et les mots : « formation spécialisée » sont remplacés par les mots : « comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ».

Art. 5. – L'arrêté du 12 août 2019 fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu par l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale est abrogé.

Art. 6. – Le présent arrêté entre en vigueur pour les rapports sociaux uniques élaborés en 2022 au titre de l'année 2021.

Art. 7. – Le directeur général des collectivités locales et la directrice générale de l'administration et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 décembre 2021.

*La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales,*
Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général
des collectivités locales,*
S. BOURRON

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*
Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale de l'administration
et de la fonction publique,*
N. COLIN

ANNEXE

DONNÉES DEVANT FIGURER DANS LA BASE DE DONNÉES SOCIALES DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1^o **Emploi**

Agents sur des emplois fonctionnels de direction rémunérés au 31 décembre

Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel de direction par sexe, par statut d'origine, par cadre d'emplois (3) de détachement et par type d'emploi fonctionnel.

Nombre de fonctionnaires (1) en effectifs physiques occupant un emploi permanent rémunérés au 31 décembre

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet ou à temps hebdomadaire non complet (moins de 17 h 30, entre 17 h 30 et 28 h, 28 h et plus), par sexe, par filière (2), par cadre d'emplois (3) et par grade.

Nombre de fonctionnaires par sexe, par filière (2), par cadre d'emplois (3) occupant un emploi à temps complet :

- à temps plein ;
- à temps partiel selon les tranches de quotité de travail (article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

Nombre de fonctionnaires par sexe et catégorie hiérarchique (4) occupant un emploi à temps complet :

- bénéficiant d'un temps partiel de droit, au sens de l'article 60 *bis* de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- bénéficiant d'un temps partiel sur autorisation (article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

Nombre de fonctionnaires, en équivalent temps plein rémunéré, occupant un emploi permanent

Nombre de fonctionnaires, en équivalent temps plein rémunéré, par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2), ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Nombre d'agents contractuels, en effectifs physiques, occupant un emploi permanent rémunérés au 31 décembre

Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou à temps hebdomadaire non complet, par sexe, par filière (2), par classe d'ancienneté dans la collectivité (5), par cadre d'emplois (3), par type de recrutement (articles 3-1, 3-2 et 3-3 [1^o, 2^o, 3^o, 3^{o bis}, 4^o et 5^o] de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) et par type de contrat.

Nombre d'agents contractuels, par sexe, par filière (2) et par cadre d'emplois (3), dans la collectivité occupant un emploi à temps complet :

- à temps plein ;
- à temps partiel selon les tranches de quotité de travail.

Nombre d'agents contractuels, par sexe et catégorie hiérarchique (4), occupant un emploi à temps complet :

- bénéficiant d'un temps partiel de droit, au sens de l'article 13 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié ;
- bénéficiant d'un temps partiel sur autorisation (article 10 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié).

*Nombre d'agents contractuels, en équivalent temps plein rémunéré,
occupant un emploi permanent*

Nombre d'agents contractuels, en équivalent temps plein rémunéré, par sexe, par filière (2) et par catégorie hiérarchique (4), ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Nombre de contrats à durée indéterminée conclus au cours de l'année.

Autres personnels, contractuels, sur emploi non permanent

Nombre d'agents contractuels sur emploi non permanent, en distinguant effectifs rémunérés au 31 décembre et effectifs, en équivalent temps plein rémunéré, ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe :

- collaborateurs de cabinet ;
- contractuels recrutés sur un contrat de projet ;
- assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux ;
- agents contractuels recrutés pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) ;
- personnes bénéficiant d'un emploi aidé ;
- agents contractuels employés par les centres de gestion et mis à disposition des collectivités territoriales ;
- apprentis ;
- personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois ;
- vacataires (hors jury de concours).

Pyramide des âges au 31 décembre

Effectif des fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent et non permanent par sexe et âge.

Positions statutaires particulières au 31 décembre des agents gérés par la collectivité territoriale

Nombre d'agents originaires de la collectivité par sexe :

- en congé parental ;
- en disponibilité (hors ceux mis en disponibilité d'office), dont disponibilité de droit ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels ;
- mis en disponibilité d'office ;
- placés en congé spécial ;
- en détachement au sein de leur propre structure (en distinguant emplois fonctionnels, emplois de cabinets, changement de filière) ;
- en détachement dans une autre structure (en distinguant fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres collectivités, détachement d'office en cas de transfert d'activité) ;
- mis à disposition dans une autre structure, dont agents mis à disposition des organisations syndicales (article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

Nombre d'agents originaires d'une autre structure, ou en détachement direct au sein de la collectivité, par sexe :

- détachés dans la collectivité (en distinguant : emplois fonctionnels, non fonctionnels, de cabinet et fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres collectivités territoriales...) ;
- mis à disposition de la collectivité, dont originaires de la fonction publique de l'Etat.

Nombre de fonctionnaires originaires de la collectivité pris en charge par le centre de gestion ou le Centre national de la fonction publique territoriale par classe d'ancienneté de prise en charge (6) et par sexe.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents en situation de handicap)

Les indicateurs concernent les collectivités assujetties à l'obligation d'emploi et les collectivités non assujetties.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent et non permanent, dont apprentis) par catégorie hiérarchique (4), par statut et par sexe.

Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Taux d'emploi pour l'année écoulée.

Dépenses prises en compte dans le calcul du nombre d'unités déductibles du nombre d'unités manquantes, en application du troisième alinéa du IV de l'article L. 323-8-6-1 du code du travail et de l'article 6 du décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié :

- montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés ;
- montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire.

Autorisation d'exercice d'une activité accessoire

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire par catégorie hiérarchique (4), sexe et type d'activité.

2° Recrutement

Flux d'entrée sur emploi permanent

Arrivées dans la collectivité d'agents (fonctionnaires ou contractuels) sur des emplois fonctionnels, par sexe et par statut d'origine.

Arrivées dans la collectivité de fonctionnaires par filière (2) et cadre d'emplois (3) par :

- recrutement direct (sans concours), dont PACTE ;
- voie de concours, examen professionnel et sélection professionnelle ;
- article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (travailleurs handicapés) ;
- intégration directe (articles 13 *bis* [alinéa 1] et 14 de la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983, et article 68-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiés) ;
- voie de mutation ;
- voie de détachement (dont fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres) ;
- réintégration ;
- transfert de compétences.

Arrivées dans la collectivité de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent, à temps complet et temps non complet, par sexe, par filière (2) et cadre d'emplois (3).

Recours à du personnel temporaire

Nombre de personnes, par filière (2), employées comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion :

- au moins un jour dans l'année ;
- présentes au 31 décembre.

Nombre de personnes employées dans le cadre du recours au service des entreprises mentionnées à l'article L. 1251-1 du code du travail (intérim), en référence à l'article 3-7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée :

- au moins un jour dans l'année ;
- présentes au 31 décembre.

3° Parcours professionnel

Evolution de carrière

Nombre de titularisations, prolongations de stage et refus de titularisation à l'issue d'un stage, par sexe.

Nombre d'agents contractuels sur emploi permanent titularisés (sans stage) sur un emploi permanent, dont handicapés (article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée), par sexe.

Nombre d'agents contractuels nommés stagiaires, par sexe.

Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année, par sexe :

- un avancement d'échelon ;
- un avancement de grade, par filière et par catégorie hiérarchique ;
- une promotion interne ;
- une réussite à un concours ;
- une réussite à un examen professionnel ;
- une nomination suite à une réussite à un concours ;
- une nomination suite à une réussite à un examen professionnel.

Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière (2), par cadre d'emplois (3) et par sexe.

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires, prévues par l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure.

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle dans l'année par catégorie hiérarchique (4) et par sexe.

Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent

Nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent) ayant quitté la collectivité durant l'année : recensement par motif (mise à disposition, détachement, décharge totale de service, mutation, rupture conventionnelle, démission, fin de contrat, retraite, licenciement, décès...), par catégorie hiérarchique (4) et par sexe.

Nombre de procédures de rupture conventionnelle initiée par l'autorité territoriale ou par l'agent, en distinguant les fonctionnaires et les agents contractuels sur emploi permanent et nombre de conventions signées par sexe et par catégorie hiérarchique (4).

4° Formation

Effectifs formés

D'une part pour les fonctionnaires et d'autre part pour les agents contractuels sur emploi permanent, nombre total, en distinguant formation prévue par les statuts particuliers (formation d'intégration et formation de professionnalisation), formation de perfectionnement, formation personnelle, préparation aux concours et examens d'accès à la FPT :

- de journées de formation (dont au titre du CPF) suivies par les agents par catégorie hiérarchique (4), par organisme ;
- d'agents ayant participé à au moins une action de formation (dont au titre du CPF), par sexe et par catégorie hiérarchique (4).

Pour les agents sur emplois non permanent, en distinguant les fonctionnaires des contractuels, nombre total :

- de journées de formation (dont au titre du CPF) suivies par les agents, par type d'emploi et par organisme ;
- d'agents ayant participé à au moins une action de formation (dont au titre du CPF), par type d'emploi et par sexe.

Nombre d'agents, en distinguant les fonctionnaires des agents contractuels, par sexe, bénéficiant d'un congé de formation dont nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation ou d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 *quinquies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 accepté au titre de l'année.

Validation de l'acquis et de l'expérience : nombre de dossiers :

- déposés durant l'année ;
- en cours ;
- ayant débouché sur une validation.

Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale en distinguant les fonctionnaires des agents contractuels.

Coût de la formation

Montant de la cotisation obligatoire versée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Coûts des actions de formation prises en charge par les collectivités territoriales (coûts pédagogiques des actions organisées par les collectivités, frais d'inscription à des stages, colloques...) avec mention des versements au CNFPT au titre des actions organisées en partenariat.

Frais de déplacement des stagiaires.

Coût de formation des apprentis.

Coût total des actions de formation.

5° Rémunérations

Rémunérations et nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'ensemble des agents (au sens de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée)

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires (1) ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe, catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) :

- dont le montant des primes versées ;
- dont le montant de la NBI ;
- dont le montant du complément de traitement indiciaire ;

- dont le montant des heures supplémentaires et complémentaires ;
- dont le montant du supplément familial de traitement ;
- dont le montant de l'indemnité de résidence.

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels sur emploi permanent ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe, catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) :

- dont le montant des indemnités versées ;
- dont le montant du complément de traitement indiciaire ;
- dont le montant des heures supplémentaires et complémentaires.

Total des rémunérations annuelles brutes versées, par sexe :

- aux personnels sur emplois non permanents (y compris collaborateurs de cabinet) ayant travaillé au moins un jour dans l'année ;
- aux assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Ecart des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires et aux personnels contractuels sur emploi permanent rémunérés au moins un jour dans l'année par sexe, par catégorie (4) et par filière (2).

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées versées aux agents par sexe pour les employeurs concernés par l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique.

Nombre d'agents contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat au cours de l'année.

Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel

Montant des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel de la collectivité territoriale constatées au compte administratif de l'année de référence.

Assurances chômage

Modalités d'indemnisation du chômage, pour les titulaires et les agents contractuels.

Nombre d'anciens agents indemnisés au titre du chômage par leur ancien employeur territorial (régime d'auto-assurance), en distinguant entre les anciens titulaires, stagiaires et contractuels.

6° Santé et sécurité au travail

Risques professionnels et mesures en matière de sécurité, au sens du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié

Nombre d'agents chargés :

- de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité (assistant et conseiller de prévention) ;
- des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité (ACFI).

Nombre de médecins de prévention en équivalent temps plein.

Nombre d'infirmiers des services de prévention en équivalent temps plein.

Autres personnels affectés à la prévention.

Coût de la formation des agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention, des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ou, en l'absence de formation spécialisée, des membres du comité social territorial et dans le cadre des habilitations : nombre de jours et dépenses.

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité.

Autres dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

Nombre de visites médicales par sexe sur demande de l'agent.

Indication de l'existence des éléments suivants :

- document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- registre de santé et de sécurité au travail.
- plan de prévention des risques psycho-sociaux (RPS).
- démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).
- démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR).
- autres démarches de prévention de risques.
- recours à une assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie.

Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière, dont nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux.

Protection fonctionnelle

Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.

*Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents
(données sur l'ensemble des agents)*

Nombre d'accidents de service, d'accidents de travail imputables au trajet (en distinguant avec ou sans arrêt de travail), de maladies professionnelles reconnues imputables au service, et nombre de jours d'arrêt, par sexe, par filière (2) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité concédées au cours de l'année, par motif (accident du travail, maladie professionnelle ...) et par sexe.

Nombre de signalements d'actes de violences physiques dont d'actes de violences sexuelles sur agents, par catégorie hiérarchique (4) et par sexe, et par catégorie d'actes (émanant du personnel avec et sans arrêt de travail, émanant des usagers avec et sans arrêt de travail).

Nombre de signalements d'actes de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation sur agents, par catégorie hiérarchique (4) et par sexe, et par catégorie d'actes (émanant du personnel avec et sans arrêt de travail, émanant des usagers avec et sans arrêt de travail).

Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes (modalités organisationnelles et de traitement des faits signalés).

Agents inaptes

Nombre d'agents (par sexe) :

- s'étant vu proposer une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant accepté une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant refusé une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une période de préparation au reclassement.

Nombre d'agents (par sexe) :

- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur.

Nombre d'agents :

- considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme, par filière (2) ;
- bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail.

Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année.

Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons médicales.

Nombre de retraites pour invalidité.

Nombre de licenciements pour inaptitude physique.

Suicides

Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année.

Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année.

Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail.

7° Organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail

Temps de travail

Modalités d'organisation du travail (cycle hebdomadaire, annuel, travail de nuit, travail le week-end, forfait), par sexe.

Nombre d'agents par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) bénéficiant d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières.

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes) par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées par sexe, filière (2) et cadre d'emplois (3) pour les fonctionnaires et les agents contractuels sur emploi permanent.

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération par sexe, filière (2) et cadre d'emplois (3) pour les fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent.

Compte épargne temps (décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale) par sexe et par catégorie hiérarchique (4) :

- nombre d'agents ayant un compte épargne-temps dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne-temps dans l'année et nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps ;
- nombre de jours des comptes épargne-temps ;
- nombre de jours des comptes épargne temps consommés dans l'année par type de consommation.

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours (jours d'aménagement et de réduction du temps de travail, jours de congés annuels, jours épargnés sur un compte épargne-temps).

Charte du temps : existence d'une charte du temps dans la collectivité.

Télétravail

Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée) et de refus prononcés par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2).

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (recours régulier ou ponctuel) par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2).

Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du recours régulier au télétravail (nombre de jours, jours flottants ou fixes, lieu d'exercice).

Temps partiel

Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Données réparties par sexe sur le nombre de :

- demandes présentées ;
- demandes acceptées ;
- premières demandes satisfaites ;
- modifications de quotités ;
- retours au temps plein.

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant.

Absences au travail

Répartition, par sexe, et par tranche d'âge, pour les fonctionnaires et les contractuels sur emploi permanent et non permanent, du nombre total de journées d'absence, du nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année et du nombre d'arrêts pour :

- maladie ou accident du travail (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et pour grave maladie, congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de service, à un accident de trajet ou à une maladie contractée en service, accident du travail imputable au service, accident du travail imputable au trajet, maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel, disponibilité d'office pour état de santé incompatible avec la reprise du travail ou pour inaptitude physique à l'exercice des fonctions) ;
- maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption ;
- autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux, concours et examens, fonctions électives...

Répartition par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent), ayant pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant dans l'année et du nombre de jours pris par rapport au nombre de jours théoriques.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de présence parentale et nombre total de journées d'absence.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale et nombre total de journées d'absence.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de proche aidant et nombre total de journées d'absence.

Répartition, par sexe, du nombre d'entretiens avant et après des interruptions de carrière longues pour motifs personnels ou familiaux.

Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique (pour les fonctionnaires et les contractuels sur emploi permanent et non permanent) et montants des sommes brutes retenues.

8° Action sociale et protection sociale

Action sociale

Montant des dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Modalités de mise en œuvre de l'action sociale.

Nombre de bénéficiaires de prestations d'action sociale par type de prestation et par catégorie hiérarchique (4).

Protection sociale complémentaire

Existence d'un accord collectif au sens de l'article 8 *bis* de la loi du 13 juillet 1983 sur la protection sociale complémentaire prévoyant la souscription obligatoire des agents au contrat proposé par l'employeur.

Procédure retenue par la collectivité en distinguant santé et prévoyance : convention de participation propre à la collectivité ou proposée par le centre de gestion, contrat et règlement labellisé.

Nombre de bénéficiaires et montant des participations, par catégorie hiérarchique (4).

9° Dialogue social

Réunions statutaires

Nombre de représentants du personnel (titulaires et suppléants) par type d'instance.

Nombre de réunions au cours de l'année :

- du comité social territorial (CST) ;
- de la ou des formations spécialisées instituées au sein du comité social territorial (FS) ou, en l'absence de formation spécialisée, du comité social territorial exerçant les compétences de la formation spécialisée ;
- de la commission administrative paritaire (CAP) ;
- de la commission consultative paritaire (CCP).

Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP de droit ou à la demande de l'agent intéressé.

Droits syndicaux

Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés en application des articles 16 et 18 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié.

Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application des articles 14 et 17 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié.

Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales.

Nombre d'heures de décharges d'activité de service effectivement utilisées.

Nombre de jours d'absence pour formation syndicale accordés aux fonctionnaires.

Nombre de protocoles d'accords en matière de droits syndicaux.

Nombre de jours d'activité des représentants au titre de la ou des formations spécialisées (FS) et du secrétaire de la ou des formations spécialisées (FS).

Négociations et accords collectifs

Nombre de négociations engagées et nombre d'accords conclus et signés au cours de l'année par domaine référencé selon l'article 8 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Conflits du travail

Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Nombre de jours de grève en heure agent (en distinguant sur mot d'ordre national et sur mot d'ordre local) pour l'année de référence et pour l'année précédente.

10° Discipline

Nombre de sanctions disciplinaires prononcées au titre de l'année, en distinguant par sexe et par type et motif de sanctions pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents contractuels.

(1) Le terme « fonctionnaires » recouvre les agents titulaires et stagiaires.

(2) et (3) Filières et cadres d'emplois au sens de la nomenclature des emplois territoriaux (NET) faisant l'objet d'une circulaire annuelle du ministre chargé des collectivités territoriales et disponible en ligne sur le site internet collectivites-locales.gouv.fr.

(4) Catégories hiérarchiques : A, B, C. Les contractuels sont classés par assimilation à l'une de ces trois catégories.

(5) Classes d'ancienneté totale : moins de 3 ans, entre 3 et 6 ans, plus de 6 ans.

(6) Classes d'ancienneté de prise en charge : inférieur à 1 an, entre 1 et 2 ans, 2 à 5 ans, supérieur à 5 ans.

ARRÊTÉ

Arrêté du 14 août 2023 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 14 août 2023 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales

NOR : IOMB2318925A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 231-1, L. 231-2, L. 232-1 ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif au rapport social unique et à la base de données sociales ;
Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;
Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 8 juin 2023 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en date du 28 juin 2023,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 décembre 2021 susvisé, les mots : « à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 4 du code général de la fonction publique ».

Art. 2. – Au premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 10 décembre 2021 susvisé, les mots : « cette année » sont remplacés par les mots : « l'année ».

Art. 3. – Les articles 4 et 5 de l'arrêté du 10 décembre 2021 susvisé sont abrogés.

Art. 4. – L'annexe de l'arrêté du 10 décembre 2021, relative aux données devant figurer dans la base de données sociales des collectivités et établissements publics de la fonction publique territoriale, est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 5. – L'annexe mentionnée à l'article 4 entre en vigueur pour les rapports sociaux uniques élaborés en 2024 au titre de l'année 2023.

Art. 6. – La directrice générale des collectivités locales et la directrice générale de l'administration et de la fonction publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 août 2023.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur, adjoint à la directrice générale
des collectivités locales,*
S. BRUNOT

*Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur, adjoint à la directrice générale
de l'administration et de la fonction publique,*
F. CHARMONT

ANNEXE

DONNÉES DEVANT FIGURER DANS LA BASE DE DONNÉES SOCIALES DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE1° **Emploi***Agents sur des emplois fonctionnels de direction rémunérés au 31 décembre*

Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel de direction par sexe, par statut d'origine, par cadre d'emplois (3) de détachement et par type d'emploi fonctionnel.

*Nombre de fonctionnaires (1) en effectifs physiques
occupant un emploi permanent rémunérés au 31 décembre*

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet ou à temps hebdomadaire non complet (moins de 17 h 30, entre 17 h 30 et 28 h, 28 h et plus), par sexe, par filière (2), par cadre d'emplois (3) et par grade.

Nombre de fonctionnaires par sexe, par filière (2), par cadre d'emplois (3) occupant un emploi à temps complet :

- à temps plein ;
- à temps partiel selon les tranches de quotité de travail (articles L. 612-1, L. 612-2, L. 612-4, L. 612-6, L. 612-8, L. 612-12, L. 612-13, L. 612-14, L. 632-1, L. 632-2, L. 632-3 et L. 632-4) du code général de la fonction publique.

Nombre de fonctionnaires par sexe et catégorie hiérarchique (4) occupant un emploi à temps complet :

- accomplissant un service à temps partiel accordé de plein droit (article L. 612-3 du code général de la fonction publique) ;
- accomplissant un service à temps partiel sur autorisation (article L. 612-1 du code général de la fonction publique).

*Nombre de fonctionnaires, en équivalent temps plein rémunéré,
occupant un emploi permanent*

Nombre de fonctionnaires, en équivalent temps plein rémunéré, par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2), ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

*Nombre d'agents contractuels, en effectifs physiques,
occupant un emploi permanent rémunérés au 31 décembre*

Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou à temps hebdomadaire non complet, par sexe, par filière (2), par classe d'ancienneté dans la collectivité (5), par cadre d'emplois (3), par type de recrutement (articles L. 332-8, L. 332-13 et L. 332-14 du code général de la fonction publique) et par type de contrat.

Nombre d'agents contractuels, par sexe, par filière (2) et par cadre d'emplois (3), dans la collectivité occupant un emploi à temps complet :

- à temps plein ;
- à temps partiel selon les tranches de quotité de travail.

Nombre d'agents contractuels, par sexe et catégorie hiérarchique (4), occupant un emploi à temps complet :

- accomplissant un service à temps partiel de plein droit (article 13 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004) ;
- accomplissant un service à temps partiel sur autorisation (article 10 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004).

*Nombre d'agents contractuels, en équivalent temps plein rémunéré,
occupant un emploi permanent*

Nombre d'agents contractuels, en équivalent temps plein rémunéré, par sexe, par filière (2) et par catégorie hiérarchique (4), ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Nombre de contrats à durée indéterminée conclus au cours de l'année.

Autres personnels, contractuels, sur emploi non permanent

Nombre d'agents contractuels sur emploi non permanent, en distinguant effectifs rémunérés au 31 décembre et effectifs, en équivalent temps plein rémunéré, ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe :

- collaborateurs de cabinet ;
- contractuels recrutés sur un contrat de projet ;
- assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux ;

- agents contractuels recrutés pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article L. 332-23 du code général de la fonction publique) ;
- personnes bénéficiant d'un emploi aidé ;
- agents contractuels employés par les centres de gestion et mis à disposition des collectivités territoriales ;
- apprentis ;
- personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois ;
- vacataires (hors jury de concours).

Pyramide des âges au 31 décembre

Effectif des fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent et non permanent par sexe et âge.

Positions statutaires particulières au 31 décembre des agents gérés par la collectivité territoriale

Nombre d'agents originaires de la collectivité par sexe :

- en congé parental ;
- en disponibilité (hors ceux mis en disponibilité d'office), dont disponibilité de droit ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels ;
- mis en disponibilité d'office ;
- placés en congé spécial ;
- en détachement au sein de leur propre structure (en distinguant emplois fonctionnels, emplois de cabinets, changement de filière) ;
- en détachement dans une autre structure (en distinguant fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres collectivités, détachement d'office en cas de transfert d'activité) ;
- mis à disposition dans une autre structure, dont agents mis à disposition des organisations syndicales (article L. 213-3 du code général de la fonction publique).

Nombre d'agents originaires d'une autre structure, ou en détachement direct au sein de la collectivité, par sexe :

- détachés dans la collectivité (en distinguant : emplois fonctionnels, non fonctionnels, de cabinet et fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres collectivités territoriales...) ;
- mis à disposition de la collectivité, dont originaires de la fonction publique de l'Etat.

Nombre de fonctionnaires originaires de la collectivité pris en charge par le centre de gestion ou le Centre national de la fonction publique territoriale par classe d'ancienneté de prise en charge (6) et par sexe.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents en situation de handicap)

Nota – les indicateurs concernent les collectivités assujetties à l'obligation d'emploi et les collectivités non assujetties.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent et non permanent, dont apprentis) par catégorie hiérarchique (4), par statut et par sexe.

Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Taux d'emploi pour l'année écoulée.

Dépenses prises en compte dans le calcul du nombre d'unités déductibles du nombre d'unités manquantes, en application du troisième alinéa du IV de l'article L. 323-8-6-1 du code du travail et de l'article 6 du décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié :

- montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés ;
- montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire.

Autorisation d'exercice d'une activité accessoire

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire par catégorie hiérarchique (4), sexe et type d'activité.

2° Recrutement

Flux d'entrée sur emploi permanent

Arrivées dans la collectivité d'agents (fonctionnaires ou contractuels) sur des emplois fonctionnels, par sexe et par statut d'origine.

Arrivées dans la collectivité de fonctionnaires par filière (2), cadre d'emplois (3) et par sexe par :

- recrutement direct (sans concours), dont PACTE ;

- voie de concours, examen professionnel et sélection professionnelle ;
- nomination intervenue en application de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaires en situation de handicap) ;
- intégration directe (article L. 511-5 et suivants du code général de la fonction publique) ;
- voie de mutation ;
- voie de détachement (dont fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres) ;
- réintégration ;
- transfert de compétences.

Arrivées dans la collectivité de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent, à temps complet et temps non complet, par sexe, par filière (2) et cadre d'emplois (3).

Recours à du personnel temporaire

Nombre de personnes par sexe, par filière (2), employées comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion :

- au moins un jour dans l'année ;
- présentes au 31 décembre.

Nombre de personnes employées dans le cadre du recours au service des entreprises mentionnées à l'article L. 1251-1 du code du travail par sexe (intérim), en référence à l'article L. 334-3 du code général de la fonction publique.

- au moins un jour dans l'année ;
- présentes au 31 décembre.

3° Parcours professionnel

Evolution de carrière

Nombre de titularisations, prolongations de stage et refus de titularisation à l'issue d'un stage, par sexe.

Nombre d'agents contractuels sur emploi permanent titularisés (sans stage) sur un emploi permanent, dont personnes en situation de handicap (article L. 352-4 du code général de la fonction publique), par sexe.

Nombre d'agents contractuels nommés stagiaires, par sexe.

Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année, par sexe :

- un avancement d'échelon ;
- un avancement de grade, par filière et par catégorie hiérarchique ;
- une promotion interne ;
- une réussite à un concours ;
- une réussite à un examen professionnel ;
- une nomination suite à une réussite à un concours ;
- une nomination suite à une réussite à un examen professionnel.

Nombre d'agents promouvables au choix pour un avancement de grade, par sexe.

Nombre d'agents promouvables sur examen professionnel pour un avancement de grade, par sexe.

Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière (2), par cadre d'emplois (3) et par sexe.

Nombre de fonctionnaires par sexe bénéficiaires des modalités dérogatoires, prévues par l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure.

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle dans l'année par catégorie hiérarchique (4) et par sexe.

Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent

Nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent) ayant quitté la collectivité durant l'année : recensement par motif (mise à disposition, détachement, décharge totale de service, mutation, rupture conventionnelle, démission, fin de contrat, retraite, licenciement, décès...), par catégorie hiérarchique (4) et par sexe.

Nombre de procédures de rupture conventionnelle initiée par l'autorité territoriale ou par l'agent, en distinguant les fonctionnaires et les agents contractuels sur emploi permanent et nombre de conventions signées par sexe et par catégorie hiérarchique (4).

4° Formation

Effectifs formés

D'une part pour les fonctionnaires et d'autre part pour les agents contractuels sur emploi permanent, nombre total, en distinguant formation prévue par les statuts particuliers (formation d'intégration et formation de professionnalisation), formation de perfectionnement, formation personnelle, préparation aux concours et examens d'accès à la FPT :

- de journées de formation (dont au titre du CPF) suivies par les agents par sexe par catégorie hiérarchique (4), par organisme ;
- d'agents ayant participé à au moins une action de formation (dont au titre du CPF), par sexe et par catégorie hiérarchique (4).

Pour les agents sur emplois non permanent, en distinguant les fonctionnaires des contractuels, nombre total :

- de journées de formation (dont au titre du CPF) suivies par les agents par sexe, par type d'emploi et par organisme ;
- d'agents ayant participé à au moins une action de formation (dont au titre du CPF), par type d'emploi et par sexe.

Nombre d'agents, en distinguant les fonctionnaires des agents contractuels, par sexe, bénéficiant d'un congé de formation dont nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation ou d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article L. 422-3 du code général de la fonction publique accepté au titre de l'année.

Validation de l'acquis et de l'expérience : nombre de dossiers, par sexe :

- déposés durant l'année ;
- en cours ;
- ayant débouché sur une validation.

Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale en distinguant les fonctionnaires des agents contractuels par sexe.

Coût de la formation

Montant de la cotisation obligatoire versée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Coûts des actions de formation prises en charge par les collectivités territoriales (coûts pédagogiques des actions organisées par les collectivités, frais d'inscription à des stages, colloques...) avec mention des versements au CNFPT au titre des actions organisées en partenariat.

Frais de déplacement des stagiaires.

Coût de formation des apprentis.

Coût total des actions de formation.

5° Rémunérations

Rémunérations et nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'ensemble des agents

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires (1) ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe, catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) :

- dont le montant d'IFSE ;
- dont le montant de CIA ;
- dont le montant des autres primes et indemnités ;
- dont le montant de la NBI ;
- dont le montant du complément de traitement indiciaire ;
- dont le montant des heures supplémentaires et complémentaires ;
- dont le montant du supplément familial de traitement ;
- dont le montant de l'indemnité de résidence.

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels sur emploi permanent ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe, catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) :

- dont le montant des indemnités versées ;
- dont le montant du complément de traitement indiciaire ;
- dont le montant des heures supplémentaires et complémentaires.

Total des rémunérations annuelles brutes versées, par sexe :

- aux personnels sur emplois non permanents (y compris collaborateurs de cabinet) ayant travaillé au moins un jour dans l'année ;
- aux assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Écarts des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires et aux personnels contractuels sur emploi permanent rémunérés au moins un jour dans l'année par sexe, par catégorie (4) et par filière (2).

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées versées aux agents, avec répartition par sexe de ces dix agents, pour les employeurs concernés par l'article L. 716-1 du code général de la fonction publique.

Nombre d'agents contractuels par sexe ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat au cours de l'année.

Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel

Montant des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel de la collectivité territoriale constatées au compte administratif de l'année de référence.

Assurances chômage

Modalités d'indemnisation du chômage, pour les titulaires et les agents contractuels.

Nombre d'anciens agents indemnisés au titre du chômage par leur ancien employeur territorial (régime d'auto-assurance), en distinguant entre les anciens titulaires, stagiaires et contractuels.

6° Santé et sécurité au travail

Risques professionnels et mesures en matière de sécurité (au sens du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié)

Nombre d'agents par sexe chargés :

- de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité (assistant et conseiller de prévention) ;
- des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité (ACFI).

Nombre de médecins de prévention en équivalent temps plein.

Nombre d'infirmiers des services de prévention en équivalent temps plein.

Autres personnels affectés à la prévention.

Coût de la formation des agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention, des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ou, en l'absence de formation spécialisée, des membres du comité social territorial et dans le cadre des habilitations : nombre de jours et dépenses.

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité.

Autres dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

Nombre de visites médicales par sexe sur demande de l'agent.

Indication de l'existence des éléments suivants :

- document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- registre de santé et de sécurité au travail ;
- registre de danger grave et imminent ;
- plan de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) ;
- démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ;
- autres démarches de prévention de risques ;
- recours à une assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie.

Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière par sexe, dont nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux.

Protection fonctionnelle

Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime, par sexe.

Nombre d'accidents mortels par sexe.

Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents (données sur l'ensemble des agents)

Nombre d'accidents de service, d'accidents de travail imputables au trajet (en distinguant avec ou sans arrêt de travail), de maladies professionnelles reconnues imputables au service, et nombre de jours d'arrêt, par sexe, par filière (2) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité concédées au cours de l'année, par motif (accident du travail, maladie professionnelle...) et par sexe.

Nombre de signalements d'actes de violences physiques dont d'actes de violences sexuelles sur agents, par catégorie hiérarchique (4) et par sexe, et par catégorie d'actes (émanant du personnel avec et sans arrêt de travail, émanant des usagers avec et sans arrêt de travail).

Nombre de signalements d'actes de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation sur agents, par catégorie hiérarchique (4) et par sexe, et par catégorie d'actes (émanant du personnel avec et sans arrêt de travail, émanant des usagers avec et sans arrêt de travail).

Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes (modalités organisationnelles et de traitement des faits signalés).

Agents inaptes

Nombre d'agents (par sexe) :

- s'étant vu proposer une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant accepté une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant refusé une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une période de préparation au reclassement.

Nombre d'agents (par sexe) :

- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur.

Nombre d'agents (par sexe) :

- considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme, par filière (2) ;
- bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail.

Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année par sexe.

Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons médicales par sexe.

Nombre de retraites pour invalidité par sexe.

Nombre de licenciements pour inaptitude physique par sexe.

Suicides

Nombre de tentatives de suicides déclarées survenues sur le lieu de travail par sexe.

Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année par sexe.

Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année par sexe.

Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail par sexe.

7° Organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail

Temps de travail

Modalités d'organisation du travail (cycle hebdomadaire, annuel, travail de nuit, travail le week-end, forfait), par sexe.

Nombre d'agents par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) bénéficiant d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières.

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes) par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées par sexe, filière (2) et cadre d'emplois (3) pour les fonctionnaires et les agents contractuels sur emploi permanent.

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération par sexe, filière (2) et cadre d'emplois (3) pour les fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent.

Compte épargne temps (décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale) par sexe et par catégorie hiérarchique (4) :

- nombre d'agents ayant un compte épargne-temps dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne-temps dans l'année et nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps ;
- nombre de jours des comptes épargne-temps ;

– nombre de jours des comptes épargne temps consommés dans l'année par type de consommation.

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours (jours d'aménagement et de réduction du temps de travail, jours de congés annuels, jours épargnés sur un compte épargne-temps).

Charte du temps : existence d'une charte du temps dans la collectivité.

Télétravail

Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail (article L. 430-1 du code général de la fonction publique) et de refus prononcés par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2).

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (recours régulier ou ponctuel) par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2).

Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du recours régulier au télétravail (nombre de jours, jours flottants ou fixes, lieu d'exercice).

Temps partiel

Informations relatives au temps partiel prévu par les articles L. 612-1 à L. 612-14 du code général de la fonction publique.

Données réparties par sexe sur le nombre de :

- demandes présentées ;
- demandes acceptées ;
- premières demandes satisfaites ;
- modifications de quotités ;
- retours au temps plein.

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires par sexe de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant.

Absences au travail

Répartition, par sexe, et par tranche d'âge, pour les fonctionnaires et les contractuels sur emploi permanent et non permanent, du nombre total de journées d'absence, du nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année et du nombre d'arrêts pour :

- maladie ou accident du travail (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et pour grave maladie, congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de service, à un accident de trajet ou à une maladie contractée en service, accident du travail imputable au service, accident du travail imputable au trajet, maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel, disponibilité d'office pour état de santé incompatible avec la reprise du travail ou pour inaptitude physique à l'exercice des fonctions) ;
- maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption ;
- autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux, concours et examens, fonctions électives...

Répartition par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent), ayant pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant dans l'année et du nombre de jours pris par rapport au nombre de jours théoriques.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de présence parentale et nombre total de journées d'absence.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale et nombre total de journées d'absence.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de proche aidant et nombre total de journées d'absence.

Répartition, par sexe, du nombre d'entretiens avant et après des interruptions de carrière longues pour motifs personnels ou familiaux.

Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique (pour les fonctionnaires et les contractuels sur emploi permanent et non permanent) et montants des sommes brutes retenues.

8° Action sociale et protection sociale

Action sociale

Montant des dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Modalités de mise en œuvre de l'action sociale.

Nombre de bénéficiaires de prestations d'action sociale par type de prestation et par catégorie hiérarchique (4).

Protection sociale complémentaire

Existence d'un accord collectif au sens des articles L. 222-1 et L. 222-2 du code général de la fonction publique sur la protection sociale complémentaire prévoyant la souscription obligatoire des agents au contrat proposé par l'employeur.

Procédure retenue par la collectivité en distinguant santé et prévoyance : convention de participation propre à la collectivité ou proposée par le centre de gestion, contrat et règlement labellisé.

Nombre de bénéficiaires et montant des participations, par catégorie hiérarchique (4).

9° Dialogue social

Réunions statutaires

Nombre de représentants du personnel (titulaires et suppléants) par type d'instance par sexe.

Nombre de réunions au cours de l'année :

- du comité social territorial (CST) ;
- de la ou des formations spécialisées instituées au sein du comité social territorial (FS) ou, en l'absence de formation spécialisée, du comité social territorial exerçant les compétences de la formation spécialisée ;
- de la commission administrative paritaire (CAP) ;
- de la commission consultative paritaire (CCP).

Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP de droit ou à la demande de l'agent intéressé.

Droits syndicaux

Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés en application des articles 16 et 18 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié.

Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application des articles 14 et 17 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié.

Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales.

Nombre d'heures de décharges d'activité de service effectivement utilisées.

Nombre de jours d'absence pour formation syndicale accordés aux fonctionnaires.

Nombre de protocoles d'accords en matière de droits syndicaux.

Nombre de jours d'activité des représentants au titre de la ou des formations spécialisées (FS) et du secrétaire de la ou des formations spécialisées (FS).

Négociations et accords collectifs

Nombre de négociations engagées et nombre d'accords conclus et signés au cours de l'année par domaine mentionné à l'article L. 222-3 du code général de la fonction publique portant droits et obligations des fonctionnaires.

Conflits du travail

Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Nombre de jours de grève en heure agent (en distinguant sur mot d'ordre national et sur mot d'ordre local) pour l'année de référence et pour l'année précédente.

10° Discipline

Nombre de sanctions disciplinaires prononcées au titre de l'année, en distinguant par sexe et par type et motif de sanctions pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents contractuels.

11° Mesures individuelles en faveur de l'environnement

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du remboursement des frais de trajets domicile – travail en transport en commun.

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du forfait de mobilité durable.

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient de la prime de covoiturage.

(1) Le terme « fonctionnaires » recouvre les agents titulaires et stagiaires.

(2) et (3) Filières et cadres d'emplois au sens de la nomenclature des emplois territoriaux (NET) faisant l'objet d'une circulaire annuelle du ministre chargé des collectivités territoriales et disponible en ligne sur le site internet collectivites-locales.gouv.fr.

(4) Catégories hiérarchiques : A, B, C. Les contractuels sont classés par assimilation à l'une de ces trois catégories.

(5) Classes d'ancienneté totale : moins de 3 ans, entre 3 et 6 ans, plus de 6 ans.

(6) Classes d'ancienneté de prise en charge : inférieur à 1 an, entre 1 et 2 ans, 2 à 5 ans, supérieur à 5 ans.

GLOSSAIRE

DES TERMES ET NOTIONS UTILISÉS
DANS LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

A

Absences pour raison de santé

Sont pris en compte les motifs d'absence suivants : maladie ordinaire, congés de longue maladie, congés de longue durée, accident du travail et maladies professionnelles.

Accident de trajet

Accident survenu lors du parcours entre le lieu du travail et le domicile ou le lieu de restauration, à l'heure normale.

Accident du travail

Accident de service des fonctionnaires et accident du travail des agents non titulaires. Ces accidents surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de l'employeur, pendant le temps et sur le lieu de travail. Les accidents de mission qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles sont inclus dans les accidents du travail.

Accident de travail-indices de mesure : taux de fréquence, indices de fréquence, taux de gravité

- Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées.
- L'indice de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 agents.
- Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'absence Accident de travail/Maladie professionnelle pour 1 000 heures travaillées.

Activité (à temps complet ou temps partiel)

Position administrative ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade dans le service où il a vocation à exercer.

Admission

Fait d'être reçu à un examen, un concours.

Admissibilité

Fait d'avoir le droit de passer les épreuves d'admission d'un examen, d'un concours.

Agent sorti (chapitre rémunérations du rapport social unique)

Catégorie statistique ad hoc mise en œuvre pour tenir compte du fonctionnement des systèmes d'information RH parisiens et utilisée quand on ne peut pas identifier le corps correspondant à la rémunération versée parce que le dossier « carrière » de l'agent dans le système d'information a été fermé.

Agent reclassé ou assimilé

Agent reclassé dans un autre corps ou un autre grade (dispositions de l'article 63 de la loi 84 16 du 11 janvier 1984 et de son décret d'application du 30 novembre 1984).

Allocation temporaire d'invalidité

Allocation accordée au fonctionnaire en activité qui l'indemnise des séquelles causées par un accident de service ou d'une maladie professionnelle.

Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH)

L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier est un organisme paritaire collecteur agréé de la fonction publique hospitalière. Elle collecte et gère les fonds destinés au financement des agents relevant de la fonction publique hospitalière.

Avancement d'échelon

L'avancement d'échelon se traduit par une augmentation de traitement. Il a lieu de façon continue : chaque grade comporte plusieurs échelons et l'on avance d'échelon en échelon dans un même grade, selon les conditions d'ancienneté fixées par le statut du corps.

Avancement de grade

L'avancement de grade est une promotion qui appelle le fonctionnaire à des fonctions supérieures et entraîne le passage dans un grade supérieur. Trois avancements de grade sont possibles :

L'avancement au choix

Les fonctionnaires qui ont une valeur professionnelle suffisante pour être promus sont inscrits par ordre de mérite sur un tableau d'avancement. C'est à partir de ce tableau que l'autorité administrative compétente désigne les fonctionnaires qui bénéficieront d'un avancement de grade.

L'avancement après examen professionnel

L'inscription au tableau d'avancement est opérée à partir d'une liste d'aptitude établie suite à une sélection par examen professionnel.

L'avancement par voie de concours professionnel

Dans ce cas l'avancement a lieu uniquement selon les résultats d'une sélection opérée par voie de concours professionnel (il n'y a donc pas comme précédemment inscription sur un tableau d'avancement).

B

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)

Agent qui bénéficie soit d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé au titre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, soit d'un reclassement professionnel après avis du Comité médical, soit atteint d'une invalidité résultant d'un accident de service ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10% ou d'une maladie professionnelle et bénéficiant à ce titre d'une allocation temporaire d'invalidité.

Bilan de compétences

Permet aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations. Il sert à définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Budget annexe

Les budgets annexes sont régis par des règles de présentation et de fonctionnement particulières, reflétant leur activité économique et commerciale. Chaque budget annexe est assimilé à une mission et fait l'objet d'un vote. Leur comptabilité doit se rapprocher du plan comptable général. La Ville de Paris possède 4 budgets annexes : celui de l'eau, de l'assainissement, des transports municipaux et de l'aide sociale à l'enfance (titre IV).

Budget de fonctionnement

Une des deux sections du budget primitif, qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges de personnel, achats de fournitures et d'énergie, indemnités aux élus, prestations de services, participations aux charges d'organismes extérieurs comme l'Aide sociale, la RATP, charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions,...).

Budget d'investissement

Une des deux sections du budget primitif, qui regroupe les opérations qui ont entraîné une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale comme l'achat de matériels durables, la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés. Cette section comprend également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins value...).

Budget primitif

Premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, ce document budgétaire est voté par l'assemblée locale en début d'exercice (habituellement en décembre de l'année n-1). Ce budget peut par la suite être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives ou encore du budget supplémentaire (BS).

C

Carence (jour de)

En application de l'article 115 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, les agents publics titulaires, stagiaires et contractuels en congé de maladie ordinaire ne bénéficient du maintien de leur rémunération par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé.

Le premier jour de congé de maladie, appelé jour de carence, fait l'objet d'une retenue dans les conditions précisées par la circulaire du 15 février 2018 relative au non-versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires.

Le jour de carence toutefois ne s'applique pas aux congés suivants : congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, congé du blessé (pour les militaires), congé de maladie accordé dans les trois ans après un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée (ALD) au sens de l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale, et lorsque la maladie provient de l'une des causes exceptionnelles prévues aux articles L. 27 et L. 35 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Catégories

Il existe trois catégories de fonctionnaires désignées par les lettres A, B et C. La catégorie A correspond à des fonctions d'encadrement et de conception, ainsi qu'aux emplois de l'enseignement. Les concours de catégorie A sont ouverts aux personnes titulaires au minimum d'une licence (niveau bac +3) ou d'une qualification au moins équivalente. La catégorie B correspond à des postes d'encadrement intermédiaire et d'application, elle est ouverte aux candidats dotés au minimum d'un baccalauréat ou d'une qualification au moins équivalente. La catégorie C regroupe pour l'essentiel des postes d'exécution exigeant souvent la maîtrise d'un métier (cuisinier, électricien...). Un grand nombre de concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplôme, mais pour certains, il faut être titulaire d'un CAP, d'un BEP, du brevet des collèges ou d'une qualification au moins équivalente.

Catégorie A+

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique définie dans le statut général des fonctionnaires, la notion de catégorie «A+» est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A. Les «A+» sont parfois appelés aussi «hauts fonctionnaires». Cette notion recouvre l'ensemble des corps culminant en hors échelle, recrutant par la voie de la promotion interne dans des corps de catégorie A, recrutant a minima au niveau de la licence et dont les missions fixées par les statuts particuliers correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.

Catégorie active

Catégorie d'emplois de la fonction publique présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles.

Catégorie insalubre

Les emplois des agents des réseaux souterrains des égouts sont classés dans la catégorie insalubre. Ce classement permet à ces agents de partir en retraite à 52 ans, sous réserve d'avoir accompli 32 ans de services, dont au moins 12 années de services dans un emploi de la catégorie insalubre et dont la moitié de cette durée a été accomplie de manière consécutive lors de leur admission à la retraite.

Catégorie sédentaire

Ensemble des emplois qui ne sont pas classés dans la catégorie active ou insalubre, et pour lesquels l'âge légal de départ à la retraite est compris entre 62 et 64 ans en fonction de son année de naissance.

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Le Centre national de la fonction publique territoriale est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui regroupe les collectivités territoriales et leurs établissements, à l'exclusion de la Ville de Paris et de ses établissements.

Le CNFPT est l'opérateur de droit commun de la formation professionnelle des agents territoriaux, dont il définit les orientations générales. Il assure également l'organisation des concours pour l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

A la Ville de Paris, la collectivité est son propre organisme de formation professionnelle de ses agents.

Collaborateur d'élus

Les collaborateurs d'élus assistent les groupes politiques au sein de l'assemblée délibérante. En effet, l'accomplissement des projets du mandat implique de s'entourer de collaborateurs directs dont l'activité consistera à conseiller l'autorité territoriale dans le champ de l'action politique.

Leur emploi ne figure pas au tableau des effectifs de la collectivité territoriale ou de l'établissement. Il s'agit d'un emploi discrétionnaire.

Collaborateur de cabinet / de mairie d'arrondissement

Les collaborateurs de cabinet / de mairie remplissent des fonctions en lien avec l'activité politique de l'exécutif, auxquels ils sont liés par une relation de confiance. Ils ont souvent un rôle de conseil et de préparation des décisions prises par l'autorité territoriale. Ces emplois figurent au tableau des effectifs de la collectivité territoriale, ils sont considérés comme des emplois permanents.

Les collaborateurs de cabinet travaillent au sein du cabinet de la Maire de Paris ou des cabinets des adjoints. Les collaborateurs de mairie d'arrondissement travaillent au sein du cabinet d'un Maire d'arrondissement.

Commission Administrative Paritaire (CAP)

La CAP est une instance de dialogue et de représentation des agents titulaires de la fonction publique compétente pour les questions individuelles. Depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les CAP traitent uniquement les décisions individuelles défavorables aux agents (mesures disciplinaires, refus de formation...). Les décisions de la CAP ont un caractère consultatif auprès de l'autorité employeur. Les CAP sont composées en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

Commission consultatives paritaires (CCP)

La commission consultative paritaire est une instance de dialogue entre employeur et représentants du personnel. Elle est compétente pour les questions d'ordre individuel concernant la situation administrative des agents contractuels de droit public (licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai, sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, etc.).

Les décisions des CCP ont un caractère consultatif.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, une seule CCP remplace les trois commissions préexistantes par catégorie de personnel (A, B et C).

Comité social technique (CST)

Le comité social territorial (CST- décret n°2021-571 du 10 mai 2021) est l'instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées notamment les questions relatives à la formation, au plan d'actions en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes et de prévention des discriminations, à l'insertion professionnelle, au rapport social unique, aux emplois, aux ratios de promotion, au temps de travail, aux lignes directrices de gestion des ressources humaines, à la politique indemnitaire et aux grandes orientations en matière d'action sociale et d'aide à la protection sociale complémentaire. La Ville est dotée de 17 CST : un CST central, 3 CST de regroupement (plusieurs directions ensemble) et 13 CST de direction.

Le CST intègre une Formation Spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (FS SSCT), qui remplace l'ex CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Cette instance consultative contribue à la protection de la santé des agents et examine les questions liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Chacun des 17 CST de la Ville comprend une FS SSCT.

Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est une instance multipartite (représentant du département, de l'Etat, des organisations syndicales etc..) qui est chargée de prendre les décisions relatives aux droits attribuables aux personnes en situation de handicap (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, attribution de l'allocation aux adultes handicapés..).

Elle se réunit au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Complément indemnitaire annuel (CIA)

Le complément indemnitaire annuel fait partie des primes touchées par les agents. Elle dépend de l'engagement professionnel et de la manière de servir d'un agent. Le CIA fait partie du régime indemnitaire, terme qui regroupe l'ensemble des primes et indemnité servies aux agents en complément de leur traitement indiciaire de base.

Compte administratif

Document financier qui présente le budget d'investissement et de fonctionnement exécuté au cours de l'année passée. Il a pour but de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en permettant notamment de contrôler le respect des autorisations budgétaires votées.

Compte épargne temps (CET)

Fonctionnant sur la base du volontariat, ce dispositif permet de stocker des jours de congés non utilisés au cours de l'année civile.

Compte personnel de formation (CPF)

Le compte personnel de formation est un dispositif qui permet d'acquérir des droits à la formation, mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Il a une vocation universelle et s'adresse à tous les actifs. Le compte personnel de formation est un compte individuel et rechargeable, utilisable pour suivre une formation.

Pour les agents publics (titulaires ou contractuels de droit public), ce compte s'alimente en heures (et non en euros comme dans le secteur privé). Lorsque l'agent souhaite mobiliser ses droits CPF en heures, il doit en formuler la demande auprès de l'administration. En plus de ses heures, il peut également demander un (co) financement de ses formations par la Ville. Ce financement s'effectue dans la limite de plafonds fixés par délibération.

Il est réservé aux projets d'évolution professionnelle.

Concours

Mode de recrutement des fonctionnaires ouvert sur épreuves et/ou titres, titres et travaux, dont le nombre de postes offerts est pré-déterminé.

- Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant d'un certain niveau de diplôme ou de l'accomplissement de certaines études, à l'exception de certains concours de catégorie C ouverts sans condition de diplôme ou de formation.
- Les concours internes sont ouverts aux seuls fonctionnaires et agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.
- Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Congé bonifié

Le congé bonifié est un régime particulier de congé accordé à un fonctionnaire ou un contractuel en CDI, originaire des DROM-COM (départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer), lui permettant d'effectuer tous les deux ans et sous condition un séjour de 31 jours consécutifs maximum dans son département ou sa collectivité d'origine, avec une prise en charge de ses frais de voyage.

Congé de formation

Le congé de formation professionnelle est un dispositif d'absence qui permet à un agent de parfaire sa formation personnelle, que son projet s'inscrive dans le cadre d'une évolution professionnelle ou non. Les droits à congés de formation professionnelle sont plafonnés à 3 ans dans la carrière. L'agent ne peut pas obtenir de financement de l'employeur pour sa formation.

L'agent perçoit, pendant les 12 premiers mois, une indemnité forfaitaire égale à 85 % du traitement brut. L'agent a un engagement de servir au sein de la fonction publique après avoir bénéficié d'un CFP, d'une durée égale à 3 fois la durée d'indemnisation perçue pendant le congé.

Congé de longue durée

Après avoir épuisé un an de congé de longue maladie à plein traitement, le fonctionnaire atteint d'une des cinq maladies suivantes (tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave ou acquis) est placé en congé de longue durée.

Congé de longue maladie

Congé d'une durée maximale de trois ans. Ce congé est octroyé notamment pour l'une des affections suivantes lorsqu'elle est devenue invalidante et nécessite un traitement et des soins prolongés : hémopathies graves, insuffisances respiratoires, hypertension, lèpre mutilante, maladies cardiaques et vasculaires, maladies du système nerveux, rhumatismes chroniques, appareil digestif, collagénoses, endocrinopathies, etc.

Congé maternité

Une femme enceinte en activité bénéficie du congé maternité, qu'elle soit fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, contractuelle ou vacataire. Le congé comprend le congé prénatal (en fin de grossesse) et le congé postnatal (après l'accouchement). Ce congé est assimilé à une période d'activité pour les droits à pension et l'avancement. L'agente est rémunérée à plein traitement.

Congé de paternité et d'accueil de l'enfant

En cas de naissance d'un enfant, un congé de paternité et d'accueil de l'enfant peut être accordé au père de l'enfant. Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est assimilé à une période d'activité pour les droits à pension et l'avancement.

Congé de présence parentale

Le congé de présence parentale est un congé de la position d'activité accordé aux fonctionnaires et agents non titulaires lorsque la maladie, le handicap ou l'accident d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensable la présence soutenue de son père ou de sa mère et des soins.

Congé proche aidant

Le congé proche permet à un agent, sous condition et pour une durée limitée, de réduire ou de cesser son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Il remplace le congé de soutien de familial depuis 2017.

En cas de cessation complète d'activité, le congé peut être d'une durée continue de 3 mois maximum renouvelables dans la limite d'un an sur l'ensemble de votre carrière. Il peut être pris de manière fractionnée.

Congé de solidarité familiale

Le congé de solidarité familiale permet à un agent de réduire ou de cesser son activité professionnelle pour accompagner un proche en fin de vie.

En cas de cessation complète d'activité, le congé peut être d'une durée de 3 mois continue maximum, renouvelable une fois. Il peut également être pris de manière fractionnée, avec une durée cumulée ne pouvant être supérieure à 6 mois.

Le congé de solidarité familiale n'est pas rémunéré. Cette période est néanmoins assimilée à une période d'activité pour les droits à pension et à l'avancement.

Contractuel pour accroissement temporaire d'activité / occasionnel

Un emploi pour accroissement d'activité est un emploi non permanent.

L'article L.332-23 al 1. du code général de la fonction publique (CGFP), dispose que les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.

Contrat de Préparation aux concours de catégorie A et B

Le Contrat de Préparation aux concours de catégorie A et B (PrAB) est un dispositif qui permet de recruter un agent sur un emploi de catégorie A ou B des agents dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD) en le faisant bénéficier d'une formation et d'un accompagnement afin de le préparer aux concours de la fonction publique correspondant à l'emploi occupé. Le contrat est d'une durée minimale de 12 mois et maximale de 24 mois. Il peut être prolongé d'un an en cas d'échec au concours.

Contractuel saisonnier

Un emploi de saisonnier est un emploi non permanent. L'article L.332-23 al 2. du code général de la fonction publique (CGFP), dispose que les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois au cours d'une période de douze mois consécutifs.

Contrat aidé

Un contrat aidé est un contrat de travail de droit privé, dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels que les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

Corps

Le corps est l'unité de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires. Les corps regroupent les fonctionnaires qui ont vocation à occuper les mêmes emplois. Les fonctionnaires d'un corps donné sont tous soumis à même texte statutaire (statut particulier). Tout fonctionnaire appartient à un corps et est titulaire d'un grade. Si les dispositions statutaires relatives aux administrations parisiennes adoptent une organisation des emplois en corps à l'instar de la fonction publique d'État et hospitalière, la fonction publique territoriale parle de cadres d'emplois.

D**Décharge d'activité de service**

Les décharges d'activité de service sont utilisées par les organisations syndicales afin de leur permettre de disposer d'agents déchargés de service de manière constante et régulière tout au long de l'année. Ces décharges peuvent être totales (pour les permanents syndicaux) ou partielles. La désignation d'un agent par l'organisation syndicale peut faire l'objet d'un refus, en raison de son incompatibilité avec la bonne marche du service.

Décile

Si on ordonne une distribution des salaires, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (noté D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10% des salaires ; le neuvième décile (noté D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90% des salaires. Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90% des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10% des salaires. (Source : Insee)

Départ pour carrière longue

Un départ anticipé au titre des « carrières longues » permet aux assurés ayant commencé leur activité très jeune de partir à la retraite avant l'âge normal d'ouverture des droits, sous réserve d'avoir validé une durée d'assurance suffisamment longue auprès des régimes d'assurance vieillesse.

Départ pour invalidité

Le fonctionnaire qui se trouve dans l'incapacité permanente de continuer ses fonctions en raison d'infirmités résultant de blessures ou maladies contractées ou non en service peut être radié des cadres par anticipation et bénéficier d'une pension de retraite pour invalidité quel que soit son âge, son taux d'invalidité ou la durée de ses services.

Dépenses de personnel

Elles comprennent, outre les traitements bruts, les cotisations sociales patronales, les prestations sociales ainsi que les taxes et versements liés aux rémunérations.

Détachement

Les fonctionnaires ont un droit à la mobilité qui leur permet de changer de postes via différents dispositifs. Parmi ces dispositifs, le détachement est une forme de mobilité qui consiste pour un fonctionnaire à être placé hors de son corps ou cadre d'emplois d'origine, tout en continuant à bénéficier, dans ce corps ou ce cadre, de ses droits à la retraite et à l'avancement de grade ou d'échelon.

Par exemple, un fonctionnaire de la Ville de Paris peut effectuer une mobilité dans un ministère, il sera alors détaché sur la fonction publique d'Etat.

Sous certaines conditions, l'agent détaché pourra être intégré définitivement dans son corps ou cadre d'emploi d'accueil à la fin de la période de détachement.

Disponibilité (d'un fonctionnaire)

Position administrative de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine qui ne le rémunère plus. Le fonctionnaire cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

E**Échelon**

Chaque corps de la fonction publique est subdivisé en plusieurs grades, représentant l'évolution professionnelle de l'agent au sein de son corps. En effet, un agent peut avancer dans un grade supérieur suite à une promotion au choix ou un examen professionnel. Il a alors vocation à exercer des fonctions de niveau supérieur.

L'ensemble des grades sont eux-mêmes subdivisés en plusieurs échelons qui déterminent le traitement indiciaire de l'agent. L'avancée en échelon au sein d'un grade s'effectue de droit sur le principe de l'ancienneté. Par exemple, le corps des adjoints administratifs de la Ville de Paris se compose de 3 grades :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2^e classe
- Adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Le grade de base (adjoint administratif) est subdivisé en 11 échelons.

Emploi fonctionnel

Un emploi fonctionnel est un emploi de direction, administratif ou technique. C'est un emploi permanent créé par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public. La création de ces emplois est toutefois subordonnée au respect de seuils démographiques. Les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés sont limitativement énumérés par l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les emplois permanents et non permanents d'une collectivité

Les emplois permanents sont ceux qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration. Ils peuvent être pourvus :

- À temps complet : 35 heures / semaine.
- À temps non complet : inférieur à 35 heures / semaine. Attention dans ce cas il ne faut pas confondre avec la notion de temps partiel qui correspond à un aménagement du temps de travail résultant de la demande de la personne qui occupe l'emploi.

Les emplois non permanents sont ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration. Il s'agit des emplois suivants :

- Emplois permettant de faire face à un besoin occasionnel (activité ponctuelle, surcroît momentané d'activité) ;
- Contrat d'apprentissage ;
- Emploi aidé ;
- Collaborateur de groupe d'élus.

Équivalent temps plein (ETP)

L'ETP est associé à une date t. Compris entre 0 et 1, il correspond à la quotité de service de l'agent à cette date t.

Équivalent temps plein annualisé (ETPT et ETPR)

Compris entre 0 et 1, l'ETPT correspond pour un agent au rapport entre son nombre d'heures rémunérées dans l'année et le nombre d'heures rémunérées correspondant à un service à temps complet toute l'année.

Examens professionnels

Ils permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'avancement à un grade immédiatement supérieur ou par saut de grade, ou à un changement de corps (même niveau ou niveau supérieur) permettant souvent un changement de catégorie.

F

Filière

Ensemble des corps ayant trait à un même domaine.

Fonctionnaire stagiaire

Personne ayant vocation à être titularisée dans un grade à l'issue d'une période probatoire ou d'une période de formation.

G

Gestion RH (GRH)

Sont placés en "gestion RH" les agents sortis du terrain en raison de leur état de santé, les agents partis en scolarité et les permanents syndicaux.

H

Handicapés CDAPH

Agents reconnus travailleurs handicapés par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Ils sont recrutés sur contrat donnant vocation à titularisation, par concours externe de droit commun ou sur contrat de droit commun.

Heures complémentaires

Pour les agents sur un emploi à temps non complet, les heures effectuées en dépassement de leurs temps de travail, sont des heures complémentaires. Elles peuvent être rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires correspondent aux heures de travail effectuées en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail d'un agent. Conformément à la législation européenne, aucun agent ne peut travailler plus de 48h par semaine.

Les heures supplémentaires ouvrent droit sous certaines conditions à des jours de repos compensatoires. Pour les agents de catégorie B et C uniquement, les heures supplémentaires peuvent être rémunérées. Leur montant dépend en partie du traitement de l'agent et peuvent être majorés dans certains cas (travail de nuit, jours fériés..).

I

Indemnité de fonction, sujétions et expertise (IFSE)

L'indemnité de fonction, sujétions et expertise fait partie des primes touchées par les agents. Elle dépend des missions exercées par l'agent, leur technicité et son ancienneté dans celles-ci. L'IFSE fait partie du « régime indemnitaire », terme qui regroupe l'ensemble des primes et indemnité servies aux agents en complément de leur traitement indiciaire de base.

Indemnité de résidence (IR)

L'indemnité de résidence est un complément de rémunération versé à un agent public pour tenir compte des variations du coût de la vie selon les zones géographiques de vie. Elle est égale à un pourcentage du traitement indiciaire brut de l'agent, qui va de 0 à 3%.

L

Limite d'âge

Limite d'âge au delà de laquelle l'agent ne peut être maintenu en activité et doit obligatoirement partir en retraite (sous réserve des de dérogations existantes pour motifs familiaux ou en cas de carrière incomplète...). Elle varie selon la catégorie d'emploi (sédentaire ou active), et est en principe de 62 ans pour les premiers et 67 ans pour les seconds.

M

Maladies professionnelles

Il s'agit de maladies contractées par les agents au cours de leur activité professionnelle, et qui ont été reconnues comme telles après avis des commissions de réforme. Les maladies sont recensées l'année de leur reconnaissance et non pas l'année où elles se sont déclarées.

Masse salariale

Ensemble des éléments constitutifs des rémunérations et des charges patronales versées à tous les agents titulaires ou non titulaires, intégrant l'ensemble des traitements, primes et heures supplémentaires.

Mise à disposition (MAD)

Position administrative du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations du fonctionnaire à l'administration d'origine.

N

Non titulaire

Dans une acception large, le terme de non titulaire, comme celui de contractuel, peut désigner tout agent public qui n'a pas le statut de titulaire (ou de fonctionnaire). Dans une acception plus restrictive, le terme de non titulaire désigne généralement les agents qui ne sont ni titulaires, ni assistantes maternelles (qui relèvent d'un régime de rémunération applicable au secteur privé et de conditions d'exercice particulières), ni bénéficiaires d'emplois aidés (qui relèvent du droit privé). On considère généralement comme équivalents les termes de non titulaire et de contractuel. Parmi les non titulaires (ou contractuels), on peut distinguer des sous populations constituées selon les critères courants suivants :

- la durée du contrat : contrat à durée indéterminée / contrat à durée déterminée ;
- la nature de l'emploi occupé : contrat sur emploi permanent à temps complet / contrat sur emploi permanent à temps incomplet / contrat pour besoins occasionnels ou saisonniers ;
- le support juridique du recrutement ;
- la nature des fonctions exercées (en articulation avec le support juridique).

Dans leur très grande majorité, les non titulaires sont des agents de droit public. Les dérogations législatives permettant de recruter des personnels de droit privé concernent certains établissements publics pour occuper des emplois ciblés ou certaines catégories, notamment les non titulaires occupant des emplois de service particuliers en fonction avant la publication de la loi 2000 321 du 12 avril 2000 (article 34) et ayant opté pour le régime de droit privé ; les apprentis ; les bénéficiaires d'emplois aidés (tels les contrats uniques d'insertion contrats d'aide à l'emploi) s'ils sont inclus dans le périmètre.

Nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Certains fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) appartenant à un corps ou un grade donné et occupant un certain type d'emploi comportant une responsabilité ou une technicité particulières peuvent percevoir un nombre de points d'indice majorés qui s'ajoutent au traitement indiciaire. Les périodes de perception de la nouvelle bonification indiciaire ouvrent droit à un supplément de pension qui s'ajoute à la pension principale versée.

O

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Tout employeur public d'au moins 20 équivalents temps plein a l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap dans une proportion minimale de 6 % de l'effectif total.

P

Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

Le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État a été mis en place à la Ville de Paris en 2018, mais il existe depuis 2005 dans la fonction publique territoriale. Il permet d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C de la fonction publique. Les lauréats du PACTE sont recrutés en contrat de droit public à durée déterminée (CDD) pour une période d'un an minimum et de deux ans maximum, avec une période d'essai de deux mois. Ils bénéficient d'un parcours de formation et sont accompagnés par un tuteur exerçant le même métier. À l'issue de cette période, les lauréats qui ont donné satisfaction sont titularisés dans le corps correspondant à l'emploi occupé à la Ville de Paris.

Plan de titularisation

Ils ont été ouverts en dérogation au statut général des fonctionnaires et de manière temporaire, par une loi, aux agents contractuels remplissant certaines conditions de diplôme ou d'ancienneté. La loi n° 2001 2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire prévoyait trois modalités de titularisation : des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération, l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans. L'actuel plan de titularisation est couvert par la loi n° 2012 347 du 12 mars 2012 dite loi « Sauvadet ».

Primo-nomination

Les primo-nominations concernent l'ensemble des nominations à un premier emploi d'encadrement supérieur.

Protection fonctionnelle

La protection fonctionnelle est la protection due par l'administration à ses agents, contre les discriminations, violences, menaces, injures, diffamations ou outrages dont ils peuvent être victime dans le cadre ou en raison de leurs fonctions ou lorsqu'ils sont poursuivis en justice par un tiers pour une faute commise dans l'exercice de leurs fonctions

Cette protection comporte trois composantes : une protection matérielle, la réparation des préjudices subis par de telles attaques et la défense d'un agent lorsqu'il est mis en cause à raison du service devant les juridictions pénales.

R

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est une décision administrative qui permet à une personne de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant le maintien dans l'emploi ou l'accès à un nouvel emploi (adaptation du poste de travail, aménagement des horaires, obligation d'emploi...).

C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui accorde la RQTH. Elle se réunit au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Repos compensateur

Les heures supplémentaires effectuées par un agent peuvent ouvrir droit selon certaines conditions à un repos compensateur de durée équivalente.

Régime indemnitaire

Ensemble des primes et indemnités pouvant être servies aux agents, titulaires comme contractuels, en complément de leur traitement indiciaire de base. Il est défini par la collectivité, et dépend généralement du grade et de la fonction occupée par l'agent.

Rémunération indiciaire

La rémunération individuelle du fonctionnaire est déterminée par son appartenance à un corps. Suivant le grade de l'agent dans ce corps, un échelon, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle indiciaire commune à tous les fonctionnaires. À chaque indice brut (indice classement) correspond un indice majoré (indice traitement) variant de 208 à 835. Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré par la valeur du traitement afférent à l'indice 100, et en divisant le résultat par 100. L'indice majoré 100 est qualifié d'indice de base de la fonction publique.

S

Salaire net (de prélèvements sociaux)

Part du salaire brut restant au salarié après déduction des prélèvements sociaux obligatoires : cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Sanction disciplinaire

Punition prononcée par l'autorité investie du pouvoir disciplinaire (en principe, l'autorité investie du pouvoir de nomination) à l'encontre d'un agent auteur d'un manquement à l'une de ses obligations statutaires. Les sanctions disciplinaires sont réparties par groupe :

- premier groupe (avertissement, blâme),
- deuxième groupe (radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions (durée de 4 à 15 jours), déplacement d'office),
- troisième groupe (rétrogradation, exclusion temporaire de 16 jours à 2 ans),
- quatrième groupe (mise à la retraite d'office, révocation).

Secteur du travail protégé et adapté (STPA)

Le secteur du travail protégé et adapté (regroupe 2 types d'établissements qui accueillent, selon des modalités différentes, des travailleurs en situation de handicap afin de favoriser leur développement personnel, leurs compétences et leur insertion :

- Les entreprises adaptées (EA) : qui regroupent des entreprises d'utilité sociale employant au moins 55% de travailleurs en situation de handicap ;
- Les Etablissements et services d'aides par le travail (ESAT) : qui sont des établissements médico sociaux qui offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif.

Spécialités

Les emplois de certains corps sont répartis entre plusieurs spécialités professionnelles (dans certains cas, on parle aussi de « branches d'activité », de « domaines » ou de « disciplines »). Dans ce cas, le concours est organisé par spécialités : les candidats doivent choisir au moment de leur inscription la spécialité à laquelle ils souhaitent accéder. En cas de réussite, ils ne peuvent être nommés sur un emploi correspondant à une spécialité différente de celle choisie.

Stagiaire (au sens de fonctionnaire stagiaire)

Un agent recruté dans la fonction publique à la suite d'un concours doit accomplir une période de stage avant sa titularisation en tant que fonctionnaire. Pendant cette période, l'agent est qualifié de fonctionnaire stagiaire.

Il s'agit d'une période d'apprentissage des fonctions au cours de laquelle le fonctionnaire stagiaire doit faire la preuve de son aptitude professionnelle afin d'être titularisé à la fin du stage.

En principe, le terme de "fonctionnaire" qui désigne les stagiaires et les titulaires est à distinguer du terme "titulaire" qui strictement parlant ne comprend pas les fonctionnaires stagiaires. Néanmoins, dans la pratique ces deux termes sont parfois utilisés comme équivalents.

Statut des agents

Les agents de la fonction publique sont généralement répartis parmi les catégories de statut suivantes : fonctionnaires, contractuels (de droit public ou parfois de droit privé), militaires, magistrats, ouvriers de l'État, assistantes maternelles, praticiens hospitaliers et, enfin, bénéficiaires d'emplois aidés (tels les contrats uniques d'insertion, contrats d'aide à l'emploi des EPA) s'ils figurent dans le périmètre de décompte.

Supplément familial de traitement (SFT)

Le supplément familial de traitement est un complément de rémunération versé à tout agent public (fonctionnaire ou contractuel) qui a au moins 1 enfant de moins de 20 ans à charge.

T**Temps complet / temps incomplet**

Un emploi à temps incomplet a été créé pour une durée inférieure à la durée légale de travail à temps complet : 35h/semaine.

Cette notion doit être distinguée de celle de temps partiel / temps plein. En effet le temps partiel est lié à un choix de l'agent (il peut être de droit ou sur autorisation). Alors que, dans le cas d'un temps incomplet, la quotité de temps de travail est une caractéristique de l'emploi qui n'est pas liée à un choix de l'agent.

Ainsi, un agent sur un emploi à temps non complet (28h/semaine par exemple) exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi, est un agent exerçant à temps plein.

Temps partiel thérapeutique (TPT)

Le temps partiel thérapeutique correspond à une période d'activité à temps partiel rendu nécessaire par l'état de santé de l'agent. Il s'agit d'un outil thérapeutique afin de donner à l'agent un temps de réadaptation progressive au travail en vue d'une reprise complète. Au cours de cette période, l'agent perçoit l'intégralité de son traitement.

Temps plein / temps partiel

Le temps partiel consiste pour un agent à pouvoir exercer, de droit ou sur autorisation, ses fonctions pour une durée inférieure à celle initialement prévue pour l'emploi qu'il occupe.

Cette notion doit être distinguée de celle d'emploi à temps incomplet. En effet le temps incomplet n'est pas lié à un choix de l'agent mais constitue une caractéristique de l'emploi.

Dans le cas d'un emploi à temps incomplet d'une quotité de temps hebdomadaire de 15h, un agent exerçant les 15h prévues pour cet emploi sera considéré comme un agent à temps plein.

Titre III / Titre IV

La fonction publique est composée de trois versants : Etat, territorial et hospitalière.

Ces 3 fonctions publiques ont vu leur statut général unifié par la loi du 13 juillet 1983 (Titre I - statut général). A côté du titre I de la loi, régissant leur cadre commun, des titres propres à chaque versant ont été élaborés pour prendre en considération leurs spécificités :

- Titre II pour les fonctionnaires de l'Etat : loi 84-16 du 11 janvier 1984
- Titre III pour les fonctionnaires territoriaux : loi 84-53 du 26 janvier 1984
- Titre IV pour les fonctionnaires hospitaliers : loi 86-33 du 9 janvier 1986

Depuis le 1^{er} mars 2022, le code général de la fonction publique (CGFP) réunit, l'ensemble des dispositions statutaires législatives applicables aux agents publics civils, titulaires et contractuels. Le CGFP est destiné à rendre le droit de la fonction publique plus lisible et accessible.

Les notions de Titre III et titre IV, continuent de faire référence aux dispositions statutaires spécifiques des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

A la Ville de Paris, le titre IV recouvre les personnels relevant de la fonction publique hospitalière recrutés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance.

Titulaire

Personne qui a satisfait aux procédures de recrutement de fonctionnaire et qui a été titularisée dans un grade de la hiérarchie de l'administration, d'un établissement public à caractère administratif ou, cas dérogatoire, de quelques rares établissements publics à caractère industriel ou commercial. Dans la pratique, le terme de fonctionnaire (qui, strictement parlant, comprend les stagiaires et les titulaires) et le terme de titulaire (qui, strictement parlant, ne comprend pas les fonctionnaires stagiaires) sont utilisés comme équivalents.

Traitement (indiciaire) brut (TIB)

Le traitement brut ou « traitement indiciaire brut » (également appelé « traitement de base ») correspond à la part principale liée à la carrière décrite dans le statut particulier du corps ou cadre d'emplois auquel appartient le fonctionnaire. Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré afférent à l'échelon, au grade et au corps ou cadre d'emploi de l'agent, par le centième de la valeur annuelle du traitement brut afférent à l'indice 100.

Traitement minimum de la fonction publique

Traitement afférent à un indice majoré fixé par le décret du 24 octobre 1985 (actuellement IM 366) en dessous duquel un agent de la fonction publique à temps complet ne peut pas être rémunéré, même s'il détient un indice majoré inférieur. Si le traitement minimum de la fonction publique est inférieur au Smic (actuellement, le traitement minimum est supérieur au Smic) une indemnité différentielle compensant l'écart est versée aux agents concernés à la condition cependant qu'ils soient éligibles (décret n°91 769 du 2 août 1991).

V**Vacataire**

Personne recrutée pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunérée à la vacation, c'est-à-dire à la tâche.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Cette validation permet d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle. Il n'est pas nécessaire de suivre un parcours de formation.

Ville de Paris

À compter du 1^{er} janvier 2019, il est créé une collectivité à statut particulier, dénommée Ville de Paris, en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris.

Il est apparu pertinent de procéder à la fusion des données commune et département dès le bilan social 2018, cela afin de faciliter la lecture du document en sachant que la réforme du statut parisien allait conduire à ce regroupement pour l'exercice 2019.

SERVICES CONTRIBUANT À LA PRODUCTION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

30 services différents dont 23 de la DRH

5 directions en particulier
(DAJ, DFA, DLH, DPMP, DSOL)

Les 26 SRH des directions
sur les autorisations de cumul d'emploi

Responsable : DRH - Service de la synthèse et de la prospective

Mise en page : DRH - Service communication et animation réseau

- APUR
- DAJ - Direction des affaires juridiques
- DFA - Directions des finances et des achats
- DLH - Direction du logement et de l'habitat
- DPMP - Direction de la police municipale et de la prévention
- DSOL - Direction des solidarités (titre IV)
- DRH - Bureau de la formation
- DRH - Bureau de l'action sociale
- DRH - Bureau de l'insertion professionnelle
- DRH - Bureau des carrières administratives
- DRH - Bureau des carrières spécialisées
- DRH - Bureau des carrières techniques
- DRH - Bureau des outils d'analyses
- DRH - Bureau du recrutement
- DRH - Centre des transitions professionnelles
- DRH - Centre médical interentreprise Europe
- DRH - Délégation aux relations sociales et aux politiques de prévention
- DRH - Délégué à la politique disciplinaire
- DRH - Mission des cadres dirigeants
- DRH - Mission des temps
- DRH - Mission égalité professionnelle et inclusion
- DRH - Mission management
- DRH - Pôle aptitude, maladies, accidents
- DRH - Service accompagnement et médiation
- DRH - Service communication et animation réseau
- DRH - Service de médecine préventive
- DRH - Service des rémunérations
- SRH de toutes les directions pour les autorisations de cumul d'emploi

